



HAL
open science

Le Champ Atlantique. Essai sur les relations entre les acteurs politiques locaux et l’océan sur la façade Atlantique française.

Fabien Brulay

► **To cite this version:**

Fabien Brulay. Le Champ Atlantique. Essai sur les relations entre les acteurs politiques locaux et l’océan sur la façade Atlantique française.. Géographie. Université de La Rochelle, 2008. Français. NNT: . tel-00396225

HAL Id: tel-00396225

<https://theses.hal.science/tel-00396225>

Submitted on 17 Jun 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université La Rochelle

U.M.R. LIENSs – Littoral, ENvironnement et Sociétés

Equipe AGÎLE : Approches Géographiques : Îles, Littoraux et Environnement

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE LA ROCHELLE

Discipline : Géographie

Présentée et soutenue publiquement

Par

Fabien BRULAY

Le 17 octobre 2008

**Titre : Le Champ Atlantique. Essai sur les relations
entre les acteurs politiques locaux et l'océan
sur la façade Atlantique française.**

Directeur de thèse :

M. Louis MARROU

Professeur de Géographie à l'Université de La Rochelle

Membres du jury

M. Louis BRIGAND

Professeur de Géographie à l'Université de Bretagne Occidentale

M. Michel BUSSI

Professeur de Géographie à l'Université de Rouen

M. Guy DI MEO

Professeur de Géographie à l'Université Bordeaux 3

M. Martin VANIER

Professeur de Géographie et Aménagement à l'Université de Grenoble 1

À Gaëlle, Esteban et Jules

À Manu

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, il m'est agréable de remercier ceux qui m'ont permis de le mener à bien.

Mes premiers remerciements sont adressés au Professeur Louis Marrou qui a accepté de diriger cette thèse. Ses conseils avisés, sa bienveillance et sa disponibilité ont été de précieux atouts. Plus encore, je dois saluer sa tolérance et sa confiance en tout moment, malgré les évènements. Les années passées à ses côtés furent sur de nombreux aspects d'une richesse rare.

Je tiens à remercier chaleureusement le Professeur Michel Pouyllau pour la confiance qu'il m'a accordée, confiance qui m'a permis d'initier ce travail de recherche.

Mes remerciements s'adressent également aux nombreux élus et techniciens des communes, intercommunalités, Conseils Régionaux et Généraux de la façade Atlantique qui ont bien voulu me consacrer un peu de leur temps précieux, afin de réunir les informations nécessaires à l'élaboration de ce travail.

J'exprime pleinement ma gratitude aux chercheurs qui se sont rendus disponibles pour me guider, notamment Françoise Péron, Guy Di Méo et Jean Renard.

J'adresse également ces remerciements à l'équipe du laboratoire OTELO devenu LIENSs, plus particulièrement à Pascal Brunello, cartographe de l'Université de La Rochelle, qui n'a jamais compté son temps pour m'aider à mettre en images cette thèse. Ses compétences et sa disponibilité m'ont été d'un grand secours.

J'exprime toute mon affection à l'équipe des docteurs et doctorants de l'Université de La Rochelle (Anne-Laure, Camille, Carole, Céline, Claire, Clotilde, Ernesto, Martin, Nina, Philippe...) avec une mention particulière pour Yann dont les relectures et les conseils avisés ont facilité la fin de ce travail.

Enfin il me paraît essentiel de remercier ceux qui sont restés dans l'ombre mais qui ont de mille façons contribué au bon déroulement de ce travail : les membres de la famille et les amis qui ont suivi de près ou de loin l'évolution de ce travail pas comme les autres.

SOMMAIRE

| | |
|---|--------|
| Remerciements | p. 3 |
| Sommaire | p. 5 |
| Introduction générale | p. 7 |
| PARTIE 1 | |
| L’océan Atlantique, de la ressource collective à la ressource partagée | p. 21 |
| Chapitre 1 : Á la recherche d’un référentiel Atlantique commun | p. 25 |
| Chapitre 2 : Le Champ Atlantique : une grille de lecture géographique des espaces littoraux océaniques français ? | p. 85 |
| PARTIE 2 | |
| Les dynamiques du Champ Atlantique | p. 167 |
| Chapitre 3 : L’imaginaire Atlantique des élus de la façade océanique française | p. 171 |
| Chapitre 4 : Du Patrimoine au Capital Atlantique | p. 229 |
| PARTIE 3 | |
| Les enjeux géographiques du Champ Atlantique | p. 301 |
| Chapitre 5 : Images Atlantiques et recherche d’attractivité territoriale | p. 305 |
| Chapitre 6 : Images Atlantiques et identités maritimes | p. 373 |
| Conclusion générale | p. 461 |
| Bibliographie | p. 475 |
| Table des signes | p. 487 |
| Table des documents | p. 489 |
| Table des matières | p. 497 |
| Tables des annexes | p. 503 |

Introduction générale

Le 10 mars 2008, pris dans la tempête, le cargo Artémis rate son entrée dans le port des Sables d'Olonne (85) et s'échoue sur la grande plage. Plusieurs tentatives de remise à flot sont nécessaires avant que le navire ne reparte une dizaine de jours plus tard (le 20 mars). Pendant cette période, les visiteurs affluent vers la commune, la fréquentation est équivalente à celle du mois d'août. Les médias relaient largement l'information : le service communication de la commune dénombre 450 sujets sur les radios et les télévisions, et 250 articles de presse ; les sites web de la ville et de l'office du tourisme voient leur nombre de connexions multiplié par trois par rapport à mars 2007¹. Au-delà de la volonté des citoyens de voir et de « vivre l'événement » (« *the place to be* » diraient les anglo-saxons), cet échouage montre l'engouement dont fait l'objet le monde maritime de nos jours.

Les formes sociales contemporaines du maritime

Françoise Péron a proposé l'idée de maritimité pour aborder les relations entre les individus et la mer. Celle-ci s'attarde « *sur la diversité des formes de sensibilité au milieu côtier et maritime et sur l'évolution des façons dont les groupes sociaux perçoivent et se représentent la mer, l'estran, la côte qui conditionnent les activités maritimes des différents groupes sociaux considérés* »². Ce rapport socioculturel des individus à la mer constitue un enjeu national majeur, par exemple dans l'élaboration des politiques publiques : il conditionne « *toute action menée sur le littoral, que ces actions soient de l'ordre de la production, des loisirs ou de la législation* »³. Par exemple Alain Miossec a mis en lumière comment les règles d'urbanisation sur le littoral avait glissé au cours des années 1960, basculant d'une sorte de « laisser-faire » vers un cadre réglementaire de plus en plus coercitif et influencé par le poids croissant des associations de protection de l'environnement.

En ce début de XXI^{ème} siècle, le déclin et la modernisation des activités de production et d'échange, qui structuraient jadis les littoraux, constituent des éléments majeurs du rapport

¹ *Ouest-France* du 17/4/2008.

² Péron F. et Rieucou J. (dir.), 1996, *La maritimité aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan (p.14).

³ Id. p.14.

des français à la mer. Dans un contexte d'importantes mutations sociospatiales - mobilités croissantes des individus, attractivité démographique et croissance urbaine forte des espaces côtiers – ces évolutions provoquent un surinvestissement symbolique du maritime⁴ ; ainsi, pour Françoise Péron, « *si, sur le plan économique, les littoraux sont en crise, sur le plan culturel et symbolique, ces territoires semblent porteurs d'une dimension idéale nouvelle* »⁵. L'authenticité associée aux métiers maritimes (pêcheurs, conchyliculteurs) est garante d'une certaine immuabilité, qui tranche avec la fugacité des temporalités quotidiennes. La dureté de ces professions et les exploits de navigateurs bravant les tempêtes dans des zones maritimes à la fois dangereuses et mythifiées (« Cap Horn », « 50^{ème} Rugissants », etc.) renvoient au dépassement de soi et au courage. Et le simple fait de naviguer suscitent des sentiments d'évasion et plus largement de liberté, d'ouverture sur l'infini : les espaces maritimes incarnent la Nature pour des individus au mode de vie principalement urbain. Ils représentent aussi une forme d'incertitude dans des sociétés postmodernes de plus en plus sécurisées. L'océan Atlantique incarne à merveille les valeurs de la maritimité contemporaine. Les activités maritimes les plus en vogue : nautiques (particulièrement le surf et la plaisance, sportive comme de loisirs) ou patrimoniales (rassemblements de vieux gréements, etc.), trouvent sur les rivages océaniques des terrains de pratique privilégiés, même s'ils ne sont pas les seuls en France. Un sondage réalisé en 2004 montre que si le Nord Ouest (régions Normandie, Bretagne et Pays de la Loire) constitue la première destination estivale des sondés, il le doit avant tout - même devant les considérations financières relatives aux séjours - à la beauté des littoraux de ces régions⁶. Les îles du Ponant et certains sites côtiers (Pointe du Raz, Golfe du Morbihan, Bassin d'Arcachon, etc.) sont par exemple massivement fréquentés par les touristes⁷. La forte valeur esthétique attribuée aux littoraux, et les possibilités de pratiques maritimes qu'ils offrent, expliquent que plusieurs départements océaniques (Charente-Maritime, Vendée, Morbihan, Finistère et Landes) figurent parmi les plus fréquentés de France.

⁴ Cabantous A., Lespagnol A. et Péron F. (dir.), 2005, *Les français, la terre et la mer, XIII - XX^{ème} siècles*, Ligugé, Fayard, 902 p.

⁵ Péron F., 1994, « Fonctions sociales et dimensions subjectives du littoral », *Etudes rurales*, n° 133-134 (janvier – juin), p. 31-43.

⁶ Sondage IFOP pour *Ouest France*, réalisé les 1^{er} et 2 juillet 2004 auprès de 1059 personnes (<http://www.ifop.com/europe/index.asp> consulté le 1/6/2008).

⁷ Brigand L., 2000, *Îles, îlots et archipels du Ponant, de l'abandon à la surfréquentation ? essai sur la question des usages, de la gestion et de la conservation depuis 1950*, thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 469 p. ; voir aussi Brigand L., 2002, *Les îles du Ponant. Histoire et géographie des îles et archipels de la Manche et de l'Atlantique*, Palantines, 480 p.

Océan Atlantique et développement local

Aussi, pour les collectivités locales du littoral Atlantique français, cet océan se révèle d'un intérêt particulier. Dans le contexte contemporain de compétition territoriale⁸, sa présence dans les images de ces territoires peut générer de substantielles retombées économiques, même si celles-ci restent difficiles à quantifier. La qualité du cadre de vie associée aux littoraux, la mise en valeur du passé maritime local ou l'accueil de courses de voile transocéaniques constituent en tout cas des éléments redondants dans les discours de promotion touristique, et plus largement dans leurs stratégies de marketing territorial. La municipalité des Sables d'Olonne a par exemple profité du naufrage de l'Artémis pour lancer une campagne de communication nommée « Cargo Globe ». Son objectif, dans une commune parmi les plus touristiques de France, est de rappeler la vocation de la ville à lancer des bateaux vers le grand large, dans le sillage de la célèbre course nautique du « Vendée Globe ». Cartes postales, photos et vidéos du bateau échoué effectuent de cette façon de nombreux tours du monde virtuels pendant plusieurs semaines, assurant une large diffusion de l'image de la ville fondée sur ses ports.

Les liens forts entre les collectivités locales et leur environnement océanique peuvent également être appréciés aux autres échelles institutionnelles françaises. Ce sont ainsi les Présidents des Conseils Régionaux de Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes qui sont à l'initiative de la création de la Commission Arc Atlantique à la fin des années 1980. La décentralisation a également donné aux conseils généraux des compétences favorables à la mise en valeur de la proximité de leur territoire avec l'océan, comme le développement touristique ou la gestion des infrastructures portuaires. La nécrologie d'un ancien Président du Conseil Général de Charente-Maritime dans un quotidien local en constitue un témoin : « *François Blaizot, patron de la Charente-Maritime pendant neuf ans, aura été l'homme qui fit réaliser le pont de l'île de Ré (négocié sous la présidence de Philippe Marchand), celui de Martrou à Rochefort. Il fit venir le TGV à La Rochelle, l'autoroute à Rochefort. C'est lui également qui lança le sauvetage de Brouage, qui signa, en 1990, avec la société de production du jeu Fort Boyard, qui depuis dix-sept ans fait connaître le département dans le monde entier. Plus anecdotique, il est aussi le président du logo des mouettes qui symbolisent la Charente-Maritime* »⁹.

⁸ Le Galès P., 2003, *Le retour des villes européennes : sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Science Politique, 454 p.

⁹ *Sud Ouest* du 18/7/2007.

De fait, au regard de ces enjeux, la majorité des analyses aborde les relations entre les acteurs politiques locaux et l’océan Atlantique essentiellement sous l’angle de l’aménagement du territoire et du développement économique : la nécrologie de François Blaizot rejoint en ce sens les contributions de géographes ou d’économistes qui s’intéressent à la notion de ressource territoriale. Dans ces études, l’intérêt est le plus souvent porté aux nouvelles infrastructures, aux retombées économiques espérées ou aux jeux d’acteurs. Plus rarement, on évoque la dimension politique de la mise en valeur de l’environnement géographique local. Certains auteurs montrent certes comment les élus se positionnent en tant que « développeur » et comment ils procèdent pour fédérer les différentes instances locales (économiques, associatives ou citoyennes)¹⁰ ; néanmoins, les bénéfices et plus largement le rôle de l’environnement géographique dans les pratiques du pouvoir politique local restent souvent annexes aux propos.

La dimension politique de la mobilisation de l’océan Atlantique

On peut en ce sens supposer que la présence de l’océan Atlantique contribue à l’exercice du gouvernement politique local : puisque le contexte contemporain de grande mobilité des individus renforce la production d’identités par les acteurs politiques locaux¹¹, l’élaboration d’identités maritimes constitue un atout certain pour eux. Au regard des flux massifs de néo-résidents qui s’installent sur les littoraux océaniques français et du déclin des activités « traditionnelles », la mise en lumière des projets politiques identitaires se révèle même d’un intérêt particulier.

Par ailleurs, les élus étant prompts à satisfaire aux exigences de leurs administrés notamment en terme de cadre de vie, d’autres enjeux émergent sur un plan électoral. La proximité d’un territoire avec l’océan Atlantique étant largement synonyme de qualité dans l’imaginaire géographique social, nombreux sont les politiques qui s’affairent pour mettre en valeur une telle situation géographique. Avant de les interroger dans notre étude, on peut pour illustrer ce propos évoquer certains projets urbains développés par des municipalités littorales comme la « Cité marine » de Capbreton (40), la « Cité maritime » de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85) ou la « Ville rêvée à la mer » des Sables d’Olonne (85).

¹⁰ Par exemple Anne Poussard dans son analyse de la construction de l’Arc Atlantique (Poussard A., 1997, *L’Arc Atlantique. Chronique d’une coopération interrégionale*, Rennes, PUR, 241 p.).

¹¹ Debarbieux B. et Vanier M. (dir.), 2002, *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d’Aigues, Editions de l’Aube, coll. Monde en cours, 267 p.

Enfin, une étude de la relation élu local / environnement océanique gagnerait également à aborder les enjeux de pouvoirs que l'appropriation de l'océan suscite. Dans le cas de la Commission Arc Atlantique, l'élaboration d'un discours collectif de la part de multiples collectivités locales génère nécessairement des tensions voire des luttes pour l'élaboration de ce discours. Au regard de l'influence considérable dont jouit ce regroupement de régions océaniques dans les politiques de développement communautaire¹², la mise en lumière des processus d'élaboration de ce discours collectif apparaît plus opportune encore.

C'est l'ensemble des relations entre l'océan Atlantique et les acteurs politiques locaux des littoraux océaniques français, et les nombreux enjeux géographiques qu'ils contiennent (économique, politique, identitaire et plus largement territoriaux), que nous souhaitons aborder dans cette thèse¹³.

Les enjeux méthodologiques de l'analyse des relations élus / océan Atlantique

La réussite d'un tel objectif n'est possible, sur un plan méthodologique, que si l'on place les acteurs politiques et leurs pratiques au cœur de l'étude. Pour ce faire, on peut s'appuyer sur les outils d'analyse de la dimension politique de l'espace géographique : par exemple ceux de la géopolitique qui s'intéressent aux rapports de force entre les individus. Il est également souhaitable, comme le propose Michel Bussi, de se préoccuper des dynamiques de coopération territoriale, dont le rôle a longtemps été négligé par les géographes¹⁴. Lors de la mise en place de la Commission Arc Atlantique, certains Présidents de Conseils Régionaux (Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes notamment) ont par exemple su coopérer pour imposer leurs représentations de l'océan, celles qu'ils estimaient les plus favorables pour leurs territoires.

Notre questionnement s'inscrit plus largement dans les préoccupations d'une partie de la géographie sociale contemporaine, celle qui focalise sur les pratiques des « individus-acteurs » vivants en société. Une telle posture épistémologique est visible chez de nombreux géographes contemporains, qu'ils soient intéressés par la dimension politique de l'espace - de

¹² Cf. chapitre 1.

¹³ Si les pouvoirs politiques sont au cœur de notre questionnement, cela signifie nullement que nous négligeons le rôle d'autres acteurs locaux (économiques, associatifs, « simples » citoyens, etc.). Ainsi, le lecteur aura régulièrement l'occasion de constater que ces individus ou collectivités sont présents en filigrane dans notre travail au travers de leur influence sur les pratiques politiques dans leurs relations avec l'océan Atlantique.

¹⁴ Bussi M., 2007, « Pour une géographie de la démocratie : « la géographie, ça sert maintenant à faire la paix ? » », *L'espace politique*, n°1 (01 / 2007), p. 17- 36 (www.espacepolitique.org , consulté le 13 juin 2007).

Jacques Lévy en 1994¹⁵ à Michel Bussi en 2007¹⁶ - ou plus largement sociale comme Guy Di Méo¹⁷. Ces approches s'efforcent de comprendre comment chaque individu socialisé vit, transforme, parcourt, invente ou plutôt réinvente, bref construit de façon quotidienne ses liens avec son environnement géographique. Pour ce faire, les auteurs multiplient les matériaux d'étude, mobilisant au passage des méthodologies, notions et concepts empruntés aux autres sciences humaines et sociales.

Dans notre analyse des relations que les acteurs politiques locaux entretiennent avec l'océan Atlantique, nous emploierons certains des outils de la géographie sociale et/ou politique ; toutefois, ils ne constitueront pas l'aspect central de notre démarche méthodologique. En effet, s'il ne s'agit en aucun cas de remettre en question leur efficacité, ces outils ne paraissent pas en mesure de rendre compte d'un aspect essentiel de notre questionnement : le fait que l'océan, quelle que soit la finalité de sa mobilisation à l'échelle locale, est une ressource collective (culturelle, territoriale et politique) que de nombreux élus ont à leur disposition.

Car l'élément océanique est potentiellement partagé par l'ensemble des acteurs politiques dont le territoire d'élection possède un linéaire côtier ouvert sur l'Atlantique : le maire d'une commune littorale, dont une partie des actions est de garantir un cadre de vie agréable ou de satisfaire aux objectifs de fréquentation touristique ; le député, qui défend à l'Assemblée Nationale les socioprofessionnels de sa circonscription (pêcheurs, conchyliculteurs, opérateurs touristiques, etc.) ; les présidents de conseils régionaux et conseils généraux, dont on a déjà évoqué une partie de l'investissement maritime. On peut rajouter les élus des « nouveaux » territoires (intercommunalités et « pays ») pour lesquels l'environnement océanique peut également posséder un intérêt quelconque ou répondre à un besoin. Pour une multitude d'acteurs politiques locaux des territoires littoraux atlantiques, l'océan constitue un élément fondamental de leur environnement géographique : à ce titre il est en mesure de participer de l'exercice de leur mandat.

¹⁵ Lévy J., 1994, *L'espace légitime – sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 442 p.

¹⁶ Bussi M., 2007, op. cité.

¹⁷ Di Méo G. (dir.), 1996, *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, coll. Géographie sociale, 207 p. ; voir aussi Staszak J.-F. (dir.), 1997, *Les discours du géographe*, Condé-sur-Noireau, L'Harmattan, coll. Géographie et cultures, 281 p.

Du champ au Champ Atlantique

Aussi, pour dépasser la tension entre d'une part la présence de l'océan en tant que ressource commune à plusieurs élus, et d'autre part son appropriation et son utilisation par chacun, nous proposons d'utiliser la notion de champ : nous posons l'hypothèse de l'existence d'un Champ Atlantique¹⁸.

Terme polysémique mais peu usité en géographie (en tant que notion), le « champ » de notre travail est emprunté à la sociologie de Pierre Bourdieu. Pour cet auteur, un champ est un macrocosme social structuré autour de la présence d'enjeux communs, que des individus se disputent de façon permanente. L'océan Atlantique, à partir des multiples bénéfices qu'il est susceptible de générer, serait ainsi l'enjeu d'une dispute (symbolique) entre certains acteurs politiques des territoires littoraux océaniques. Poser l'hypothèse d'un Champ Atlantique signifie donc lire les relations élu/océan sur un mode particulier, celui de la concurrence qui découle de la présence d'une ressource commune.

Supposer l'existence d'une ressource « Atlantique » ne remet pas en question notre questionnement sur les rôles et fonctions attribués à l'océan par les acteurs politiques locaux : au contraire, cette hypothèse invite à focaliser sur les stratégies que chacun déploie pour se l'approprier. Une telle posture donne à voir les différentes configurations de la relation élu/océan, et donc renseigne sur le rôle que chacun lui assigne localement : par exemple face aux importantes mutations sociospatiales qui agitent les littoraux.

Au-delà, c'est un regard inédit sur les dynamiques géographiques de l'ouest français qu'une lecture par le Champ peut apporter : le fait de focaliser sur les relations de chacun des acteurs politiques avec son environnement océanique ne nous éloigne qu'en apparence d'une vision régionale. Au contraire, l'appropriation de l'océan concernant (potentiellement) l'ensemble des élus des littoraux océaniques, le périmètre d'un Champ Atlantique dépasse nécessairement l'échelle locale.

Notre approche se démarque en outre de nombre d'études sur les littoraux français notamment océaniques, qui abordent le plus souvent les politiques publiques de façon sectorielle : par exemple en matière d'application de la loi « Littoral »¹⁹.

¹⁸ Nous utiliserons le terme « **C**hamp » pour désigner le Champ Atlantique, et « **c**hamp » pour la notion.

¹⁹ Par exemple : Assemblée Nationale (rapporteur Yvon Bonnot), 1995, « Pour une politique globale et cohérente du littoral en France », 139 p. ; Assemblée Nationale (rapporteur Jacques Le Guen), 2004, « L'application de la loi littoral », 99 p. ; Sénat (rapporteur P. Gélard), 2003, L'application de la « loi littoral » : pour une

Champ Atlantique et façade océanique française

Ces éléments nous renvoient vers la dimension opérationnelle d'un tel travail, particulièrement les enjeux liés à l'évolution de la notion de champ – et de la lecture stratégique de l'espace qu'elle suggère – en un concept utile dans la démarche disciplinaire : comment identifier des « effets de Champ Atlantique » dans l'espace géographique ?

Résoudre cet objectif primordial nécessite de prime abord de définir précisément le terrain de notre étude. Partant du principe que l'océan doit constituer une ressource potentiellement disponible pour tous les élus du Champ, notre terrain d'investigation s'est en quelque sorte imposé : seuls des acteurs politiques locaux dont le territoire d'élection possèdent une ouverture sur l'élément océanique figurent dans notre travail²⁰. Leurs territoires sont localisés au sud de la limite Manche/océan Atlantique, au nord de Brest (photographie n°1)²¹ ; la limite sud est celle de la frontière franco-espagnole.



Photographie n°1 – Panneau matérialisant la limite entre la Manche et l'océan Atlantique (commune de Plouarzel, Finistère)

Cliché : Louis Marrou (été 2006)

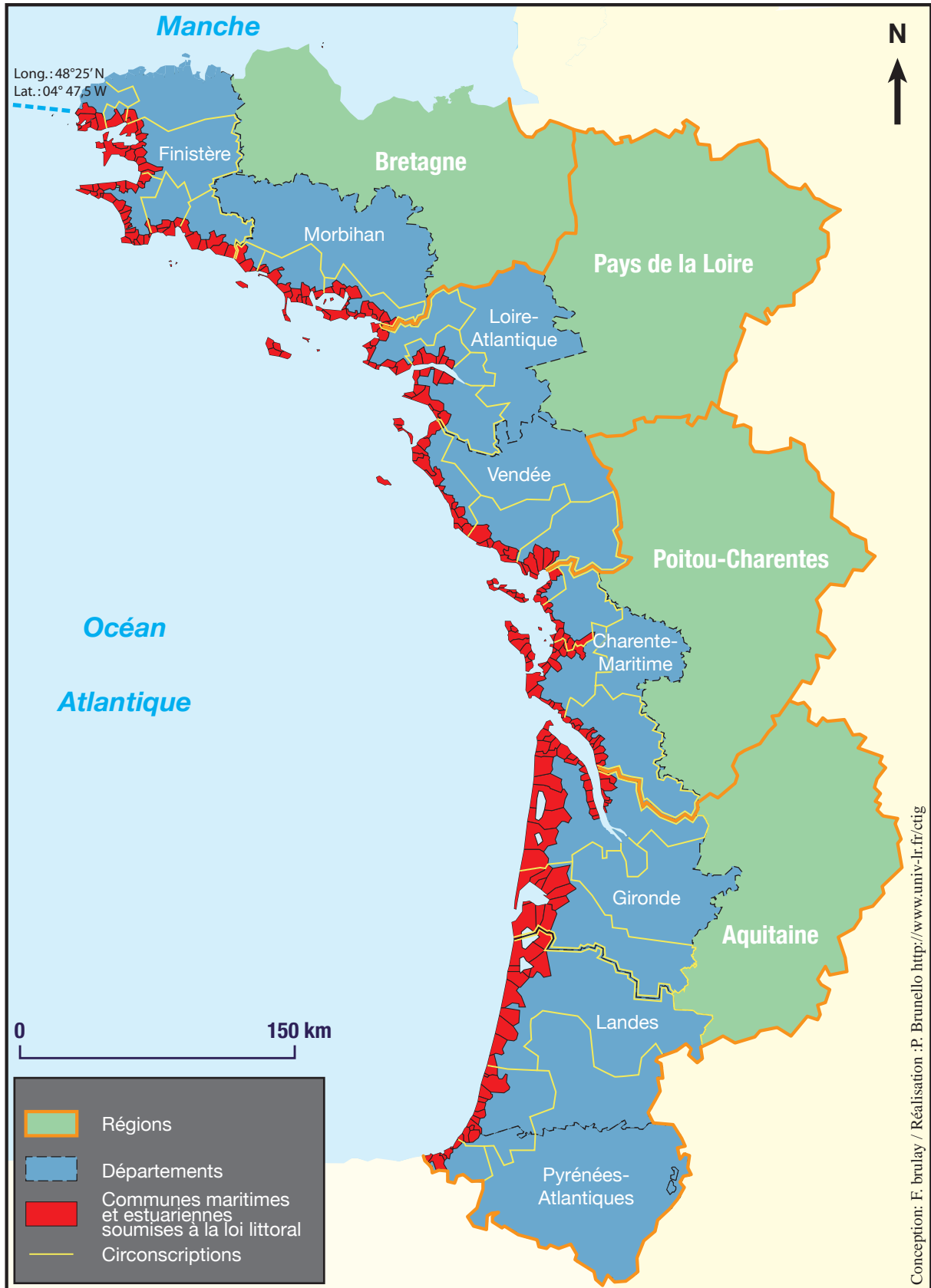
Par le biais de la décentralisation, la contiguïté des territoires d'élection avec l'océan ne concerne pas seulement les maires des littoraux atlantiques : l'ensemble des élus des différentes échelles institutionnelles, qui disposent d'une certaine influence sur ces espaces, sont donc susceptibles de participer à un éventuel Champ Atlantique (carte n°1).

mutualisation de l'aménagement du territoire, 92 p. ; Rapport du Gouvernement au Parlement, 2007, Bilan de la loi littoral et des mesures en faveur du littoral, 127 p.

²⁰ Nous nommerons dorénavant « façade Atlantique française » l'ensemble des territoires bordés par l'océan Atlantique. Nous distinguons donc cette « façade » de la « Façade Atlantique française » utilisée par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) (cf. chapitre 1).

²¹ Cette limite maritime est aussi celle de la limite nord du parc naturel marin de la Mer d'Iroise créé en 2007.

Carte n°1 - Les territoires institutionnels qui possèdent une ouverture sur l'océan Atlantique



Ainsi, parmi les collectivités territoriales qui possèdent une ouverture sur l'océan, on trouve :

- les Conseils Régionaux de Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine. Si leurs compétences sur les espaces littoraux et/ou maritimes se résument à la protection et à la gestion des espaces naturels sensibles ainsi que, depuis 2004, à la propriété et à l'aménagement des ports non autonomes²² (si ces collectivités le souhaitent), leur intérêt pour l'océan est aussi visible de façon « indirecte ». En effet, en plus de leur investissement à l'échelle européenne (notamment dans la Commission Arc Atlantique), ces collectivités accompagnent voire initient de nombreux projets dans des domaines variés : développement économique, aménagement de l'espace, promotion des patrimoines régionaux, etc. ;
- les Conseils Généraux de huit départements : Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée, Charente-Maritime, Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques. Leurs compétences sur les espaces littoraux et maritimes sont la protection et la gestion des espaces naturels sensibles ; et la création, l'équipement et la gestion des ports (de pêche et de commerce) avec, à l'instar des Conseils Régionaux, la possibilité depuis 2004 d'acquérir et d'aménager des espaces portuaires. En outre, ces collectivités disposent également de plusieurs compétences « indirectes » ;
- les regroupements intercommunaux : communautés de communes, d'agglomérations ou communautés urbaines, « pays » et syndicats à vocation unique ou multiple, quand ils disposent d'une ouverture sur l'océan, sont aussi en mesure de développer des projets dans les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement économique et de protection et de mise en valeur des patrimoines locaux notamment « Atlantiques » ;
- enfin, puisque le Champ focalise sur les pratiques des acteurs politiques locaux dans leurs relations avec l'océan, les députés de circonscriptions littorales et les sénateurs des départements atlantiques peuvent également faire partie de notre étude²³.

À partir de ce terrain d'étude, notre démarche méthodologique commencera par interroger le discours « Atlantique » élaboré par les tenants de la Commission Arc Atlantique, notamment les élus de collectivités locales françaises. Il montrera que, dans des territoires océaniques qui possèdent pour la plupart des situations économiques délicates et/ou une localisation géographique peu favorable, ce discours et la manne financière qu'il génère constitue un

²² Loi dite « Libertés et Responsabilités locales » du 13 août 2004.

²³ Si, sur un plan spatial, ce terrain d'investigation se révèle particulièrement vaste, le nombre d'élus réellement étudiés est plus réduit (cf. chapitre 2).

cadre structurant les relations entre nombre d'élus locaux et l'océan. Puis, le chapitre 2 explicitera les fondements théoriques du Champ Atlantique. Il précisera également la méthodologie choisie pour effectuer le passage d'une grille de lecture théorique à un outil opérationnel dans l'analyse géographique : celle-ci repose sur la déconstruction de la dimension maritime (qui mobilise l'océan Atlantique) des images territoriales élaborées par les collectivités locales. En effet, certains auteurs (notamment Michel Lussault²⁴, Bernard Debarbieux²⁵ ou Muriel Rosemberg²⁶) ont montré la capacité de ces images à révéler les intentions de ceux qui les produisent.

Partant, notre analyse portera autant sur leur face visible (leur contenu) que sur leur face cachée (les modalités de leur élaboration) de ces représentations politiques. La prise en compte de ces deux aspects indissociables, dans un espace régi par la concurrence et nourrit par les stratégies des individus qui le composent, est en effet essentielle pour appréhender l'intensité des discours « Atlantiques » de chacun des élus analysés. On montrera ainsi que les relations des pouvoirs politiques locaux avec leur environnement océanique sont orientées par des critères de nature biographique, politique et idéologique, et plus largement territoriale. Dans la grille de lecture par le Champ, ces éléments forment le Capital Atlantique de chacun.

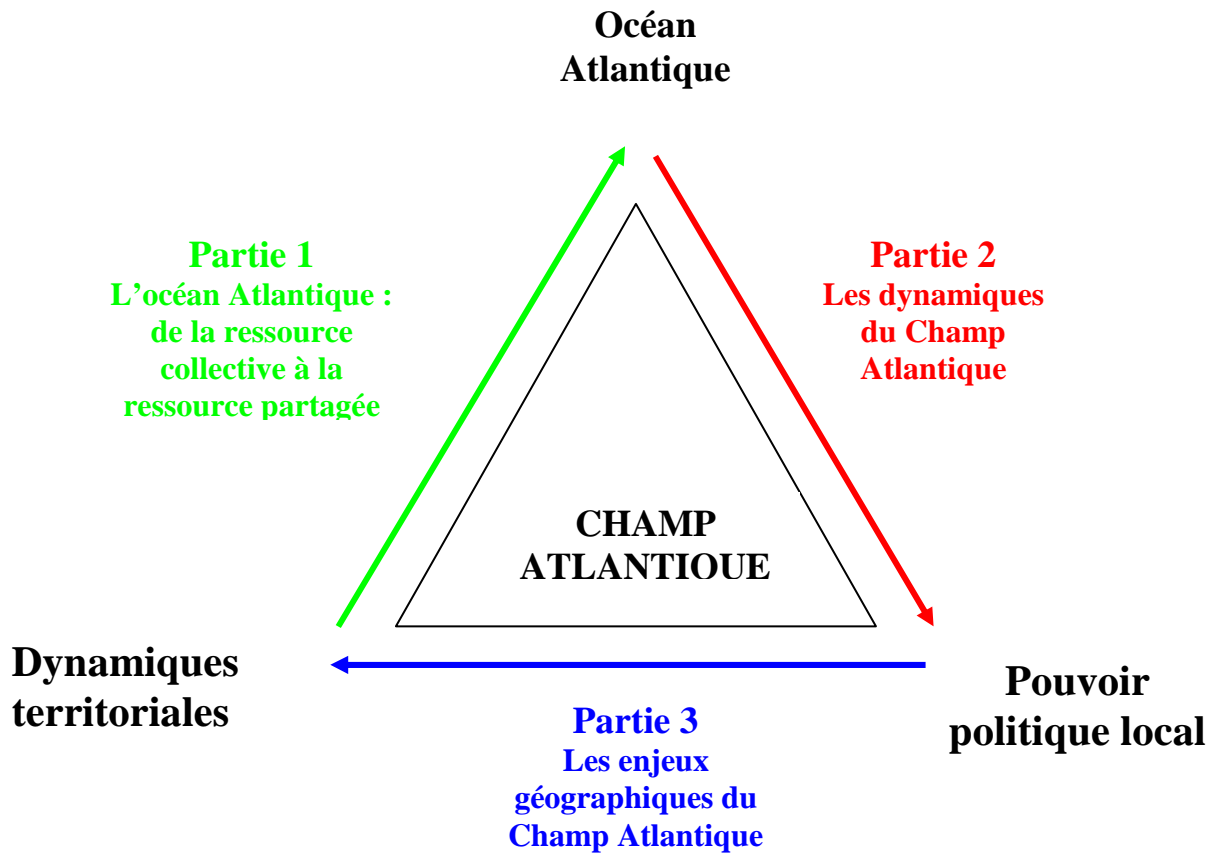
Enfin, dans une troisième partie nous confronterons ces images - leur face visible et leurs conditions d'élaboration - avec les contextes territoriaux dans lesquelles elles sont produites (figure 1). On verra que la mobilisation de l'océan par les élus recoupe deux enjeux géographiques majeurs : la recherche d'attractivité territoriale et la quête identitaire, et qu'elle varie en fonction de l'intensité avec laquelle ces enjeux se posent à l'échelle locale. Cette confrontation, qui donne un sens géographique aux Capitales Atlantiques, permettra ainsi d'identifier des « effets de Champ » dans les territoires de la façade océanique française.

²⁴ Lussault M., 1993, *Tours, images de la ville et politique urbaine*, Tours, Maison des Sciences de la ville, coll. Sciences de la ville, 415 p.

²⁵ Debarbieux B. et Lardon S. (dir.), 2003, *Les figures du projet territorial*, La Tour d'Aigues, édition de l'Aube – DATAR, 269 p.

²⁶ Rosemberg M., 2000, *Le marketing urbain en question – production d'espace et de discours dans quatre projets de villes*, Economica, 184 p.

Figure n°1 – La démarche méthodologique suivie pour vérifier la présence du « Champ Atlantique »



PARTIE 1

L'océan Atlantique, de la ressource collective à la ressource partagée

PARTIE 1

Introduction

« La France fut une œuvre de l'Esprit. D'un découpage territorial certes indiqué par la nature, mais précisé seulement par une volonté politique extérieure, est issue peu à peu une idée qui resta longtemps vague et lointaine, avant de s'inscrire enfin tardivement, dans la réalité quotidienne des relations humaines »¹.

Cette première partie s'attachera à poser le cadre problématique et épistémologique de cette recherche. Le chapitre 1 mettra en lumière, de façon multiscale, l'émergence d'un discours « Atlantique » à l'échelle européenne ; il interrogera également les conditions de sa réception dans une France jacobine, et montrera enfin la formidable opportunité que ce discours constitue pour des régions océaniques françaises en situation économique délicate.

Puis le chapitre 2 explicitera de façon théorique la grille de lecture par le Champ Atlantique, ses enjeux méthodologiques ainsi que l'intérêt de mobiliser cette notion dans l'analyse de l'espace géographique. Dans un dernier temps, il lui donnera une dimension opérationnelle : celle-ci repose sur la médiation des images des territoires fabriquées par les acteurs politiques locaux de la façade océanique française, particulièrement leur dimension « Atlantique ».

¹ De Planhol, 1988, *Géographie historique de la France*, Ligugé, Fayard (p.533).

Chapitre 1 : À la recherche d'un référentiel Atlantique commun

Ce chapitre montrera en quoi la création de la Commission Arc Atlantique² a institué des représentations de l'océan en mesure de constituer un cadre pour les élus des territoires de la façade Atlantique française.

Dans le but d'attirer les financements des programmes de développement de l'Union Européenne, ce regroupement d'acteurs politiques locaux s'est structuré autour de la proximité géographique des régions occidentales de l'Europe avec l'océan. Ses tenants ont ensuite multiplié les argumentaires pour tenter de lui donner une identité Atlantique commune, instituant au passage une représentation singulière de l'océan. Ce lobbying politique a bien fonctionné puisqu'il dispose au début des années 2000 d'une influence considérable dans l'élaboration des programmes de développement communautaires qui le concerne (A).

À l'échelle nationale, ces revendications ont été relayées par l'Etat « aménageur », malgré des visées jacobines et un manque d'intérêt séculaire pour le maritime : devant l'ampleur des financements des politiques publiques européennes et la montée de l'Europe politique, celui-ci a adopté une attitude opportuniste. Enfin, le discours « Atlantique » d'échelle européenne a également suscité un intérêt important de la part des collectivités locales des littoraux océaniques, du fait de leur situation économique globalement délicate, d'une certaine dépendance vis-à-vis des « centres » terrestres (européens comme nationaux) et de la décentralisation qui accroît les pouvoirs des élus locaux : ces éléments ont ainsi facilité la diffusion de ce discours (B).

² Pour plus de facilité, nous utiliserons désormais le mot « Arc » pour désigner la Commission Arc Atlantique.

A – L’Arc Atlantique : l’émergence d’une conscience Atlantique commune ?

Le lancement d’une Commission « Arc Atlantique » est le prolongement d’un processus engagé depuis 1973 avec la création de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM)³. Les objectifs de cette Conférence sont de développer les régions qui la composent en luttant contre leur localisation périphérique en Europe. Pour ce faire elle veut promouvoir leur maritimité. Elle engendre depuis les années 1980 des regroupements transnationaux, dont celui des régions ouvertes sur l’océan.

Pour montrer comment l’Arc Atlantique est à l’origine d’un important discours sur l’océan, nous analyserons dans un premier temps sa genèse et le contenu des argumentaires développés par ses tenants. Ensuite, nous verrons que ce regroupement de régions dispose d’un poids considérable dans l’élaboration des politiques communautaires. Il est en mesure d’imposer aux élus locaux l’adhésion, de gré ou de « force » (pour obtenir des aides financières en faveur du développement local), à une certaine représentation de l’océan Atlantique.

I – L’Arc Atlantique : un projet politique

Pour Geroid O’Tuathail, le rôle majeur des productions discursives, dans un contexte de croissance exponentielle des flux informationnels, ne doit plus être occulté des analyses sur les relations entre l’espace et les différentes formes de pouvoirs : « *A series of new congealments of geography and governmentality are emerging amid an even more intense round of time-space compression, a fin de millenium vertigo of informationalization and globalization that is remaking global space and creating new conditions of possibility for its representation by systems of authority. The challenge for critical geopolitics today is to document and deconstruct the institutionnal, technological, and material forms of these new*

³ En 2007 cette Conférence regroupe 155 régions européennes divisées en 6 commissions géographiques (Atlantique, Balkans – Mer Noire, Iles, Interméditerranéenne, Baltique, Mer du Nord).

congealments of geo-power, to problematize how global space is incessantly reimagined and rewritten by centers of power and authority in the late twentieth century »⁴.

C'est la même posture qui guide Philip Steinberg, pour qui l'océan est construit par certaines pratiques sociales à un moment donné : « *The social structures, individual behaviours, institutional arrangements, and natural features {that} have intersected to create specific spaces, both on land and at sea* »⁵.

Suivant ces deux invitations, nous verrons dans un premier temps l'émergence de l'Arc Atlantique et le rôle des acteurs politiques français dans ce processus. Puis nous mettrons en lumière le contenu des argumentaires qui « construisent » ce regroupement.

1 – Les enjeux à l'origine de la Commission Arc Atlantique

*« L'espace Atlantique est relatif, différencié, fluctuant, flexible. C'est un ensemble pluriel de problèmes, de moments, de projets et d'hommes. Non pas cette machine toute faite, clés en mains, que peut être certains souhaiteraient, mais un assemblage aux configurations multiples, qui se nourrit tantôt d'ententes institutionnelles, tantôt de leur dépassement ou de leur refus »*⁶.

La Commission Arc Atlantique, qui est une des divisions géographiques de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes), a été lancée en 1989. Ce regroupement de régions européennes se composait au départ de 23 régions puis passe à 32 dès l'année suivante et 30 aujourd'hui⁷. Son périmètre a varié principalement au Royaume-Uni (sud de l'Angleterre, Irlande et Eire), les régions pionnières françaises et espagnoles étant toujours massivement présentes (carte n°2). La naissance de l'Arc, qui est indissociable d'un contexte européen singulier (la montée de l'Europe politique)⁸, trahit la peur de certaines régions de passer d'une localisation géographique périphérique à une situation marginale en Europe. Il devient donc nécessaire d'obtenir des financements de Bruxelles pour se développer. En ce sens la création du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) en 1973 constitue un moyen important pour aider au développement des régions océaniques.

⁴ O'Tuathail G., 1996, *Critical Geopolitics – The Politics of Writing Global Space*, London, Routledges (p. 248).

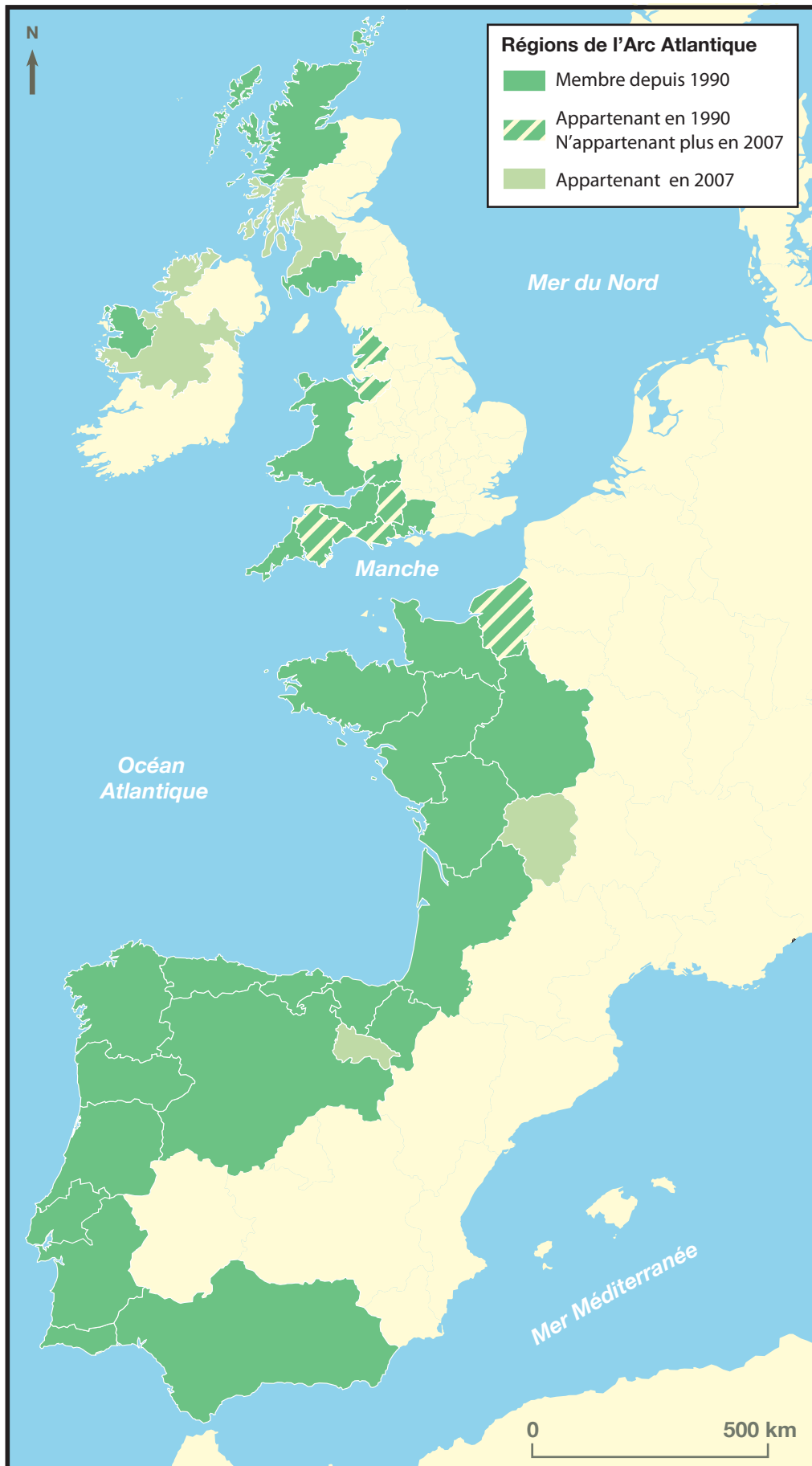
⁵ Steinberg, 2001, *The social construction of the ocean*, Cambridge, Cambridge University Press, (p. 20).

⁶ Lacour dans Beauchard (dir.), 1995, *Espaces-projets atlantiques : convertir les périphéries en façade*, La Tour d'Aigues, édition de l'Aube – IAAT, coll. Mondes en cours (p.83).

⁷ Au 31 juillet 2007 ; pour la liste complète des 30 régions, voir l'annexe 1.

⁸ Poussard A., 1997, op. cité.

Carte n° 2 - L'évolution de périmètre de l'Arc Atlantique de 1990 à 2007 (au 31 juillet)



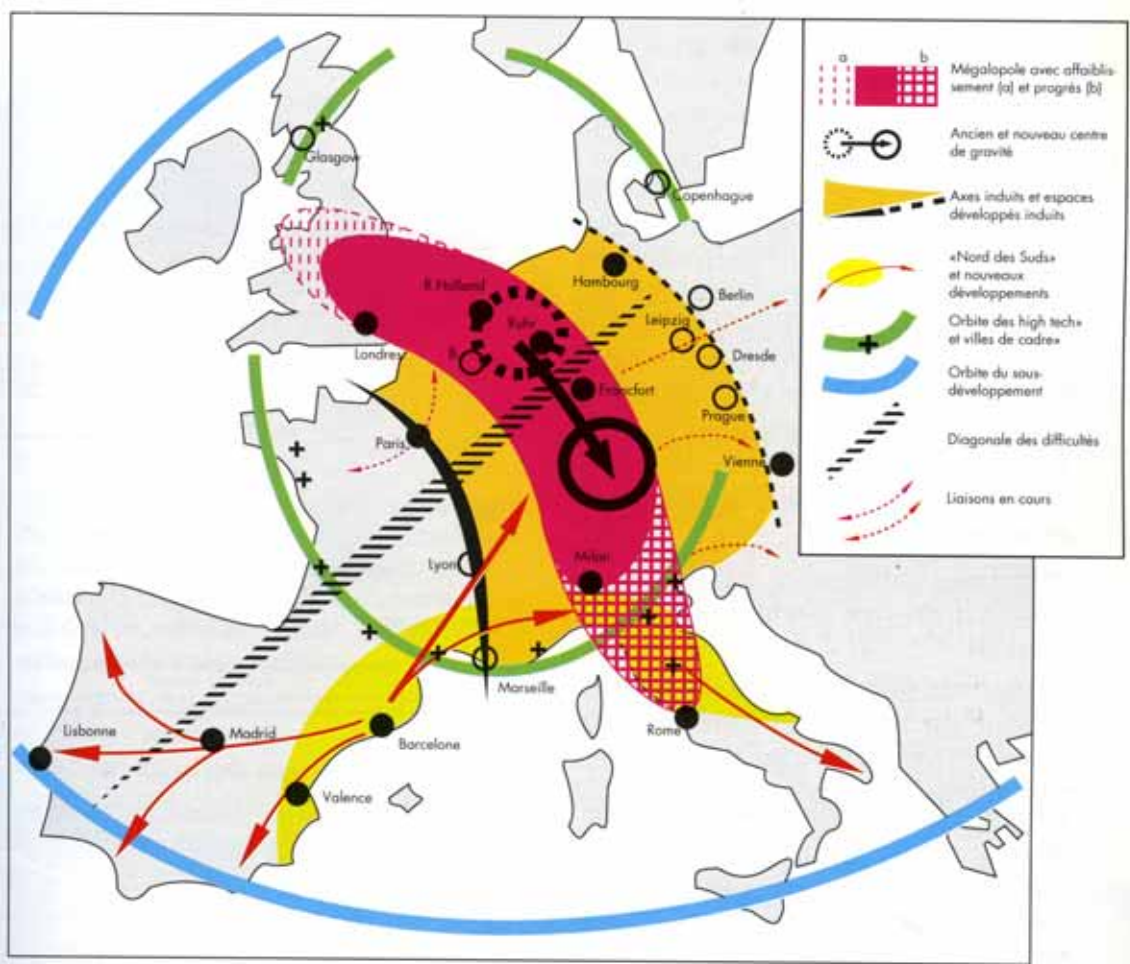
Conception : F. Brulay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-lr.fr>

Source : Poussard, 1997 ; www.arcatlantique.org (consulté le 31 juillet 2007)

Réservé aux régions les plus défavorisées, le FEDER se destine à des investissements productifs, aux infrastructures et au développement des entreprises. Toutefois, à partir des années 1980, ce sont principalement les nouveaux pays de l'Union Européenne (Grèce, Portugal et Espagne) qui en sont les bénéficiaires : ceux-ci sont globalement plus en difficulté que les régions des littoraux océaniques.

Aussi, la diffusion de certaines cartes⁹, celles qui mettent en avant l'existence d'une « Banane Bleue » - en rouge sur la carte - au centre de l'Europe, signifie l'urgence d'une mobilisation pour les régions occidentales : ces cartes vont constituer « *les ressorts* »¹⁰ de la création de l'Arc (carte n°3).

Carte n°3 – La vision de l'Europe du GIP-Reclus à la fin des années 1980



Source : Brunet (dir.), 1989

⁹ Brunet (dir.), 1989, *La France dans l'espace européen*, Montpellier, GIP-RECLUS, 31 p.

¹⁰ Poussard, 1997, op. cité (p.28).

De nombreux débats ont émaillé la création de cet Arc, notamment autour de la cohérence de cet espace : on peut rappeler les principaux arguments développés.

Du côté des convaincus, les régions océaniques ont en commun l'organisation de leurs structures rurales et agricoles¹¹, le « *sens de la mer* »¹², une certaine parenté culturelle et historique¹³, la conscience de nombreux freins au développement (notamment l'absence de métropoles¹⁴ et les liens forts qui unissent collectivités locales et entreprises¹⁵) ou une identité de position¹⁶. Pour ces locuteurs ces éléments constituent autant de moyens de transcender les différences locales.

A l'opposé, de nombreuses voix dénoncent la grande hétérogénéité de ce regroupement¹⁷ (surtout les situations économiques¹⁸), ou le fait que l'Arc ne soit qu'une union de « façade » (à travers la volonté de nombreuses régions d'améliorer leurs liaisons avec le centre européen plutôt qu'entre elles ; ou le manque d'investissement de certaines) à partir d'un concept mobilisateur qui, à l'instar de nombreux discours, ne sert qu'à initier des projets de développement¹⁹. Enfin, certains remettent en cause l'idée même d'un « Arc », de la « banane bleue » et plus généralement de la pertinence du modèle centre – périphérie institué par les cartes du GIP–Reclus : il s'agit pour ces détracteurs de substituer, à la place d'une vision est/ouest et « européen-centrée », une vision nord/sud qui valorise un couloir océanique et ses estuaires²⁰.

Au-delà de ces divergences d'opinion, un élément fait néanmoins consensus parmi les participants au débat sur la cohérence et les enjeux de l'Arc Atlantique : le caractère doublement stratégique et politique de la structure. Stratégique car il était nécessaire d'agir pour continuer d'exister, une présence marginale des régions océaniques à Bruxelles étant

¹¹ Flatrès dans Soumagne (dir.), 1990, *Paysages et sociétés : Péninsule Ibérique, France, région Atlantiques*, Poitiers, Centre de Géographie Humaine et Sociale, 640 p.

¹² Flatrès dans Péron et Rieucan (dir.), 1996, *La maritimité aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 335 p.

¹³ Martray, 1991 cité par Baudelle dans Miossec et Marrou (dir.), 1998, « L'Atlantique un regard géographique », *Historiens et Géographes*, 312 p. ; voir aussi Morvan dans Morvan (dir.), 1996, *L'entreprise Atlantique : du local à l'économie-monde*, La Tour-d'Aigues, éditions de l'Aube – IAAT, 115 p.

¹⁴ Morvan cité par Baudelle dans Miossec et Marrou, 1998, op. cité.

¹⁵ Morvan dans Morvan (dir.), 1996, op. cité.

¹⁶ Baudelle dans Miossec et Marrou (dir.), 1998, op. cité.

¹⁷ Notamment les contributions de Roger Brunet, Jean Renard ou Guy Baudelle dans le numéro spécial de la revue *Norois* consacré à l'Arc Atlantique (Centre Interdisciplinaire de recherches sur les villes moyennes (éditeur scientifique), 1996, « Villes moyennes dans l'Arc Atlantique », *Norois*, n°157, p.478-708.

¹⁸ Baudelle (a) (dir.), 1993, *La façade Atlantique. Stratégies et prospective de développement*, Rennes, PUR, 238 p.

¹⁹ Ce que Roger Brunet résume sous les termes d'« *amusement médiatique* » (Brunet, 1997, *Champs et contrechamps, Raisons de Géographe*, Paris, Belin, coll. Mappemonde, 319 p.)

²⁰ Voir notamment Lebahy dans Baudelle (a) (dir.), 1993 op. cité ; Lebahy dans Bouédec et Chappé (dir.), 2000, *Pouvoirs et littoraux du XV^e au XX^e Siècles*, Rennes, PUR, 720 p.

aussi synonyme de détérioration de leur situation géographique en Europe. Politique car depuis la prise de conscience des risques de l'élargissement de l'Union jusqu'au fonctionnement de la Commission depuis 1989, les différentes étapes du processus qui construisent cet Arc n'ont pu être franchies que grâce au rôle moteur de certains acteurs politiques locaux.

2 – L'investissement décisif de certains acteurs politiques français

La mise en lumière des intentions, des stratégies ou des jeux entre les acteurs politiques qui sont à l'origine de l'Arc, est fort utile par rapport à notre propos : elle contribue à refléter la volonté de s'approprier l'océan, et simultanément témoigne d'une certaine vision de celui-ci, au travers de ce qui est « Atlantique » pour les promoteurs de cet Arc.

Avant d'en faire état, précisons d'abord deux éléments qui cadrent l'analyse :

- d'une part, de façon générale, si le rôle des acteurs politiques est essentiel, il se cantonne le plus souvent à relayer (à rendre médiatique) les demandes des acteurs économiques locaux. Anne Poussard rappelle que *« l'Arc Atlantique a émergé à partir des réactions des industriels de l'Ouest, les élus se sont faits les porte-parole du mouvement. Mais on aurait tort de considérer l'Arc Atlantique dans sa seule dimension politique ; nous l'avons vu, finalement, ce sont bien les professionnels qui « fabriquent » l'Arc Atlantique par leurs actions dans les régions et dans les villes »*²¹ ;
- d'autre part l'analyse se focalise sur les élus des 4 régions de la façade océanique française plus que sur celui des autres régions, françaises comme étrangères. Ce cadre géographique n'est pas réducteur : *« force est de constater le nombre restreint d'intervenants et la tonalité principalement française des initiateurs de l'Arc Atlantique »*²². Toutefois, en 2007, ce sont les élus des régions espagnoles et portugaises qui sont les plus investis dans la Commission²³.

Il est fréquent d'attribuer au premier Président de la Commission la paternité de ce regroupement (tableau n°1). Déjà, le géographe Jean Renard rappelait que c'est sous la férule d'Olivier Guichard que l'idée d'un regroupement était sous-jacente des premières rencontres entre régions membres de la CRPM²⁴. Ce Président de la région Pays de la Loire, convaincu

²¹ Poussard, 1997, op. cité (p. 204).

²² Id. (p.117).

²³ Cf. p.58.

²⁴ Poussard, 1997, op. cité.

de la pertinence de la région comme échelle de développement, a usé ensuite de tout son poids : plusieurs fois ministres (notamment de l'Aménagement du Territoire), premier directeur de la DATAR, « baron » du gaullisme et ami du Général, cumulant les mandats locaux (député, conseiller général, régional et maire de La Baule-Escoublac) pendant trente ans, son investissement fut ainsi considérable. D'ailleurs, sa région reçut de l'Europe la mission d'animer l'Arc à ses débuts, avec la direction du programme Atlantis (1993-1994).

Tableau n°1 : Les Présidents français de la Commission Arc Atlantique et les villes françaises membres de la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique (CVAA)

| Régions membres de l'Arc Atlantique | Présidents de la Commission Arc Atlantique | Villes membres de la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique (CVAA) (au 31/8/2007) |
|-------------------------------------|--|--|
| <i>Bretagne</i> | <i>Pas de présidence</i> | - Rennes - Brest (communauté urbaine) - Lorient (communauté d'agglomération) |
| <i>Pays de la Loire</i> | Olivier Guichard (1990 – 1994) | - Nantes (communauté urbaine) - Saint-Nazaire - Angers |
| <i>Poitou-Charentes</i> | Jean-Pierre Raffarin (1994 -1998) | Aire 198 (villes d'Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers) |
| <i>Aquitaine</i> | Alain Rousset (2002 - 2006) | - Bordeaux - Bayonne (Eurocité Basque) |

Sources : Poussard 1997 ; www.interreg-atlantique.org/iic/accueil.htm ; www.coop-atlantico.com/fr/programa.php ; www.arcatlantic.org

Les Présidents de deux autres régions de la façade océanique française se sont également illustrés. Yvon Bourges d'abord, dont l'investissement en faveur de la Bretagne repose moins sur sa personnalité que sur une certaine tradition régionale pour les revendications identitaires et géographiques²⁵. C'est à partir du rôle majeur du CELIB - Comité d'Etudes et de Liaisons des Intérêts Bretons – que la CRPM a été créée en 1973, la région Bretagne étant la plus présente aux réunions sur les vingt premières années (1973-1995)²⁶.

Jean-Pierre Raffarin, Président de la région Poitou-Charentes de 1988 à 2002, est le troisième acteur majeur dans la création de l'Arc. Plus accompagnateur que véritablement à l'origine de la Commission, il en devint le second Président après les deux mandats d'Olivier Guichard. Il

²⁵ Pour une illustration de ces revendications, voir aussi le chapitre 6.

²⁶ Lebahy dans Bouédec et Chappé, 2000, op. cité.

comprit rapidement l'intérêt du regroupement pour sa région ainsi que les vertus de la coopération interrégionale (Poitiers accueille l'antenne « Atlantique » du CEDRE²⁷, qui deviendra ensuite l'IAAT²⁸). Sa présidence témoigne d'une certaine évolution par rapport aux premières années : les ambitions de développement économique et un certain volontarisme en matière d'aménagement du territoire semblent prendre progressivement le dessus sur les discours et les revendications identitaires qui veulent asseoir l'homogénéité du regroupement. Enfin, les élus de la région Aquitaine n'ont joué qu'un rôle secondaire dans la création de la Commission, la présidence d'Alain Rousset apparaissant plus comme la volonté d'assurer le positionnement de la région dans les programmes d'aides communautaires, sans pour autant revendiquer massivement l'appartenance à une identité « Atlantique ». Il s'agissait plus de s'inscrire dans la continuité de Jean-Pierre Raffarin, et de renforcer la position de l'Aquitaine en tant que région située sur un axe européen nord / sud (vers la Péninsule Ibérique) majeur.

Les représentants des régions françaises sont les principaux animateurs des premières années. Même si leurs territoires comptent parmi les espaces les moins en difficulté, ces élus espèrent en effet de substantielles retombées grâce à leur position centrale dans l'Arc²⁹. Le contexte de sa création leur est également favorable puisque Bruxelles a choisi d'appuyer sa politique sur les régions. En outre, le développement de la coopération transfrontalière, la croissance exponentielle des volumes financiers alloués au développement par l'Union, ainsi que les processus de décentralisation initiés au début des années 1980 en France, invitent les collectivités territoriales à s'investir massivement. Ce contexte explique aussi que les régions sont largement relayées à l'échelle locale par quelques élus influents comme Michel Crépeau (maire de La Rochelle), Jean-Marc Ayrault (Nantes) ou Edmond Hervé, le maire de Rennes étant notamment à l'initiative de la création en 2000 de la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique.

3 – L'Arc Atlantique : localisation périphérique, environnement de qualité et patrimoines océaniques

Dépassons les dimensions politiques de l'Arc Atlantique pour nous attarder sur le second fondement de ce regroupement régional, sa construction sémantique³⁰ : quel est le contenu des argumentaires chargés d'assurer la promotion de « *cet espace inventé (...) ce construit*

²⁷ Centre Européen de Développement Régional.

²⁸ Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire.

²⁹ Baudelle dans Marrou et Miossec, (dir.), 1998, op. cité.

³⁰ Notre analyse de l'imaginaire Atlantique de l'Arc s'inspire de celle d'Anne Poussard, 1997, op. cité.

social sur des bases territoriales »³¹ ? Il repose principalement sur la proximité des régions avec l'océan ; cela même si certaines ne se situent pas à son contact direct³².

Avant d'examiner le contenu de l'imaginaire Atlantique élaboré par les promoteurs du regroupement, précisons les moyens qu'ils ont choisi pour le diffuser :

- les supports de communication sont multiples puisque « *très rapidement l'Arc Atlantique est apparu médiatique : très vite, logo, pin's, jeu-concours ou encore Challenge à la voile et cassettes vidéo ont accompagné la phase de mobilisation et d'adhésion des acteurs* »³³. On peut ajouter des affiches, des articles de presse, des pochettes, des colloques et des réunions diverses. La stratégie de communication, d'apparence désordonnée, est en réalité ciblée et les supports sont fonction des destinataires : entreprises, touristes ou résidents permanents. Toutefois, ces documents ne possèdent le plus souvent qu'une portée régionale³⁴ ;
- la rhétorique qui assure la promotion de l'Arc repose sur une stratégie de communication de type antagoniste le plus souvent : de façon implicite comme explicite, elle oppose au centre européen industriel noir, pollué et densément peuplé des régions océaniques rurales, naturelles et authentiques, dont la qualité de vie est élevée et l'histoire particulièrement riche. Il s'agit en fait de transformer des inconvénients en avantages.

3.1) La périphéricité des régions océaniques

Le degré d'intégration des régions littorales, qui varie depuis une localisation finisterrienne jusqu'à une position de région intermédiaire en Europe³⁵, accapare une bonne partie des discours. Il s'agit de transformer les littoraux en façades, de « *replacer la mer au cœur de la stratégie du continent* »³⁶. Cette rente de situation, malgré ses différents gradients, puise sa légitimité dans la peur d'être marginalisé par l'ouverture de l'Union vers l'est. Elle reçoit un écho favorable du côté de Bruxelles puisque ces revendications vont engendrées de nombreuses opérations d'aménagement, par exemple « l'autoroute des estuaires ».

Les argumentaires opposent donc systématiquement les régions occidentales et celles du cœur de l'Europe. Tantôt les supports de communication mettent en scène les régions comme

³¹ Id. p.13.

³² Cf. la carte n°2, p.29.

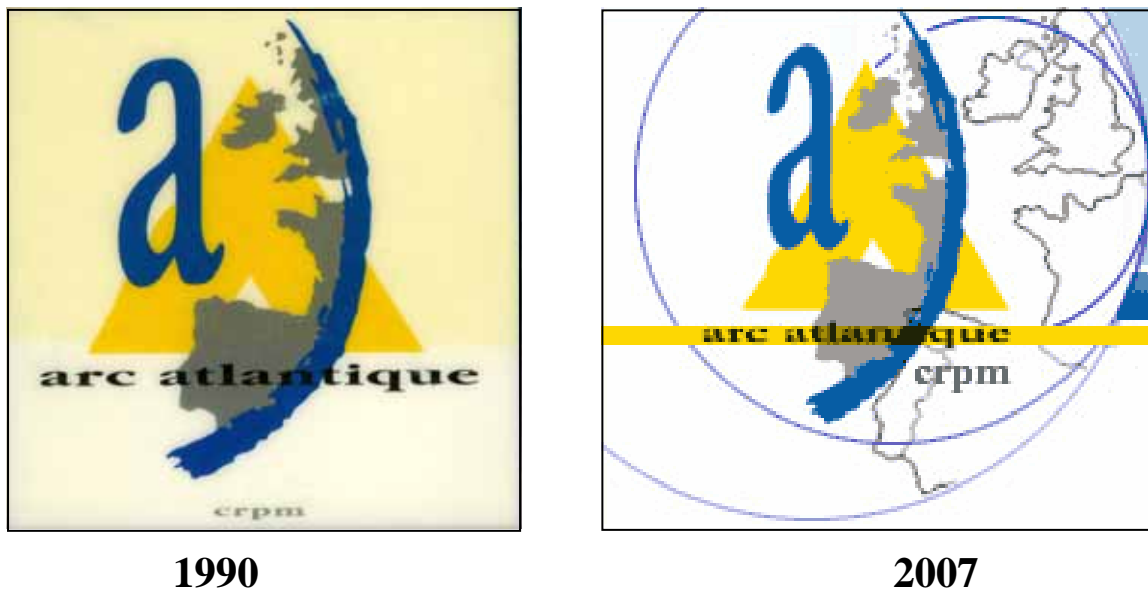
³³ Id. p.207.

³⁴ Avec de fortes disparités selon les régions puisque, sur les 3 premières années (1989, 1990 et 1991), la diffusion médiatique de l'Arc Atlantique dans la région des Pays de la Loire devance largement celles des autres régions ; suivent Bretagne et Basse-Normandie, puis Poitou-Charentes, l'Aquitaine se situant très loin (voir Poussard, 1997, op. cité).

³⁵ Renard, 1996, dans Centre Interdisciplinaire de recherches sur les villes moyennes (éditeur scientifique), 1996, op. cité (p. 510).

autant de façades ouvertes sur les océans et sur le monde ; tantôt les deux « Europes » sont associées pour mieux mettre en valeur les atouts de régions océaniques et faire d'elles l'avenir du continent³⁷. Enfin, certains discours invitent à rompre avec l'Europe et proposent une vision océano-centrée : c'est le cas du logo de l'Arc Atlantique (figure n°2).

Figure n°2 : Le logo de l'Arc Atlantique en 1990 et en 2007



Source : www.arcatlantic.org (consulté le 31/8/07)

Le logo de 2007 place les régions de cet Arc dans l'océan : il s'agit de signifier sa forte influence. Il permet aussi de les distinguer, d'autant que le reste de l'Europe (continentale) n'y figure pas. Cette représentation témoigne également de la rhétorique fondée sur l'opposition entre régions océaniques et cœur de l'Europe : les premières sont en pleine lumière alors que le second est dans l'obscurité, invisible. Dans le même esprit la corde bleue de l'arc, qui rassemble les régions océaniques, symbolise la forme d'une voile gonflée par le vent et, au-delà, le dynamisme de ces territoires. Elle laisse apparaître aussi les deux significations attribuées aux arcs, l'idée de construction et la signification guerrière³⁸. Ce logo veut montrer que les régions océaniques constituent une porte d'entrée (maritime) de l'Europe, et qu'elles sont ambitieuses et dynamiques : elles partent à la conquête du continent.

³⁶ Beauchard cité par Baudelle dans Miossec et Marrou, 1998, op. cité.

³⁷ Poussard, 1997, op. cité.

³⁸ Id.

3.2) Environnement préservé et qualité de vie

D'autre part, la qualité de l'environnement océanique est largement invoquée³⁹ : c'est notamment le cas d'une certaine ruralité, générant un argumentaire qui promeut douceur de vie et calme ; ou des discours sur la pêche, plus centrés sur l'authenticité d'une activité traditionnelle, presque intemporelle.

Ces deux aspects de la valorisation de la proximité de l'océan restent cependant peu nombreux par rapport à tout ce qui symbolise l'environnement naturel des régions océaniques. Cet imaginaire profite de la présence de nombreuses zones protégées dans ces régions. Il faut dire que ces littoraux ont bénéficié d'une prise de conscience précoce impulsée par des scientifiques ou des naturalistes⁴⁰, et par la reconnaissance de la fragilité des zones humides et du littoral en général. Cette caractéristique, si elle constitue une réalité géographique, profite en outre d'une perception sociale positive. Aussi, l'association des régions Atlantiques avec les espaces naturels est constante dans l'argumentaire, et nourrit par conséquent de nombreux discours. Ceux-ci vantent une qualité de vie faite de dynamisme grâce à l'énergie de l'océan (par le biais de slogan ou par la présence de vagues), de fraîcheur et d'authenticité, bref peu urbaine et donc « naturelle ».

L'un des exemples parmi les plus significatifs est la campagne de communication l'« *effet côte Ouest* » lancée par la municipalité de Nantes en 1992 (figure n°3).

³⁹ Baron-Yelles, 1997, *Espaces protégés et tourisme de nature sur le littoral Atlantique français : stratégies et enjeux*, thèse de doctorat de Géographie, Université Paris I, 380 p.

⁴⁰ Le Démézet M. et Maresca B., 2003, *La protection de la nature en Bretagne. La SEPNE (1953 – 2003)*, Rennes, PUR, 239 p.

Figure n°3 - L'« effet côte ouest » de la municipalité de Nantes (44)

Gagner du temps
pour prendre du bon temps.
Telle pourrait être la devise de Marie.
Pour le shopping, comme
pour le fitness, elle a des jambes. Marie...
Elle traverse la vie à toute allure
comme le tramway qu'elle adore.
Pour aller à l'essentiel : les amis, le ciné
et là où ça bouge dans Nantes.
Il est vrai qu'elle travaille
dans le laboratoire de l'Inra qui
a mis au point la fabrication du surimi !
C'est là qu'on prépare la cuisine
de demain, là que Marie
trouve les recettes
qui conviennent
à son énergie.

L'EFFET CÔTE OUEST !

Et si une ville considérait
le bien-être
comme le moteur
de ses performances ?

NANTES
(15) 40.41.55.00

Source : service communication, mairie de Nantes

3.3) Le passé maritime commun des régions océaniques

La convocation de référents géographiques reste, pour les promoteurs de l'Arc Atlantique, insuffisante pour susciter l'appartenance et le développement de sentiments identitaires. L'appel à l'histoire, plus précisément à un certain passé maritime, devient donc essentiel : « La coalition de l'Arc Atlantique risquerait fort d'échouer si elle ne parvenait pas à susciter, chez ses participants, le sentiment qu'ils ont, en plus de leurs problèmes matériels, quelque chose de commun dans leur histoire »⁴¹. Quels sont les principaux éléments de cette quête de mémoire collective ?

⁴¹ Martray cité par Baudelle dans Miossec et Marrou (dir.), 1998, op. cité.

En premier lieu la recherche de cohésion entre les régions invite à mobiliser le passé salicole : depuis le Moyen Age jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, l'exploitation du sel constitue une activité que l'on a pratiqué au sein de nombreuses régions de l'Arc. Ce trait commun suscite d'ailleurs un programme de remise en état de salines et de promotion du patrimoine salicole (le programme SAL dans INTERREG III B). Le commerce de l'étain et du vin (du Moyen Age au XIX^{ème} Siècle) est également mobilisé, d'autant qu'il évoque des relations importantes avec les ports de la Mer du Nord et permet donc de rompre avec la vision centre-périphérie des cartes du GIP-Reclus. Anne Poussard évoque enfin le fait que les Vikings, les invasions barbares du royaume des Francs, le commerce triangulaire ou plus récemment les croisières transatlantiques participent des mêmes processus.

Les promoteurs de l'Arc mobilisent donc de nombreux éléments d'un passé maritime commun, même si celui-ci est parfois loin de concerner la totalité des régions : l'objectif est de conférer cohérence et unité à l'ensemble. Certains excès guettent, par exemple au travers de l'activation du mythe d'une civilisation océanique dont la celtitude constituerait les traits visibles ; le terme « Arc », et son association avec « Atlantique » renvoyant d'ailleurs implicitement à l'existence d'une histoire et d'une culture océanique⁴². Cet appel au passé ne manque pas de laisser certains chercheurs sceptiques⁴³. Aussi, l'Arc doit être compris comme un « enjeu idéologique », un « espace de références » autour d' « un noyau central de représentation, guidant l'action »⁴⁴.

II – De l'Arc à l'Espace Atlantique

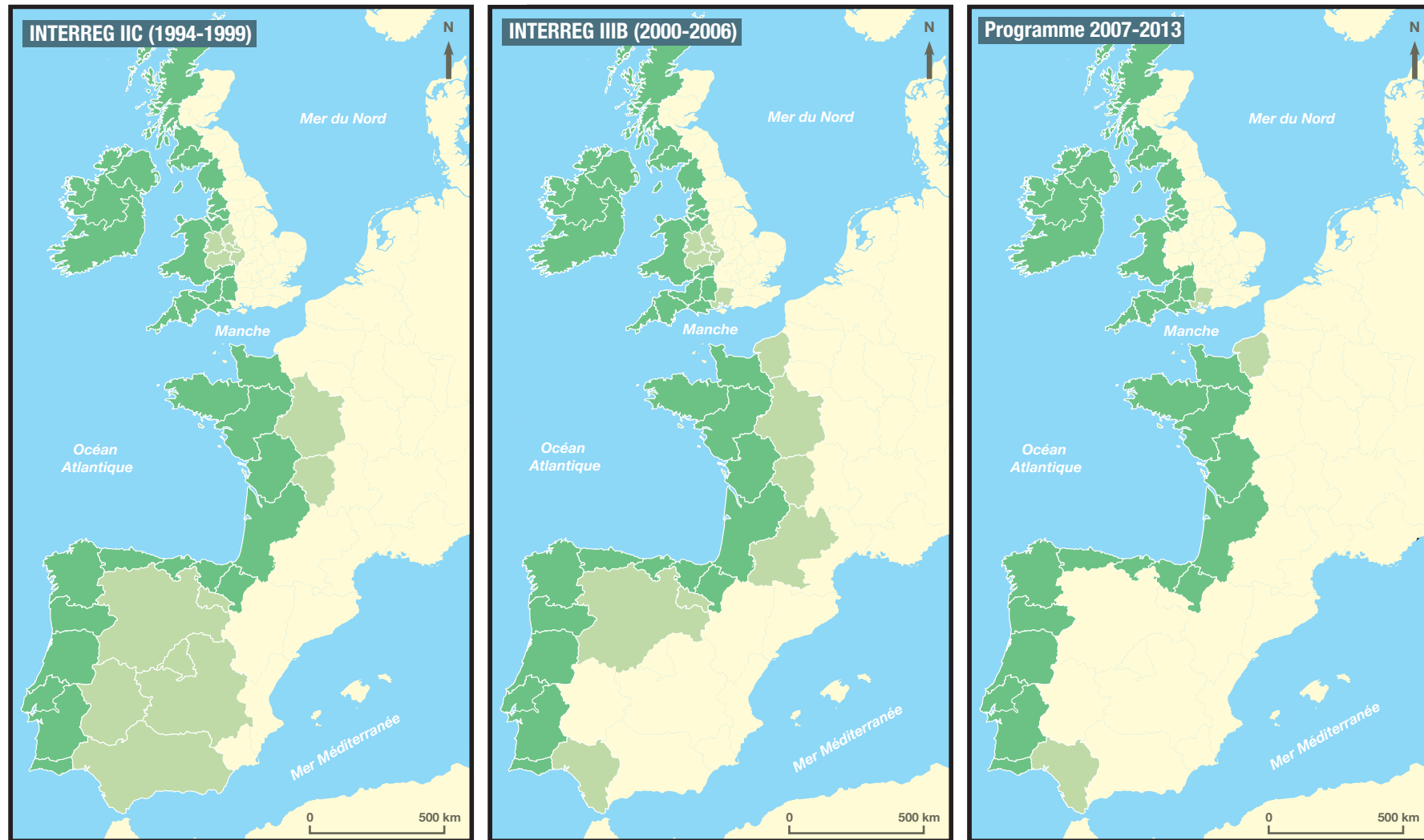
Quelle est la portée des revendications des élus des régions de l'Arc Atlantique dans les politiques publiques de l'Union Européenne ? Une analyse globale des programmes communautaires montre que, dans un contexte d'accroissement exponentiel des fonds de développement alloués par Bruxelles, leur poids est croissant. Il varie toutefois en fonction de la géopolitique interne de l'Arc : à l'investissement massif des débuts a succédé un certain retrait de la part des régions françaises. Seule la Bretagne se distingue en participant de façon active à l'élaboration du programme 2007 –2013.

⁴² Frédérique La Fahler citée par Poussard, 1997, op. cité (p.215).

⁴³ Voir les articles de Brunet et Renard dans Centre Interdisciplinaire de recherches sur les villes moyennes (éditeur scientifique), 1996, op. cité.

⁴⁴ Poussard, 1997, op. cité.

Carte n°4 - L'évolution du périmètre de l'Espace Atlantique de 1994 à 2013



Source : www.interreg-atlantique.org
 (consulté le 12 août 2007)

Régions permanentes de l'Espace Atlantique depuis 1994
 Régions temporaires de l'Espace Atlantique

Conception : F. Brunlay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-lr.fr>

Avant d'apprécier les relations entre l'Arc et Bruxelles, précisons leur support spatial : les stratégies de développement de l'Union Européenne s'inscrivent, pour leur partie occidentale, dans l'Espace Atlantique. Le périmètre de cet espace d'action communautaire fluctue à chaque nouveau programme de développement puisqu'il se définit en fonction d'indicateurs de développement (économiques et démographiques) mis au point par Bruxelles. Ainsi, certaines régions présentes en 2000-2006 sont absentes en 2007 (notamment les régions du centre de la France) ; d'autres ont été scindées (comme l'Andalousie).

La carte de l'Espace Atlantique du programme 2007 - 2013 témoigne d'un recentrage sur les régions littorales, qui sont toujours les plus en difficulté (carte n°4). C'est aussi vrai pour les 4 régions de la façade océanique française qui ont d'ailleurs toujours été présentes dans les différentes configurations de cet espace institutionnel.

1 – La montée en puissance de l'Espace Atlantique (1993 – 2006)

Les programmes d'initiative communautaire ont pour objectif de renforcer la cohésion sociale et économique de l'Union Européenne. Pour ce faire, ils entendent promouvoir la coopération transnationale et/ou interrégionale. Ils s'appuient sur la participation financière importante du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour développer des projets, à hauteur d'au moins 50%.

Depuis le programme Atlantis⁴⁵ initié en 1993 jusqu'au Programme 2007-2013, les moyens alloués au développement des régions témoignent d'une spectaculaire croissance : en quelques années les montants ont été multipliés par trente (tableau n°2).

Tableau n° 2 : Les financements du FEDER dans 4 programmes de développement communautaire des régions océaniques de l'Union Européenne

| | Atlantis 1 (1993 – 1994) | INTERREG II C (1994 – 2000) | INTERREG III B (2000-2006) | Programme 2007 - 2013 |
|--|-------------------------------------|--|---------------------------------------|----------------------------------|
| <i>Montants total des financements FEDER (en millions d'euros)</i> | 4 d'écus | 24 d'écus | ± 119 | ± 104 |

Source : Poussard, 1997 ; Programme de coopération 2007 – 2013 ; www.interreg-atlantique.org (consulté le 12/8/2007)

⁴⁵ Nous occultons les premières coopérations entre régions Atlantiques : le nombre d'acteurs concernés, les moyens mobilisés, et l'hétérogénéité des projets générés témoignent plus d'un échange d'expériences que d'un véritable programme de coopération (voir Poussard, 1997, op. cité).

Cette croissance exponentielle des moyens se justifie, aux yeux de Bruxelles, par le succès du premier programme Atlantis 1 en matière de coopération transnationale entre le Royaume-Uni, l'Irlande, la France, l'Espagne et le Portugal⁴⁶. Aussi, les programmes suivants (INTERREG II et III) témoignent d'une multiplication des moyens et des projets en faveur des régions océaniques. On peut également y lire l'influence croissante de ceux qui orientent l'Espace Atlantique à Bruxelles : « *Il faut aussi souligner le souci constant d'inscrire cette action de terrain dans une perspective stratégique spécifique. À l'évidence, les liens étroits qui se sont tissés lors du projet pilote Atlantis avec la Commission de l'Arc Atlantique de la CRPM ont aidé à progresser dans cette voie.* »⁴⁷. D'ailleurs, en 2005 de nombreuses régions de l'Arc participent à l'élaboration du Schéma de Développement de l'Espace Atlantique (SDEA)⁴⁸, qui se veut le volet océanique du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC). Ce SDEA constitue également la base du programme de coopération 2007-2013.

Examinons maintenant le contenu des programmes communautaires, leurs priorités ainsi que le nombre de projets qu'ils génèrent (tableau n°3).

Tout ce qui est de l'ordre du développement économique des territoires et de leur compétitivité d'une part, et l'ensemble des projets qui tentent de réduire le désenclavement des régions océaniques d'autre part, sont majoritaires dans les projets communautaires de l'Espace Atlantique. On peut, pour expliquer ces préoccupations, rappeler le rôle majeur de la sphère économique dans la construction de l'Arc, ainsi que la peur d'une marginalisation accrue à l'échelle continentale. La volonté de fonder le développement de l'Union européenne sur le polycentrisme possède également une influence certaine dans ces choix stratégiques.

⁴⁶ Ce que rappelle le Programme de Coopération Transnationale de l'Espace Atlantique 2007 – 2013.

⁴⁷ Programme de Coopération Transnationale de l'Espace Atlantique 2007 – 2013 (p.6) (www.atlantique-2007-2013.org/).

⁴⁸ Adopté par la Commission de l'Arc Atlantique le 27 juin 2005 à Porto.

Tableau n°3 : Les objectifs et les projets des programmes transnationaux de l'Union Européenne en faveur de l'Espace Atlantique (1993 – 2013)

| PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES | OBJECTIFS | PRIORITES DES PROGRAMMES (ET NOMBRE DE PROJETS) |
|--|---|--|
| <i>ATLANTIS</i> (1993 – 1994) | Promouvoir l'environnement et le développement économique des régions Atlantiques | - modernisation du tourisme Atlantique - transferts de technologie - amélioration des liaisons maritimes et aériennes - eau et environnement (22 projets au total) |
| <i>INTERREG II C</i> (1994 – 1999) | 1- Promouvoir la cohésion économique et sociale par l'intégration et la coopération 2- Promouvoir le développement soutenable et tirer profit des avantages comparatifs fournis par l'environnement en augmentant la valorisation des ressources internes 3- Promouvoir les conditions de compétitivité de l'Espace Atlantique 4- Traiter les problèmes de la périphéricité, activer et intégrer les systèmes de transports et de communication | - moyens et Infrastructures de transports (4) - recherche et transfert de technologies (18) - tourisme (13) - environnement (13) |
| <i>INTERREG III B</i> (2000-2006) | 1- favoriser la cohérence et la cohésion de l'Espace 2- améliorer la compétitivité économique et l'efficacité de l'Espace Atlantique afin de dépasser les handicaps de sa localisation périphérique par rapport aux régions plus centrales de l'Union 3- rechercher des schémas de développement durable à travers une stratégie et un développement territorial intégrés 4- harmoniser les objectifs sociaux, économiques et environnementaux, en assurant la préservation et la valorisation des atouts culturels, historiques et environnementaux de l'Espace | - structuration polycentrique de l'espace et développement de pôles de compétences (29) - développement de systèmes de transport assurant une mobilité durable et amélioration de l'accès à la société de l'information (17) - promotion de l'environnement, gestion durable des activités économiques et des ressources naturelles (22) - renforcement de la promotion de l'identité Atlantique dans la globalisation (16) |
| <i>PROGRAMME TRANS-NATIONAL ATLANTIQUE</i> (2007 – 2013) (2 ^{ème} projet du 21/1/2007, soumis à consultation) | 4 défis 1- le développement solidaire de l'économie de la connaissance 2- la valorisation du patrimoine maritime Atlantique 3- le développement polycentrique et équilibré 4- une coopération plus ambitieuse. | - promouvoir les réseaux transnationaux d'innovation et d'entreprise. - protéger, sécuriser et valoriser le développement durable de l'environnement marin et côtier. - améliorer l'accessibilité et les liaisons internes. - promouvoir les synergies transnationales en matière de développement urbain et régional durable |

NB : la 5ème priorité (« assistance technique ») des programmes ne figure pas dans le tableau

Sources : Poussard 1997 ; www.interreg-atlantique.org/iic/accueil.htm ; www.coop-atlantico.com/fr/programa.php (sites consultés entre le 1^{er} et le 15/8/2007)

En dehors du développement et du désenclavement des territoires, les autres priorités restent secondaires. C'est le cas de la promotion des patrimoines des régions océaniques. Par

exemple la protection de l'environnement (qualité des eaux, protection et gestion des espaces naturels notamment), même si elle profite de la volonté de développer une Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), est loin de constituer une priorité. En outre, la majorité des projets qui assurent la promotion du patrimoine Atlantique des régions ont pour finalité le développement touristique et, au-delà, l'attractivité des territoires. Ces constats nous sont confirmés par les subventions accordées par le FEDER selon les priorités (tableau n°4).

Tableau n° 4: La répartition des fonds du FEDER par priorités dans 3 programmes communautaires de l'Espace Atlantique

| répartition des fonds du FEDER par priorité (en millions d'euros) | INTERREG II C 1994 – 1999 (en écus) | INTERREG III B 2000 - 2006 | Programme 2007 - 2013 |
|--|--|---|----------------------------------|
| <i>priorité 1 : montant (% du total)</i> | ± 6 (24%) | ± 28 (23%) | ± 27 (26 %) |
| <i>priorité 2 : montant (% du total)</i> | ± 5 (21 %) | ± 34 (28 %) | ± 38 (33%) |
| <i>priorité 3 : montant (% du total)</i> | ± 5 (19 %) | ± 29 (24%) | ±18 (18 %) |
| <i>priorité 4 : montant (% du total)</i> | ± 6 (26 %) | ± 18 (15 %) | ± 14 (14 %) |
| <i>total des financements (« assistance technique » compris)</i> | ± 24 | ± 119 | ± 104 |

Légende

- une couleur est attribuée selon l'objectif principal des priorités ; quand une priorité regroupe plusieurs objectifs, elle possède 2 couleurs
- les priorités en faveur du développement économique, de la compétitivité et de l'attractivité (tourisme inclus)
- les priorités en faveur de la réduction de la périphéricité des régions et du développement des moyens de transport
- les priorités en faveur de la protection de l'environnement et de la gestion durable des espaces naturels

Source : www.interreg-atlantique.org ; www.ec.europa.eu/regional_policy
(consulté entre 1 et le 15/8/2007)

Le mélange des financements par priorité dans le programme 2007 – 2013 s'explique par la volonté de développer une stratégie intégrée autour de l'économie maritime : par exemple la priorité 2 prévoit de subventionner des projets en faveur de la protection et de la restauration des milieux maritimes et côtiers en même temps qu'elle aidera au développement des énergies renouvelables. Sachant que la 5^{ème} priorité « assistance technique » absorbe entre environ 6 à 8 %, la répartition des fonds reste globalement la même à chaque programme, avec un cumul d'environ 40 % pour le développement économique, entre 25 et 30 % en faveur de la réduction de la périphéricité et le reste pour la protection de l'environnement et du patrimoine naturel des régions occidentales.

Toutefois cette répartition ne signifie pas que les régions de l'Espace Atlantique ont toutes les mêmes priorités : une analyse plus fine de la participation des pays et des régions aux programmes fait en effet état de disparités entre elles. Examinons dès à présent l'attitude des acteurs politiques français.

2 - Les régions de la façade océanique française et l'Espace Atlantique

Le programme INTERREG III B nous renseigne sur les priorités nationales puis régionales : il est le programme le plus financé, sans doute pour longtemps au regard de l'intégration des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) en 2004. Il a en tout cas généré de nombreux projets.

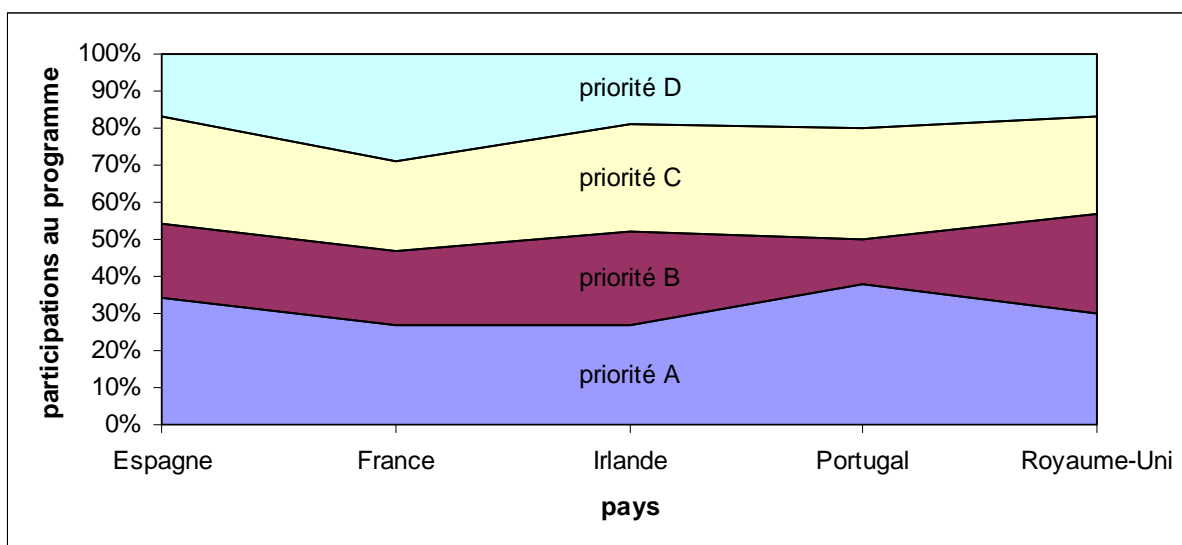
2.1 – L'exemple du programme INTERREG III B (2000 – 2006)

La participation des pays dans les projets de ce programme (graphique n°1 et tableau n°5) montre que le tourisme (priorité D) est une préoccupation principalement française alors que le développement économique suscite l'intérêt des régions de la Péninsule Ibérique (priorité A).

De façon générale, les 9 régions françaises de l'Espace Atlantique 2000-2006 sont largement investies dans les 84 projets de coopération : l'ensemble des collectivités françaises (privées comme publiques) totalisent en effet 184 participations, la France n'étant devancée que par l'Espagne (193). Cela correspond en valeur relative à 30 % du total des 5 pays (184 sur 643 participations), soit un pourcentage légèrement moins élevé que celui calculé par Anne Poussard pour le programme Atlantis (1993-1995), avec un nombre inférieur de régions impliquées (35 % pour 7 régions). Par ailleurs, au-delà du modeste investissement des régions anglo-saxonnes, les 5 régions portugaises et certaines régions espagnoles constituent le « noyau dur » de l'Arc⁴⁹ : elles sont aussi les plus investies dans les programmes qui charrient le plus de moyens financiers.

⁴⁹ Baudelle dans Marrou et Miossec (dir.), 1998, op. cité.

Graphique n°1 et tableau n° 5: Nombre de participations des 5 pays de l'Espece Atlantique aux projets du programme INTERREG III B (2000–2006) et tableau des données



(répartition par priorité)

| Priorités | Espagne | France | Irlande | Portugal | Royaume-Uni |
|--|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
| <i>priorité A : nombre de projets (% du total)</i> | 65 (34%) | 51 (27%) | 14 (27%) | 50 (38%) | 25 (30%) |
| <i>priorité B</i> | 39 (20%) | 39 (20%) | 13 (25%) | 16 (12%) | 22 (27%) |
| <i>priorité C</i> | 56 (29%) | 47 (24%) | 15 (29%) | 39 (30%) | 21 (26%) |
| <i>priorité D</i> | 33 (17%) | 55 (29%) | 10 (19%) | 27 (20%) | 14 (17%) |
| <i>Total des projets</i> | 193 (100%) | 182 (100%) | 52 (100%) | 132 (100%) | 82 (100%) |

| Légende : |
|---|
| Priorité A : structuration polycentrique de l'espace et développement de pôles de compétences |
| Priorité B : développement de systèmes de transport assurant une mobilité durable et amélioration de l'accès à la société de l'information |
| Priorité C : promotion de l'environnement, gestion durable des activités économiques et des ressources naturelles |
| Priorité D : renforcement de la promotion de l'identité Atlantique dans la globalisation |

Source : www.interreg-atlantique.org (consulté entre le 1^{er} et le 15/8/2008)

Un changement d'échelle permet de voir que les 4 régions de la façade océanique font état de préoccupations assez variées. Pour les mettre en lumière sont comptabilisées les participations régionales dans les projets du programme INTERREG III B (tableau n°6) : une première idée de l'investissement des acteurs politiques locaux dans les stratégies de développement européennes apparaît alors, surtout si l'on ajoute le type de participants aux projets.

Tableau n°6 : La participation des collectivités publiques et privées des 4 régions de la façade océanique française aux projets du programme INTERREG III B (2000-2006)

| <i>Régions</i> <i>Priorités du programme</i> | AQUITAINE (53 participations) | BRETAGNE (38 participations) | PAYS DE LA LOIRE (28 participations) | POITOU – CHARENTES (39 participations) |
|---|---|--|--|--|
| <i>Priorité A</i> | 12 dont : - 3 AP - 1 PP | 9 dont 6 AP | 4 dont : - 2 AP - 1 PP | 5 dont : - 3 AP - 1 PP |
| <i>Priorité B</i> | 16 dont : - 4 AP - 2 PP | 5 dont 1 AP | 2 dont 1 AP | 13 dont 6 AP |
| <i>Priorité C</i> | 13 dont 3 AP | 15 dont : - 2 AP - 1 PP | 6 dont 1 AP | 11 dont : - 1 AP - 1 PP |
| <i>Priorité D</i> | 12 dont : - 6 AP - 2 PP | 9 dont - 8 AP - 1 PP | 16 dont 8 AP | 10 dont 2 AP |
| <i>Totaux AP + PP</i> | 16 AP dont 5 PP | 17 AP dont 2 PP | 12 AP dont 1 PP | 12 AP dont 2 PP |

Précisions méthodologiques

- Les acteurs qui participent aux projets sont ici distingués en 2 catégories :
 - 1 - Les « acteurs politiques » (**AP**) c'est-à-dire les structures composées d'élus (conseils généraux, régionaux, municipalités, intercommunalité et syndicats mixtes) ou pilotées par des élus (comités et offices de tourisme principalement).
 - 2 - Les « acteurs non-politiques » : entreprises, associations, structures de recherches (Ifremer, universités, CNRS) mais aussi chambres consulaires (CCI, chambres d'agriculture, etc.) et préfetures.
- Parmi les acteurs politiques, nous mettons en relief les collectivités qui portent les projets (**PP**).
- Par ailleurs les critères d'éligibilité des projets, qui reposent largement sur le niveau de développement économique, constitue un biais : ainsi la région Pays de la Loire, qui possède les critères de développement les plus élevés, est donc *a priori* la moins aidée.

Si les 4 régions de la façade possèdent toujours une part importante - à hauteur de 80 % soit 158 sur les 184 participations de la France - de fortes disparités apparaissent.

Le nombre plus élevé de projets en Aquitaine (priorités A et B) est relatif à l'investissement de nombreuses structures de recherches et d'innovation dans une région qui bénéficie de la présence de la métropole bordelaise (c'est également le cas, dans une moindre mesure, pour Nantes et Rennes)⁵⁰. Par ailleurs, la surreprésentation des priorités C (en dehors de Pays de la Loire) et D s'explique sur la façade par la forte mobilisation autour de l'environnement sur les littoraux (C), et les projets touristiques gonflent les chiffres de la priorité D (promotion de l'identité Atlantique). En outre, les régions françaises, qui comptent parmi les moins en

⁵⁰ Hamez et Lesecq dans Cattan (dir.), 2007, *Cities and networks in Europe: a critical approach of polycentrism*, Condé-sur-Noireau, John Libbey Eurotext, 207 p.

difficulté en matière d'accessibilité (terrestre et numérique) ou de développement économique en général, ne sont que peu subventionnées pour les priorités B et C.

Ce tableau laisse également entrevoir le peu d'investissement de la catégorie « acteurs politiques ». En effet leur participation dans les projets communautaires varie de moins d'un tiers (Poitou-Charentes) jusqu'à une petite moitié pour la région Bretagne (moyenne des 4 régions = 37 %). En outre, quand Anne Poussard recensait pour le projet Atlantis – à l'échelle de l'ensemble des régions européennes mobilisées dans ce programme - une répartition assez équilibrée entre collectivités territoriales et socioprofessionnels dans le portage de projets (respectivement 41 et 59 %), les chiffres d'INTERREG III B montrent une forte diminution pour les « acteurs politiques » (moins de 1 sur 5 pour l'ensemble des collectivités locales des quatre régions de la façade). Ce désengagement (relatif) des élus et de leurs services dans « l'espace-projet » Atlantique contraste donc avec leur enthousiasme au moment de la création de l'Arc.

2.2 - Ambitions maritimes et stratégies politiques régionales

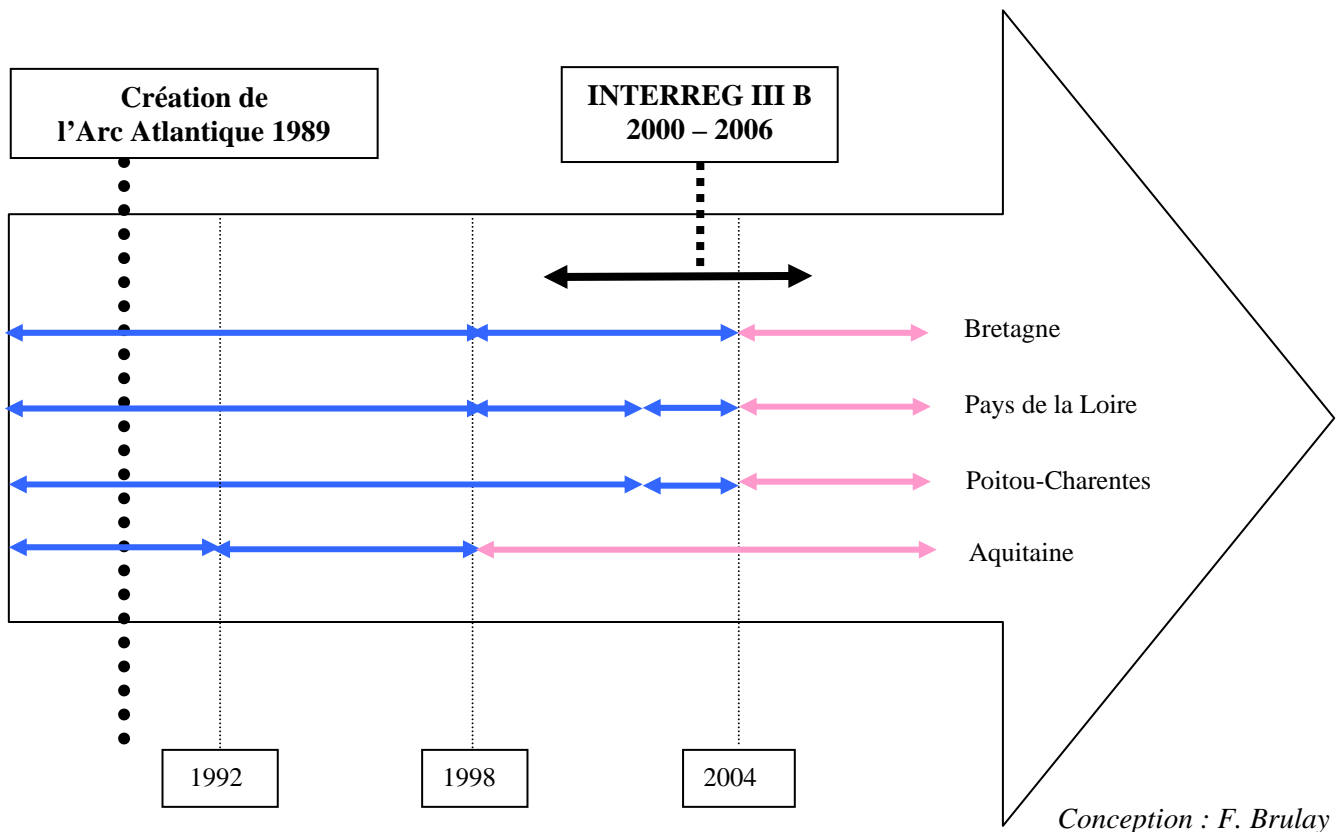
En fait, plus qu'un véritable désengagement des acteurs politiques français, l'examen par projet montre surtout l'investissement de multiples collectivités locales : communes et structures intercommunales (communautés de communes, d'agglomérations, communautés urbaines, pays voire syndicat mixte) sont en effet très présentes, notamment celles du littoral. Il est vrai que ces collectivités territoriales de niveau inférieur constituent un échelon pertinent pour construire des partenariats avec les acteurs privés et pour porter des projets⁵¹. En ce sens, cet élément renforce l'intérêt d'une étude sur les pratiques de chacune des collectivités locales de la façade Atlantique française dans ses relations avec l'océan.

Les modalités de la présence des élus français sont par exemple différentes de celles des années 1990, et cette nouvelle répartition des rôles se fait au détriment des conseils régionaux : ceux-ci ne constituent plus qu'une petite minorité de la catégorie « acteurs politiques ». On est loin de l'investissement décisif des Yvon Bourges, Jean-Pierre Raffarin ou Olivier Guichard. Cette participation plus modeste des quatre régions de la façade est indissociable des évolutions politiques récentes : les 4 Conseils Régionaux de la façade océanique française ont en effet tous changé de majorité politique au cours des dernières années. Ainsi, à la place des assemblées de droite depuis longtemps en place, des majorités

⁵¹ Id.

socialistes se sont installées en 1998 en Aquitaine et en 2004 pour les autres Conseils Régionaux (figure n°4).

Figure n° 4: L'appartenance politique des majorités des Conseils Régionaux des quatre régions de la façade océanique française entre 1989 et 2007



Conception : F. Brulay

| | | | |
|--|--------------------|--|------------------------------|
| | Majorité de droite | | Année d'élections régionales |
| | Majorité de gauche | | |

N.B. : en 2002 les présidents de Pays de la Loire et Poitou-Charentes (François Fillon et Jean-Pierre Raffarin, nommés ministres) ont dû démissionner avant la fin de leurs mandats, sans que la majorité des conseils ne change.

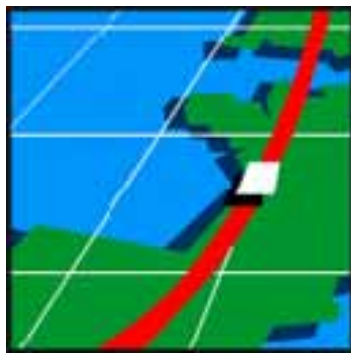
Les élus socialistes ne sont pas, a priori, moins régionalistes que leurs prédécesseurs : leur participation est toujours bien réelle dans l'Espace Atlantique. Toutefois on peut, pour expliquer ce relatif désengagement des régions dans l'Espace Atlantique, suivre Béatrice

Giblin⁵² et avancer le fait que les ambitions régionales possèdent une signification différente chez les nouveaux élus, par exemple dans la région Bretagne⁵³.

Aussi, en dehors de ce Conseil Régional, notre analyse d'une partie de la production discursive régionale fait état des modestes préoccupations des trois autres institutions régionales de la façade vis-à-vis de l'océan⁵⁴.

L'illustration la plus flagrante est donnée par la région Poitou-Charentes. La majorité dirigée depuis 2004 par Ségolène Royal accorde en effet une place très modeste à l'océan, et se place en rupture avec le tandem précédent, Jean-Pierre Raffarin – Elisabeth Morin⁵⁵. La comparaison entre les logos des différentes majorités de la région illustre ce positionnement (figure n°5).

Figure n°5 : Le logo de la Région Poitou-Charentes avant et après 2004



logo jusqu'en 2004



logo à partir de 2004

Source : Conseil Régional de Poitou-Charentes

La présence d'une double ligne transversale et le changement de couleur de l'Arc sur la représentation de 2005 témoigne de la volonté de s'ouvrir sur le monde : s'il ne s'agit pas de rompre totalement avec l'ambition Atlantique (les deux logos comportent la trace de l'Arc), la région s'inscrit bien au-delà des seuls littoraux océaniques de l'Europe.

La représentation de la région (carrée sur l'ancien logo, plus fidèle à la morphologie de la région ensuite) incarne également la volonté de changement. Le logo de l'époque Raffarin mettait en scène Poitou-Charentes comme un des éléments d'une façade cohérente

⁵² Giblin dans Giblin (dir.), 2004, *Nouvelle géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 976 p.

⁵³ Pour une analyse de la présence de l'océan dans les projets politiques du Conseil Régional de Bretagne, voir le chapitre 6.

⁵⁴ Cf. chapitre 3 et plus largement les parties 2 et 3.

⁵⁵ Elisabeth Morin a assuré la fin de mandat de Jean-Pierre Raffarin nommé Premier Ministre en 2002.

puisqu'insérée au sein de repères cartographiques « normés » : cela assurait la crédibilité, et donc la légitimité du projet. Le logo de 2005 veut attribuer plus de poids à la région, à son indépendance, au développement endogène et au soutien de ses activités rurales et artisanales qui sont loin d'être exclusivement « Atlantiques ». Cette évolution souligne le passage d'un cadrage océanique et européen à une perspective française et continentale à partir de 2004.

En définitive, si les Conseils Régionaux français ont largement contribué à la mise en place d'un « espace Atlantique », leurs successeurs adoptent une posture légèrement différente au début du XXI^{ème} Siècle. L'initiative des premiers a en revanche contribué au développement d'une prise de conscience de l'intérêt de mettre en valeur la proximité de son territoire avec l'océan.

3 – L'Espace Atlantique 2007-2013 : vers un renforcement de l'économie maritime ?

L'Espace Atlantique, construit simultanément par les régions occidentales et par Bruxelles, témoigne donc d'une orientation continentale : il est prioritairement fondé sur le développement économique et la réduction de la périphéricité des régions qui le composent. D'ailleurs, son recentrage sur les régions littorales à partir du programme 2007 – 2013 abonde dans le sens des priorités affichés depuis les premiers programmes de développement. Toutefois, le programme 2007 – 2013 place l'économie maritime au cœur du développement des régions occidentales de l'Europe : doit-on en conclure que l'Espace Atlantique est susceptible à terme de se tourner vers l'océan ?

3.1 – L'économie maritime au cœur des stratégies de développement communautaire

Le programme 2007 – 2013 fait état de préoccupations maritimes plus importantes que les programmes précédents⁵⁶ puisqu'il repose largement sur le développement de l'économie maritime. Il s'agit pour l'Europe de prendre position dans le mouvement de maritimisation de l'économie mondiale. Aussi, l'économie maritime dont il question dans le programme témoigne d'une conception particulièrement exhaustive. Elle regroupe en effet les divers domaines de recherche sur la mer (océanologie, biologie et biotechnologie), la construction

⁵⁶ Baudelle dans Beauchard (dir.), 2000, *L'Europe des mers. Pour une géographie de l'unité européenne*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube – IAAT, 151 p.

navale, la pêche et les cultures marines, la valorisation des ressources marines et, bien sûr, la protection, la gestion et la valorisation des milieux maritimes et littoraux des régions.

À l'échelle continentale cette ambition maritime s'inscrit dans le double contexte des élargissements successifs de l'Union Européenne (carte n°5) et des orientations prises au Conseil Européen extraordinaire de Lisbonne en 2000.

Carte n°5 – Les étapes de l'élargissement de l'Union Européenne



Source : www.europa.eu (consulté le 18/8/2007)

La plupart des nouveaux entrants des années 1980 possèdent en effet des régions maritimes ; plus largement l'Union Européenne a en 2007 absorbé la majorité des régions de la CRPM. La volonté d'intégrer de nouveaux pays au niveau de développement souvent inférieur à celui des membres plus anciens invite donc les instances européennes à cibler ses efforts sur les régions les plus en difficulté, ainsi qu'à privilégier le développement endogène. Parallèlement

les régions maritimes des pays entrants tentent d'influencer l'allocation des fonds d'aide au développement, les critères d'éligibilité des régions et les orientations des programmes de développement communautaire. Enjeu économique, l'économie maritime est aussi un enjeu géopolitique majeur à l'échelle communautaire. La forte croissance des moyens des programmes constatée précédemment en témoigne. Toutefois les moyens de l'Union ne sont pas illimités, et les sommes allouées par le FEDER au programme 2007-2013 sont quasiment les mêmes que pour INTERREG III B. De plus Bruxelles demande une participation accrue de la part des États.

Toujours à l'échelle communautaire, les orientations prises lors du Conseil Européen extraordinaire de Lisbonne en 2000 ont fait de l'économie de la connaissance une priorité pour le développement des régions de l'Union. Cela constitue un élément majeur dans la volonté de promouvoir l'économie maritime, et elle est facilement repérable dans le programme 2007-2013 pour l'Espace Atlantique.

Le transfert de connaissances ou le renforcement des capacités d'innovation sont toujours subventionnés (priorité 1), et ils possèdent une tonalité maritime beaucoup plus affirmée (recherche marine, clusters maritimes, etc.). Ce renforcement du maritime est également visible dans deux autres priorités : la priorité 3, la mise en réseau des différents acteurs et amélioration de l'accessibilité s'appuyant largement sur un volet maritime ; et la priorité 2 dont les objectifs d'amélioration des connaissances sur les milieux littoraux et marins constituent désormais le poste le plus important pour les subventions européennes.

L'évolution de la promotion du patrimoine des régions océaniques constitue l'exemple le plus révélateur de l'ambition de développement par l'économie maritime. Souci constant depuis 1993 dans les programmes de l'Espace Atlantique, la promotion des patrimoines maritimes faisait l'objet d'une stratégie plutôt sectorielle (environnement ou tourisme principalement) jusqu'à INTERREG III B. La stratégie intégrée du programme 2007 – 2013 veut en faire un axe transversal des différentes priorités (tableau n°7).

Tableau n°7 : Les priorités et les mesures en faveur des patrimoines maritimes dans les quatre programmes communautaires de l'Espace Atlantique

| PROGRAMMES | PRIORITES | MESURES |
|---------------------------------------|---|--|
| <i>ATLANTIS 1993 - 1994</i> | <i>Modernisation du tourisme Atlantique (priorité 1)</i> | <i>1- marketing du tourisme Atlantique 2- tourisme vert 3- transfert de savoir-faire 4- tourisme urbain 5- patrimoine maritime Atlantique</i> |
| | <i>Eau et environnement (priorité 4)</i> | Dont : <i>zones humides et littorales</i> |
| <i>INTERREG II C 1994 – 1999</i> | <i>Tourisme (priorité 3)</i> | Dont : <i>Promotion et diversification de l'offre touristique</i> |
| | <i>Environnement (priorité 4)</i> | Dont : <i>Protection des zones naturelles et des espèces remarquables, gestion réfléchie des ressources et du patrimoine naturel</i> |
| <i>INTERREG III B 2000 – 2006</i> | <i>Promotion de l'environnement, gestion durable des activités économiques et des ressources naturelles (priorité 3)</i> | Dont : <i>1- protection de l'environnement et des ressources naturelles 2- gestion intégrée des zones côtières et des estuaires, protection des zones humides</i> |
| | <i>Renforcement de la promotion de l'identité Atlantique dans la globalisation (priorité 4)</i> | Dont : <i>1- mise en valeur des cultures et du patrimoine Atlantiques et encouragement à la création culturelle 2- création et promotion de produits touristiques Atlantiques 3- promotion de l'Espace Atlantique</i> |
| <i>PROGRAMME 2007-2013</i> | <i>Promouvoir les réseaux entrepreneuriaux et d'innovation (priorité 1)</i> | Dont : <i>Stimuler la reconversion et la diversification économiques par la valorisation du potentiel régional endogène</i> |
| | <i>Protéger, sécuriser et valoriser le développement durable de l'environnement marin et côtier (priorité 2)</i> | Dont : <i>1- protection et gestion durable des ressources des espaces marins 2- protection et promotion des espaces naturels, des ressources en eau et des zones côtières</i> |
| | <i>Promouvoir les synergies transnationales en matière de développement urbain et régional durable (priorité 4)</i> | Dont <i>Conserver et promouvoir la patrimoine culturel Atlantique d'intérêt transnational</i> |

NB : les priorités les plus subventionnées dans chaque programme sont en rouge (nous ne disposons pas des données pour le programme « Atlantis »)

Sources : Poussard, 1997 ; www.interreg-atlantique.org/iic/accueil.htm ; www.coop-atlantico.com/fr/programa.php ; www.arcatlantic.org

Cette préoccupation croissante recoupe deux enjeux majeurs :

- le développement économique des régions, auquel la mise en valeur des patrimoines océaniques contribue depuis les premiers programmes. Au-delà des enjeux touristiques (valorisation du patrimoine naturel comme culturel) s'affirme la volonté d'asseoir le secteur de l'économie culturelle ;
- le renforcement du caractère océanique des régions, dont le patrimoine est un élément essentiel. Il permet en effet de caractériser l'Espace Atlantique, lui permettant de devenir une des grandes entités régionales européennes⁵⁷. La mobilisation de certaines références « originelles » dans les mesures du programme 2007-2013 (sites celtes, grands explorateurs, etc.) est en ce sens loin d'être hasardeuse.

3.2 – Qu'est-ce qu'une région de l'Espace Atlantique en 2007 ?

Quels seront les effets des orientations adoptées pour 2007-2013 sur les régions de l'Espace Atlantique ? Si, au moment de la création de l'Arc, les fondements de l'« atlantisme » des régions reposaient sur la proximité de l'océan décliné sous trois aspects principaux (environnement, localisation périphérique et identité), les nouvelles exigences consécutives à la volonté de développer l'économie maritime menacent cet équilibre passé. Elles relèguent les aspects originels (qui restent cependant toujours présents) dans une stratégie intégrée⁵⁸ qui renforce le rôle du développement endogène et assigne à l'océan de nouvelles fonctions.

Celui-ci devient une richesse en lui-même, et plus seulement pour ses aménités : il constitue l'élément central d'enjeux de différentes natures (de connaissances notamment scientifiques ; patrimoniales ; ludiques ; commerciales à l'échelle mondiale). Ainsi, les objectifs du programme 2007-2013 voient en lui une ressource permettant le développement d'activités génératrices de richesses et d'emplois par le biais de secteurs comme le nautisme et la plaisance, la construction et la réparation navale, le tourisme, la recherche et développement à partir des ressources océaniques, les énergies renouvelables, la sécurité maritime et la lutte contre les pollutions marines, la préservation d'écosystèmes marins, etc.

Cette nouvelle représentation d'un océan dilué dans une vision générale du monde maritime⁵⁹ (même si, pour l'Espace Atlantique, l'océan « est » le maritime) témoigne en ce sens d'une

⁵⁷ Carrière dans Allain, Baudelle et Guy (dir.), 2003, *Le polycentrisme, un projet pour l'Europe*, Rennes, PUR, 306 p.

⁵⁸ Par rapport au troisième scénario élaboré par le groupe « devenir de la façade Atlantique française » au début des années 1990 (voir Beauchard, 1993, op. cité).

stratégie moins terrienne que celle que l'on trouve aux origines de la création de l'Arc : elle reste toutefois sous le contrôle de logiques continentales. Par exemple, l'économie de la connaissance a recentré l'océan au cœur des systèmes de mobilité, misant sur les transports maritimes interrégionaux plutôt que sur le désenclavement routier ou ferroviaire pour réduire la localisation périphérique des régions.

Aussi, pour recevoir des aides au développement, une région de l'Espace Atlantique doit :

- s'insérer dans des réseaux de coopération toujours plus nombreux pour assurer la promotion d'un certain patrimoine océanique (espaces naturels comme héritages culturels) comme pour compenser l'absence de métropole de dimension mondiale et la périphéricité de sa localisation ;
- développer une économie maritime largement orientée par une meilleure connaissance de l'océan (sécurité maritime et luttés contre la pollution, océanographie, connaissance du milieu marin) mais aussi permettre des activités (patrimoniales et ludiques) toujours plus nombreuses ;
- posséder un environnement océanique prégnant ainsi qu'un patrimoine maritime (naturel comme culturel) conséquent et reconnu comme « Atlantique ».

Sachant que les îles britanniques sont globalement les plus développées (donc les moins concernées), on comprend que l'influence des régions « celtes » dans l'Arc (et donc dans l'Espace Atlantique) est redevenue prépondérante⁶⁰ : sous la férule des régions du nord de la Péninsule Ibérique se reforme en effet l'axe Galice / Bretagne à l'origine de la CRPM⁶¹. L'adéquation entre les priorités du programme 2007-2013 et les ambitions maritimes contenues dans les rapports récents du CESR (Conseil Économique et Social Régional) Bretagne est en ce sens assez saisissante⁶². On peut également rappeler que le Président du Conseil Régional de Bretagne, Jean-Yves Le Drian, est le représentant français à la CRPM. Ces éléments contrastent avec le peu d'investissement des autres régions de la façade.

⁵⁹ Dont le livre vert de l'Union Européenne, qui trahit les orientations de l'Union, constitue un excellent témoin (<http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/pdf/com> consulté le 31 octobre 2007).

⁶⁰ Precedo Ledo dans Gizard (dir.), 1996, *Le colporteur des mondes : penser l'Atlantique en Europe*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube – IAAT, 150 p.

⁶¹ Poussard, 1997, op. cité ; voir aussi Hamez et Lesecq dans Cattan (dir.), 2007, op. cité.

B – Discours Atlantique européen et territoires de la façade océanique française

« *Que ce soit une formation politique à assise continentale qui l'ait emporté [en France] n'est certainement pas dû au hasard : les Etats dont les relations internes se font par mer sont souvent vulnérables en cas de crise* »⁶³.

Partant de l'idée que la France n'est qu'une œuvre de l'esprit, Xavier de Planhol résume, à sa manière, la façon dont l'État a en matière d'aménagement du territoire perçu les régions qui sont bordées par l'océan. Le constat de ce géographe repose sur deux idées-forces, qui suggèrent également des éléments de compréhension sur la nature des relations que ces stratégies françaises possèdent avec les orientations européennes :

- les stratégies d'aménagement du territoire ont le plus souvent privilégié des objectifs terrestres, ce qui fait dire à certains que la France n'est pas une nation maritime⁶⁴. En effet, les politiques publiques maritimes françaises n'ont été menées, jusqu'à présent, que de façon sectorielle (pêche, transport, défense, sécurité, etc.)⁶⁵. Hormis la parenthèse de 1981, le ministère de la Mer n'existe plus, remplacé par un secrétaire d'état sous tutelle de d'autres ministères. Enfin, l'une des rares tentatives de régulation des espaces maritimes, les Schémas de Mise en Valeur de la Mer, s'est soldée par un échec considérable ;
- cette citation nous renvoie également au rôle de l'Etat « aménageur » en France, à ses principes jacobins, et à la façon dont il s'est attaché à unifier un pays aux multiples territoires⁶⁶. Cela a parfois débouché sur la promotion de vastes ensembles régionaux, comme une certaine « Façade Atlantique française⁶⁷ », afin d'aider au développement des régions les plus en difficulté et d'effectuer des opérations de rééquilibrage. Les stratégies

⁶² Cf. chapitre 6.

⁶³ De Planhol, 1988, op. cité (p.143-144).

⁶⁴ Roux, 1997, *L'imaginaire marin des français : mythes et géographie de la mer*, Paris, L'Harmattan, 219 p. ; Roux dans Beauchard (dir.), 2000, op. cité ; Roux dans Bouédec et Chappé (dir.), 2003, op. cité.

⁶⁵ Cabantous, Lespagnol et Péron (dir.), 2005, *Les français, la terre et la mer XIII^e – XX^{ème} Siècles*, Paris, Fayard, 902 p.

⁶⁶ Wachter dans Collectif, 2000, *Repenser le territoire : un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues, DATAR, 287 p.

⁶⁷ À notre connaissance, la première utilisation de l'idée de « Façade Atlantique française » dans des logiques d'aménagement du territoire date de 1974 (*La façade Atlantique française : ouverture sur le monde*, DATAR, La Documentation française, 1974, 114 p.)

déployées en ce sens ont alors fait fi de la grande hétérogénéité de l'espace français. Ces pratiques centralisatrices et orientées par des logiques terrestres, en place depuis plusieurs siècles, semblent cependant moins influentes de nos jours⁶⁸.

Nous interrogeons à présent la façon dont l'État s'est positionné face au discours « Atlantique » européen : nous montrerons son attitude opportuniste vis-à-vis des politiques de développement communautaires.

Dans un second temps, à l'échelle locale, un état des lieux des cadres géographiques des territoires de la façade océanique française exposera leur relative fragilité. Le discours des tenants de l'Arc – et les fonds qu'ils génèrent – constitue donc une opportunité pour les élus de ces territoires : cette fragilité contribue largement à la portée de ce discours.

I - L'aménagement des territoires océaniques français : traditions jacobines et politiques publiques européennes

« La sémantique cependant préférerait utiliser la terminologie de façade pour les régions françaises Atlantiques et conserver le mot Arc aux espaces Atlantiques européens »⁶⁹.

Comment les politiques de développement impulsées par l'Union Européenne ont été accueillies dans un pays de tradition jacobine ? Pour apporter des éléments de réponse, nous analysons la réception de deux actions *a priori* antagonistes au regard des stratégies jacobines et terrestres de l'Etat français :

- le rôle de la DATAR au cours des années 1990, lors de la montée en puissance de l'Arc Atlantique et du poids des régions européennes ;
- puis le Programme communautaire 2007-2013, qui est structuré autour de la volonté de prendre en marche la maritimisation de l'économie mondiale.

1 – L'aménagement du territoire français et l'émergence de l'Arc Atlantique

L'Arc Atlantique a eu un écho certain dans les stratégies nationales d'aménagement du territoire français : le contexte de décentralisation, le renforcement du rôle des régions voulu

⁶⁸ DATAR, 2002, « Aménager la France de 2020 : mettre les territoires en mouvement », Paris, La Documentation Française, nouvelle édition, 112p. ; Wachter dans Collectif, 2000, op. cité.

⁶⁹ Lacour dans Poussard, 1997, op. cité (p. 9).

par Bruxelles ou la volonté de promouvoir un modèle de développement polycentrique ont influencé les modalités d'action de la DATAR.

Il est vrai qu'à la fin des années 1980 celle-ci est dans une situation délicate⁷⁰. La montée en puissance des politiques de développement de l'Union Européenne constitue en quelque sorte une aubaine pour une institution qui doit alors faire face :

- à l'accroissement de l'autonomie des collectivités locales, et à la multiplication des politiques de contractualisation (par exemple avec les contrats de plan Etat-Région) ;
- à une remise en question de sa propre légitimité : née pour mieux répartir les retombées d'une vigoureuse croissance, elle symbolisait l'action de l'Etat jacobin, régulateur et redistributeur, garant de la solidarité et de l'équité. La crise économique, la montée de l'Europe politique, la décentralisation ou la fin des grandes opérations qu'elle a mené (par exemple sur les côtes aquitaines ou languedociennes) l'ont circonscrit dans un rôle d'accompagnateur plus que d'instigateur⁷¹.

Les regroupements de régions, comme l'Arc Atlantique ou l'Arc Méditerranéen, sont donc l'occasion de se relancer : l'institution veut prendre part aux réflexions de prospective initiées à l'échelle de l'Europe (programme Europe 2000). Pour ce faire, il lui faut modifier ses modalités d'action : *« On retiendra que la DATAR inverse les rôles par rapport à ces pratiques antérieures : aujourd'hui, et les membres de l'Arc Atlantique l'ont bien compris, l'aménagement du territoire part des propositions élaborées au niveau des collectivités locales. La contractualisation Etat/Région, la négociation des aides européennes avec une pression de plus en plus forte des collectivités locales révèlent ce processus engagé depuis les dernières lois de décentralisation⁷² »*.

À l'échelle nationale ce tournant témoigne de l'insertion des questions d'aménagement du territoire dans celles de l'espace communautaire européen ; il montre aussi à quel point il devient nécessaire de s'appuyer sur l'initiative locale et son volontarisme⁷³. Plus particulièrement l'investissement de la DATAR engendre aussi la reconnaissance d'une « Façade Atlantique française ». En effet, ses « Grands Chantiers » lancés en 1990 découpent la France en sept ensembles dont l'un est constitué des régions françaises qui sont investies

⁷⁰ Voire même en état de « crise » selon les termes d'un rapport de l'institution (DATAR, 2002, op. cité) ; voir aussi Wachter dans Collectif, 2000, op. cité.

⁷¹ DATAR, 2002, op. cité.

⁷² Poussard, 1997, op. cité (p.154 -155).

⁷³ Un rapport de la DATAR évoque ainsi des « *collectivités territoriales désormais pleinement adultes* » (DATAR, 2002, op. cité).

dans l'Arc. Ces travaux de prospective s'appuient sur des sous-groupes dont l'un travaille au « devenir de la Façade Atlantique »⁷⁴.

Le choix des personnes qui composent le sous-groupe « Atlantique » témoigne de la proximité que la DATAR entretient avec l'Arc : les deux animateurs interrégionaux (Yves Morvan pour la partie nord et Claude Lacour pour le sud), ainsi que les autres spécialistes qui réfléchissent dans le sous-groupe⁷⁵, sont particulièrement investis dans le devenir de l'Arc. Outre les mêmes individus, les échelles continentales et nationales partagent aussi une même vision géographique : la DATAR crée par exemple deux sous-ensembles français (régions Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire d'un côté ; Poitou-Charentes et Aquitaine de l'autre⁷⁶). Ces deux espaces correspondent à la volonté européenne de mieux relier les régions de l'Arc avec le centre du continent, et cela avait engendré deux sous-ensembles au sein de l'Espace Atlantique européen - nord et sud - dont Poitou-Charentes était la charnière.

Logiquement le scénario de développement prôné par le sous-groupe rejoint celui choisi par l'espace communautaire : il veut promouvoir un maximum de réseaux d'échanges matériels et immatériels entre les villes et entre des régions beaucoup plus vastes que celles nées de la décentralisation française (à la différence que l'Europe ne veut s'appuyer que sur les seuls regroupements régionaux afin de contrebalancer la puissance des villes du cœur de l'Europe).

Ces deux sous-ensembles français sont en 2007 toujours d'actualité, malgré un découpage national passé de sept à six « *ensembles de peuplement* » qui forment des « *systèmes urbains interrégionaux et polycentriques* »⁷⁷. Les quatre régions océaniques françaises ne forment toujours pas un ensemble homogène d'un point de vue des stratégies nationales (carte n°6).

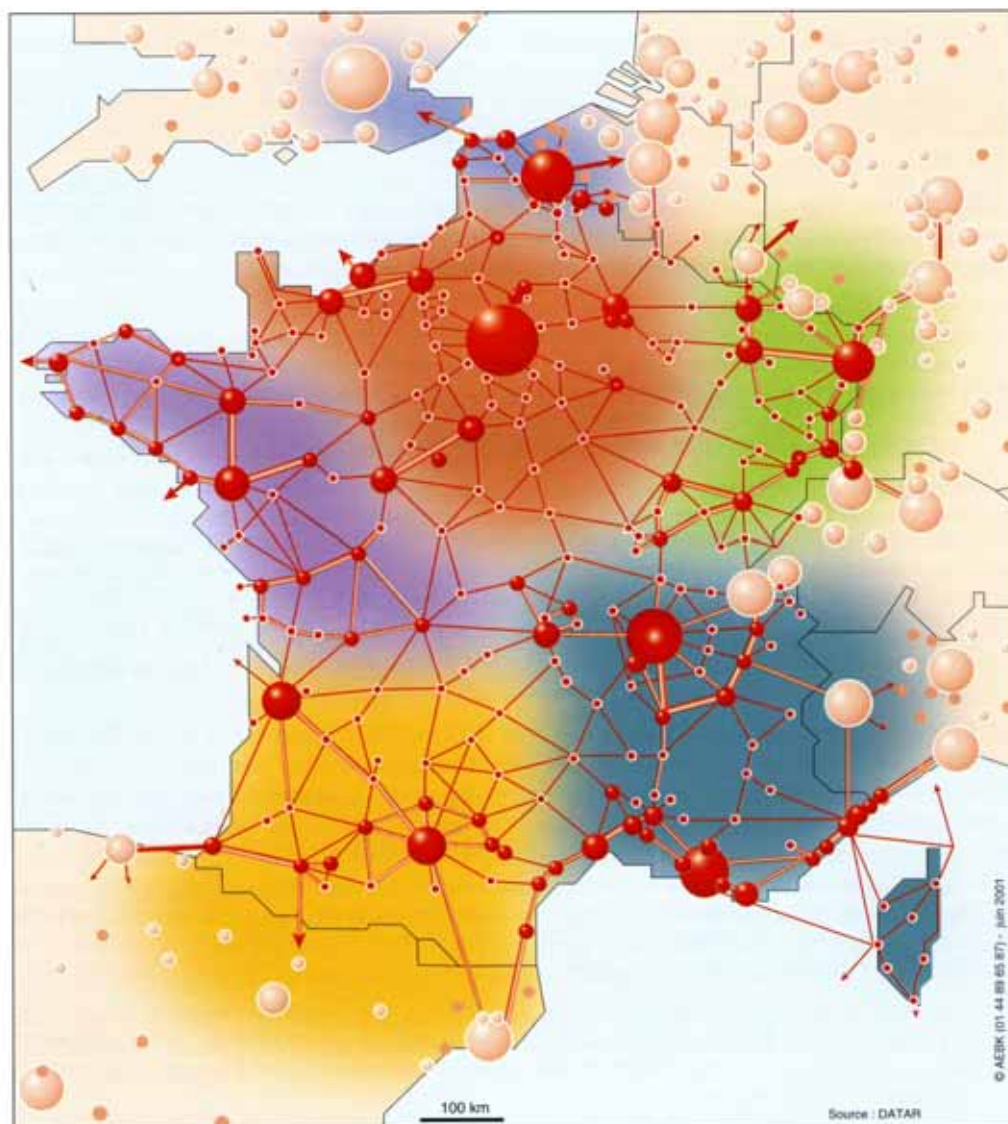
⁷⁴ Voir Baudelle (a) (dir.), 1993, op. cité.

⁷⁵ On trouve notamment, sous la direction de Jacques Beauchard, des économistes (Bernard Guesnier, Claude Lacour, Yves Morvan), des géographes (Alain Chauvet et Jean Renard), des urbanistes (Alain Bourdin et Pierre Laborde) et une historienne, Michèle Colin (voir Poussard, 1997, op. cité).

⁷⁶ Armorique et Aquitaine pour Alain Chauvet (dans Beaudelle (a) (dir.), 1993, op. cité).

⁷⁷ DATAR, 2002, op. cité.

Carte n°6 – Les six ensembles de peuplement définis par la DATAR en 2002



Source : DATAR, 2002

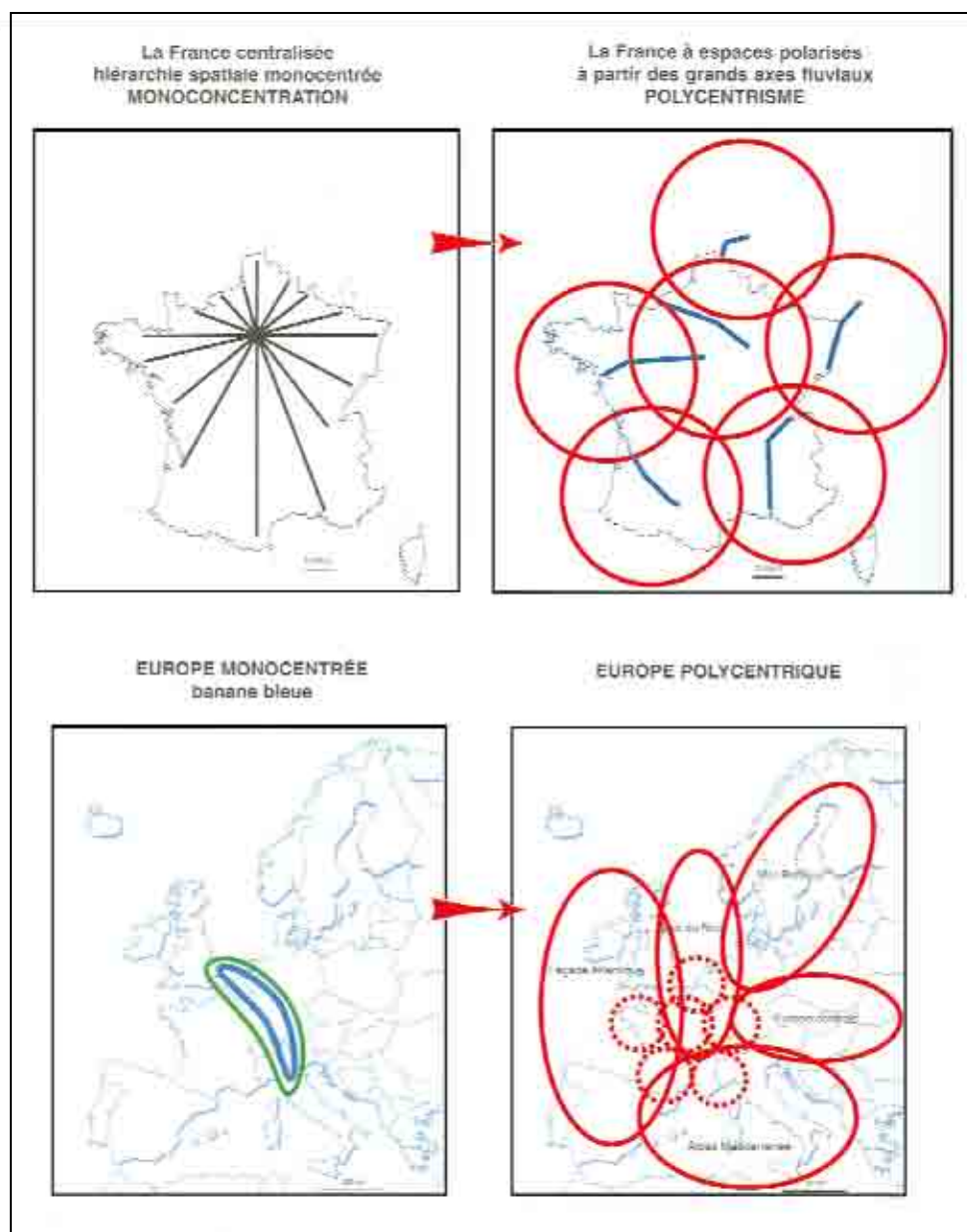
La mobilisation du terme « Façade Atlantique française » par la DATAR témoigne principalement de la volonté de s'insérer dans les stratégies d'aménagement à l'échelle européenne. Aussi, à l'échelle nationale, ce vocable est utilisé pour comparer les caractéristiques de régions homogènes du point de vue de leur littoral exclusivement (façades méditerranéenne, Manche - Mer du Nord et de fait Atlantique)⁷⁸.

De toutes façons, le regroupement de régions administratives ne constituent pas la panacée, la région Aquitaine jouant par exemple de sa double appartenance à l'Arc Atlantique et à l'Association Grand Sud composée de Midi-Pyrénées et des régions méditerranéennes

⁷⁸ DATAR, 2004, Construire ensemble un développement équilibré du littoral, Paris, La Documentation Française, 156 p.

françaises⁷⁹. Et les hésitations de la région Poitou-Charentes, écartelée entre le nord et le sud, témoigne aussi des limites de la volonté d'instituer des territoires opérationnels avec pour objectifs principaux la recherche d'une taille minimum ou une forte participation aux projets transnationaux (carte n°7).

Carte n°7 - Les scénarios de la stratégie polycentrique de la DATAR aux échelles française et européenne en 2002



Source : DATAR, 2002

⁷⁹ Renard dans Baudelle (dir.), 1993, op. cité.

La DATAR et l'Arc Atlantique possèdent ainsi en commun de vouloir arrimer les régions océaniques françaises au cœur de l'Union Européenne et, de fait, pérennisent les orientations traditionnellement terriennes de l'aménagement du territoire français : « *Une façade n'existe que par la maison dont elle fait partie ; double maison en l'occurrence pour la façade Atlantique, celle de la France et celle de l'Europe* »⁸⁰.

2 – Le développement de l'économie maritime : une ouverture de la France vers l'océan Atlantique ?

L'Etat français accueille plus favorablement encore la volonté de l'Union Européenne de se positionner dans l'économie maritime mondiale. Il faut dire que le pays doit fournir de gros efforts pour s'adapter aux exigences d'un secteur économique florissant mais dominé par les pays asiatiques :

- au contraire des pays qui composent le *Northern Range*, la France ne possède pas de ports de taille significative à l'échelle mondiale alors que ses côtes septentrionales voient paradoxalement passer les flux de bateaux parmi les plus denses au monde. Cette évolution doit aussi s'accompagner de la modernisation des outils et des structures portuaires ;
- les activités de recherche et de développement en matière de connaissance maritime (sécurité, pollution, océanographie notamment) sont éclatées sur le territoire national, et les structures de taille européenne (voire mondiale) restent peu nombreuses. La promotion d'un pôle de compétitivité « Mer » en 2005⁸¹ (en Bretagne et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur) ou le regroupement envisagé de certaines structures de recherche disséminées sur le territoire devraient contribuer à modifier la donne ;
- enfin la spécificité de l'économie maritime française est qu'elle repose principalement sur les activités de type patrimonial et ludique : nautisme, plaisance et tourisme littoral pèsent ensemble plus de la moitié des richesses de ce secteur⁸². La France est une destination touristique majeure et possède une industrie nautique leader à l'échelle mondiale.

Partant de ces constats le rapport du groupe Poséidon, paru en 2006 et intitulé « *Une ambition maritime pour la France* », propose de nombreuses orientations pour développer l'ensemble

⁸⁰ Chauvet dans Baudelle (dir.), 1993, op. cité (p.22)

⁸¹ Officialisé lors du Comité Interministériel à l'Aménagement et au Développement des Territoires du 12/7/2005.

⁸² DATAR, 2004, op. cité ; Groupe Poséidon, 2006, Une ambition maritime pour la France, Centre d'analyse stratégique / Secrétariat Général de la Mer, 160 p.

de l'économie maritime nationale⁸³. Pour bien comprendre la posture adoptée par les auteurs de ce rapport, et montrer qu'il est représentatif de la position de l'Etat, il n'est pas inutile de rappeler qu'il émane d'un sous-groupe du Centre d'analyse stratégique : ce dernier est la structure qui remplace depuis 2006 le Commissariat au Plan. Ce Centre est un « *organisme directement rattaché au Premier Ministre ; il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle. Il prend en compte dans ses différents travaux qui sont rendus publics, les orientations de long terme définies au niveau communautaire, en particulier dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* »⁸⁴.

Ce rapport manifeste clairement l'alignement du pays sur les orientations européennes. On peut par exemple y lire, à l'instar des stratégies élaborées par la DATAR dans les années 1990, la volonté de mobiliser les acteurs locaux (par exemple par le biais des pôles de compétitivité ou par l'encouragement à la création de « clusters » maritimes). Comme dans le programme de coopération transnationale 2007–2013, l'élément océanique y est figuré comme une ressource plurielle dont il faut exploiter les différentes facettes. Il s'en distingue toutefois par la volonté plus affirmée de moderniser le commerce maritime français, mais aussi de mieux valoriser l'immense espace des Zones Economiques Exclusives (ZEE) sous autorité française.

Enfin, le rapport du groupe Poséidon insiste sur la nécessité d'inscrire les actions stratégiques dans la durée. Cette recherche de continuité repose sur :

- la pérennité des moyens (politiques et financiers) alloués par l'Etat ;
- la nécessaire adhésion des citoyens et de l'ensemble des acteurs du secteur. Aussi cette adhésion « *ne s'obtient que par une **communication appropriée et durable**. Elle doit être la plus large possible et s'appuyer sur la valorisation de notre patrimoine maritime et sur des succès remportés par des acteurs de notre économie maritime (constructeurs, armateurs etc.) comme sur la valorisation de notre vie culturelle ou sportive (navigateurs solitaires ou vainqueurs des grandes courses transatlantiques, écrivains). Le lancement de projet(s) fédérateur(s) peut y contribuer en y attachant **des symboles** auxquels il faut convier tous les acteurs et l'Etat à s'associer* »⁸⁵.

⁸³ Groupe Poséidon, 2006, op. cité.

⁸⁴ Source : site du centre d'analyse stratégique (consulté le 30 août 2007).

⁸⁵ Id. p.22. Les mots **en gras** le sont dans le rapport.

Ce deuxième aspect, qui veut promouvoir une conscience maritime, constitue-t-il une tentative pour créer un « espace-projet » maritime, dont on pressentirait déjà les premières opérations de marketing ? S'il est trop tôt pour le dire (il ne s'agit que d'un rapport), certains éléments montrent en tout cas une certaine similitude avec les revendications des tenants de l'Arc Atlantique. Par exemple cette ambition maritime, qui veut rompre avec les actions des années précédentes en matière de politique maritime nationale, repose sur le volontarisme local ; et plus spécifiquement sur celui des acteurs des différentes filières qui composent l'économie maritime. De plus, les visées pragmatiques qui guident la démarche - recherche d'emplois, de ressources et plus généralement de richesses – doivent permettre à la France de se relancer dans un secteur qui lui est de moins en moins favorable à l'échelle mondiale. Il s'agit enfin de prendre position dans une forme de reconquête du maritime à l'échelle communautaire.

Cependant, vouloir persuader les Français que leur pays possède une tradition d'ouverture vers les mers signifie également la volonté de garder la main sur les évolutions souhaitées. Les financements, régulations, concertations ou réflexions de la future économie maritime française continueraient d'être sous la responsabilité de l'Etat⁸⁶ par le biais de la création d'un Conseil National de l'Océan, du Fonds national de la Mer, de l'Agence Nationale de la Recherche ou de l'Agence de l'Innovation Industrielle. Par ailleurs, le renforcement de la formation aux métiers de la mer (décliné en tous types de métiers : recherche et connaissance du milieu maritime, marine marchande, aquaculture, etc.), la valorisation des profondeurs océaniques ou amélioration de l'administration du maritime figurent dans le rapport comme des enjeux « nationaux ».

Enfin, le fait d'en appeler à certains symboles maritimes, qui laisse à penser qu'il existe une représentation collective du maritime en France⁸⁷, s'attache à donner une tonalité identitaire à ces ambitions. Cette stratégie veut encourager la construction d'une conscience maritime nationale : elle viendrait « *adoucir les effets du paradigme du monde clos et des frontières*⁸⁸ » qui orientent les visions du maritime en France depuis des siècles. Elle montre en tout cas une adhésion opportune de l'Etat français aux projets de l'Espace Atlantique européen et à ses représentations de l'océan.

⁸⁶ On semble être en présence de ce que Serge Wachter nomme « *l'Etat régulateur* » (Collectif, 2000, op. cité).

⁸⁷ Ce dont est également persuadé Michel Roux (Roux, 1997, op. cité).

⁸⁸ Roux dans Beauchard (dir.), 2000, op. cité (p.150).

II – Du discours politique aux dynamiques géographiques des territoires de la façade océanique française

Pour les collectivités locales de la façade océanique française, l'adhésion aux politiques de développement communautaire se révèle également stratégique : l'analyse du programme INTERREG III B a montré que nombre d'acteurs politiques locaux à la tête de « petites » collectivités (communes et intercommunalités principalement) s'investissaient de façon significative. Attirer des fonds de développement constitue il est vrai une nécessité pour beaucoup de ces territoires confrontés à des situations économiques préoccupantes, par exemple en matière de pêche maritime ; en outre, l'industrie nautique (plaisance), qui constitue une ressource locale croissante, reste circonscrite à certains territoires de la façade. Plus largement, la dépendance des littoraux océaniques vis-à-vis des « centres » européens et nationaux est également perceptible dans les fortes mobilités (touristiques comme résidentielles) qui affectent ces territoires.

1 – De la pêche à la plaisance

Le déclin des activités dites traditionnelles et la modernisation de certains secteurs économiques, qui reposent sur l'exploitation de l'océan, ont entraîné un nouveau rapport à l'océan pour les territoires littoraux. L'analyse d'une activité ancienne (la pêche maritime) et d'une autre plus récente (la plaisance) permet d'en donner une vision synthétique.

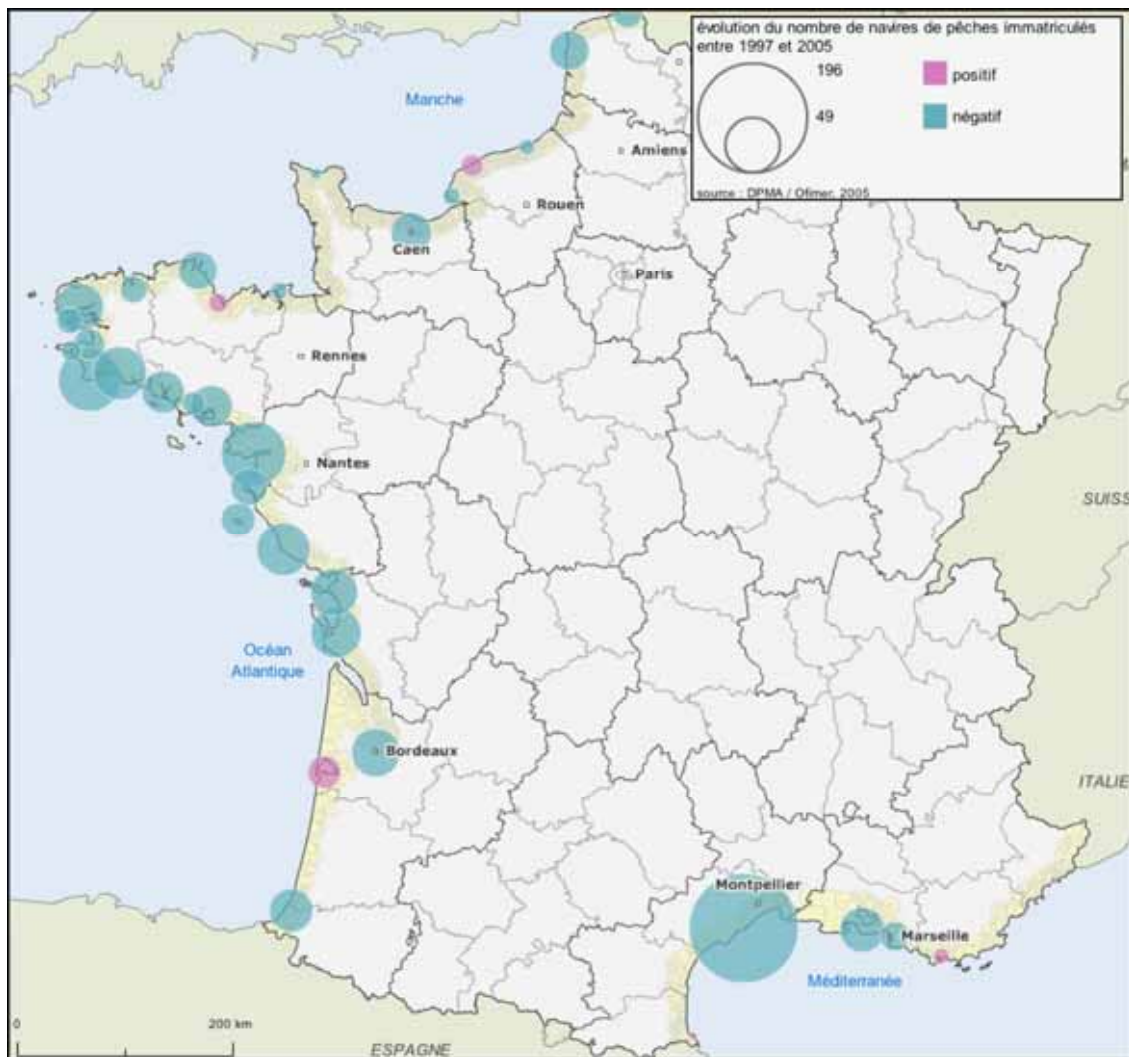
1.1 – La pêche maritime, entre modernisation et enjeux locaux

Quelle place occupe la pêche dans les régions océaniques françaises en 2007 ?

Si cette activité a longtemps contribué à structurer les littoraux océaniques et leur arrière-pays, elle a subi, à partir des années 1970-1980, des mutations importantes. La raréfaction de la ressource, la crise des vocations ou la gestion et la régulation de l'activité par l'Union Européenne ont entraîné de nombreux bouleversements. Ces éléments ont plongé les ports de pêche de la façade dans une période délicate, entraînant la suppression de nombreuses criées. Pour faire face, la recherche de qualité constitue une stratégie privilégiée : démarches de labellisation (types de pêche ou d'espèces), spécialisation des ports sur certaines espèces à forte valeur ajoutée ou recherche de nouveaux débouchés en aval de la filière (notamment la nutrition - santé). Les outils portuaires se sont également transformés pour s'adapter à ces nouvelles exigences, certains ports de la façade ayant par exemple misé sur le mareyage

(Lorient, La Rochelle). Toutefois cette modernisation, qui a instauré une grande concurrence entre les ports, n'a pas suffi à enrayer le déclin de l'activité au début des années 2000 : les ports Atlantiques, en dehors du quartier maritime d'Arcachon, n'échappent pas à la récession généralisée qui sévit sur le territoire national (carte n°8).

Carte n°8 : L'évolution du nombre de bateaux de pêche immatriculés par quartier maritime entre 1997 et 2005

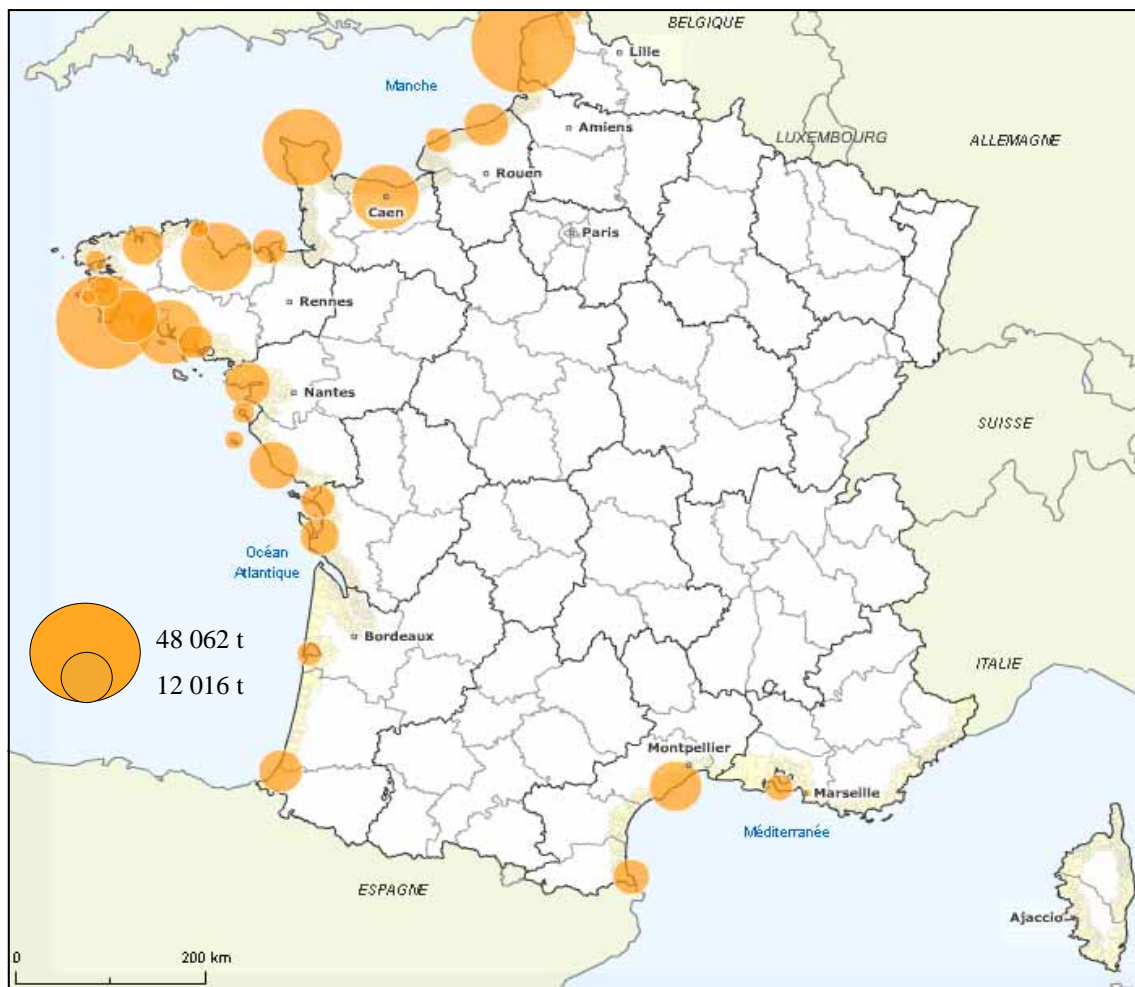


Source : Observatoire du littoral : <http://www.ifen.fr/littoral/index.htm> (consulté le 31/10/2007)

Toutefois, malgré ce contexte délicat, la façade océanique française constitue toujours l'espace où les activités de pêche sont les plus présentes. Pour Jean-René Couliou elle a mieux résisté que les autres littoraux français : elle est « *un espace de références de la pêche française. Un espace où se localise l'éventail de métiers le plus large en France et où se voient des unités de tailles et de type très variés. Cette référence est d'ordre historique mais*

la vigueur de la pêche y demeure un trait d'actualité »⁸⁹. C'est cette diversité des pêches qui permet aux ports situés au nord de la façade (ceux de Bretagne Sud, du Pays Bigouden à Lorient) de dominer la pêche française (carte n°9). En revanche, au-delà de Lorient, la façade montre une répartition géographique clairsemée : dans ce second ensemble, la pêche n'est qu'une activité au mieux secondaire.

**Carte n°9 : Vente fraîche des pêches par quartier maritime en 2005
(en tonnes équivalent poids vif)**



Source : www.littoral.ifen.fr (consulté le 31 /10 /2007)

Aussi, au regard des difficultés, la pêche a trouvé de nouvelles formes d'existence. Par exemple les démarches de patrimonialisation de l'activité se multiplient sur la façade océanique française : c'est le cas avec le développement (Concarneau, Arcachon, Biarritz) ou la création d'espaces de découverte de la filière (Haliotika au Guilvinec, écomusée de

⁸⁹ Couliou dans Cabantous, Lespagnol et Péron (dir.), 2005, op. cité (p.625).

Capbreton) ; ou encore la promotion de fêtes traditionnelles très médiatiques (Filets Bleus à Concarneau, fête du port de pêche à La Rochelle, etc.). Parfois les espaces portuaires de la pêche sont reconvertis en port de plaisance (notamment Concarneau, Les Sables d'Olonne).

1.2 – La plaisance : un enjeu économique majeur

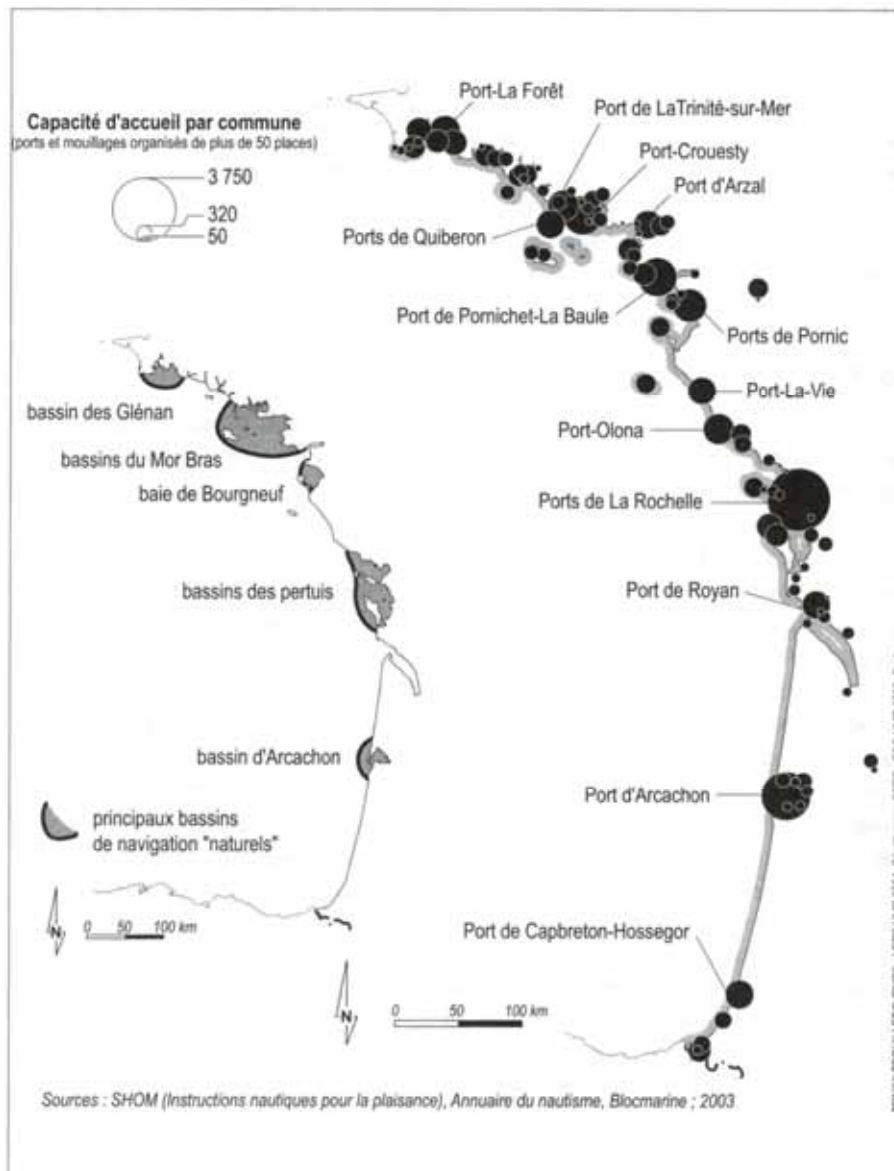
Car la plaisance occupe une place de choix sur les littoraux français : si la moitié des places en port se situent en Méditerranée, la façade océanique française représente un tiers des capacités d'accueil du pays. Et « *l'Atlantique s'identifie à un stade nautique* »⁹⁰, l'océan constituant un terrain privilégié pour les plaisanciers quelles que soient leurs pratiques (sportive, pêche-promenade ou de loisirs exclusivement).

Toutefois, comme les plaisanciers sont le plus souvent cantonnés dans des bassins de navigation peu étendus⁹¹, la carte de la répartition des ports et des places épouse celle des bassins de navigation « naturels » dans lesquels la navigation est la moins dangereuse (carte n°10).

⁹⁰ Bernard dans Bernard (dir.), 2005, *Le nautisme : acteurs, pratiques et territoires*, Rennes, PUR, coll. Espaces et Territoires (p. 20.) ; voir aussi Roux, 1997, op. cité.

⁹¹ Roux, 1997, op. cité.

Carte n°10 - Capacité d'accueil des ports de plaisance de la façade Atlantique française et bassins de navigation « naturels » en 2003

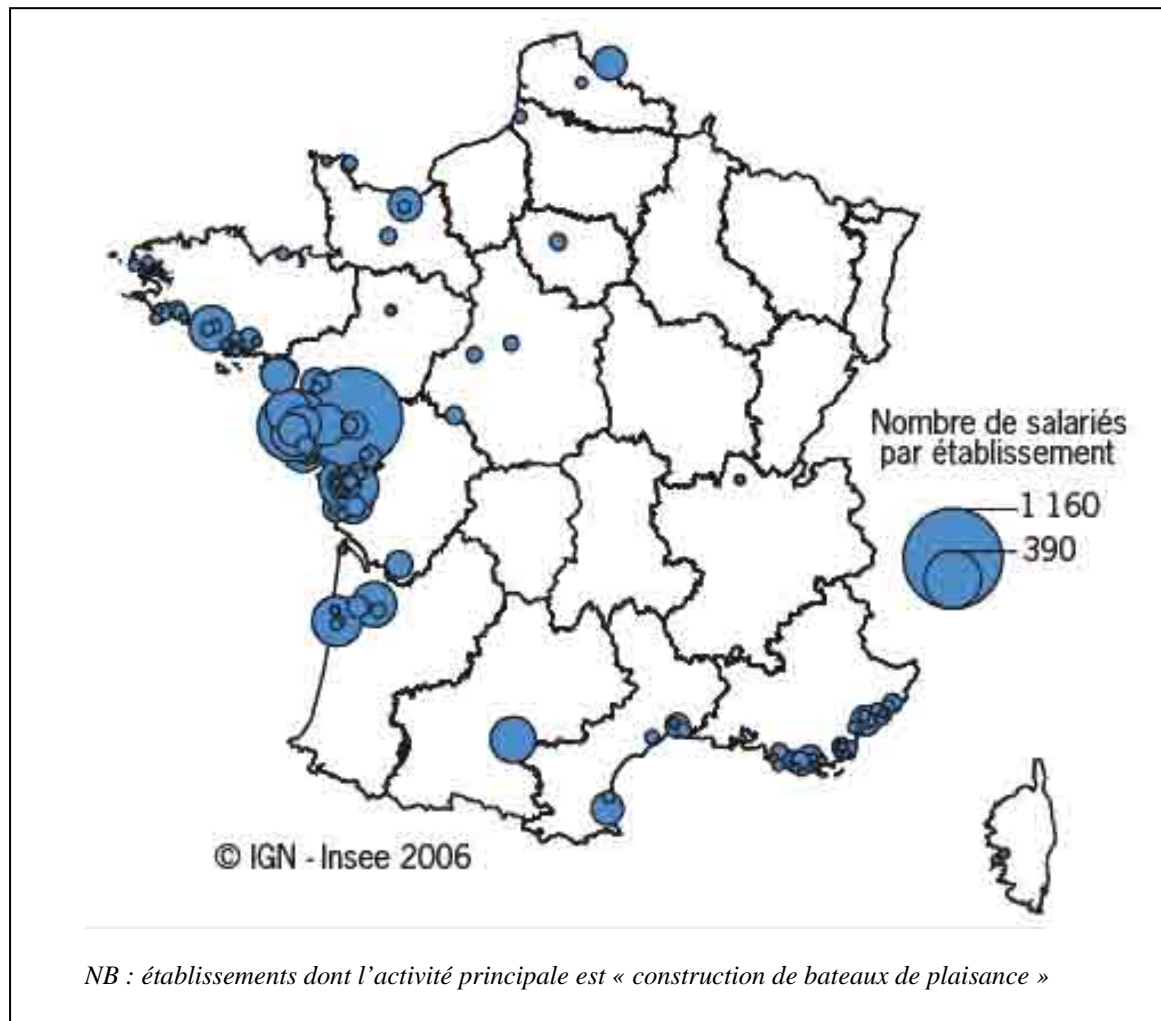


Source : Bernard (dir.), 2005

Cet engouement pour la plaisance sur l'océan entraîne un mouvement général de développement de l'activité (création de places voire de ports, modernisation des infrastructures) ; et les pratiques sur l'eau se multiplient et se diversifient (courses au large, rassemblements de vieux gréements, croisières, etc.). Ce développement génère des retombées économiques majeures à terre⁹². C'est par exemple le cas pour la construction de bateaux de plaisance, qui montre le poids de l'activité pour les quatre régions de la façade océanique française (carte n°11).

⁹² DATAR, 2004, op. cité.

Carte n°11 : Les établissements (de 10 salariés et plus) de construction de bateaux de plaisance en France en 2003



Source : INSEE – Pays de la Loire, 2006

Les $\frac{3}{4}$ des effectifs du secteur de la construction de bateaux de plaisance sont en effet localisés dans les quatre régions de la façade. En outre, la taille des établissements y est importante, au contraire de la Méditerranée parsemée d'une multitude de petites entreprises. Parmi les quatre régions de fortes disparités sont visibles puisque près de la moitié des salariés (4 200 sur 9 500 emplois en France) travaillent en Pays de la Loire, en Vendée principalement (groupe Bénéteau). La Charente-Maritime permet à la Région Poitou-Charentes de se situer en deuxième position (bassins d'emplois de La Rochelle et de Rochefort), largement devant l'Aquitaine et la Bretagne⁹³.

Par ailleurs, au regard de l'engouement social qu'elle suscite, la plaisance génère des enjeux forts pour le développement touristique des régions de la façade. Il s'agit par exemple

⁹³ INSEE Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n°217 -juin 2006.

d'accueillir un départ, une étape ou l'arrivée d'une des compétitions majeures, ou d'être ville de départ et/ou d'arrivée d'un record de traversée. L'engouement est tel que très peu de villes portuaires restent à l'écart, et beaucoup n'hésitent pas à créer leur propre course. Certains ports, plus reconnus, complètent l'accueil de courses par la présence d'un salon nautique, voire par la constitution de pôle de formation de haut niveau pour les futurs champions de voile (La Rochelle, Port-la-Forêt, etc.).

Aussi, les liens entre une ville et la plaisance sont parfois très conséquents. C'est le cas aux Sables d'Olonne, ville dans laquelle la course du « Vendée Globe » possède une forte influence dans le paysage urbain (parc paysager, nom de boulevard, création florale, etc.). Plus généralement elle participe de la vie de la cité (expositions, rétrospectives) alors que l'épreuve ne se déroule que tous les quatre ans⁹⁴. D'ailleurs la popularité de cette course est telle que ses enjeux dépassent le cadre local : le Conseil Général en est devenu propriétaire en 2004, le Vendée Globe étant la pièce maîtresse d'une stratégie « maritimiste » de l'institution départementale qui doit permettre de transcender l'image traditionnellement « terrienne » de la Vendée.

Si elle suscite des enjeux importants en matière d'attractivité touristique, de développement économique voire de sentiments identitaires⁹⁵, la présence de la plaisance est assez variable dans les régions de la façade (pratiques maritimes et présence à terre). Ses enjeux sont tels qu'il faut la considérer avant tout comme une ressource locale, ce qui correspond d'ailleurs à l'attitude de la majorité des élus.

2 - Le rôle majeur des mobilités touristiques et résidentielles

En dehors de ces activités, les régions de la façade océanique française sont soumises à d'importants mouvements de population qui témoignent également, chacun à leur manière, du fort engouement contemporain pour l'océan Atlantique. Si les flux touristiques sont anciens, les mouvements qui induisent un changement de résidence sont massifs depuis le début des

⁹⁴ Cf. chapitre 4 ; voir aussi Brulay (a), 2007, « Océan et images urbaines de trois villes du littoral Atlantique : La Baule-Escoublac, Les Sables d'Olonne et Royan » dans Viala, Villepontoux et Volle (dir.), *Imaginaires, territoires, sociétés : contribution à un déploiement transdisciplinaire de la géographie sociale*, Montpellier, Publications de l'université Paul Valéry – Montpellier 3, coll. Mutations des Territoires en Europe, 499 p.

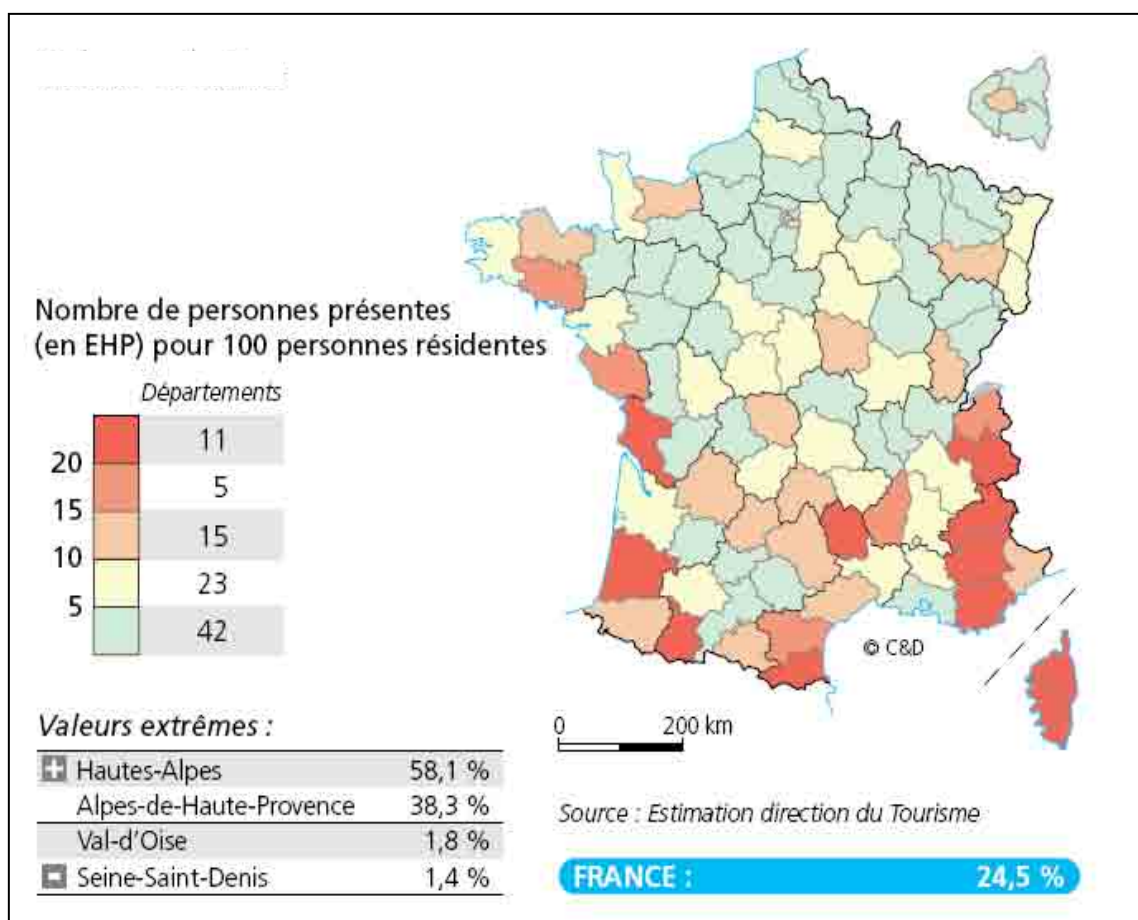
⁹⁵ Avant d'analyser plus longuement les relations de cet élu avec l'océan Atlantique, nous soumettons dès à présent au lecteur cette phrase de Louis Guédon, le député-maire des Sables d'Olonne (85) : « *Le Vendée Globe est désormais pour la ville des Sables-d'Olonne une référence, un espoir, une attente, en un mot la consécration de la personnalité de notre cité* » (*La Lettre des Sables*, magazine d'information municipale, n°72, septembre - octobre 2004).

années 1990 : ce mouvement de littoralisation, qui rejaillit au-delà de la bande côtière, bouleverse les territoires de l'ouest français et ne laisse pas indifférents les élus locaux⁹⁶.

2.1 – Une activité touristique toujours prégnante

Les différentes formes de tourisme constituent toujours la principale source de richesses pour ces territoires océaniques et, au-delà, pour l'ensemble des littoraux français⁹⁷ (carte n°12).

Carte n° 12: La fréquentation touristique par département en 2005



Source : Direction du Tourisme, 2005

Cette fréquentation massive est principalement le fait du tourisme estival, qui reste prépondérant dans les départements de la façade océanique française ; cela même si une population nombreuse dans certains départements (Gironde, Loire-Atlantique voire Finistère) peut en masquer le poids sur la carte. On pourra d'ailleurs constater l'importance énorme de

⁹⁶ Cf. Partie 3.

⁹⁷ DATAR, 2004, op. cité ; voir également l'étude sur la population journalière présente dans les départements touristiques qui double en été en Charente-Maritime, Landes et Vendée (Khiati, Sylvander, Terrier, 2005, « En haute saison touristique, la population présente double dans certains départements », *INSEE Première*, n°1050).

l'activité touristique pour ces littoraux, dans la communication périodique comme de façon plus large dans l'ensemble des pratiques de leurs élus locaux⁹⁸.

Globalement la fréquentation estivale, pour ce qui concerne la façade, repose en 2007 sur trois types d'atouts :

- la valorisation de la vie et de l'identité locale, qui bénéficie d'un attrait important aux yeux des touristes ; cela correspond souvent au terme générique de tourisme culturel. Ce type d'activités s'est rapidement imposé pour diversifier une offre touristique traditionnelle (le triptyque sable – mer - soleil) et refuser une certaine banalisation des territoires⁹⁹. Pour les territoires de la façade, la promotion de festivals, la construction d'espaces muséographiques, le rassemblement de vieux gréements ou de fêtes de la mer en constituent des éléments parmi les plus représentatifs ;
- le nautisme : au-delà de la plaisance, rappelons que les activités nautiques récentes (kite-surf) ou plus anciennes (surf, planche à voile, cerf-volant) suscitent toujours un engouement important, qui les placent au cœur de l'offre touristique locale¹⁰⁰ ;
- le « naturel » : les territoires océaniques sont parmi ceux qui comptent le plus d'espaces protégés¹⁰¹. La mise en place de nombreuses aires de protection, en réaction aux importants processus d'urbanisation sur le littoral dans les années 1950-60, s'est accompagnée par la suite du développement des activités de découverte des écosystèmes côtiers : elles ont permis de pérenniser sa fréquentation touristique¹⁰². Ce type de tourisme concerne par exemple les Zones Spéciales de Protection (ZPS), dont l'objectif est d'assurer la survie d'espèces d'oiseaux en danger et de leurs habitats (carte n°13).

⁹⁸ Cf. partie 2 et 3.

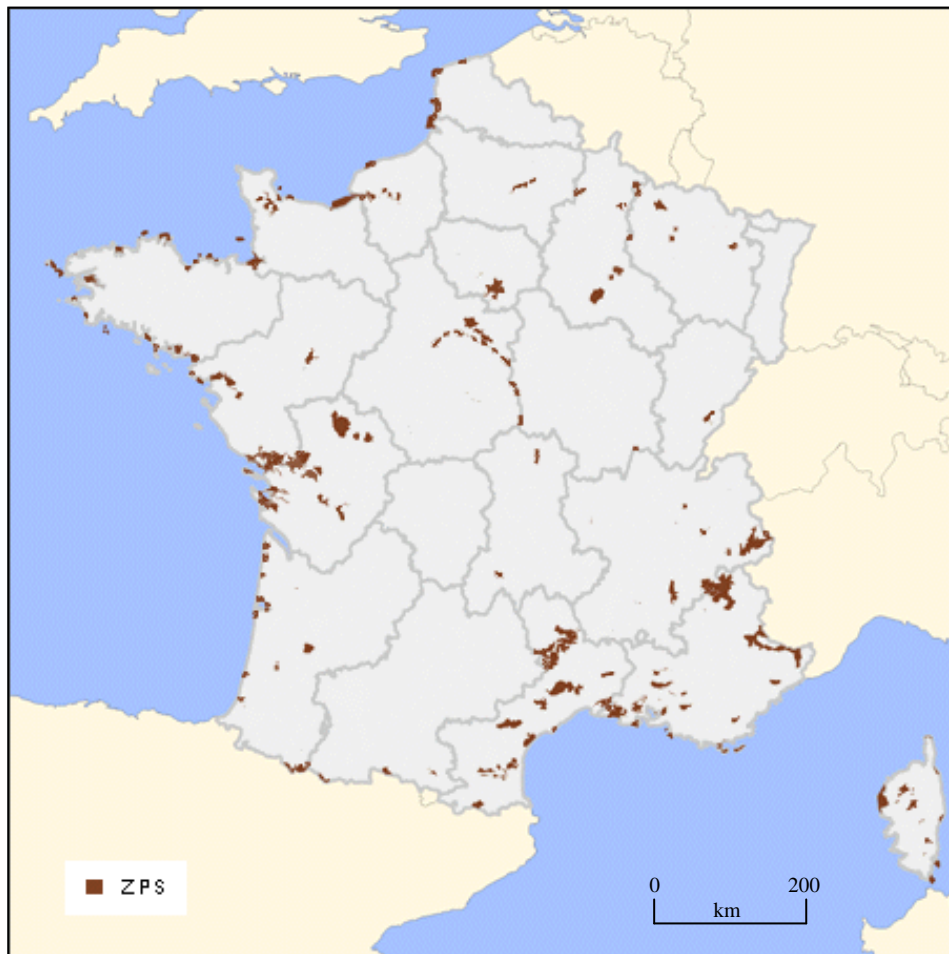
⁹⁹ Lageiste, 1998, « Uniformité culturelle et culture locale sur le littoral morbihannais », *Norois*, n°179, t.45, p.473 - 486.

¹⁰⁰ Bernard (dir.), 2005, op. cité

¹⁰¹ Baron-Yelles, 1997, op. cité.

¹⁰² Baron-Yelles, 2001, « Tourismes et aires protégées du littoral : le cas de la façade Atlantique française », *L'Information Géographique*, n°2, p. 141–155.

Carte n°13 - Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) en France au 15/10/2004



Source : www.ifen.fr, (consulté le 31/10/2007)

Par ailleurs, l'activité touristique est une activité particulièrement évolutive. Ainsi, au début des années 2000, « On repère des signes répétés de réduction de la longueur des grandes vacances et le développement parallèle de courts séjours. Les Français ont tendance à multiplier les formes successives de mobilité, à organiser de manière plus souple leurs congés, à « zapper » d'une destination à l'autre, sans dédaigner les escapades vers les capitales européennes ou des séjours tropicaux qui, évidemment, nuisent aux destinations françaises. »¹⁰³. Si ces nouvelles pratiques touristiques entraînent un étalement de la fréquentation des régions océaniques sur une grande partie de l'année, elles obligent les territoires à faire preuve de réactivité et d'exhaustivité dans leurs offres. Ces évolutions ont par exemple engendré une course aux équipements dans les communes littorales¹⁰⁴.

¹⁰³ Baron-Yelles dans Cabantous, Lespagnol et Péron (dir.), 2005, op. cité (p.706).

¹⁰⁴ L'Hôte, 2000, *Les équipements, indicateurs et acteurs de l'évolution du fait touristique dans les espaces littoraux entre Vilaine et Gironde*, thèse de doctorat de géographie, université de Nantes, 2 t., 562 p.

Ces pratiques ont également entraîné le développement du tourisme d'affaires (congrès, séminaires, manifestations diverses), qui représente une part non négligeable des retombées économiques locales dans les principaux ensembles urbains de la façade (carte n°14). Il est donc l'objet d'une concurrence féroce et, parmi les territoires en pointe, on trouve La Rochelle, les ensembles Nantes - La Baule-Escoublac et Bordeaux – Bassin d'Arcachon, ainsi que le Pays Basque avec Biarritz en fer de lance.

Carte n°14 - Les villes certifiées par le réseau France Congrès au 31/10/2008



Source : www.france-congres.org/index.htm (consulté le 31/10/2007)

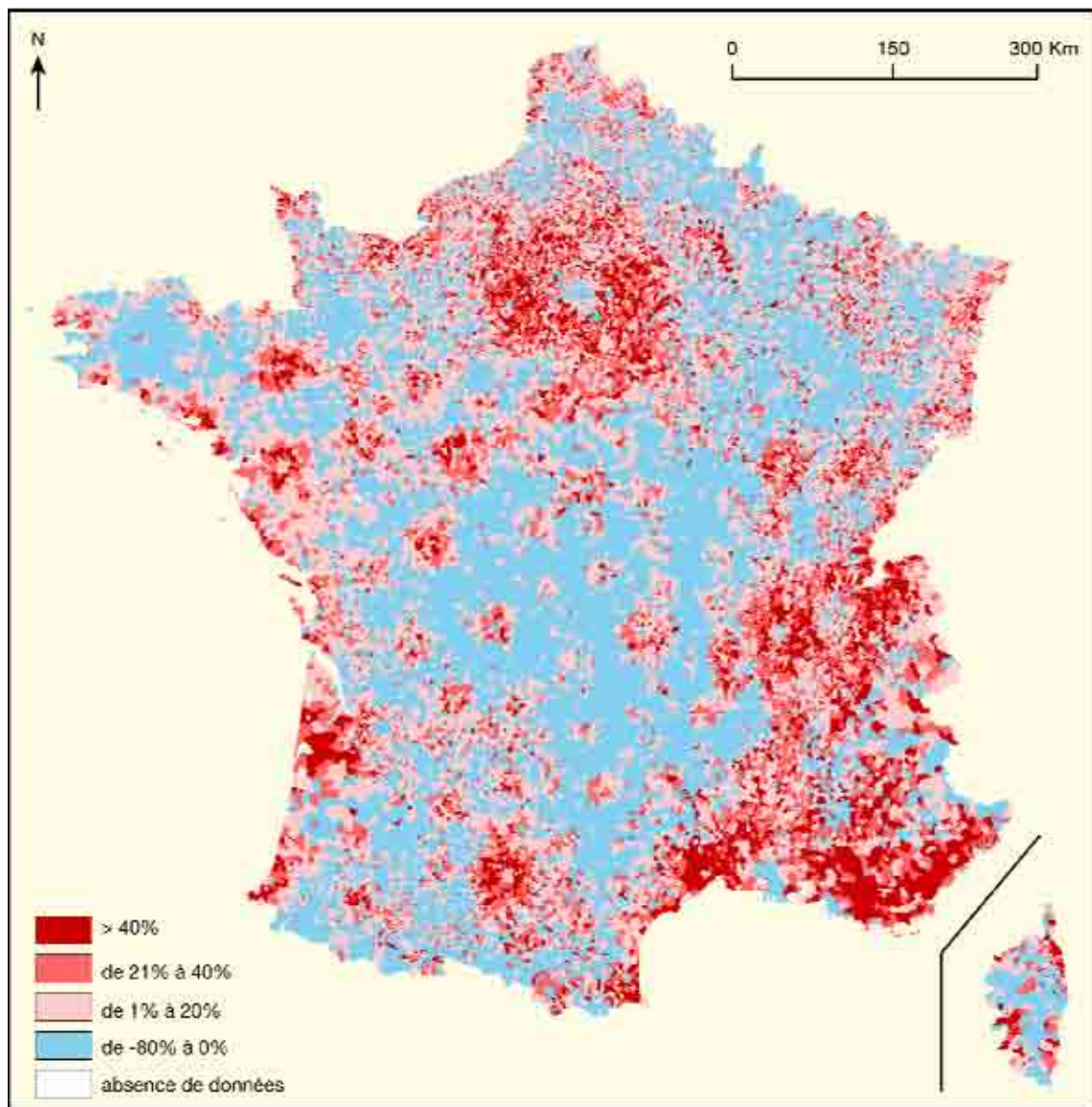
Si la répartition de ce type de flux touristique n'est pas homogène - les villes de l'ouest français sont loin de constituer le contingent le plus important de certifications -, à l'échelle de la façade une certaine discrimination est visible. Une faible accessibilité depuis Paris ou les métropoles françaises (Finistère voire Morbihan) constitue un handicap dans le développement local du tourisme d'affaires ; et de nombreuses stations pourtant toujours largement dépendantes de la fréquentation estivale (Vendée, Charente-Maritime, Médoc, Landes) restent en marge de ce tourisme. Enfin, les efforts de certains élus pour adapter leur territoire aux exigences touristiques contemporaines sont visibles (Les Sables d'Olonne). En

tout cas le cadre géographique local, notamment la proximité de l’océan Atlantique, accaparent les argumentaires chargés d’assurer la promotion des territoires.

2.2 – Des mutations démographiques profondes

Pour analyser les situations démographiques des quatre régions de la façade, nous distinguons deux périodes : la première court sur trois recensements (1982-1999), la seconde sur 1999-2004. Sur un plan géographique, si les régions de l’ouest français sont parmi les plus attractives sur la période 1982-1999, la répartition des flux de population laisse toutefois apparaître des disparités selon les territoires (carte n°15).

Carte n°15 - L'évolution de la densité de la population française entre 1982 et 1999



Source : INSEE (RGP 1982 et 1999)

Parmi les territoires de la façade, on peut distinguer :

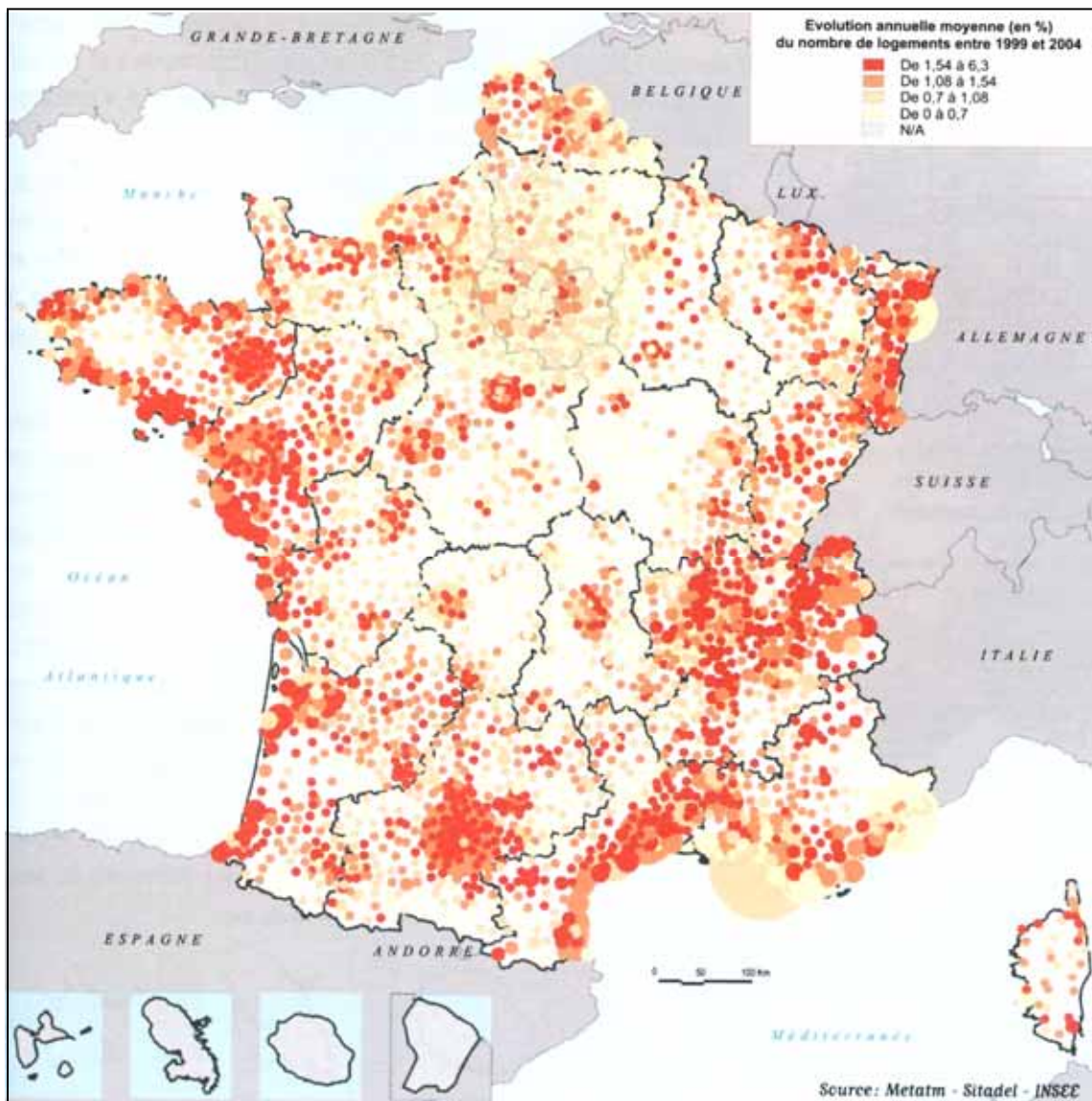
- ceux qui connaissent une attractivité démographique continue sur l'ensemble de la période, comme les principales aires urbaines de l'ouest français. Elles profitent du phénomène de métropolisation (Bordeaux, Nantes, Rennes, Angers), de leur attractivité vis-à-vis de l'Ile-de-France (Poitiers)¹⁰⁵ ou d'une sorte d'effet « frontière » (Bayonne). C'est également le cas d'une grande partie du littoral vendéen ;
- les territoires qui possèdent des situations plus nuancées, alternant pertes et gains. Par exemple La Rochelle ou Angoulême, qui subissent le contrecoup de la vague de décentralisation industrielle qui leur avait donné un certain élan démographique durant les années 1960 ; ou Brest et Lorient malgré les commandes de la Marine Nationale ;
- enfin, ceux dont l'économie était la plus dépendante des activités industrielles et/ou des activités maritimes traditionnelles (pêche, chantiers navals civils), qui ont subi des pertes continues de population sur 1982-1999. C'est le cas de Saint-Nazaire ou de Douarnenez sur le littoral, ainsi que de nombreux espaces ruraux (Deux-Sèvres, Vienne, Charente-Maritime, Lot-et-Garonne) qui ont alimenté les principales agglomérations de leur région voire l'agglomération Parisienne.

Si le dynamisme démographique des territoires de la façade se concentrait principalement dans les métropoles, les villes d'économie tertiaire et une grande partie du littoral Atlantique, les données pour la période 1999 – 2004 montrent une attractivité quasi-généralisée (carte n°16). Celle-ci repose sur un solde migratoire largement positif, dont l'engouement pour les littoraux est le principal responsable¹⁰⁶. La façade Atlantique française constitue un des deux ensembles démographiques les plus attractifs du pays, en compagnie des territoires situés à l'est d'une ligne Nancy / Toulouse.

¹⁰⁵ Vye, 2005, *Une lecture géographique de l'attractivité : le cas des principales villes du Centre-Ouest Atlantique français*, thèse de doctorat de géographie, université de Paris XIII, 2 t., 678 p.

¹⁰⁶ DATAR, 2004, op. cité

Carte n°16 - Parc de logements en 1999 et évolution moyenne annuelle entre 1999 et 2004 (par canton)



Source : DATAR, 2005

Dans les quatre régions, l'évolution de la construction de logements montre que ce sont toujours les plus grandes zones urbaines qui bénéficient en priorité de ces migrations (Rennes, Nantes, Bordeaux, Quimper, Vannes, Poitiers, La Rochelle et Bayonne). En outre, comme l'installation des nouveaux résidents se fait le plus souvent sur le mode de l'étalement urbain, ces flux se combinent avec l'attractivité du littoral et participent du fort accroissement des aires urbaines les plus proches des grandes agglomérations (Presqu'île de Guérande et sud de l'estuaire de la Loire, Bassin d'Arcachon, nord de l'estuaire de l'Adour).

D'autre part, les territoires les moins dynamiques sur 1982-1999 sont majoritairement dans une situation meilleure au début des années 2000 (par exemple Saint-Nazaire). D'ailleurs, les cantons les plus éloignés du littoral profitent également d'une dynamique positive en matière de construction de logements¹⁰⁷. A contrario certains territoires du littoral restent encore peu dynamiques :

- au nord de la façade les aires urbaines de Brest, Douarnenez, ou Lorient connaissent des taux de croissance à peine supérieur à 0, voire inférieurs (unité urbaine de Penmarch)¹⁰⁸ ;
- au sud les cas de pertes ou de stabilité de population sont rares ; le Médoc ou le centre des Landes, jadis répulsifs, étant sujet à l'attractivité conjuguée des agglomérations bordelaise, bayonnaise et du Bassin d'Arcachon¹⁰⁹ ;
- hors littoral certains territoires sont en passe d'enrayer une situation difficile (Bretagne et Poitou-Charentes de l'intérieur, département du Gers) même si il est exagéré de parler de renouveau démographique en 2005.

Par ailleurs, les flux de population qui alimentent la construction sur l'ouest français sont originaires le plus souvent d'Ile de France, de l'Est ou du Nord du pays¹¹⁰. Ces populations sont en premier lieu constituées de personnes actives qui viennent en famille avec leurs enfants¹¹¹ : par exemple, sur le littoral, des artisans, commerçants et petits chefs d'entreprises. Ces nouveaux habitants sont en quelques sortes en adéquation avec des économies locales principalement touristiques et résidentielles¹¹².

L'arrivée massive de retraités, même s'ils sont moins nombreux que les familles, participent largement au vieillissement des populations des quatre régions : en effet les flux d'actifs ne compensent pas le nombre des jeunes actifs qui quittent les quatre régions¹¹³. Ce phénomène est particulièrement préoccupant en Aquitaine¹¹⁴ et sur les littoraux bretons (carte n°17).

¹⁰⁷ L'Association Départementale d'information sur le Logement (ADIL) de Vendée note par exemple que, dans un marché immobilier départemental particulièrement dynamique, la majeure partie des constructions de résidences principales s'est effectuée dans la périphérie des communes littorales ou de la ville-centre des intercommunalités littorales comme non-littorales (ADIL Vendée, 2005, La construction individuelle en Vendée de 1999 à 2003, 28 p.).

¹⁰⁸ Insee Bretagne, 2006, *Tableaux de l'économie bretonne*, 172 p.

¹⁰⁹ CESR Aquitaine, 2007, *L'Aquitaine d'aujourd'hui et de demain : des enjeux démographiques aux politiques régionales globales*, 87 p.

¹¹⁰ Vye, 2005, op. cité.

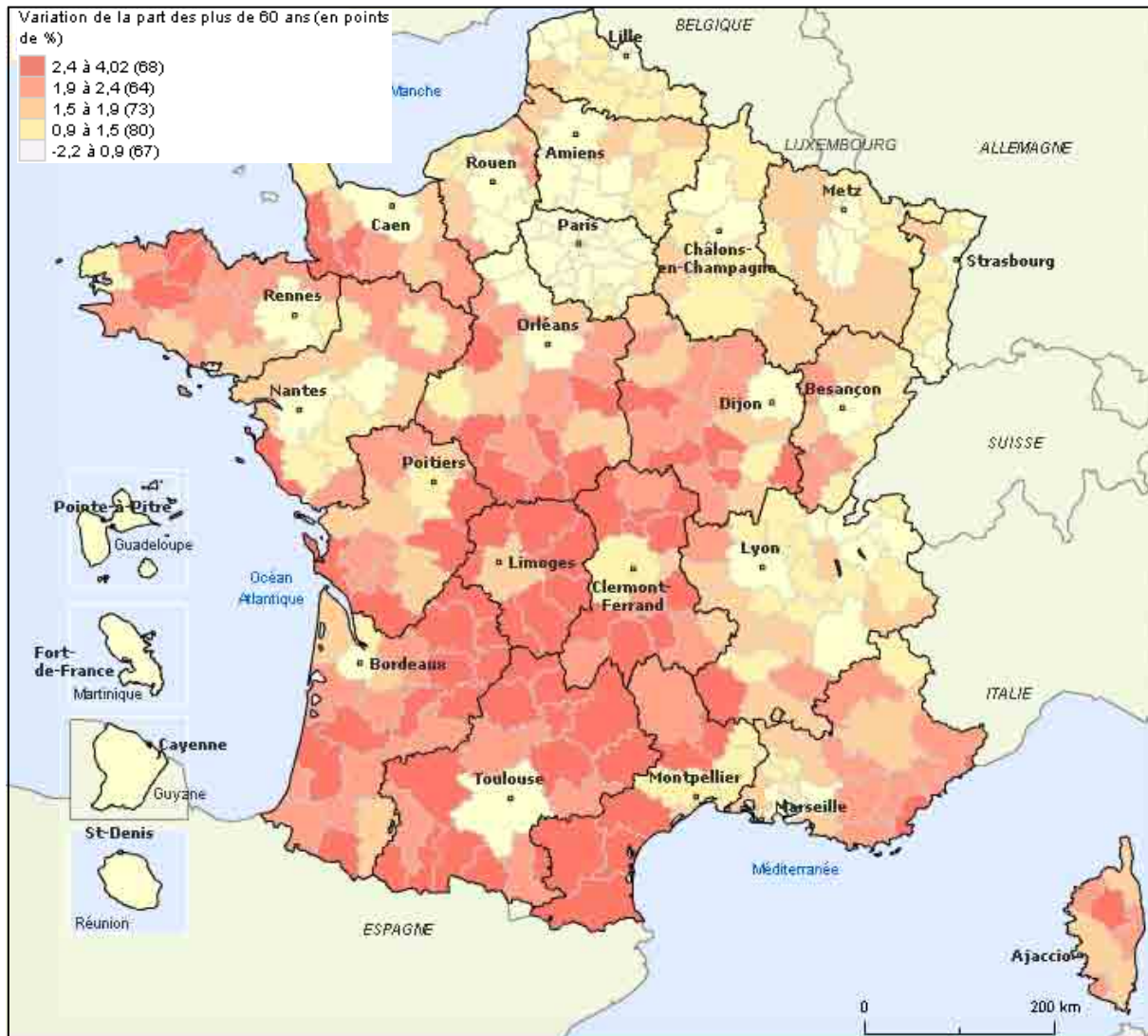
¹¹¹ CESR des régions atlantiques, 2002, Avis interrégional sur la prospective des facteurs d'attractivité des régions atlantiques, 149 p.

¹¹² DATAR, 2004, op. cité.

¹¹³ Conseil d'Analyse Economique, 2006, *Vieillesse, activités et territoires à l'horizon 2030*, Paris, La Documentation française, 296 p.

¹¹⁴ CESR Aquitaine, 2007, op. cité.

Carte n°17 - Part des plus de 60 ans en 1999 qui ne résidaient pas dans la zone d'emploi en 1990 (en %)



Source : Observatoire des territoires – DIACT, www.observatoire.gouv.fr (consulté le 30/10/2007)

Les régions océaniques (surtout Aquitaine et Bretagne), et plus particulièrement leurs littoraux, vieillissent donc plus vite qu'une grande partie du pays sauf le centre (régions Limousin, Auvergne, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon). Ces littoraux suivent en ce sens le phénomène observé depuis longtemps dans les régions bordées par la Méditerranée. Ces différentes caractéristiques démographiques des littoraux océaniques (vieillissement et plus largement attractivité) orientent ainsi, à l'instar du tourisme, une large partie des pratiques des acteurs politiques locaux : elles placent la qualité des cadres de vie au cœur de leurs préoccupations.

Conclusion du chapitre 1

Ce dynamisme démographique (résidentiel comme touristique) ou le développement de la plaisance ne masquent que partiellement les difficultés économiques de la grande majorité des régions océaniques françaises¹¹⁵. Au contraire ils soulignent la dépendance de ces régions vis-à-vis des centres européens comme nationaux, et leur nécessité de développer les relations avec eux : par exemple en s'insérant dans les programmes de développement communautaires, et donc dans l'Espace Atlantique. Cette intégration passe par l'adhésion à un discours « Atlantique », celui des tenants de l'Arc, qui forge le contenu des orientations des programmes communautaires de l'ouest européen.

Ce discours, censé donner une certaine cohérence à un ensemble de régions aux caractéristiques géographiques assez différentes, a plus largement suscité une forte prise de conscience de la part des politiques de « l'atlantinité » de leurs territoires. Il a par la même occasion engendré une représentation singulière des espaces de la façade océanique européenne, dans laquelle certains acteurs politiques français possèdent une influence significative. Cette représentation repose sur :

- un cadre de vie de qualité grâce à la présence importante de la Nature ;
- l'ouverture sur les mers du globe, qui s'oppose à une Europe continentale ;
- une identité océanique, qui se fonde sur des relations passées communes entre certaines régions et l'océan.

L'adhésion à cette représentation collective, même si elle est au service de stratégies terrestres de développement, constitue donc un enjeu majeur pour des acteurs politiques locaux confrontés aux difficultés récurrentes de leurs territoires.

Une telle perspective rejoint certaines études menées outre-Atlantique sur le même océan : par exemple Philip Steinberg propose, par le biais d'une approche par l'économie politique, de concevoir l'océan comme une construction sociale fondée par des visées prioritairement mercantiles¹¹⁶. L'existence et plus encore une certaine nécessité d'adhérer au discours « Atlantique » collectif renforcent l'intérêt d'interroger sa réception dans les territoires de la façade océanique française, particulièrement l'attitude des élus locaux à son égard.

¹¹⁵ On peut également rappeler l'absence de métropole d'échelle européenne, la faible densité de population, et la (très) modeste présence de sièges d'entreprise de dimension européenne dans les régions de la façade.

¹¹⁶ Steinberg, 2001, op. cité.

Chapitre 2 : Le Champ Atlantique, une grille de lecture géographique des espaces littoraux océaniques français ?

« ...les discours nous disent quelque chose de la réalité sociale, pas du tout en tant que reflets plus ou moins déformés, mais en tant que relevant d'activités situées, organisées de façon endogène et contextuelle par des acteurs sociaux interagissant entre eux et se rendant mutuellement disponibles de façon publique leurs orientations »¹¹⁷.

L'existence d'un discours « Atlantique » initié et soutenu par de nombreux acteurs politiques contemporains incite à mobiliser la notion de champ : celle-ci parait en mesure de dépasser les contradictions entre un discours collectif sur l'océan et son appropriation locale. Empruntée à la sociologie de Pierre Bourdieu, la notion de champ dont il est question dans ce travail doit être questionnée sur sa capacité à devenir géographique : il s'agit à la fois de lui donner chair et légitimité.

Ce chapitre exposera dans un premier temps le cheminement qui nous invite à mobiliser une notion assez peu utilisée par les géographes : il précisera les postures épistémologiques adoptées (A). Puis, nous expliciterons de façon théorique ce qu'est un Champ Atlantique : d'essence constructiviste, celui-ci repose sur les relations de concurrence générées par la présence d'une ressource océanique commune aux différents élus des territoires de la façade Atlantique française (B). Enfin, le souci de faire évoluer cette grille de lecture théorique en un concept opérationnel dans l'analyse géographique nous conduira vers la méthodologie mise en place pour effectuer ce basculement : cette ambition passe par la médiation des images territoriales produites par les pouvoirs politiques locaux, dans leurs relations avec l'océan (C).

¹¹⁷ Mondada dans Lévy et Lussault (dir.), 2000, *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin, coll. Mappemonde (p. 166).

A – Espace social et champ

Dans son analyse de la place que les géographes français ont accordé à l’océan Atlantique depuis le XIX^{ème} siècle, Jean-Louis Tissier fait état de sa (très) modeste présence : par exemple dans le *Tableau de Vidal*, dans lequel « *l’Atlantique ne joue pas un rôle civilisateur, il est agent naturel ... dans le texte la part du large est assimilée à un contact presque stérile ou renvoyée à un passé révolu* »¹¹⁸. Michel Roux, en quête de l’imaginaire marin des français, établit les mêmes reproches aux géographes en liant passé et présent : « *Vidal de la Blache a proposé aux Français un mode de représentation continental. Relayé par d’autres géographes, il s’est imposé jusqu’à nos jours ; les rares maritimes n’ont pu encore corriger cette image* »¹¹⁹. Cependant, à partir du milieu du XX^{ème} siècle, l’océan s’immisce progressivement dans les recherches, notamment avec Albert Demangeon qui invite à « *un regard nouveau sur le versant Atlantique du territoire français (...) Il caractérise l’océan par le phénomène de la marée qui maritimise l’intérieur des terres, la présence d’une large frange littorale favorable à la faune et à la flore marines, l’existence d’une plate-forme continentale propice à la pêche et surtout des horizons commerciaux qui se sont ouverts successivement, combinant les échanges entre notre continent, l’océan et d’autres continents* »¹²⁰. Les géographes multiplient alors les productions sur l’élément océanique, mais l’approche reste le plus souvent terrestre : c’est l’interface littorale, avec ses convoitises et ses problèmes, qui occupe la majorité de la production scientifique. Enfin, si les années 1990 marquent un tournant, ce n’est pas par un changement de paradigme, mais par l’adoption de nouvelles postures épistémologiques dans une discipline qui renouvelle profondément ses cadres de pensée : les analyses focalisent plus particulièrement sur les relations entretenues par des individus socialisés avec l’océan.

Il s’agira ainsi dans les lignes qui suivent de préciser en quoi ces postures sont nouvelles, puis d’explicitier une notion de champ qui reste largement attachée à la sociologie de Pierre Bourdieu : cette notion, peu mobilisée en géographie, apparaît pourtant en filigrane dans de nombreuses productions disciplinaires.

¹¹⁸ Tissier dans Marrou et Miossec (dir), 1998, op. cité (p. 150).

¹¹⁹ Roux, 1997, op. cité (p.207).

¹²⁰ Tissier dans Marrou et Miossec (dir.), 1998, op. cité (p.159).

I – Les représentations dans l’analyse de l’espace géographique

La prise en compte des représentations dans l’analyse de l’espace géographique, qui date des années 1950 – 1960, possède de nos jours une place centrale dans la discipline : elles jouent en effet un rôle majeur dans la structuration des territoires¹²¹, et sont au cœur des études sur leur complexité¹²². Aussi, les nombreuses avancées dans l’analyse des représentations laissent entrevoir de fructueuses perspectives, notamment pour faire état des relations que les élus locaux entretiennent avec l’océan.

Après avoir brossé un rapide portrait de l’évolution de la place des représentations dans l’analyse géographique contemporaine puis mis en lumière leur rôle majeur dans la compréhension de l’espace social, nous insisterons plus particulièrement sur leurs formes collectives, soucieux de comprendre comment l’océan Atlantique peut s’immiscer dans une multitude de territoires littoraux.

1 – Des représentations au cœur d’un profond renouvellement des cadres de la pensée géographique

De nombreux géographes insistent depuis les années 1960 sur la fécondité de l’analyse des représentations : la lecture de tout ce qui est chargé de signification ouvre en effet de nouveaux horizons à la discipline. Cette (nouvelle) posture épistémologique, indissociable du courant humaniste, invite à s’intéresser à des objets d’étude longtemps négligés : les images, les discours ou les sentiments deviennent de prolifiques terrains d’investigations. Si le matériau n’est pas complètement nouveau pour le géographe (par exemple l’analyse de récits a déjà été pratiquée au début du XX^{ème} siècle)¹²³, l’engouement scientifique est important, les méthodes souvent ingénieuses, et l’ensemble bénéficie indiscutablement à accroître la qualité des analyses disciplinaires.

Dans un premier temps, l’intérêt se porte sur la perception de l’espace chez les hommes, puis rapidement « *L’initiation des géographes à la complexité des processus en jeu les a alors conduits à délaisser la perception au profit de la notion de représentation, plus apte à évoquer cette faculté qu’ont les hommes à combiner le sensible et le cognitif, le réel et l’imaginaire, la création individuelle et la reproduction de schèmes collectifs, dans leur*

¹²¹ Di Méo, 2001, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan Université, coll. Fac géographie, 317 p.

¹²² Debarbieux et Vanier (dir.), 2002, op. cité.

¹²³ Voir Berdoulay dans Lévy et Lussault (dir.), 2000, op. cité.

activité mentale »¹²⁴. Cette nouvelle approche met logiquement en lumière le rôle majeur joué par l'individu, le sujet, et plus récemment par l'acteur et l'agent social dans l'espace ; ainsi « *Les géographes doivent s'intéresser à la manière dont (les hommes) vivent leur espace voire le rêvent, et à étudier ces derniers non comme des objets spatiaux mais comme des sujets, même si leur pouvoir est nul. Sujet ! Le mot est lancé. Les années 1980 et 1990 verront alors le triomphe de cette conception de l'individu géographique, complexe et tourmenté, si suspect autrefois* »¹²⁵. L'individu, en tant qu'être géographique, devient largement disséqué, analysé dans ses pratiques quotidiennes¹²⁶, et l'espace vécu devient un des concepts parmi les plus usités dans la discipline, dans le sillage d'Armand Frémont¹²⁷.

Dès lors, face aux difficultés liées à la saisie d'objets complexes, multiformes et nouveaux, les géographes se doivent d'appivoiser des méthodes et des concepts venus des autres sciences humaines et sociales : « *La prise en compte progressive des processus sociaux et culturels de construction et de sémantisation du monde les a conduit à introduire dans leur vocabulaire des concepts intégrateurs (idéologie, mythes, valeur, etc.) empruntés à la sociologie et à l'anthropologie* »¹²⁸. Ces objectifs résident en priorité dans la compréhension des processus de sémantisation de l'espace par les êtres humains, du sens qu'ils lui confèrent ou de la valeur qu'ils lui attribuent. Le recours à l'analyse phénoménologique, qui doit beaucoup à Merleau-Ponty ou Husserl, s'impose par exemple comme une des méthodes parmi les plus pertinentes pour analyser les phénomènes et événements qui se déroulent dans l'espace géographique¹²⁹.

Outre les apports issus de la philosophie, certains concepts ou grilles de lecture développés par des ethnologues, des anthropologues, des psychologues ou des sociologues sont également nombreux à trouver un écho chez les géographes : c'est notamment le cas de l'ethnométhodologie¹³⁰. Ces emprunts, qui trahissent une relative faiblesse conceptuelle dans une discipline trop longtemps enfermée dans ses moyens comme dans ses objectifs¹³¹, enrichissent en retour l'analyse de l'espace géographique : les lieux, les territoires, les

¹²⁴ Debarbieux dans Knafou (dir.) 1997, *L'état de la géographie : autoscopie d'une science*, Paris, Belin, coll. Mappemonde (p.375)

¹²⁵ Id. p.374-375.

¹²⁶ Par exemple Moles (avec Rohmer), 1972, *Psychologie de l'espace*, Paris, Castermann, 162 p. ; voir aussi Di Méo (dir.), 1996, op. cité.

¹²⁷ Frémont, 1976, *La région, espace vécu*, Paris, PUF, coll. Sup, 223 p.

¹²⁸ Debarbieux dans Knafou (dir.), 1997 op. cité (p.375)

¹²⁹ Voir notamment Bailly dans Auriac et Brunet (dir.), 1986, *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard - fondation Diderot, 343 p. ; voir aussi Bailly et Debarbieux dans Bailly et alii, 1998. *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, A. Colin, coll. U Géographie, 333 p.

¹³⁰ Staszak dans Staszak (dir.), 1997, op. cité.

¹³¹ Chivallon dans Lévy et Lussault (dir.), 2000, op. cité.

paysages, l'environnement, etc., soit un ensemble de concepts qui sont loin d'être l'apanage de la discipline géographique même s'ils y tiennent une place centrale, gagnent en épaisseur ; cela ouvre au final de nombreuses perspectives heuristiques.

Parallèlement à ce renforcement de la position des représentations dans l'analyse de l'espace, la prise en compte des mondes sensibles conduit les géographes à s'intéresser aux faits culturels : comment des constructions collectives, matérielles comme immatérielles, participent à donner du sens à l'espace des individus ? Quelles sont leurs influences dans l'espace des hommes ? Quelles dynamiques en sont à l'origine ? Il s'agit ainsi d'analyser les productions culturelles d'une collectivité, d'un groupe ou de la société toute entière, et la manière dont des artefacts balisent notre environnement géographique.

Cette volonté d'affiner la compréhension des espaces géographiques passe enfin par la prise en compte du fait que les individus sont aussi (et surtout) des êtres socialisés : dans la quête des sens attribués collectivement à l'espace, la dimension sociale prend alors relativement souvent l'ascendant, chez nombres de géographes, sur l'explication culturelle.

2 – Représentations et géographie sociale

L'explication sociale, qui trouve ses origines largement avant l'ère post-moderne¹³², s'affirme à partir de 1984 dans le sillage de l'un des ouvrages fondateurs, « *Géographie sociale* »¹³³. Les quatre auteurs incitent à une forme de rupture avec le passé. La dialectique du rapport entre l'espace et la société y est privilégiée, et les méthodes d'analyse sont en partie renouvelées : quatre grands types de facteurs explicatifs sont proposés (des effets de lieu, de classe, de culture et de mobilité) ; « *ces quatre types d'effets, qui sont en constante interférence et en inter et rétroaction permanente, structurent les sociétés* »¹³⁴. L'espace social ainsi décrit s'articule comme « *la combinaison de l'espace de la vie quotidienne, des identités culturelles et de l'organisation sociale* »¹³⁵. À partir de cet ouvrage, de nombreux géographes multiplient les apports théoriques, qui contribuent à enrichir les approches disciplinaires : ils dotent la Géographie de fécondes capacités d'analyse de l'espace socialisé¹³⁶. Cette discipline, longtemps cantonnée au statut de science descriptive, bénéficie à nouveau d'un large renouvellement de ses projets et ses moyens. Plus particulièrement, Guy

¹³² Par exemple avec Max Sorre ou Renée Rochefort ; voir à ce sujet Di Méo, « L'explication sociale en géographie » in Thumerelle P-J et alii, 2001, *Explications en géographie : démarches, stratégies et modèles*, Liège, SEDES, coll. Dossiers des Images Economiques du Monde, 160 p.

¹³³ Frémont, Chevalier, Hérin et Renard, 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.

¹³⁴ Id. p.246.

¹³⁵ Id. p.248.

Di Méo voit dans l'un de ces quatre effets, l'effet de lieu, deux apports majeurs : « *Dans « l'effet de lieu », l'espace intervient moins par la matérialité des éléments qui le composent qu'en tant que tissu dense de relations sociales spatialisées* » ; puis « *En insistant sur le poids des représentations sociales dans notre perception et notre analyse des phénomènes géographiques, A. Frémont a, en second lieu rappelé aux chercheurs français une réalité de la connaissance que les anglo-saxons avaient explorée depuis plus longtemps. Derrière les représentations, « l'espace vécu » (rapport individuel le plus profond et le plus secret à l'espace géographique) varie en fonction des individus et de leur condition objective d'existence* »¹³⁷.

L'analyse géographique ne doit cependant pas tomber dans le piège d'une explication systématique de l'organisation spatiale, régie par des lois sociales uniquement. Si l'espace qu'étudie les géographes est celui de la société et de ses logiques propres (valeurs, classes, etc.), il se nourrit également de façon indissociable des productions culturelles des individus et de la société : « *Afin d'éviter un faux débat entre les tenants d'une explication sociale et ceux de l'explication culturelle, il est utile de rappeler que les rapports sociaux et les structures (sociales ou socio-spatiales) qu'ils engendrent, constituent à la fois le creuset et la résultante de toute vie culturelle. C'est donc, me semble-t-il, vers une imbrication des faits de société et des valeurs culturelles, gérés par des lois sociales, qu'il faut nous orienter. L'espace subit de plein fouet les effets déterminants de ce complexe causal que véhiculent au quotidien les représentations et les pratiques sociales. Il contribue aussi, en retour, à le forger* »¹³⁸. Michel Lussault abonde également dans le sens de cette nécessité de dépasser les antagonismes stériles qui analysent l'individu de façon étanche avec la société, et insiste sur les interactions, comme un va-et-vient permanent, entre la société et l'individu : logiques culturelles et sociales, mais aussi représentations individuelles et collectives, contribuent ensemble à la production de l'espace géographique¹³⁹.

3 – De la dimension idéologique des territoires

Ces deux composantes (de l'espace vécu et de l'espace social) forment avec une troisième composante (celle de l'espace pur), les structures élémentaires du territoire.

¹³⁶ Chivallon, 2003, « Une vision de la géographie sociale et culturelle en France », Paris, *Annales de Géographie*, n°634, p. 646-657.

¹³⁷ Di Méo, 2001 dans Thumerelle et alii, 2001, op. cité (p. 109) ; voir aussi Debarbieux dans Knafou (dir.), 1997, op. cité.

¹³⁸ Di Méo dans Thumerelle et alii, 2001, op. cité (p.111).

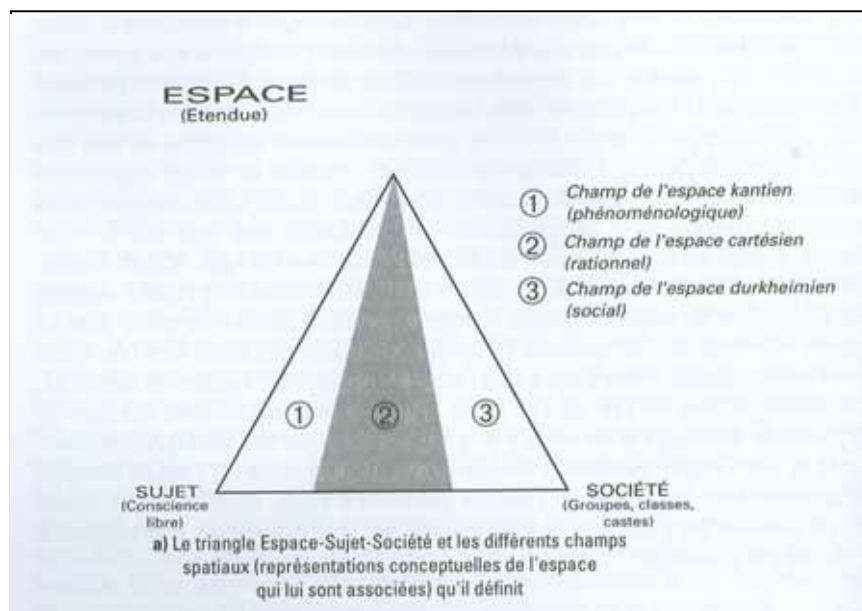
¹³⁹ Lussault dans Lévy et Lussault (dir.), 2000, op. cité.

Guy Di Méo distingue en effet :

- « l'espace kantien et phénoménologique, qui met l'accent sur le rôle majeur que joue le sujet, la conscience humaine en matière de construction des formes et des rapports spatiaux. » ;
- l'espace cartésien : « la conception cartésienne qui insiste au contraire sur la nécessaire prise en compte de la nature, du monde minéral et biologique, de ses formes et de ses complexes vitaux pour comprendre le monde géographique modelé par l'intervention des sociétés. » ;
- enfin « la vision de l'espace social relativise les observations précédentes. Elle souligne combien la lecture de l'espace géographique, sa production même dépendent des représentations et des enjeux sociaux. (...) Elle nous apprend que nos représentations de la nature, celle de son utilité pour nous, de ses avantages et de ses ressources, des ses contraintes sont également d'essence sociale. Elle nous persuade que l'espace forme la substance des positions et des rapports sociaux que nous produisons. »¹⁴⁰.

L'individu socialisé ou le groupe évoluent en permanence dans l'enchevêtrement de ces trois espaces, y puisant les ressources nécessaires aux processus de territorialisation (figure n°6).

Figure n°6 : Les trois espaces de la territorialité des individus socialisés



Source : Di Méo et Buléon, 2005, *L'espace social. Une lecture géographique de la société*, Paris, A. Colin, coll. U ; 305 p.

¹⁴⁰ Di Méo 2004, « Une géographie sociale dans le triangle des rapports hommes, sociétés, espaces », *Bulletin de l'Association de géographes français*, n°2 (p.197-199).

Les processus de territorialisation se définissent parmi quatre modalités. Au regard de notre volonté d'interroger les relations que certains individus entretiennent avec l'océan, l'une d'entre elles nous intéresse plus particulièrement : c'est l'instance idéologique¹⁴¹ dans laquelle Guy Di Méo range « *les concepts, les images, les symboles et les mythes qui habitent notre esprit et constituent les fondements de notre vie sociale, mais aussi de notre identité territoriale. Tous ces types de représentations correspondent à des créations d'un esprit humain marqué par l'influence de son milieu socioculturel et de ses conditions objectives d'existence. (...) Les représentations sociales ne se résument pas à des idées et des images. Elles empruntent aussi la forme des discours. C'est à celui-ci que se rapportent les mythes, soit des récits relatifs à des temps ou à des faits échappant à l'histoire. Ils racontent les origines fabuleuses, divinisées, revisitées par les religions, de certains groupes sociaux ou ethniques territorialisés. De façon parfois plus banale, ces récits identitaires, transmis de génération en génération, ont un contenu profane. Il s'agit alors de simples légendes. Tout autant que les mythes, elles fondent les territoires, contribuent à leur ancrage dans une sorte d'inconscient collectif (lui aussi fictif). La spatialité fondamentale du mythe ou de la légende efface sa temporalité* »¹⁴².

Au regard de la présence d'un ensemble de discours susceptible d'instituer une certaine représentation de l'océan Atlantique dans de nombreux territoires, deux aspects de cette définition des idéologies territoriales méritent un approfondissement : le double rapport au temps de leurs processus de construction, et le fait qu'elles correspondent à des projets sociaux (territoriaux).

3.1 – Quel rapport au temps pour les idéologies territoriales ?

Le premier aspect de ce double rapport au temps des idéologies territoriales est d'essence diachronique : certains éléments, parmi ceux qui font qu'on considère qu'on est ici et pas ailleurs, ont en effet une origine très ancienne. Leur présence a été pérennisée et est aujourd'hui toujours collectivement signifiante : ces éléments constituent des références dans l'espace des individus et des sociétés. Ils sont parties intégrantes de la mémoire territoriale¹⁴³. En complément, des discours, des symboles, des images ou des lieux sont aussi produits dans le temps présent. Ces signifiants possèdent par nature un caractère éphémère puisqu'ils sont indéfectiblement liés aux aspirations et aux valeurs portées par des individus ou des groupes à

¹⁴¹ Di Méo, 2001, op. cité (p. 232-233).

¹⁴² Id. p.233.

¹⁴³ Piveteau, 1995, « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », *L'espace géographique*, n°2, p.113-123.

un moment donné : leur production et leur utilisation ne peuvent donc s'affranchir des contingences sociales qui sont aux origines de leurs production. Ces signifiants sont donc susceptibles d'être rapidement remplacés par d'autres, dont la charge symbolique serait plus en adéquation avec les individus qui lui sont contemporains. Ces deux rapports au temps, qui participent ensemble à la construction des idéologies territoriales, influencent les représentations que chacun se fait d'un espace. Néanmoins, malgré le poids parfois écrasant de ce double rapport au temps, il faut garder à l'esprit que toute production idéologique procède en premier lieu de volontés individuelles ou collectives : en effet le contenu d'une idéologie territoriale existe d'abord par ce qu'il entend signifier. Par exemple nous aurons largement l'occasion de voir que la place de l'océan Atlantique dans les idéologies des territoires de la façade océanique française est loin de s'appuyer exclusivement sur des éléments d'un passé maritime. C'est pourquoi il n'existe pas d'idéologie figée à jamais dans un territoire, mais un processus idéologique dynamique, dont certaines bases sont pérennes et d'autres sont évolutives.

3.2 – L'idéologie territoriale : le reflet d'un projet social

L'idéologie territoriale constitue en ce sens un projet social : elle est en effet produite par des intentions et des stratégies d'individus ou de groupes, qui l'instrumentalise en quelque sorte pour en faire un outil efficace au service de leurs projets ou de leurs ambitions¹⁴⁴. Elle confère en retour, à celui ou à ceux qui en sont à l'origine, des pouvoirs sur l'espace car ces idéologies, à travers leurs formes matérielles comme immatérielles, balisent notre espace, renseignent sur l'identité d'un territoire et sur les sentiments d'appartenance ou d'altérité qui en découlent. Ces manipulations sémantiques peuvent s'avérer en certains cas extrêmement puissantes : ainsi en est-il du projet idéologique de ceux qui utilisent aujourd'hui le drapeau breton, dont les significations sont aujourd'hui bien loin de celles qui ont participé à son élaboration¹⁴⁵. De même la promotion de certains lieux, dont la signification est en adéquation avec le projet idéologique de ceux qui en sont à l'origine et qui possède simultanément une charge symbolique suffisamment puissante, est aussi un moyen efficace de construire une idéologie territoriale¹⁴⁶. En outre pour certains individus ou groupes, dont les

¹⁴⁴ Gilbert, 1986, « L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie », *L'espace géographique*, n°1, pp.57-66.

¹⁴⁵ Giblin dans Giblin (dir.), 2004, op ; cité.

¹⁴⁶ Debarbieux, 1995, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace Géographique*, n°2, p. 97-112. ; voir aussi Debarbieux, 1996, « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et sociétés*, n° 82-83, p. 13-35.

capacités en terme de communication sont substantielles (élus, entreprises, personnages médiatiques, associations, etc.), il est aisé d'élaborer des drapeaux, des logos, des discours, ou de valoriser certains lieux plutôt que d'autres, bref de faire circuler dans les espaces géographiques leurs projets idéologiques relativement facilement.

En résumé, cette double nature des idéologies territoriales, à la fois fragile et instable dans son contenu (car facile à manipuler) comme dans ses modalités d'existence (notamment par le biais du développement des moyens de communication), leur confère de façon paradoxale un pouvoir fort sur l'espace social. Elles doivent donc être perçues comme de puissants médiateurs entre les volontés qui sont à leur origine, dans un contexte social et temporel donné, et les identités et les appartenances, à la fois collectives et des individuelles, qu'elles tentent d'influencer voire de construire. Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur la spatialité de certaines idéologies territoriales à partir de l'élaboration et la valorisation de signes et de symboles, ou de montrer comment certains lieux sont construits comme autant de « *figures de rhétorique des territoires* »¹⁴⁷. La place qu'elles accordent à l'océan Atlantique ainsi que leur manipulation par certains individus qui disposent de moyens importants pour les produire et de les diffuser constituent d'ailleurs un aspect central de cette thèse.

II – La notion de champ : définition et apports théoriques

En relation avec ces acquis disciplinaires, et avant de préciser les contours d'un possible Champ Atlantique, la notion de champ est maintenant définie. Peu présente dans la pensée géographique même si certains auteurs l'ont déjà mobilisé, le champ de ce travail s'inspire de la sociologie de Pierre Bourdieu, qui propose un mode de lecture des relations sociales fondé sur la concurrence.

1 – Le champ dans la pensée sociologique de Pierre Bourdieu

Devant la lourde et (très) périlleuse tâche que constituerait la réalisation d'une synthèse de la sociologie de Pierre Bourdieu (d'autant que la notion de champ est elle-même inscrite au sein d'une carrière particulièrement prolifique), nous avons pris le parti de n'en retenir que certains

¹⁴⁷ Debarbieux, 1995, op. cité.

aspects, sans en expliciter l'ensemble des usages que le sociologue a développé dans les différents champs (littéraire, journalistique, etc.) qu'il a étudié. Une appropriation totale dépasserait de toute façon le cadre d'un travail géographique : la restitution que nous proposons est nécessairement réductrice de l'ensemble de son œuvre¹⁴⁸. En outre, la complexité de la théorie et le fait qu'elle constitue un objet dynamique (« *Bourdieu révisé et reviens sans cesse sur le même nœud de question, d'objets et de sites, à mesure que son mode de pensée récursif et en spirale se déploie à travers le temps et l'espace analytique* »)¹⁴⁹ invitent également le non-spécialiste à ne mobiliser qu'une partie de l'œuvre initiale. Nous faisons donc nôtre la posture de Loïc J. D. Wacquant quand il met en garde le lecteur contre toute velléité d'expliquer cette pensée sociologique : « *La marge est étroite entre analogie éclairante et assimilation forcée, et il y a un point d'équilibre difficile à trouver entre clarté et accessibilité d'un côté, fidélité et précision dans la forme, le contenu et la généalogie de l'autre. D'une manière générale, j'ai favorisé la première branche de l'alternative, confiant que le lecteur gardera à l'esprit que la signification de la pensée de Bourdieu réside dans le mouvement réel de sa pratique scientifique plus que dans l'exposé synchronique qu'un exégète, quel qu'il soit, peut en donner* »¹⁵⁰.

La mobilisation de la notion de champ dans notre travail repose ainsi sur l'utilisation d'un mode de pensée singulier et de certains des principes qui le structurent.

1.1 – La présence fondamentale d'enjeux communs

Partons de la définition du champ telle que l'auteur la propose lui-même dans l'ouvrage « Réponses », dans lequel il la compare à un jeu : « *On peut comparer le champ à un jeu (bien qu'à la différence d'un jeu, il ne soit pas le produit d'une création délibérée et qu'il obéisse à des règles ou, mieux, des régularités qui ne sont pas explicitées et codifiées). On a ainsi des enjeux, qui sont pour l'essentiel, le produit de la compétition entre joueurs ; un investissement dans le jeu : les joueurs sont pris au jeu, parfois férocement, que parce qu'ils ont en commun d'accorder au jeu, et aux enjeux, une croyance (doxa), une reconnaissance qui échappe à la mise en question (les joueurs acceptent par le fait de jouer le jeu, et non par un « contrat »,*

¹⁴⁸ Le lecteur pourra toutefois approfondir sa connaissance de cette sociologie ainsi que des nombreux développements du sociologue en se référant soit aux références bibliographiques données dans notre travail, soit en poussant la porte d'une très large majorité des bibliothèques (universitaires ou non) du pays.

¹⁴⁹ Bourdieu avec Wacquant, 1992, *Réponses*, Paris, Seuil (p.15).

¹⁵⁰ Id. p.16.

que le jeu vaut la peine d'être joué, que le jeu en vaut la chandelle) et cette collusion est au principe de leur compétition et de leurs conflits. »¹⁵¹.

Un champ se structure autour des enjeux qui émane d'une forme de bien commun (par exemple les domaines de la littérature, de la religion, du journalisme ou des arts que Pierre Bourdieu a largement étudié), ce qui lui confère une certaine autonomie : si de nombreux champs coexistent à la surface de la Terre¹⁵², chacun constitue en effet une sorte de division sociale, un macrocosme social. Cette relative autonomie – qui ne signifie pas qu'un champ est complètement indépendant des logiques sociales dans leur globalité – veut dire qu'il est un espace régi par ses propres lois, avec des principes de fonctionnement qui lui sont propres. Sur un plan méthodologique, cela permet d'analyser un champ à partir d'un principe unitaire d'analyse. Cependant, si une telle structure ne peut être appréhendée en dehors des enjeux qui sont relatifs au bien commun à l'origine de son existence, chaque individu reste libre d'appartenir (ou non) à la structure, de jouer. C'est à partir de l'intérêt éprouvé pour les enjeux qu'il suscite que se crée l'appartenance à un champ. Quand ces enjeux sont communs à plusieurs personnes, quand des individus s'approprient une ressource commune, des rapports de forces se développent. Ce sont ces rapports qui « définissent la structure du champ »¹⁵³. Analyser le fonctionnement d'un champ signifie donc focaliser sur les pratiques de chaque joueur : au regard des rapports de force suscités par la présence d'intérêts individuels inscrits dans des enjeux communs, la mise en lumière des ressources dont chaque individu dispose pour se battre (symboliquement) dans ce jeu, ainsi que la façon dont ils les mobilisent en ce sens, sont essentielles.

L'ensemble de ces ressources dans un champ donné constitue ce que Pierre Bourdieu nomme un capital spécifique : « *Un capital ou une espèce de capital, c'est ce qui est efficient dans un champ déterminé, à la fois en tant qu'arme et en tant qu'enjeu de lutte, ce qui permet à son détenteur d'exercer un pouvoir, une influence, donc, d'exister dans un champ déterminé* »¹⁵⁴. Ce capital spécifique possède une partie qui est nécessairement en relation avec le bien commun, et il y constitue par conséquent la seule ressource efficiente. Par exemple, dans le cas d'un jeu de cartes, le capital spécifique d'un joueur est constitué d'atouts ou de cartes maîtresses. Sa possession est ce qui permet à chaque joueur de participer au jeu ; elle constitue en même temps une forme de pouvoir pour chaque individu qui participe de la

¹⁵¹ Id. p.16.

¹⁵² Brunet, 2001, op. cité.

¹⁵³ Bourdieu avec Wacquant, 1992, op. cité (p74).

¹⁵⁴ Id. p.74.

structure. Toutefois, du fait des relations permanentes qu'il entretient avec le bien commun, la valeur d'un capital spécifique fluctue en fonction de son adéquation avec le bien commun, ou plutôt avec le contenu que le groupe de joueurs fixe pour celui-ci : il est donc plus ou moins efficient selon les moments, le bien commun n'étant pas un domaine de représentations figé. Précisons que nous reviendrons par la suite sur le fait que le contenu d'un bien commun évolue dans le temps, à partir de l'exemple du Champ Atlantique (et de l'évolution de ce qui est considéré comme « Atlantique »).

Sous le vocable de capital spécifique se regroupent en fait plusieurs ressources : indépendantes de celles en relation avec un bien commun, elles servent à les faire fructifier.

En premier lieu l'ensemble des ressources personnelles dont dispose un individu (culturelles, économiques ou sociales, au sens large)¹⁵⁵, et que celui-ci peut mobiliser à tout moment et dans tous types de champs : réseau de relations, statut lié à certaines professions, richesse financière, propriété foncière, pouvoir économique, etc.

En second lieu, dans la théorie de Bourdieu, une autre forme de ressources participe du capital spécifique : le capital symbolique. Celui-ci désigne en quelque sorte les effets des ressources de chaque joueur (ses ressources personnelles) sur les consciences des autres joueurs d'un champ donné : « *Le capital symbolique assure des formes de domination qui impliquent la dépendance à l'égard de ceux qu'il permet de dominer : il n'existe en effet que dans et par l'estime, la reconnaissance, la croyance, le crédit, la confiance des autres, et il ne peut se perpétuer qu'aussi longtemps qu'il parvient à obtenir la croyance de son existence* »¹⁵⁶. Par exemple des diplômes, un vaste réseau de relations ou un « grand nom » (de famille) confèrent des pouvoirs symboliques sur ceux qui ne possèdent pas ce type de ressources.

Cependant, on focalisera moins sur ce dernier aspect dans la mesure où ce travail n'ambitionne pas de témoigner de rapports sociaux de type dominant/dominé entre les élus des régions de la façade¹⁵⁷. En outre, une telle posture implique également de ne pas prendre en compte les dispositions de chaque joueur, leur habitus¹⁵⁸ (pas de façon totale toutefois¹⁵⁹).

¹⁵⁵ On peut par exemple y ajouter celle de capital spatial (voir l'entrée « *capital spatial* » dans Lévy et Lussault, 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Saint-Just-la-Pendue, Belin, 1033 p.).

¹⁵⁶ Bourdieu, 1997, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, coll. Liber (p.200).

¹⁵⁷ Ce type de rapport de forces concentre d'ailleurs une partie des critiques adressées à la sociologie de Bourdieu : sur ce point voir Lahire, 1998, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 271 p. ; voir aussi Lahire (dir.), *Le travail sociologique de Bourdieu : dettes et critiques*, Paris, La Découverte, 257 p.

¹⁵⁸ Nous rejoignons en ce sens Jacques Lévy dont le projet géographique s'oppose au fondement théorique des champs de Bourdieu : « *L'idée que toute l'histoire ne serait que la reproduction sans fin, sur des objets modifiés seulement en apparence, des mêmes processus de domination découlent des interprétations appauvrissantes de la dynamique du social* » (Lévy, 1995, *Egogéographies – Matériaux pour une biographie cognitive*, Condé-sur-Noireau, L'Harmattan, coll. Geotextes, p. 149).

¹⁵⁹ Cf. p.114-116.

Nous concentrerons notre réflexion sur l'évaluation de la volonté des acteurs politiques locaux de s'approprier une certaine conception de l'océan Atlantique, et sur la dimension spatiale des stratégies qu'ils déploient en ce sens.

1.2 – Stratégies des joueurs et hiérarchisation de la structure

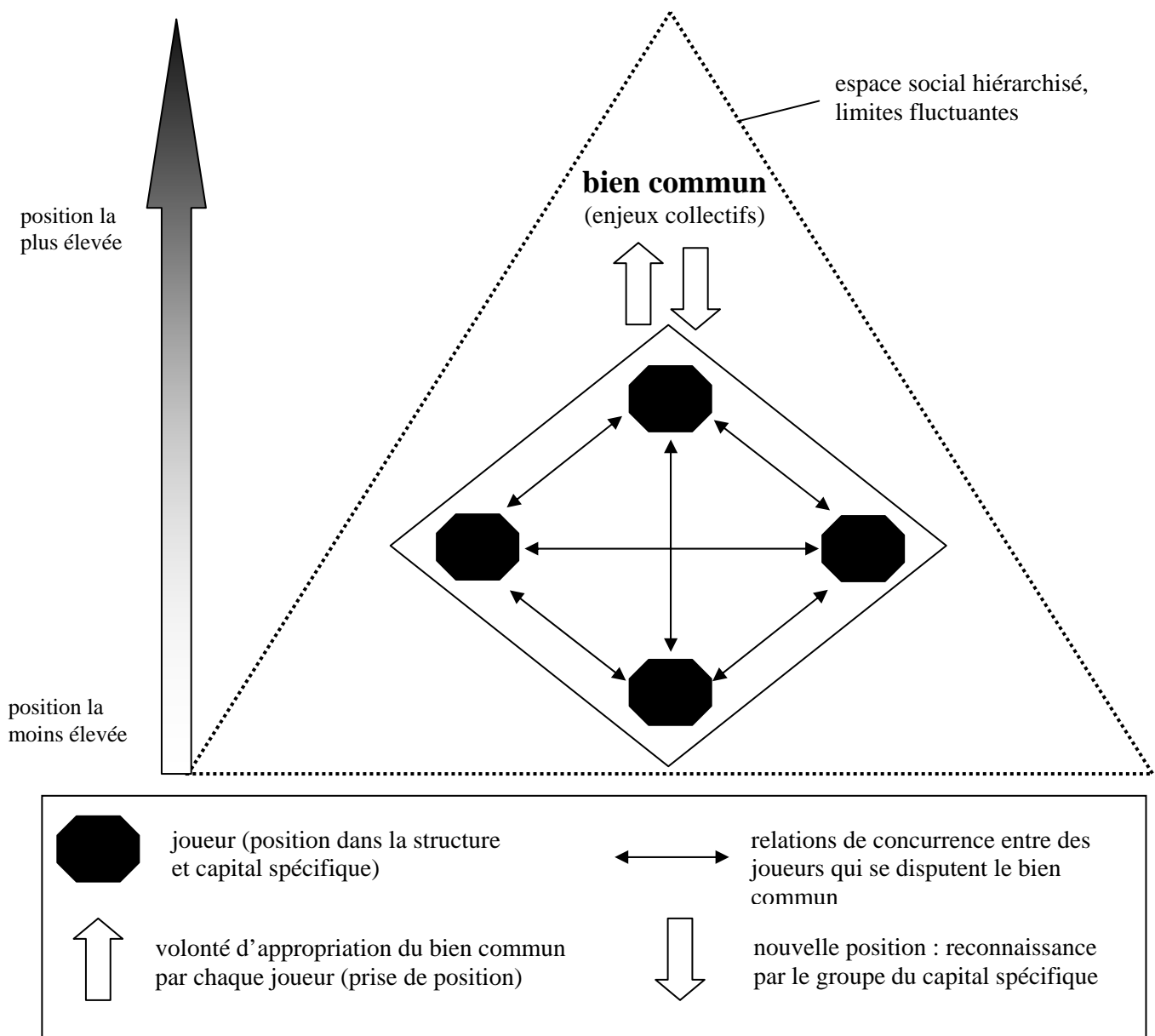
Revenons sur la partie du capital spécifique qui est en relation avec le bien commun, et plus particulièrement sur le fait que son volume et ses caractéristiques sont variables. Cela invite chaque joueur à le faire fructifier du mieux possible, l'idéal étant de faire en sorte qu'il soit le plus proche possible de ce bien commun (qui, rappelons-le, cristallise les enjeux). Par exemple dans le Champ Atlantique, chaque joueur tente d'être le plus « Atlantique » possible. Cela conférerait à celui qui y parvient une position très favorable dans la structure puisqu'il dominerait les autres membres du champ : c'est en effet à partir de lui et des caractéristiques de son capital spécifique que les règles du jeu seraient désormais fixées. Chaque joueur possède ainsi l'ambition de prendre le contrôle du champ (« d'établir un monopole » dirait Pierre Bourdieu), en quelque sorte de s'approprier le bien commun que se disputent tous les membres.

Ce fonctionnement théorique doit cependant être nuancé dans la mesure où peu d'individus peuvent réellement y prétendre : les dynamiques de la reproduction sociale fonctionnent en effet à plein régime dans la théorie du sociologue, le capital spécifique (dans toutes ses formes) des individus dominants leur permettant d'être au plus près de ce qui constitue le bien commun. Cela d'autant que le champ possède également une histoire propre, par le biais des nombreuses luttes passées, celles ayant forgé les positions de nombreux individus, dominants comme dominés. Enfin, pour Pierre Bourdieu les héritages (ceux issus des dynamiques de reproduction sociale) en faveur de certains résistent à l'évolution du contenu du bien commun. Par exemple si le champ littéraire a évolué - la littérature du XVII^{ème} siècle n'est pas la même qu'au XX^{ème} siècle, ni d'ailleurs la façon de « faire » la littérature - le profil de ceux qui le dominant reste néanmoins toujours le même.

En tout cas l'inégalité de la distribution de capital spécifique et l'ensemble des volontés déployées pour le faire fructifier au mieux contribuent à faire d'un champ un espace hiérarchisé : les joueurs y sont inégalement situés (positionnés), plus ou moins proches du contenu du bien commun. Il est aussi mû par un dynamisme interne permanent car, à partir de la volonté de chacun d'améliorer sa position, des luttes entre les individus y prennent place, de façon incessante : elles le transforment en un espace de concurrence.

De façon synthétique le champ constitue un espace de pouvoir, à la morphologie hiérarchisée, et qui se fonde sur des enjeux partagés par tous. Son fonctionnement se nourrit des luttes entre les joueurs, entraînant une concurrence permanente et des formes de domination. Le capital spécifique y constitue la principale règle structurante puisque c'est à partir de lui et de sa distribution inégale que des stratégies individuelles se développent, motivées par le désir de chacun d'accroître ou de pérenniser sa position, voire de tendre vers le monopole (figure n°7).

Figure n° 7 : Schéma théorique simplifié d'un champ dans la sociologie de Pierre Bourdieu



(Conception : F. Brulay)

1.3 – Les limites d'un champ

La question des limites d'un champ revêt une importance considérable dans l'ambition de transposer une notion sociologique vers la discipline géographique : le fait que le champ soit une structure fondée sur l'appropriation par certains individus d'une ressource commune lui confère en ce sens une forme particulière. Pour Bourdieu, ses limites « *ne peuvent être déterminées que par une investigation empirique. Elles ne prennent que rarement la forme de frontières juridiques, même si les champs comportent toujours des « barrières à l'entrée », tacites ou institutionnalisées (...)* Je dirai qu'on peut concevoir un Champ comme un espace dans lequel s'exerce un effet de champ, de sorte que ce qui arrive ne peut être expliqué complètement par ses seules propriétés intrinsèques. Les limites du champ se situent au point où cessent les effets de champ. Par conséquent il faut essayer de mesurer en chaque cas, par des moyens variés, le point où ses effets statistiquement détectables déclinent où s'annulent »¹⁶⁰. Le périmètre d'un champ n'est visible qu'à partir de la localisation précise des individus disposés à jouer : une saisie exhaustive de ces limites est donc quasiment impossible. En effet, ce macrocosme social n'étant pas indépendant de la société, ceux qui ne sont pas des joueurs influent sur lui de deux manières : par leur volonté de rentrer dans le jeu, ce qui étire son périmètre ; et, de façon indirecte, par leurs contributions à l'évolution du contenu du bien commun.

Illustrons ce propos et, pour ce faire, émettons l'hypothèse suivante : la spatialisation du Champ Atlantique épouse celle de l'Espace Atlantique. Dès lors, l'évolution du périmètre de ce Champ dépend, outre la volonté de acteurs politiques locaux, de la participation des territoires à l'Espace Atlantique : ce serait donc depuis Bruxelles, à partir de critères d'éligibilité, d'un niveau de développement, etc. qui se détermineraient l'appartenance ou non d'un élu à cette structure. On peut aussi imaginer que d'autres agents¹⁶¹ interviennent également dans l'appartenance à l'Espace Atlantique (donc au Champ) et modifient sa spatialisation : Etats, CRPM et ses Commissions, élargissement de l'Union Européenne, etc. Toutefois, pour valider cette hypothèse, il faudrait que les élus de chaque région de l'Espace Atlantique témoignent du partage d'une ressource commune (l'océan) et expriment leur volonté de se la disputer ; en outre, le périmètre de notre terrain de recherche ne permet pas de vérifier si l'Espace et le Champ Atlantique sont saillants. Les difficultés de la saisie du

¹⁶⁰ Bourdieu avec Wacquant, 1992, op. cité (p.76).

¹⁶¹ « Agent » au sens de Lussault, 2007, *L'homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, coll. La couleur des idées, 363 p..

périmètre d'un champ ne doivent cependant pas masquer le fait que le but ultime de chaque joueur est d'accroître sa position au sein de cet espace métaphorique.

Aussi, plus que de matérialiser les limites d'un hypothétique Champ Atlantique, la volonté de vérifier la présence d'une telle structure dans l'espace géographique, puis d'en matérialiser la morphologie et les éventuels effets spatiaux, constitue l'objectif principal de notre travail. En ce sens, deux éléments issus de la notion de champ chez Bourdieu retiennent notre attention :

- la présence de ressources relatives à un bien commun, pour lesquelles on éprouve de l'intérêt et qu'il faut tenter de faire fructifier. Dans le cas du Champ Atlantique, cela suppose que l'océan constitue le bien commun à l'origine des ressources de chacun des participants ;
- l'inégale répartition de ces ressources (de leur capital spécifique), qui fait d'un champ une structure à la morphologie hiérarchisée, parcouru par des luttes de concurrence permanentes. De fait, si le Champ Atlantique peut être spatialisé, il est nécessairement un espace anisotrope.

2 – La notion de champ en Géographie

Comme le note fort justement Laurent Cailly, « *En géographie la notion de champ a fait l'objet d'une appropriation tardive et singulière* »¹⁶². Les lignes qui suivent proposent de faire un rapide tour d'horizon des mobilisations de la notion de champ dans cette discipline. Précédemment, certains acquis, qui témoignent de préoccupations proches de celles de la sociologie de Bourdieu, sont évoqués : ils possèdent tous un lien avec cet « *espace social métaphorique, relationnel et concurrentiel où s'exerce une force, c'est-à-dire une modalité spécifique d'accumulation et de circulation de pouvoirs, distribuant et discriminant un ensemble de positions qui contribuent à leur tour à instituer et à modifier ce champ* »¹⁶³.

2.1 – Des inégalités spatiales à la lecture sémiotique de l'espace géographique

Paul Claval, parmi ses multiples centres d'intérêts, fut l'un des premiers à faire le lien entre hiérarchies sociales et espace. Par le biais des représentations collectives, l'auteur propose en effet de lire une différenciation des lieux à partir de la façon dont ils peuvent être valorisés. Il évoque le fait que « *les géographes s'attachent donc, comme les sociologues, aux*

¹⁶² Cailly (entrée « champ ») dans Lévy et Lussault (dir.), 2003, op. cité.

¹⁶³ Id.

représentations collectives. Mais leur curiosité ne se borne pas à celles qui ont trait aux entités sociales. Elle concerne aussi l'espace et la manière dont il est valorisé. Le monde dans lequel vivent les hommes n'est pas indifférencié. Les contrastes et les oppositions qu'on y lit ne proviennent pas tous des contraintes physiques. L'univers social se reflète sur l'univers physique. Plusieurs échelles de valorisation existent : certains lieux sont plus prestigieux que d'autres parce que c'est là que résident les personnes dont le statut est élevé. A l'inverse ces localisations prestigieuses sont recherchées parce qu'elles confèrent à ceux qui les habitent un certain lustre : l'étude des marchés fonciers en fournit mille exemples »¹⁶⁴. Les lieux y sont considérés comme des instruments au service d'une certaine forme de distinction sociale, à partir des individus qui les habitent.

De son côté, Jérôme Monnet fait état de la portée symbolique de nombreux bâtiments dévolus aux gouvernements de certains états sud-américains : ce bâti, installé au sein de l'espace urbain des capitales, doit témoigner de la puissance des gouvernants¹⁶⁵. Christine Chivallon abonde également dans le sens d'un espace comme un moyen d'assouvir une puissance politique, et élargit simultanément le débat au-delà du besoin d'affirmation d'une puissance gouvernementale : l'espace est stratégique, que ce soit pour la distribution des positions sociales, pour leur conservation et pour leur légitimation¹⁶⁶. C'est pourquoi le même auteur suggère la nécessité de recourir à d'autres formulations que le territoire pour travailler le langage de l'espace¹⁶⁷. Cependant, l'efficacité d'un tel projet dépend des capacités de l'analyste à décrypter les significations contenues dans l'espace géographique. Les postures méthodologiques doivent en ce sens faire preuve de beaucoup d'innovation : par exemple Marie-Christine Fourny propose-t-elle de dissocier deux mondes, un monde symbolique et un monde des pratiques, dans l'analyse de l'espace géographique¹⁶⁸. En outre, la complexité croissante de territoires de plus en plus volatiles et parcourus par des mobilités nombreuses et variées¹⁶⁹ rajoute aux difficultés de la lecture sémiologique.

¹⁶⁴ Claval dans Bailly, Ferras, Pumain (dir.), 1992, *Encyclopédie de Géographie*, Lassay-les-Châteaux, Economica (p.90).

¹⁶⁵ Monnet, 1993, *La ville et son double. La parabole de Mexico*, Condé-sur-Noireau, Nathan, coll. Essais et Recherches, 224 p. ; voir aussi Monnet, 2007, « La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergéo*, <http://www.cybergeo.eu/index5316.html>.

¹⁶⁶ Chivallon dans Lévy et Lussault (dir.), 2000, op. cité.

¹⁶⁷ Chivallon, 1999, « Fin des territoires ou nécessité d'une conceptualisation autre ? », *Géographies et Cultures*, n°31, p. 127–138.

¹⁶⁸ Fourny dans Debarbieux et Vanier (dir.), 2002, op. cité.

¹⁶⁹ Debarbieux et Vanier (dir.), 2002, op. cité.

C'est pourquoi, pour Michel Lussault, la discipline géographique ne compte pas encore parmi les sciences les plus compétentes en la matière : « *Les géographes ont plutôt promu une sémiologie faible, et furent plus concernés par l'identification des signes spatiaux qui fixent et/ou manifestent des significations individuelles et/ou collectives, que par l'élucidation précise des logiques et modalités de production des sens sociaux de l'espace* »¹⁷⁰. Outre le manque d'acculturation aux méthodes et aux théories de l'analyse sémiologique en géographie, l'auteur dénonce aussi l'absence de réflexion sur la construction d'une sémiologie spatiale, plus particulièrement sur le rôle et la motivation de ceux qui lui donnent sens. Et le chercheur de proposer une méthode de lecture sémiologique de l'espace des sociétés, basée sur une approche par les actions des individus, dans leur intentionnalité et leur volonté. Il veut développer une « *économie sémiotique* » composée d'un ensemble de signes émis ou diffusés par des acteurs à partir de leurs volonté d'agir, dans une situation spatiale et sociétale donnée. Cette économie sémiotique permettrait de concevoir l'espace comme « *un ingrédient de la pratique actorielle des individus* », mais aussi « *comme une ressource sociétale à disposition des individus agissants. L'espace est dans l'action et non pas après : de cet engagement permanent de l'espace de l'agir, naissent et disparaissent les agencements, d'espèces et d'échelles variés, spécifiques d'un ensemble pratique, d'une situation, qualifiées et justifiées par les acteurs-producteurs, cette qualification et cette justification conférant aux dits agencements leur valeur* »¹⁷¹.

Dans le sillage d'une analyse géographique centrée sur des individus devenus acteurs, la notion de champ s'intéresse à un espace géographique parcouru par des volontés et par les intentions d'individus et/ou de groupes¹⁷² : elle focalise également sur le décryptage du langage contenu dans les actions et les pratiques produites. Cependant, le fonctionnement d'un champ invite moins à focaliser sur les significations de son langage spatial qu'à mettre en lumière la dimension stratégique contenue dans l'agir de certains individus.

2.2 – Deux exemples de mobilisation de la notion de champ chez les géographes

Parmi le faible nombre de géographes qui ont eut recours à la notion de champ, deux contributions nous paraissent essentielles : celle de Bernard Debarbieux qui suggère la présence d'une spatialité symbolique et nous renvoie sur un plan méthodologique au principe

¹⁷⁰ Lussault (entrée « *sémiologie / sémiotique* ») dans Lévy et Lussault (dir.), 2003, op. cité.

¹⁷¹ Lussault dans Lévy et Lussault (dir.), 2000, op. cité.

¹⁷² Lévy, 1994, op. cité.

unitaire d'analyse. Et Roger Brunet qui propose une utilisation plus spécifiquement axée sur la dimension stratégique inhérente aux champs, avec la présence de « champ de forces » dans l'espace géographique : « *Ce que j'ai introduit, au début des années 80, sous le nom de champ, {est} qu'il existe des configurations spatiales orientées, structurées et dynamiques, au sens où l'on emploie le terme pour des champs magnétiques* »¹⁷³.

Avant de d'examiner plus précisément ces deux contributions, précisons que d'autres aspects de la sociologie de Bourdieu trouvent un écho chez nombre de géographes : du fait que sa sociologie ambitionnait d'énoncer des lois générales sur le monde social, ces emprunts sont nécessairement en relation avec la notion de champ. Par exemple avec Guy Di Méo qui mobilise le concept d'*habitus*¹⁷⁴, ou Jacques Lévy et l'idée de *capital spatial*¹⁷⁵ sur lequel nous aurons l'occasion de revenir ; c'est aussi le cas de Vincent Veschambre et de Christine Chivallon, dont les travaux portent notamment sur la violence symbolique renfermée par certains objets de l'espace géographique.

2.2.1 – La spatialité symbolique des territoires

Bernard Debarbieux développe en 1995 l'idée d'un champ culturel. En effet, à partir de réflexions sur l'existence de différents types de lieux, il invite à considérer « *l'existence d'une spatialité proprement symbolique et à en souligner le rôle territorial. Son extension coïnciderait avec un Champ, culturel ou politique : elle serait l'aire sur laquelle se déploie un système de significations greffées sur des objets et des emplacements géographiques. Sa structuration procéderait selon des règles qui ne sont pas celles de l'espace géographique ; ses règles à elles pourraient être narratives, rendant possible l'élaboration d'un récit territorial de type mythique. Mais parce qu'elle s'ancre dans des lieux, la spatialité symbolique interférerait avec l'espace géographique ; de leur interaction naîtrait les territoires* »¹⁷⁶. La proposition du géographe correspond à plus d'un titre avec certains principes du champ « bourdieusien ».

En premier lieu la spatialité symbolique constitue une variable qui peut être isolée. Elle se structure en effet à partir d'un système de significations dont les règles sont spécifiques. Cette

¹⁷³ Brunet, 1997, op. cité (p.216). Parmi les géographes, cette idée de « Champ de force » est également utilisée dans l'analyse géopolitique (Durand, Lévy et Retailé, 1993, *Le monde : espaces et systèmes*, Saint-Just-la-Pendue, Presses de la fondation nationale des sciences politiques et Dalloz, 2^{ème} édition, 596 p.) ainsi que pour obtenir une meilleure connaissance de l'ancrage spatio-temporel d'un parti politique sur un territoire donné (Bussi, 1998, *Éléments de géographie électorale à travers l'exemple de la France de l'ouest*, Presses Universitaires de Rouen, coll ; Nouvelles données en Géographie, 399 p.

¹⁷⁴ Di Méo, 1996, op. cité.

¹⁷⁵ Lévy, 1994, op. cité ; voir aussi l'entrée « *capital spatial* » dans Lévy et Lussault (dir.), 2003, op. cité.

¹⁷⁶ Debarbieux, 1995, op. cité (p.109-110).

spatialité symbolique fonctionne par conséquent de manière autonome, ce qui confère de la cohérence à son action : elle agit sur différents lieux comme un bien commun à l'origine d'un champ, et apparaît sous la forme d'un « récit territorial de type mythique ». Cette spatialité symbolique met l'accent sur le rôle des images et de leur puissance symbolique : son existence ne peut donc se révéler aux individus que par le biais de la résonance de ces lieux dans leur sensibilité. Elle influence en retour leur propre représentation de l'espace, individuellement comme collectivement.

Par ailleurs, le fait que cette spatialité symbolique exerce ses forces sur plusieurs lieux correspond également aux dynamiques de fonctionnement d'un champ. Enfin, l'auteur lui accorde un rôle majeur par le biais de son interaction avec l'espace géographique dans la territorialité des individus. Cela invite à mettre en lumière les « règles narratives » à l'origine de la création du récit, ce qui constitue également une des préoccupations de toute ambition qui tenterait de vérifier la présence d'un Champ Atlantique.

2.2.2 – Le champ de forces

Roger Brunet est un des géographes qui a le plus mobilisé la notion¹⁷⁷. Son appropriation de la notion est très proche de la théorie de Pierre Bourdieu : l'idée de champ de forces y prédomine en effet, comme autant d'espaces de stratégies individuelles et collectives. Celles-ci sont d'ailleurs particulièrement dynamiques puisque si « *on voulait représenter des champs sur une carte, il la faudrait animée, frétilante* »¹⁷⁸. De nombreux effets de champs parcourent par exemple les espaces de l'économie mondiale : l'idée de champ « *illustre ou traduit l'interaction complexe des réalités telles que les alliances, les réseaux, les courants de circulation, les mouvements de migrations, des espaces de firmes associant établissements, fournisseurs et clients* »¹⁷⁹. Ces forces s'appliquent de façon universelle car « *l'espace géographique mondial n'est pas seulement divisé en états, en mailles à l'intérieur des états, et selon un autre principe en géons. Il est le lieu d'une myriade de système particuliers, matérialisés par des échanges (...) le monde est parcouru de champ, comme autant d'espaces fluides et orientés, comme des champs de force (...) tout lieu du monde est plongé dans un certain nombre de champs (...) la situation géographique d'un lieu étant très précisément la situation dans les champs ; l'explication géographique tient au rapport que*

¹⁷⁷ Brunet, 1997, op. cité ; Brunet, 2001, op. cité ; et l'entrée « *champ* » dans Brunet, Ferras et Théry (dir.), 2005, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Lassay-les-Châteaux, RECLUS – La Documentation française, 3^{ème} édition, 518 p.

¹⁷⁸ Brunet, 2001, op. cité (p.130).

¹⁷⁹ Id.

l'on peut établir entre les attributs et les acteurs du lieu, leur mode d'association, et les champs qui déterminent son milieu »¹⁸⁰.

Plus en rapport avec notre questionnement Roger Brunet, à une échelle plus grande, évoque aussi « *des champs d'ordre culturel, associés à des représentations collectives, à des structures de reproductions sociales de la famille, de la propriété et du pouvoir {qui} sont très présents mais difficiles à interpréter : par exemple les traditions locales ou régionales de comportement (certaines sont immémorielles, d'autres sont datables) »¹⁸¹. De façon générale le fondement de la notion reste prioritairement axé chez ce géographe sur l'existence de rapports de forces, de jeux de pouvoirs, et donc d'une forme de domination d'individus et/ou de collectivités sur d'autres individus et/ou d'autres collectivités. Aussi, si ces deux utilisations de la notion de champ constituent deux projets de nature différente (l'un phénoménologique, l'autre politique au sens large), ils traduisent ensemble la même volonté de proposer une lecture de l'espace géographique fondée sur un principe unitaire d'analyse, que celui-ci se nomme spatialité symbolique ou champ de forces.*

L'ambition de notre travail est en quelque sorte de tenter de concilier ces deux approches et de vérifier l'existence, à partir d'une représentation similaire de l'océan Atlantique, de relations de type concurrentiel entre les acteurs politiques de la façade océanique française.

B – Le Champ Atlantique : quelle « géographicit  » ?

À partir des fondements de la notion de champ, nous posons l'hypothèse d'un Champ Atlantique : d'un espace social métaphorique, au fonctionnement autonome, dans lequel les individus sont en concurrence par rapport à une appropriation symbolique de l'océan. Celui-ci exercerait ses forces sur les territoires de la façade océanique française.

Précisons d'emblée que ce sont des acteurs politiques qui sont en concurrence, et non pas leurs territoires : les premiers ne doivent en aucun cas être assimilés aux derniers, comme une

¹⁸⁰ Id.

¹⁸¹ Id. p.131.

partie pour le tout. L'on verra toutefois qu'une partie de leur capital spécifique repose sur la façon dont ils s'approprient les relations entre leur territoire d'élection et l'océan.

Par ailleurs, l'historicité de cet hypothétique Champ Atlantique (« *sa structure est le produit d'une histoire particulière* » nous rappelle Pierre Bourdieu¹⁸²) sera ici amputée d'une partie de son contenu : l'analyse de l'ensemble des luttes qui ont forgé sa structure contemporaine nécessiterait en effet un travail dont le volume dépasse largement celui de cette recherche. De plus la volonté d'étudier une certaine catégorie d'individus rajoute à notre appropriation réduite de la notion, l'action politique locale étant souvent éphémère dans un pays démocratique. Néanmoins, occulter partiellement l'historicité de la structure ne signifie pas pour autant réduire notre domaine d'analyse aux premières années du troisième millénaire : au contraire les relations entretenues avec l'océan par certains élus en place depuis plusieurs dizaines d'années (par exemple 1971 pour le maire Aimé Kergueris dans le Morbihan) ont été d'une richesse rare pour ce travail.

Notre appropriation de la notion de champ sera explicitée au moyen de trois éléments :

- une analyse dialectique entre le Champ Atlantique et le territoire, plus particulièrement du rôle des représentations dans chacun de ces deux espaces ;
- la question des limites spatiales de ce Champ ;
- la mise en lumière de son fonctionnement théorique, plus particulièrement les moyens à disposition des joueurs pour y prendre position : le Capital Atlantique.

I – Champ Atlantique versus territoire : de la représentation « sensible » à la représentation « construite ».

Pour préciser les fondements de notre appropriation de la notion de champ, une analyse dialectique avec le concept de territoire, objet ô combien légitime et usité dans la discipline géographique, paraît féconde. En effet si le champ, à l'instar du territoire, accorde une place de choix aux représentations (dont le sens est pour le moment celui d'un lien singulier entre un individu et son environnement géographique), des distinctions apparaissent en revanche sur la façon dont les individus les construisent lors de ces deux appropriations de l'espace.

¹⁸² Bourdieu avec Wacquant, 1992, op. cité.

1 – Un donné et un construit

Champ et territoire sont en premier lieu distingués par la posture constructiviste du Champ Atlantique : à la fois en tant que théorie de la connaissance à construire, mais aussi et surtout en tant que construction sociale de la réalité qui confère de la cohérence à une série de phénomènes¹⁸³. Cette différence suscite deux enjeux, l'un épistémologique et l'autre méthodologique, que l'on ne peut véritablement dissocier. Le premier réside dans la volonté de faire de la notion de champ un outil opérationnel, dans le but de proposer une grille de lecture des espaces géographiques de la façade océanique française qui soit centrée sur un certain type de relations (de nature concurrentielles) entre les acteurs politiques locaux et l'océan. L'ensemble de notre travail tente d'effectuer cette tâche.

Le second, plutôt méthodologique, nous intéresse dès à présent : une posture constructiviste exhorte en effet à l'élaboration d'une construction mentale, le Champ Atlantique, qui doit donner de la cohérence à un ensemble de phénomènes qui existent dans l'espace mais qui, à première vue, n'en n'ont pas spécialement. Il est en ce sens un construit de l'esprit dont l'objectif est de se rapprocher de la réalité du monde social.

Pour la cohérence de la démonstration, et ainsi faire état de l'enjeu méthodologique principal du Champ Atlantique, il est nécessaire d'avancer dès à présent certains éléments que nous ne développerons qu'ultérieurement¹⁸⁴. Un Champ Atlantique ne peut exister sans la présence d'ensembles discursifs cohérents car obtenus par la mise en ordre de plusieurs phénomènes (au sens phénoménologique). Ces discours sont des images Atlantiques, qui témoignent de la participation de leurs producteurs à ce Champ. Elles prennent naissance à partir d'images (au sens premier), de discours (au sens d'allocutions), d'iconographies (logos, drapeaux, etc.) ; elles se chargent également des conditions de leurs production (contextes politiques, idéologiques, territoriaux, etc.). Leur homogénéité est assurée par une même référence à l'océan. Quand plusieurs élus élaborent de tels ensembles discursifs, la somme de ces images Atlantiques forge un espace métaphorique structuré autour de l'élément océanique. Simultanément, ces appropriations politiques multiples de l'océan - en tant que ressource commune et partagée par les individus - engendrent également des luttes de concurrence entre les élus. Dans le Champ, ces relations de concurrence participent obligatoirement des modalités de production des ensembles discursifs : au final ce n'est qu'à partir du moment où

¹⁸³ Lussault (entrée « constructivisme ») dans Lévy et Lussault (dir.), 2003, op. cité ; voir aussi, pour quelques éclaircissements sur l'impossible distinction sujet (le chercheur) / objet (de recherche), Staszak (dir.), 1997, op. cité.

¹⁸⁴ Cf. la fin du chapitre 2 et les parties 2 et 3.

ces deux éléments (sémantique et stratégique) sont réunis qu'un ensemble discursif « Atlantique » est constitué (l'image Atlantique), qui permet théoriquement d'identifier les forces du Champ Atlantique.

Un territoire se distingue ainsi du Champ par le fait qu'il trouve ses origines dans le besoin des hommes de s'approprier l'espace qui les entoure. Les processus de territorialisation sont ancrés au plus profond de l'individu, de façon individuelle et collective à la fois : il s'exerce, dès la naissance, dans le rapport de l'individu au monde. Si le territoire est en quelque sorte aussi vieux que les hommes, le Champ Atlantique est en revanche relativement jeune : son existence est relative à une appropriation collective de l'océan et nécessite également des échanges nombreux entre les individus de la structure. Plus largement le champ relève d'une lecture stratégique de l'espace social, qui repose sur les intentions de ses membres : un individu n'y agit pas par une sorte d'instinct primaire, mais par une volonté consciente, réfléchie, en relation avec les actes des autres individus qui appartiennent à cet espace métaphorique. C'est cette finalité, indissociable de chaque action (améliorer sa position), qui permet la transformation de chacun des joueurs en acteurs¹⁸⁵. Cela nous renvoie sur le terrain des représentations.

2 - Représentations, territoires et Champ Atlantique

En effet, par la nécessaire référence à l'océan et à ce qui le symbolise aux yeux du groupe, le Champ repose sur les représentations des individus qui ont décidé de jouer : il rejoint en ce sens le territoire. Il nous faut cependant apprécier le rôle de ces représentations dans la construction du Champ Atlantique, puis faire état de certaines spécificités¹⁸⁶.

2.1 – De la dimension sensible de la relation océan/élu dans le Champ

Un champ se nourrit, dans l'ensemble discursif qui le compose, d'éléments dont les origines se trouvent obligatoirement dans les « *mondes intérieurs* »¹⁸⁷ des individus : à la base de la fabrication d'images, d'iconographies, d'allocutions, ou de la construction d'un mémorial dédié au commerce colonial, se trouvent en effet une représentation ou un ensemble de représentations qui témoignent de relations singulières avec l'océan. Si les représentations, et la construction des territoires en général, puisent leur origine dans l'entremêlement des trois espaces dans lesquels les individus évoluent (espace phénoménologique, espace pur et espace

¹⁸⁵ Lévy, 1994, op. cité.

¹⁸⁶ Pour le rôle des représentations dans la construction des territoires, nous renvoyons le lecteur au début de ce chapitre.

¹⁸⁷ Debarbieux dans Knafou (dir.), 1997, op. cité.

social), celles qui structurent un champ sont théoriquement en mesure de se passer de tout fondement spatial : elles peuvent en effet prendre naissance hors de toute légitimité conférée par la matérialité d'un espace. Par exemple la municipalité de Niort revendique-t-elle dans son logo une certaine proximité avec l'océan, alors qu'elle en est en fait distante d'une soixantaine de kilomètres (figure n°8). La diffusion de ce signifiant peut alors être perçue comme un des éléments d'une stratégie qui viserait à doter la ville d'une image maritime (« Atlantique »). Ce phénomène puise sa signification dans la façon dont l'équipe municipale se représente la proximité de la ville avec l'océan ; cette proximité obéit alors plus à la sensibilité d'individus qu'à des réalités kilométriques. Cependant, dans le cas de la préfecture deux-sévrienne, la promotion de ce logo ne constitue qu'un élément isolé du discours politique local. En outre, il est impossible d'affirmer que la couleur bleue du logo (élaboré en 1990 au moment de la création de l'Arc Atlantique) symbolise l'océan : le service communication de la ville, trop récent, n'a en tout cas pas été en mesure de nous le confirmer.

Figure n°8 : Le logo de la ville de Niort (79) en 2007



Source : www.mairie-niort.fr, consulté le 6 juillet 2007

À l'inverse la part de subjectivité contenue dans le rapport des individus avec la situation géographique de leur territoire d'élection n'a parfois que faire d'une grande proximité kilométrique avec l'océan : si pour les élus nantais leur ville est « Atlantique », pour Marcel Huou, maire de Saint-Étienne-de-Montluc, commune située une vingtaine de kilomètres en aval de Nantes sur l'estuaire de la Loire, sa ville n'est ni Atlantique, ni même estuarienne¹⁸⁸ !

¹⁸⁸ Entretien avec Marcel Huou, maire de Saint-Etienne-de-Montluc (44).

On peut faire la même remarque quant au désintérêt de Jean Grenet, député-maire de Bayonne, vis-à-vis de la proximité de sa commune avec l'océan, et cela malgré un port (le 4^{ème} de la façade en tonnage) qui porte le nom de sa ville¹⁸⁹. Ce type de rapport à l'espace géographique, quelque que soit la part de subjectivité et d'objectivité (kilométrique) qu'il contient, ne permet pas de distinguer champ et territoire : il participe des représentations des individus du Champ comme il s'inscrit dans les processus de territorialisation.

2.2 – L'océan est l'objet d'une représentation collective dans le Champ

Toutefois, la relation à l'océan ne s'arrête pas à la seule dimension sensible que chaque élu entretient avec lui : celle-ci ne suffit pas à en faire un joueur dans le Champ Atlantique. Pour qu'il le devienne, ses représentations de l'élément océanique (ou plus exactement ce qui les médiatise) doivent également témoigner de la présence du bien commun. Il s'agit pour chaque joueur de montrer qu'il partage la même vision de l'océan que les autres joueurs, celle qui est au fondement de la structure.

En effet, tout ce qui est considéré comme « Atlantique » impose dans le même temps l'océan comme un élément riche de significations communes, un signifiant universel à tous les joueurs. Seule l'adhésion à cette construction collective donne le droit de jouer : elle constitue la condition *sine qua non* à la participation au jeu, le droit d'entrée d'un élu dans la structure. Dès lors cette représentation collective agit sur le même mode qu'une dynamique uniformisante dont chaque joueur doit être porteur : elle influence ses représentations de l'élément primaire, qui perdent du coup une certaine autonomie. Cette représentation collective s'impose à leur représentation individuelle (sensible), cette dernière devenant en quelque sorte inféodée.

L'adhésion obligatoire à la représentation collective influence aussi le fonctionnement de la structure : soit l'image Atlantique élaborée par un individu correspond au domaine sémantique dont est affublé l'océan, et sa prise de position est validée ; soit elle n'est pas en adéquation, et l'individu n'a même pas droit de cité dans le Champ. Le fonctionnement d'un champ se distingue en ce sens des processus de territorialisation : là où ces derniers ne reposent que sur les seules représentations de chacun des individus, dans un champ elles sont orientées par le groupe de joueurs de la structure.

¹⁸⁹ Entretien avec Henri Grenet, maire de Bayonne (64).

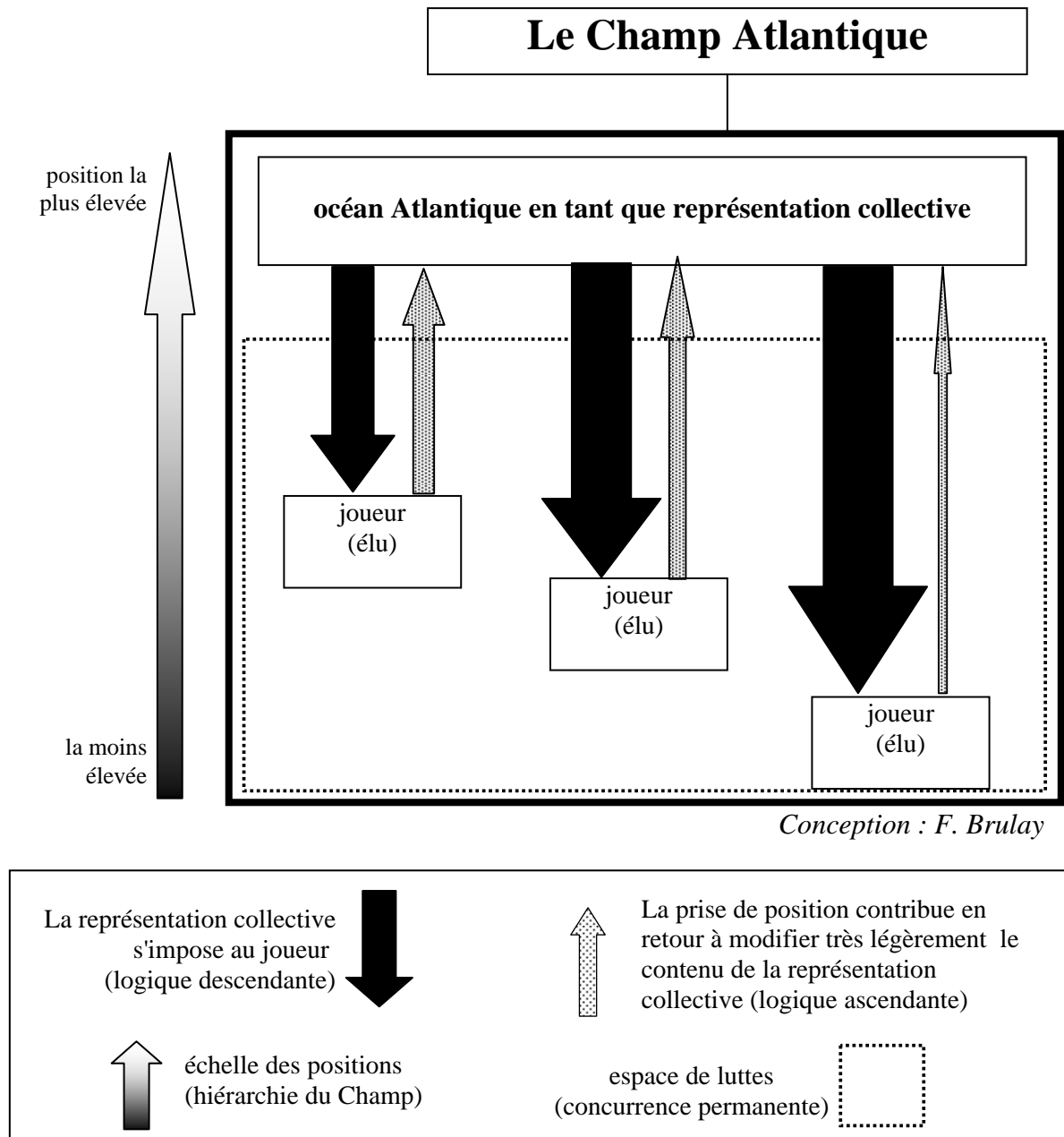
Rappelons que le contenu de ce qui est « Atlantique » n'est pas figé : d'une part certains individus (situé en haut de la hiérarchie) contribuent, même très modestement, à la lente évolution du domaine sémantique « Atlantique » en vigueur dans la structure. De plus le Champ Atlantique n'est pas isolé de dynamiques sociales (valeurs et pratiques) qui influent de façon certes indirecte mais bien réelle : les élus locaux ne sont pas insensibles aux aspirations du plus grand nombre, ni aux représentations qui structurent l'Espace Atlantique européen. Enfin, le fait que cet ensemble sémantique Atlantique existe et soit légitime au yeux des participants procède enfin de la morphologie hiérarchisée de ce Champ : la volonté d'exercer un monopole constitue un objectif commun à tous les joueurs - par exemple La Rochelle, Les Sables-d'Olonne ou Brest se revendiquent toutes trois, dans la bouche de leurs édiles, des « capitales de la voile » - et entraîne des relations de concurrence.

Appartenir au Champ Atlantique signifie adhérer à un ensemble sémantique partagé et reconnu, qui s'impose aux représentations de chacun des individus : cette dissymétrie fait de cette structure un domaine collectif dans lequel l'individu et ses constructions mentales de l'océan ne sont pas autonomes (figure n°9).

Aussi, la représentation dont on parle maintenant est loin d'être le simple lien sensible des élus à leur environnement géographique (océanique) : « *L'analyse des contextes socio-historiques (...) autorise à souligner les rôles des acteurs sociaux de la représentations, des relations et des interactions sociales au cours desquelles les représentations sont énoncées et leurs finalités situées* »¹⁹⁰.

¹⁹⁰ Mondada (entrée « représentation ») dans Lévy et Lussault (dir.), 2003, op. cité.

**Figure n°9 : Les représentations de l’océan d’un joueur du Champ Atlantique :
rétroaction dissymétrique entre représentation collective et individuelle**



2.3 – Quel habitus pour les acteurs politiques du Champ Atlantique ?

Un dernier aspect des représentations des joueurs du Champ doit encore être évoqué : dans la théorie de Pierre Bourdieu, les prises de position (à l’origine des relations de concurrence) sont d’abord régies par la position objective de chacun dans la structure. Un individu selon qu’il soit situé au sommet ou en bas de la hiérarchie, qu’il fasse partie des dominants ou de dominés, agit en fonction de sa position. Il est guidé par son habitus qui « *prend la forme d’un ensemble de relations historiques « déposées » au sein des corps individuels sous la forme de*

schèmes mentaux et corporels de perception, d'appréciation et d'action »¹⁹¹. Ces dispositions préexistent ainsi à la prise de position, et participe de ce fait à la régulation des relations de concurrence.

Dans le cas du Champ Atlantique, le concept d'*habitus* ainsi défini ne peut trouver le même écho : il ne s'agit pas en effet de mettre en lumière les dispositions (des logiques de classes par exemple) des acteurs politiques locaux de la façade, même si celles-ci constituent dans la sociologie bourdieusienne un cadre structurant les pratiques des joueurs. Il s'agit plutôt de focaliser sur leurs capacités à s'affranchir de ces contraintes. L'origine de cette distinction se situe dans le fait que le capital spécifique des élus du Champ se nourrit notamment des relations entre leur territoire d'élection et l'océan, qu'ils peuvent s'appropriier et faire fructifier. Notre posture recentre ainsi l'analyse sur leurs volontés de s'appropriier ces atouts territoriaux, et sur les moyens qu'ils mobilisent pour les faire fructifier par la suite. Simultanément une telle définition du capital spécifique déleste les élus d'un poids considérable dans leur prise de position, celui de la conscience de leur position.

Cependant, ce délestage n'est pas total : une forme d'*habitus* peut préexister à l'action des élus, qui se niche dans les relations entre l'océan et leur territoire d'élection. Par exemple la perception valorisante conférée à un certain passé maritime : des villes comme Arcachon ou Biarritz constituent des modèles d'architecture balnéaire pour de nombreuses autres stations moins huppées (ce que confirme par ailleurs une partie des entretiens menés avec des élus de la Façade). La volonté d'autres stations de ressembler à ces modèles entraîne alors une hiérarchisation des communes dans le domaine de l'architecture balnéaire. Par exemple un élu n'agira pas de la même façon selon qu'il soit maire de Biarritz ou de Saint-Jean-de-Monts : des formes d'*habitus* de sa commune participeront de sa prise de position dans le Champ.

On peut faire les mêmes remarques sur une activité contemporaine comme la voile. Centres d'entraînement de renommée internationale, lieux de départ de courses, de concentration d'entreprises de la filière ou de rassemblement périodique de spécialistes permettent à La Rochelle, La Trinité-sur-mer, Les Sables d'Olonne ou Port-la-Forêt d'être aujourd'hui au sommet de la hiérarchie des territoires qui accueillent cette activité. Elles constituent par conséquent des exemples pour de nombreuses autres villes qui aspirent à la même reconnaissance. Dans la gestion de l'activité, l'action politique locale sera radicalement

¹⁹¹ Bourdieu avec Wacquant, 1992, op. cité (p.21).

différente selon que ses objectifs soient de pérenniser le modèle ou de lui ressembler, voire de le dépasser.

Plus qu'à l'analyse de ce qui a instauré ce rapport de forces, c'est par conséquent à la volonté de certains élus de ressembler (et parfois de copier) que s'intéressera le Champ Atlantique de ce travail ; ou encore à la façon dont certains élus tentent de construire pour leur commune des réputations de « capitale de la voile ». Cependant, l'analyse de formes d'habitus entre une commune et l'océan nécessite de prendre en compte deux biais importants :

- la hiérarchisation dans le domaine de l'architecture balnéaire repose d'abord sur la distinction entre des communes à la fréquentation élitiste et d'autres dans lesquelles la volonté de ressembler peut également faire écho à une volonté d'ascension sociale de la part de la population locale, notamment des acteurs politiques ;

- plus généralement, la validité de ces modèles doit également être questionnée : pourquoi sont-ils l'objet d'une forte reconnaissance aujourd'hui ? au regard de quels critères ? Car leur présence relève également de logiques « hors champ » : pratiques et valeurs sociales mais aussi la volonté de profiter de l'essor de certaines activités (comme la plaisance) pour faire face aux difficultés économiques locales. La construction de modèles dépassent alors largement les simples représentations d'élus locaux, même si elles leurs sont intimement liées.

3 – Le Champ Atlantique et les dynamiques territoriales

La représentation collective en vigueur dans un champ, à partir du moment où il est nécessaire d'y adhérer pour accéder au statut de joueur, se transforme dans la structure en une idéologie : « *Un système d'idées, de jugements et de valeurs, possédant des capacités organisatrices d'un groupe humain et des pratiques de ses membres* »¹⁹². Quelle place et quel rôle accorder à l'idéologie Atlantique dans les territoires de la façade ? Si cette question recouvre un aspect central de cette thèse, tentons d'apporter des éléments de réponses théoriques. Pour ce faire nous interrogeons la perméabilité des idéologies territoriales, et plus particulièrement leur vertu identificatrices : comment cette idéologie peut-elle s'insérer dans les processus de construction identitaire ?

¹⁹² Entrée « *idéologie* » (Ruby) dans Lévy et Lussault (dir.), 2003, op. cité.

3.1 – L'idéologie territoriale Atlantique et les processus identitaires

Bernard Debarbieux, en complément du besoin d'appropriation de l'espace par les hommes précédemment évoqué, insiste sur la capacité du territoire à constituer une auto-référence : le territoire « *participe toujours d'une vision du monde et d'une vision auto-référencée et identitaire du groupe qui la construit. C'est à la faveur des conventions dont il est l'objet et de la très forte charge symbolique dont il est souvent porteur, qu'un territoire acquiert une valeur emblématique pour le groupe dont il est le territoire : le groupe s'affiche par le territoire qu'il revendique, par les représentations qu'il en construit et communique.* »¹⁹³. Ce processus d'auto-référence s'appuie sur l'idéologie territoriale, qui participe à renseigner simultanément le groupe mais aussi chacun des individus sur leur identité. Elle permet également de les distinguer, socialement et dans l'espace géographique, d'autres groupes et de d'autres territoires.

Guy Di Méo abonde également dans le sens de l'identité en tant que projet social ; en outre, pour le même auteur, ce rapport de l'homme à l'espace s'inscrit dans un temps donné : « *L'identité traduit les conséquences, vécues par les individus, d'une expérience et de problèmes communs. Elle exprime un partage d'enjeux et d'objectifs propres. Bref, loin de former des traditions immuables, résistantes au temps, les identités et les cultures dans lesquelles elles s'enracinent apparaissent plutôt comme des bricolages sociaux en constant remaniement ; directement influencés par les circonstances du moment* »¹⁹⁴. Dès lors, à partir du moment où « *il n'y a pas d'identité sans un rapport à soi, sans identification, ce qui fait de l'identité une réalité spécifiquement sociale, impliquant les représentations et la réflexivité* »¹⁹⁵, il ne tient qu'à chacun de faire de l'idéologie Atlantique un élément de son identité ; d'ailleurs les processus identitaires résultent toujours d'un choix « *conscient, actif et réversible dans la définition de sa propre identité* »¹⁹⁶. Cette idéologie peut s'immiscer dans les rapports au monde des individus qui le désirent, et cela lui permet aussi de participer aux processus qui forgent l'identité des territoires.

En outre, ses capacités à s'insérer dans les idéologies territoriales, et *in fine* dans les processus de construction identitaires de chacun, peuvent être démultipliées par les dynamiques du Champ. L'idéologie Atlantique bénéficie en effet de la forte volonté des élus locaux de s'approprier l'océan et ses valeurs, ainsi que des moyens dont ils disposent pour donner de

¹⁹³ Entrée « *territoire* » (Debarbieux) dans Lévy et Lussault (dir.), 2003, op. cité.

¹⁹⁴ Di Méo, 2002, op. cité (p.175) ; voir aussi Debarbieux, 2006, « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie », *L'espace géographique*, n°4-2006, p. 340–354..

¹⁹⁵ Entrée « *identité* » (Lévy) dans Lévy et Lussault (dir.), 2003, op. cité.

¹⁹⁶ Id.

l'envergure à leur prise de position : leur légitimité politique sur leur territoire d'élection (au sens où ils incarnent une partie de celui-ci), et leurs puissantes capacités en matière de construction et de diffusion d'idéologies territoriales¹⁹⁷, sont en mesure de renforcer le pouvoir d'inscription de cette idéologie.

La pénétration de l'idéologie Atlantique dans les territoires dépend donc de la volonté des acteurs politiques locaux de s'approprier l'océan, des moyens qu'ils mobilisent en ce sens et de la disposition des citoyens à en faire un élément de l'auto-référence territoriale.

3.2 - Idéologie Atlantique et espaces géographiques

Si elle est en mesure de renseigner les membres d'un groupe territorialisé sur leur identité, l'idéologie Atlantique influence également les représentations de ceux qui lui sont totalement indifférents : par exemple quand le maire de Nantes décide de (re)tourner la ville vers l'océan et lance une campagne de communication à l'échelle nationale (l'effet « *Côte Ouest* »). Si on admet que cet acte constitue une prise de position dans le Champ - ce qui reste à démontrer - son écho résonne évidemment pour les habitants de la ville, et donc dans leurs processus de construction identitaire ; simultanément cette campagne participe à modifier l'image de Nantes pour des habitants d'autres territoires. L'espace de circulation de l'idéologie Atlantique devient alors saillant avec celui du marketing territorial, assignant certains attributs à la ville qui résonnent au-delà de ses seuls habitants.

Cela confère au Champ une nature extra-territoriale contenant deux aspects :

- le premier repose sur le fait que l'espace de circulation de l'idéologie territoriale Atlantique est relativement vaste, plus vaste en tout cas que celui du simple territoire institutionnel ;
- le second, à partir d'une idéologie Atlantique qui peut s'immiscer dans les processus identitaires, renvoie aux sentiments d'altérité : elle se destine aux territoires qui ne sont pas « Atlantique », et leur signifie une grande proximité avec l'océan revendiquée par certains discours sur les territoires.

Gardons-nous toutefois de faire de cette idéologie l'élément majeur de l'identité de certains groupes territorialisés : outre le fait que son existence reste à prouver, son pouvoir d'inscription au sein des espaces géographiques, en plus d'être dépendante de la volonté de

¹⁹⁷ Debarbieux et Vanier (dir.), 2002, op. cité ; voir aussi Lussault, 1993, *Tours, images de la ville et politique urbaine*, Tours, Maison des Sciences de la ville, 415 p.

certaines acteurs locaux de se l'approprier et de la diffuser, doit également composer avec des idéologies territoriales déjà en place. Le cas de Bayonne est à cet égard révélateur : l'omniprésence des revendications basques réduit la puissance d'inscription de l'idéologie Atlantique à la portion congrue¹⁹⁸. Notre travail de terrain témoigne néanmoins d'une valorisation parfois très conséquente des liens entre un territoire et l'océan : l'explication de cette forte mobilisation dépasse largement le cadre des logiques de fonctionnement de ce Champ pour se situer dans celui des enjeux territoriaux (développement, attractivité, identité, etc.).

Le Champ, en tant qu'espace de circulation de l'idéologie Atlantique, est ainsi en mesure d'être à la fois un dénominateur commun à plusieurs territoires (une forme de « supra-territoire »), mais peut également s'immiscer au sein des idéologies territoriales, et constituer un des éléments de l'autoréférence d'un groupe territorialisé.

II – Quelles limites pour le Champ Atlantique ?

Si Roger Brunet discerne dans l'omniprésence des champs présents à la surface de la Terre des facteurs-clés de l'explication géographique, deux problèmes majeurs se posent quant à la spatialisation d'une éventuelle idéologie Atlantique : sous quelles conditions peut-on la saisir ? Et quelles peuvent être les limites de sa circulation ?

1 – Les conditions de la saisie de l'idéologie Atlantique

Trouver la trace de cette idéologie territoriale dans l'espace géographique nécessite de résoudre deux difficultés : mettre en lumière la volonté de certains acteurs politiques locaux de s'approprier la ressource « Atlantique », ce que seul un ensemble discursif cohérent (l'image Atlantique) peut révéler ; par ailleurs il est également nécessaire de saisir ce qui est « Atlantique », c'est-à-dire le contenu de l'imaginaire en vigueur, qui est un objet par nature instable.

Au contraire du territoire qui possède « *une nature objective ou objectivable [qui] est celle de sa matérialité et celle de la matérialité des pratiques dont il est tout à la fois, un produit, le support et l'objet* »¹⁹⁹, le Champ, en tant qu'espace métaphorique, peut théoriquement exister loin des rivages de l'océan et des territoires littoraux qu'il borde : il ne doit son existence qu'à

¹⁹⁸ Cf. la fin du chapitre 4.

la volonté de certains élus de s'approprier l'idéologie Atlantique. L'espace (géographique) des possibles est donc extrêmement vaste. Nous ne développerons pas ici les modalités de l'appropriation politique de l'océan²⁰⁰ : on peut cependant évoquer, à titre d'illustration, le fait que les régions Limousin et Centre sont membres de l'Arc Atlantique sans être insérées dans le périmètre de l'Espace Atlantique 2007-2013.

La deuxième difficulté relative à la saisie de cette idéologie se niche au cœur de l'image Atlantique qui la médiatise : si celle-ci est la face visible d'une prise de position, le contenu instable de l'imaginaire convoqué en fait un objet difficile à saisir. L'imaginaire Atlantique constitue en effet un domaine sémantique changeant, dans le temps comme dans l'espace : peut-on par exemple supposer que l'imaginaire Atlantique élaboré par les élus de la façade océanique française est le même que celui en vigueur dans des territoires d'Amérique du Nord, du Golfe de Guinée ou d'Afrique du Sud, sur les rivages non français de cet océan ? Répondre par l'affirmative serait faux, même si l'on peut y trouver des éléments communs, par exemple par le biais des relations nées au cours des échanges maritimes entre le XV^{ème} et le XX^{ème} Siècles ; ou avec la pêche dans l'Atlantique nord, particulièrement vers Terre-Neuve. Cela révèle en tout cas à quel point les valeurs sociales et les pratiques sont déterminantes.

C'est également le cas en France : si nous nous limitons dans ce travail à la façade océanique française, nous pensons que les élus de villes comme Dunkerque, Boulogne-sur-mer, Le Havre, Cherbourg ou encore Saint-Malo, même si elles ne sont pas situées sur la zone de contact direct entre l'océan et les côtes françaises, élaborent des images territoriales dont certaines composantes possèdent un contenu similaire à celui véhiculé par certains territoires de la façade. Cela confirme si besoin que la proximité physique avec l'océan ne préjuge en rien de l'appropriation d'une idéologie Atlantique par certains acteurs.

Enfin, rappelons que « *le désir de rivage* »²⁰¹ et la maritimité du XX^e ne s'inscrivent pas dans le même registre sémantique ; ces deux imaginaires se rejoignent toutefois dans le fait qu'ils ont sans aucun doute participé à cimenter le contenu des représentations contemporaines de l'océan, notamment celles en mesure de présider à l'existence de ce Champ.

La saisie d'une représentation collective de l'océan ne peut donc faire l'économie de l'analyse des conditions socio-spatiales, temporelles et sémantiques dans lesquelles elle est produite :

¹⁹⁹ Entrée « *territoire* » (Debarbieux) dans Lévy et Lussault (dir.), 2003, op. cité.

²⁰⁰ Cf. la fin de ce chapitre et les parties 2 et 3.

²⁰¹ Corbin, 1997, « La mer ou l'émergence du désir de rivage », *Aménagement et nature*, n°125, p. 5–15.

elle fonctionne en ce sens sur le même mode qu'une idéologie territoriale, façonnée par des logiques diachroniques et synchroniques, par l'éphémère et le durable.

2 – De la spatialisation de l'idéologie Atlantique

La volonté des élus de s'approprier l'idéologie Atlantique et l'instabilité sémantique de l'imaginaire qui le sous-tend ne constituent pas les seuls obstacles à la spatialisation du Champ : trois difficultés supplémentaires peuvent en ce sens être identifiées.

- Le Champ Atlantique est un espace au dynamisme permanent.

De nombreux territoires sont parfaitement délimités : les pays ou, en France, les départements, les régions ou les communes, qui sont autant d'espaces qui s'imposent aux individus, et qui cloisonnent certaines de leurs pratiques à l'intérieur de frontières strictes et parfois très matérialisées. Les limites spatiales d'un champ diffèrent en ce sens qu'elles se calquent sur les mécanismes qui font fonctionner la structure. C'est à partir de la volonté de certains individus - ceux ayant délibérément choisi de s'approprier une idéologie Atlantique et de participer à une forme de jeu - que se définit son périmètre. Ses limites ne peuvent donc être comprises que comme l'ensemble des espaces qui subissent les effets de ce champ : dans le cas présent, l'aire d'appropriation de l'idéologie Atlantique, et de son inscription dans les espaces géographiques. Un Champ Atlantique est ainsi un espace particulièrement flou puisque dépendant des individus et de leur volonté de s'approprier l'idéologie qui le structure. De fait ses limites ne se matérialisent pas par elles-mêmes, ni ne sont imposées par un tiers : « *La question des limites du champ est toujours posée dans le champ lui-même, et, par conséquent, n'admet pas de réponse a priori* »²⁰². Il faut ainsi considérer le Champ comme l'espace de circulation de l'idéologie Atlantique, dont les configurations sont perpétuellement changeantes et dont les effets s'effacent quand ses forces déclinent.

- Le Champ Atlantique est un espace dense, fluide et rugueux à la fois.

A l'intérieur de la structure, le même désir de participer au jeu instaure une certaine continuité entre les acteurs : l'idéologie Atlantique y circule en permanence entre les élus, et contribue à structurer l'espace géographique par des « effets de champ ». Celui-ci constitue alors un espace fluide, dans lequel la circulation de l'idéologie fonctionne sur le mode du réseau : en ce sens ce Champ constitue un espace à métrique topologique²⁰³. Cependant, cette apparence lisse cache en fait de nombreuses aspérités héritées de la morphologie hiérarchisée de la

²⁰² Bourdieu avec Wacquant, 1992, op. cité (p.75).

²⁰³ Lévy, 1994, op. cité ; entrée « *métrique* » (Lévy) dans Lévy et Lussault (dir.), 2003, op. cité.

structure et des écarts de position entre les participants : une représentation cartographique d'un champ nécessiterait par exemple la présence de courbes de niveau pour faire apparaître des formes de relief. Un champ construit un espace inégalitaire, qui distingue les individus aussitôt après les avoir enserré dans ses limites. En tout cas l'ensemble des échanges entre les acteurs, qui sont contenus dans toute prise de position, tisse un canevas dense de relations. Celles-ci ont en effet pour objectif de distinguer les élus (en leur signifiant leur position), de matérialiser le droit de jouer (adhésion au bien commun) et dans le même temps montre l'évolution du contenu de la représentation collective de l'océan. C'est pourquoi ces relations qui régissent le fonctionnement de la structure instaurent une sorte de double spatialité, continue et discontinue à la fois.

Cet espace métaphorique se distingue par conséquent de certaines modalités de fonctionnement des espaces géographiques : par exemple de la loi de proxémique²⁰⁴ qui, dans la construction des représentations des individus, donne plus d'importance à ce qui est proche. Dans le cas présent la proximité physique avec l'océan n'a qu'une influence relative sur la représentation individuelle : les distances qui comptent a priori le plus dans le Champ sont les distances sociales, les relations qu'entretiennent les élus. D'autre part les forces de ce Champ ne sauraient non plus être assimilées à un « *effet de lieu* »²⁰⁵ puisque qu'elles ne constituent pas cette « *résistance localisée* »²⁰⁶ qui participent selon Armand Frémont à structurer de façon pérenne les espaces : cette résistance se heurterait à l'instabilité temporelle du contenu sémantique de ce qui est considéré comme « Atlantique » chez les élus. Pour la même raison, ce Champ ne peut théoriquement exercer durablement ses forces dans un espace que si les élus de cet espace possèdent la même volonté que leurs prédécesseurs de s'approprier l'océan et ses valeurs.

– Le monde est-il parcouru de multiples champs ?

En suivant Roger Brunet, on sait que « *tout lieu est plongé dans un certain nombre de champs qui, imposant en ce point leur présence et leurs effets, contribuent à déterminer les qualités du lieu, compte tenu de son propre système d'acteurs* »²⁰⁷. Ce géographe en distingue plusieurs catégories : champs bioclimatiques, de gravitation, culturels, de pouvoirs. Si l'on suit cette proposition, des enjeux résident, pour l'ensemble des individus d'un champ donné,

²⁰⁴ Moles, 1972, op. cité ; Moles dans Bailly, Ferras et Pumain (dir.), 1992, *Encyclopédie de Géographie*, Lassay-les-Châteaux, Economica, (p. 183-184).

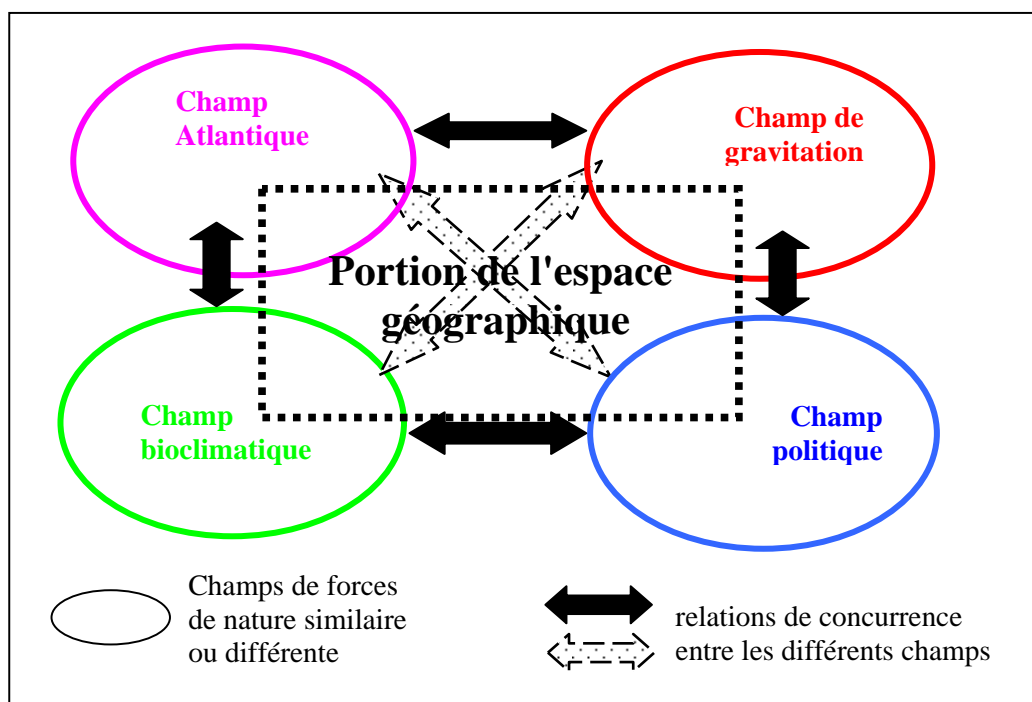
²⁰⁵ Frémont dans Frémont, Chevalier, Hérin et Renard, 1984, op. cité (p. 179-180).

²⁰⁶ Id.

²⁰⁷ Brunet, 2005, op. cité (p.98).

dans le fait que leur structure s'inscrit dans un espace géographique complexe puisque parcouru de nombreux champs. C'est pourquoi les règles de concurrence n'agiteraient pas seulement le fonctionnement interne à leur structure. Pour le Champ Atlantique, il s'agirait donc de partager l'espace géographique. Il doit y trouver sa place, poussé par la volonté des acteurs qui agissent en faveur de son existence et de sa puissance, et même si son influence et ses effets sont modérés par la présence d'autres champs (figure n°10). Les participants ont donc tout intérêt à ce que leur structure soit la plus dynamique possible, c'est-à-dire la plus à même de s'imposer : surtout dans des lieux parcourus par les forces de plusieurs champs de nature similaire (culturelle pour le Champ Atlantique).

Figure n°10 : Un espace géographique parcouru de champs ?



Conception : F. Brulay

La spatialité du Champ Atlantique apparaît au final comme peu lisible : même s'il distingue les individus qui jouent de ceux qui ne jouent pas, le contenu de l'idéologie qui le structure est en effet assujéti aux conditions spatiales et temporelles de sa production ; et sa morphologie interne est en perpétuelle évolution sous l'effet des luttes de concurrence.

III – Quel Capital Atlantique pour les élus du Champ ?

Le fonctionnement d'un champ dans la sociologie de Pierre Bourdieu obéit à des lois qui agissent à deux niveaux : le premier niveau se fonde sur la présence d'enjeux communs à plusieurs individus. Les règles que ces enjeux suscitent et qui régulent la vie du groupe viennent d'être évoquées. D'autre part l'intérêt éprouvé pour ce jeu engendre également de nombreuses stratégies individuelles qui guident les pratiques de chacun des joueurs de la structure. Elles reposent sur les ressources dont les élus disposent pour accroître ou pérenniser leur position.

Dans la lignée des travaux de Pierre Bourdieu, nous avons recours à l'idée de capital qui découle directement de l'idée de capital économique que le sociologue a transposé dans ses travaux : « *Le principe de la dynamique d'un champ réside dans la configuration particulière de sa structure, dans la distance, les écarts entre les différentes forces spécifiques qui s'y affrontent. Les forces qui sont actives dans le champ et que l'analyste sélectionne de ce fait comme pertinentes, parce qu'elles produisent les différences les plus importantes, sont celles qui définissent le capital spécifique. Un capital n'existe et ne fonctionne qu'en relation avec un champ : il confère un pouvoir sur le champ, sur les instruments matérialisés ou incorporés de production ou de reproduction dont la distribution constitue la structure même du champ et sur les régularités et les règles qui définissent le fonctionnement ordinaire du champ, et, par là, les profits qui s'y engendrent.* »²⁰⁸. Dans le Champ Atlantique, ce capital spécifique est nommé Capital Atlantique²⁰⁹.

Ce Capital, à l'instar du capital spatial, se compose d'un patrimoine et de compétences²¹⁰.

Pour un élu du Champ, le stock de ressources « Atlantiques » se décompose en deux aspects :

- des ressources de nature territoriale : l'ensemble des relations entre un territoire et l'océan que chacun des élus s'approprie grâce à sa légitimité démocratique sur ce territoire ;
- des ressources propres à chacun, qui servent à faire fructifier ce patrimoine territorial en vue d'acquiescer une position meilleure dans le Champ, à tout le moins à pérenniser la sienne. En ce sens nous supposons, à l'instar de Jacques Lévy, l'interfonctionnalité entre différents capitaux²¹¹. Pour cet auteur il existe des échanges possibles entre les diverses formes de capitaux sociaux dont disposent les individus : par exemple le capital spatial

²⁰⁸ Bourdieu avec Wacquant, 1992, op. cité.

²⁰⁹ Nous écrivons Capital Atlantique pour assurer la distinction avec d'autres capitaux.

²¹⁰ Lévy (entrée « capital spatial ») dans Lévy et Lussault (dir.), 2003, op. cité.

d'un individu peut bénéficier de formes de capital culturel, économique ou social, qui participent de sa valorisation et permettent d'augmenter sa valeur. Cependant, si le Capital Atlantique fonctionne sur le même mode que le capital spatial, leur utilisation diverge puisque l'efficacité du premier est circonscrite au seul Champ Atlantique.

Pour préciser les attributs du Capital Atlantique qui est le fondement des prises de position dans le Champ, nous définissons d'abord le Patrimoine Atlantique²¹² ; puis nous examinons certaines des « compétences » que les élus de la façade océanique française mobilisent pour le faire fructifier.

1 – Du Patrimoine au Capital Atlantique

Le Patrimoine Atlantique prend naissance dans l'ensemble des relations, passées comme présentes, entre un territoire et l'océan. Ces relations sont, au moins en partie, à la disposition du pouvoir politique local par la légitimité acquise à l'issue d'une élection par les habitants dudit territoire. Cette légitimité est celle d'une élection démocratique, au suffrage universel direct (commune, canton, circonscription et région) comme indirect (intercommunalité ; et élection par les grands électeurs pour les sénateurs).

Pour que ce Patrimoine devienne Capital Atlantique, il faut que trois conditions soient réunies. En premier lieu, la mise en valeur d'un Patrimoine Atlantique territorial par un élu ou un groupe d'élu doit être similaire à celle des autres élus de la structure : en d'autres termes, l'imaginaire Atlantique qu'il(s) convoque(nt) possède nécessairement un contenu sémantique en adéquation avec celui qui structure le Champ. Par exemple le commerce triangulaire est longtemps resté à l'écart des discours politiques locaux, jusqu'aux années 1980 environ : il constitue en revanche de nos jours un des argumentaires de certaines municipalités (notamment celles de Nantes, Bordeaux et La Rochelle), et peut-être plus encore à l'avenir²¹³. C'est aussi le cas des relations avec Québec - dont l'anniversaire des 400 ans de la découverte par des marins français est l'objet de nombreuses manifestations sur les littoraux océaniques français en 2008 - qui ont rarement constitué des référents territoriaux mobilisés par les élus et leur communication.

Par ailleurs (c'est la deuxième condition), il est tout aussi nécessaire que ceux qui sont en mesure de s'approprier ces relations décident de les faire fructifier, ce qui est loin d'être

²¹¹ Lévy, 1994, op. cité.

²¹² Nous écrivons **P**atrimoine Atlantique pour assurer la distinction avec d'autres patrimoines (héritages).

²¹³ Le maire de La Rochelle (17) ambitionne par exemple de développer les liens avec certaines îles à sucre des Antilles.

systematique. Par exemple, dans le cas de Niort, la proximité « kilométrique » avec l'océan à l'époque du Moyen Age (avant l'assèchement d'une vaste partie du Marais Poitevin) ne trouve de nos jours qu'un écho très modeste auprès de l'équipe municipale. Celle-ci ne considère pas ces héritages comme des éléments phares du patrimoine local, qu'il faudrait faire fructifier dans le Champ.

Enfin, et cela permet de distinguer ce qui est de l'ordre du marketing territorial (au sens large) de ce qui témoigne de la présence du Champ Atlantique (même si parfois leur distinction reste impossible), un contexte concurrentiel doit accompagner la mobilisation par les élus du Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection : le Champ est un espace de luttes pour la pérennité d'une position ou l'obtention d'une meilleure²¹⁴.

Le passage de certaines relations territoriales en ressources « Atlantiques » résulte ainsi de la volonté des pouvoirs politiques locaux d'appartenir au Champ éponyme : il s'agit de s'approprier ces relations puis de les mobiliser à son profit, les ressources territoriales étant alors service de la position de celui qui en a (en partie) la jouissance. Le Capital Atlantique possède à ce titre une certaine parenté avec le capital spatial : si les deux notions divergent sur leur origine (l'espace dans un cas, l'océan et ses valeurs dans l'autre) et leur utilité, elles se rejoignent dans la nécessité de recourir « *aux avantages qu'apporte la maîtrise d'un ensemble d'agencements géographiques* »²¹⁵.

2– Quel Patrimoine Atlantique pour les élus de la façade ?

Si la circulation de l'idéologie Atlantique peut dépasser le périmètre de l'ensemble des espaces ayant une proximité « kilométrique » avec l'élément océanique, les relations entre l'océan et les territoires littoraux de la façade sont a priori plus fournies dans ces derniers. En prolongeant la métaphore du jeu, on peut ainsi avancer l'idée que les joueurs de la façade disposent dans le Champ d'un nombre de cartes et d'atouts plus nombreux et plus variés que ceux qui ne bénéficient pas de cette rente de situation. Sur quels fondements repose cet ensemble de ressources « Atlantiques » pour les élus des territoires de la façade ? Les éléments de réponse permettent de laisser derrière nous la définition théorique du Patrimoine Atlantique.

Les relations entretenues par les territoires littoraux avec l'océan sont à la fois de nature temporelle et spatiale. Nous proposons ici d'en dresser une liste générale mais non-

²¹⁴ Pour la distinction entre concurrence territoriale et concurrence dans le Champ Atlantique, voir p. 135-142.

²¹⁵ Lévy (entrée « capital spatial ») dans Lévy et Lussault (dir.), 2003, op. cité.

exhaustive. L'ensemble de référents présentés ici ont en commun de symboliser les valeurs contemporaines attribuées à l'océan ; ils constituent un cadre dans lequel tout élu d'un territoire littoral océanique peut venir puiser. Le foisonnement et l'origine souvent plurielle de ces références rend toute taxinomie impossible : elles sont en effet dépendantes d'un contexte social donné, qui leur accorde plus ou moins de valeur. En outre, elles mêlent le plus souvent histoire et géographie locale, mais aussi pratiques présentes et passées. La mobilisation d'un paysage maritime témoigne de l'impossibilité de les classer de façon étanche : il est un objet à la fois géographique et historique, transformé par des pratiques présentes et passées. Nous avons néanmoins choisi ici de distinguer, parmi ces références territoriales mobilisables par les élus, celles qui en appellent directement à la géographie locale, de celles qui relèvent de pratiques présentes et enfin l'ensemble des éléments d'un patrimoine maritime local.

Un premier ensemble de références s'appuie sur la proximité spatiale d'un territoire avec l'océan. Il comprend deux sous-groupes. Le premier est constitué de référents « naturels » (même si ces milieux ne sont pas l'apanage des littoraux océaniques) comme des plages, marais, falaises, baies, sites portuaires, etc., mais aussi les vagues ou le vent. Par exemple certains discours politiques locaux associent l'image d'une ville avec une île proche : c'est le cas de Brest avec l'île d'Ouessant. Le second sous-groupe s'attache plutôt à valoriser les pratiques spécifiques que seule la proximité spatiale avec l'océan peut satisfaire : c'est par exemple le cas du surf et de sports de glisse sur l'océan, de certains types de plaisance comme les courses de voile autour du monde, les croisières transatlantiques, etc.

Outre ces pratiques contemporaines, le Patrimoine Atlantique des territoires de la façade peut également se nourrir des relations passées entre un territoire et l'océan. Les référents mobilisés se présentent alors sous un aspect « matériel » (bâties, architectures, etc.) et/ou idéal (pratiques, savoir-faire, mémoires et techniques, etc.), qu'une forte imbrication rend difficile à distinguer. Ce troisième groupe se compose en fait de tout ce qui est de l'ordre du patrimoine maritime, dans son acceptation la plus exhaustive possible : tout ce qui a déjà été patrimonialisé par une société à un moment donné. Il constitue un domaine sémantique dynamique puisque certaines relations entre un territoire et l'océan n'ont pas encore trouvé grâce aux yeux des élus, comme le commerce avec les ports européens durant toute la période du Haut Moyen Age. Et d'autres références ne sont que modestement présentes dans les discours politiques locaux du début des années 2000, comme la colonisation (en général, pas seulement le commerce triangulaire) ou le commerce maritime du Moyen Age jusqu'au XX^{ème} Siècle. La même remarque vaut d'ailleurs pour les références relatives à la proximité

spatiale des territoires avec l'océan. On peut par exemple supposer qu'à l'avenir l'océan soit de plus en plus figuré comme un « protecteur » face au réchauffement climatique.

Par conséquent, le Patrimoine Atlantique de chaque territoire d'élection est forcément de valeur inégale. Toutefois, au regard des logiques de fonctionnement du Champ, il faut préciser que cette inégale valeur ne signifie pas pour autant qu'ils existent des territoires plus « Atlantiques » que d'autres. Plus que la quantité et la qualité des relations entre un territoire et l'océan, c'est en effet la proximité sémantique avec la représentation sociale en vigueur dans la structure qui peut conférer du pouvoir à un élu. Certes, l'efficacité de la convocation des valeurs de l'océan à partir de ces référents territoriaux (et au-delà celle de la prise de position d'un élu) dépend des ressources territoriales à disposition. D'ailleurs, si le stock « Atlantique » accumulé est élevé, la simple valorisation de ce Patrimoine peut théoriquement suffire pour pérenniser sa position ou en acquérir une meilleure. Bernard Grasset bénéficie par exemple de la volonté de son prédécesseur (Jean-Louis Frot) de « retourner » Rochefort vers le fleuve Charente et, au-delà, vers l'océan. Néanmoins, les dynamiques qui participent de la prise de position ne se limitent pas à la « valeur » du Patrimoine Atlantique : elles sont largement dépendantes des stratégies déployées par les élus pour le faire fructifier du mieux possible. Il est alors nécessaire d'évaluer la capacité de chacun à mobiliser d'autres ressources.

3 – Quelles ressources pour faire fructifier un Patrimoine Atlantique ?

Les élus sont des individus souvent richement dotés en différents capitaux : par exemple grâce à leur niveau socioculturel élevé²¹⁶, à leurs pouvoirs économiques, etc. Avant de mettre à jour certains des procédés qu'ils utilisent pour faire fructifier le Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection, rappelons deux éléments essentiels :

- notre analyse postule l'interfongibilité entre les différents capitaux ;
- notre appropriation de la notion de champ occulte les ressources symboliques de l'ensemble des capitaux à disposition de chaque élu, celles qui sont partie prenante de la théorie de Bourdieu.

Dans ce double cadre, quelles sont les autres formes de capitaux qui permettent de faire fructifier le Patrimoine Atlantique des acteurs politiques locaux de la façade ?

²¹⁶ Par exemple les députés (voir Costa et Kerrouche, 2007, *Qui sont les députés français ? Enquête sur des élites inconnues*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. Nouveaux débats, 207 p.).

La jouissance d'un réseau de sociabilité riche et varié peut par exemple permettre d'acquérir une position plus élevée dans le Champ. Dans le cas de l'effet « Côte Ouest », Jean-Marc Ayrault bénéficie du fait qu'il est maire d'une commune parmi les plus importantes du pays. Il est aussi député, proche politiquement du maire de Saint-Nazaire (pour valoriser la position de la ville sur l'estuaire de la Loire, jusqu'à son débouché océanique), et s'est entouré de spécialistes de la communication. Il a donc su extraire de ses fonctions et de ses réseaux de sociabilité des éléments de poids en faveur de la réussite de cette campagne de communication²¹⁷. Ces éléments contribuent alors à asseoir la « situation » maritime de Nantes autant qu'ils servent la position du maire de Nantes dans le Champ Atlantique. En outre les fonctions de Président de la Communauté Urbaine de Nantes et de Président du Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale, acquises ultérieurement, rajoutent à ce déjà riche réseau de sociabilité.

L'appartenance à certains regroupements est également susceptible d'améliorer la position d'un élu dans le Champ : c'est par exemple le cas de ceux qui ont été nommés au Conseil National du Littoral en 2006. Lieu d'échanges et d'expertises, celui-ci résulte de la volonté du gouvernement de se doter d'un organe de consultation face aux enjeux majeurs que suscitent les littoraux. Il permet aussi de se conformer aux exigences de la gestion intégrée des zones côtières voulue par le Conseil Européen. Il est présidé par le premier ministre, qui nomme ses 72 membres pour 5 ans ; parmi eux, 35 sont des élus locaux dont 25 issus des différentes échelles institutionnelles de 4 zones géographiques : Manche/mer du Nord, Atlantique, Méditerranée et Outre-mer. Des parlementaires complètent le dispositif (5 députés et autant de sénateurs). En outre, la présence de 3 élus supplémentaires est assurée dans la première composition de ce Conseil grâce à leurs fonctions de Président d'une structure publique du littoral (Didier Quentin et Pierre Maille), ou en tant que personne qualifiée comme Yvon Bonnot (tableau n°8).

²¹⁷ Devisme, « Identité urbaine et concurrence territoriale : la fabrique de l'image de Nantes », in Carrière et Farthing (dir.), 2000, *Les cités Atlantiques : villes périphériques ou métropoles de demain ? diagnostics et politiques*, Paris, Publisud, 356 p.

**Tableau n° 8: Les élus membres du 1^{er} Conseil National du Littoral
(nommé le 26/6/2006)**

| <i>Noms des élus</i> | <i>Collège d'appartenance dans le Conseil National du Littoral</i> | <i>Département d'origine</i> | <i>Fonctions électorales (recensement non exhaustif)</i> | <i>Appartenance politique</i> |
|---|---|------------------------------|--|-------------------------------|
| <u>Représentants parlementaires</u> | | | | |
| Guédon L. | député | Vendée | Maire des Sables d'Olonne (85) | UMP |
| Guibal J.-C. | député | Alpes-Maritimes | Maire Menton (06) | UMP |
| Le Guen J. | député | Finistère | Maire Plounevez-Lochrist (29) | UMP |
| Lebranchu M. | député | Finistère | Vice-Pdte CR Bretagne | PS |
| Tanguy H. | député | Finistère | Maire du Guilvinec (29) | UMP |
| Alduy J.-P. | sénateur | Pyrénées-Orientales | Maire Perpignan (66) | UMP |
| Boyer Y. | sénateur | Finistère | Maire Châteaulin (29) | PS |
| Gelard P. | sénateur | Seine-Maritime | Adj. mairie Le Havre (76) | UMP |
| Kerguéris J. | sénateur | Morbihan | Président du CG 56 | UDF |
| Trillard A. | sénateur | Loire-Atlantique | Conseiller général | UMP |
| <u>Représentants des collectivités territoriales du littoral et de leurs groupements</u> | | | | |
| Santini A. | Pour les régions | Corse | Président du Conseil Exécutif de Corse (équivalent CR) | UMP |
| Jannin M. | Pour les départements | Ille-et-Vilaine | Conseiller Général | PS |
| Kerguéris A. | Pour les départements | Morbihan | Maire de Plouhinec (56) | UMP |
| Baudrais J.-C. | Pour les communes | Morbihan | Maire Pénestin (56) | UMP |
| Boënnec P. | Pour les communes | Loire-Atlantique | Maire de Pornic (44) | UMP |
| Cazeneuve B. | Pour les communes | Manche | Maire Cherbourg (50) | PS |
| Zerbone Y. | Pour les communes | Var | Maire de Gassin (83) | ? |
| Batteux J. | Pour les EPCI | Loire-Atlantique | Maire Saint-Nazaire (44) | PS |
| Borotra D. | Pour les EPCI | Pyrénées-Atlantiques | Maire Biarritz (64) | UDF |
| <u>Représentants des collectivités territoriales du littoral et de leurs groupements par façade (façade Atlantique seulement)</u> | | | | |
| Moriceau J. | Pour les régions | Finistère | Vice-Pdt CR Bretagne | Verts |
| Le Meur L. | Pour les départements | Morbihan | Maire Ploemeur (56) | PS |
| Dufau J.-P. | Pour les EPCI | Landes | Maire Capbreton (40) | PS |
| Nayl P. | Pour les communes | Vendée | Maire St-Gilles-Croix-de-Vie(85) | UMP |
| <u>Élus siégeant en tant que personne qualifiée ou en tant que président d'une structure publique</u> | | | | |
| Quentin D. | Président du Conservatoire des espaces littoraux et des Rivages lacustres | Charente-Maritime | Député | UMP |
| Maille P. | Président du Centre de Documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) | Finistère | Député – Président CG 29 | PS |
| Bonnot Y. | Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL) | Côtes d'Armor | Maire de Perros-Guirec (22) | UDF |

UMP : Union pour la Majorité Présidentielle
PS : Parti Socialiste
UDF : Union pour la Démocratie Française

CG : Conseil Général
CR : Conseil Régional
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Louis Guédon : élus rencontrés lors des entretiens de thèse
Jacques Le Guen : élus de la façade Atlantique française

Source : Journal Officiel du 27/6/2006)

La répartition géographique des membres de cette structure laisse apparaître une forte présence (en couleurs dans le tableau) des élus de la façade océanique : 19 des 38 élus nommés en sont originaires (soit 50%), chiffre d'autant plus impressionnant que 12 membres (4 pour chacune des 3 autres façades) siègent obligatoirement. Parmi les 8 départements de cette façade, les trois les plus au nord se taillent la part du lion : faut-il voir dans ce constat le témoignage d'une forte proximité politique entre les élus de ces espaces côtiers et le gouvernement UMP de Dominique de Villepin qui les a nommé ? Ou la Bretagne (au sens historique, c'est-à-dire avec la Loire-Atlantique) constitue-t-elle une sorte de modèle des espaces littoraux français depuis Paris et le siège du gouvernement ?

Le faible nombre de membres issus des départements situés au sud de l'estuaire de la Loire (5 sur 20) n'incite pas à adopter une position définitive, car si certains élus du littoral aquitain sont plutôt conservateurs au nord (Gironde) et à l'extrême sud (Pays Basque), les bastions socialistes au centre (Landes) sont nombreux et bien ancrés. En outre, les principales agglomérations côtières de la Charente-Maritime et de la Vendée, qui alternent municipalités de droite et de gauche, ne permettent pas non plus de trancher. Enfin, la présence de certains est en partie liée à leur participation aux réflexions sur les enjeux contemporains des espaces littoraux par les rapports qu'ils ont coordonnés : Yvon Bonnot et Hélène Tanguy (non réélus députés en 2007), Patrice Gélard, Jacques le Guen sont de ceux-là.

Si l'on met en perspective cette forte présence des élus de la façade dans le Conseil National du Littoral avec le Champ Atlantique, trois types de bénéfices potentiels sont possibles :

- être nommé permet d'asseoir sa position politique à l'échelle locale et sa légitimité sur son territoire d'élection ; cette reconnaissance profite aussi à son territoire, qui devient plus visible ;
- la nomination assure aussi d'une certaine proximité avec le gouvernement, les ministres, les directions de services déconcentrés et les structures qui élaborent les politiques d'aménagement du territoire à l'échelle nationale. Les bénéfices peuvent être de nature financière (allocations de moyens par exemple) ou en terme de réseaux de sociabilité. Et ce type de proximité peut permettre à un membre de ce Conseil, plus sûrement à un collectif de membres, de peser sur les projets de lois et les politiques publiques élaborées sur les littoraux ;
- enfin, l'appartenance à cette instance peut se justifier au regard de la volonté de maintenir son territoire d'élection à la pointe de l'innovation touristique, voire de façon générale en matière de gestion des enjeux territoriaux : elle permet de coller au plus près des aspirations sociales.

Nous verrons par la suite que les ressources mobilisées par les acteurs politiques locaux pour faire fructifier le Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection sont assez nombreuses et variées²¹⁸.

C - L'image Atlantique, un médiateur du Champ ?

« L'image concerne le géographe, spécialiste des dimensions spatiales de la société, en tant qu'ensemble sémiotique structuré, médiateur de la relation des individus, des groupes, des institutions à l'espace, objet de la pratique – mais objet actif qui compte tenu de ses caractères propres (forme, valeurs, etc.), offre du répondant à cette pratique – ainsi socialisé par cette médiation. Une telle approche fait de l'image un système langagier (pas exclusivement discursif, ni textuel) investit dans les moindres actions des individus et qui rend sensible la relation pratique de l'individu à son « environnement » extérieur »²¹⁹.

Comment mesurer le Capital Atlantique des acteurs politiques locaux de la façade océanique française ? Plus largement, comment transformer la grille de lecture par le Champ en un outil opérationnel dans l'analyse de l'espace géographique ?

Cette ambition de conceptualisation nécessite la médiation d'un objet qui rend visible l'appropriation du Patrimoine Atlantique territorial par les élus locaux ainsi que l'ensemble des ressources qu'ils mobilisent pour le faire fructifier. En ce sens nous pensons que l'image d'un territoire peut, dans sa dimension « Atlantique », constituer le reflet des capitaux Atlantiques des acteurs politiques de la façade.

En effet, une image territoriale est élaborée à partir de deux éléments. D'une part, elle se fonde sur un espace géographique, un territoire dont elle constitue une représentation. Elle possède donc, pour les territoires de la façade océanique française, une partie « Atlantique ». A ce titre elle peut renseigner sur l'appropriation du Patrimoine Atlantique par les acteurs politiques locaux : pour Claude Raffestin, *« Le seul fait, pour un acteur dominant, de*

²¹⁸ CF. les parties 2 et 3, particulièrement le Chapitre 4.

²¹⁹ Entrée « image » (Lussault) dans Lévy et Lussault, 2003, op ; cité.

produire une représentation de l'espace lui permet déjà de se l'approprier : le modèle est à la fois une construction de la réalité et un instrument de pouvoir »²²⁰.

D'autre part, la façon dont sont produites ces images informent sur les motivations de leurs producteurs : elles sont pour Michel Lussault des « systèmes sémiologiques structurés » chargées d'intentions et d'orientations stratégiques²²¹. Précisons qu'une telle conception de l'image territoriale nécessite d'appréhender cet objet dans toute sa complexité : non comme le simple reflet d'une communication « traditionnelle » (verbale et/ou écrite) mais comme celui de l'ensemble de l'agir politique local dans ses relations avec un environnement géographique singulier.

Pour se transformer en médiateur de la volonté des élus de prendre position dans le Champ, ces images doivent donc satisfaire à deux exigences :

- un contenu sémantique en adéquation avec l'imaginaire de la structure ;
- des conditions d'élaboration qui trahissent de la volonté des producteurs de faire fructifier au mieux le Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection.

Ainsi forgée, la dimension « Atlantique » d'une image territoriale officielle (produite par le pouvoir politique local)²²² peut constituer le reflet du Capital Atlantique de chacun des élus locaux, et révéler l'intensité de leur appropriation de la ressource collective.

Pour envisager le passage d'une grille de lecture théorique à un outil opérationnel dans l'analyse de l'espace géographique, nous articulerons notre démonstration en deux temps. Le premier interrogera les capacités des images territoriales à médiatiser le Capital Atlantique pour, au final, définir les attributs de toute image Atlantique du Champ. Le second temps explicitera la méthodologie choisie dans cette thèse pour appréhender ce médiateur de la volonté de prendre position.

²²⁰ Raffestin, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC (p.130).

²²¹ Lussault, 1993, op. cité ; Lussault, 1998, « Images (de la ville) et politique (urbaine) », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 73, 1/98, p.45-53.

²²² Que nous dénommerons dorénavant « image Atlantique ».

I – L’image Atlantique dans le Champ : du discours sur au discours par l’océan

Les images territoriales foisonnent de nos jours et s’offrent à nous comme des objets du quotidien. Dans un contexte de décentralisation qui confère des responsabilités accrues aux acteurs politiques locaux, elles suscitent des enjeux majeurs :

- elles participent à leurs yeux du développement local, à tout le moins de la recherche d’attractivité territoriale : c’est le domaine du marketing territorial (figure n°11) ;
- elles constituent un élément essentiel du gouvernement local. Par exemple le choix des référents territoriaux mobilisés par les collectivités territoriales n’est jamais anodin comme l’ont montré Michel Faur dans son analyse de l’image de Bayonne²²³ ou Michel Lussault dans celle de Tours²²⁴. S’ils sont au service de la pérennité de l’équipe municipale, ces glissements participent également au « bon » déroulement de l’action urbaine initiée par le gouvernement local : ils facilitent l’adhésion du plus grand nombre aux projets de ceux qui sont à la fois producteurs d’images et décideurs. En ce sens l’image territoriale possède une forte charge idéologique, elle constitue un moyen de donner sens aux territoires.

Fruits de représentations « sensibles » et « stratégiques » à la fois, ces images sont ainsi des objets complexes. Toutefois leur contenu est cohérent, et surtout leurs modalités d’élaboration trahissent les intentions de leurs producteurs : elles sont le fruit d’actions mûrement réfléchies par le pouvoir politique local en fonction d’objectifs définis.

Les images territoriales sont ici interrogées pour leur capacité à médiatiser les Capitaux Atlantiques de leurs producteurs. Cette ambition nécessite dans un premier temps de distinguer concurrence territoriale et concurrence entre les élus, et donc de préciser celle qui règne à l’intérieur du Champ. Nous prendrons ensuite l’exemple de l’image construite par la municipalité de Marennes en Charente-Maritime pour illustrer cette distinction et ainsi montrer ce qu’est une prise de position. Ces éléments permettront au final d’explicitier le rôle et les enjeux de l’image Atlantique dans le Champ.

²²³ Faur, 1999, *Bayonne et son image. Actions municipales et représentations 1983- 1995*, Bordeaux, CESURB, collection « Recherches Urbaines », n°13, 148 p.

Figure n°11 - L'océan Atlantique au cœur des stratégies de marketing territorial de la municipalité de Saint-Nazaire (44)



Source : Saint Nazaire Mag – n°121 (déc. 1999), Municipalité de Saint-Nazaire (44)

1 - Concurrence territoriale et concurrence dans le Champ Atlantique

La concurrence entre les territoires dont il est question ici est celle qui s'exacerbe depuis quelques années, à l'échelle nationale et/ou européenne. Elle aurait pour origine la

²²⁴ Lussault, 1993, op. cité.

décentralisation et la construction européenne, et elle dicterait aux collectivités locales des comportements d'agents économiques²²⁵.

Comparer la concurrence entre les territoires avec celle qui structure le Champ peut paraître étonnante : l'une ambitionne un développement collectif à l'échelle locale, l'autre est au service d'ambitions personnelles. Elles possèdent toutefois deux caractéristiques en commun :

- les objectifs de développement territorial. L'attractivité (même supposée) de l'océan peut en effet profiter à la position de l' élu ou de l'équipe politique comme susciter des retombées locales importantes : en quelque sorte ce qui serait bon (Atlantique) pour un édile serait bon pour son territoire. Par exemple la campagne de communication l' « *effet Côte Ouest* » veut œuvrer au développement local comme elle peut améliorer la position du pouvoir politique dirigeant dans le Champ. L'argumentaire Atlantique résonne ainsi dans les sphères économiques (chef d'entreprises, investisseurs, etc.) et les futurs habitants, mais aussi vers les autres acteurs politiques locaux qui participent du Champ. La promotion du patrimoine maritime local, l'accueil de courses de voile ou la remise en état de marais salants, quand ils sont à l'initiative des élus locaux, constituent d'autres exemples susceptibles d'entretenir une certaine confusion entre les deux concurrences ;
- cela nous renvoie vers le rôle des élus dans la quête de développement territorial. Dans la compétition entre les territoires, la recherche de moyens efficaces pour gouverner à l'échelle locale a contribué à créer ce que certains nomment la « ville – acteur »²²⁶ : la ville ou le territoire y sont assimilés à un individu. Cet agrégat de différents types d'habitants constitue un niveau intermédiaire de structuration des groupes, des acteurs et des institutions qui permettrait de renforcer leur flexibilité et leur capacité de réaction sur le marché. Il s'appuie sur « *un certain mythe de la ville-acteur qui valorise les élus et leur permet d'élaborer des stratégies qu'ils ont choisis, c'est-à-dire à construire un intérêt général dominant* »²²⁷. C'est ce type de stratégie de marketing territorial qui a entraîné la personnification de certaines villes (« *Montpellier la surdouée* » ou « *La Rochelle, belle et rebelle* »). On retrouve dans le Champ Atlantique cette posture des élus qui s'approprient des ressources territoriales et fédèrent les habitants : d'ailleurs, dans nombre de périodiques d'informations locales, leur destin est indissociable de celui de leur territoire d'élection.

²²⁵ Le Galès, 2003, *Le retour des villes européennes : sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Science Politique, 454 p.

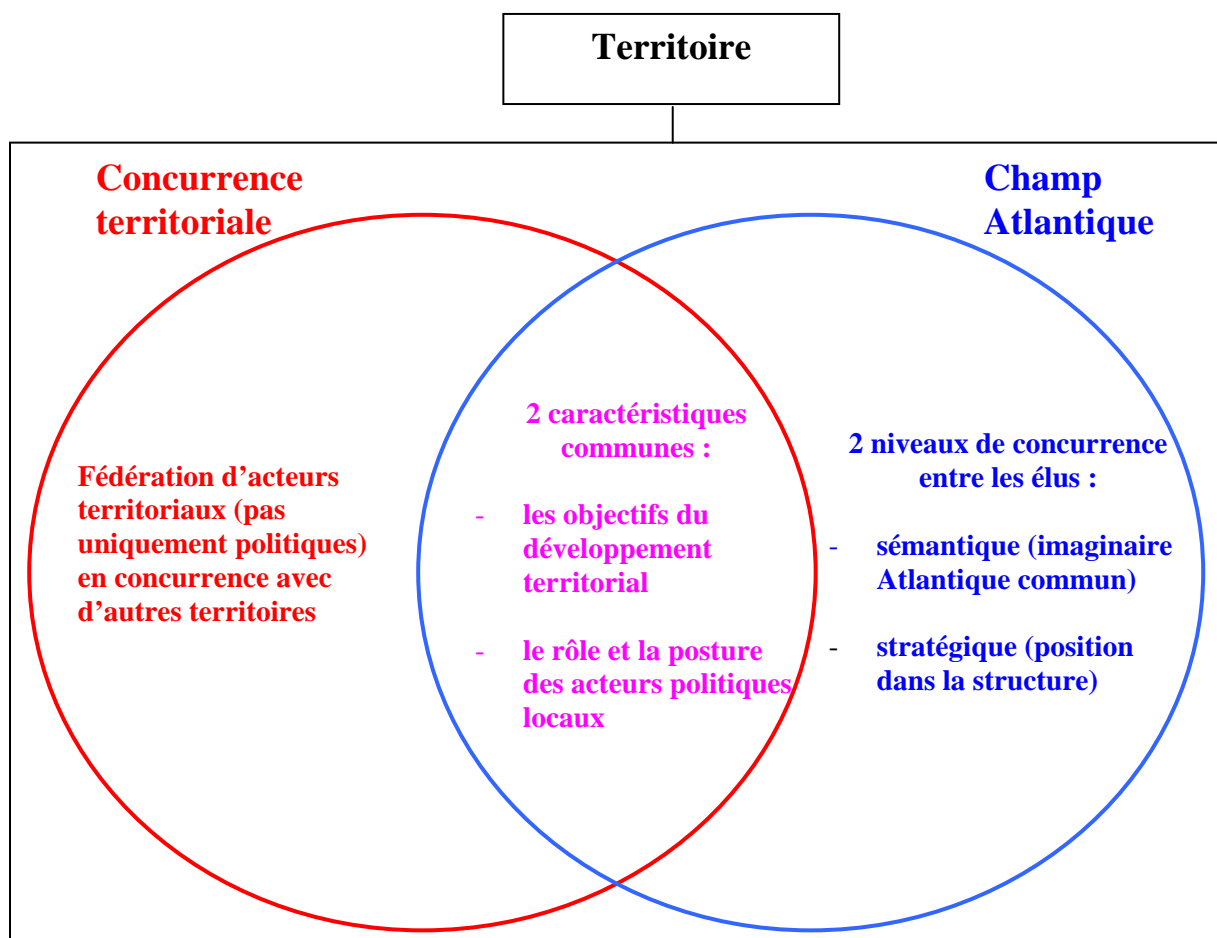
²²⁶ Id.

²²⁷ Id.

Ces similitudes entre les deux types de concurrence obligent donc à dépasser la posture de l'acteur politique local qui fédère les forces vives du développement territorial, et à préciser les relations entre les joueurs du Champ. Celles-ci se fondent sur deux niveaux de concurrence (figure n°12) :

- une vision collective de l'océan ;
- et, à partir du fait de partager une ressource unique, la volonté d'être le plus « Atlantique » possible.

Figure n°12 : La concurrence territoriale et les relations de concurrence entre les élus du Champ Atlantique



Conception : F. Brulay

Le premier niveau de concurrence est de nature sémantique : il repose sur l'appropriation d'une ressource collective. Les élus locaux s'approprient l'océan, ou plutôt une certaine vision de ce qui est « Atlantique ». C'est la présence d'un imaginaire commun qui en est le médiateur, et on sait qu'il participe obligatoirement à la construction des représentations entretenues par chacun des élus du Champ vis-à-vis de l'océan.

Le second niveau est celui qui concerne la volonté d'ascension dans la structure : la concurrence y est cette fois de nature stratégique, elle se fonde sur la mobilisation d'un maximum de ressources. Ce second type de concurrence est dépendant de celle du premier niveau : le partage, la dispute et la volonté d'ascension ne sont possibles que si une vision collective de ce qui est Atlantique existe.

Cette dispute est par exemple visible quand certains élus n'hésitent pas dépasser leurs domaines de compétences pour s'approprier la ressource océanique. Si pour un conseil général les missions sur le littoral sont peu nombreuses²²⁸, celui de Vendée propose aux communes littorales de son département de signer un Contrat Environnement Littoral (CEL). Il leur met ainsi à disposition plusieurs millions d'euros pour mettre en valeur leur bord de mer. Pour bénéficier des subventions, les vingt-deux communes littorales²²⁹, de taille souvent modeste, doivent certes développer des projets en faveur de la protection et de l'aménagement de leurs espaces naturels. Toutefois la contractualisation signifie également mettre en valeur l'ensemble des aspects maritimes des communes (architecture, patrimoine, paysage). Par exemple le CEL a permis à la commune des Sables d'Olonne de toucher 600 000 euros pour la rénovation des quais du port de pêche (photographie n°2).

Photographie n°2 : La rénovation des quais du port de pêche des Sables d'Olonne (85)



Cliché : F. Brulay (octobre 2006)

²²⁸ La gestion des espaces naturels sensibles, à laquelle s'est rajoutée celle des ports de pêche ou de commerce depuis la Loi du 13/8/2004 (si les institutions le désirent).

²²⁹ Au 31/10/2007.

D'autres moyens peuvent également témoigner d'une volonté d'ascension dans le Champ Atlantique. C'est le cas des discours de certaines municipalités sur la place qu'occupe l'océan dans leur commune (tableau n°9). D'autant que, si l'on trouve ces discours dans les documents de promotion touristique mais surtout dans les périodiques, les effets recherchés dépassent souvent les seuls effets rhétoriques : ils constituent un moyen d'énoncer l'avenir local et de justifier nombre d'opérations urbaines (par exemple aux Sables d'Olonne ou à Capbreton)²³⁰.

Tableau n°9 : Les slogans « Atlantiques » de quelques municipalités de la façade océanique française

| villes | slogans |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Concarneau (29) | <i>La ville bleue</i> |
| Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85) | <i>La cité maritime</i> |
| Les Sables d'Olonne (85) | <i>La ville rêvée à la mer</i> |
| La Rochelle (17) | <i>La mer évidemment</i> |
| Capbreton (40) | <i>La Cité Marine</i> |
| Biarritz (64) | <i>La capitale du surf</i> |

Source : F. Brulay

2 - La stratégie balnéaire de Marennes (17)

La volonté de la municipalité de Marennes de rompre avec son image de commune exclusivement ostréicole illustre la proximité entre concurrence territoriale et concurrence entre les élus autour de l'appropriation de l'océan. Elle témoigne également de ce que peuvent être des relations de concurrence dans le Champ Atlantique.

Ce changement d'image est symbolisé par le panneau installé à l'entrée principale de la commune, qui témoigne de la volonté municipale de la faire évoluer : on peut y voir une coquille d'huître contenant un dessin de la plage et du front de mer (photographie n°3). La commune, située au cœur d'un bassin de production conchylicole parmi les plus importants au monde, a décidé de miser sur le développement balnéaire : quels sont les moyens mis en œuvre par la municipalité pour y parvenir ?

²³⁰ cf. partie 3.

Photographie n°3 : Panneau publicitaire à l'entrée de Marennes (17) : un symbole de la nouvelle image balnéaire de la commune



Cliché : F. Brulay (janvier 2005)

L'élément majeur de cette stratégie de développement local est la construction d'une plage artificielle. Celle-ci doit mettre un terme au va-et-vient de milliers de touristes qui profitent de la gratuité du pont de l'île d'Oléron pour aller s'y baigner la journée et rentrer dormir chaque soir à Marennes et dans ses environs. Cependant sa construction a nécessité de résoudre de nombreuses difficultés :

- des conditions naturelles défavorables, l'estran de la ville se situant dans l'estuaire de la Seudre ;
- l'omniprésence des ostréiculteurs et de leurs installations ;
- les interdictions des services déconcentrés (DIREN) au regard des conséquences sanitaires ou géodynamiques de la réalisation d'une plage dans cet estuaire.

L'influence du maire et conseiller général Roger Hattabe, le déblocage de fonds municipaux pour déplacer les élevages d'huîtres à l'entrée de l'estuaire et le recours à des techniques innovantes²³¹ ont permis la réalisation d'une piscine d'eau de mer. De nouveaux éléments viennent ensuite affermir cette stratégie balnéaire. Le toponyme Marennes-plage est créé ; un

²³¹ Pour les aspects techniques de l'opération, voir Brulay et Pupier-Dauchez, 2006, « From Marennes to Marennes-plage, the management of a mud-flat », *Cahiers de Biologie Marine*, vol. 47 :1, p. 79-84.

rond-point décoré avec la statue d'un petit garçon traînant un canoë sur un tas de sable et d'oyats se dresse sur la route de Royan. Le front de mer, le long de la plage artificielle, est également l'objet de nombreux aménagements (pontons et promenade en bois, nouveaux candélabres, un hôtel et un restaurant s'implantent, etc.). Ces différents éléments forment un discours qui l'on peut assimiler à une prise de position dans le Champ :

- l'imaginaire convoqué, celui du tourisme balnéaire, est « Atlantique ». Les références mobilisées (par exemple la promenade en bois sur le haut de la plage) exaltent le mythe des stations balnéaires du XIX^{ème} siècle²³². Cette appropriation de l'océan est aussi partagée par de nombreuses autres stations qui modernisent également leur front de mer (par exemple Anglet, Capbreton ou Saint-Jean-de-Monts) ;
- l'ensemble des moyens déployés (stratégies politiques, opérations de communication et d'aménagement urbain) forment un ensemble discursif qui révèle la volonté de la municipalité de construire une image plus « Atlantique ». Si ces actions sont indissociables des ambitions de développement local, l'équipe politique s'est appuyée sur ses propres compétences. Le Patrimoine Atlantique de Marennes, qui souffrait de l'absence de pratiques balnéaires mais aussi des caractéristiques physiques de milieux littoraux qui ne les facilitaient pas, a ainsi été transcendé par les volontés politiques locales. D'ailleurs, l'important coût d'entretien (bi-annuel) de la plage artificielle est exclusivement supporté par la municipalité.

Marennes ne veut donc plus être exclusivement ostréicole mais ambitionne de devenir une cité balnéaire sur l'océan : ses élus veulent acquérir une place meilleure dans l'espace de circulation de l'idéologie territoriale Atlantique.

3 - L'image Atlantique, un médiateur de la prise de position d'un élu dans le Champ

La distinction entre concurrence territoriale et relations de concurrence entre les individus permet de préciser les caractéristiques d'une image Atlantique dans le Champ :

- elle est un ensemble discursif, multiple et varié, qui résulte de l'agrégation de plusieurs éléments (idéels comme matériels). Cela nécessite une mise en cohérence de différents

²³² Debié, 1993, « Une forme urbaine du premier âge touristique : les promenades littorales », *Mappemonde*, 1^{er} trimestre, p.32-37.

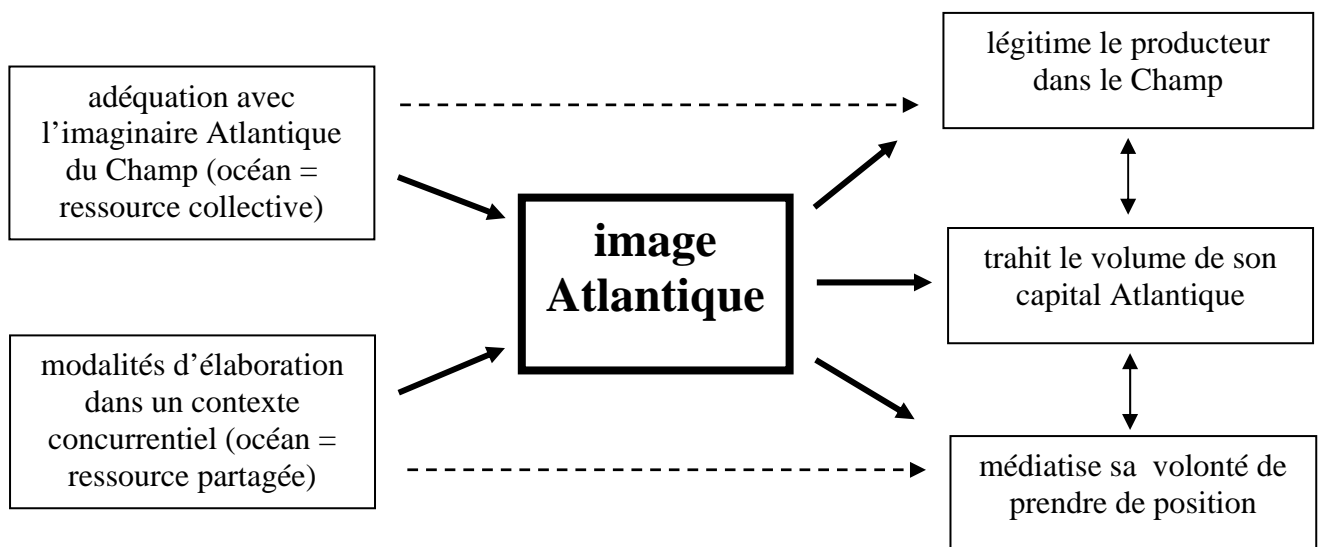
phénomènes issus des pratiques politiques locales dans leurs relations avec l’océan ;

- nichée au cœur d’un ensemble plus vaste (l’image territoriale), une image Atlantique se nourrit exclusivement de références à l’océan : son contenu sémantique doit obligatoirement être en adéquation avec celui de l’imaginaire en vigueur dans le Champ ;
- ses modalités d’élaboration doivent trahir un contexte concurrentiel autour de l’existence d’enjeux « Atlantiques » communs : ces images se chargent des ressources mobilisées par leurs producteurs pour prendre position.

Si ces conditions sont réunies, l’image Atlantique possède plusieurs fonctions (figure n°13) :

- elle médiatise la volonté de prendre position de la part d’un élu. La puissance de cette prise de position est visible dans les modalités de la construction de cette image : celle-ci constitue le reflet du volume de son Capital Atlantique ;
- elle informe dans le même temps les autres joueurs de ce qui est « Atlantique », comme un état des lieux à un moment donné du contenu de l’imaginaire en vigueur dans la structure. Elle constitue « *le régime de visibilité* » de ce Champ²³³ ;
- étant donné qu’elle confère à son producteur une nouvelle position, elle modifie la hiérarchie de la structure.

Figure n°13 : L’image Atlantique dans le Champ, un médiateur de la prise de position des acteurs politiques locaux



Conception : F. Brulay

²³³ Expression empruntée à Michel Lussault.

II – Le Champ Atlantique, un outil opérationnel dans l’analyse géographique ?

« *L’analyse des discours informe surtout sur les valeurs, les intérêts et les stratégies de ceux qui contrôlent les représentations de l’espace* »²³⁴.

Notre ambition d’appréhender par l’image Atlantique la volonté des élus de prendre position dans le Champ rejoint la notion d’intentionnalité. Celle-ci, issue de la pensée phénoménologique, est ainsi évoquée par Jacques Lévy : « *La notion d’acteur spatial individuel, avec ses stratégies, ses frottements au contact des autres acteurs, qui peut et doit être construite. Or, l’idée d’acteur individuel, que les mutations contemporaines imposent, a pour effet de prendre à contre-pied le balancement traditionnel entre une philosophie abstraite du sujet et une sociologie structuraliste de l’agent, qui toutes deux sont, à leur manière, négatrices de l’historicité de l’individu. Nous nous trouvons aujourd’hui à un carrefour : la notion d’intentionnalité, qui vient de la phénoménologie, peut être efficacement injectée dans l’analyse des faits sociaux pour donner plus de profondeur à la prise en compte du rôle des individus.* »²³⁵. La conscience humaine, dont l’objectivité reste impossible, y est définie par une tension avec le monde extérieur, par une intention dirigée vers quelque chose²³⁶. Pour Jacques Lévy les géographes doivent se préoccuper des relations que les individus entretiennent avec leur environnement géographique, plus particulièrement la façon dont ils en utilisent²³⁷ certains éléments.

Suivant cette invitation, précisons dès à présent la méthodologie choisie pour évaluer l’intention des acteurs politiques locaux de faire fructifier le Patrimoine Atlantique de leur territoire d’élection. Elle repose principalement sur l’analyse des périodiques d’informations des collectivités locales et sur des entretiens menés avec les acteurs politiques locaux de la façade océanique française.

1 – Le périodique, un élément central de la communication politique locale

Au regard des ambitions de cette thèse, l’analyse de la communication périodique présente de nombreux avantages. D’une part, produite par les acteurs politiques locaux et leurs

²³⁴ Monnet, 1993, op. cité (p.14).

²³⁵ Lévy, 1994, op ; cité (p. 18) ; voir aussi Lussault dans Lévy et Lussault (dir.), 2000, op. cité.

²³⁶ Entrée « *intentionnalité* » (Di Méo) dans Lévy et Lussault (dir.), 2003, op. cité.

²³⁷ Utiliser pris ici dans un sens large : utilité, mais aussi désir, projet, etc.

services²³⁸, elle constitue un reflet fidèle de leurs intentions, à tout le moins de leurs priorités. D'autre part, son contenu se charge de multiples références au territoire, par le biais de supports variés : photos, articles, dossiers, éditoriaux, etc. Elle est donc en mesure de trahir leur degré d'appropriation du Patrimoine Atlantique territorial, de façon quantitative comme qualitative.

1.1) Les périodiques d'informations au cœur des relations entre les élus, leur territoire et l'océan Atlantique

Nombre d'auteurs s'accordent sur le fait que les périodiques constituent un élément essentiel du gouvernement local. Par exemple Michel Lussault, pour qui la municipalité de Jean Royer à Tours a rapidement pris la mesure de leur dimension « utilitaire » : ils permettent de toucher tous les habitants sans distinction car ils contiennent des messages simples qui facilitent l'appropriation des représentations politiques de la ville par les citoyens²³⁹. Sur le littoral, la présence massive de résidences secondaires ne constitue pas un obstacle à leur diffusion : les municipalités distribuent les documents dans toutes les boîtes aux lettres (même dans les résidences souvent closes) et de plus en plus fréquemment l'envoient chez ceux qui habitent de façon « principale » ailleurs.

De son côté, Michel Faur, dans son analyse du périodique de Bayonne, montre également comment l'élaboration de chaque numéro trahit les objectifs qui lui sont assignés : les différentes rubriques, le choix des iconographies et des référents territoriaux sont tous au service de la construction d'une image de la ville favorable aux élus²⁴⁰.

L'important contrôle des informations diffusées par les périodiques est également visible dans le fait que, contrairement aux procès-verbaux qui consignent les discussions du conseil municipal, leur conception se fait hors de tout contre-pouvoir à celui en place : pour Michel Bussi ces périodiques brillent par leur orientation unique²⁴¹. Cela même si depuis 2003 la loi oblige à laisser un espace d'expression (modeste) à l'opposition dans les périodiques des territoires de plus de 3500 habitants.

Enfin, à la différence des sites web des collectivités territoriales, la communication périodique s'adresse exclusivement aux résidents (incluant ceux qui ne sont pas connectés) : elle distille

²³⁸ Pour un tour d'horizon des relations fortes qui unissent élus et services municipaux voir Le Bart, 2003, *Les maires. Sociologie d'un rôle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, coll. Espaces Politiques, 222 p.

²³⁹ Lussault, 1993, op. cité.

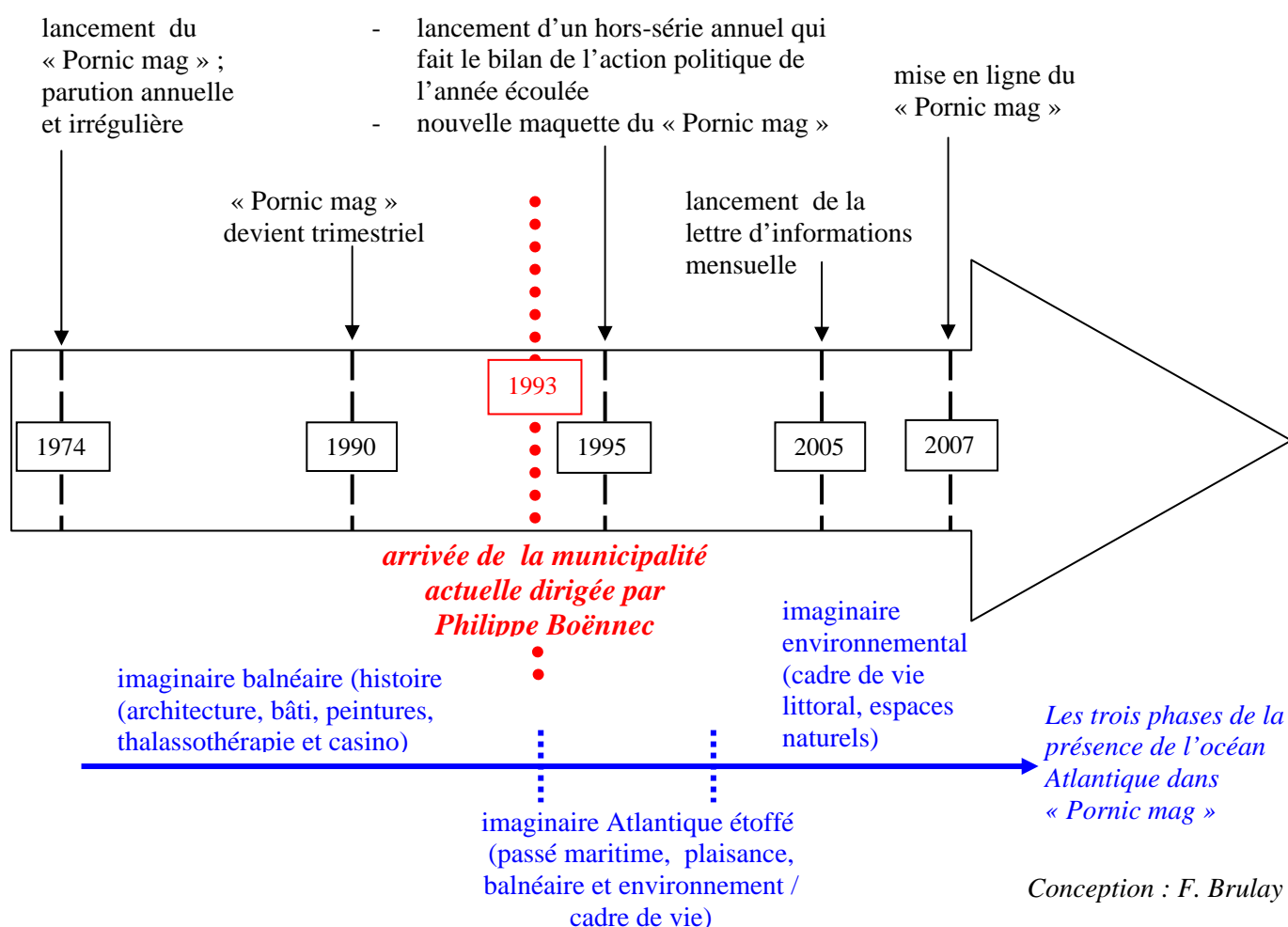
²⁴⁰ Faur, 1999, op. cité.

²⁴¹ Bussi dans Lévy et Lussault (dir.), 2000, op. cité.

des informations sur leur environnement géographique quotidien, plus largement sur leur vie de tous les jours. Elle constitue le lien principal entre élus et citoyens.

Notre étude de la présence de l’océan Atlantique dans les périodiques abonde dans le sens de ces analyses, par exemple à Pornic. L’imaginaire Atlantique véhiculé par le périodique local est exclusivement balnéaire jusqu’à l’arrivée du maire actuel, Philippe Boënnec, en 1993 (figure n°14).

Figure n°14 : L’évolution des relations entre la municipalité de Pornic (44) et l’océan Atlantique dans le périodique municipal



Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

La communication connaît alors une période de transition, s'appuyant massivement sur l'océan jusqu'en 1995 : elle en appelle à l'ensemble du passé maritime local comme pour mieux annoncer le futur, la montée en puissance d'un imaginaire environnemental qui fait de l'océan l'élément principal d'un cadre de vie agréable. La station balnéaire s'éloigne

rapidement et laisse la place à la volonté d'instituer une représentation de Pornic en tant que ville littorale. Aussi, malgré une communication qui s'étoffe, la mise en scène de l'océan dans les périodiques se limite dans les années 2000 à des photos du bord de mer (quais, plages). Cela ne signifie pas que l'océan a disparu de la commune. Au contraire, il y est très présent et constitue une sorte de non-dit : il est par exemple le socle des projets de planification territoriale²⁴².

Éléments essentiels du gouvernement politique local, ces périodiques sont devenus des supports de communication de plus en plus modernes, ce qui accroît leur puissance idéologique :

- leur présentation bénéficie d'un soin graphique particulier (apparition de la couleur, de schémas, de photos, de dessins, utilisation de papier glacé, etc.) ; et leur ligne éditoriale navigue avec aisance entre informations pratiques sur la vie locale et énoncés programmatiques en faveur de l'action politique territoriale. Par conséquent, au regard des investissements nécessaires à leur élaboration, certaines collectivités n'hésitent plus à vendre leurs périodiques (par exemple les municipalités de La Baule-Escoublac, d'Arcachon ou de Biarritz) ;
- leur fréquence de parution s'est resserrée depuis leur apparition dans les années 1980 : le plus souvent trimestrielle ou bimensuelle, elle est parfois bihebdomadaire (périodique du Conseil Général de Vendée). Une présence accrue dans la vie des citoyens passe également par le développement des supports numériques (périodiques en ligne sur les sites web des collectivités) et par le lancement (sur support papier comme électronique) de lettres d'informations mensuelles. Moins volumineuses mais plus fréquentes, ces dernières viennent combler les périodes creuses entre deux magazines et permettent de garder des liens forts avec les administrés.

Cette modernisation de la communication périodique a-t-elle entraîné une plus grande influence de la part des maîtres d'œuvre - les services « communication » des collectivités territoriales - au détriment du pouvoir politique en place ? Il est difficile de répondre de façon tranchée tant les relations entre les élus et ces techniciens peuvent varier d'une collectivité à l'autre. Par exemple à Pornic le responsable du service communication nous a déclaré avoir

²⁴² Les évolutions de la communication municipale à Pornic sont développées dans le chapitre 6 ; voir aussi Brulay (b), 2007, « De la station balnéaire à la ville littorale : trente ans de relations entre l'océan Atlantique et Pornic », *Noroi*, n°203 – 2007/2, p.27-36.

au moins une à deux réunions par mois (pour une publication trimestrielle) avec le maire. À La Rochelle, commune six fois plus peuplée, le service communication affirme ne pas avoir de rendez-vous de façon régulière : on y évoque une assez grande liberté de communication tout en respectant le cadre fixé par la municipalité. De leur côté les élus de la façade, qui ont affiché lors des entretiens une certaine distance avec leurs périodiques (certains n'aiment visiblement pas en parler), sont néanmoins à de rares exceptions près les responsables d'édition²⁴³.

En tout cas, au regard de leur rôle dans l'exercice du gouvernement politique local, notre analyse a dépassé le cadre des seules communes littorales pour s'intéresser aux périodiques des institutions intercommunales, départementales et régionales. Les mêmes processus de modernisation y sont en effet visibles, leurs productions n'ayant rien à envier aux périodiques municipaux. En outre, si les liens sont a priori plus distendus entre un président de conseil régional et un maire d'une petite commune littorale, l'accroissement de la décentralisation a engendré un fort besoin de reconnaissance pour l'ensemble des collectivités locales (particulièrement les régions et depuis quelques années les structures intercommunales et les « pays »). Cela invite les élus à communiquer pour rendre plus lisible leurs institutions, notamment par la diffusion de représentations territoriales. Enfin, comme le contenu des périodiques focalise sur l'aménagement et le développement local²⁴⁴, l'accroissement de leurs prérogatives dans ces domaines – grâce à la décentralisation - abonde également dans le sens d'une plus grande communication. Leurs périodiques sont donc en mesure de révéler leur appropriation du Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection : ces élus constituent des joueurs potentiels du Champ.

1.2) Périodiques et Champ

L'hypothèse du Champ Atlantique et le vaste périmètre de notre terrain d'étude ont entraîné la constitution d'une importante base de données²⁴⁵. Notre collecte a été orientée par des contraintes :

²⁴³ Par exemple au Conseil Général de Charente-Maritime, ce n'est pas le Président Claude Belot mais son 1^{er} Vice-Président Jean-Louis Frot qui assure la responsabilité éditoriale du périodique.

²⁴⁴ Bussi dans Lévy et Lussault (dir.), 2000, op. cité.

²⁴⁵ 852 périodiques en tout (voir la liste en annexe 2). Précisons d'une part que pour Pornic, nous n'avons comptabilisé que 42 numéros (ceux publiés sous les différentes municipalités dirigées par Philippe Boënnec, à partir de 1993) sur les 60 dont nous disposons. D'autre part, notre analyse des périodiques n'inclue pas celui du Conseil Général des Landes (sa publication ayant été interrompue de 2002 à 2006, nous n'avons pu nous procurer que deux exemplaires, ce qui est peu significatif), ni celui de Saint-Jean-de-Luz : les services municipaux ont refusé de nous le donner, et le maire n'a pas souhaité nous rencontrer.

- de nature temporelle : tous les numéros analysés dans ce travail ont été exclusivement produits par l'équipe politique en place, notre Champ étant de dimension synchronique. Parfois, quand une équipe était en fonction avant 2001 (pour les municipales) ou 2004 (pour les cantonales ou régionales), notre analyse d'un même territoire a pu s'étoffer de numéros plus anciens : la série de périodiques disponibles pour Pornic remonte jusqu'à 1976, celle de Saint-Nazaire jusqu'à 1993. Cette ancienneté, qui garantit un plus grand recul pour l'observateur, confère également une plus grande cohérence au discours politique local ;
- de nature éditoriale : au delà de la superficie de notre terrain d'étude qui rend impossible toute prétention à l'exhaustivité, nous avons privilégié les territoires qui possèdent une communication périodique significative. Celle-ci doit comporter plusieurs pages, différentes rubriques et doit paraître de façon régulière. Beaucoup de petites communes littorales ont ainsi été écartées, notamment celles des îles²⁴⁶ (carte n°18).

²⁴⁶ Au-delà de nos critères de sélection des périodiques, les spécificités insulaires notamment en terme de liens avec le continent et de vie à l'année (voir Brigand, 2002, op. cité) ont également contribué à ce choix. Néanmoins, nous avons mené deux entretiens avec des maires de communes insulaires : Léon Gendre, maire de La Flotte en Ré (17) et Michel Parent, maire du Château d'Oléron (17). Ces deux élus sont également, en 2007, Vice-Présidents du Conseil Général de Charente-Maritime, et sont donc influents dans les stratégies départementales.

Carte n° 18 - Les territoires des périodiques analysés



Aussi, notre volonté de mesurer le degré d'appropriation du Patrimoine Atlantique territorial par les élus locaux dans les périodiques qu'ils produisent a également nécessité de résoudre les difficultés issues de :

- la présence de collectivités d'échelles différentes ;
- de fréquences de parution multiples, de bihebdomadaire à semestrielle ;
- de périodiques différents : par exemple le nombre de pages entre les numéros de chaque série, qui varie d'une dizaine à parfois quatre-vingts pour le périodique de Lège-Cap-Ferret. Par ailleurs, leur contenu et leur armature évoluent rapidement, notamment en fonction du calendrier électoral²⁴⁷ ;
- la récupération des magazines : si certaines municipalités « ouvrent » leur collection, d'autres ont refusé de nous donner plus de cinq ou six numéros (Fouesnant, Carnac, Saint-Brévin, Châtelailon-Plage). Les éléments issus de ces périodiques possèdent donc une plus faible représentativité, même si ces maires ont fait l'objet d'un entretien.

Notre analyse a consisté à comptabiliser tout ce qui fait référence à l'océan Atlantique dans chacun des périodiques sur deux plans, thématique et rhétorique.

Le classement thématique vise à vérifier la présence d'un imaginaire Atlantique collectif chez plusieurs élus locaux. Le classement des références contenues dans les périodiques s'articule en cinq thèmes :

- le patrimoine naturel
- le patrimoine culturel
- le nautisme, au sens large : en mer (plaisance, croisières), sur le bord de mer (activités de plage) et sur le rétro-littoral (filière).
- les activités productrices (pêche et conchyliculture principalement, plus rarement le commerce).
- le savoir maritime : lieux de recherche, de vulgarisation ou de découverte des milieux marins et maritimes.

Nous avons ainsi calculé pour chaque thème un indicateur de la présence de l'océan Atlantique, un nombre moyen de références à ce thème par série de périodique : cette méthode permet d'évaluer la récurrence des argumentaires « Atlantiques ».

²⁴⁷ Cf. partie 3.

Toutefois, une photo seule ou un article de quelques lignes n'ayant pas le même poids qu'un dossier de plusieurs pages, cet indicateur ne reflète qu'une information brute. Surtout, nombre d'articles et de photos, particulièrement ceux qui mettent en valeur la proximité d'un territoire avec l'océan, tentent parfois de masquer le fait que la communication périodique a peu de choses à raconter sur la vie locale et les actions politiques. Particulièrement visible dans les communes de taille modeste, ce phénomène est susceptible d'accroître « artificiellement » la quantité de références à l'océan.

C'est pourquoi nous avons également distingué l'origine des références, ce qui leur donne une valeur relative. Plus largement, cette valeur relative permet de caractériser différentes stratégies de communication et, au-delà, confère de précieux renseignements sur les modalités d'appropriation du Patrimoine Atlantique par les pouvoirs politiques locaux.

Nous avons ainsi différencié dans les périodiques (tableau n°10) :

- les 1^{ères} de couverture, qui jouent un rôle dans la construction de l'opinion de certains lecteurs, notamment les plus pressés et/ou les moins concernés ;
- les rubriques type « patrimoine » ou « passé » qui permettent d'appréhender les relations entre les élus et le passé maritime de leur commune. En racontant l'histoire locale, ces rubriques possèdent également un pouvoir idéologique fort ;
- les dossiers que l'on retrouve dans la majorité des périodiques. Ils en sont les éléments les plus volumineux, et sont parfois quasi documentaires (à Concarneau par exemple) ;
- les éditoriaux du maire ou du président de structure qui, renseignent sur leurs priorités. Leur teneur et leur taille varient en fonction des périodiques et des élus : parfois inexistant, certains possèdent parfois deux pages (à Lacanau par exemple) ;
- enfin, s'ils sont l'objet d'un classement à part, les petits articles et autres brèves en marge de ces rubriques comptent également : ils participent de l'appropriation du Patrimoine Atlantique par le pouvoir politique²⁴⁸.

²⁴⁸ Pour une idée plus précise de la façon dont nous avons procédé pour comptabiliser les références « Atlantiques », nous renvoyons le lecteur en annexe 3.

**Tableau n° 10 : Les références « Atlantiques » : nombre et répartition
dans quatre magazines d'informations municipales : Concarneau (29), Les Sables
d'Olonne (85), Lacanau et Arcachon (33)**

| Périodiques | 1^{ère} de couvertures | Éditoriaux | Dossiers | Rubriques « patrimoine » | Autres (articles) | Total des références (nombre de références sur nombre de périodiques) |
|--|---------------------------------------|--|--|---------------------------------|--------------------------|---|
| <i>Sillage Concarneau</i> (20 numéros : mai 2001 - juin 2006) | 12 références sur 20 numéros | 8 sur 20 | 8 sur 20 | 10 sur 20 | 24 dans 20 | 72 dans 20 |
| <i>La Lettre des Sables</i> (22 numéros : nov. 2003-oct. 2007) | 14 sur 22 | 13 sur 22 | <i>pas de dossier</i> | 8 sur 22 | 57 dans 22 | 92 dans 22 |
| <i>Lacanau</i> (13 numéros : été 2003 - été 2006) | 5 sur 13 | 4 sur 13 | <i>pas de dossier</i> | 7 sur 13 | 1 sur 13 | 17 dans 13 |
| <i>Vivre Arcachon magazine</i> (17 numéros : avril 2002 – oct.2006) | 6 sur 17 | 5 sur 12 (5 magazines sans éditoriaux) | 3 sur 16 (pas de dossier dans le numéro d'été 2006) | 10 sur 17 | 22 dans 17 | 46 dans 17 |

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

Si, sur un plan strictement comptable, on observe un écart énorme entre ces périodiques (d'une référence par périodique en moyenne à Lacanau à plus de 4 pour Les Sables d'Olonne), les modalités de communication sont également singulières et révèlent différentes stratégies d'appropriation du Patrimoine Atlantique territorial :

- le périodique des Sables d'Olonne possède un format journal (format A2), peu volumineux (une quinzaine de pages seulement) et rythmé par de nombreux articles de petite taille. L'absence de dossier y est compensée par la place accordée au nautisme (au moins deux pages par numéro) et par les éditoriaux du maire ; l'ensemble accorde au final une forte présence à l'océan Atlantique ;
- celui de Concarneau se fonde sur une stratégie « totale » en ce sens que le patrimoine maritime (naturel comme culturel) est présent dans des dossiers volumineux (parfois une dizaine de pages) autant que dans toutes les autres rubriques. L'appropriation du Patrimoine Atlantique territorial y est également très importante ;
- le périodique d'Arcachon est « patrimonial » en ce sens que l'élément océanique y est principalement évoqué dans les deux pages de la rubrique « histoire » : celle-ci assure la promotion de l'architecture balnéaire locale ;
- enfin, la municipalité de Lacanau ne place pas l'océan au cœur des préoccupations de sa communication périodique : la forte présence du patrimoine maritime y est le fait des

festivités du centenaire de Lacanau-Océan, véritable feuilleton présent durant deux ans dans le magazine. Seules des photos des plages ou des forêts de pins témoignent le plus souvent de la proximité de la commune avec l'élément océanique.

Cette approche, à la fois quantitative et qualitative, permet d'obtenir une idée assez précise de la présence de l'océan dans les représentations politiques territoriales : elle facilite aussi la comparaison entre les collectivités. Enfin, dans un dernier temps, notre analyse s'est ouverte aux autres thèmes traités et plus largement aux autres pages des périodiques : une vue générale des pratiques politiques locales donne plus de relief à leur attachement à leur environnement océanique.

Néanmoins, les périodiques ne constituent qu'un des aspects des relations élu/océan : ils ne renseignent que modestement sur les stratégies déployées pour faire fructifier le Patrimoine Atlantique territorial.

2 - Des relations élu/océan plus vastes que la communication périodique

Aussi, pour dépasser la face visible des images Atlantiques et appréhender les modalités de leur élaboration, nous avons mené une soixante d'entretiens avec des élus des quatre régions de la façade océanique française. Au-delà de l'acquisition d'informations complémentaires à l'analyse des périodiques, ces entretiens ont permis d'évoluer plus largement au cœur du triptyque acteur politique local / océan Atlantique / territoire d'élection.

Le choix des élus rencontrés résulte du croisement de critères de plusieurs natures²⁴⁹ (carte n°19). Le premier est discursif : il s'agit de compléter l'analyse des périodiques par les entretiens. Si nous n'avons pu rencontrer la totalité de leurs producteurs, en revanche une vingtaine d'entretiens « hors périodique » sont venus enrichir notre étude.

Le second critère est de nature géographique : nos entretiens sont globalement en adéquation avec la répartition du peuplement des littoraux océaniques. Le nord - de Quimper à Royan - est plus dense que la côte Aquitaine, et structuré par un semis de villes plus importantes et régulièrement espacées.

²⁴⁹ Voir en annexe 4 la liste des élus rencontrés.

Carte n° 19 - Les territoires des élus rencontrés



Enfin, sur un plan politique, deux derniers critères ont contribué à affiner nos choix. Le premier est relatif aux calendriers électoraux. Chaque élu devait être dans l'exercice de son ou de ses mandats : depuis au moins 2001 (pour les maires et conseillers municipaux et, par la même occasion, les membres des intercommunalités) ; depuis 2004 pour la moitié des conseillers généraux et l'ensemble des conseillers régionaux ; depuis 2002 pour les députés, sachant que les élections législatives de 2007 n'ont que peu renouvelé les circonscriptions littorales de notre façade²⁵⁰. Pour les sénateurs, les modifications de l'institution (le mandat passe de 9 à 6 ans, et le renouvellement de l'assemblée se fait en 2 fois contre 3 auparavant) ne permettent pas d'afficher une seule et même date, d'autant que les 8 départements de notre façade ne sont pas dans la même série de renouvellement de cette Assemblée. Les cinq sénateurs rencontrés étaient néanmoins tous en fonction au moment de l'entretien.

Ces entretiens ont tous été menés entre 2005 et 2007, ce qui constitue une période pertinente au regard du calendrier électoral : les élus interviewés étant dans leur plein exercice, entre l'euphorie des élections mais avant l'immobilisme qui caractérisent les périodes électorales.

Le second critère politique est relatif à la représentativité politique des élus interrogés. Au-delà de la volonté d'interroger des individus siégeant dans les 4 Conseils Régionaux et les 8 départements (ceux de la façade), la majorité des élus rencontrés sont des élus de proximité (tableau n°11).

Tableau n°11 : Les fonctions électives des 60 élus interviewés

| Maires ou Conseillers Municipaux | Conseillers Généraux | Conseillers Régionaux | Députés | Sénateurs |
|---|--|----------------------------------|----------------|------------------|
| 55 (dont 38 maires) | 19 (dont 2 présidents et 10 vice-présidents) | 4 | 9 | 5 |

* mandat signifie ici l'ensemble des mandats (au moment de l'entretien) issus du suffrage universel direct (dans les municipalités, départements et régions ; ainsi que dans les circonscriptions) auxquels sont rajoutés les sénateurs ; par conséquent les mandats intercommunaux et dans les pays ne sont pas comptabilisés.

Source : entretiens F. Brulay

Le cumul des mandats a parfois permis de trancher en la faveur d'un élu au détriment d'un autre qui ne possède qu'un seul mandat : en effet les « cumulards » jouissent souvent d'une

²⁵⁰ Les résultats des élections législatives de 2007, ainsi que ceux des élections municipales et cantonales de 2008, sont visibles pour les territoires de notre étude en annexe 5 (A, B et C).

plus grande ancienneté électorale et donc a priori d'une plus grande expérience en matière de relations avec l'océan Atlantique.

Néanmoins, certains élus, qui n'occupent qu'une fonction « secondaire » (par exemple simple conseiller municipal ou départemental), ont quand même été interviewé au regard de leurs anciennes fonctions à la tête d'une structure et de leur influence sur un territoire. C'est par exemple le cas de Jean-Louis Frot, 1^{er} Vice-Président du Conseil Général de Charente-Maritime, et ancien maire de Rochefort de 1971 à 2001. Ces élus nous ont donné l'occasion d'affiner notre compréhension des pratiques politiques locales d'aujourd'hui, l'exercice d'un gouvernement local ne pouvant faire table rase de l'action des équipes passées²⁵¹.

Enfin certains élus sollicités ont refusé de se prêter à un entretien, invoquant un manque de temps, de disponibilité ou refusant d'aborder leurs pratiques dans ses relations avec l'océan Atlantique (carte n°20).

²⁵¹ Gumuchian, Grasset, Lajarje et Roux, 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Economica, 186 p.

Carte n° 20 - Les territoires des élus ayant refusé un entretien



Les interviews se sont déroulées par le biais d'entretiens de type semi-directifs. Au regard de notre questionnement, cette méthode permet de renseigner sur le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés. Elle facilite également la reconstitution des processus d'action, des expériences ou des événements du passé²⁵², et ainsi contribuer à l'explication des modalités de conception des images Atlantiques.

Ces entretiens ont été menés à partir d'un guide commun à tous les interviewés, dont le contenu ne sert qu'à préparer un certain nombre de thèmes à aborder durant l'entretien : les questions qui y figurent ne sont pas forcément posées directement, elles constituent un fil conducteur²⁵³. Ce guide doit permettre de « laisser venir » la personne interrogée, de façon la plus naturelle possible. Toutefois, cette méthodologie reste dépendante des relations qui se nouent au cours de l'interview entre le chercheur et l'élus : la qualité des échanges est relative à l'attitude des deux protagonistes, au cadre de l'entretien et à la disponibilité de l'interviewé. Particulièrement, la volonté de « jouer le jeu » est loin d'être assurée avec des acteurs politiques locaux rompus aux joutes verbales, habitués à protéger leurs intérêts et qui entretiennent parfois une certaine méfiance (notamment vis-à-vis des chercheurs) quand il s'agit d'évoquer leurs pratiques.

Enfin, si les entretiens et l'analyse des périodiques ont constitué le matériau principal de ce travail, d'autres sources d'informations sont venues compléter notre analyse : la grille de lecture par le Champ, qui s'appuie sur un ensemble discursif cohérent, invite en effet à multiplier les éléments susceptibles de trahir la nature des relations entre les pratiques politiques locales et l'océan Atlantique. D'autant que le contexte de décentralisation, la concurrence territoriale ou le développement des politiques contractuelles accroissent les compétences politiques locales, et contribuent de fait à enrichir leur influence sur leur territoire.

Par exemple l'instauration par les municipalités de ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager) à thématique balnéaire peut participer à l'élaboration d'une image Atlantique dans le Champ. En effet, les élus de La Baule-Escoublac, des Sables d'Olonne, de La Tranche-sur-mer, de Châtelailon-Plage, de Soulac-sur-mer et d'Arcachon affichent une volonté similaire de promouvoir la « vocation » voire

²⁵² Quivy et Van Campenhoutd, 1997, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, coll. Psycho Sup, 2^{ème} édition, 287 p.

²⁵³ Présenté en annexe 6.

« l'identité balnéaire » de leur territoire. La façon dont ils ont justifié dans les entretiens l'instauration de ces périmètres de protection laisse même apparaître une forme de hiérarchie (encadré n°1).

Encadré n°1 : Les représentations du patrimoine balnéaire territorial pour les maires des Sables d'Olonne (85), de Châtelailon-Plage (17), de Soulac-sur-mer (33), de Biarritz (64) et pour les adjoints à l'urbanisme des municipalités de La Baule-Escoublac (44) et de La Tranche-sur-mer (85)

La Baule-Escoublac (44) : « *L'architecture bauloise est un des modèles d'architecture balnéaire, avec Dinard et Deauville* ».

Les Sables d'Olonne (85) : « *La ZPPAUP des Sables est en avance sur celle de La Baule et sa cité-jardin grâce au procédé écoplage, à la protection du bâti balnéaire depuis longtemps et au cadre de vie avec les 4 fleurs au classement aux villes fleuries* ».

La Tranche-sur-mer (85) : « *Nous voulons mettre en valeur l'architecture ancienne, celle de la station balnéaire qui, avec son habitat horizontal, est proche des villages de l'île de Ré ; par exemple on va réintroduire la rose trémière et le trèfle* ».

Chatelailon (17) : « *L'architecture balnéaire de Chatelailon est proche de celle de Dinard, Soulac ou Arcachon* ».

Soulac-sur-mer (33) : « *Soulac est un modèle balnéaire qui est toujours copié (...) Soulac est la seule véritable cité-jardin en France* ».

Biarritz (64) : « *Le seule station balnéaire française qui est comparable à Biarritz, c'est Cannes* ».

Source : entretiens F. Brulay

Au travers de la conception de ces ZPPAUP, on retrouve le questionnement soulevé au sujet des périodiques : quelle influence possède l'ensemble des techniciens qui participent à ce processus de patrimonialisation ? On formulera la même réponse que précédemment dans la mesure où cette influence varie également selon les services et les relations qu'ils entretiennent avec l'équipe politique en place. Ce rôle ne doit en tout cas pas être minoré²⁵⁴, et nous a conduit à mener de nombreux entretiens (téléphoniques ou visuels) avec des techniciens des collectivités locales : directeurs ou employés de services urbanisme, aménagement ou communication, personnes impliqués dans la gestion et la valorisation des espaces naturels ou dans le développement touristique. Enfin, chacun des huit départements de notre zone d'étude a fait l'objet d'un entretien avec un membre de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE). Cette démarche tentait de capter le regard de ceux

²⁵⁴ Gumuchian, Grasset, Lajarge et Roux, 2003, op. cité.

qui représentent l'Etat et qui passent souvent pour des empêcheurs de tourner rond aux yeux de nombreux acteurs politiques locaux : par exemple en matière d'application de la loi littoral, et plus généralement au sujet de tout ce qui touche à l'urbanisation des territoires. Leur vision a souvent été riche d'enseignements, par exemple dans la compréhension du contexte politique local.

Conclusion du chapitre 2

Matérialiser la présence du Champ signifie montrer, par le biais de l'image Atlantique, la volonté de certains acteurs politiques locaux d'y prendre position. S'ils décident de prendre position, ces élus sont alors engagés dans un va-et-vient permanent entre le singulier (l'élus) et le collectif (le Champ), et donc entre le local et l'« espace Champ Atlantique ».

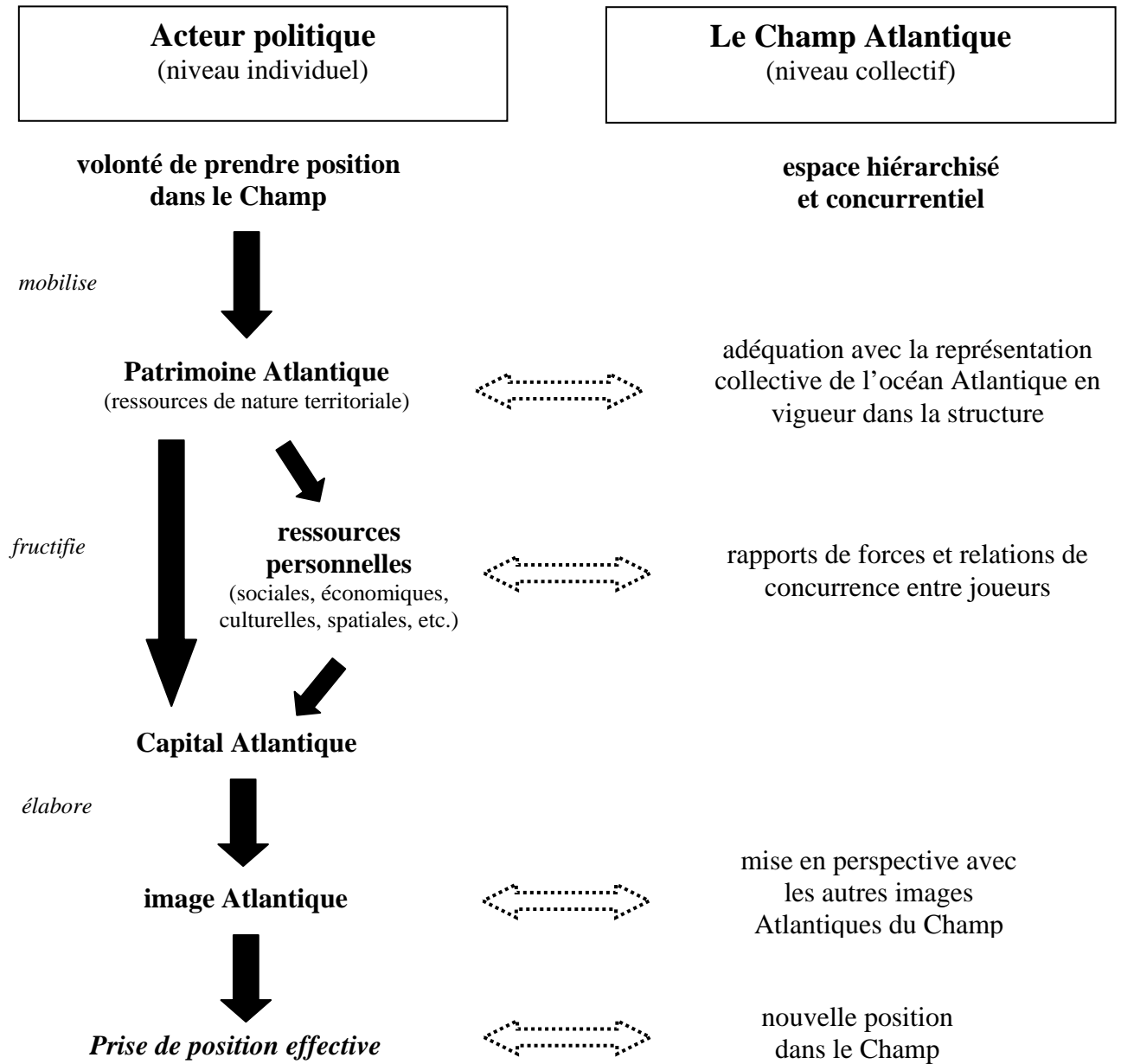
Pour prendre position, trois étapes sont nécessaires (figure n°15) :

- 1 Celle de l'appropriation du Patrimoine Atlantique d'un territoire d'élection (l'ensemble des relations entre ce territoire et l'océan) par un individu. Cette appropriation est légitime par le fait que celui-ci a été élu par ceux qui habitent ledit territoire. Ce Patrimoine constitue donc un ensemble de ressources de nature territoriale.
- 2 Celle de la fructification de ce Patrimoine vient ensuite, à partir de ressources qui sont propres à cet élu, issus notamment d'une situation sociale singulière et du fait qu'il soit un personnage politique local.

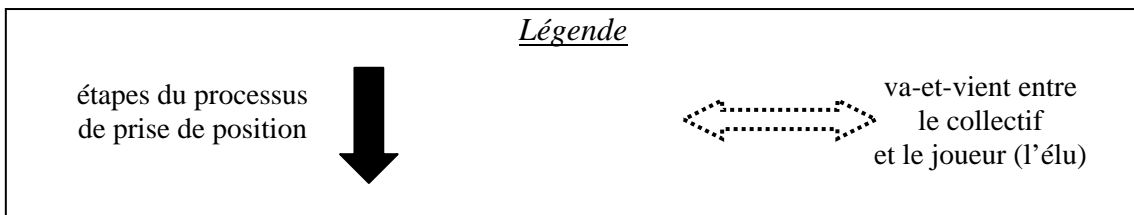
À la fin de ces deux étapes est forgé son Capital Atlantique, la seule forme de capital efficiente dans ce Champ.

- 3 Celle de la prise de position enfin : c'est l'étape de l'élaboration de l'image Atlantique. Un élu y affiche sa volonté de participer et donc son ambition de disputer à d'autres les enjeux qui structurent le Champ. Il obtient alors une position, qu'il peut ensuite tenter d'améliorer (ou à défaut de conserver) par le biais des mêmes processus d'adhésion au contenu de la représentation collective de l'océan et par la fructification de son Capital Atlantique.

Figure n°15 : Les relations entre un joueur (un élu) et le Champ Atlantique



Conception : F. Brulay



PARTIE 1

Conclusion

Poser l'hypothèse d'un Champ signifie supposer l'existence d'une sorte de « marché symbolique Atlantique » dans lequel les acteurs politiques locaux tentent de se positionner du mieux possible. La grille de lecture par le Champ fait ainsi de l'océan un élément à l'origine d'un certain type de relations entre les acteurs politiques locaux de la façade Atlantique française : il devient un objet de dispute, une ressource dont la volonté d'appropriation par chacun engendre la création d'un espace social métaphorique parcouru de relations de concurrence.

Cette posture émane de la présence d'une représentation collective de l'océan Atlantique en vigueur à l'échelle européenne, initiée par des acteurs politiques locaux de régions en situation économique délicate pour attirer des fonds de développement de la part de l'Union Européenne. Relations passées avec l'océan, environnement synonyme de qualité de vie ou périphéricité vue sous un regard positif sont les différents fondements du discours « Atlantique » élaboré par ces politiques. L'intensité de la mobilisation de ces argumentaires varie selon le contexte géopolitique en vigueur au sein d'un Espace Atlantique (l'ensemble des régions occidentales de l'Europe éligibles au programme de développement communautaire) fortement influencé par la Commission Arc Atlantique. C'est pourquoi, même si la grille de lecture par le Champ invite à percevoir l'océan comme une ressource au service d'ambitions personnelles, celui-ci reste d'abord une ressource territoriale majeure : ce qui est bon (« Atlantique ») pour un élu est indissociable de ce qui est bon pour son territoire.

La spatialisation de ces relations de concurrence est (théoriquement) possible par la médiation de l'image Atlantique : celle-ci est le produit de l'ensemble des pratiques politiques locales dans leurs relations avec l'élément océanique. Cette image doit révéler la présence de deux éléments pour jouer son rôle de médiateur :

- son contenu sémantique est en adéquation avec celui de la représentation collective de l'océan en vigueur dans le Champ ;

- ses modalités d'élaboration témoignent de la volonté et des stratégies de son (ses) producteur(s) de s'approprier cette ressource collective en vue d'acquérir une position meilleure dans le Champ.

Si ces deux conditions sont respectées, la présence « d'effets de champ » peut théoriquement être lue dans l'idéologie de certains territoires d'élection.

Le passage d'une grille de lecture théorique vers une méthode opérationnelle n'est donc possible que par la médiation des images territoriales officielles dans leurs relations avec l'océan Atlantique, et par la reconnaissance des deux aspects qui les composent. Débarrassée de sa charge stratégique, l'image Atlantique construite par le pouvoir politique local redevient alors un (simple) reflet de l'océan, une représentation au sens strict du terme : elle ne révèle pas leurs intentions de faire fructifier le Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection.

PARTIE II
Les dynamiques du Champ Atlantique

PARTIE II

Introduction

La grille de lecture par le Champ Atlantique est maintenant mise à l'épreuve pour analyser les images territoriales produites par les élus de la façade océanique française.

Au regard de ses exigences méthodologiques, chaque image Atlantique doit être étudiée à travers ses deux aspects¹ :

- sa face visible, qui médiatise les relations que les élus entretiennent avec le Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection. C'est la représentation en tant qu'objet ;
- sa face cachée, qui regroupe les conditions de son élaboration et donc, dans le Champ, les stratégies de mise en valeur de ce Patrimoine. On est alors en présence de la représentation en tant que processus.

Ce double travail de déconstruction des représentations politiques de l'océan Atlantique, qui impose un incessant va-et-vient entre dynamiques collectives et individuelles, permettra de déterminer la façon dont sont élaborés les Capitaux Atlantiques des élus du Champ.

Le chapitre 3 s'attardera ainsi sur la face visible de ces images, à partir de l'analyse de la présence de l'océan dans les périodiques d'informations dont les élus sont à l'origine. Les enjeux se situent d'une part sur un plan collectif : il s'agira de vérifier la présence d'un imaginaire Atlantique à l'œuvre chez nombre d'acteurs politiques locaux. D'autre part, cette analyse de contenu permettra de glaner des indications sur l'intensité de l'appropriation du Patrimoine Atlantique par chacun des acteurs politiques locaux.

Le chapitre 4 proposera un renversement de la perspective d'étude. En focalisant sur les conditions de production des images Atlantiques, il montrera les moyens déployés, les ressources mobilisées et plus largement les stratégies élaborées par chacun des élus pour s'approprier et au-delà faire fructifier le Patrimoine Atlantique de son territoire d'élection.

¹ Nous reprenons ici les travaux de Jérôme Monnet, 1999, *Interpréter et aménager. Eléments d'une géographie de la relation au Monde*, Habilitation à Diriger des Recherches en Géographie-Aménagement, Université de Toulouse-2 Le Mirail, 2 volumes (157 p. et 404 p.).

Chapitre 3 : L’imaginaire Atlantique des élus de la façade océanique française

Bernard Lahire, en affirmant qu’« *il y a quelque chose qui s’apparente au mystère dans le processus de constitution du champ littéraire* »², met en lumière le fait que les processus d’autonomisation d’un champ restent assez opaques dans la théorie de Bourdieu. Aussi devons-nous dès à présent donner chair à l’imaginaire Atlantique des acteurs politiques de la façade océanique française : de dimension exclusivement synchronique, il est celui sur lequel repose les enjeux communs du Champ.

Cet imaginaire constitue dans ce travail « *ce qui va englober et articuler toutes les représentations* »³. Il est une somme cohérente de représentations, de nature textuelle, verbale ou iconographique contenues dans les périodiques élaborés sous la direction des élus locaux. Cinq thèmes y sont présents, renvoyant à quatre significations de l’océan Atlantique :

- l’océan « patrimoine », qui concerne deux thèmes : le patrimoine naturel et culturel (A) ;
- l’océan « ludique » : essentiellement le nautisme ;
- l’océan « travail » ou « nourricier » : principalement les activités traditionnelles (conchyliculture, pêche maritime) et plus modestement le commerce maritime ;
- l’océan « savoir », qui englobe l’ensemble des connaissances sur le monde maritime (B).

Les représentations de l’océan des élus de la façade sont donc en adéquation avec la majorité des thèmes qui structurent l’Espace Atlantique de dimension européenne (la qualité de l’environnement, l’ouverture sur les mers et le patrimoine maritime) ; en revanche elles délaissent les revendications liées à leur situation périphérique. Ces représentations comportent également, de façon moins développée, des références au savoir maritime, ce qui rejoint les préoccupations européennes les plus récentes (Programme 2007-2013). Enfin ces images Atlantiques sont enrichies d’une forte dimension nautique (plaisance principalement),

² Lahire (dir.), 1999, op. cité (p.89).

³ Monnet, 1999, op. cité (p.80).

qui constitue après les patrimoines le plus gros contingent de références à l’océan dans les périodiques.

Au total, l’important volume global de références dans la communication politique locale, combiné avec une promotion particulièrement convaincante de ces thèmes (dossiers, photos, articles, etc.), trahit le grand intérêt de nombre d’élus pour l’océan Atlantique : leurs discours lui confèrent localement un poids important.

A – Patrimoines maritimes et territoires de la façade

Elément essentiel des argumentaires développés par les promoteurs de l’Arc Atlantique, le patrimoine maritime est logiquement au cœur des images territoriales élaborées par les élus de la façade. Il se compose d’une dimension « naturelle » (milieux littoraux et maritimes, espaces naturels protégés du littoral ainsi que les stratégies de protection et de mise en valeur), et d’une autre « culturelle » qui se fonde sur les relations passées entre les territoires et l’océan.

Si ces patrimoines sont des thèmes largement institués dans l’esprit des acteurs politiques locaux (et plus largement dans les représentations que les citoyens se font de ces territoires), la grille de lecture par le Champ Atlantique ne peut toutefois se contenter de vérifier leur présence sur l’ensemble de la façade. Le rôle structurant de l’imaginaire Atlantique dans les représentations des élus impose également de mesurer le poids que ces thèmes y occupent.

Par ailleurs, la répartition géographique des argumentaires qui assurent la promotion de ces deux types de patrimoine est loin d’être homogène : elle révèle une intensité d’appropriation qui varie largement selon les acteurs politiques. Elle constitue un premier indicateur de leur envie de s’approprier la ressource collective.

I – Une nature océanique toujours au cœur des images territoriales

« Le plus grand réservoir des forces naturelles est, incontestablement, la mer »⁴.

La carte du nombre moyen de références au patrimoine maritime naturel dans les périodiques de la façade Atlantique française donne une première idée de l’attention portée par chacun des acteurs politiques locaux à ce thème (carte n°21)⁵.

On peut, à partir de cette quantification brute, dégager deux idées-forces :

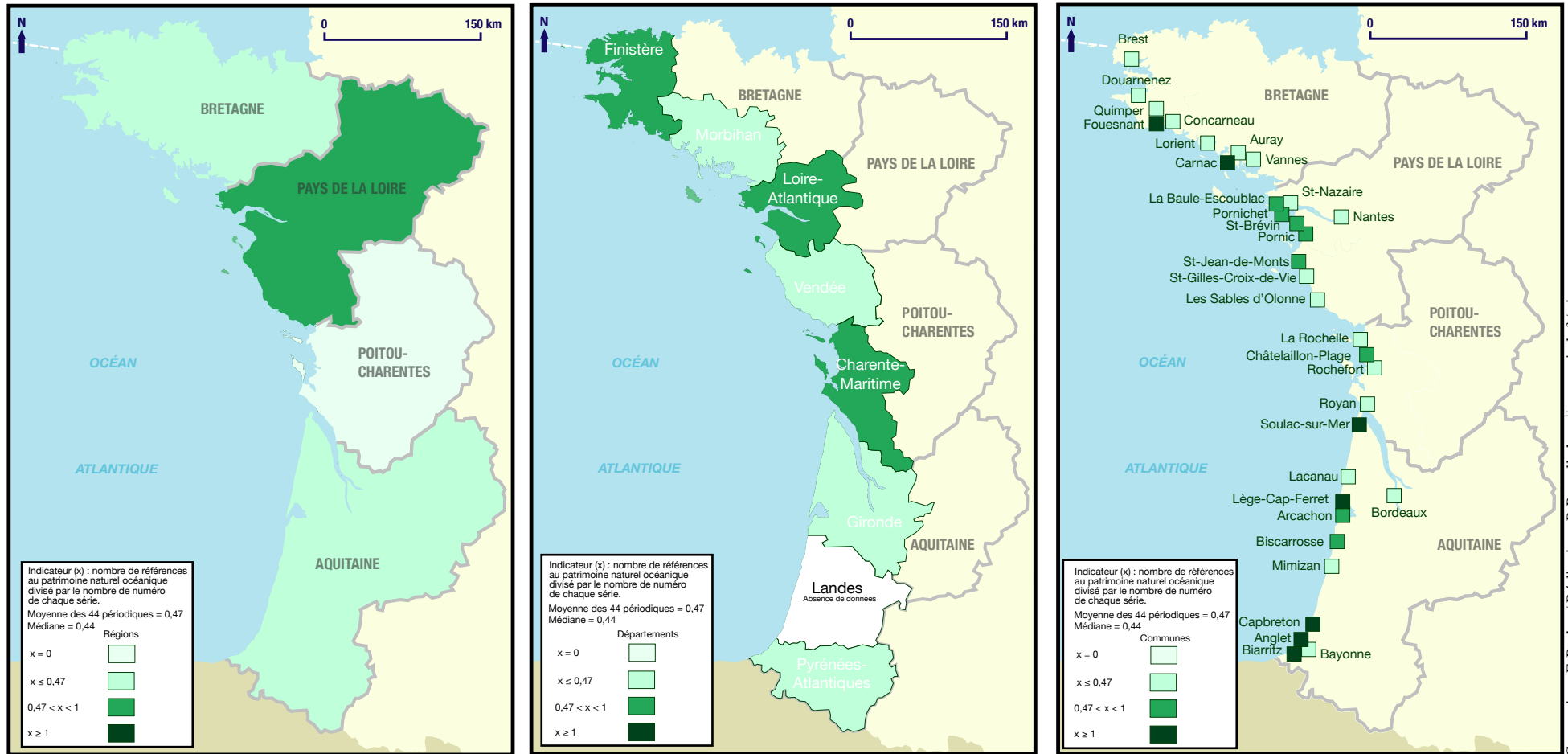
⁴ Corbin, 1997, op. cité (p.11).

⁵ Les données de la présence des 5 thèmes « Atlantiques » dans les périodiques sont en annexe 7. Par ailleurs, le série de cartes de ce chapitre (de la carte n°21 à la carte n°27) ne comportent pas de date du fait de la multiplicité des dates des séries de périodiques analysés (cf. annexe 2).

- en dehors des publications du Conseil Régional de Poitou-Charentes, l'ensemble des périodiques témoigne de la volonté des élus locaux de faire la promotion du patrimoine maritime naturel de leur territoire d'élection ;
- ce sont principalement les périodiques des municipalités et particulièrement celles des stations balnéaires qui affichent la plus forte volonté de promouvoir ce type de richesses. En revanche, les municipalités des communes portuaires sont en retrait.

Partant de ces constats, nous analyserons dans un premier temps les stratégies de promotion des patrimoines maritimes naturels dans les périodiques. Ensuite, nous examinerons le contenu des argumentaires pour au final focaliser sur quelques cas remarquables à l'échelle locale. Par la même occasion, on observera que la promotion du patrimoine maritime naturel dans la communication périodique des élus locaux repose principalement sur des références aux milieux littoraux, plus rarement maritimes.

Carte n° 21 - La présence des références au patrimoine maritime naturel dans les périodiques des collectivités locales de la façade Atlantique française



Source : dépouillement des périodiques F. Brulay

Conception : F. Brulay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-lr.fr/ctig>

1 – Les modalités de la promotion du patrimoine maritime naturel

De façon générale, les périodiques s'attachent à multiplier les références au patrimoine maritime naturel, le plus souvent par des articles et des photos : ils rappellent au lecteur la place importante que lui accordent les élus. Cette communication fondée sur la récurrence laisse toutefois apparaître des nuances selon les collectivités, dévoilant parfois des stratégies de communication élaborées (tableau n°12).

Tableau n°12 - Les modalités d'apparition des références au patrimoine maritime naturel dans les périodiques des territoires de la façade Atlantique française

| Collectivités | Fréquence de parution des périodiques | Modalités d'apparition dans le périodique |
|--|---------------------------------------|--|
| Conseils Régionaux | | |
| <i>Conseil Régional de Bretagne</i> | trimestrielle et mensuelle | articles et photos |
| <i>Conseil Régional de Pays de la Loire</i> | trimestrielle puis bimestrielle | articles et photos |
| Conseils Généraux | | |
| <i>Conseil Général du Finistère</i> | bimestrielle | dossiers, nombreux articles avec photos, éditoriaux |
| <i>Conseil Général de la Charente-Maritime</i> | bimestrielle | articles, photos, couvertures dossiers et éditoriaux |
| <i>Conseil Général de Gironde</i> | trimestrielle puis bimestrielle | articles et photos |
| Municipalités | | |
| <i>Fouesnant (29)</i> | trimestrielle | photos et articles |
| <i>Auray (56)</i> | trimestrielle | photos |
| <i>Lorient (56)</i> | bimestrielle | articles et photos |
| <i>La Baule-Escoublac (44)</i> | bimensuelle | éditoriaux, couvertures, articles et photos |
| <i>Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)</i> | semestrielle | photos |
| <i>Châtelaiillon-Plage (17)</i> | trimestrielle | photos, couvertures et articles longs |
| <i>Lège-Cap-Ferret (33)</i> | trimestrielle | photos et articles longs |
| <i>Mimizan (40)</i> | trimestrielle | photos et articles courts |
| <i>Bayonne (64)</i> | bimestrielle | articles |
| <i>Anglet (64)</i> | bimestrielle | couvertures, photos, articles et deux dossiers |

Source : dépouillement des périodiques F. Brulay

On peut dans une première catégorie regrouper les périodiques qui s'appuient principalement sur des photos (notamment en couverture) avec ceux qui misent plutôt sur des articles nombreux mais courts. La stratégie par le visuel repose sur des photos de la plage ou du littoral en général : elle est visible dans les communes de petite taille qui disposent de moyens

plutôt modestes comme Fouesnant, Carnac, Saint-Brévin et certaines communes de la côte Aquitaine. On peut également l’observer dans les périodiques d’institutions plus importantes comme les Conseils Généraux du Morbihan et des Pyrénées-Atlantiques. Pour ces derniers il s’agit par ces photos de rappeler que ces départements possèdent une façade maritime.

La promotion du patrimoine maritime naturel par la multiplication d’articles courts est l’occasion de montrer que celui-ci est intégré dans le cadre de l’action politique territoriale mais n’y constitue pas une priorité. Il est soit hors du champ de compétences (conseils régionaux), soit englobé dans des stratégies de valorisation du cadre environnemental global (donc pas spécifiquement littoral) dans les communes de grande taille.

Les périodiques qui offrent une large tribune à la promotion de ce patrimoine constituent une seconde catégorie. La stratégie de communication y est plus étoffée : par exemple la présence de dossiers de plusieurs pages ou certains éditoriaux portent à la connaissance des citoyens les opérations de mise en valeur de l’environnement naturel local. C’est le cas de la lutte contre l’érosion des plages à La Baule-Escoublac, Châtelaiillon-Plage, Soulac-sur-mer ou Capbreton, de la mise en place d’un vaste projet de protection des milieux (Parc Ecologique de la Barre à Anglet). C’est également par le biais de ces moyens (dossier et éditorial) qu’un maire vient exprimer sa colère face aux dégâts occasionnés par l’Erika comme à Pornic ou le Prestige à Anglet. Parfois, les élus n’hésitent pas à renforcer le poids du patrimoine naturel par la présence régulière de rubriques spécifiques dans le périodique (tableau n°13).

Tableau n°13 - Les collectivités dont le périodique possède une rubrique (« environnement » ; « cadre de vie ») en faveur de la promotion du patrimoine maritime naturel

| Types de collectivités | Territoires des périodiques |
|-------------------------------|---|
| <i>Conseils Généraux</i> | Finistère Charente-Maritime |
| <i>Municipalités</i> | Fouesnant (29) Lorient – Auray (56) Nantes (44) Saint-Jean-de-Monts (85) La Rochelle – Châtelaiillon-Plage (17) Lacanau (33) Capbreton (40) Bayonne (64) |

Source : dépouillement des périodiques F. Brulay

Enfin, les périodiques des Conseils Généraux de Charente-Maritime et du Finistère sont ceux qui élaborent les discours de la façon la plus composite : ils réunissent toutes les possibilités de communication, les dossiers et éditoriaux de leurs présidents accompagnant de nombreuses photos, couvertures et articles. Cela confère aux patrimoines naturels départementaux un contenu varié en même temps qu'un statut imposant dans les périodiques. Combinés avec d'importants moyens humains et financiers, ces discours trahissent une partie des priorités politiques locales.

2 – Quel patrimoine maritime naturel ?

Le contenu du patrimoine naturel océanique dans les collectivités de la façade repose sur un argumentaire à deux têtes : les milieux littoraux, utiles notamment à l'ancrage géographique des territoires ; et la présence d'espaces naturels (zones de protection), qui renvoie plus explicitement à l'océan Atlantique comme un médiateur de la présence de la Nature.

La comparaison de la présence des références au patrimoine maritime naturel dans les périodiques révèle une certaine cohérence entre les collectivités de même échelle institutionnelle. Toutefois, alors que des distinctions importantes existent entre les 44 collectivités étudiées (taille, localisation sur la façade et périmètre de compétences), la façon avec laquelle certains élus s'approprient ce patrimoine trahit parfois des positionnements assez similaires (tableau n°14).

Par exemple la faible fréquence d'apparition du patrimoine naturel et le type des références mobilisées permettent de caractériser les institutions d'échelle régionale : dépourvus de compétences en matière de gestion des milieux littoraux, les quatre Conseils régionaux tentent d'occuper ce terrain en jouant un rôle d'accompagnement, voire en essayant de fédérer les collectivités locales. C'est le cas pour les Parcs Naturels Régionaux (PNR) des marais Poitevin et de Brière en Pays de la Loire, pour la qualité des eaux littorales en Bretagne ou la gestion du littoral en Aquitaine avec la création d'un Groupement d'Intérêt Public (« GIP-Littoral »). L'investissement des institutions régionales se mesure aussi au travers des pollutions maritimes : dans le périodique aquitain, on comptabilise quatre références au navire « Le Prestige ». Pour « l'Erika », la création de l'Association Interrégionale Ouest Littoral Solidarité (AIOLS) à l'initiative des trois autres Conseils Régionaux (Bretagne, Pays de la

Loire et Poitou-charentes) a permis de se porter partie civile au procès du naufrage, l'objectif étant de faire reconnaître le préjudice écologique⁶.

Tableau n°14 - Les références au patrimoine maritime naturel dans les périodiques des territoires de la façade Atlantique française

| Collectivités | Indicateur de présence (nombre moyen de références dans les périodiques) | Type de référence | |
|---|---|--|--|
| | | Milieus et lieux littoraux (nombre de références) | Protection et gestion d'espaces naturels littoraux (nombre de références) |
| <i>Conseil Régional Bretagne</i> | 0,28 (7 dans 25) | <i>aucune référence</i> | Qualité des eaux littorales (3) GIZC (2) Espaces protégés (1) Mont Saint-Michel (1) |
| <i>Conseil Régional Pays de la Loire</i> | 0,53 (8 dans 15) | Plages (2) | « L'Erika » (gestion de la crise) (4) Marais (de Brière et Poitevin) (2) |
| Conseils Généraux | | | |
| <i>Conseil Général du Finistère</i> | 0,82 14 dans 17 | Mer d'Iroise (3) Presqu'île de Crozon (1) Pointe du Raz (1) Cap de la Chèvre (1) Baie d'Audierne (1) Rade de Brest (2) Aber Wrac'h (1) | Espaces protégés (4) |
| <i>Conseil Général de Charente-Maritime</i> | 0,93 13 dans 14 | Estuaire Gironde (7) Îles : Ré et Aix (2) Océan Atlantique (1) Marais Moëze (1) | Espaces protégés (1) Protection front de mer (1) |
| <i>Conseil Général de Gironde</i> | 0,33 5 dans 15 | Bassin Arcachon (2) Estuaire Gironde (1) | Plages (entretien) (1) Parc ornithologique du Teich (1) |
| Municipalités | | | |
| <i>Lorient (56)</i> | 0,32 13 dans 37 | Rade de Lorient (8) Rives du Scorff et du Ter (4) | Parc océanique des Kerguelen (1) |
| <i>Auray (56)</i> | 0,13 2 dans 13 | Golfe Morbihan (1) Ria d'Étel (1) | <i>aucune référence</i> |
| <i>La Baule-Escoublac (44)</i> | 0,59 13 dans 22 | Plage (5) Baie du Pouliguen (3) Marais salants Guérande (1) | Réensablement de la plage (4) |
| <i>Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)</i> | 0,37 3 dans 8 | Plages (3) | <i>aucune référence</i> |
| <i>Lège-Cap-Ferret (33)</i> | 1,33 16 dans 12 | Plages (12) Bassin d'Arcachon (4) | <i>aucune référence</i> |
| <i>Mimizan (40)</i> | 0,45 5 dans 11 | Plages (3) | « Le Prestige » (naufrage) (2) |
| <i>Anglet (64)</i> | 0,65 13 dans 20 | Plages (6) Océan Atlantique (1) | Parc écologique de la Barre (5) Prestige (naufrage) (1) |
| <i>Bayonne (64)</i> | 0,06 1 dans 18 | <i>aucune référence</i> | « Le Prestige » (naufrage) (1) |

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

⁶ Pour avoir une idée de l'activité de cette association sur le web : <http://www.proces-erika.org/?id=4959>

En revanche, si la protection et la gestion des espaces naturels sensibles des départements constituent une des compétences des conseils généraux, cet aspect n'est que peu présent dans leurs périodiques. Au regard de l'engouement social pour la nature littorale, la promotion du patrimoine naturel s'y effectue prioritairement dans une recherche de développement touristique. Ces motivations apparaissent par exemple au travers de la présence récurrente de milieux littoraux « mythiques » (Finistère). C'est aussi le cas dans les départements les plus fréquentés comme la Charente-Maritime dont le périodique mobilise l'ensemble des milieux maritimes et littoraux : cette communication permet simultanément de faire la promotion des nombreux « pôles-nature » que le Conseil Général a développé en ce sens. On retrouve une stratégie similaire en Vendée, avec les Ecoles Départementales du Patrimoine Historique et Naturel (EDPHN).

Parfois, la promotion du patrimoine maritime naturel ne trouve qu'un écho modeste, par exemple avec le Conseil Général de Gironde : son périodique ne témoigne que d'un faible intérêt pour des lieux emblématiques des littoraux français (Bassin d'Arcachon et estuaire de la Gironde). Il est vrai que ce support de communication trahit, à l'instar de ceux des Pyrénées-Atlantiques et de la Loire-Atlantique, les préoccupations prioritairement terriennes des élus départementaux : ces trois institutions sont en effet sous la domination de deux métropoles (Nantes et Bordeaux) et des élus béarnais (Pyrénées-Atlantiques)⁷.

À l'échelle communale, le patrimoine naturel est souvent synonyme de plage. C'est le cas pour les stations balnéaires en général, et plus particulièrement sur une côte Aquitaine au littoral uniforme. La plage y est un enjeu essentiel pour nombre de ces communes encore largement dépendantes de la fréquentation estivale : par exemple les communes écartelées entre ville d'hiver et d'été (Lacanau, Biscarrosse, Mimizan mais aussi certaines stations plus au nord comme Carnac ou Saint-Jean-de-Monts). Ce sont d'ailleurs les périodiques du printemps, de l'été voire de l'automne (avec le bilan de la saison touristique estivale) qui fournissent la majeure partie des références. En outre, comme la plage est au cœur de la vie économique locale, les efforts des élus pour la conserver en bon état sont largement affichés : les municipalités de La Baule-Escoublac, Châtelailon-Plage, Soulac-sur-mer ou Capbreton n'hésitent pas à communiquer massivement sur leurs stratégies de réensablement. Si de telles opérations d'aménagement affectent la dimension « naturelle » des plages, leur

⁷ Cf. chapitre 4.

mise en scène dans les périodiques appuie au contraire sur la volonté politique de leur redonner leur caractère ...naturel !

Pour les communes moins dépendantes de la fréquentation estivale, la dimension naturelle de l'imaginaire politique Atlantique est plus étoffée et les périodiques laissent une part plus importante à l'environnement littoral : îles, marais et autres milieux littoraux (baie, ria, etc.). Les enjeux dépassent alors la seule attractivité touristique pour se situer dans celui de la valorisation du cadre de vie et de l'identité locale. Le Golfe du Morbihan (Auray, Vannes), la Baie du Pouliguen (La Baule-Escoublac, Pornichet) ou le Bassin d'Arcachon (Lège-Cap-Ferret et Arcachon) en constituent les exemples les plus flagrants.

La volonté d'associer l'image municipale avec ces milieux se fait plus modeste dans les communes les plus peuplées. Trois éléments peuvent expliquer cette situation :

- la présence d'une population importante signifie une image plus complexe, modelée en fonction d'attentes plus nombreuses et variées (Nantes, Bordeaux, Brest, Quimper voire La Rochelle et Vannes). Les entretiens avec les élus de ces communes témoignent également de leur volonté forte de souscrire aux enjeux métropolitains, préoccupations que relayent largement les périodiques. Localement, la puissance d'une idéologie territoriale peut également monopoliser une grande partie du périodique : c'est le cas de Bayonne, au cœur du Pays Basque⁸ ;
- même si la volonté de donner une place importante à la nature dans l'environnement urbain (au moins dans les discours) est présente, le patrimoine naturel local est loin d'être exclusivement maritime⁹ ;
- l'équipe politique locale n'attache que peu d'importance au cadre de vie naturel. Ce second cas de figure est visible à Douarnenez ou Concarneau mais aussi plus curieusement dans certaines stations balnéaires comme Les Sables d'Olonne : la vie portuaire confisque la majeure partie des argumentaires développés dans ces périodiques.

3 – Des sous-ensembles régionaux dans la promotion du patrimoine maritime naturel

À partir des éléments liés à la récurrence des références et aux modalités de communication, une dynamique générale apparaît : elle parcourt une large majorité des stations balnéaires de

⁸ Cf. chapitre 4.

⁹ Blanc, 2004. « De l'écologie dans la ville », *Ethnologie Française*, n° XXXIV - 4^{ème} trimestre, p. 601-607.

la façade océanique française, à des degrés divers. La communication municipale y place l'environnement océanique et naturel au cœur de ses préoccupations. Ces discours du début du XXI^{ème} siècle se situent d'ailleurs dans la continuité de ceux qui sont à l'origine du développement urbain de ces lieux au XIX^{ème}, leur situation littorale. Aussi, même si ces espaces produits par le tourisme sont actuellement en recomposition¹⁰, le représenté (des relations entre le territoire et l'océan) politique est en adéquation avec l'idéal (la représentation que l'on se fait de ces stations).

Trois sous-ensembles géographiques peuvent être distingués :

- le premier a pour cadre l'Aquitaine et ses stations balnéaires : les références au patrimoine maritime naturel y sont les plus nombreuses parmi les périodiques de la façade. Il est vrai que beaucoup de ces lieux sont encore éloignés des grands foyers de population et qu'ils sont également mal intégrés aux grands axes de circulation nationaux (Soulac-sur-mer, Lacanau et Mimizan). Toutefois, leur fréquentation tend à s'accroître en dehors de l'été et ils bénéficient d'une importante attractivité démographique : celle du Bassin d'Arcachon jusqu'à Biscarrosse, et du littoral du sud Landes et du Pays Basque. On peut également voir, dans leur forte dimension naturelle, les effets des orientations de la MIACA et de la volonté de l'Etat de préserver l'environnement littoral (lac, forêts et plages). Il reste toutefois difficile de mesurer l'influence de cette opération, certains élus locaux accordant par exemple le primat à l'identité landaise (terrienne) dans leur commune : « *A Mimizan l'océan fait peur* »¹¹. En tout cas, l'omniprésence du patrimoine maritime naturel dans ces communes littorales contraste avec la dimension terrienne (en dehors de la promotion du surf) des périodiques des Conseils Généraux de Gironde et des Pyrénées-Atlantiques ;
- un second sous-ensemble, localisé dans la partie nord de la façade, se caractérise en revanche par une forme de rupture entre l'idéal et les représentations politiques : l'image maritime de la Bretagne et de ses sites littoraux, présents dans la communication du Conseil Général du Finistère, ne trouve en effet qu'un écho modeste à l'échelle locale, en dehors de Fouesnant et de Carnac. En effet, les périodiques de Douarnenez, Concarneau, Brest et Quimper dans le Finistère, Auray et Vannes (malgré la proximité du Golfe du Morbihan ou de la ria d'Étel) préfèrent communiquer sur d'autres aspects (leur patrimoine culturel et le nautisme) ; et deux des stations balnéaires parmi les plus réputées de France

¹⁰ Par exemple à La Baule-Escoublac (44) : Violier, 2002, « La Baule, du tourisme au lieu de vie », *Mappemonde*, n°66, p. 20-24 ; ou à Pornic (44) : Brulay (b), 2007, op. cité.

¹¹ Entretien avec Jean Bourdens maire de Mimizan (40).

(La Baule-Escoublac et Pornichet) n'assurent qu'une promotion moyenne du patrimoine naturel, loin de leurs concurrentes de la côte Aquitaine. En fait, dans ce sous-ensemble, seuls les périodiques de Lorient et Saint-Nazaire véhiculent (en partie) la dimension maritime « naturelle » de la Bretagne ; ils se distinguent en ce sens de ceux des autres grandes villes de la façade. Le périodique de la première veut donner de l'importance à sa rade, celui de la seconde tente de reconquérir son front de mer (plages, promenades). Pour les deux communes, il s'agit d'une part de rompre avec une image minérale (héritée de leur reconstruction)¹² mais aussi de se réappropriier un littoral confisqué par les activités portuaires (Saint-Nazaire) ou par l'Armée à Lorient. Cette ambition passe par la promotion de la dimension ludique et agréable de l'environnement océanique, avec notamment une place importante accordée au patrimoine maritime naturel. Elle bénéficie également de la présence d'élus particulièrement attirés par l'océan Atlantique, et qui ont pu inscrire leur action dans la durée : Joël Batteux est maire de Saint-Nazaire depuis 1983, Jean-Yves Le Drian fut député-maire de Lorient de 1981 à 1998 ;

- la promotion du patrimoine naturel dans les périodiques dévoile enfin un dernier sous-ensemble, la partie centrale de la façade. Groupe le plus hétérogène, il se caractérise par une présence moyenne de ce type de références dans les stations balnéaires : Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne, Royan ainsi que les communes du sud de l'estuaire de la Loire : Saint-Brévin et Pornic. La position du Conseil Régional de Poitou-Charentes, inexistant dans ce domaine, tranche avec le volontarisme des Conseils Généraux de Charente-Maritime et de Vendée. Dans le périodique de ce dernier, la rhétorique est particulièrement dynamique : parutions fréquentes (tous les quinze jours) et format de type journal truffé de nombreux articles de petite taille confèrent une importante vitalité à l'argumentaire développé dans *Le Journal de la Vendée*. Partageant avec la Charente-Maritime le leadership de la fréquentation touristique sur la façade, il possède la même ambition de valoriser la dimension naturelle du département. Ce périodique communique principalement sur les actions de promotion et de conservation initiées par le Conseil Général, par exemple le Contrat Environnement Littoral (CEL) et les écoles Départementales du Patrimoine Historique et Naturel (EDPHN). Cette volonté d'accorder une large place au patrimoine maritime naturel dans le périodique est en fait indissociable d'une stratégie globale qui veut montrer le volontarisme de cette institution : la richesse

¹² Dieudonné et Marrière dans Roudault (dir.), 1996, *La ville maritime : temps, espaces et représentations*, Brest, Université de Bretagne Occidentale, 358 p. ; Dieudonné dans Manneville (dir.), 2001, *Des villes, des ports, la mer et les hommes*, Paris, édition du CTHS, 309 p.

littorale ne constitue qu'un des éléments parmi l'ensemble de la promotion des patrimoines du département (bocages avec ses haies et rivières, espaces agricoles, etc. ainsi que les patrimoines culturels comme les Guerres de Vendée)¹³.

II – Un passé Atlantique omniprésent

L'exaltation des relations passées avec l'océan (fêtes de la mer, rassemblements de vieux gréements ou zones de protection de patrimoines bâtis et architecturaux issus de l'époque balnéaire (ZPPAUP), etc.) est un phénomène massif dans les territoires de la façade océanique française : le volume des références au patrimoine maritime culturel est globalement supérieur à celui du patrimoine naturel. En outre, les modalités de promotion de ce thème dans les périodiques sont souvent efficaces : des dossiers de plusieurs pages, des rubriques régulières et des éditoriaux confèrent de l'importance à la réinterprétation politique du passé maritime.

La communication politique des territoires de cette façade participe donc du vaste mouvement de patrimonialisation qui déferle sur les sociétés post-modernes¹⁴. Toutefois, alors que seule la Région Poitou-Charentes se préoccupait peu de son patrimoine maritime naturel, l'absence de celui de nature culturelle est visible dans plusieurs périodiques : celui d'un Conseil Régional (Poitou-Charentes), d'un Conseil Général (Pyrénées-Atlantiques) et de deux communes (Fouesnant et Mimizan). Ces périodiques se localisent plutôt dans la partie sud de la façade (carte n°22).

Cet important volume de références s'explique principalement par la forte conscience patrimoniale affichée par les élus des villes les plus peuplées¹⁵ des littoraux océaniques. À l'opposé les municipalités de stations balnéaires, dont les périodiques sont les plus prolixes en matière de promotion de leur environnement naturel, semblent moins préoccupées par leur

¹³ Cf. chapitre 4.

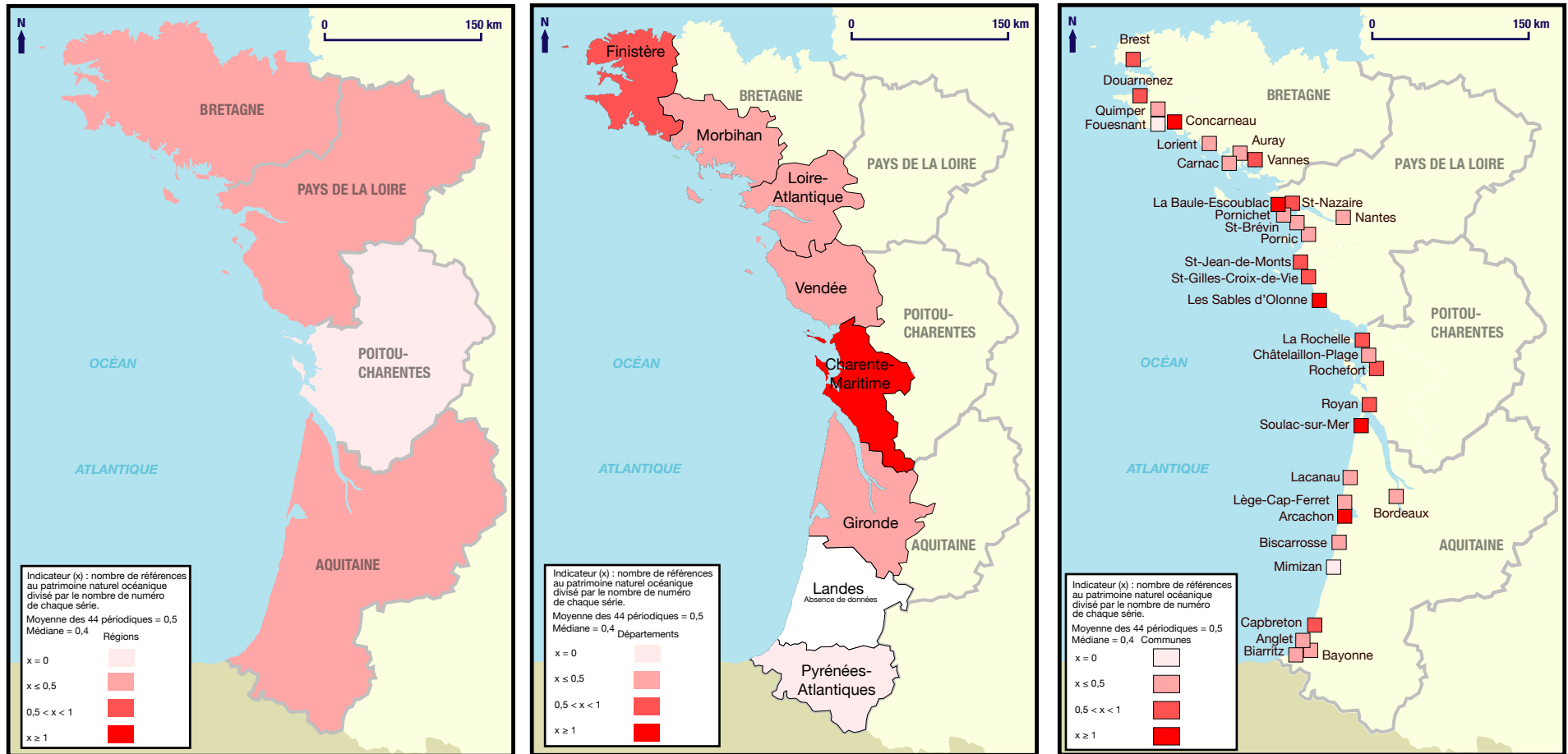
¹⁴ Péron (dir.), 2002, *Le patrimoine maritime : construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages*, Rennes, PUR, coll. Arts et Sociétés, 538 p. ; plus particulièrement les contributions de Françoise Péron et de Guy Di Méo. Voir aussi Le Dem, 2004, *Les fêtes du patrimoine maritime au sein de la reconstruction des territoires littoraux ; l'exemple de la Bretagne*, thèse de doctorat de géographie, Université de Bretagne Occidentale, 2 tomes, 588 p.

¹⁵ Le critère démographique ou le fait de disposer d'un ensemble portuaire ne sont pas les seuls éléments qui justifient notre distinction entre les différentes communes littorales étudiées : l'arbitrage repose aussi sur le contenu de l'argumentaire convoqué par les élus pour assurer la promotion du patrimoine culturel local. Cela explique par exemple que parmi les « villes les plus peuplées » ou « portuaires », on trouve Rochefort (17) mais pas Concarneau (29), Douarnenez (29) ou Les Sables d'Olonne (85) : les périodiques de ces trois communes affichent en effet un intérêt certain pour leur passé balnéaire.

patrimoine maritime culturel : une analyse à l'échelle locale montre cependant de fortes disparités entre elles.

Enfin, certaines dynamiques observées précédemment se pérennisent : les périodiques des régions les placent en situation d'accompagnatrices, ceux des départements montrent la même division géographique (Finistère et Charente-Maritime d'un côté, les mêmes cinq Conseils Généraux de l'autre) que pour le patrimoine naturel. Ces éléments permettent d'affiner la position des élus départementaux et régionaux vis-à-vis de leur Patrimoine Atlantique territorial.

Carte n° 22 - La présence des références au patrimoine maritime culturel dans les périodiques des collectivités locales de la façade Atlantique française



Source : dépouillement des périodiques F. Brulay

Conception : F. Brulay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-lr.fr/ctig>

1 – Périodiques et passés portuaires

En dehors de Lorient et de Quimper, le nombre de références par périodique connaît dans les communes les plus peuplées une croissance spectaculaire (tableau n°15) : par rapport au patrimoine naturel, elle est multipliée par 3 (Brest, Vannes et Nantes), par 5 à Bayonne et même par plus de 7 à La Rochelle et Bordeaux.

Il est vrai que ces communes sont toutes des ports et que ceux-ci ont largement influencé leur développement urbain : la communication politique vient puiser dans ce riche passé de nombreux éléments.

Tableau n°15 - La présence du patrimoine maritime culturel dans les périodiques des communes les plus peuplées de la façade Atlantique française

| Municipalités | Type de référence | | Indicateur de présence (nombre moyen de références dans les périodiques) | RAPPEL Indicateur de présence du patrimoine maritime naturel |
|------------------------------|---|---|---|---|
| | Patrimoine culturel matériel (nombre de références) | Patrimoine culturel immatériel (nombre de références) | | |
| <i>Brest</i> (29) | Vieux gréements (5) | Brest 2004 et 2008 (5) Mémoire coloniale (2) Exposition (1) | 0,76 (13 dans 17) | 0,24 |
| <i>Quimper</i> (29) | « Lougre de l’Odet » (vieux gréement) (2) | <i>aucune référence</i> | 0,08 (2 dans 25) | 0,13 |
| <i>Lorient</i> (56) | Musées (4) Rives de rade/péristyle (3) Vieux gréements (2) | Théâtre (1) | 0,27 (10 dans 37) | 0,32 |
| <i>Vannes</i> (56) | Réaménagement du port (4) | Semaine du Golfe (4) Fêtes historiques (2) Exposition (1) | 0,73 (11 dans 15) | 0,27 |
| <i>Nantes</i> (44) | Projet île de Nantes (3) Muscadets nantais (2) Grues chantiers navals (2) | Histoire des chantiers (3) Mémoires de l’estuaire (4) Mémoire coloniale (2) | 0,44 (16 dans 36) | 0,14 |
| <i>Saint-Nazaire</i> (44) | Opération ville-port (12) Écomusée (2) Architecture balnéaire du Quartier St-Marc (1) | Escal’ Atlantic (11) Estuaire 2007 (1) « Théâtre et navires » (1) | 0,6 (28 dans 47) | 0,30 |
| <i>La Rochelle</i> (17) | Phares/ tours/ vieux port (4) Musée maritime/ encan (4) « Joshua »/vieux gréements (3) Quartier La Pallice (1) | Relations avec Québec (2) Mémoire coloniale (1) | 0,88 (15 dans 17) | 0,12 |
| <i>Bordeaux</i> (33) | Restauration quais (2) Vieux gréements (1) | Traite négrière (4) Fête du fleuve (3) | 0,55 (10 dans 18) | 0,07 |
| <i>Bayonne</i> (64) | Restauration quais (3) Vieux gréements (1) | Exposition (1) Mémoire de l’estuaire (1) | 0,33 (6 dans 18) | 0,06 |

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

Globalement patrimoine culturel matériel et immatériel sont équitablement répartis, même si certaines communes focalisent sur des éléments mnémoniques (Bordeaux, Nantes) et d'autres sur des héritages bâtis (La Rochelle et Lorient). Les mouvements de patrimonialisation des quais (avec ses opérations de rénovation ou de réaménagement), entamés dans les années 1970, contribuent largement à l'importante présence de ce patrimoine dans les périodiques (Vannes, Bordeaux, Bayonne voire La Rochelle et Saint-Nazaire). De la même façon l'engouement pour les vieux gréements est nette, particulièrement à Brest (Brest 2004 et 2008) et à Vannes (Semaine du golfe). On peut aussi observer la volonté de se repentir d'un passé colonial douloureux à Brest, Nantes, La Rochelle et Bordeaux¹⁶.

Au-delà de ces dynamiques collectives, une analyse par commune montre que l'intensité de l'appropriation des relations passées avec l'océan Atlantique peut varier de façon importante. A l'opposé de la forte conscience patrimoniale des élus brestois, nantais, nazairien, rochelais et bordelais, les périodiques de Lorient et de Quimper révèlent deux situations singulières.

Pour la commune du Morbihan, le passé maritime est certes présent mais il ne constitue qu'un des éléments de la stratégie de promotion du « maritime » en général, ce que l'analyse du patrimoine naturel avait déjà montré et que la présence du nautisme et du savoir maritime confirment. Pour Quimper en revanche, le peu d'intérêt des élus locaux pour l'océan s'affirme de nouveau. Le périodique local s'attache en effet à construire l'image d'une ville bretonne traditionnelle (terrienne) dotée d'un patrimoine au fort accent médiéval et d'un certain dynamisme industriel (agro-alimentaire). D'ailleurs, deux éléments majeurs viennent corroborer ce sentiment :

- située à proximité des principaux ports de pêche français (pays Bigouden), Quimper n'entretient que des liens modestes avec eux ;
- et, sur un plan symbolique, quand le périodique évoque l'Odet, c'est le plus souvent pour faire état des risques de crue et des travaux réalisés pour les éviter : jamais pour évoquer le fait qu'il constitue un lien vers l'océan Atlantique.

Dans ces neuf communes, la promotion des argumentaires en faveur du patrimoine maritime culturel repose le plus souvent sur des articles et des photos, mais aussi sur des rubriques « aménagement » ou « urbanisme » notamment pour tout ce qui concerne la patrimonialisation des quais. Parfois, la présence d'une rubrique dénommée « histoire » permet de raconter de façon régulière des moments précis de l'histoire locale : par exemple à

¹⁶ Chivallon dans Péron (dir.), 2002, op. cité.

La Rochelle le commerce triangulaire, la pêche industrielle ou la construction de certains bâtiments du centre-ville (tableau n°16) : cette rhétorique permet de donner plus de poids au passé maritime.

Tableau n°16 - Les collectivités dont le périodique possède une rubrique (« histoire » ou « patrimoine ») en faveur de la promotion du patrimoine maritime culturel

| Types de collectivités | Territoires des périodiques |
|--------------------------|---|
| <i>Conseils Généraux</i> | Charente-Maritime |
| <i>Municipalités</i> | Douarnenez (29) Pornichet (44) Les Sables d'Olonne (85) La Rochelle – Châtelailon-Plage (17) Arcachon (33) Bayonne – Biarritz (64) |

N. B : en gras les périodiques qui possèdent aussi une rubrique « patrimoine naturel »

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

Le patrimoine maritime culturel, même s'il constitue un élément important de l'identité locale, n'est que rarement l'objet de discours passéistes : il est dans les périodiques figuré comme un domaine dynamique, bien inséré dans la vie urbaine et l'action politique locale. Par exemple, alors que les quais portuaires ou certains éléments bâtis hérités de l'histoire maritime locale font partie de la mémoire territoriale, ils constituent aussi le fondement d'opérations urbaines et/ou sont aux origines d'actions en faveur du développement touristique et de l'attractivité des communes. C'est le cas des rassemblements de vieux gréements à Brest en 2004 et 2008 ou de la reconnaissance du patrimoine architectural bordelais par l'UNESCO en 2007.

Le périodique de Rochefort illustre également cette figuration du patrimoine maritime : la mise en valeur des héritages militaires de la commune, et au-delà de ceux de l'estuaire de la Charente, a en effet constitué une des préoccupations principales des trente ans (1971 – 2001) de Jean-Louis Frot à la tête de la mairie¹⁷. La majorité suivante, dirigée par Bernard Grasset, possède des ambitions similaires même si elles sont moins appuyées.

¹⁷ Marrou, 1996 « Quel avenir pour le couple La Rochelle / Rochefort ? », *Norois*, t.43, n°171, pp. 659-669 ; Voir aussi de Fontainieu dans Péron (dir.), 2002, op. cité.

2 – Les stations balnéaires face à la promotion du patrimoine maritime culturel

Dans les périodiques des stations balnéaires, la convocation des relations passées avec l’océan révèle deux types d’appropriation. Le premier délaisse le passé maritime local et renforce en quelque sorte la présence des patrimoines maritimes naturels des communes : il met en avant le cadre naturel des lieux ; le second se caractérise au contraire par une présence massive du passé maritime.

2.1 – Les stations balnéaires peu préoccupées par leur passé maritime

Les périodiques de Fouesnant, Carnac ou Biscarrosse sont les exemples les plus significatifs en matière de désintérêt pour le patrimoine culturel. On peut également inclure d’autres stations dont les caractéristiques sont moins dichotomiques comme Pornichet, Saint-Brévin et Pornic en Loire-Atlantique, Saint-Jean-de-Monts en Vendée, Châtelailon-Plage en Charente-Maritime, Lacanau en Gironde et Mimizan dans les Landes (tableau n° 17).

Tableau n°17 - La présence des références au patrimoine maritime culturel dans les périodiques des stations balnéaires qui assurent une forte promotion du patrimoine naturel

| Municipalités | Type de référence | | Indicateur de présence (nombre moyen de références dans les périodiques) | RAPPEL Indicateur de présence du patrimoine naturel |
|----------------------------|---|--|---|--|
| | Patrimoine culturel matériel (nombre de références) | Patrimoine culturel immatériel (nombre de références) | | |
| <i>Carnac</i> (56) | Casino du 19 ^{ème} Siècle (1) | <i>aucune référence</i> | 0,17 (1 dans 6) | 1 |
| <i>Pornic</i> (44) | Architecture balnéaire/casino (3) Pêche (2) Phare (1) Vieux Gréments (2) | Festival « Mémoires océanes » (2) | 0,24 (10 dans 42) | 0,52 |
| <i>Lacanau</i> (33) | <i>aucune référence</i> | Fête du centenaire de Lacanau-Océan (5) | 0,38 (5 dans 13) | 0,46 |
| <i>Biscarrosse</i> (40) | Rénovation du front de mer (1) | <i>aucune référence</i> | 0,1 (1 sur 10) | 0,8 |

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

Communes parmi les moins peuplées de notre étude, le budget alloué à la communication politique y est modeste. De plus, ces territoires sont les plus dépendants de la fréquentation touristique estivale : leurs élus préfèrent jouer la carte de la nature littorale dans leur promotion des relations avec l’océan Atlantique. Cette orientation est également visible dans les modalités d’apparition du patrimoine culturel local dans les périodiques : celui-ci n’existe

le plus souvent que par la médiation de courts articles voire de photos en 4^{ème} de couverture (Lacanau, Châtelailon-Plage).

Cette volonté d'effectuer prioritairement la promotion du patrimoine naturel est parfois localement plus nuancée, comme à Soulac-sur-mer. Commune de moins de 3000 habitants située au nord de la Pointe Médoc, le périodique municipal est écartelé entre deux argumentaires : d'un côté la promotion de l'environnement océanique (plages) et sa gestion par les collectivités locales (problèmes d'érosion) ; de l'autre l'exaltation du passé balnéaire local (fêtes de la Belle-Epoque, bâtis et architectures, et plus généralement de nombreuses références à sa « cité-jardin »). La promotion des deux aspects du patrimoine maritime constituant une priorité du sénateur – maire Xavier Pintat, celui-ci n'hésite pas, en plus des multiples articles et photos, à donner plus de volume à ces argumentaires par le biais de ses éditoriaux. Ce type de communication, qui place les héritages balnéaires au cœur de la communication politique, confère à Soulac-sur-mer une position intermédiaire. Son image peut en effet être classée avec celles des stations qui affichent une forte coloration naturelle : elle peut aussi prendre place au côté des autres communes de ce type, plus peuplées et plus fréquentées, qui accordent une plus grande importance à leur patrimoine culturel.

2.2 – Les stations balnéaires au fort patrimoine culturel

Dans cette seconde catégorie, on trouve les périodiques des territoires balnéaires les plus connus de la façade océanique française : Arcachon, La Baule-Escoublac, Biarritz, Les Sables d'Olonne, etc. Pour faire la promotion de leur relations passées avec l'environnement océanique, les stratégies de communication politique s'appuient sur des procédés discursifs nombreux et variés : dossiers et articles de gros gabarit (particulièrement à Concarneau), éditoriaux et couvertures (1^{ère} et 4^{ème}). Parfois, ce sont même des numéros entiers qui sont consacrés à la promotion de ce type de patrimoine, par exemple à La Baule-Escoublac (tableau n°18).

Tableau n°18 - La présence des références au patrimoine maritime culturel dans les périodiques des stations balnéaires de la façade Atlantique française

| Municipalités | Type de référence | | Indicateur de présence du patrimoine culturel (nombre de références dans les périodiques) | RAPPEL Indicateur de présence du patrimoine maritime naturel |
|--|---|--|--|---|
| | Patrimoine culturel matériel (nombre de références) | Patrimoine culturel immatériel (nombre de références) | | |
| <i>Concarneau</i> (29) | Rénovation ports et quais (7) Ville-close (2) Musée de la pêche (2) Vieux gréements (1) | Festival des « Filets Bleus » (6) Peintres (4) Expositions (3) | 1,25 (25 dans 20) | 0,25 |
| <i>La Baule-Escoublac</i> (44) | Architecture balnéaire (villas, pins et jardins) (7) Remblai (3) Vieux gréements (2) Hippodrome (1) | Peintres (1) Ecrivains du bord de mer (1) Bouées « Rendez-vous balnéaire » (1) | 1,45 (16 dans 11) | 0,59 |
| <i>Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i> (85) | Phares (2) Maison du pêcheur (2) | Expositions de peintures maritimes (2) | 0,87 (6 dans 8) | 0,37 |
| <i>Les Sables d'Olonne</i> (85) | Rénovation des quais port (12) Rénovation du remblai (10) Architecture balnéaire (7) Pêche (quartier de La Chaume et anc. poissonneries) (4) Prieuré Saint-Nicolas (1) Vieux gréements (2) | Pratiques balnéaires du début 20 ^{ème} siècle (2) | 1,73 (38 dans 22) | 0,32 |
| <i>Royan</i> (17) | Architecture balnéaire (5) Phare de Cordouan et carretet (2) | Fête de Royan au 19 ^{ème} Siècle (1) | 0,47 (8 dans 17) | 0,29 |
| <i>Arcachon</i> (33) | Ville balnéaire (10) Jetée Thiers (6) Halle à marée (6) | Fêtes de la mer (2) Fête du Bassin (1) Fête « Arcachon 1900 » (1) | 1,53 (26 dans 17) | 0,53 |
| <i>Biarritz</i> (64) | Villas et protection (3) Phare (1) | Pratiques balnéaires anciennes (2) | 0,46 (6 dans 13) | 0,69 |

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

Parmi les périodiques concernés, on peut distinguer ceux dont les argumentaires possèdent un fort accent balnéaire de ceux qui mobilisent l'ensemble du passé maritime territorial.

2.2.1 – Les stations au passé balnéaire omniprésent

Parce que leurs élus jugent le passé balnéaire emblématique de leur territoire d'élection, les périodiques de La Baule-Escoublac, Arcachon, Biarritz voire de Royan multiplient les références dans ce domaine. Les éléments relatifs à une architecture et à un type de bâti (villas), à une organisation géographique singulière (« ville-jardin » ou « cité-jardin ») ainsi qu'au remblai et/ou à une promenade de front de mer y sont particulièrement nombreux. Ces références doivent également leur présence à la grande attention dont ces patrimoines sont

l'objet dans l'action urbaine des municipalités (travaux, mais aussi mise en place de réglementations en matière de protection et de mise en valeur.

En dehors des références « matérielles », de nombreux renseignements sur les pratiques balnéaires des périodes les plus glorieuses de ces stations (la fin du 19^{ème} siècle, la Belle-Epoque) figurent dans les périodiques. Ces articles s'ajoutent ainsi aux récits de fêtes : à Royan, Soulac-sur-mer, Lacanau et Arcachon sont en effet organisées des journées dans lesquelles la station revit comme lors de ces périodes. Ces événements, qui assurent la pérennité des lieux¹⁸, prennent parfois la forme de roman-feuilleton. Toutefois, à partir de l'importance du rendu dans le périodique, et au-delà du succès de ces manifestations, il est nécessaire de mesurer « *les multiples déconnexions qui s'observent entre la représentation reposant sur un schème structurel très mince (essentiellement patrimonial, médiocrement mnémorique) et la réalité des pratiques spatiales auxquelles se livrent les habitants des lieux qui le composent* »¹⁹. L'ambition de ces discours est d'exalter les moments glorieux des stations, ceux de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècles.

2.2.2 – Les stations au vaste passé maritime

Les périodiques qui mobilisent un vaste passé maritime local sont les mêmes que ceux qui n'effectuaient qu'une promotion modeste de leur patrimoine naturel : Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne, Capbreton, Concarneau ou Douarnenez. Dans cette seconde sous-catégorie, la promotion du patrimoine culturel dépasse largement la simple exaltation des héritages balnéaires. À Concarneau, on multiplie les références au bâti de la Marine, aux peintres des paysages maritimes, aux opérations de patrimonialisation des quais ou à la pêche (Festival des Filets Bleus). Dossiers, articles, photos et couvertures donnent du souffle à l'argumentaire et témoignent de l'importance de ce patrimoine (matériel comme immatériel) aux yeux des élus locaux. Un même désir est à l'œuvre chez les élus sablais, avec une rhétorique certes moins volumineuse mais plus rythmée (articles courts) : le patrimoine maritime local y est en quelque sorte moins sacralisé, *La Lettre des Sables* s'attachant surtout à montrer les nombreuses actions de la municipalité pour le protéger et l'embellir. En d'autres termes la volonté de réinterpréter les aspects glorieux de l'histoire maritime locale y pèsent moins lourds que le volontarisme et la dévotion des élus locaux pour assurer la transmission de ces héritages. Cette appropriation témoigne de projets politiques territoriaux différents :

¹⁸ Rieucou, 1998, « Sociétés et identification territoriale. Permanence des lieux, territorialités religieuses et festives sur le littoral du golfe du Lion », *Annales de Géographie*, n°604, p.610 –636.

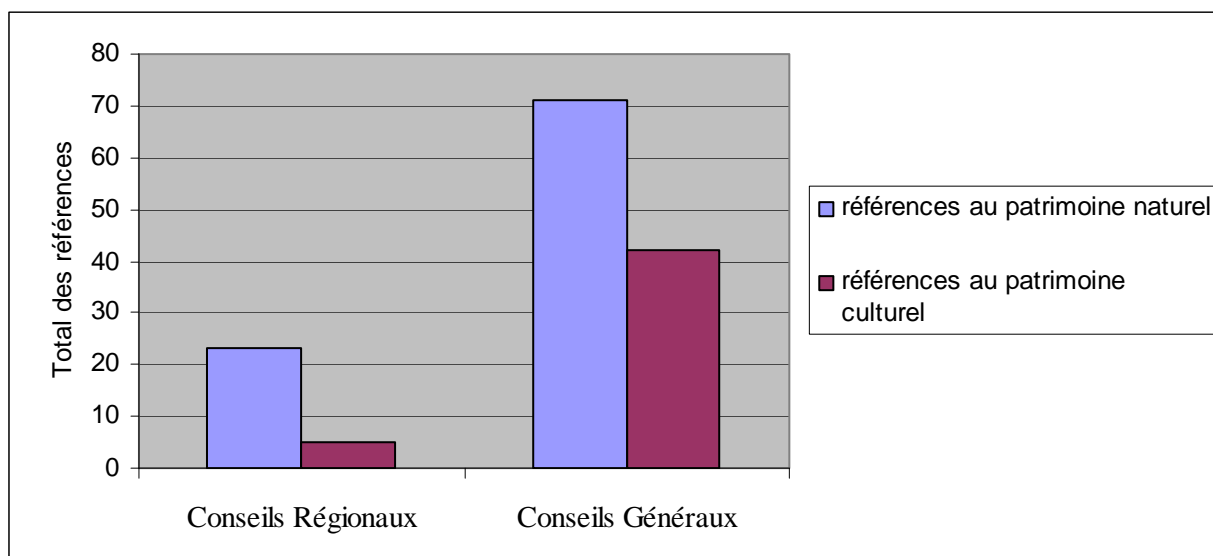
¹⁹ Di Méo et Hinnewinkel, 1999, « Représentations patrimoniales et recompositions territoriales vécues dans l'Entre-deux-mers girondin », *Géographie et Cultures*, n°30, p.71-94.

si pour les élus des stations au fort accent balnéaire l'objectif est d'assurer la pérennité de leur forte valeur sociale, pour les autres une identité maritime forte est un moyen de faire face aux enjeux géographiques contemporains²⁰.

3 – Le manque d'intérêt des départements et des régions pour leur patrimoine maritime culturel

L'examen de la présence du patrimoine maritime culturel dans les périodiques des conseils généraux et régionaux de la façade révèle une chute importante du nombre de références par rapport au patrimoine naturel : ces collectivités ne sont que peu concernés par cet aspect du Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection (graphique n°2).

Graphique n°2 - Le volume de références aux patrimoines maritimes (naturel et culturel) dans les périodiques des Conseils Généraux et Régionaux de la façade



Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

La répartition de ces références permet en revanche de confirmer les tendances observées avec le patrimoine naturel : le Conseil Général de Charente-Maritime est celui qui attache le plus d'importance à ses patrimoines maritimes (tableau n°19). En effet, la promotion du patrimoine culturel de cette institution s'effectue comme pour l'environnement naturel à partir de multiples références et avec une mise en scène variée dans le périodique. De telles pratiques sont prioritairement orientées par le développement touristique : elles trahissent une stratégie²¹ de redistribution des flux de visiteurs sur l'ensemble du département. On veut ainsi

²⁰ Cf. chapitre 6.

²¹ Stratégie clairement affichée dans les entretiens avec les élus de cette Institution.

mettre en réseau les différents sites du département, littoraux comme terrestres, les premiers (qui concentrent la fréquentation touristique) servant en quelque sorte d'appâts pour attirer vers les seconds.

Tableau n°19 - La présence des références au patrimoine maritime culturel dans les périodiques des Conseils Généraux et Régionaux de la façade Atlantique française

| Collectivités | Type de référence | | Indicateur de présence (nombre moyen de références dans les périodiques) | RAPPEL Indicateur de présence du patrimoine naturel |
|--|--|--|---|--|
| | Patrimoine culturel matériel (nombre de références) | Patrimoine culturel immatériel (nombre de références) | | |
| Conseils Régionaux | | | | |
| <i>Conseil Régional de Pays de la Loire</i> | Front de mer de Saint-Jean-de-Monts (1) | « Estuaire 2007 » (1) | 0,08 (2 dans 25) | 0,53 |
| <i>Conseil Régional d'Aquitaine</i> | Citadelle de Blaye (1) | <i>aucune référence</i> | 0,04 (1 dans 24) | 0,33 |
| Conseils Généraux | | | | |
| <i>Conseil Général du Finistère</i> | « La Boudeuse » (vieux gréement) (7) Rassemblement de vieux gréements (2) | Histoire de la Britany Ferries (1) | 0,59 (10 dans 17) | 0,82 |
| <i>Conseil Général de Loire-Atlantique</i> | Rénovation front de mer de La Turballe (1) Vieux gréements (1) | « Rencontres du Fleuve Loire » (2) | 0,19 (4 dans 21) | 0,57 |
| <i>Conseil Général de Charente-Maritime</i> | Cité de l'huître (4) Patrimoine militaire (3) Carrelets (2) | Relations avec Québec (5) | 1 (14 dans 14) | 0,93 |
| <i>Conseil Général de Pyrénées-Atlantiques</i> | <i>aucune référence</i> | <i>aucune référence</i> | 0 (0 dans 15) | 47 (7 dans 15) |

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

Par ailleurs, le Conseil Général du Finistère, dont le périodique assure une forte promotion de son environnement naturel, n'affiche pas le même intérêt pour le patrimoine culturel : la majorité des références sont relatives au suivi régulier du périple de la Boudeuse, un trois mâts lancé dans un tour du monde de plusieurs années. Les intentions politiques y sont différentes de celles des élus de Charente-Maritime, les revendications régionalistes bretonnes dépassant les enjeux d'attractivité territoriale²². Enfin, les autres Conseils Généraux n'affichent que peu de prétentions dans ce domaine et misent, à l'instar de celui du Finistère, sur une seule référence présente dans plusieurs numéros : c'est le cas de la Semaine du Golfe

²² Cf. chapitre 6.

dans le Morbihan ou des Fêtes de l'Estuaire de la Loire 2007 pour la Loire-Atlantique. Ainsi, en dehors du Conseil Général de Charente-Maritime, la mise en valeur du patrimoine maritime culturel intéresse essentiellement les municipalités de la façade.

Plus largement, sur un plan géographique, la localisation des périodiques qui assurent la promotion de ce patrimoine diffère de celle du patrimoine naturel : d'une part la majorité des références n'est plus le fait des stations balnéaires, mais des communes les plus peuplées.

D'autre part les trois sous-ensembles n'apparaissent plus :

- la visibilité de l'ensemble aquitain est brouillée. Certaines stations balnéaires (Soulac-sur-mer, Arcachon, Lège-Cap-Ferret, Capbreton, Biarritz voire Anglet) se situent à l'opposé de Mimizan, Biscarrosse ou Lacanau ;
- l'ensemble breton est maintenant caractérisé par le poids important des communes du Finistère (hors Fouesnant), qui s'oppose à celles du Morbihan (hors Vannes) ;
- le centre-ouest est marqué par l'arrivée massive de références au patrimoine culturel (stations vendéennes, communes et Conseil Général de Charente-Maritime), et gagne en homogénéité.

Aussi, lorsqu'on additionne la fréquence d'apparition des deux types de patrimoine, on obtient un classement des périodiques en quatre catégories (carte n°23 et tableau n°20) :

- une première (en vert sur la carte) regroupe les territoires qui possèdent une forte coloration « naturelle ». On y trouve des conseils régionaux, une grande majorité des conseils généraux et des stations balnéaires. Ils sont répartis de façon homogène sur l'ensemble de la façade ; seule la présence de Lorient détonne ;
- les périodiques des principaux ports de commerce (hors Saint-Nazaire) sont regroupés dans une seconde catégorie (en rouge), ainsi que ceux de certains grands ports « historiques » de la pêche française (Douarnenez, Concarneau, Saint-Gilles-Croix-de-Vie). Ces municipalités jouissent d'un passé maritime solidement ancré dans leurs territoires. Comme pour les territoires « naturels », les représentations politiques locales y sont en adéquation avec l'idée que l'on se fait de ces territoires ;
- les catégories 3 et 4 opposent les moins et les plus communicants en matière de patrimoine maritime. La répartition des territoires les plus prolixes montre une surreprésentation du sud de la façade (depuis le Conseil Général de Charente-Maritime jusqu'à Biarritz) ; leurs opposés se situent surtout au nord. La composition de cette dernière catégorie est aussi plus hétérogène puisqu'elle contient les périodiques de tous les niveaux institutionnels.

**Carte n° 23 - La présence des références aux patrimoines maritimes
(naturel et culturel) dans les périodiques des collectivités locales
de la façade Atlantique française**



Tableau n°20 - Les références aux patrimoines maritimes (naturel et culturel) dans les périodiques de la façade Atlantique française

| Périodiques... | Municipalités | Conseils Généraux | Conseils Régionaux | Stratégies de promotion dans les périodiques |
|---|---|---|-----------------------------------|---|
| <i>... qui assurent une importante promotion du patrimoine naturel (catégorie 1)</i> | - Fouesnant (29) - Carnac (56) - Pornichet ; Saint-Brévin ; Pornic (44) - Saint-Jean-de-Monts (85) - Châtelaiillon-Plage (17) - Lacanau (33) - Biscarosse ; Mimizan (40) - Anglet (64) | - Loire-Atlantique - Vendée - Gironde - Pyrénées-Atlantiques | - Pays de la Loire - Aquitaine | plutôt visuelle |
| <i>... qui assurent une importante promotion du patrimoine culturel (catégorie 2)</i> | - Brest ; Douarnenez ; Concarneau (29) - Vannes (56) - Nantes (44) - Saint-Gilles-Croix-de-Vie ; Les Sables d'Olonne (85) - La Rochelle ; Rochefort ; Royan (17) - Bordeaux (33) | <i>aucun périodique</i> | <i>aucun périodique</i> | plutôt verbale |
| <i>... qui assurent une forte promotion des patrimoines maritimes (catégorie 3)</i> | - La Baule-Escoublac ; Saint-Nazaire (44) - Soulac-sur-mer ; Lège-Cap-Ferret ; Arcachon (33) - Capbreton (40) - Biarritz (64) | - Finistère - Charente-Maritime | <i>aucun périodique</i> | multiple : plusieurs moyens |
| <i>... qui assurent une faible promotion des patrimoines maritimes (catégorie 4)</i> | - Quimper (29) - Auray ; Lorient (56) - Bayonne (64) | - Morbihan | - Bretagne - Poitou-Charentes | peu définie |

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

Cette synthèse de la présence des patrimoines maritimes donne un aperçu de la grande variabilité des représentations de l'océan Atlantique contenues dans la communication périodique des élus de la façade ; plus largement, elle constitue un premier indicateur sur l'intérêt que chacun d'entre eux porte au Patrimoine Atlantique de son territoire d'élection.

Par exemple nombre de municipalités de stations balnéaires n'attachent pas une grande importance à leur patrimoine naturel, au contraire de certains élus de communes portuaires (Lorient, Saint-Nazaire).

Le type de territoire institutionnel ne constitue pas non plus un critère déterminant quand à la valorisation des relations avec l'océan : les communications des Conseils Généraux (Charente-Maritime, Finistère voire Loire-Atlantique et Vendée) le démontrent, de même que le désintérêt de certains maires par rapport au passé (et au présent) portuaire de leur commune (Quimper, Royan et Bayonne).

Dans une situation dans laquelle règne un certain flou, on notera toutefois que les communes les plus prolixes en matière de promotion des deux types de patrimoines maritimes sont celles

qui connaissent la plus forte attraction démographique : Presqu'île de Guérande, littoral Vendéen, Bassin d'Arcachon et l'ensemble Pays Basque – sud Landes (sauf le périodique de Bayonne).

B – Activités océaniques et représentations politiques

Au-delà du patrimoine maritime, d'autres liens entre les territoires et l'océan nourrissent l'imaginaire Atlantique des élus locaux. C'est le cas des activités nautiques qui génèrent le plus important volume de références dans les 44 périodiques analysés. De plus, si ce thème est loin de constituer une composante nouvelle (par exemple les activités de plage dans les stations balnéaires) dans l'image de territoires littoraux, les argumentaires sont en ce début du XXI^{ème} siècle centrés sur les pratiques véliques : la plaisance constitue parfois le fondement de certaines images territoriales.

La présence massive du nautisme contraste avec la moindre considération pour les activités plus anciennes comme la pêche, la conchyliculture et le commerce maritime. Il est vrai que la dimension enjolivée des images territoriales construites par les pouvoirs politiques locaux ne les invitent pas à mettre en avant certaines valeurs rattachées à ces activités : le travail, la dangerosité, la difficulté voire pour les secteurs portuaires une ambiance malsaine. Toutefois le quartier de la Pallice à La Rochelle, l'avenue Perrière à Lorient, le quai de la Fosse à Nantes ou les quais bordelais, qui incarnaient ces valeurs, (re)trouvent un certain intérêt du fait des attentions dont ils sont l'objet depuis quelques années.

Enfin, des références au savoir maritime sont visibles dans certains périodiques. La création des universités « littorales » (celles de La Rochelle et de Lorient-Vannes) grâce au plan Université 2000, l'engouement social pour les connaissances maritimes et marines et l'exploitation des ressources physico-chimiques de l'océan pour la nutrition et la santé contribuent largement à la présence de ce thème.

I – Le nautisme dans les images territoriales : de la côte à l’immensité océanique

« L’importance du nautisme dans l’image de Saint-Gilles est énorme : c’est comme le surf à Biarritz ou le cheval à Saumur »²³.

Le nautisme regroupe ici l’ensemble des activités, sportives et de loisirs, qui ont pour support l’océan Atlantique. Dans les périodiques, il est présent au travers :

- des pratiques côtières : sur la façade, essentiellement le surf, le kite-surf et la planche à voile ;
- des pratiques maritimes, de quelques milles de la côte jusqu’au tour du monde : plaisance et croisières ;
- de la filière nautique : entreprises, savoir-faire et techniques, salons nautiques, ports de plaisance (gestion et projets de développement).

La présence du nautisme dans les périodiques est homogène à l’échelle de la façade : ces activités étant pratiquées sur l’ensemble des littoraux de ces territoires, elles sont visibles dans la quasi-totalité (hors Bayonne et le conseil Régional de Poitou-Charentes) des périodiques (carte n°24).

Cette présence est telle que l’échelle institutionnelle ne constitue pas un critère discriminant les élus : certains conseils généraux et régionaux communiquent autant que nombre de municipalités. Seul le contenu des argumentaires permet de distinguer trois types de périodiques :

- ceux qui entendent promouvoir prioritairement la dimension économique du nautisme, la filière au sens large ;
- les périodiques qui mettent en valeur sa dimension sportive ;
- ceux qui misent sur les pratiques ludiques que l’on trouve dans les stations balnéaires principalement.

1 - Périodiques et filière nautique

En dehors des collectivités d’Aquitaine qui misent sur le surf, la promotion de la filière nautique dans les périodiques de cette catégorie signifie le plus souvent promotion de la

²³ Entretien avec Patrick Nayl, maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85).

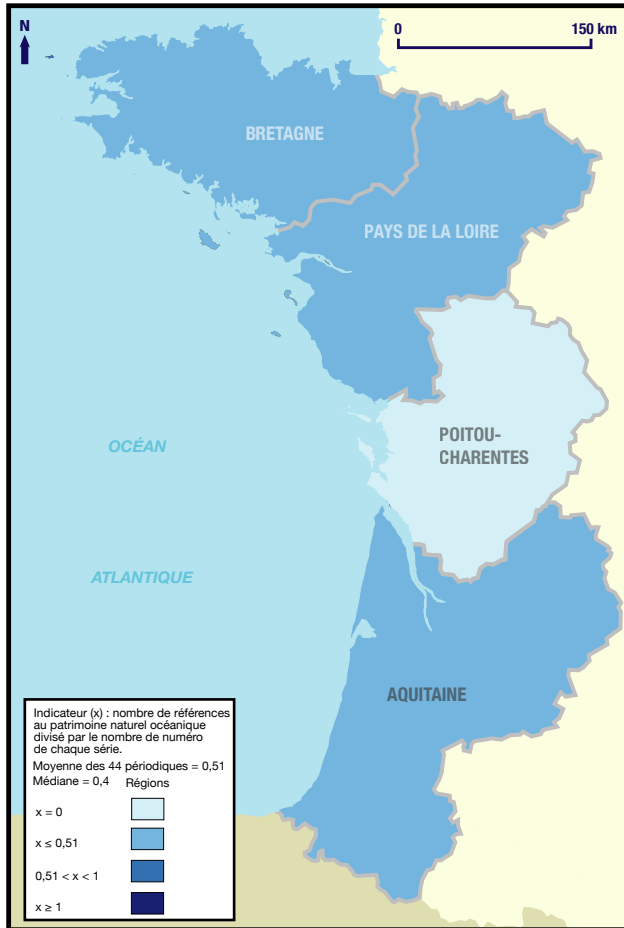
voile : les références aux ports de plaisance, à leur développement et aux entreprises de la plaisance (conception, construction et vente) y sont les plus récurrentes (tableau n°21).

**Tableau n°21 – Les périodiques qui assurent la promotion de la filière nautique
(type de références et récurrence)**

| Collectivités | Indicateur de présence (nombre moyen de références dans les périodiques) | Type de références | |
|---|---|--|---|
| | | Pratiques nautiques et navigateurs (nombre de références) | Filière nautique et infrastructures (nombre de références) |
| Conseils Régionaux | | | |
| <i>Conseil Régional Pays de la Loire</i> | 0,4 (6 dans 15) | Courses de voile (2) Navigateur (1) | Entreprises de construction navale (3) |
| <i>Conseil Régional d'Aquitaine</i> | 0,17 (4 dans 24) | Navigateur (1) | Entreprises de surf (2) Entreprises de voile (1) |
| Conseil Général | | | |
| <i>Conseil Général de Morbihan</i> | 0,86 (12 dans 17) | Courses de voile (2) Navigateur (1) | Cluster nautique (5) Salon « Mille Sabords » (3) Port de plaisance (1) |
| Intercommunalités | | | |
| <i>Communauté d'agglomération de Quimper (29)</i> | 0,2 (2 dans 10) | <i>aucune référence</i> | Entreprises de construction navale (2) |
| <i>Communauté d'agglomération de Lorient (56)</i> | 0,86 (6 dans 7) | Course de voile (1) | Port de plaisance (2) Centre d'entraînement (1) Cité de la Voile (1) Pôle nautisme et Base sous-marine (1) |
| <i>Communauté d'agglomération de La Rochelle (17)</i> | 0,875 (7 dans 8) | <i>aucune référence</i> | Entreprises nautiques (3) Salon « Grand Pavois » (3) Port plaisance (1) |
| Municipalité | | | |
| <i>Vannes (56)</i> | 0,73 (11 dans 15) | Courses de voile (3) | Entreprises plaisance (4) Salon nautique (3) Timbre de bateau local (1) |

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

Carte n° 24 - La présence des références au nautisme dans les périodiques des collectivités locales de la façade Atlantique française



Source : dépouillement des périodiques F. Brulay

Conception : F. Brulay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-tr.fr/ctig>

Cette récurrence des références à la filière nautique est par exemple visible dans le périodique du Conseil Général du Morbihan, qui affiche un fort soutien aux entreprises nautiques et au salon Mille Sabords qui a lieu tous les ans au Crouesty. Il est vrai que le Président Joseph Kerguéris s'est largement investi dans la mise en place d'un cluster nautique départemental, et que le pôle de compétitivité sur les matériaux composites (EMC2) regroupe des entreprises de construction navale présentes sur les bassins d'emplois de Vannes et de Lorient. On retrouve une conception similaire du nautisme dans le périodique de Vannes, ce qui fait de la commune une exception parmi les principales villes de la façade océanique française.

En dehors de celle de Quimper, la volonté de promouvoir la filière nautique est présente dans les structures intercommunales : celles-ci ont notamment pour compétence le développement économique. Par exemple, dans les périodiques des Communautés d'Agglomérations de La Rochelle et de Lorient, de nombreuses références sont visibles, le plus souvent par le biais d'une rhétorique variée et percutante (surtout à Lorient) : éditoriaux, dossiers, couvertures de magazine et articles de taille volumineuse. L'objectif de ces deux périodiques intercommunaux est en fait de se positionner en complément de leur municipalité, permettant à ces dernières d'évoluer dans un registre différent, celui des pratiques.

2 – Les périodiques centrés sur les pratiques nautiques sportives

Les collectivités territoriales de ce second ensemble se situent majoritairement au nord de l'estuaire de la Gironde ; on y retrouve les périodiques des plus grands ports de plaisance des littoraux océaniques français (par ordre décroissant de capacités d'accueil : La Rochelle, Arcachon, Brest et les Sables d'Olonne). En dehors des compétitions de surf ou de sauvetage côtiers au sud de cet estuaire (Capbreton), la promotion de la dimension sportive du nautisme s'effectue principalement dans ces périodiques par le biais des courses de voile (tableau n°22). Les références les plus récurrentes sont en effet celles des courses autour du monde (Conseil Général de Vendée, Brest), des transatlantiques voire de compétitions dans les eaux littorales (régates). Il est vrai que les ports de la façade océanique (plus que ceux de Méditerranée ou de Manche) accueillent la majorité de ces compétitions.

L'imaginaire géographique convoqué est donc vaste puisqu'il en appelle aux océans, à leur immensité et à leurs dangers. En outre, au-delà de l'image d'un territoire ouvert sur le monde, ce type de communication permet aussi de s'approprier les vertus de ces navigateurs (dépassement de soi, courage ou abnégation). Le périodique agit enfin pour situer une commune et son port au sommet de l'activité voile et *in fine* lui permettre d'acquérir une renommée flatteuse dans ce domaine.

**Tableau n°22 - Les périodiques qui assurent la promotion
de la dimension sportive du nautisme (type de références et récurrence)**

| Collectivités | Indicateur de présence (nombre moyen de références dans les périodiques) | Type de références | |
|--|---|--|---|
| | | Pratiques nautiques et navigateurs (nombre de références) | Filière et infrastructures (nombre de références) |
| Conseils Généraux | | | |
| <i>Conseil Général de Vendée</i> | 0,53 (19 dans 36) | « Vendée Globe » (9) Autres courses de voile (6) Pratiques de plages (3) Navigateur (1) | <i>aucune référence</i> |
| <i>Conseil Général de Pyrénées-Atlantiques</i> | 0,4 (6 dans 15) | Surf (2) Surfeurs (2) Navigateur (1) | Entreprise de surf (1) |
| Municipalités | | | |
| <i>Brest (29)</i> | 0,71 (12 dans 17) | Pratiques de plage (4) Courses de voile (3) | Port de plaisance (5) |
| <i>Concarneau (29)</i> | 0,8 (16 dans 20) | Courses de voile (6) Navigateurs (3) | Port de plaisance (4) Entreprises (3) |
| <i>Lorient (56)</i> | 0,62 (23 dans 37) | Courses de voile (13) Pratiques de plage (4) Croisière (1) | Chantiers navals plaisance (5) |
| <i>Nantes (44)</i> | 0,19 (7 dans 36) | Courses (4) Club de voile (2) | Projet de port de plaisance sur l'Île de Nantes (1) |
| <i>Les Sables d'Olonne (85)</i> | 1,64 (36 dans 22) | Courses de voile (11) « Vendée Globe » (8) Pratiques de plages (4) Navigateurs (3) | Port de plaisance (5) Salon nautique (3) Institut sport océan (2) |
| <i>La Rochelle (17)</i> | 1,59 (27 dans 17) | Courses de voile (9) Pratiques de plage et pratiques maritimes (6) Croisière (1) | Port de plaisance (8) Jeux Olympiques 2012 (3) |
| <i>Arcachon (33)</i> | 0,29 (5 dans 17) | Navigateurs (2) Course de voiles / régates (2) | Port de plaisance (1) |
| <i>Capbreton (40)</i> | 1 (12 dans 12) | Sauvetage côtier (3) Surf (2) Pratique de plage (1) | Port de plaisance (4) Maison du port (1) Salon nautique (1) |

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

En plus de ces enjeux iconologiques, la mobilisation de la dimension sportive des pratiques véliques suscite des enjeux :

- de nature politique, nombre de périodiques s'attachant à montrer le fort investissement des élus locaux pour accueillir et développer l'accueil de ces courses ;
- de nature identitaire : les maires des Sables d'Olonne, de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, de Concarneau ou de La Rochelle rappellent fréquemment aux lecteurs que la voile est un des fondement de l'identité de leur territoire.

De fait, on comprend que les courses comme le « Vendée globe », la « Lorient – Saint-Barthélémy », les étapes de la « Solitaire du Figaro », le « Trophée Jules Verne », etc. trouvent un écho important dans les périodiques. Ceux-ci révèlent, par la même occasion, la forte concurrence qui règne entre les élus de ces différents ports. D'ailleurs, les stratégies de communication développées dans les périodiques de ces territoires sont assez semblables :

- un ou deux ans avant l'événement, un premier article vient annoncer le départ ou une étape d'une course dans la commune. Les numéros suivants rappellent ensuite régulièrement la future échéance ;
- puis les deux ou trois numéros d'avant événement s'attachent à lui donner de l'importance par le biais d'articles plus volumineux, d'interviews de spécialistes ou d'élus. Il s'agit de faire prendre conscience aux lecteurs de l'intérêt et de la nécessité d'accueillir une telle course. Parfois, c'est même l'occasion de faire un dossier autour du nautisme (Concarneau, Lorient, La Rochelle) ;
- enfin, dans le numéro d'après événement, photos, articles et discours du maire (éditorial ou interview) viennent couronner ce qui est toujours un succès dans la communication politique locale. Et le dernier numéro de l'année fait état, dans certains périodiques, des moments qui ont marqué la vie locale : les courses de plaisance y figurent toujours en bonne place.

Au regard d'une localisation préférentielle au nord de l'estuaire de la Gironde et de la forte présence de municipalités, la présence de Capbreton et du Conseil Général de Vendée dans ce sous-ensemble mérite quelques précisions.

Le périodique de l'institution départementale montre le même volontarisme en matière de voile que pour le patrimoine naturel. Il multiplie les références aux courses nautiques et au fleuron local, le « Vendée Globe », propriété du Conseil Général. Le Président Philippe de Villiers s'est ainsi largement félicité de cette acquisition (éditoriaux et entretiens) ; et l'édition 2004 de l'épreuve a fait l'objet de nombreux articles et couvertures. *Le Journal de la Vendée* privilégie la dimension sportive de la plaisance et l'événementiel que cela génère : les enjeux de la fréquentation touristique y dépassent en quelque sorte ceux d'une filière pourtant bien implantée (Bénéteau, Jeanneau, etc.).

On retrouve, de façon moins spectaculaire, une volonté similaire de privilégier la dimension maritime de l'image territoriale au détriment de la dimension économique dans des territoires

où les entreprises sont également nombreuses (périodiques des Conseils Généraux de Charente-Maritime, et des Pyrénées-Atlantiques pour la filière surf).

D'autre part, la présence de Capbreton dans cette catégorie se justifie au regard de la ligne éditoriale du périodique municipal, qui s'attache à distinguer la commune des autres stations du littoral Aquitain : la communication politique locale rappelle régulièrement que ce port de plaisance est le seul de la côte régionale, entre Arcachon et Anglet. Pour ce faire, le périodique n'hésite à montrer les nombreux aménagements pour sécuriser son chenal et améliorer son accessibilité ; il vient aussi témoigner du rôle majeur de l'équipe municipale en ce sens. Toutefois, il ne s'agit pas de rompre avec la station balnéaire d'Aquitaine (surf et sauvetage en mer que l'on retrouve notamment à Lacanau, Biscarrosse, Mimizan ou Anglet), mais plutôt d'en multiplier les atouts²⁴.

3 – Le nautisme ludique au cœur des images de certaines stations balnéaires et des territoires de la région Bretagne

Une dernière catégorie de périodiques fait la promotion d'un nautisme plus accessible à tous, moins élitiste que celui de la performance (tableau n°23) ; elle se compose d'une part de ceux des stations balnéaires, et d'autre part de ceux des collectivités de Bretagne analysées.

²⁴ Cf. partie 3.

**Tableau n°23 - Les périodiques qui assurent la promotion
de la dimension ludique du nautisme (type de références et récurrence)**

| Collectivités | Indicateur de présence (nombre moyen de références dans les périodiques) | Type de références | |
|-------------------------------------|---|---|--|
| | | Pratiques nautiques et navigateurs (nombre de références) | Filière et infrastructures (nombre de références) |
| Conseil Régional | | | |
| <i>Conseil Régional de Bretagne</i> | 0,28 (7 dans 25) | Navigateurs (3) Sécurité en mer (plaisance) (1) Course de voile (1) | Ports de plaisance (2) |
| Conseil Général | | | |
| <i>Conseil Général du Finistère</i> | 0,76 (13 dans 17) | Clubs nautiques (4) Navigateurs (3) Courses voile (2) | Ports de plaisance (4) |
| Municipalités | | | |
| <i>Carnac (56)</i> | 0,83 (5 dans 6) | Club yachting (2) Pratiques de plages (2) Course voile (1) | <i>aucune référence</i> |
| <i>Pornichet (44)</i> | 0,2 (5 dans 25) | Pratiques de plages (2) Courses de voile (2) Navigateur (1) | <i>aucune référence</i> |
| <i>Saint-Brévin (44)</i> | 0,5 (3 dans 6) | Pratiques de plages (2) Navigateur (1) | <i>aucune référence</i> |
| <i>Saint-Jean-de-Monts (85)</i> | 0,18 (3 dans 17) | Pratiques de plages (3) | <i>aucune référence</i> |
| <i>Royan (17)</i> | 0,35 (6 dans 17) | Courses de voile (4) Surf (1) Sauvetages en mer (1) | <i>aucune référence</i> |
| <i>Lège-Cap-Ferret (33)</i> | 1,08 (13 dans 12) | Surf (2) Courses voile (2) | Gestion des corps morts (9) |
| <i>Biscarrosse (40)</i> | 0,5 (5 dans 10) | Sauveteurs (2) Navigateurs (2) Surf (1) | <i>aucune référence</i> |
| <i>Anglet (64)</i> | 0,65 (13 dans 20) | Surf (7) Pratiques de plages (3) | Entreprises de sports de glisse (2) Port de plaisance (1) |
| <i>Biarritz (64)</i> | 0,85 (11 dans 13) | Surf (5) Surfeur (1) Sauveteur en mer (1) | Cité de l'Océan (4) |

Source : dépouillement des périodiques F. Brulay.

Dans les périodiques des stations, si la voile est parfois synonyme de compétition, le terrain de pratique est principalement la baie. Par exemple, pour la voile, le terme de « régates » est le plus fréquent ; et les récits de compétitions de ce type concernent essentiellement celles de second calibre, donc proche des côtes (comme le tour de Bretagne voire le Tour de France à la Voile). Ces périodiques assurent une large promotion des activités nautiques de plages : surf, kite-surf principalement, et toujours planche à voile et char à voile de façon moins développée. L'enjeu principal de la convocation de ce type de références est de montrer que le

nautisme, dans son acception ludique, est toujours très présent dans ces stations : elles constituent le terrain de jeu privilégié de ce type de pratiques. Les argumentaires s'efforcent donc d'afficher les efforts d'adaptation pour suivre les aspirations des touristes. Pour parvenir à cet objectif, deux types de discours sont mobilisés :

- 1 Les stations situées au nord de l'estuaire de la Gironde (de Royan à Fouesnant) étant dotées pour la plupart d'un port de plaisance, leur périodique assure fréquemment la promotion du club de voile local et annonce les régates. Ce sont toutefois les compétitions et les activités contemporaines de glisse (comme le kite-surf) qui forment le plus gros contingent de références. Celles-ci constituent donc toujours d'excellents révélateurs du type de fréquentation de ces stations :
 - huppée avec le yachting (Carnac, La Baule-Escoublac) ;
 - sportive et / ou familiale avec le Tour de France à la voile (Pornichet, Royan), le char à voile et les compétitions de cerf-volant (Saint-Brévin, Saint-Jean-de-Monts).

- 2 A contrario les stations de la côte aquitaine ne possèdent pas de port de plaisance : elles misent sur les activités de glisse, et principalement sur le surf²⁵. Pour Jean-Pierre Augustin ont ainsi émergé de véritables « stations – surf », cumulant infrastructures de pratiques et entreprises²⁶. Parfois, certains numéros des périodiques de Lacanau, de Mimizan et de Biscarrosse profitent de la présence des lacs dans les espaces rétro-littoraux pour assurer la promotion d'activités (planche à voile et surtout sorties en bateaux) impossibles à pratiquer sur la côte²⁷. Enfin, ces périodiques se distinguent par leur volonté de rassurer les lecteurs face aux dangers de l'océan Atlantique (nombreuses références aux sauveteurs côtiers et à leurs compétitions). Quand les périodiques des stations balnéaires du nord de la façade s'attachent à mettre en scène un océan sans danger ni caprices, ceux des communes du sud veulent montrer leurs importants dispositifs de surveillance : les représentations politiques locales sont donc dans les deux cas conformes avec les aspirations et les pratiques nautiques des touristes.

Enfin, la communication bretonne, dans laquelle on regroupe le Conseil Général du Finistère, le Conseil Régional de Bretagne ainsi que les communes de Brest, Fouesnant, Douarnenez,

²⁵ Bessy dans Augustin (dir.), 1994, *Surf Atlantique : les territoires de l'éphémère*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 272 p.

²⁶ Augustin dans Augustin (dir.), 1994, op. cité.

²⁷ Ces activités ne sont pas comptabilisées dans le tableau n°23.

Concarneau et Lorient, dévoile un dernier type de discours sur le nautisme²⁸. Si la volonté de centrer sur les pratiques ludiques est la même que celles des stations, nombre de périodiques de cette région véhiculent également le poids de l'histoire du nautisme en Bretagne. Plus que la médiatisation des efforts pour accueillir les pratiques nautiques contemporaines, ils préfèrent figurer une activité ancienne, bien ancrée et s'attachent à faire de la Bretagne le berceau de cette activité : par exemple les premières écoles de voile française (des Glénans, de Brest) hantent véritablement ces communications périodiques.

Simultanément, la dimension sociale du nautisme est également mise en avant : elle invite à pratiquer la voile le plus souvent possible, à tout âge (dans les écoles, les collèges ou les lycées mais aussi en entreprise ou en tant que retraité) et dans tous les milieux. Les pratiques contemporaines n'étant pas oubliées (surf, kite-surf), c'est donc un nautisme à la fois générateur de lien social (entre générations et entre catégories sociales) et vecteur d'identité, qui est mis en scène par les périodiques. Cette forte dimension patrimoniale ne signifie pas que ces discours sont exclusivement nostalgiques, ils sont aussi synonymes de découverte et de pratiques sportives, particulièrement dans les périodiques de Brest, Concarneau et Lorient.

II – Des activités productrices peu présentes dans l'imaginaire Atlantique des élus de la façade océanique française

À l'opposé du nautisme, les autres activités en relation avec l'océan Atlantique ne sont que modestement présentes dans les périodiques des territoires de la façade océanique française (carte n°25).

Pêche, port de commerce et conchyliculture ne constituent en effet qu'un faible volume de références comparé aux thèmes précédemment analysés. Elles participent néanmoins des relations entre certains territoires et l'océan, et contribuent à ce titre à renseigner sur l'appropriation du Patrimoine Atlantique par les élus locaux.

Les périodiques qui font la promotion de ces activités se localisent principalement au nord de l'estuaire de la Gironde, à proximité des zones de production conchylicole (Golfe du

²⁸ Bernard, 1995, « Ports de plaisance : pour quelle utilisation de l'espace maritime ? », *Norois*, t.42, n°165, p.225-234.

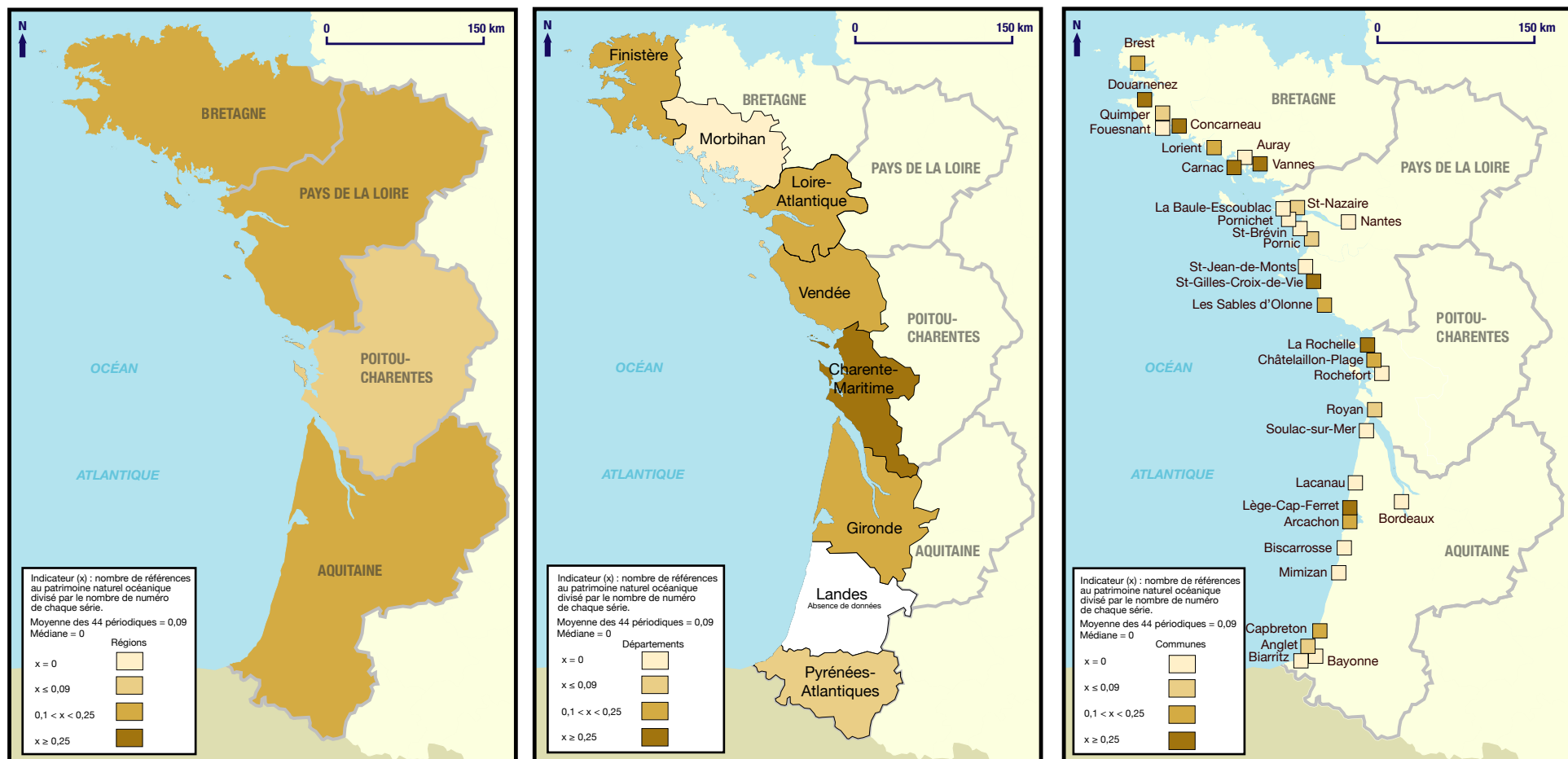
Morbihan, Baie de Bourgneuf et Bassin d'Arcachon) et des ports de pêche : Douarnenez, Concarneau, Lorient, les ports vendéens, La Rochelle ainsi que Capbreton au sud.

La grande majorité des références fait état des difficultés que connaissent ces activités : elles constituent principalement des manifestations de soutien de la part des élus locaux. Chaque échelle institutionnelle est concernée, même le Conseil Régional de Poitou-Charentes qui veut aider les ostréiculteurs du Bassin Marennes-Oléron. Les périodiques relatent par exemple les crises comme celles que traversent régulièrement les ostréiculteurs du Bassin d'Arcachon (Lège-Cap-Ferret, Arcachon, Conseil Général de Gironde et Conseil Régional d'Aquitaine). Les difficultés conjoncturelles comme structurelles de la pêche sont également l'objet de nombreux articles et éditoriaux à l'échelle locale mais aussi départementale (Conseils Généraux de Vendée et du Finistère) voire régionale comme en Bretagne (tableau n°24).

Parfois, le soutien se double d'un fort volontarisme de la part de certaines collectivités locales qui veulent développer plus que maintenir la présence de ces activités. C'est le cas à Lorient, dont les deux périodiques (municipal et intercommunal) remportent sans conteste la palme de la diversité des moyens de communication mobilisés en ce sens (éditoriaux, dossiers, articles ou couvertures) : une telle rhétorique n'étonne pas au regard du poids de la filière pêche dans ce territoire²⁹.

²⁹ Cf. chapitre 1 ; voir aussi Gourlay, 2004, *Lorient, une ville dans la mondialisation*, Rennes, PUR, coll. Espaces et territoires, 289 p.

Carte n° 25 - La présence des références aux activités productrices de l'océan dans les périodiques des collectivités locales de la façade Atlantique française



Conception : F. Brulay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-lr.fr/ctig>

**Tableau n°24 - Les références aux activités maritimes productrices
dans les périodiques de la façade Atlantique française**

| Collectivités | Indicateur de présence (nombre moyen de références dans les périodiques) | Types de références dans les périodiques |
|---|---|--|
| Conseils Régionaux | | |
| <i>Conseil Régional d'Aquitaine</i> | 0,25 (6 dans 24) | Autoroutes de la mer (4) Soutien et développement de la pêche maritime (1) Soutien et développement de la conchyliculture (1) |
| <i>Conseil Régional de Poitou-Charentes</i> | 0,07 (2 dans 30) | Soutien et développement de la conchyliculture (2) |
| Conseils Généraux | | |
| <i>Conseil Général de Vendée</i> | 0,22 (8 dans 36) | Gestion des ports et infrastructures portuaires (4) Soutien et développement de la pêche (3) Soutien de la conchyliculture (1) |
| <i>Conseil Général de Charente-Maritime</i> | 0,36 (5 dans 14) | Soutien et développement de la pêche (3) Développement de la conchyliculture (1) Infrastructures port de commerce (1) |
| Intercommunalité | | |
| <i>Communauté d'agglomération de Lorient (56)</i> | 1,14 (8 dans 7) | Soutien et développement de la pêche maritime (5) Développement port de commerce (2) Direction des Constructions Navales (DCN) (1) |
| Municipalités | | |
| <i>Douarnenez (29)</i> | 0,27 (3 dans 11) | Soutien et développement de la pêche maritime (3) |
| <i>Lorient (56)</i> | 0,22 (8 dans 37) | Soutien et développement de la pêche maritime (5) Développement du port de commerce (3) |
| <i>Carnac (56)</i> | 0,33 (2 dans 6) | Soutien et développement conchyliculture (2) |
| <i>Vannes (56)</i> | 0,27 (4 dans 15) | Modernisation des infrastructures portuaires (3) Schéma de Mise en Valeur de la Mer (1) |
| <i>Saint-Nazaire (44)</i> | 0,06 (4 dans 47) | Chantiers navals (navires de croisière) (4) |
| <i>Saint-Gilles-Croix- de-Vie (85)</i> | 0,37 (3 dans 8) | Soutien et développement de la pêche maritime (2) Projet petits ports de l'Atlantique (INTERREG III B) (1) |
| <i>La Rochelle (17)</i> | 0,29 (5 dans 17) | Soutien et développement du port de pêche (4) Gestion du port de commerce (1) |
| <i>Lège-Cap-Ferret (33)</i> | 0,67 (8 dans 12) | Soutien et développement de la conchyliculture (8) |
| <i>Capbreton (40)</i> | 0,25 (3 dans 12) | Soutien et développement de la pêche maritime (3) |

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

Cependant, certains périodiques évoquent de façon obstinée les activités océaniques productrices des territoires, alors que leur poids économique est le plus souvent modeste : c'est le cas de la pêche maritime à La Rochelle, et de l'ostréiculture à Lège-Cap-Ferret.

Pour expliquer ces choix éditoriaux, il est nécessaire d'avoir à l'esprit que l'un des enjeux majeurs de la communication politique locale et des thèmes qu'elle mobilise est la médiatisation d'un projet territorial³⁰ : par exemple la pêche à La Rochelle. Parmi les premiers ports nationaux dans les années 1960, la commune a subi de plein fouet le déclin de la pêche industrielle dans les années 1970-1980. Aussi, sous l'impulsion de l'ancien maire Michel Crépeau, on construit un nouvel outil portuaire en périphérie de la ville en 1993. Celui-ci ne suffit pas à relancer l'activité locale ; surtout il éloigne (géographiquement et symboliquement) les Rochelais de leur port. Le périodique municipal s'attache depuis lors à faire exister la pêche : par exemple il se fait annuellement le relais de la « Fête du port de pêche » ; il constitue également le témoin privilégié des processus de la réhabilitation de l'ancienne criée. Bref, il pérennise la présence de la pêche dans l'idéologie territoriale. Et si une (légère) hausse des débarquements intervient enfin (2006 et 2007), le périodique évoque à nouveau l'activité, et moins le passé ; cela permet par la même occasion de justifier les importantes sommes investies dans ce port par les collectivités locales.

Plus largement, ce soutien est indissociable d'une stratégie globale qui repose sur la promotion de l'ensemble des relations entre la ville et l'océan : la mise en scène de la pêche dans le périodique s'insère dans celle du patrimoine maritime local dans son acception la plus exhaustive possible. Cet ensemble patrimonial, combiné avec le nautisme et le savoir maritime, permettant d'accroître la dimension « Atlantique » de La Rochelle. La présence de la pêche dans la communication périodique constitue donc autant un fondement du projet territorial des élus locaux qu'un de ses médiateurs. D'ailleurs, la pérennité de cette activité est l'un des objectifs du programme du candidat sortant Maxime Bono pour les élections municipales de 2008.

De la même façon la présence massive de l'ostréiculture dans le périodique de Lège-Cap-Ferret s'insère dans une stratégie de promotion du patrimoine maritime autant qu'elle révèle un projet politique local. Cette activité est particulièrement récurrente dans le périodique : deux des douze numéros analysés³¹ contiennent un dossier sur la filière, et s'additionnent aux nombreux articles. Si les interdictions de vente à l'origine des crises de 2005 et 2006 contribuent à justifier une telle récurrence, la promotion de la dimension patrimoniale de cette activité possède également une grande influence : les villages ostréicoles (particulièrement celui du Claouey-Piquet), dans leurs aspects architecturaux et paysagers se révèlent d'un

³⁰ Cf. chapitre 2.

³¹ Les numéros 28 (octobre 2005) et 32 (octobre 2006) des *Nouvelles de la Presqu'île*.

grand intérêt pour *Les Nouvelles de la Presqu'île*. Le maire fait également état, de façon récurrente, de la charge identitaire de ce patrimoine dans ces interviews, par exemple quand il clame son ambition de créer des Zones de Protection du Patrimoine Architectural pour protéger ces villages³².

Cet important soutien des élus aux activités « traditionnelles » contraste avec le faible volume des références au commerce maritime : en effet, en dehors de ceux de Lorient et de sa Communauté d'Agglomération, les périodiques des principaux ports de la façade (Nantes et Saint-Nazaire, Bordeaux, La Rochelle et Brest) n'évoquent que rarement ce secteur d'activité. On peut être surpris par ce manque de considération, d'autant que l'imaginaire portuaire est chargé de certaines valeurs (par exemple l'évasion, l'ailleurs ou l'échange³³) a priori positives pour l'image d'un territoire, même si un container fait moins rêver qu'un multicoques !

La place importante occupée dans ces périodiques par les courses de voile au large - qui évoluent dans un registre sémantique sensiblement similaire - n'explique qu'en partie ce désintérêt. Il faut également regarder du côté de conception de ces magazines, et mesurer le fait que les choix éditoriaux s'effectuent avec la volonté de construire une image territoriale lisse et enjolivée : reflet idéal, celle-ci n'a donc que faire de certaines significations (travail portuaire difficile, syndicalisme, trafics en tous genres, etc.). Dès lors, seule la construction de paquebots (Saint-Nazaire) et la mise en place du tri sélectif des déchets dans les bateaux à quai dans le port de La Rochelle - La Pallice, jugés bénéfiques, peuvent y trouver place.

III – Le savoir maritime, une préoccupation essentiellement municipale

Le savoir maritime dont il est question ici est un objet à deux dimensions : il regroupe l'ensemble des connaissances sur le milieu océanique, ainsi que l'ensemble des savoirs sur les relations entre les hommes et l'océan Atlantique.

Longtemps cible de la seule communication touristique (aquariums et marinariums), ce savoir est de nos jours présent dans certains périodiques de la façade : il est vrai qu'il bénéficie d'un important engouement social³⁴. Néanmoins, si certains élus ont pris la mesure de cet

³² n°32 (octobre 2006) des *Nouvelles de la Presqu'île*.

³³ Aude Mathé dans Collin (dir.), 1992, *Grandes villes et ports de mer, Annales de la Recherche Urbaine*, Secrétariat Général du Plan Urbain N°55-56 ; Le Boulanger dans Péron (dir.), 2002, op. cité. On retrouve aussi *la figure du dehors* évoquée par Michel Roux dans Beauchard (dir.), 2000, op. cité.

³⁴ Péron dans Cabantous, Lespagnol et Péron (dir.), 2005, op. cité.

engouement, ce thème reste toutefois le moins représenté des cinq dans les périodiques : seuls 20 des 44 périodiques possèdent ce type de références (carte n°26).

Le savoir maritime, à l’instar du patrimoine culturel, est un domaine prioritairement municipal, les institutions départementales et plus encore régionales se situant largement en retrait. Deux critères permettent de caractériser ces municipalités : leur localisation, elles se situent au nord de la façade ; et leur population, puisque l’on retrouve les communes les plus peuplées : en dehors de quelques exceptions, les stations balnéaires ne sont pas concernées.

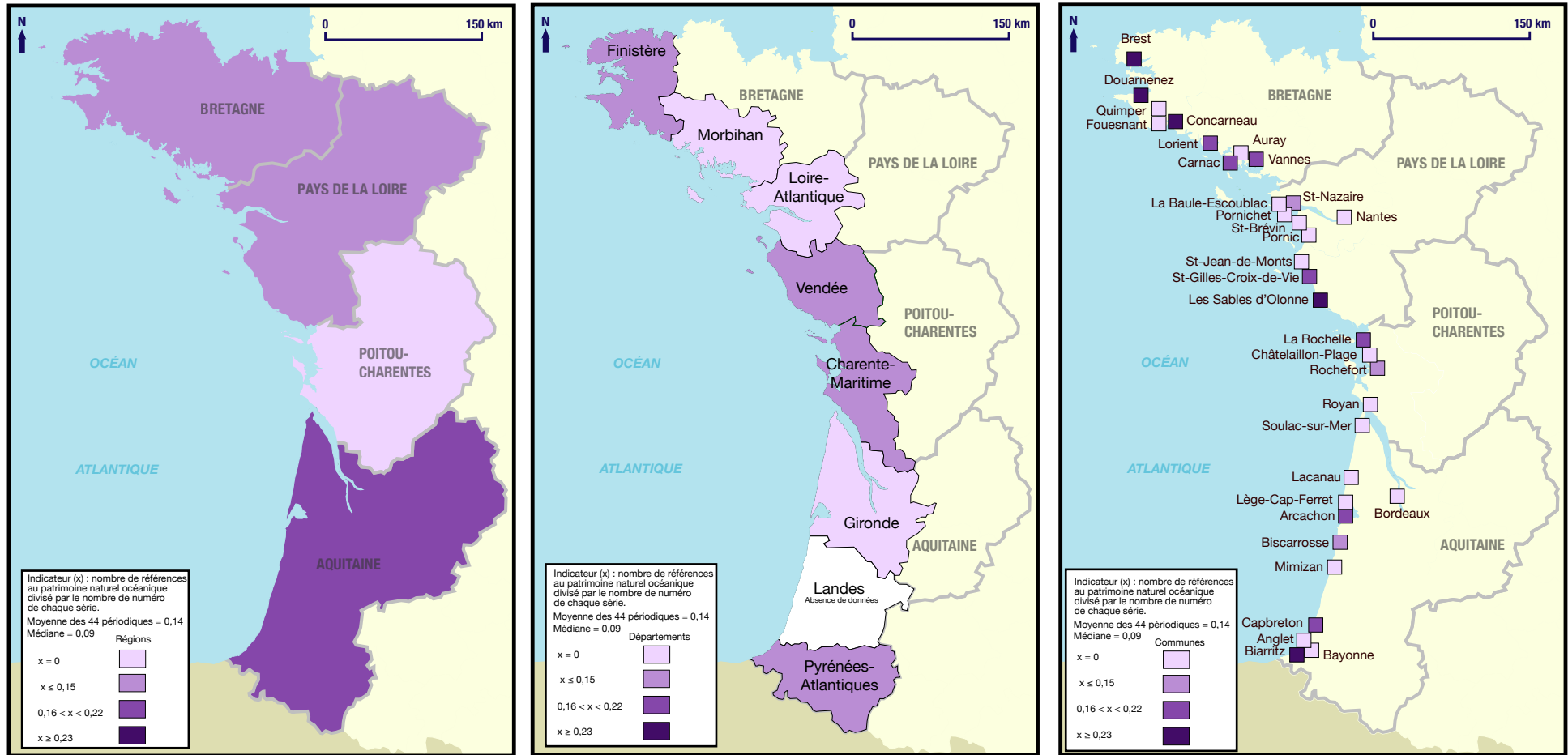
Pourtant, le savoir maritime constitue dans les périodiques un domaine particulièrement hétérogène, sa conception dépassant en effet les seules faunes et flores marines pour englober l’ensemble de la vie, des milieux et des activités maritimes du globe (tableau n°25). On notera également que notre décompte exclut les structures du type écomusée (placés dans le patrimoine culturel). En outre, du fait de sa modeste présence, les argumentaires relatifs à ce thème sont développés exclusivement dans des articles dont le volume est le plus souvent de quelques lignes, sauf à Brest (une ou deux pages).

Tableau n°25 – Les références au savoir maritime dans les périodiques des territoires de la façade Atlantique française

| Collectivités | Indicateur de présence (nombre moyen de références dans les périodiques) | Type de références |
|---|--|--|
| <i>Conseil Général de Charente-Maritime</i> | 0,12 (2 dans 17) | Université de La Rochelle (2) |
| Municipalités | | |
| <i>Brest (29)</i> | 0,59 (10 dans 17) | Recherche maritime / université (5) Agence Européenne de Sécurité maritime (3) Océanopolis (2) |
| <i>Douarnenez (29)</i> | 0,27 (3 dans 11) | « Port-Musée » (expositions) (2) Formation aux métiers de la mer (1) |
| <i>Concarneau (29)</i> | 0,5 (10 dans 20) | Salon « livre et mer » (5) Marinarium (4) Formation métiers maritimes (1) |
| <i>Lorient (56)</i> | 0,16 (6 dans 37) | Océanographie (3) « Thalassa » (navire) (2) Radio de la mer (1) |
| <i>Les Sables d’Olonne (85)</i> | 0,27 (6 dans 22) | Expositions (2) Festival du film sous-marin (2) Musée Abbaye Sainte-Croix (2) |
| <i>La Rochelle (17)</i> | 0,18 (3 dans 17) | Université de la Rochelle (2) Ecole de la mer (1) |
| <i>Arcachon (33)</i> | 0,12 (2 dans 17) | Pôle océanographique (2) |
| <i>Capbreton (40)</i> | 0,17 (2 dans 12) | Exposition (1) Salon livre maritime (1) |
| <i>Biarritz (64)</i> | 0,23 (3 dans 13) | Exposition (1) Musée de la mer (2) |

Source : dépouillement des périodiques F. Brulay

Carte n° 26 - La présence des références au savoir maritime dans les périodiques des collectivités locales de la façade Atlantique française



Source : dépouillement des périodiques F. Brulay

Conception : F. Brulay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-ir.fr/ctig>

Plusieurs facteurs interviennent pour expliquer la présence du savoir maritime dans les périodiques. En premier lieu la présence d'une structure de production, par exemple l'Université de La Rochelle (périodiques de la ville et du Conseil Général de Charente-Maritime). Jeune et de taille modeste, celle-ci bénéficie d'un soutien important de la part de collectivités locales qui attendent notamment en retour des bénéfices pour leurs images. De son côté, l'Université de Bretagne Sud (UBS) ne trouve qu'un écho modeste dans les périodiques de Vannes ou de Lorient, mais il est vrai qu'elle travaille peu dans le domaine maritime.

Le processus de modernisation des équipements qui assurent la diffusion du savoir maritime explique également sa forte présence dans certains périodiques. C'est le cas de l'ancien aquarium d'Arcachon que la municipalité souhaite déplacer pour créer un pôle océanographique, et ainsi y installer une équipe de chercheurs de l'Université de Bordeaux I. À Concarneau, le marinarium vient d'être rénové. Dans le même esprit, la volonté de promouvoir un festival ou un salon sur la littérature maritime contemporaine (Concarneau, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Capbreton), sur la photographie de mer (Vannes) et sur les films sous-marins (Sables d'Olonne), assure également une certaine présence des références au savoir maritime dans les périodiques.

Parmi ce panel de collectivités, Brest fait figure d'exception. Le savoir maritime n'y est pas seulement un enjeu touristique et ne s'y résume pas à la promotion de l'université locale : il constitue la base d'une véritable stratégie de développement territorial mise en place depuis les années 1990. Brest se veut la capitale française voire européenne en matière de savoir maritime, et la multiplicité des références dans ce domaine en témoigne : recherche, vulgarisation et diffusion, sensibilisation à l'environnement maritime. Certains éditoriaux du maire François Cuillandre ou des entretiens avec le Vice-Président métropolitain en charge du développement économique Marc Labbey contribuent à lui offrir une large tribune. Il est vrai que ce périodique est à la fois celui de la commune mais aussi (et surtout) celui d'une communauté urbaine qui possède seule les compétences en matière de développement économique. On retrouve en fait à Brest un des aspects de la stratégie soutenue par les tenants de l'Arc Atlantique : *Sillage* trahit la volonté de développer le potentiel endogène, donc la proximité de l'océan, pour dépasser une situation périphérique aux échelles nationale et européenne de l'agglomération.

Conclusion du chapitre 3

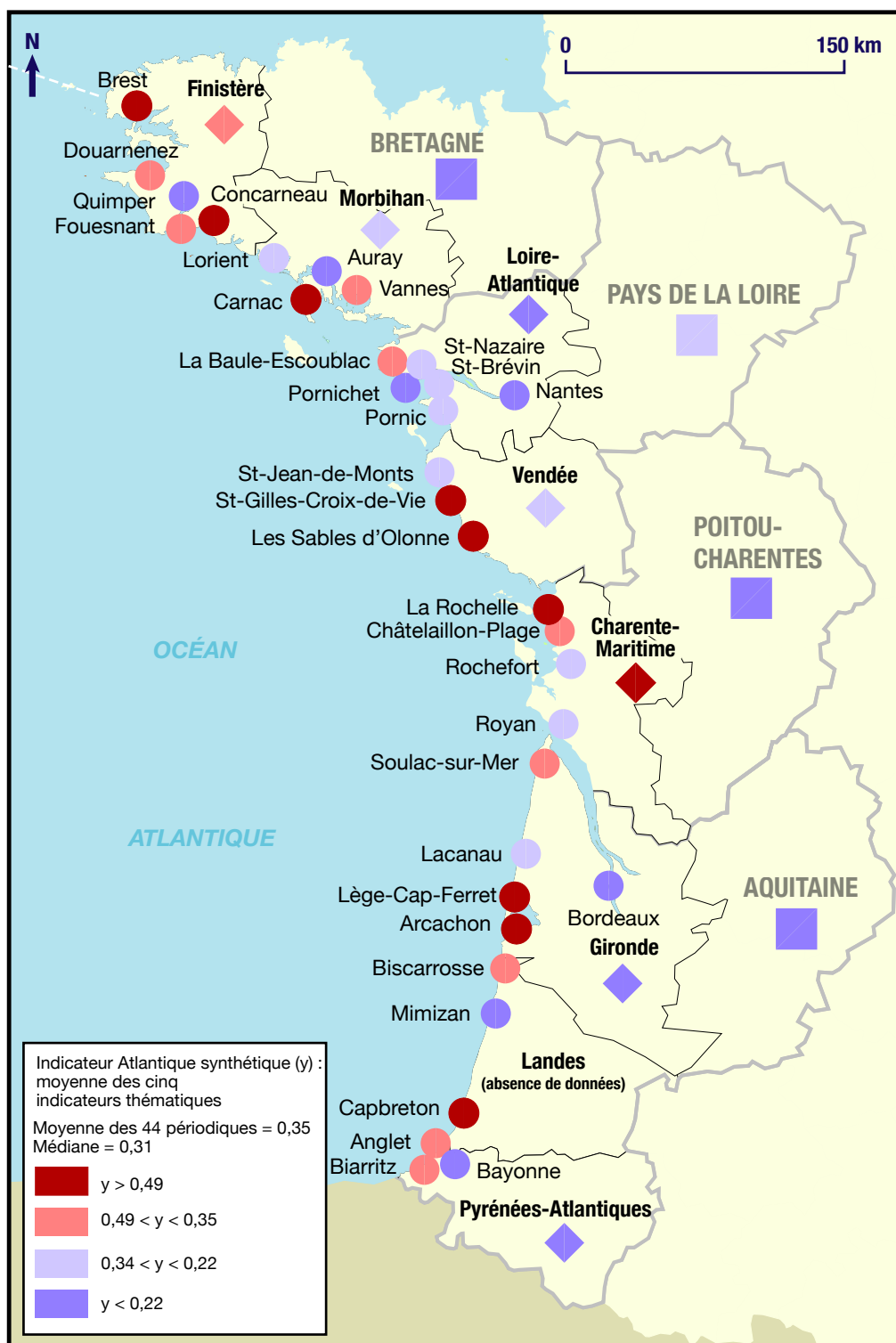
Ce chapitre a permis d'identifier trois thèmes principaux que l'on retrouve dans la quasi-totalité des 44 périodiques :

- 1 Indissociable de certains discours (celui qui veut accroître la place de la Nature en ville ou celui de l'Arc Atlantique) et de représentations sociales (l'océan incarne la Nature), le patrimoine maritime naturel constitue une des caractéristiques essentielles de l'image des territoires de la façade pour leurs élus.
- 2 Le patrimoine culturel, qui bénéficie de l'engouement social contemporain pour le patrimoine. Depuis les premières opérations de promotion dans les années 1970, passé balnéaire, portuaire et plus généralement passé maritime sont omniprésents dans les discours des pouvoirs politiques locaux.
- 3 Le nautisme constitue le dernier thème partagé par la quasi-totalité des périodiques. Si, à l'instar du patrimoine naturel, « l'océan ludique » n'est pas une nouveauté, il possède de nos jours une forte coloration « voile ».

À l'opposé, l'économie maritime ne trouve qu'un écho modeste dans l'image des territoires de la façade, montrant le faible intérêt des élus municipaux : ce thème est plutôt un enjeu pour les institutions départementales et régionales. De son côté, le savoir maritime, dont le volume de références dans les périodiques est également faible, ne suscite à l'inverse que l'intérêt des maires. Toutefois, dans le Champ Atlantique, la présence de ces deux thèmes permet de matérialiser un second niveau d'appropriation de la ressource collective. En effet, les images territoriales qui contiennent des références au savoir et à l'économie maritime trahissent des représentations particulièrement exhaustives de la part des élus locaux³⁵ : celles-ci se nourrissent de plusieurs, voire de la totalité des cinq thèmes.

³⁵ Ce que certains ont nommé « maritimité polyvalente » (Piriou et Le Boulanger dans Péron et Rieucou (dir.), 1996, op. cité). De son côté Françoise Péron évoque « *les quatre piliers de la ville littorale : patrimoniale, scientifique, nautique et festive* » (Péron dans Cabantous, Lespagnol et Péron (dir.), 2005, op.cité) ; voir aussi Collin (dir.), 1992, op. cité.

Carte n° 27 - La présence moyenne des cinq thèmes Atlantiques dans les périodiques des collectivités locales de la façade océanique française



Source : dépouillement des périodiques F. Brulay

De façon générale, la présence de ces cinq thèmes dans les périodiques, combiné avec leurs modalités d'apparition, permet de mieux cerner le degré d'appropriation des Patrimoines Atlantiques territoriaux de la part de chacun des élus (carte n°27).

À partir de la présence de ces cinq thèmes, deux groupes sont visibles :

- le premier est composé de collectivités qui veulent conférer une forte présence à l'océan dans leur territoire. La fréquence des références y est plus élevée que la moyenne des 44 périodiques analysés, les thèmes océaniques sont multiples et la promotion du Patrimoine Atlantique s'effectue à partir de plusieurs types de stratégies rhétoriques. En dehors des Conseils Généraux du Finistère et de la Charente-Maritime, ce groupe est principalement constitué de municipalités réparties sur l'ensemble de la façade ; parmi elles, ce sont les communes parmi les plus peuplées qui sont les mieux représentées, hors Nantes, Bordeaux et Bayonne. Un classement par département montre que c'est dans le Finistère et le Morbihan que l'on trouve le plus de collectivités avec ce type d'intentions ; à l'opposé, les élus de Loire-Atlantique se distinguent par la faible présence de l'océan dans leurs périodiques ;
- dans le second groupe, les relations avec l'océan ne nourrissent que modestement les argumentaires développés dans les périodiques. Le volume de références y est inférieur à la moyenne générale, la mise en valeur du Patrimoine Atlantique ne s'appuie que sur un nombre limité de thèmes ; parfois les thèmes « Atlantiques » sont même largement minoritaires. Ce groupe est composé d'institutions régionales et départementales, ainsi que de quelques municipalités aux stratégies de communication distinctes : celles de stations balnéaires qui assurent la promotion du seul patrimoine naturel ; ou des communes dont les élus semblent peu motivés pour mettre en valeur l'environnement océanique de leur territoire (Quimper, Auray, Mimizan et Bayonne). Ces derniers territoires sont aussi ceux qui sont localisés le plus à l'intérieur des terres.

Chapitre 4 : Du Patrimoine au Capital Atlantique

« L'arbitrage du discours et celui de l'action nous apprennent quelle est la place de l'espace dans les justifications que l'individu se donne et dans ses options fondamentales (...) Dans tous les cas, le discours stratégique doit être pris au sérieux. C'est tout l'intérêt qu'apportent les travaux sur l'intentionnalité. Ce que nous disent les acteurs n'est pas tout sur eux. Mais il est peu de sources qui nous en disent autant »³⁶.

L'imaginaire construit et véhiculé par les périodiques ne constitue que la face visible des relations entre les élus locaux et l'océan Atlantique. Son analyse a permis de percer le contenu des représentations politiques portées à connaissance des citoyens, ainsi qu'à mesurer le degré d'appropriation du Patrimoine Atlantique local par les élus. Mais la grille de lecture par le Champ impose également de regarder en amont de cette image pour se situer aux origines de sa production. Elle invite à démêler les fils qui sous-tendent son élaboration, à mettre en lumière les configurations qui en sont à l'origine : à aller plus loin que la communication périodique dans l'analyse du lien élu/océan Atlantique. Cette ambition nécessite donc de se rapprocher des pratiques des acteurs politiques locaux, plus particulièrement des moyens et des ressources qu'ils mobilisent pour transformer un patrimoine territorial en une ressource efficiente dans le Champ.

Ce processus de transformation se décompose en deux phases, qui agissent de manière rétroactive :

- la première est celle de la légitimation du projet « Atlantique » (A). Pour s'approprier un patrimoine territorial, les élus doivent incarner leur territoire : de cette appropriation découle la réussite de ces desseins. Si une telle posture est loin d'être spécifique aux élus du Champ - de façon générale une forte relation de proximité avec ses électeurs est essentielle notamment pour assurer la pérennité de ses fonctions³⁷ - sa réussite signifie

³⁶ Lévy, 1994, op. cité (p. 96).

³⁷ Bussi, 1998, op. cité.

pour un élu la jouissance de nombre de ressources qui participent à la construction de son Capital Atlantique ;

- une fois l'appropriation politique de ces ressources territoriales rendue légitime auprès des habitants, une seconde phase prend place (B) : celle des stratégies déployées pour faire fructifier ce patrimoine, et ainsi accroître sa position dans le Champ.

Ces deux phases déterminent le volume du Capital Atlantique des élus locaux. Pour mettre en lumière les éléments décisifs dans la construction de ce Capital, on s'intéressera plus particulièrement dans ce chapitre aux élus dont les périodiques contiennent le plus de références à l'océan, ceux qui ont montré par le biais de cette communication un intérêt certain pour le Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection.

A – Incarner le territoire, s'appropriier le Patrimoine Atlantique

« Le représentant est le substitut du groupe qui n'existe qu'au travers des actes de son représentant et la procuration fictive qu'il est censé lui avoir donnée. En retour le représentant doit son droit de parler et d'agir au nom du groupe au fait qu'il contribue à le faire exister »³⁸.

Nombreux sont les auteurs qui montrent les relations fortes entre un élu et son territoire d'élection, par exemple Michel Bussi et Dominique Badariotti : *« Le lien entre un élu et un territoire est parfois plus intense qu'un simple lieu d'implantation »*. La sociologue Anne Guillou, dans son enquête sur les élus du Finistère, montre la puissance de certaines de ces relations : *« Chaque électeur, dans sa circonscription, connaît grosso modo « son » candidat, le parcours de celui-ci, sa lignée et sa filiation. Mais il n'en est pas de même de l'ensemble de la population élue. D'emblée, on peut avancer ceci : le corps élu est représentatif de la population qui l'élit. Ou, plus familièrement dit, « on a les élus qu'on mérite ». Les citoyens se font représenter par des personnes auxquelles ils s'identifient »³⁹.*

La solidité du binôme individu (l'élu) / groupe (les électeurs) repose également sur la médiation d'un territoire, plus exactement sur une certaine vision de ce territoire. Frédéric Tesson affirme ainsi que *« s'intéresser au domaine politique en géographie sociale revient à étudier un groupe d'individus (les élus) porteurs d'un modèle territorial. Ils incarnent l'idéologie territoriale inhérente à leur fonction même »⁴⁰*. Une forte influence dans ce qui fait territoire permet par exemple d'assurer la pérennité électorale de celui qui se l'approprie⁴¹ : les élus ont intérêt à développer des sentiments d'appartenance pour influencer le vote local⁴². C'est pourquoi, même si l'on assiste à l'émergence d'une coopération

³⁸ Gaxie (1996) cité par Bussi et Badariotti, 2004, *Pour une nouvelle géographie du politique : territoire, démocratie, élections*, Paris, Anthropos (p. 186).

³⁹ Guillou, 1996, *Histoire d'élus, enquête en Finistère*, Rennes, PUR (p. 14).

⁴⁰ Tesson (a), 2004, « Emergences territoriales et nouveaux rapports du pouvoir politique à l'espace », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°2 (p. 231).

⁴¹ Par exemple pour Michel Bussi: *« l'élu efficace qui « construit » (logements, infrastructures...), s'appuyant sur le passé pour promettre l'avenir, autour d'un territoire affirmé et affiché, territoire défendu si besoin est contre les autres, s'assure autour de lui une identité commune forte dont il est l'indispensable chef d'orchestre charismatique »* (1998, op. cité, p. 381).

⁴² Cela rejoint l'idée de réification spatiale (Bussi, 1998, op. cité).

territoriale – par exemple les réseaux de villes, les intercommunalités ou les pays - qui les invite à fonctionner de façon croissante sur le mode du réseau⁴³, il ne s'agit en aucun cas pour les élus de rompre avec des « *logiques territoriales tenaces* »⁴⁴. L'idéologie territoriale reste prégnante dans le rapport du pouvoir politique à l'espace.

L'appropriation du Patrimoine Atlantique s'inscrit dans cette double relation des élus au territoire (au groupe territorialisé et à l'idéologie territoriale). Elle invite par conséquent à focaliser sur la façon dont chacun d'entre eux construit une (sa) grande proximité avec son territoire d'élection et avec la dimension « Atlantique » qu'il s'agit de lui donner.

I – Electeurs et élus : effet miroir sur la façade ?

Puisque parler des élus c'est parler des territoires, qui sont les élus de la façade océanique française ? Sans entrer dans une étude sociologique détaillée, il est possible de mettre en corrélation certains éléments issus de leurs itinéraires de vie avec leur appropriation du Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection entr'aperçue dans les périodiques. L'objectif n'est donc pas d'accumuler des données comme autant de caractéristiques des individus étudiés : l'âge et le statut socioprofessionnel des élus sont interrogés en vue de repérer des ressources pertinentes dans l'élaboration d'une image territoriale particulièrement « Atlantique ».

Notre échantillon se compose des 64 élus :

- les 44 individus à la tête des collectivités dont les périodiques ont été analysés ;
- plus 20 autres élus interviewés mais dont les périodiques n'ont pas été étudiés.

En outre, une comparaison entre cet échantillon et des données nationales permettra de resituer ces élus dans un contexte plus large.

On pourra alors observer que les élus dont le périodique contient un volume important de références à l'océan Atlantique sont particulièrement âgés, qu'ils sont majoritairement retraités et que nombre d'entre eux ont occupé une profession qualifiée, même si la variable professionnelle apparaît moins discriminatoire que les deux autres.

⁴³ Tesson, 2004, op. cité.

⁴⁴ Id., p.230.

1 – Les cadres sont majoritaires chez les élus des littoraux océaniques

Anne Guillou notait que parmi les élus finistériens « *les énarques se comptent sur les doigts de la main* »⁴⁵. On peut élargir ce constat à l'ensemble des territoires de la façade : parmi les élus rencontrés ou parmi ceux dont nous avons analysé les périodiques, à notre connaissance seuls Ségolène Royal (région Poitou-Charentes), François Goulard (Vannes) et Philippe de Villiers (Conseil Général de Vendée) ont fréquenté les bancs de cette prestigieuse école. Cependant, ils possèdent pour la plupart des professions qualifiées (tableau n°26).

Tableau n°26 - Les professions⁴⁶ (sans distinction entre les personnes en activité et les retraités) des élus de la façade Atlantique française (au 1/1/2007)⁴⁷

| | Élus dont les périodiques possèdent un indicateur Atlantique synthétique élevé ^(a) | Élus dont les périodiques possèdent un indicateur Atlantique synthétique faible ^(b) | 20 autres élus rencontrés ^(c) | TOTAL |
|--|---|--|--|--------------------------|
| <i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i> | 14 (dont 4 enseignants) | 20 (dont 6 enseignants) | 8 (dont 3 enseignants) | 42 (13 enseignants) |
| <i>Chefs d'entreprises et commerçants</i> | 4 | 1 | 2 | 7 |
| <i>Employés et professions intermédiaires</i> | 1 | 1 | 1 | 3 |
| <i>Agriculteurs / ostréiculteurs</i> | 0 | 0 | 3 | 3 |
| <i>Autres professions</i> | 0 | 1 | 3 | 4 |
| TOTAL | 19 (1 non-renseigné) | 23 (1 non-renseigné) | 17 (3 non-renseignés) | 59 (5 non-renseignés) |

NB : l'élu de référence est le chef du pouvoir politique local

Légende

(a) élevé : supérieur à la moyenne des 44 périodiques analysés
 (b) faible : inférieur à la moyenne des 44 périodiques analysés
 (c) élus qui ont fait l'objet d'un entretien mais : soit ils sont « non – responsables » du périodique de leur territoire d'élection (adjoints des maires ou des présidents de départements ou de régions), et leur territoire est déjà représenté dans les deux autres colonnes ; soit leur périodique n'a pas été analysé

Source : Assemblée Nationale, Sénat, entretiens F. Brulay

⁴⁵ Guillou, 1996, op. cité (p.13).

⁴⁶ Selon la nomenclature PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles) établie par l'INSEE en 2003.

⁴⁷ Les élus qui ont refusé de répondre ne sont pas comptabilisés dans ce tableau (c'est aussi le cas pour l'âge). Ces difficultés pour obtenir des renseignements biographiques sur les élus sont largement soulignées par Olivier Costa et Eric Kerrouche (2007, op. cité) Pour ces auteurs, il existe de nombreuses contradictions entre les différentes sources disponibles, qui témoignent « *de l'utilisation stratégique que les députés font de leur « affichage professionnel » en fonction des supports auxquels ils le communiquent* » (p.47).

Si une comparaison détaillée est rendue délicate par la multiplicité des mandats de notre panel d'élus⁴⁸, on retrouve sur la façade les caractéristiques observées à l'échelle nationale. Par exemple la non-parité entre hommes et femmes, puisque notre échantillon ne comprend que 6 femmes sur 64 élus. De plus, celles-ci ne possèdent que des responsabilités limitées puisqu'en dehors d'une députée / Présidente de Région (Ségolène Royal), les autres sont « seulement » maires (Douarnenez et Saint-Nazaire-sur-Charente en Charente-Maritime) et plus encore conseillères municipales.

L'adéquation entre les échelles régionale (la façade) et nationale est également visible dans le fait que les fonctions électives dans les territoires océaniques sont, à l'instar de l'ensemble des maires français depuis 1945, de moins en moins favorables aux ouvriers et aux indépendants (les artisans et surtout, sur les littoraux, les commerçants)⁴⁹. Nous ne comptabilisons par exemple que quatre indépendants, dont deux (Louis Guédon aux Sables d'Olonne et Gilbert Le Bris à Concarneau) dans les 44 territoires dont les périodiques ont été analysés. La volonté de privilégier dans notre travail les territoires les plus importants (donc moins dépendants de la fréquentation touristique) contribue à expliquer leur faible présence, au même titre que les évolutions de la composition des populations littorales (par exemple l'afflux de retraités). La même remarque vaut aussi pour le faible nombre d'agriculteurs (exploitants), même si dans ce cas l'explication renvoie à la distinction urbain / rural : s'ils constituent pour l'Observatoire des Inégalités 18% des maires de 2001⁵⁰, nous n'en recensons que deux sur notre terrain d'étude principalement urbain, certes députés au moment de leur entretien (Aimé Kergueris dans le Morbihan et Jean-François Regère en Gironde).

En revanche, le grand nombre de professions intellectuelles supérieures - cadres de la fonction publique (enseignants compris) comme du secteur privé -, qui est visible sur la façade comme en France, est accentué sur ces littoraux. Par exemple 33 maires (sur 48 renseignés) effectuent ou ont effectué des métiers de ce type, soit 68,75 % contre 22,7% pour la moyenne française en 2001⁵¹. Les facteurs rappelés précédemment (distinction urbain/rural et taille des territoires notamment les villes) contribuent à expliquer cette surreprésentation. Plus largement, c'est la professionnalisation des fonctions électives qu'il faut évoquer. En dehors des atouts⁵² et de la

⁴⁸ Les enquêtes par les professions distinguent le plus souvent les élus selon leurs mandats.

⁴⁹ Le Bart, 2003, op. cité ; voir aussi l'étude de Philippe Garraud sur les maires de communes de plus de 15 000 habitants entre 1945 et 1983 (Garraud, 1988, « La sélection du personnel politique local », *Revue de science politique*, vol. 38, n°3, pp. 402-432).

⁵⁰ Rapport de l'Observatoire des inégalités : http://www.inegalites.fr/spip.php?article561&id_mot=92 consulté le 30/11/2007.

⁵¹ Id.

⁵² Pour Christian Le Bart (2003), « *les professions libérales remplissent idéalement les conditions de l'éligibilité* » (op. cité, p.188).

renommée dont jouissent ces professions (médecins, avocats, chefs d'entreprises, enseignants, etc.), la montée en puissance lors des décennies passées des logiques d'appareils (partis politiques) au bénéfice de leurs militants et le besoin accru de disponibilité dans l'exercice des mandats (avec les avantages octroyés progressivement par le législateur : retraites, indemnités, etc.) ont d'une certaine façon contribué à lisser le profil socioprofessionnel des acteurs politiques locaux⁵³. Cette professionnalisation est largement visible dans les grandes communes ainsi que dans les exécutifs départementaux et régionaux. Ce sont des élus aux professions intermédiaires (employés et indépendants) qui dirigent les petites communes littorales et rétro-littorales (par exemple Saint-Nolff dans le Morbihan) : les enjeux politiques y sont moins importants, les manœuvres politiciennes moins nombreuses ; enfin une grande proximité du maire avec les citoyens y constitue un paramètre essentiel du vote.

De prime abord, il semble toutefois difficile de faire le lien entre la surreprésentation des cadres et le volume de références à l'océan dans les périodiques : le nombre de professions intellectuelles supérieures est plus important chez les élus dont le périodique affiche un indicateur Atlantique synthétique inférieur à la moyenne des 44 périodiques. Il est vrai que l'accession à la présidence d'un exécutif régional ou départemental ou à la tête d'une grande ville (par exemple Nantes et Bordeaux) nécessite un capital culturel élevé, en plus de ressources politiques nombreuses. Cependant, on a vu dans le chapitre 3 que les périodiques les plus « Atlantiques » sont principalement le fait de municipalités : c'est le cas pour 18 sur les 20 dont l'indicateur Atlantique synthétique est supérieur à la moyenne, contre seulement les 2/3 (14 sur 24) pour l'autre sous-groupe. Devant la surreprésentation des cadres à la tête des municipalités de la façade, on peut supposer que la jouissance d'un capital culturel élevé participe d'une importante appropriation du Patrimoine Atlantique du territoire d'élection. François Cuillandre (Brest), Maxime Bono (La Rochelle), Jean-Pierre Dufau (Capbreton) ou Jean-Louis Léonard (Chatellaillon-Plage) constituent des exemples significatifs de ces maires en position favorable pour acquérir puis valoriser des connaissances en matière de relations de leurs territoires avec l'océan.

2 – Une forte proportion d'élus retraités sur la façade océanique française

⁵³ Le Bart, 2003, op. cité ; Garraud, 1988, op. cité.

Au regard de la nécessité d'être (très) disponible pour exercer un mandat électoral, le nombre d'élus retraités est important : Christian le Bart montre qu'il a chez les maires doublé entre 1977 et 2001 (on en comptabilise 30 % à cette date)⁵⁴. Sur une façade Atlantique française au vieillissement prononcé (même si le profil démographique général des élus reste assez éloigné de celui de la population nationale), ils sont logiquement plus nombreux (tableau n°27).

Tableau n°27 - Les retraités parmi les élus de la façade Atlantique française dont le périodique a été analysé

| Élus | Nombre de retraités par rapport au nombre de renseignés |
|--|--|
| <i>élus dont les périodiques possèdent un indicateur Atlantique synthétique élevé</i> | 10 sur 19 (1 non-renseigné) |
| <i>élus dont les périodiques possèdent un indicateur Atlantique synthétique faible</i> | 12 sur 21 (3 non-renseignés) |
| <i>autres élus</i> | 11 sur 17 (3 non-renseignés) |
| TOTAL | 33 sur 57 (7 non-renseignés) |

Source : Assemblée Nationale, Sénat, entretiens F. Brulay

À nouveau un niveau de lecture général ne permet pas de faire de la situation de retraité un élément de distinction : le nombre « d'inactif » est équivalent dans tous les territoires, quel que soit le volume de références à l'océan dans le périodique. En revanche – effet secondaire de la professionnalisation de la fonction politique – l'analyse prend du relief si l'on distingue deux types de retraités : ceux qui le sont « officiellement » (ils possèdent un nombre suffisant d'annuités) et qui constituent la majorité des élus de la façade ; et ceux qui le seront quand leur mandat se terminera.

Certains mandats (députés, sénateurs)⁵⁵ permettent en effet de bénéficier d'un véritable salaire ainsi que de régimes de cotisations spécifiques pour la retraite. Au sein des 12 députés et 6 sénateurs présents dans les 44 territoires, sont concernés :

- les députés Jean-Louis Léonard, Maxime Bono, Gilbert Le Bris, Michel Grall, François Goulard, Ségolène Royal, Jean-Yves Le Drian et Philippe de Villiers (député européen jusqu'en 2009) ;
- parmi les sénateurs, Xavier Pintat maire de Soulac-sur-mer.

⁵⁴ 2003, op. cité.

⁵⁵ Voir Costa et Kerrouche, 2007 (op. cité) pour les députés ; les sénateurs possèdent également diverses indemnités liées à leur fonction (voir le site du sénat : www.senat.fr).

Carte n° 28 - La présence des références à l'océan Atlantique dans le périodique et les élus retraités (au 1er janvier 2007)



Source : dépouillement des périodiques ; entretiens F. Brulay
www.senat.fr ; www.assemblee-nationale.fr

Conception : F. Brulay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-ir.fr>

Nombre de ces élus seront, au regard de leur âge et de leur ancienneté politique, à la retraite « officielle » à l'issue de leur mandat, notamment les réélus de 2007 (Maxime Bono, Jean-Louis Léonard, Gilbert le Bris) ainsi que Xavier Pintat (sénateur depuis 1998). On peut ajouter à cette liste le Président de la Région Bretagne Jean-Yves Le Drian (député depuis 1978) et celui de la Vendée, Philippe de Villiers (député depuis 1988). En revanche, pour les nouveaux députés élus en 2007 (Alain Rousset dans la 7^{ème} circonscription de Gironde et Philippe Boennec dans la 9^{ème} de Loire-Atlantique), ce premier mandat ne suffira pas (à notre connaissance) à bénéficier d'une retraite officielle. En raison de leur âge moins avancé, et malgré leur réélection, François Goulard et Michel Grall devront également patienter pour faire valoir leurs droits à la retraite. Enfin, en dehors des parlementaires, on peut ajouter à cette liste de retraités non-officiels Monique Provost (maire de Douarnenez) qui bénéficiera de ses années de cotisations en tant que maire pour faire valoir ses droits, même si elle n'a pas été réélue en 2008. Le nombre de retraités est donc plus élevé que ne le laisse apparaître une classification strictement socioprofessionnelle (carte n°28).

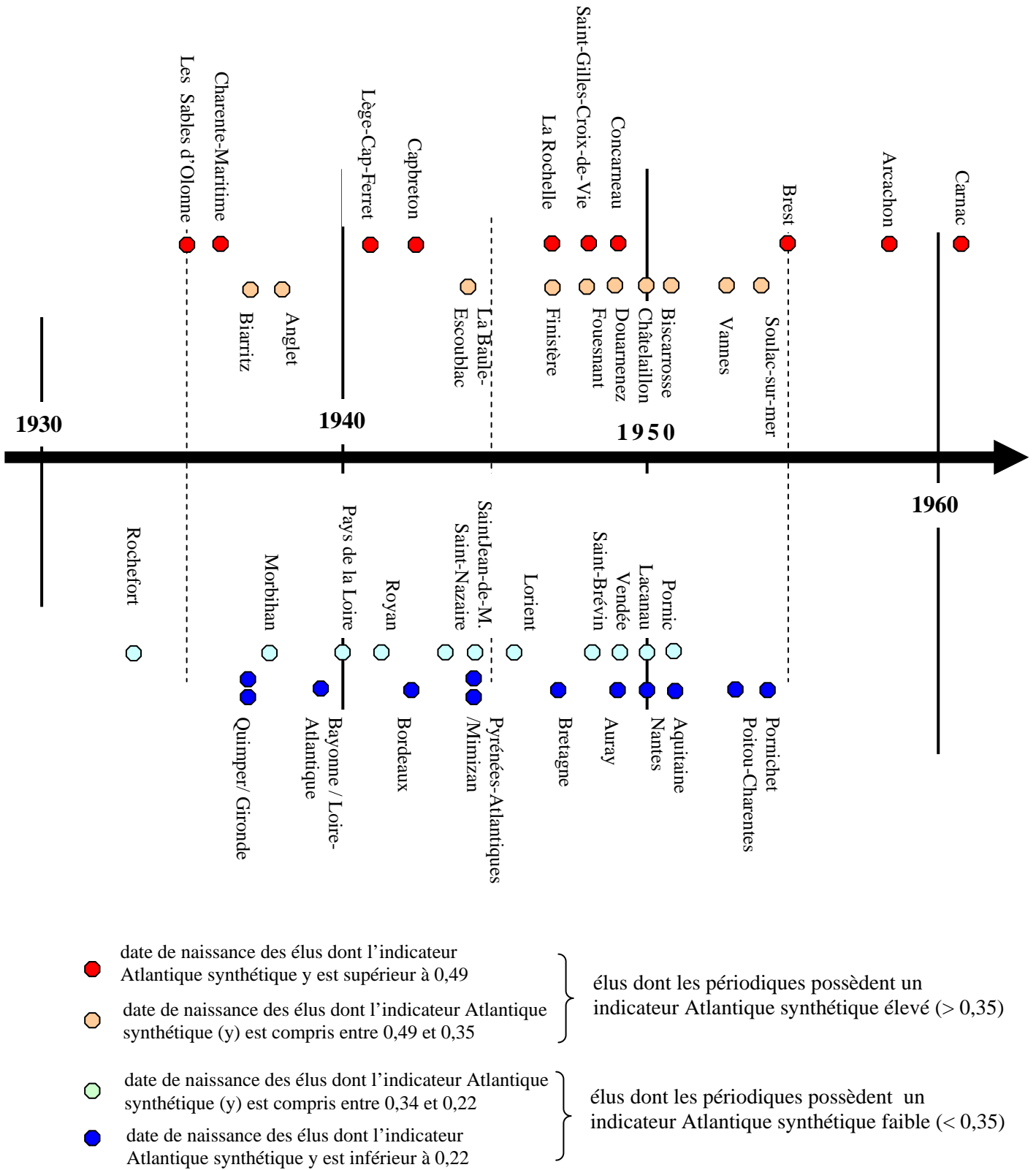
Cet accroissement profite principalement à la catégorie des élus dont le périodique possède un indicateur Atlantique synthétique supérieur à la moyenne des 44 analysés : ils sont 15 sur 19 à être retraités au sens défini précédemment (contre 14 sur 21 pour les élus au périodique à la présence de l'océan inférieure à la moyenne). Leur répartition géographique épouse donc logiquement celle des volumes importants de références « Atlantiques » dans les périodiques, et met ainsi en relief les communes : par exemple les stations balnéaires (Fouesnant, La Baule-Escoublac, Châtelailon-Plage, Soulac-sur-mer, Lège-Cap-Ferret, Biscarrosse, Capbreton, Anglet et Biarritz) ainsi que les communes portuaires, sauf Brest et Vannes.

Dans la seconde catégorie de territoires, il est plus difficile de faire le lien entre les acteurs politiques retraités et la faible promotion de l'océan dans la communication périodique : on retrouve les facteurs politiques et la professionnalisation de la fonction d'élus. En effet, si le nombre de retraités est globalement élevé, beaucoup de ces territoires politiques sont de taille importante (régions, départements, et grandes communes) donc plus longs à conquérir.

3 – Les territoires des littoraux océaniques : des gérontocraties ?

Pour vérifier ces observations et ainsi conforter le fait que les retraités (au sens large) semblent plus préoccupés par l'océan Atlantique, nous examinons à présent l'âge moyen des acteurs politiques locaux de notre échantillon. Sans surprise ces individus sont d'âge mûr puisque les 3/4 d'entre eux sont nés avant 1950 (soit 34 sur 44) : ce qui leur donne au moins 55 ans au moment de leur entretien (graphique n°3).

Graphique n°3 - Date de naissance des élus et présence des références à l’océan dans les périodiques de leurs collectivités



Source : entretiens F. Brulay ;
Assemblée Nationale ; Sénat

Outre un âge moyen avancé, on notera que les élus les plus âgés se situent majoritairement au sud, par exemple dans les stations balnéaires de la côte Aquitaine : les maires de Capbreton, Biarritz, Lège-Cap-Ferret et Anglet sont nés au plus tard en 1943 ; à l’opposé les plus jeunes se localisent au nord de la Loire (Finistère et Morbihan). Par ailleurs, on retrouve la forte dimension politique inhérente à toute accession à la tête d’un territoire important, en dehors des « précoces » Présidents de Régions Ségolène Royal, Alain Rousset ainsi que Philippe de Villiers.

Ce graphique permet également de faire le lien entre l’âge et la présence de l’océan dans la communication politique : les élus dont les périodiques possèdent des indicateurs Atlantiques synthétiques élevés sont parmi les plus assez âgés (Conseil Général de Charente-Maritime, Les Sables d’Olonne, Capbreton et Biarritz). En outre, leurs supports de communication, au-delà du volume de références, sont aussi ceux qui assurent la promotion la plus efficace (modalités discursives, diversité des thèmes) du Patrimoine Atlantique territorial.

Si l’on enlève les territoires de grande taille (longs à conquérir), la relation entre l’âge avancé et un volume important de références à l’océan dans le périodique est encore plus visible à l’échelle municipale : Louis Guédon (Les Sables d’Olonne), Didier Borotra (Biarritz), Robert Villenave (Anglet) sont nés avant 1940, les édiles de Lège-Cap-Ferret, Capbreton et de La Baule-Escoublac au plus tard en 1944.

Parmi ces élus aux périodiques « Atlantiques », quelques exceptions sont toutefois visibles. Elles s’expliquent au regard de la précocité de certains de ces individus dans la vie politique :

- pour les maires de Brest et de Vannes, l’investissement politique date des années 1980. Ces individus ont été encadrés par des figures majeures de la vie politique locale. Pour le maire de Soulac-sur-mer, la filiation familiale (Xavier Pintat a pris la suite de son père) est à l’origine d’une carrière politique brillante ;
- de leur côté les maires d’Arcachon (élu en 2001) et plus encore de Carnac témoignent d’un sens politique important pour un âge (politiquement) peu élevé. Ainsi, élu maire de Carnac en 2004 à la suite de la démission du conseil municipal, Michel Grall devient dès 2007 député (en remplacement d’Aimé Kerguéris) après avoir été investi par son parti (l’UMP) au détriment du maire de Quiberon pourtant beaucoup plus ancien dans la vie politique locale, et suppléant du député sortant. En outre, Michel Grall a été réélu maire en 2008.

Il faudra toutefois patienter quelques années pour voir si ces deux individus peu « âgés » et récemment élus (au regard de ceux dont le périodique accorde une présence importante à

l'océan) pérennisent leurs efforts en matière de promotion du Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection⁵⁶.

Cette correspondance entre un âge plutôt élevé et la forte présence de l'océan dans l'image territoriale est indissociable de l'intérêt porté par ces maires à la qualité de leur cadre de vie. De nombreux discours (dans les périodiques comme dans les entretiens) le rappellent régulièrement et, malgré le caractère convenu de ce type d'argumentaire, Fouesnant, La Baule-Escoublac, ou le Bassin d'Arcachon sont à leurs yeux quelques uns « des plus beaux endroits du monde ». On verra que la présence importante de l'océan prend aussi naissance dans l'itinéraire biographique de certains élus revenus faire de la politique sur leurs terres « originelles », une fois dégagés de toute obligation professionnelle.

De façon générale, un élu dont le périodique révèle la volonté importante de mettre en valeur le Patrimoine Atlantique territorial est un maire d'âge mûr, retraité et ayant exercé une profession supérieure. La répartition géographique de ce type d'élus est ainsi en adéquation avec l'âge moyen des habitants de leur territoire : les plus vieux sont plutôt au sud de la façade océanique française, de la Vendée au Pays Basque.

On notera par la même occasion que ces caractéristiques constituent également des atouts en vue d'être réélu : ces individus étant en quelque sorte des reflets de la population qu'ils administrent, ils bénéficient d'un « *effet de proximité* » avec leurs électeurs⁵⁷.

II – Elus, territoires d'élection et environnement océanique

Dans le Champ, la dimension sensible des relations entre les élus, l'environnement océanique et leur territoire d'élection participe également de leur appropriation du Patrimoine Atlantique local. Elle influence leur promotion de ce patrimoine en même temps qu'elle rend légitime son appropriation aux yeux des administrés. Pour ces personnages publics, cette dimension sensible se situe en effet sur deux plans :

- individuel : c'est le rapport personnel, d'aucuns dirait affectif, que chaque élu entretient avec l'océan Atlantique ;
- territorial, les représentations que les élus se font des relations de leur territoire d'élection avec l'océan Atlantique. Ce second rapport est peu difficile à appréhender tant nombre

⁵⁶ Rappelons également que le corpus de périodiques analysés pour Carnac est de seulement 6 numéros.

⁵⁷ Bussi, 1998, op. cité ; Bussi et Badariotti, 2004, op. cité.

d'élus aiment à adopter la posture de celui qui incarne son territoire. En effet, visible dans une grande majorité des périodiques, cette position a été largement affichée par les élus dans les entretiens. En outre, les acteurs politiques ont le plus souvent commencé par évoquer les relations de leur territoire avec l'océan, avant de livrer l'étendue de leur propre sensibilité à l'environnement océanique.

1 – Un droit du sol...Atlantique ?

De façon générale, il est fréquent de constater que nombre d'acteurs politiques sont maire, conseiller général ou député du territoire dans lequel ils sont nés. Aussi, ils n'hésitent pas à afficher cette caractéristique tant il est vrai, dans un contexte croissant de décentralisation, qu'être natif constitue un atout électoral de poids. Cet atout permet par exemple de profiter « *des logiques de vote par proximité spatiale* » de la part d'électeurs qui « *votent égoïstement mais massivement pour le « gars du coin » contre celui d'à côté.* »⁵⁸. Les acteurs politiques des littoraux océaniques sont en mesure de profiter largement de cet atout : la carte des natifs de leur territoire d'élection nous montre qu'ils sont nombreux sur la façade Atlantique (carte n°29).

Ces natifs représentent en effet un élu sur deux parmi ceux dont le périodique a été analysé (19 sur 40 renseignés). D'ailleurs, nombre d'entre eux ne se sont pas privés de nous signaler cette caractéristique dans les entretiens, comme Gilbert le Bris (Concarneau), Joseph Kerguéris (Morbihan) ou Louis Guédon (Les Sables d'Olonne). Être natif semble extrêmement important à leurs yeux puisqu'ils développent volontiers l'idée que cela permet d'avoir une fine connaissance de leur territoire ainsi que des attentes de leurs administrés. Ce type de relation constitue ainsi un des moteurs de leurs pratiques : elle justifie autant qu'elle oriente leurs actions territoriales, notamment leur mise en valeur du Patrimoine Atlantique local.

Au-delà d'une naissance dans son territoire d'élection, le fait d'entretenir un lien historique avec le monde maritime est également pour nombre d'entre eux un atout. C'est en tout cas à partir de cet argument que certains élus ont justifié leur présence à la tête d'une collectivité littorale. Par exemple, ceux qui ne sont pas nés dans leur territoire mais dans une commune littorale proche : c'est le cas des maires de Pornichet (né à Paimboeuf) et de Rochefort (La Rochelle). D'autres ont vu le jour dans une autre commune de leur département comme les

⁵⁸ Bussi et Badariotti, 2004, op. cité (p.183).

maires de Soulac-sur-mer et Lège-Cap-Ferret à Bordeaux, celui de Pornic à Nantes ou le maire de Saint-Jean-de-Monts à La Roche-sur-Yon. Enfin, certains sont nés hors de leur département d'élection mais dans des territoires portuaires métropolitains (le maire de Biarritz à Nantes, celui de Saint-Brévin à Toulon) ou dans les colonies – à l'époque - comme Ségolène Royal à Dakar ou Maxime Bono à Alger.

Le territoire vécu n'étant pas un espace administratif borné, on peut donc additionner ces individus avec ceux qui sont « officiellement » natifs (tableau n°28) : on observe alors que des liens forts avec un environnement maritime concernent 3 élus sur 4 (30 sur 40).

Tableau n°28 - Les élus de la façade Atlantique française qui entretiennent des liens biographiques avec un environnement maritime

| | Élus nés dans leur territoire d'élection | | Élus non-natifs de leur territoire d'élection qui possèdent un lien biographique avec un environnement maritime | Total des élus qui possèdent un lien biographique avec un environnement maritime |
|--|---|--|--|--|
| <i>élus dont les périodiques possèdent un indicateur Atlantique synthétique élevé</i> | CG 17 Brest (29) Fouesnant Concarneau Vannes (56) Carnac | Les Sables d'Olonne (85) Arcachon (33) Biscarrosse (40) Capbreton Anglet (64) | La Baule-Escoublac (85) La Rochelle (17) Soulac-sur-mer (33) Lège-Cap-Ferret Biarritz (64) | 16 sur 18 (2 non-renseignés) |
| <i>élus dont les périodiques possèdent un indicateur Atlantique synthétique faible</i> | CR Bretagne CG 56 CG 85 CG 33 CG 64 | Quimper (29) Nantes (44) Mimizan (40) Bayonne (64) | CR Poitou-Charentes Pornichet (44) Saint-Brévin Pornic Saint-Jean-de-Monts (85) Rochefort (17) | 15 sur 22 (2 non-renseignés) |

NB : les élus dont les périodiques figurent parmi les 10 dont l'indicateur Atlantique synthétique est le plus élevé sont **en gras**

Source : Assemblée Nationale ; Sénat ; entretiens F. Brulay

La présence d'un environnement maritime dans l'itinéraire de vie constitue en fait un paramètre particulièrement important dans la mesure où, parmi ces individus, une large majorité se situe dans la catégorie des élus dont l'image est la plus « Atlantique ». Plus encore, dans le groupe des individus dont le périodique possède un indicateur Atlantique synthétique parmi les 10 plus élevés, seul le maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie - qui a refusé de nous communiquer son lieu de naissance – est absent.

Carte n° 29 - La présence des références à l’océan Atlantique dans le périodique et les lieux de naissance des élus (au 1er janvier 2007)



Source : dépouillement des périodiques ; entretiens F. Brulay
www.senat.fr ; www.assemblee-nationale.fr

Conception: F. brulay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-ir.fr/ctig>

Si pour les natifs le fait d'être « du pays » guide l'action politique locale, quelle est la portée des liens biographiques avec un environnement maritime pour ceux qui ne le sont pas ?

Elle est difficile à évaluer tant elle nécessite de s'attarder sur la singularité de chaque cas. Les entretiens ont toutefois permis de mieux appréhender le phénomène, la question du lieu de naissance ayant souvent été l'objet pour les non-natifs de compléments d'informations sur ce sujet. C'est le cas de Maxime Bono, député-maire de La Rochelle et né à Alger, qui voit entre sa ville natale et celle de son élection « *une relation évidente : celle d'une vie maritime omniprésente. La seule différence est que la Méditerranée est un seul monde au contraire de l'océan qui est un entre-monde, c'est-à-dire un trait d'union entre deux mondes : l'Amérique et l'Europe* »⁵⁹.

Des souvenirs et beaucoup de temps passé dans sa commune d'élection accroissent également la légitimité des actions pour certains premiers magistrats, par exemple le maire de Biarritz : « *Je suis beaucoup venu à Biarritz quand j'étais petit, avant de m'y installer adulte* »⁶⁰ ; ou celui de La Baule-Escoublac, Yves Métaireau, né à Paris mais arrivé en Loire-Atlantique à 5 ans⁶¹. Parfois, certains élus natifs d'un territoire non-littoral légitiment la forte présence de l'océan Atlantique dans l'image territoriale qu'ils construisent par d'agréables souvenirs d'enfance, encore très présents en eux : c'est ainsi que Claude Belot justifie son désir, et au-delà celle du Conseil Général de Charente-Maritime qu'il préside, de mettre en valeur l'estuaire de la Gironde⁶².

La relation entre les élus et l'océan se charge donc d'une franche dimension psychologique, voire psychanalytique. Une telle relation est également visible dans le discours de certains, par exemple Louis Guédon dans un éditorial de *La Lettre des Sables* qui présente le projet de « ville rêvée à la mer » (mère ?) des Sables d'Olonne (figure n°16).

⁵⁹ Entretien avec Maxime Bono, député-maire de La Rochelle (17).

⁶⁰ Entretien avec Didier Borotra, sénateur-maire de Biarritz (64).

⁶¹ Ouest-France du 10/11/2007 (http://www.saint-nazaire.maville.com/Yves-Metaireau-brigue-un-troisieme-mandat-/re/actudet/actu_loc-464824-----actu.html)

⁶² Cet élu est né dans la commune de Jonzac (17) située à une trentaine de kilomètres de l'estuaire de la Gironde.

Figure n°16 - Présentation de la « Ville rêvée à la mer » dans le périodique d'informations municipales des Sables d'Olonne (85)



« ...La réflexion qui est proposée avec « Les Sables d'Olonne 2010 » développe un nouveau thème : « la ville rêvée à la mer ». Cette ville, nous l'aimons tous. Nous voulons la faire aimer à tous ceux qui nous rendent visite, qu'ils soient des habitués de la station, des visiteurs occasionnels. Pour être certains de progresser sur le chemin de la vérité, nous avons confié à des cabinets reconnus... »

Source : La Lettre des Sables, n°77 – août 2005

Cependant, cette dimension affective, au coeur du triangle élu /territoire d'élection /océan Atlantique, ne doit pas occulter l'intérêt stratégique : afficher une relation biographique avec un territoire d'élection constitue pour nombre d'acteurs politiques locaux un gage de légitimité de leur action, et au-delà de leur présence. Les habitants peuvent en retour percevoir, chez des individus souvent d'âge mûr, une sorte de mémoire territoriale : ces élus incarnent leur territoire en étant ceux qui symbolisent une partie de son passé. Au coeur de cette mémoire se situent notamment les relations d'un territoire avec l'océan Atlantique.

2 – La représentation du Patrimoine Atlantique territorial chez les élus de la façade océanique française

La volonté de s'approprier le Patrimoine Atlantique est également visible dans la façon dont chacun se représente les relations entre « son » territoire et l'océan Atlantique. Si une large majorité des élus possèdent une vaste connaissance sur l'histoire et la géographie locale, ceux dont les périodiques sont les plus « Atlantiques » confèrent aux référents territoriaux une forte connotation maritime ; et dans les entretiens leurs territoires sont souvent indéfectiblement liés à l'océan. En revanche le second groupe d'élus affiche des représentations beaucoup plus nuancées : soit la dimension maritime de leur territoire est peu significative à leurs yeux, soit ils ne nient pas l'importance du passé maritime local mais ne veulent lui accorder qu'un intérêt modeste.

2.1 – Une représentation pacifiée de l'océan domine chez les élus les plus « Atlantiques »

Les discours élaborés par les élus les plus maritimistes s'appuient le plus souvent sur une vision à la fois apaisée et apaisante de l'océan Atlantique : celui-ci se diffuse dans leur territoire de façon naturelle, dépourvu de toute animosité. Ils entendent donc promouvoir cette harmonie au quotidien, mobilisant histoire et géographie locale.

En effet, ce type de représentations se construit le plus souvent à partir de certains éléments géographiques. La morphologie d'un littoral (baie, rade) constitue ainsi une protection contre tout déchaînement de violence de la part de l'océan Atlantique. Par exemple à Concarneau qui « est lovée autour de la mer dans sa morphologie urbaine » ; du coup, « elle est la ville bleue par excellence »⁶³, couleur apaisante et bienfaitrice ; ou chez les élus de la Baie du Pouliguen (La Baule-Escoublac, Pornichet) et de Douarnenez dont « la baie est un espace protégé »⁶⁴.

La présence d'une rade produit des effets assez proches puisque l'adjoint lorientais en charge de l'aménagement de l'espace communautaire de Cap L'Orient veut, dans le cadre du SCOT, « modifier la vision terrestre des élus [des autres communes] en vision maritime autour de la rade : elle doit devenir un espace commun et partagé avec de nombreux échanges »⁶⁵.

Les îles ou les dunes font également figure de remparts contre l'océan, notamment chez les maires les plus « Atlantiques » de la côte Aquitaine : ils évoluent dans le même registre, celui de l'apaisement. Cette vision paraît *a priori* étonnante si l'on considère la dangerosité souvent

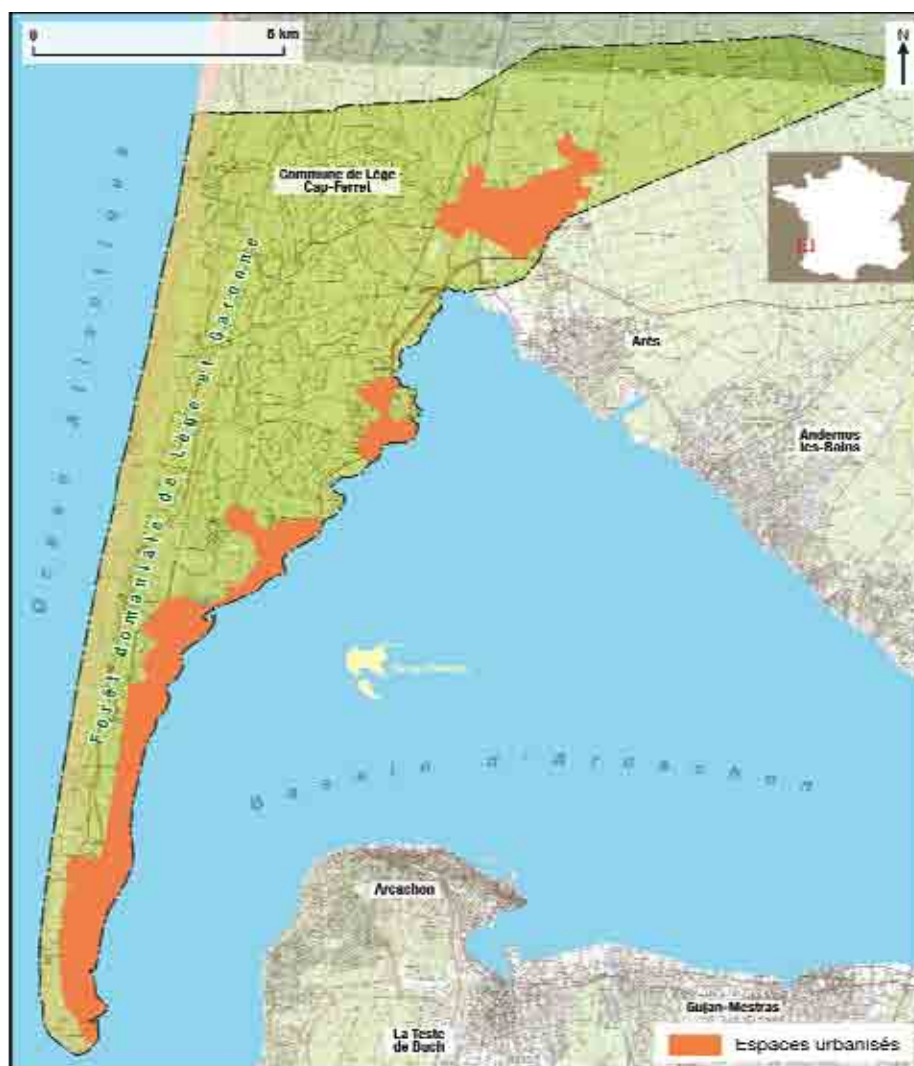
⁶³ Entretien avec Gilbert le Bris député-maire de Concarneau (29).

⁶⁴ Entretien avec Monique Provost maire de Douarnenez (29).

⁶⁵ Entretien avec Patrick Daniel adjoint au maire de Lorient (56).

associée à ce littoral : mais cela l'est moins quand on prend conscience que les sorties de rades et de baies sont en Bretagne aussi dangereuses pour le navigateur que les puissantes lames et les tempêtes soudaines qui parcourent le sud du Golfe de Gascogne. Ainsi, même si certains élus aquitains affirment que l'océan ne peut être totalement apprivoisé, les imposantes dunes de leurs plages constituent une protection contre sa fureur. Celles-ci sont à l'origine du développement de Soulac-sur-mer qui « *a pu y développer sa cité-jardin* »⁶⁶. Et Lège-Cap-Ferret profite de cette protection pour demeurer « *une ville-sous-la-forêt qui reste authentique* »⁶⁷ : c'est d'ailleurs cette caractéristique que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit pérenniser, selon le maire Michel Samarcelli (figure n°17).

Figure n°17 – Lège-Cap-Ferret (33), une commune à l'urbanisation circonscrite et peu étendue



Source : IGN TOP 25 (n° 1337 ET)

⁶⁶ Entretien avec Xavier Pintat sénateur-maire de Soulac-sur-mer (33).

⁶⁷ Entretien avec Michel Samarcelli maire de Lège-Cap-Ferret (33).

Pour les édiles de Capbreton et de Biarritz, l'influence de l'océan est même carrément visible dans la commune. En effet, le premier perçoit « *une osmose de la ville avec l'océan grâce à la liaison bâtie de la ville jusqu'à l'océan* »⁶⁸. Pour le second maire « *La mer ne fait pas peur à Biarritz, même si elle est dangereuse* » ; donc « *elle est présente dans l'aménagement de la ville en permanence : les habitants sont liés à la mer même s'il n'y a pas de grands espaces sur le bord de mer ; la ville est derrière* »⁶⁹.

Des représentations similaires, qui mélangent danger et protection, sont également visibles en dehors du littoral Aquitain. S'il ne nie pas le rôle protecteur des îles, Maxime Bono veut « *donner la possibilité aux Rochelais de vivre leur sentiment maritime* »⁷⁰ ; le maire de Larmor-Baden (commune situé en fond de Golfe du Morbihan) trouve que « *le Golfe n'est pas représentatif de l'Atlantique* »⁷¹ du fait des nombreuses îles présentes face aux côtes morbihannaises. Enfin, Roger le Goff (Fouesnant) préfère mettre en avant les « *côtes rocheuses caractéristiques de la Bretagne* » plutôt que l'archipel des Glénans qui fait pourtant parti du périmètre de sa commune, Fouesnant⁷².

2.2 – Un Patrimoine Atlantique parfois délaissé

À l'opposé, parmi les maires dont le périodique est le moins « Atlantique », l'océan ne possède qu'une modeste influence : la volonté de s'approprier le Patrimoine Atlantique y est faible. Même s'il admet que la MIACA (Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine) a forgé Biscarrosse-plage, le maire de Biscarrosse évoque le fait que « *Si aujourd'hui, l'océan fait parti du patrimoine, les biscarrossais ne profitent pas de lui au quotidien. Il se cache derrière les dunes mais ils ne peuvent pas le quitter pour autant* »⁷³. L'édile principal refuse même en quelque sorte la promotion du Patrimoine Atlantique local : « *La station balnéaire (Biscarrosse-plage) a disparu du fait de l'attractivité et des travailleurs vers Bordeaux. Et l'arrivée de nombreux jeunes impose la création de nombreux équipements et de structures de loisirs* »⁷⁴. Au regard de la forte urbanisation de sa commune, la stratégie municipale repose sur la mise en valeur d'un cadre de vie naturel dont l'océan ne constitue qu'un élément parmi d'autres (lacs, forêts, etc.)⁷⁵.

⁶⁸ Entretien avec Jean-Pierre Dufau député-maire de Capbreton (40).

⁶⁹ Entretien avec Didier Borotra sénateur-maire de Biarritz (64).

⁷⁰ Entretien avec Maxime Bono député-maire de La Rochelle (17).

⁷¹ Entretien avec Bernard le Boru maire de Larmor-Baden (56).

⁷² Entretien avec Roger le Goff maire de Fouesnant (29).

⁷³ Entretien avec Alain Dudon maire de Biscarrosse (40).

⁷⁴ Id.

⁷⁵ Cf. chapitre 6.

On retrouve le même manque d'enthousiasme dans les représentations du maire d'Auray, malgré sa situation en fond de Golfe du Morbihan, la présence d'un ancien port à bois ou la proximité de lieux littoraux connus (Presqu'île de Quiberon, Ria d'Étel, Golfe du Morbihan). Ainsi, Michel le Scouarnec nous a avoué préférer « *investir dans des logements sociaux et des équipements sportifs et culturels d'une ville-centre : la moitié des gens qui fréquentent les équipements d'Auray viennent de l'extérieur de la commune. De toute façon il y a actuellement peu d'activité autour de la mer à Auray* »⁷⁶. Au regard de la réussite électorale de ce maire communiste dans le bastion de la droite morbihannaise⁷⁷ - il a été réélu en 2008 et entame son 3^{ème} mandat - ce positionnement semble judicieux. Ses choix sont également orientés, sur un plan géographique, par la forte attractivité démographique du Pays d'Auray et par la localisation de sa commune à mi-chemin entre les agglomérations de Vannes et Lorient.

À l'échelle régionale, des stratégies territoriales plus qu'électorales sont à l'origine d'un certain désintérêt pour l'océan, par exemple chez les élus nantais. En dépit du contenu du périodique municipal, Nantes est une ville « Atlantique » pour Patrick Rimbert, adjoint à la mairie et premier Vice-Président de la Communauté Urbaine. Pour lui, « *l'estuaire est un élément historique identitaire majeur qui fait la différence entre Nantes, la Bretagne et la Vendée (...) la Loire et ses îles comme celle d'Orléans s'arrêtent à l'entrée de Nantes, à partir d'elle l'océan commence, ce n'est plus la Loire (...) Nantes est au cœur de la route touristique entre Rochefort et Lorient, et bien reliée à la Bretagne maritime. D'ailleurs la région Pays de la Loire aurait dû s'appeler Loire Atlantique si ça n'avait pas été pris car Loire et Océan sont les deux éléments majeurs de cette région* »⁷⁸. Le décalage entre ces représentations de l'océan et celles produites par le périodique s'explique, pour le collaborateur privilégié de Jean-Marc Ayrault, par le fait que « *Nantes est avec Bordeaux le pôle économique majeur de la façade, et la ville avait des responsabilités vis-à-vis des autres communes par rapport à sa position de métropole. Elle avait dans ce sens initié « l'effet côte ouest » pour s'affirmer capitale de l'Atlantique (de la Bretagne, des Pays de la Loire, du Poitou-Charentes voire de la Normandie)* ». Dans cette ville la sollicitation du Patrimoine Atlantique a pour objectif de servir des ambitions métropolitaines : d'assurer le rayonnement terrestre de Nantes.

⁷⁶ Entretien avec Michel le Scouarnec maire d'Auray (56).

⁷⁷ Bussi, 1998, op. cité.

⁷⁸ Entretien avec Patrick Rimbert 1^{er} Vice-Président de Nantes Métropole (44).

Parfois, ce Patrimoine se trouve carrément incarné sous la figure de l'altérité. Ainsi, pour le maire de Rochefort, les difficultés de mise en place d'une gestion départementale pour faire face à l'accroissement des déchets lors de la fréquentation estivale sont notamment liées au fait que « *Royan a une identité littorale forte* »⁷⁹ : pour lui, ce n'est pas le cas de sa commune. Enfin, pour un élu quimpérois, « *Il y a un gros décalage entre l'image depuis Paris, à cause de la base nautique, et celle des quimpérois : Quimper est une ville d'arrière-pays immédiat* »⁸⁰. Si le poids de cette base nautique est important - elle regroupe dans son esprit les sites nautiques de l'estuaire de l'Odet, en aval de Quimper -, cet équipement ne possède toutefois qu'une influence modeste dans les représentations de la municipalité quimpéroise vis-à-vis de son territoire : cela confirme l'analyse des périodiques municipal et intercommunal, dans lesquels la promotion du Patrimoine Atlantique était globalement faible.

2.3 – La géographie au fondement du Patrimoine Atlantique

Ainsi, l'appropriation du Patrimoine Atlantique d'un territoire varie entre autre en fonction des relations individuelles qu'un élu entretient avec l'environnement océanique.

On notera en ce sens que, qu'elles que soient la nature de ces relations (personnelles ou « synecdotiques » avec le territoire d'élection), la dimension géographique du Patrimoine Atlantique est souvent fondamentale pour ces élus. Il est vrai que les territoires « nés de la mer » sont nombreux dans notre étude, par exemple les communes portuaires (comme Lorient et Brest). C'est aussi le cas, à partir de la plage, pour les stations dans lesquelles l'engouement pour les pratiques balnéaires a été à l'origine d'une bonne partie de leur développement urbain. En ce sens, certains élus affirment que leur commune est née au XIX^{ème} siècle (comme les maires de Fouesnant, La Baule-Escoublac ou Saint-Brévin) grâce aux innovations technologiques qui ont permis de fixer les dunes.

Doit-on penser que, dans le processus d'appropriation du Patrimoine Atlantique, la rente de situation géographique génère aux yeux des élus plus de profit que la réinterprétation du passé maritime ? Si cela peut-être le cas dans certains territoires qui misent largement sur leurs plages ou leurs milieux, on a vu que histoire et géographie étaient intimement mêlées dans la majorité des situations. De plus, ces informations émanent d'une vision orientée de la part d'élus faisant face à un géographe : les entretiens ont pour certains été l'occasion d'afficher des connaissances dans cette discipline, notamment en dressant de façon liminaire les

⁷⁹ Entretien avec Bernard Grasset maire de Rochefort (17).

⁸⁰ Entretien avec Robert Guénégan adjoint au maire de Quimper (29).

caractéristiques géographiques littorales de leur territoire⁸¹. Le fait que la géographie locale constitue pour eux une sorte de réalité indéniable, qui ne subit aucune variation (hors certains élus de la côte Aquitaine confronté à une forte érosion) participe également de leurs représentations : elle est en quelque sorte rassurante, comme intemporelle, plus en tout cas qu'un passé maritime plus difficile à cerner et donc soumis à des réinterprétation changeantes.

Enfin (et surtout) il paraît illusoire de considérer les représentations d'acteurs politiques locaux comme dénuées de toute visée stratégique : elles sont aussi orientées par leurs intentions et leurs projets. Cela leur permet par exemple de s'affranchir du poids de ceux qui, par leurs aspirations, leurs techniques et leurs savoir-faire sont venus exploiter la proximité géographique avec l'océan Atlantique. Dans les stations balnéaires citées précédemment les élus « oublient » les communautés de travailleurs de la mer, les pestiférés (que l'on envoyait dans les marais), les ecclésiastiques, bref les sociétés littorales présentes avant le XIX^{ème} siècle. Une fine connaissance de certains moments de l'histoire maritime locale suffit toutefois pour développer des projets territoriaux : le passé vient justifier des actions contemporaines, sa réinterprétation (et les représentations qu'elle génère) médiatisant alors une partie du projet politique territorial⁸². L'important est au final de pouvoir disposer à loisirs du Patrimoine Atlantique territorial.

B – De la ressource territoriale à la ressource dans le Champ Atlantique

Le projet Atlantique légitimé auprès du groupe territorialisé (les administrés), chaque élu tente ensuite de transformer le Patrimoine Atlantique territorial en une ressource efficiente dans le Champ Atlantique. Pour ce faire, il mobilise un ensemble de compétences différentes de celles nécessaires à l'appropriation de ces richesses locales. Le Champ Atlantique étant une structure composée d'élus, ces compétences sont de nature politique au sens large.

⁸¹ Notons au passage que trois élus interviewés sont géographes de formation (Claude Belot, Annick Cléac'h et Robert Guénégan).

⁸² Cf. partie 3.

Un premier groupe de compétences émane de l'exercice de pouvoirs dans une société démocratique : l'acquisition de mandats assure par exemple l'insertion dans des réseaux de relations ; ils permettent aussi de tirer profit d'un contexte politique local. Les élus les plus « Atlantiques » sont ainsi les notables parmi les mieux établis.

D'autre part la capacité d'un élu à accroître la part de l'idéologie territoriale Atlantique dans son espace d'élection constitue également un élément déterminant : la présence d'autres idéologies (basque, chouanne, bretonne, landaise, etc.) peut par exemple constituer un obstacle à tout projet maritime. Au-delà de leurs liens forts avec les acteurs politiques, l'inscription de ces autres idéologies dans le territoire varie en effet selon la présence de groupes ou d'associations plus ou moins nombreux et structurés, et plus largement avec l'intérêt que leur portent les habitants. Aussi, l'habileté à s'affranchir d'une partie de leur poids constitue un atout majeur pour qui prétend jouer un rôle significatif dans le Champ Atlantique. Cette qualité, qui ne procède pas seulement de la « valeur » politique d'un individu (son capital politique), reste toutefois dépendante des autres ressources énoncées précédemment (notabilité).

Le nombre et l'utilisation de l'ensemble de ces ressources, mais aussi l'intensité avec laquelle il s'emploie à les mobiliser, contribuent à la constitution du Capital Atlantique d'un élu.

Cette seconde partie de chapitre impose donc de dépasser l'échelle locale pour centrer l'analyse sur l'« espace Champ », avec ses logiques relationnelles, sa morphologie hiérarchisée et les luttes de position qui s'y déroulent.

I – Le capital politique au service d'un projet maritime

« Une situation politique est faite d'un ensemble de rapports de force, qui sont fonction du poids des différentes clientèles électorales et des capacités personnelles des différents hommes politiques en compétition. C'est surtout au plan local que cet affrontement de stratégies rivales peut être clairement appréhendé. Au niveau régional, et plus encore au niveau national, les rapports de forces apparaissent plus abstraits et le rôle des médias plus importants »⁸³.

Anne Poussard souligne que l'émergence de l'Arc Atlantique ne fut possible que dans un double contexte de décentralisation : celui d'échelle nationale (à partir des lois Defferre de

1983), et européenne (avec la volonté de s'appuyer massivement sur les régions)⁸⁴. Les élus les plus « Atlantiques » profitent également de cet accroissement de leurs prérogatives et de la dilation de l'espace de leurs pratiques : par exemple la notabilité participe de l'élaboration d'une image Atlantique. Une assise électorale solide est également fort utile pour maîtriser des contextes politiques locaux rendus par le jeu démocratique tantôt hostiles tantôt favorables : elle influence également le volume d'un Capital Atlantique. Enfin, des ressources politiques nombreuses nourrissent le volume de ce Capital par le biais de l'insertion d'un élu dans des réseaux de relations, particulièrement dans des structures qui œuvrent à la promotion de la vie maritime et au développement des littoraux. Ces réseaux se tissent par exemple sur les bancs de l'Assemblée Nationale et du Sénat ; ou lors des regroupements entre élus en marge des deux assemblées. Ce type d'appartenance contribue à donner une légitimité importante à celui qui veut conférer des desseins Atlantiques à son territoire. Il est d'ailleurs intéressant d'en informer les électeurs par la biais du périodique. Il est plus important encore de le diffuser vers les autres élus du Champ Atlantique : dans un espace relationnel, une telle appartenance constitue un privilège qu'il convient de rentabiliser pour asseoir sa position.

1 – Notabilité et image Atlantique

Quelle influence possède l'assise politique d'un élu local dans le processus de valorisation d'un Patrimoine Atlantique ? Nous interrogeons ici l'ancienneté électorale et son corollaire le cumul de mandats. Si ces deux aspects de la notabilité jouent un rôle loin d'être négligeable, c'est surtout dans certains mandats (député ou sénateur) que se situent les atouts décisifs pour évoluer favorablement dans le Champ Atlantique.

1.1 – Longévité électorale et cumul de mandats

Une importante ancienneté électorale témoigne de l'habileté de certains individus à être réélu : Michel Bussi voit dans ces notables un tel « poids » qu'ils sont « capables par d'exemple d'endiguer localement un raz-de-marée national »⁸⁵. Peut-on supposer que cette ancienneté participe de l'élaboration des images Atlantiques ? Cela semble le cas, au regard de l'ancienneté des élus dont les périodiques offrent le plus de place à l'océan (tableau n°29).

⁸³ Giblin dans Giblin (dir.), 2005, op. cité.

⁸⁴ Poussard, 1997, op. cité.

⁸⁵ Bussi, 1998, p. 180.

Tableau n°29 - Exemples de longévité électorale parmi les élus⁸⁶ dont les périodiques possèdent un indicateur Atlantique synthétique élevé

| Élus | Responsable du périodique de (au 1/1/2008) | Date du premier mandat | Longévité électorale (en 2008) |
|------------------------|--|--|--------------------------------|
| <i>Claude Belot</i> | Conseil Général de Charente-Maritime | 1970 : conseiller général de la Charente-Maritime | 38 ans |
| <i>Louis Guédon</i> | Les Sables d'Olonne (85) | 1971 : conseil municipal des Sables d'Olonne (maire en 1980) | 37 ans |
| <i>Didier Borotra</i> | Biarritz (64) | 1973 : conseiller général des Pyrénées Atlantiques | 35 ans |
| <i>Gilbert Le Bris</i> | Concarneau (29) | 1977 : conseiller général du Finistère | 31 ans |
| <i>Pierre Maille</i> | Conseil Général du Finistère | 1977 : conseiller municipal de Brest (maire en 1982) | 30 ans |

Source : F. Brulay

Si le rôle d'une importante longévité électorale doit être relativisé au regard du fait que l'accession aux plus hautes fonctions politiques locales est un travail de longue haleine (Claude Belot, Pierre Maille)⁸⁷, en revanche elle s'avère efficace lorsqu'elle permet à un maire de développer ses réseaux de sociabilité. Philippe Boënnec (Pornic) est en quelques années passé du statut de simple membre à celui de vice-président de l'ANEL (Association Nationale des Elus du Littoral) et délégué de l'ensemble « façade Atlantique » (qui comprend 6 départements).

L'ancienneté dans la vie politique locale permet aussi de mieux connaître et en quelque sorte d'appriivoiser l'idéologie territoriale : elle est garante aux yeux des électeurs de la légitimité d'un élu, favorisant notamment l'appropriation et la mise en valeur du Patrimoine Atlantique local. En ce sens, puisque idéologies territoriales et pouvoirs politiques sont indéfectiblement liés, le contexte institutionnel contemporain est propice à l'accroissement du rôle des élus les plus anciens dans « la petite fabrique des territoires »⁸⁸ : par exemple les injonctions de l'Etat à créer des intercommunalités et des pays⁸⁹.

⁸⁶ Notons que tous ont été réélus aux dernières élections : député pour Gilbert le Bris et Louis Guédon en 2007 ; conseillers généraux (Pierre Maille et Claude Belot) et maires pour Didier Borotra et Louis Guédon en 2008.

⁸⁷ Auxquels on peut ajouter, parmi les élus dont les périodiques sont peu « Atlantiques », Joseph Kergueris (maire dès 1971) et aujourd'hui Président du Conseil Général du Morbihan, Philippe Madrelle (Président du Conseil Général de Gironde et conseiller municipal dès 1964) et Jean-Yves le Drian (Président du Conseil Régional de Bretagne).

⁸⁸ Vanier, 1995, « La petite fabrique des territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 70, n°2, p. 93-114.

⁸⁹ Tesson (b), 2004, « Quand le politique parle du territoire, c'est pour le fabriquer », Colloque Espaces et Sociétés aujourd'hui du 21 - 22 octobre à Rennes, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00145892>.

Enfin, une importante ancienneté est souvent synonyme de fort pouvoir à l'échelle locale, donc de plusieurs mandats : c'est le cas de la majorité des élus des littoraux océaniques (carte n°30).

Cet état des lieux cartographique montre de prime abord les effets des lois qui limitent le cumul de mandats : celle de 1985 et plus sûrement celle du 5 avril 2000 qui interdit aux maires de présider un conseil général ou régional, même si les députés-maires et les sénateurs-maires ne sont pas menacés⁹⁰. Nombre d'élus de la façade Atlantique française ont ainsi été contraints de se placer officiellement en retrait de certaines de leurs activités politiques, gardant toutefois une influence sur des territoires qu'ils pouvaient diriger auparavant. C'est par exemple le cas des parlementaires comme Jean-Pierre Dufau (Capbreton), Jean-Louis Léonard (Châtelailon-Plage), Maxime Bono (La Rochelle) ou Xavier Pintat (Soulac-sur-mer) qui ont placé leurs lieutenants sur leur ancien fauteuil de conseiller général. En outre, l'intercommunalité n'étant pas concernée par ces lois, nombreux sont ces maires qui demeurent Présidents de leurs Communautés de Communes (Xavier Pintat) ou d'Agglomérations (maires de Vannes, La Rochelle, Biarritz⁹¹) ; parfois en étant simple conseiller municipal comme Claude Belot (Président du Conseil Général de Charente-Maritime) qui préside une Communauté de Communes de Haute-Saintonge regroupant 123 communes et 7 cantons.

⁹⁰ Le Bart, 2003, op. cité.

⁹¹ Sachant que pour la Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz la présidence est tournante entre les 3 maires.

**Carte n° 30 - Les mandats des élus (hors intercommunalité)
de la façade Atlantique française dont le périodique a été analysé au 1er janvier 2007**



Source : entretiens F. Brulay ; www.assemblee-nationale.fr ; www.senat.fr

Conception : F. Brulay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-lr.fr/ctig>

Toutefois, et même si nombre d'analyses politiques montre la portée croissante des mandats intercommunaux (présidents), l'appartenance à de telles institutions locales ne paraît pas constituer un facteur déterminant dans la volonté de faire fructifier un Patrimoine Atlantique : on constate des pratiques similaires chez les élus dont les périodiques n'affichent qu'une présence modeste de l'océan.

En revanche, une importante distinction se fait jour lorsque l'on focalise sur les pratiques des élus titulaires d'un mandat parlementaire : ceux dont les périodiques possèdent un indicateur synthétique supérieur à la moyenne sont le plus souvent députés ou sénateurs (tableau n°30).

Tableau n°30 - Le cumul des mandats chez les élus de la façade océanique française (au 1^{er} janvier 2007)

| mandats Élus | Type national / local | Type local | Type local mixte | Type indirect | Un seul mandat |
|--|--|--|---------------------------------------|--|-------------------|
| <i>Elus dont les périodiques possèdent un indicateur Atlantique synthétique élevé</i> | -CG 17 (S) -Concarneau (D) -Vannes (D) -Les Sables d'Olonne (D) -La Rochelle (D) -Châtelaiillon-plage (D) -Soulac-sur-mer (S) -Capbreton (D) -Biarritz (S) | -Lège-Cap-Ferret -Arcachon | - CG 29 | -Brest -Douarnenez -Fouesnant -Carnac -La Baule-Escoubiac -Saint-Gilles-Croix-de-Vie -Biscarrosse -Anglet | <i>aucun élu</i> |
| <i>Elus dont les périodiques possèdent un indicateur Atlantique synthétique faible</i> | -CR Bretagne (D) -CR Poitou-Charentes (D) - CG 56 (S) - CG 85 (député européen) -CG 33 (S) -Quimper (S) -Nantes (D) -Bordeaux (D) -Bayonne (D) | -Saint-Nazaire -Saint-Jean-de-Monts -Rochefort -Royan | -CR Pays de la Loire -CR Aquitaine | -Auray -Lorient -Pornichet -Saint-Brévin -Pornic -Lacanau -Mimizan | -CG 44 -CG 64 |

En gras les 10 élus dont les périodiques possèdent un indicateur Atlantique synthétique > 0,49

Légende

- « national / local » : cumul de mandats « nationaux » (député (D) ou (S) sénateur) avec des mandats locaux (maire, conseiller général ou régional).
- « local » : cumul de mandats locaux exclusivement.
- « mixte » : cumul de mandats locaux sans celui de maire (conseiller municipal)
- « indirect » : maire et délégué intercommunal (président ou conseiller)

Source : F. Brulay ; Assemblée Nationale ; Sénat

Sur les 10 élus dont les périodiques comptent parmi les plus « Atlantiques », cinq possèdent un de ces deux mandats. On peut même en compter six depuis l'élection du maire de Carnac Michel Grall comme député en 2007. En revanche, pour François Cuillandre à Brest (battu pour la seconde fois) et pour le maire de Saint-Gilles-Croix-de-vie, Patrick Nayl (également suppléant de Louis Guédon), ce précieux sésame n'est pas encore acquis. De leur côté les autres élus dont la présence de l'océan dans le périodique est supérieure à la moyenne des 44 périodiques sont également des parlementaires : c'est le cas du maire de Vannes et surtout de ceux de communes plus petites (Biarritz, Châtelaiillon-Plage et Soulac-sur-mer).

La comparaison avec les autres élus – ceux dont l'indicateur synthétique Atlantique est inférieur à la moyenne des 44 - donne encore plus de relief à ce constat : en dehors des grands territoires (conseils généraux et régionaux) et des grandes villes (Quimper, Nantes, Bordeaux, Bayonne), aucun maire de commune littorale ne possède de mandat parlementaire.

1.2 - Les mandats nationaux, des atouts décisifs dans la promotion du Patrimoine Atlantique : l'exemple des députés

En quoi occuper des mandats nationaux peuvent-ils servir les intérêts des élus dans les dynamiques du Champ Atlantique ?

On a montré qu'être député ou sénateur constituait une porte d'entrée vers les instances de consultation nationale comme le Conseil National du littoral⁹², dans le conseil d'administration du Conservatoire du Littoral, en tant que Président (Didier Quentin, député depuis 2007 de la 5^{ème} circonscription de Charente-Maritime) ou simple conseiller (Christophe Priou⁹³ et Joseph Kerguéris) ; ou, plus récemment (2007), en tant que Président de l'Agence des Aires Marines Protégées comme Jérôme Bignon, député de la Somme⁹⁴.

Le mandat de député est également utile pour s'insérer dans des commissions d'enquête dont les rapports participent à l'élaboration des lois. Ainsi, pour le rapport parlementaire sur le transport maritime de produits dangereux et polluants (commandé en 2003 à la suite du naufrage du Prestige)⁹⁵, Jean-Pierre Dufau, Maxime Bono, Louis Guédon, Jean-Louis Léonard, ainsi que Jean-Yves Le Drian et Jean Grenet pour les élus dont le périodique mobilise moins l'océan Atlantique, étaient présents dans la commission.

⁹² Cf. chapitre 2

⁹³ Député de la Presqu'île de Guérande depuis 2002 et maire Du Croisic (44) depuis 1995.

⁹⁴ Qui est également, depuis 2007, Président du Conservatoire du Littoral.

⁹⁵ Rapport n°1018, enregistré à l'Assemblée Nationale le 10/7/2003 (rapporteur : Christophe Priou).

La fréquence d'apparition particulièrement récurrente de ces députés dans les groupes d'étude de l'Assemblée Nationale montre également leur intérêt pour les questions littorales et maritimes (tableau n°31).

Tableau n°31 - Les députés dont les périodiques possèdent des indicateurs Atlantique synthétiques élevés et leur appartenance dans des groupes d'études maritimes et littoraux de l'Assemblée Nationale (XI^e et XII^e Législature)

| Législatures | XI ^e Législature (1997-2002) | | XII ^e Législature (2002-2007) | | | | |
|--|--|-----------------------|---|-----------------------|---|---------------------|----------|
| | Littoral | Mer et pêche maritime | Littoral | Mer et pêche maritime | Pêcheries côtières, gestion des ressources halieutiques et cultures marines | Politique portuaire | Tourisme |
| <i>G. Le Bris</i> (Concarneau) (29) | M | M | M | M | VP | VP | M |
| <i>Aimé Kerguéris</i> (Morbihan) (56) | M | PDT | A | PDT | M | NM | M |
| <i>L. Guédon</i> (Les Sables d'Olonne) (85) | M | M | PDT | VP | M | M | VP |
| <i>J.-P. Dufau</i> (Capbreton) (40) | PDT | M | VP | M | M | NM | VP |
| <i>C. Priou</i> (Le Croisic/ Presqu'île Guérande) (44) | <i>non-élu</i> | | VP | M | M | M | M |
| <i>Maxime Bono</i> (La Rochelle) (17) | ? | ? | NM | NM | M | M | NM |
| <i>J.-L. Léonard</i> (Châtelaiillon-Plage) (17) | ? | ? | VP | NM | M | M | M |

Légende

PDT : Président du groupe d'étude

M : Membre

VP : Vice-Président

NM : Non Membre

Source : Assemblée Nationale

Pour Louis Guédon (Les Sables d'Olonne)⁹⁶, Gilbert le Bris (Concarneau), Jean-Pierre Dufau (Capbreton), Maxime Bono (La Rochelle) et Jean-Louis Léonard (Châtelaiillon-Plage) qui

⁹⁶ Président depuis 2007 (XIII^{ème} Législature) du groupe d'études sur la Mer, la pêche et la souveraineté maritime. On retrouve également dans ce groupe les députés réélus : Jean-Pierre Dufau, Gilbert le Bris, Christophe Priou ainsi que Michel Grall qui a remplacé Aimé Kerguéris ; en revanche Maxime Bono et Jean-

sont des élus dont les périodiques comptent parmi les plus « Atlantiques », les objectifs parlementaires sont clairement visibles : défendre les intérêts maritimes et littoraux⁹⁷. On peut ajouter à cette liste deux autres députés :

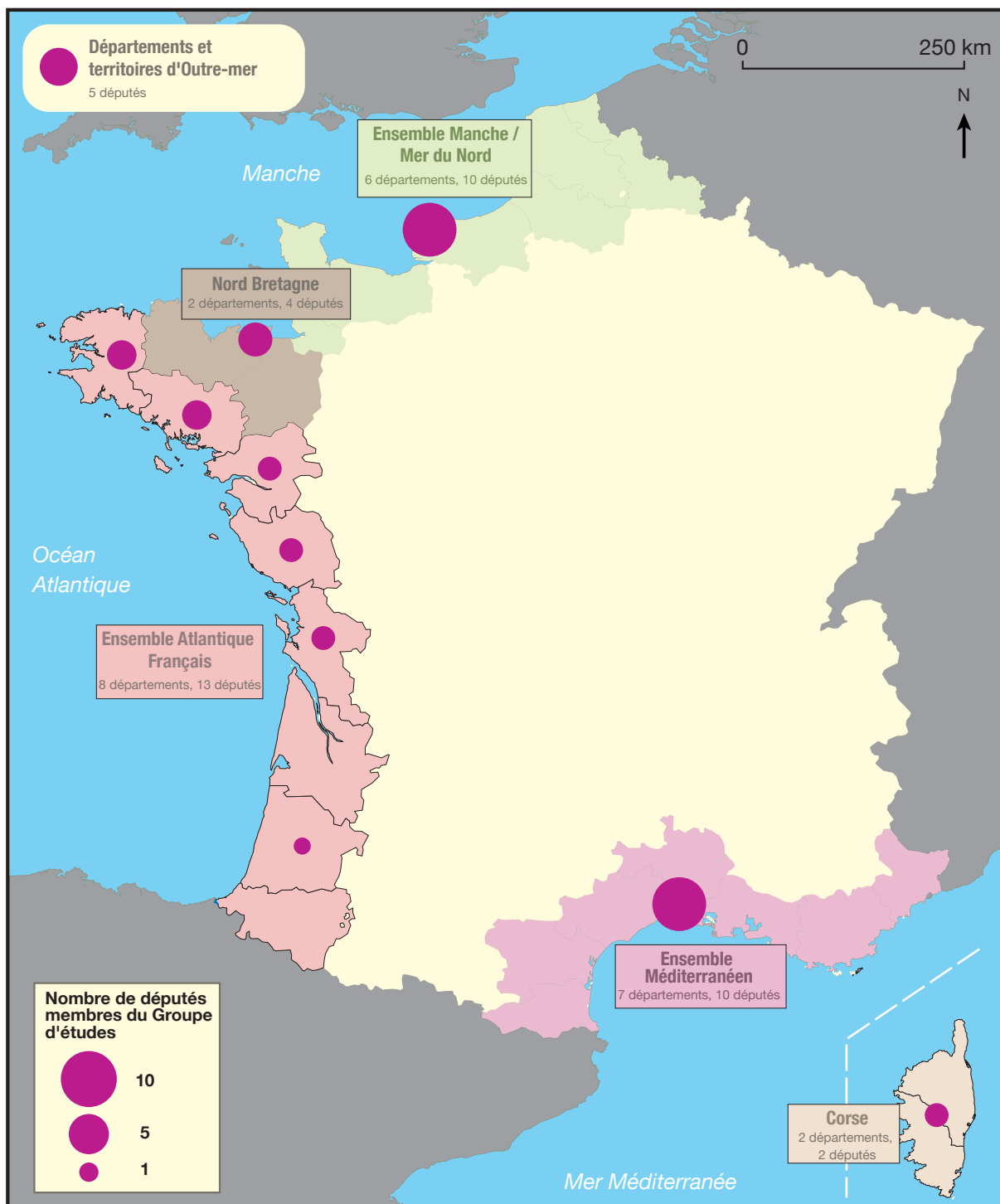
- Aimé Kerguéris, qui dispose d'une grande ancienneté politique (il fut maire de Landévant dès 1971) et député entre 1978 et 2007. Conseiller général du Morbihan, il est toujours le 1^{er} Vice-Président délégué aux affaires maritimes et portuaires, à la pêche et aux cultures marines de l'institution départementale que dirige son cousin, Joseph Kerguéris.
- Christophe Priou, député-maire du Croisic, même si son périodique ne fait pas partie de notre analyse (la commune ne compte que 4 300 habitants en 1999). En effet, son investissement à l'Assemblée Nationale dans les enjeux maritimes et littoraux est comparable à celle des députés cités précédemment : outre son rapport sur la pollution maritime à la suite du Prestige, il fut l'un des élus les plus en vue pour dénoncer les effets du naufrage de l'Erika en 1999, ainsi que lors du procès en 2007-2008. Il est enfin un des Vice-Présidents de Cap Atlantique, la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande (44), qui comprend la commune de La Baule-Escoublac.

On notera à l'opposé l'absence de la députée de Vannes Josiane Boyce dans ces regroupements : elle est peu préoccupée par les questions maritimes et préfère s'investir dans d'autres groupes d'étude (« aéronautique et spatiale » ; « production audiovisuelle »). Mais il est vrai que le maire de Vannes (François Goulard), dont elle est la suppléante, fut nommé en 2004 Secrétaire d'Etat aux Transports et à la Mer auprès du Ministre de l'Equipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer.

Louis Léonard n'en font plus partie. Enfin des « nouveaux » sont apparus : Didier Quentin (Royan), François Goulard (Vannes), Philippe Boënnec (Pornic), Françoise Olivier-Coupeau (Lorient), Annick Le Loch (7^{ème} circonscription du Finistère) et Marguerite Lamour (3^{ème} du Finistère), Jean-Claude Beaulieu (4^{ème} de Charente-Maritime) et Dominique Caillaud (2^{ème} de Vendée).

⁹⁷ Notons au passage que les sénateurs de la façade Atlantique française, membres du groupe d'étude « mer », sont : Joseph Kerguéris (Morbihan), Jean-Claude Merceron et Bruno Retaillau (vice-présidents du Conseil Général de Vendée) et Yolande Boyer et Louis le Penec (conseiller général de la majorité) dans le Finistère.

**Carte n° 31 - Origine géographique des députés membres du groupe d'étude
 "Mer, pêche et souveraineté maritime"
 à l'Assemblée Nationale (XIIIème législature 2007-)**



Source : www.assemblee-nationale.fr

L'intérêt de faire partie de ces groupes d'études est multiple :

- législatif : comme pour les rapports, ces groupes participent à l'élaboration de lois ou à la promulgation de décrets, et les élus tentent d'y faire figurer leurs intentions ;
- politicien : cette volonté de peser à Paris renvoie à l'échelle locale et à la défense de sa circonscription. Un député se pose face à ceux qui pourraient menacer l'économie (maritime) locale et au-delà l'intérêt de ses électeurs. Christophe Priou, par sa présence dans le groupe d'étude sur les politiques portuaires, « travaille » pour ceux qui vivent de la ressource touristique, dans une circonscription située à proximité du port de Saint-Nazaire ;
- relationnel : à travers des intérêts communs et des enjeux locaux similaires, l'appartenance à un groupe permet de développer des réseaux de solidarité, voire des relations de proximité entre députés ;
- en terme d'image : les élus se dotent d'un profil « littoral » ou « maritime ». Ainsi, la carte des députés français présents dans le groupe d'étude Mer, pêche et souveraineté maritime de la XIII^{ème} Législature (2007-) montre que leur répartition géographique est assez équitable à l'échelle des littoraux : pour ceux originaires de la façade océanique française, cette présence constitue un avantage certain dans le Champ Atlantique (carte n°31).

Enfin, l'importance des mandats parlementaires nous renvoie vers un autre aspect de la notabilité des élus : leur capacité à tirer profit d'un contexte politique local fluctuant pour développer leur projet « Atlantique ».

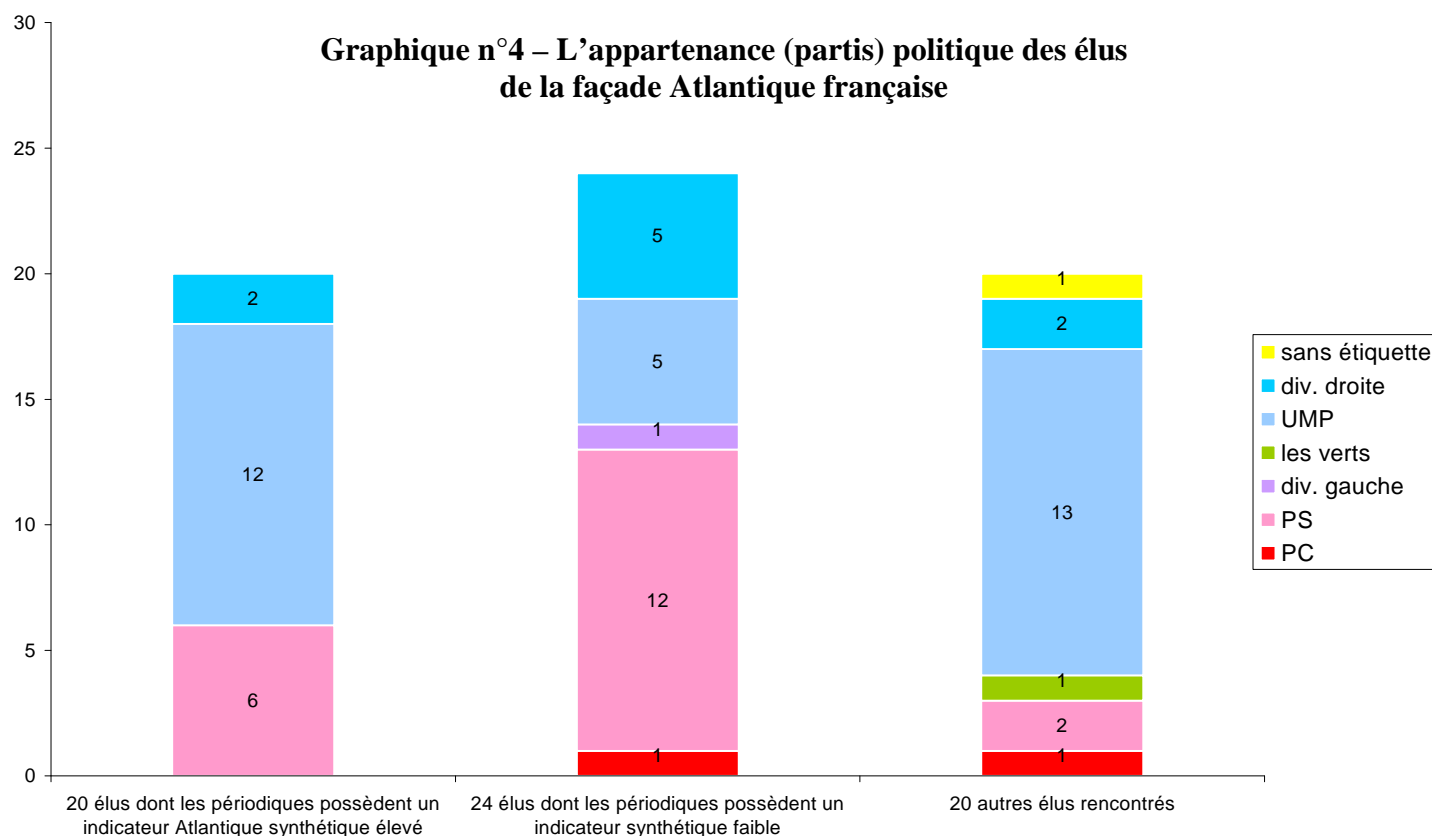
2 – Contexte politique local et image Atlantique : quelles relations ?

Pour comprendre comment le contexte politique local participe de la valorisation d'un patrimoine territorial singulier, on en interrogera trois aspects : le poids des affinités partisans ; la façon dont les élus aux périodiques les plus tournés vers l'océan organisent le fonctionnement de leurs collectivités ; et le développement de réseaux de sociabilité suscités par ces affinités politiques.

2.1. Les élus les plus « Atlantiques » sont-ils de droite ou de gauche ?

Peut-on affirmer que les élus dont la communication périodique se structure autour d'une forte présence de l'océan Atlantique se situent majoritairement d'un côté ou de l'autre de l'échiquier politique national ? Pour répondre, il est de prime abord nécessaire de dépasser les dynamiques qui structurent le vote littoral. Par exemple Michel Bussi a montré que, parmi un

grand nombre de facteurs d'explication, ce vote est notamment orienté par la présence d'une population plus âgée que la moyenne nationale et par la forte surreprésentation de certaines catégories socioprofessionnelles (commerçants, artisans et professions libérales notamment)⁹⁸ : il est plutôt ancré à droite. Ce constat se vérifie dans les territoires de notre étude puisqu'une large majorité des élus de la façade (UMP et divers droite) se situe dans cette partie de l'échiquier politique français (graphique n°4).



Source : F. Brulay

La surreprésentation des élus de droite est particulièrement visible parmi les élus les plus « Atlantiques » : ils sont deux fois plus nombreux que ceux de gauche (14 contre 6). Cela reste toutefois peu surprenant dans la mesure où leurs territoires d'élection se composent essentiellement de communes épargnées par le raz-de-marée socialiste de 2004 aux élections cantonales et régionales⁹⁹. Aussi, le rapport de force s'inverse dans la catégorie des 24 élus les moins « Atlantiques » (14 à gauche et 10 à droite). Enfin, la troisième colonne du graphique (« 20 autres élus ») confirme si besoin le poids du vote de droite dans les communes : ces 20 élus sont tous des maires (carte n°32).

⁹⁸ Bussi, 1998, op. cité.

⁹⁹ Au contraire, par exemple, du Conseil Général de Loire-Atlantique, socialiste pour la première fois de son histoire.

Carte n° 32 - L'appartenance politique (partis) des élus de la façade Atlantique française au 1er janvier 2007



source : www.senat.fr ; www.assemblee-nationale.fr

Conception : F. Brulay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-lr.fr/ctig>

Les élus de droite se situent principalement au sud de l'estuaire de la Loire, là où les caractéristiques démographiques avancées précédemment (âge moyen élevé des électeurs, plus forte proportion de travailleurs indépendants) sont les plus prononcées. Cette dynamique générale est visible même si Capbreton et la Rochelle sont dirigées par des majorités socialistes ; et que les électeurs de Fouesnant, Carnac, Vannes et La Baule-Escoublac, au nord de la Loire, ont élu des maires de droite : ces communes possèdent il est vrai une « tradition » pour ce type de vote notamment autour de Vannes¹⁰⁰.

Toutefois, la volonté de mettre en application dans la politique territoriale les idéaux de son parti ne constitue pas un facteur discriminant dans l'explication de la surreprésentation des élus de droite parmi ceux qui produisent les périodiques dont l'indicateur Atlantique synthétique est supérieur à la moyenne. On pourrait supposer que les élus de gauche sont plus préoccupés par les questions sociales (au sens large : éducation, culture, famille, etc.) : par exemple le maire communiste d'Auray qui affiche un intérêt faible pour l'océan Atlantique dans le périodique municipal comme dans son entretien. De leur côté, les maires de droite posséderaient un électorat plutôt composé de groupes aux intérêts en relation de l'océan en tant qu'élément d'attractivité (par exemple les commerçants et plus largement les opérateurs touristiques : hôteliers, restaurateurs, etc.) ou de cadre de vie (population retraitée). Cependant ces arguments montrent rapidement leurs limites : les villes en proie à des crises économiques (liées en grande partie aux difficultés de leur économie maritime) et qui misent largement sur l'océan pour en sortir sont dirigées par des municipalités de gauche (Brest, Douarnenez, Concarneau, Lorient, Saint-Nazaire, La Rochelle et Rochefort). On se heurte à nouveau à la complexité des facteurs d'explication du vote, littoral ou non, mis en avant par Michel Bussi.

Il est ainsi délicat d'isoler une variable « appartenance politique » dans les facteurs influençant l'intensité de l'appropriation du Patrimoine Atlantique territorial : ces informations deviennent en revanche plus significatives si on les insère dans les dynamiques qui régissent les jeux entre les acteurs politiques locaux.

¹⁰⁰ Le Ray, 2001, *Géographie des comportements électoraux des communes du littoral de l'ouest de la France : contribution à une géographie sociale des littoraux*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Nantes, 453 p. ; voir aussi Bussi, 1998, op. cité.

2.2 – L’organisation des collectivités, un révélateur de leurs ambitions

« Atlantiques » ?

La mise en relation des affinités partisans avec l’organisation des collectivités locales peut nous permettre d’apprécier le poids des premières, par exemple dans l’élaboration des exécutifs des conseils généraux : de quels cantons sont originaires les présidents et vice-présidents de ce type d’institutions sur la façade océanique française, particulièrement ceux dont les périodiques se chargent d’un important volume de références à l’océan Atlantique ?

Pour rendre pertinent ce type d’information, il est de prime abord nécessaire de prendre en compte la relation entre le découpage électoral et la démographie locale : le nombre des cantons littoraux est fonction de la répartition de la population départementale. Par exemple le Finistère et la Charente-Maritime, voire le Morbihan, compte de nombreux cantons littoraux. En revanche, la présence de métropoles en fond d’estuaire (Loire-Atlantique et Gironde) voire de préfectures terrestres (Vendée et Pyrénées-Atlantiques) inverse le rapport de force entre les cantons littoraux et les terrestres. Une fois ce biais pris en compte, on peut constater que les conseils généraux dont les périodiques affichent une présence importante de l’océan Atlantique possèdent un exécutif composé d’une part importante d’élus originaires de cantons littoraux : un tiers des Vice-Présidents des Conseils Généraux de Charente-Maritime, Finistère, Morbihan et Vendée sont dans ce cas. (tableau n°32).

Tableau n°32 - La part des conseillers généraux littoraux (cantons soumis à la loi littoral) dans les exécutifs des Conseils Généraux de la façade Atlantique française (hors Landes) au 1^{er} janvier 2007

| Conseils Généraux | canton d’élection des présidents | Nombre de Vice-Présidents issus de cantons littoraux sur le nombre total de Vice-Présidents | Nombre de cantons littoraux sur le nombre total de cantons dans les départements |
|-----------------------------|----------------------------------|---|--|
| <i>Finistère</i> | Brest St-Pierre (littoral) | 7 sur 10 | 29 sur 54 |
| <i>Morbihan</i> | Pluvigner (littoral) | 3 sur 10 | 19 sur 42 |
| <i>Loire-Atlantique</i> | Nantes 11 (non-littoral) | 3 sur 12 | 15 sur 59 |
| <i>Vendée</i> | Montaigu (non-littoral) | 3 sur 9 | 10 sur 31 |
| <i>Charente-Maritime</i> | Jonzac (non-littoral) | 9 sur 16 | 24 sur 51 |
| <i>Gironde</i> | Carbon-Blanc (non-littoral) | 2 sur 14 | 11 sur 63 |
| <i>Pyrénées-Atlantiques</i> | Bidache (non-littoral) | 2 sur 12 | 6 dans 52 |

Source : F. Brulay ; conseils généraux

Dans la majorité des Conseils Généraux (ceux de Vendée, Gironde, Pyrénées-Atlantiques et Loire-Atlantique), le nombre d'élus de l'exécutif originaires du littoral est sensiblement équivalent au nombre de cantons littoraux sur l'ensemble du territoire départemental. Outre l'adéquation avec la répartition de la population (et donc avec celle des conseillers généraux), une forte dimension politicienne contribue également à expliquer cette situation.

Ainsi, de nombreux projets – « Atlantiques » ou non - de la part des Conseils Généraux de Gironde et de Loire-Atlantique doivent composer avec le poids des conseillers issus des métropoles. Le centre de gravité de ces deux exécutifs est localisé dans les deux Communautés Urbaines de Bordeaux et de Nantes (dans laquelle on inclue l'estuaire jusqu'à Saint-Nazaire). Ce poids est renforcé en Loire-Atlantique par le fait que les cantons littoraux sont tenus par des élus d'opposition (UMP) à la majorité socialiste¹⁰¹.

Dans des Pyrénées-Atlantiques, caractérisés par un faible nombre de cantons littoraux et toujours dominés par les élus béarnais¹⁰², on notera que les deux seuls Vice-Présidents littoraux sont ceux des deux cantons de Biarritz. La majorité divers droite¹⁰³ espère ainsi faire front face à la forte implantation de l'UMP au nord (Bayonne et Anglet) et plus encore au Sud, fief de la ministre Michèle Alliot-Marie. Malgré le changement de Président en 2008 (Jean Castaing a remplacé Jean-Jacques Lassère), la continuité devrait être de mise, en tout cas dans le rapport de l'institution avec l'océan Atlantique (il ne subsiste plus qu'un seul Vice-Président littoral). Enfin, le Conseil Général de Vendée est composé de deux tiers des Vice-Présidents (sans compter le Président) issus de cantons situés à l'est du département, et d'un tiers d'élus de cantons littoraux (ceux de Noirmoutier, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Les Sables d'Olonne). Le centre et le sud du département, polarisés par La Roche-sur-Yon et les socialistes, sont donc délaissés. L'on verra toutefois à la fin de ce chapitre que ce faible ancrage littoral n'est pas un obstacle à une importante appropriation de l'océan. En effet, à l'instar de la Charente-Maritime, l'océan est en Vendée au cœur d'une stratégie de communication destinée à conférer une image maritime au département, témoignant de la même ambition de développer l'arrière-pays terrestre à partir du littoral.

La répartition géographique des élus de l'exécutif morbihannais (3 au 10), inférieure au nombre de cantons littoraux (à peine 1 sur 2), trahit la faible marge de manœuvre du Président

¹⁰¹ Le nombre de vice-présidents littoraux est passé de 3 à 4 en 2008 mais avec 14 vice-présidents, et le Président Mareschal a été réélu.

¹⁰² Même si le Président Lassère tente de réduire la frontière entre basques et béarnais (voir Giblin (dir.), 2005, op. cité).

¹⁰³ Ex-UDF et très proche du MODEM de François Bayrou.

Kerguéris (originaire d'un canton littoral) à l'issue des élections en 2004. Pour trouver des alliés, celui-ci s'est en effet tourné vers les conseillers généraux des cantons terrestres : la majorité de ses Vice-Présidents se situe ainsi loin d'un littoral opposé politiquement (PS) au nord (arrondissement de Lorient) ou dominé par un ministre UMP autour de Vannes (François Goulard) au sud. Et les élections de 2008 n'apportent pas de changement notable puisque le nombre de Vice-Présidents reste bloqué à 3 (sur 9 en tout), ce Président ayant été reconduit dans ses fonctions.

Enfin, les Conseils Généraux du Finistère et plus encore de la Charente-Maritime affichent un rapport de force opposé à celui constaté en Morbihan : le nombre de Vice-Présidents côtiers y est plus élevé que le rapport entre les cantons littoraux et l'ensemble des cantons du département. Si cela est logique au regard de la répartition de la population, le fait de compter parmi les conseillers généraux quelques poids lourds de la politique est également important : Louis le Penec ou Kofi Yamgnane en Finistère ; le ministre Dominique Bussereau ainsi que les députés Didier Quentin et Jean-Louis Léonard, tous actuels (en 2008) ou anciens Vice-Présidents du Conseil Général de Charente-Maritime. Toutefois, dans ce département, la présence de puissants conseillers littoraux ne constitue pas le seul élément « politique » pour comprendre l'important intérêt porté à l'océan Atlantique dans le périodique.

Une comparaison avec le Conseil Général de Gironde, dont le périodique possède un indicateur Atlantique synthétique faible, apporte un éclairage sur cet intérêt, ces deux institutions étant dirigées par des élus originaires de cantons terrestres avec des majorités solidement ancrées dans les terres (carte n°33). Plus largement cette comparaison permet de montrer les liens entre le contexte politique local et l'image Atlantique.

Dans la composition de son exécutif Philippe Madrelle, en plus des socialistes de l'agglomération bordelaise, s'appuie notamment sur des élus ruraux¹⁰⁴, et néglige les conseillers généraux littoraux : seuls deux Vice-Présidents en 2004 (Philippe Plisson : canton de Saint-Ciers-sur-Gironde et Yves Lecaudey : Castelnau du Médoc), et 2008 (Christian Gaubert, du canton d'Audenge sur le nord du Bassin d'Arcachon, « remplaçant » Philippe Plisson). Pourtant peu de ces élus littoraux sont dans l'opposition (3 en 2004, 4 en 2008 sur 10 cantons soumis à la loi Littoral). Il s'agit notamment pour le Président Madrelle de faire contrepoids à la métropole bordelaise et de réduire la puissance d'Alain Juppé, maire de Bordeaux et chef incontournable de la droite parlementaire régionale.

¹⁰⁴ Le pouvoir du Président Madrelle (PS) repose sur les élus des communes périurbaines et rurales (voir Giblin,(dir.), 2005, op. cité).

Carte n° 33 - Les cantons d'élection des Présidents et Vice-Présidents des Conseils Généraux de Charente-Maritime et de Gironde (2004-2008)



Conception : F. Brulay / réalisation : P. Brunello <http://www.univ-ir.fr/ctig>

Source : Conseils Généraux de Charente-Maritime et de Gironde ; INSEE (RGP 1999)

Du côté du Conseil Général de Charente-Maritime, les données sont différentes : en dehors des partisans UMP littoraux cités précédemment, Claude Belot doit contrecarrer les socialistes qui tiennent les principales agglomérations (La Rochelle et Rochefort) de Charente-Maritime. Et le centre de gravité économique départemental se situe sur des littoraux parmi les plus fréquentés de France, et non dans les terres comme en Gironde. Ces éléments révèlent un positionnement différent de celui visible en Gironde. S'il s'agit d'accorder à l'océan une place importante dans le périodique et plus largement dans la communication institutionnelle, c'est surtout pour en faire un élément d'attractivité utile au développement de l'ensemble du département, principalement ses espaces rétro-littoraux. Plages, îles, patrimoines culturels et nautisme trouvent ainsi un écho énorme. Ces pratiques sont symbolisées par le logo (deux mouettes qui volent à l'unisson, l'une bleue l'autre verte) et la devise (« Terre et mer, les éléments de la réussite ») de cette Institution. Cette stratégie d'image possède en tout cas une place de choix dans le Champ. Et le changement de président intervenu en 2008 ne devrait pas a priori entraîner de rupture : Claude Belot est maintenant le 1^{er} Vice-Président du Ministre Dominique Bussereau ; et le nombre de conseillers généraux originaires du littoral reste le même qu'en 2004.

Cette continuité dans les dynamiques des deux contextes politiques départementaux devrait enfin pérenniser leurs positions antagonistes au sujet des opérations de mise en valeur (de développement touristique principalement) de l'estuaire de la Gironde. Du côté du département de la Gironde, dont l'ouverture estuarienne est pourtant de beaucoup la plus vaste, on est en effet loin d'afficher l'important (et plus ancien) enthousiasme du Président Belot. Le rôle des logiques partisans, l'une des majorités étant socialiste (Gironde) et l'autre UMP, ne devant pas en ce sens être minoré.

3 – Les élus les plus « Atlantiques » sont insérés dans des réseaux de sociabilité maritimes

Si certains mandats, ainsi que des contraintes et potentialités issus des contextes politiques locaux, participent de la mise en valeur des relations avec l'océan, le Capital Atlantique d'un élu du Champ se construit également par son habileté à s'insérer dans des structures qui agissent en faveur du développement des littoraux. En ce sens les logiques partisans (et plus seulement la possession d'un mandat de député ou de sénateur) contribuent à ouvrir les portes d'entrée de certains bureaux ou conseils d'administration de regroupements de ce type. Mis en perspective avec la présence de l'océan dans les périodiques, la composition de ces

regroupements montre que les élus les plus « Atlantiques » y sont massivement présents (tableau n°33).

Tableau n° 33 - La présence des élus de la façade Atlantique française dans des regroupements qui agissent en faveur des intérêts littoraux ou maritimes (au 1/1/2007)

| Élus de la façade Atlantique française | Élus membres d'organismes institutionnels | Élus membres d'associations qui regroupent des élus locaux |
|--|---|--|
| <i>Élus dont les périodiques possèdent un indicateur Atlantique synthétique élevé</i> | | |
| <i>C. Belot (CG 17)</i> | CNT | <i>non</i> |
| <i>P. Nayl (St-Gilles-Croix-de-Vie) (85)</i> | CNL | ANEL / ANMSCCT |
| <i>L. Guédon (Les Sables d'Olonne) (85)</i> | CNL | <i>non</i> |
| <i>J.-P. Dufau (Capbreton) (40)</i> | CNL | ANMSCCT |
| <i>P. Maille (CG 29)</i> | CNL | <i>non</i> |
| <i>D. Borotra (Biarritz) (64)</i> | CNL | ANMSCCT (président) |
| <i>J.-L. Léonard (Châtelaillon-Plage) (17)</i> | Conseil d'administration du CEL | ANMSCCT |
| <i>X. Pintat (Soulac-sur-mer) (33)</i> | CNT | AMNSCCT |
| <i>R. Le Goff (Fouesnant) (29)</i> | <i>non</i> | ANMSCCT |
| <i>Élus dont les périodiques possèdent un indicateur Atlantique synthétique faible</i> | | |
| <i>J. Kergueris (CG 56) + A. Kergueris (VP CG 56)</i> | CNL / suppléant au conseil d'administration CEL + CNL | <i>non</i> |
| <i>A. Rousset (CR Aquitaine)</i> | Président Commission Arc Atlantique (2002–2006) | <i>non</i> |
| <i>J. Batteux (Saint-Nazaire) (44)</i> | CNL | <i>non</i> |
| <i>P. Boënnec (Pornic) (44)</i> | <i>non</i> | ANEL |
| <i>P. Most (Royan) (17)</i> | <i>non</i> | ANMSCCT |
| <i>J.-Y. Le Drian (CR Bretagne)</i> | Membre du bureau de la CRPM (responsable des questions maritimes) | <i>non</i> |

NB : ne figure dans le tableau que les élus membres des conseils d'administration (CEL, ANEL, AMNSCCT) ou du bureau (CRPM) des différents regroupements

| <u>Légende</u> | |
|--|------------------------------------|
| CNT : Conseil National du Tourisme | CNL : Conseil National du Littoral |
| ANEL : Association Nationale des Elus du Littoral | CEL : Conservatoire du Littoral |
| CRPM : Conférence des Régions Périphériques Maritimes | |
| ANMSCCT : Association Nationale des Maires de Stations Classées et des Communes Touristiques | |

Source : F. Brulay

D'un point de vue géographique, les élus qui sont insérés dans ces regroupements sont équitablement répartis puisque les huit départements de la façade sont représentés. En revanche, par rapport à la présence de l'océan dans leurs périodiques, les disparités sont criantes : la moitié des 20 élus dont les périodiques se chargent d'une forte présence de l'océan Atlantique profitent de ces réseaux, contre 6 pour les 24 autres. Toutefois, le type

d'appartenance distingue les individus : les structures de type « institutionnel » sont trustées par les élus les plus puissants (hors Patrick Nayl et Roger Le Goff, tous sont députés ou sénateurs), les regroupements d'élus locaux intéressant surtout les élus de stations.

3.1 – Les élus des regroupements « institutionnels »

Pour les regroupements d'échelle nationale (Conservatoire du Littoral, Conseil National du Littoral et Conseil National du Tourisme), le caractère institutionnel émane du fait qu'ils participent des décisions prises par le gouvernement français en matière d'Aménagement du Territoire : ils constituent des forces de proposition, et leurs membres sont nommés par le Premier Ministre. Les affinités politiques y jouent donc un rôle prépondérant. Nous ajoutons dans cette catégorie le Président de la Commission Arc Atlantique ainsi que le seul membre français du bureau de la CRPM : ces structures possédant une forte influence dans l'élaboration des politiques communautaires européennes¹⁰⁵.

L'efficacité de ces divers regroupements peut également se mesurer, à l'instar de l'intégration des élus dans les groupes d'études parlementaires, dans la défense des intérêts locaux : par exemple la région Bretagne au sein de l'Arc Atlantique. De façon assez logique, elles sont composées d'élus dont le capital politique est volumineux, plus particulièrement de ceux qui disposent des mandats nécessaires (sénateur ou député) pour les intégrer : Conseil National du Tourisme, du Littoral, et Conservatoire du Littoral. Cela explique qu'on y trouve à nouveau, à côté des élus des territoires les plus importants, les maires de communes de taille modeste dont on a déjà mesuré une partie de l'investissement maritime : Louis Guédon, Jean-Pierre Dufau, Didier Borotra, Jean-Louis Léonard ou Xavier Pintat.

Une des ressources les plus intéressantes reste de faire partie du gouvernement, comme le montre la présence de François Goulard : le député-maire de Vannes a en effet profité de son passage en tant que Secrétaire d'Etat aux Transports et à la Mer (du 31 mars 2004 au 31 mai 2005) pour tourner sa commune vers l'océan Atlantique. C'est sous sa municipalité (2001 – 2008) que les références à l'océan Atlantique se sont développées dans le périodique municipal. Par ailleurs il affiche de fortes ambitions pour développer la filière nautique locale : *« Vannes se trouve dans deux pôles de compétitivité maritimes. Une activité de recherche qui s'implanterait ici sur un sujet couvert par ces pôles bénéficierait d'exonérations fiscales et sociales. Les conditions sont favorables au développement de la*

¹⁰⁵ Cf. chapitre 1.

recherche sur les sujets concernant la plaisance ou les activités maritimes. Les architectes qui se sont implantés à Vannes comme Finot, Lauriot-Prévost... sont venus là parce qu'on est dans cet arc Atlantique qui va de La Rochelle à Brest où, à peu près, tout se passe en matière de plaisance. On est au cœur de la zone. On peut donc considérer que la recherche s'y développera »¹⁰⁶.

Enfin cet élu est à l'origine des modifications de l'instruction des SMVM¹⁰⁷. Auparavant élaboré par les services déconcentrés, ce document est à partir de 2005 instruit par les communes incluses dans le périmètre d'un SCOT : les SMVM sont devenus les volets maritimes des SCOT. De plus, là où l'approbation du Conseil d'Etat était nécessaire, un SMVM peut désormais être validé par le préfet. Cette volonté de simplifier la procédure a par exemple permis d'approuver le SMVM du Golfe du Morbihan dès le 10 février 2006. On peut toutefois s'inquiéter du fait que l'esprit de ces schémas, qui reposait sur une régulation des enjeux exclusivement maritimes, risque de se diluer sous le joug des intérêts terrestres des communes, particulièrement celles des espaces rétro-littoraux.

Ces modifications dans l'élaboration de tel document de planification territoriale participent plus largement du renforcement des prérogatives locales, et donc de l'importance des réseaux et des affinités politiques, notamment dans le Champ.

3.2 L'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), un regroupement au service d'ambitions « Atlantiques » importantes

Les élus qui sont largement présents dans les regroupements « institutionnels » sont les mêmes que ceux qui font partie des « non-institutionnels » (ANEL, ANMSCCT) : ces associations de portée nationale sont en adéquation avec la hiérarchie politique locale, les élus les plus puissants étant dans leurs organes de direction (bureau ou conseil d'administration).

La surreprésentation de ces notables explique aussi la faible présence des autres maires de communes littorales de la façade Atlantique (carte n°34).

¹⁰⁶ Interview dans le journal Ouest France du 7/11/2005.

¹⁰⁷ Loi dite DTR (Développement des Territoire Ruraux) du 23/2/2005.

Carte n° 34 - Les membres de l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL)
(au 1er janvier 2007)



Source : www.anel.fr

On peut à partir de cette carte constater que, outre Patrick Nayl (suppléant du député Louis Guédon, il en récupère au fur et à mesure les charges) et Philippe Boënnec (député depuis 2007), le conseil d'administration de l'ANEL compte quelques individus particulièrement influents en matière de politique maritime et littorale. Sont en effet membres du bureau : Yvon Bonnot (président¹⁰⁸), Patrice Gélard¹⁰⁹, Jérôme Bignon (Président du SMACOPI¹¹⁰, de Rivages de France, et à partir de 2007 premier Président de l'Agence des aires marines protégées) et Antoine Rufenacht (maire du Havre et président de l'Association Internationale Ville-Port).

Il est vrai que l'influence de l'ANEL, qui regroupe la grande majorité des élus des collectivités territoriales des littoraux français, s'étend bien au-delà des collectivités membres. Elle participe aux réflexions des institutions en charge des politiques littorales et maritimes comme l'Assemblée Nationale, le Sénat ou le gouvernement (Ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement Durable, ainsi que Ministère du Tourisme qui est rattaché depuis 2007 au Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi). Elle est également partie prenante dans nombres d'organes nationaux de consultation comme l'ODIT (Observation, Développement et Ingénierie Touristique) ou les Conseils Nationaux du Tourisme et celui du Littoral. Pour des élus aux ambitions « Atlantiques », l'intérêt d'y figurer est évident, d'autant que son fonctionnement témoigne d'une grande vitalité sous la présidence d'Yvon Bonnot : développement d'une communication périodique, organisation de journées d'études annuelles et présence de l'association dans de nombreux événements liés à la vie littorale et maritime.

II – Idéologie Atlantique versus idéologie territoriale

Le poids de certaines idéologies territoriales constitue également un facteur déterminant dans le développement de la présence de l'idéologie Atlantique dans les territoires. En effet, si sa présence paraît évidente dans les communes portuaires ou les stations balnéaires, dans d'autres territoires de nombreuses « résistances » (régionalisme, groupes de pressions, etc.) peuvent pondérer son importance ; parfois jusqu'à contraindre certains élus locaux à une sorte

¹⁰⁸ Rappelons que le maire de Perros-Guirec (Côte d'Armor) est l'auteur d'un rapport sur l'application de la loi « Littoral » en 1995 pour le compte de l'Assemblée Nationale.

¹⁰⁹ Egalement auteur d'un rapport sur l'application de la loi « Littoral », pour le compte du Sénat cette fois (rapport d'information n°421, Sénat, 2004).

¹¹⁰ Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Cote Picarde.

de déni vis-à-vis du Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection. Aussi, dans ce rapport de forces, l'habileté d'un élu à composer avec l'existant en vue de renforcer le poids de l'élément océanique constitue un atout majeur.

Les idéologies (Atlantique y compris) possédant dans les territoires un poids fluctuant, qui varie au gré des individus, des sociétés et selon les périodes, leur influence dans les territoires reste toutefois difficile à quantifier : si notre étude nous permet d'avoir une connaissance satisfaisante des relations entre l'océan Atlantique et les territoires par le prisme du pouvoir politique local, une évaluation du poids des idéologies bretonne, basque ou chouanne est également apparue nécessaire. Celles-ci ont par conséquent été soumises à la même procédure méthodologique (analyse des périodiques et questions dans les entretiens) que l'idéologie Atlantique : elles ont alors montré une participation active dans les processus de construction de la dimension maritime des images territoriales.

Trois types de rapport de forces idéologiques sont donc visibles :

- deux sont déséquilibrés : soit le rapport de force penche en faveur de l'idéologie Atlantique, soit il est au profit d'une autre idéologie territoriale (basque par exemple). Des situations extrêmes sont quelquefois perceptibles dans certains territoires de la façade ;
- le troisième est équilibré, quand un territoire « hésite ». Le rôle des élus devient alors majeur, pour faire pencher la situation vers l'océan (comme à Pornichet) ou pour négliger le Patrimoine Atlantique local (comme à Auray par exemple).

1 – L'idéologie Atlantique dans les territoires « nés de la mer »

Les territoires dont une grande partie du développement urbain reposent sur les échanges maritimes et l'exploitation des ressources halieutiques (les villes portuaires), sur les pratiques balnéaires (les stations) voire sur les deux aspects combinés, revendiquent le plus souvent une forte présence de l'océan dans l'idéologie territoriale. La mobilisation du Patrimoine Atlantique y est assez aisée pour la communication politique, même si l'on a vu que sa mise en valeur pouvait largement varier selon les municipalités.

Aussi, dans ces communes, nombre de périodiques rappelle aux lecteurs le fait que les origines de la ville sont indéfectiblement liées à l'océan Atlantique :

- par le biais du développement d'une activité maritime : c'est le cas à Lorient avec le rôle de la Compagnie des Indes, et à Brest avec celui de la marine¹¹¹ ; ou encore quand on rappelle ce que « doivent » à la pêche (au thon, à la morue ou à la sardine) des communes comme Concarneau, Douarnenez, les ports vendéens ou Capbreton.
- par leur toponyme : « Capbreton » (Cap Breton) ; « Lorient » (L'orient) ; « Pornichet (Port niché) », etc.

À l'échelle départementale, beaucoup de citoyens associent l'image du Finistère avec l'océan Atlantique. Cela n'empêche pas Pierre Maille, le Président du Conseil Général, de continuer de véhiculer une telle représentation : « *Quand on pense Finistère, on pense naturellement mer. Il est vrai que la mer est une composante essentielle de notre vie, de notre culture, de notre image. Notre département, en effet, offre plus de 800 kilomètres de côtes diverses et toutes magnifiques* »¹¹².

Parfois, dans ces territoires où une présence forte de l'océan semble couler de source, les ressources des élus locaux pour accroître sa pénétration ne sont que peu mobilisées : c'est le cas quand un élu succède à un autre dont l'action a largement renforcé le poids du maritime dans la ville (Bernard Grasset à la suite de Jean-Louis Frot à Rochefort ; ou Norbert Métairie après Jean-Yves Le Drian à Lorient). Néanmoins, le plus souvent, les élus veulent faire pénétrer au maximum l'océan dans leur territoire : certains rivalisent alors d'ingéniosité pour réduire autant que possible toute autre forme d'idéologie territoriale. C'est le cas de ceux dont les périodiques convoquent le plus grand nombre de références « Atlantiques ». Pour ce faire, ils construisent par exemple leur discours autour de slogans évocateurs comme « *La ville rêvée à la mer* » aux Sables d'Olonne, la « *Cité marine* » à Capbreton, la « *Cité maritime* » à Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou la « *Ville bleue* » de la municipalité de Concarneau.

Ce type de discours n'est possible que quand le personnage politique principal incarne largement son territoire aux yeux de la majorité des électeurs, et donc qu'il est sûr de leur soutien. En effet, il arrive que les ambitions « Atlantiques » d'une équipe politique, même si les acteurs locaux s'accordent sur la maritimité dudit territoire, peuvent être limitées par des groupes de pressions ou par les citoyens. À Saint-Nazaire, commune dans laquelle le maire a

¹¹¹ La place de la marine tend toutefois à décroître, le périodique local affichant de plus en plus la volonté de rompre avec cet aspect originel pour mettre en avant d'autres atouts plus contemporains : nautisme, savoir maritime, luttes contre les pollutions maritimes, etc. (cf. chapitre 3 et 5).

¹¹² Editorial de Pierre Maille, *Penn Ar Bed*, n°98 –juin 2006 (p. 2).

voulu transformer à l'automne 2005 le nom de la ville en « Saint-Nazaire-sur-mer »¹¹³, la population a refusé ce changement, même si les résultats du sondage initié en ce sens montrent l'approbation des chefs d'entreprises locaux et des commerçants. La proposition politique est donc restée lettre morte, malgré un Patrimoine Atlantique important (chantiers navals, croisières transatlantiques, etc.). On peut émettre l'hypothèse que les relations de la commune avec l'océan sont aux yeux des autochtones prioritairement portuaires et synonymes de travail (emplois, luttes sociales et licenciements, voire accident lors de l'effondrement de la passerelle du Queen Mary II) alors que le suffixe « mer » est plutôt connoté autour de significations balnéaires. D'ailleurs, les témoignages des habitants lors du même sondage montraient également leur désintérêt pour la baignade sur les plages de Saint-Nazaire, jugées polluées car trop proches du port.

L'image de Pornic est également un révélateur des tensions que peuvent susciter les rapports de forces entre l'idéologie Atlantique et les autres idéologies territoriales. Dans le périodique municipal, les représentations politiques de la commune du sud de l'estuaire de la Loire ont en effet longtemps oscillé entre les atouts de la station (plages et activités nautiques, port de plaisance, bâtis balnéaires), une réinterprétation des activités traditionnelles de l'océan (pêche maritime et ostréiculture de la Baie de Bourgneuf) et la revendication de l'appartenance à la Bretagne traditionnelle, rurale et terrienne. Au début du III^{ème} Millénaire c'est une 4^{ème} option qui tient la corde : l'inscription dans le pays de Retz, un territoire de marais au sud de l'estuaire de la Loire, coincé entre la Bretagne et le bocage vendéen. Il est vrai que le projet politique territorial est de faire de Pornic la ville-centre de cet espace¹¹⁴. Si l'océan Atlantique n'a pas disparu pour autant - le périodique local continuant de rassurer les nombreux néo-résidents à la recherche d'un cadre de vie au bord de l'eau salée - il est en retrait dans le discours politique local¹¹⁵.

Par conséquent, les discours qui affichent la volonté de faire évoluer l'idéologie territoriale, s'ils ont été nombreux dans les entretiens, sont rarement exposés en tant que tel au-delà des murs de la mairie : les changements brutaux sont souvent dangereux pour la réélection. La

¹¹³ Proposition formulée par Joël Batteux dans son éditorial de *Saint-Nazaire mag* (septembre 2005).

¹¹⁴ Pour Jean Renard, le Pays de Retz « se trouve aujourd'hui écartelé entre l'avancée du péri-urbain nantais, les influences du pôle nazairien et la construction d'un espace balnéaire » (dans Beaudelle (dir.), 1995, op. cité, p. 81).

¹¹⁵ Cf. Chapitre 6.

communication politique procède le plus souvent de façon (très) progressive pour développer les relations du territoire avec l'océan Atlantique.

2 – Les territoires dont le rapport de force idéologique est équilibré

L'exemple de Pornichet illustre cette nécessité d'avancer progressivement (et prudemment) pour faire évoluer une idéologie territoriale ; il témoigne plus encore des moyens et des ressources que déploient certains élus pour accorder une place croissante à l'océan dans leur territoire d'élection.

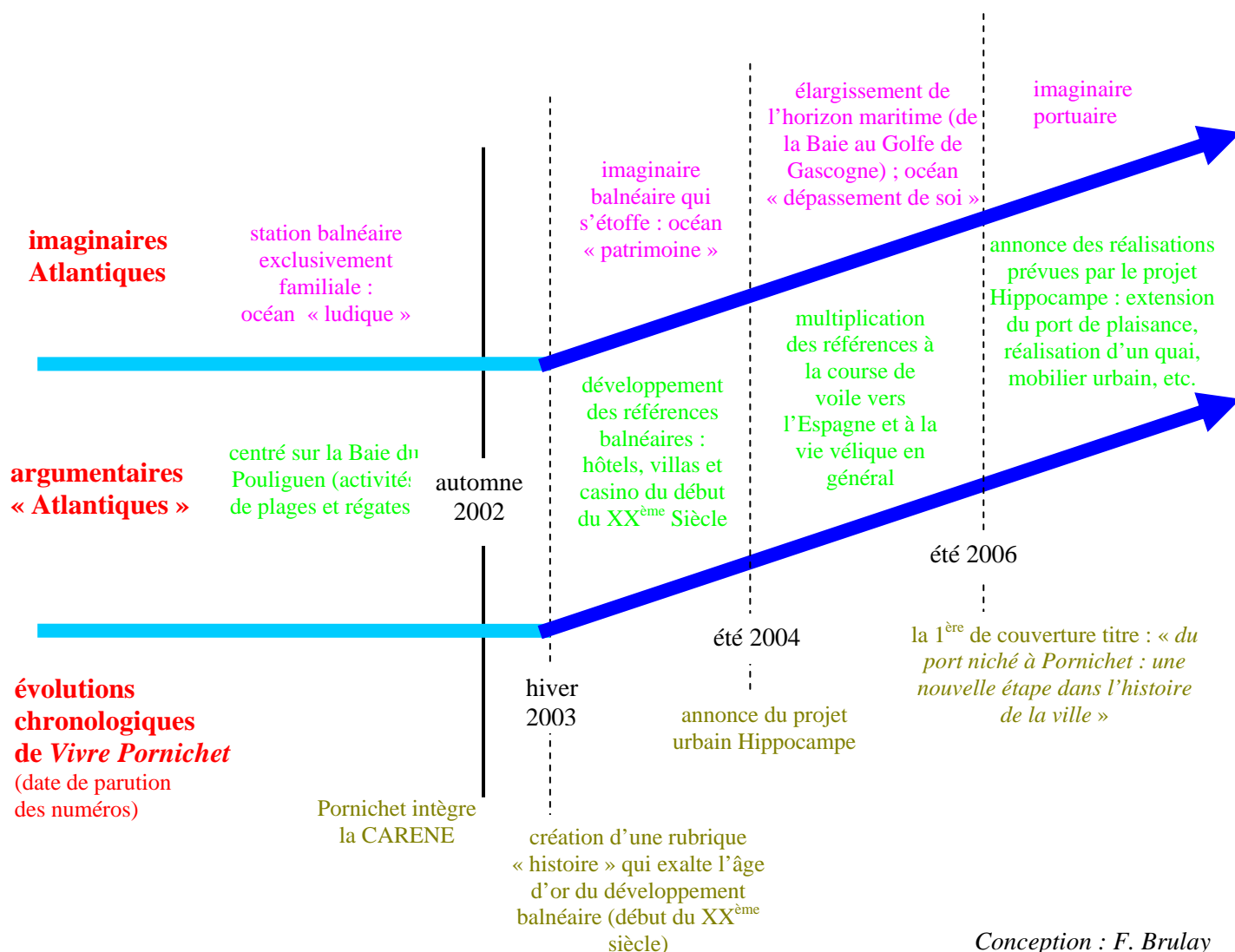
Ainsi, comme il ne dispose pour seul mandat que celui de maire de Pornichet, Jacques Lambert (PS) va compter sur ses affinités partisans avec les collectivités les plus puissantes de Loire-Atlantique pour mener à bien son projet Atlantique : Conseil Général, Communauté Urbaine de Nantes et Communauté d'Agglomération de Saint-Nazaire (la CARENE) sont dirigées par des majorités socialistes. C'est d'ailleurs son refus d'intégrer Cap Atlantique (la Communauté d'Agglomération UMP de La Baule-Escoublac) qui est à l'origine de la volonté d'accroître la place de l'idéologie Atlantique. L'entrée de Pornichet au 1^{er} janvier 2003 dans la CARENE engendre en effet un nouveau projet territorial, qui s'appuie sur le développement de son identité maritime¹¹⁶. A partir de ce moment, le Patrimoine Atlantique local devient plus largement mobilisé, Pornichet voulant devenir le débouché portuaire (de plaisance) de son intercommunalité, et au-delà de la métropole ligérienne.

Le périodique municipal constitue un élément majeur de cette intention, à partir de trois fonctions que l'on peut isoler chronologiquement (figure n°18) :

- il légitime d'abord le projet politique (l'intégration de Pornichet dans la CARENE) ;
- il annonce ensuite le projet politique territorial, qui passe par le renforcement de l'identité maritime de la commune ;
- il prépare enfin les actions territoriales, en dévoilant le contenu du projet urbain nommé « Hippocampe ».

¹¹⁶ Brulay, 2008, « Les enjeux de la mobilisation de l'océan Atlantique dans les images de Pornichet et de Capbreton », *Actes du colloque pluridisciplinaire international de Lille janvier 2008* (http://www.ifresi.univ-lille1.fr/Littoral2008/Themes/Theme_2/seance_fr_2.htm).

Figure n°18 - Le développement des relations de Pornichet (44) avec l'océan Atlantique dans *Vivre Pornichet*, le magazine d'informations municipales, entre 1997 et 2007



Source : dépouillement de périodiques F. Brulay ; Plan Directeur du projet Hippocampe, mairie de Pornichet, 2006

D'autres éléments viennent témoigner de cette forme de revirement idéologique, comme les discours en faveur de l'appartenance de la commune à la Bretagne « terrienne » qui décroissent à mesure que le poids de l'océan dans le magazine se renforce¹¹⁷ (sans toutefois disparaître totalement). Cet extrait de l'entretien mené avec le maire de Pornichet résume de façon satisfaisante la nouvelle posture de l'équipe politique locale¹¹⁸ : « *L'image de Pornichet*

¹¹⁷ Au contraire de certaines collectivités territoriales de Loire-Atlantique qui militent pour une refondation de la Bretagne « historique », comme le Conseil Général de Loire-Atlantique.

¹¹⁸ Précisons que cette posture est restée éphémère puisque Jacques Lambert n'a pas été reconduit par les électeurs aux élections municipales de mars 2008 : il a été remplacé par Robert Belliot (sans étiquette), qui a décidé d'abandonner le projet Hippocampe.

doit se démarquer de la plage et du balnéaire. Il faut développer la plaisance dans la ville et renforcer le lien avec le port de plaisance qui tourne le dos à la ville et aux commerces. La réalisation d'un quai est une solution intéressante qui renforcera en plus l'identité portuaire »¹¹⁹.

Le revirement idéologique impulsé par le pouvoir politique local est également spectaculaire à Vannes. Il est symbolisé notamment par le fort positionnement de la municipalité dans le domaine de la plaisance : en 2003 un salon nautique annuel est créé, puis le chantier de rénovation du port est lancé (2005), la filière (surtout la construction de bateaux de course) se développe et Vannes intègre le pôle de compétitivité EMC2. Ce revirement est d'autant plus remarquable que la pénétration de l'océan dans la ville ne se cantonne pas à ce seul aspect : il est également de nature culturelle et patrimoniale, le Festival International de la Photographie de Mer et Semaine du Golfe étant lancés de façon concomitante. Vannes la « bretonne » ou « la médiévale » s'éloigne à mesure que François Goulard et son équipe posent leurs empreintes. Toutefois, à la différence de Pornichet, les ressources mobilisées afin d'accroître le poids de l'idéologie Atlantique dans le territoire reposent moins sur les réseaux de sociabilité et les affinités partisans : c'est la puissance du Ministre Goulard qui constitue l'élément décisif¹²⁰.

À l'opposé du projet des élus pornichétains et vannetais, se situent les communes les plus peuplées de la façade Atlantique française : pourtant riches d'un vaste passé portuaire, les municipalités de Bordeaux et de Nantes affichent une volonté plutôt modeste de faire pénétrer massivement l'océan dans leurs territoires.

On a vu que la municipalité nantaise est plutôt attirée par le désir de faire de Nantes la métropole du Grand Ouest, donc de renforcer son ancrage terrestre. Par ailleurs on sait que la même équipe est à l'origine de nombre d'initiatives qui exalte le Patrimoine Atlantique local : depuis la campagne de communication « *Effet Côte Ouest* » ou la préservation et la mise en valeur des anciens chantiers navals jusqu'au projet urbain « Ile de Nantes ». Si le périodique se fait l'écho de ces préoccupations, l'idéologie territoriale, partagée entre mer et terre, donne cependant le primat aux ambitions métropolitaines (dans ce cas terrestres). Certains auteurs voient d'ailleurs dans l'identité de la ville « *un faisceau d'influence armoricaines, aquitano-*

¹¹⁹ Entretien avec Jacques Lambert maire de Pornichet (44).

¹²⁰ Cf. p282-283.

poitevines et ligériennes », bref « *une perception confuse* »¹²¹ : pire « *la réappropriation d'un passé portuaire {serait} lié en partie au lobbying local des anciens de la navales* »¹²².

On peut faire un constat assez similaire à Bordeaux, le périodique s'attachant cette fois à rappeler le rôle de capitale « de l'Aquitaine », du « sud-ouest » voire de « porte d'entrée » vers l'Espagne. Aussi, malgré le classement du bâti des quais au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2007, la rénovation des quais et au-delà le retour vers le fleuve sont, à l'instar de Nantes, principalement synonymes de reconquête urbaine.

Enfin, ces stratégies territoriales assez similaires et relayées par les périodiques montrent également les ambitions politiques des deux maires aux échelles locale (réélection), régionale (notamment dans les deux Communautés Urbaines) et plus encore nationale : la puissance de leur territoire contribue à affirmer celle de Jean-Marc Ayrault et d'Alain Juppé¹²³ (Hugues Martin n'a assuré que l'intérim de l'ancien Premier Ministre). À leurs yeux l'océan ne constitue pas dans cette optique un élément essentiel.

Une faible attention aux relations avec l'océan est également visible à Tarnos, commune du sud du département des Landes. Son ensemble portuaire, qui constitue la majeure partie du port de Bayonne, ne trouve en effet qu'un écho modeste aux yeux des élus locaux : l'image de la commune est plutôt rattachée aux activités portuaires en elles-mêmes, aux dangers et aux nuisances que celles-ci représentent. Et si l'ambition de devenir une cité plus ouverte sur l'océan fut un moment affichée par l'équipe municipale à la fin du XX^{ème} siècle¹²⁴, elle n'engendre qu'un faible nombre d'opérations hormis la volonté de développer l'accès aux plages. On peut, pour expliquer ce modeste développement, évoquer le rôle de certains citoyens - électeurs : « *Je suis très attaché aux paysages portuaires et je veux les valoriser. Mais on a de gros problèmes avec les associations écologistes qui bloquent tous les projets :*

¹²¹ Garat, Guineberteau, Joussaume, Madoré et Pottier, 2005, *Nantes, de la belle endormie au nouvel Eden de l'Ouest*, Paris, Economica / Anthropos, coll. Villes (p. 38). Pour Laurent Devisme Nantes tire de son atlanticité « *un atout d'abord symbolique, ce qui est déterminant pour contribuer à transformer ses conditions d'urbanité* » (dans Carrière et Farthing (dir.), 2000, op. cité, p.298). Voir aussi Rapetti D., 2004, « Contre vents et marée : « Nantes Atlantique » la quête métropolitaine », *Mappemonde*, n°74 (2004-2), (<http://mappemonde.mgm.fr/num2/articles/art04205b.html>).

¹²² Garat et alii, op. cité (p 129).

¹²³ Pour Jean Petaux Alain Juppé et sa municipalité s'attachent à « *concrétiser trois idées : démocratie municipale, mise en valeur de la cité et sécurité de la ville* » dans Petaux (dir.), 2001, *Géopolitique de l'Aquitaine : les élections municipales de mars 2001 : tableau politique de la France du Sud-Ouest*, Villeurbanne, Golias (p. 28).

¹²⁴ Pour Pierrette Fontenas, maire de Tarnos de 1989 à 2004, et toujours Présidente de la Communauté de Communes du Seignanx, « *Il faut voir l'océan ; on l'a, on l'entend mais on ne le voit pas : je veux donc le rendre accessible* » (entretien en mairie de Tarnos).

en bordure de plages et sur les quais »¹²⁵. On peut également mesurer dans la bouche de Pierrette Fontenas le poids des idéologies territoriales: « Vous savez ici on est basque et landais : ça laisse pas beaucoup de temps pour penser à l’océan »¹²⁶. Aussi, les investissements de cette majorité communiste se destinent principalement, aux dires de cette élue, vers le logement ou l’emploi.

3 – L’idéologie Atlantique minorée par d’autres idéologies territoriales

En matière de difficulté de diffusion de l’idéologie Atlantique, le cas de la commune située sur l’autre rive de l’Adour constitue un bon exemple pour illustrer le poids de certaines idéologies territoriales : à Bayonne, la culture basque est omniprésente (tableau n°34).

Tableau n°34 - Les références à l’océan Atlantique et à l’idéologie basque dans *Bayonne magazine* (périodique d’informations municipales)

| <i>Bayonne Magazine</i> (corpus : 18 numéros, de juillet 2003 à janvier 2007) | Relations Bayonne / océan Atlantique | Relations Bayonne / culture basque |
|--|--|---|
| <i>nombre et type de références</i> | 7 références dont : - 3 aux quais et leur rénovation - 3 histoire maritime locale - 1 sur le Prestige | 18 références dont : - 7 sur les fêtes de Bayonne - 4 sur la langue basque - 2 sur la musique basque - 4 sur musée basque - 1 sur championnat de force basque |
| <i>modalités de la présence dans le périodique</i> | - 4 articles de petite taille (une dizaine de lignes) - 2 articles d’une page avec photos - 1 dossier (rénovation des quais) | - rubriques « bloc note » et « vie de la cité » : 7 numéros sur 18 (articles de petite taille et photos) - 1 dossier (fêtes de Bayonne) - 1 couverture - 5 articles d’une page complète ou de 2 pages avec des photos |

NB : les articles sur la tauromachie, qui renvoient plus à la culture espagnole que basque, ne sont pas comptabilisés dans le tableau

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

Au-delà de la récurrence et de la diversité des références à la culture (au sens large) basque, le poids de l’idéologie Atlantique dans le territoire est également minoré par d’autres éléments : dans le périodique municipal, Bayonne est aussi une ville de Gascogne à forte influence espagnole (tauromachie)¹²⁷. Et l’on y perçoit encore les images d’Epinal de la ville, comme le prouve la présence régulière du jambon de Bayonne et du chocolat... basque ! Enfin, le passé maritime du peuple basque n’y est que peu mobilisé : si nombre d’anciens terre-neuviens ou

¹²⁵ Entretien avec Pierrette Fontenas, élu maire en 2001 puis conseillère municipale de Tarnos (40) en 2004.

¹²⁶ Id.

d'émigrés vers le Québec sont originaires de Bayonne, il ne suscitent d'intérêt ni dans le périodique municipal, ni dans les expositions et les collections proposées au musée Basque de la ville. On est loin des manifestations développées sur ce thème en Charente-Maritime ou en Vendée : la mise en représentation de la culture basque est avant tout festive. En fait, le seul argumentaire « Atlantique » généré par le périodique est celui de la reconquête des rives du fleuve. Celle-ci reste toutefois indissociable de la nécessité de trouver de nouvelles surfaces pour satisfaire les besoins importants en matière d'urbanisation : en ce sens le déclassement récent d'un ancien domaine public maritime sur les rives de l'Adour constitue une véritable aubaine.

Indissociable du pouvoir politique local, le poids de certaines idéologies territoriales est ainsi rappelé fréquemment parmi les élus qui ne portent qu'un intérêt modéré pour tout ce qui est « Atlantique ». C'est le cas à Mimizan et à Biscarrosse, à partir de l'identité landaise, ou à Pauillac avec le poids du Médoc. Toutefois, la volonté d'accroître la pénétration de l'océan Atlantique et la présence d'une idéologie territoriale forte ne sont pas toujours incompatibles, par exemple en Vendée.

On a déjà évoqué quelques aspects de la stratégie maritimiste du Conseil Général de Vendée : rappelons qu'elle s'appuie notamment sur une forme de dépassement de son domaine de compétences (le Contrat Environnement Littoral) et sur la course du « Vendée Globe ». Si le développement de la fréquentation touristique est le moteur de cette ambition, un des enjeux est aussi de casser l'image d'un littoral souvent synonyme d'urbanisation (nommé parfois « Merlin plage »). Comment ces ambitions maritimes coexistent-elles avec le projet idéologique de l'exécutif départemental, qui repose sur l'exaltation des héritages chouans¹²⁸ ? À nouveau l'analyse du périodique permet d'obtenir quelques clés de compréhension : celles-ci se fondent à partir d'une vision de l'océan comme d'un levier de développement exclusivement, très loin de toute revendication identitaire, comme le révèle avec force cet entretien de Philippe de Villiers dans *Le Journal de la Vendée* (figure n°19).

¹²⁷ Faur, 1999, op. cité.

¹²⁸ Pour Jean Renard, le Président « Philippe de Villiers est sans conteste au cœur de la volonté d'affirmation de l'identité vendéenne. Il a su insuffler une dynamique culturelle à une ambition politique. ». (Renard, 2005, *La Vendée. Un demi-siècle d'observation d'un géographe*, Rennes, PUR, coll. Espace et territoire (p.67). Voir aussi Giblin (dir.), 2005, op. cité.

Figure n°19 - Interview de Philippe de Villiers au sujet du «Vendée Globe »

Point de vue
Philippe de Villiers, Président de la société organisatrice du Vendée Globe



“Nous n’en sommes qu’aux débuts”

Quel premier bilan tirer de ces trois mois de course ?
Nous avons réussi sur toute la ligne. Cette édition aura été une grande édition, avec du suspense, du pa-nache, de grandes performances, un véritable engouement international et des retombées exceptionnelles.

Le Vendée Globe est également très profitable pour la Vendée ?
Bien sûr, et c’est en partie pour cela que l’ensemble du département s’est mobilisé lors de la reprise ; il s’agit pour notre secteur touristique, le deuxième de France, d’un événement de portée considérable ! 30% de hausse de fréquentation à l’office de tourisme des Sables d’Olonne, c’est du jamais vu. Mais le Vendée Globe tire également l’ensemble du monde économique vendéen. Les entrepreneurs qui choisissent la Vendée me disent d’ailleurs qu’ils sont séduits tout autant par la qualité de notre réseau routier que par cette ambiance d’énergie et d’enthousiasme qui se cristallise autour de chaque Vendée Globe.

Dès maintenant, vous lancez la prochaine édition ?
Oui, car il faut bien trois ans pour préparer un événement de cette dimension. Nous sommes déjà en contact avec Michel Desjoyeaux, Philippe Poupon, Bruno Peyron... Nous allons encore renforcer notre accueil du public, notamment en améliorant le village d’accueil, et nous allons beaucoup travailler pour que la course s’internationalise davantage.

On parle également d’une structure en dur aux Sables ?
Il faut absolument faire des Sables l’une des capitales mondiales du nautisme. Nous réfléchissons effectivement à la construction d’une structure qui servirait à la fois de base d’entraînement pour les skippers et de lieu d’évocation de chacune des éditions du Vendée Globe pour les visiteurs. Enfin, nous projetons d’organiser une nouvelle course, en alternance avec le Vendée Globe. En tout cas, croyez-moi, le Vendée Globe n’en est qu’à ses débuts, et les éditions suivantes seront somptueuses.

Source : *Le Journal de la Vendée – Le bimensuel du Conseil Général- n° 29 (2 – 15 mai 2005)*

Ce périodique offre un subtil dosage entre les deux aspects : à la promotion des relations avec l’océan Atlantique (« *Nous allons faire de la Vendée un très grand département portuaire* »)¹²⁹ répondent de nombreux dossiers et articles sur les lieux de mémoire des guerres de Vendée (le mémorial des Lucs-sur-Boulogne, le musée au Logis de la Chabotterie). La réinterprétation du passé contre-révolutionnaire est également visible par la présence récurrente d’un logo qui accompagne toutes les initiatives de l’institution (figure n°20).

¹²⁹ P. de Villiers, n°18 (6 – 19 déc. 2004) du *Journal de la Vendée* (p.1).

Figure n°20 - Le *Spray of SaintBriac*, vieux gréement lancé dans un tour du monde et sponsorisé par le Conseil Général de Vendée



Source : *Le Journal de la Vendée*, n°35 (19 sept. – 2 oct. 2005)

Cette « cohabitation » idéologique n'est possible que par la présence d'un exécutif puissant : « Peu à peu on a pu parler d'un système De Villiers en Vendée, un peu à l'image de ce que fut la Corrèze pour J. Chirac. Il rallie sous sa bannière, conseillers généraux et maires, chacun faisant peu ou prou allégeance ou se déterminant en fonction des initiatives du Président »¹³⁰. La coexistence des idéologies chouanne et Atlantique a de beaux jours devant elle puisque Philippe de Villiers a été réélu en 2008 avec 27 voix sur 31, huit des neuf Vice-Présidents de 2004 ayant été pérennisés dans leurs fonctions. Le périodique constitue un outil très performant dans ce cadre, et ce n'est pas Louis Guédon qui peut s'opposer à ces projets : si le port des Sables d'Olonne est le lieu privilégié de l'argumentaire maritime départemental, le nom du député-maire n'apparaît pas une seule fois dans les 36 numéros de *Le Journal de la Vendée* que nous avons analysé !

¹³⁰ Renard, 2005, op. cité (p. 68). On peut également rappeler que P. De Villiers, Président du Conseil Général depuis 1988, a été réélu en 2004 par 27 voix (et un bulletin blanc) sur 31 conseillers généraux.

Conclusion du chapitre 4

La mise en valeur du Patrimoine Atlantique territorial par les acteurs politiques locaux de la façade mêle ainsi ressources politiques traditionnelles et intérêt personnel pour le maritime. Elle s'effectue en effet par le biais de ressources de nature :

- biographique : les élus dont les périodiques sont les plus « Atlantiques » sont majoritairement âgés et retraités, et occupaient une profession supérieure ; ils sont pour la plupart natifs de leur territoire d'élection littoral ou ont grandi à proximité d'espaces maritimes ;
- sensible : l'océan constitue un élément majeur de leur environnement géographique, pour eux-mêmes comme dans leurs représentations du territoire d'élection ;
- politique : plus les ressources de ce type sont nombreuses, et plus les élus développent des réseaux de sociabilité qui facilitent la reconnaissance et donc la légitimité de leur projet « Atlantique » aux yeux de leurs administrés. Le capital politique s'avère également utile pour maîtriser un contexte politique local ;
- idéologique : l'habilité à s'approprier d'anciennes et/ou à faire pénétrer de nouvelles idéologies territoriales participe de la volonté du pouvoir politique local d'accroître la présence de l'océan Atlantique dans son espace d'élection.

Ces ressources sont interdépendantes : par exemple l'habilité à manipuler les idéologies territoriales est liée à la notabilité et à la légitimité territoriale d'un élu, sous peine de déconvenue électorale. Certaines sont aussi la conséquence des autres : l'accroissement de la notabilité est le fruit d'un travail de défense des intérêts maritimes locaux à l'Assemblée Nationale, ce qui accroît en même temps la légitimité pour s'approprier le Patrimoine Atlantique et le faire fructifier, etc.

Si l'on sonde, parmi les élus dont les périodiques affichent les indicateurs Atlantiques synthétiques les plus élevés, ceux qui possèdent ces ressources, on obtient deux types d'individus :

- ceux qui en détiennent la totalité : par exemple Gilbert Le Bris, Louis Guédon, Jean-Pierre Dufau, Maxime Bono ou Claude Belot.

- ceux qui n'en ont qu'une partie, comme Michel Samarcelli, Michel Grall, Alain Dudon, Yves Métaireau ou Roger le Goff. Ces élus sont désavantagés par une envergure politique plus réduite et/ou la faiblesse de leurs réseaux maritimes et littoraux (tableau n°35).

Ce récapitulatif, en élargissant l'analyse des relations entre les élus et l'océan, permet ainsi de relativiser la portée de la dimension « Atlantique » de certains territoires, suggérée par leurs périodiques. Par exemple à Lège-Cap-Ferret, cette dimension constitue plus le reflet de choix éditoriaux (une fréquence de parution semestrielle et à une taille énorme - environ 80 pages – pour *Les nouvelles de la Presqu'île*) qu'un médiateur des ressources mobilisées par le maire pour faire fructifier le Patrimoine Atlantique de son territoire d'élection¹³¹. A contrario le maire de Soulac-sur-mer Xavier Pintat, dont le périodique affichait une présence plus faible de l'océan, possède de sérieux atouts pour figurer en bonne place dans le Champ : notabilité, réseaux maritimes, dimension sensible forte, etc.

Ce récapitulatif nous donne au final une vision plus juste de l'intérêt porté par les élus à l'océan, et de fait précise le volume du Capital Atlantique de chacun.

¹³¹ On verra toutefois que certains élus n'ont pas besoin d'un Capital Atlantique volumineux mais ciblé sur certains aspects (par exemple les maires d'Arcachon ou de la Baule-Écoublac, cf. chapitre 6).

Tableau n°35 - Récapitulatif des facteurs influençant la construction des images Atlantiques élaborées par les élus de la façade Atlantique française (au 1/1/2007)

| Élus | Éléments biographiques (a) | Intérêt pour le maritime / relation sensible (b) | Ressources politiques (c) | Contexte idéologique |
|--|--|--|---------------------------|----------------------|
| <i>L. Guédon</i> (Les Sables d'Olonne) (85) | favorable | important | nombreuses | plutôt favorable |
| <i>M. Samarcelli</i> (Lège-Cap-Ferret) (33) | favorable | moyen | moyennes | plutôt favorable |
| <i>P. Nayl</i> (Saint-Gilles-Croix-de-Vie) (85) | favorable (<i>manque le lieu de naissance</i>) | important | moyennes | plutôt favorable |
| <i>G. Le Bris</i> (Concarneau) (29) | favorable | important | nombreuses | plutôt favorable |
| <i>J.-P. Dufau</i> (Capbreton) (40) | favorable | important | nombreuses | plutôt favorable |
| <i>M. Bono</i> (La Rochelle) (17) | favorable | important | nombreuses | plutôt favorable |
| <i>C. Belot</i> (CG 17) | favorable | important | nombreuses | plutôt favorable |
| <i>Y. Foulon</i> (Arcachon) (33) | faible | <i>non renseigné</i> | faibles | plutôt favorable |
| <i>F. Cuillandre</i> (Brest) (29) | moyen | important | moyennes | plutôt favorable |
| <i>M. Grall</i> (Carnac) (56) | moyen | <i>non renseigné</i> | faibles | plutôt favorable |
| <i>P. Maille</i> (CG 29) | moyen | <i>non renseigné</i> | nombreuses | plutôt favorable |
| <i>D. Borotra</i> (Biarritz) (64) | favorable | important | nombreuses | plutôt favorable |
| <i>F. Goulard</i> (Vannes) (56) | favorable | <i>non renseigné</i> | nombreuses | moyen |
| <i>J.-L. Léonard</i> (Châtelaiillon-Plage) (17) | favorable | important | nombreuses | plutôt favorable |
| <i>X. Pintat</i> (Soulac-sur-mer) (33) | favorable | important | nombreuses | plutôt favorable |
| <i>Y. Métaireau</i> (La Baule-Escoublac) (44) | favorable | <i>non renseigné</i> | faibles | plutôt favorable |
| <i>A. Dudon</i> (Biscarrosse) (40) | favorable | faible | faibles | moyen |
| <i>M. Provost</i> (Douarnenez) (29) | moyen | important | faibles | plutôt favorable |
| <i>R. Le Goff</i> (Fouesnant) (29) | favorable | moyenne | moyennes | plutôt favorable |
| <i>R. Villenave</i> (Anglet) (64) | favorable | <i>non renseigné</i> | faibles | plutôt favorable |

Légende

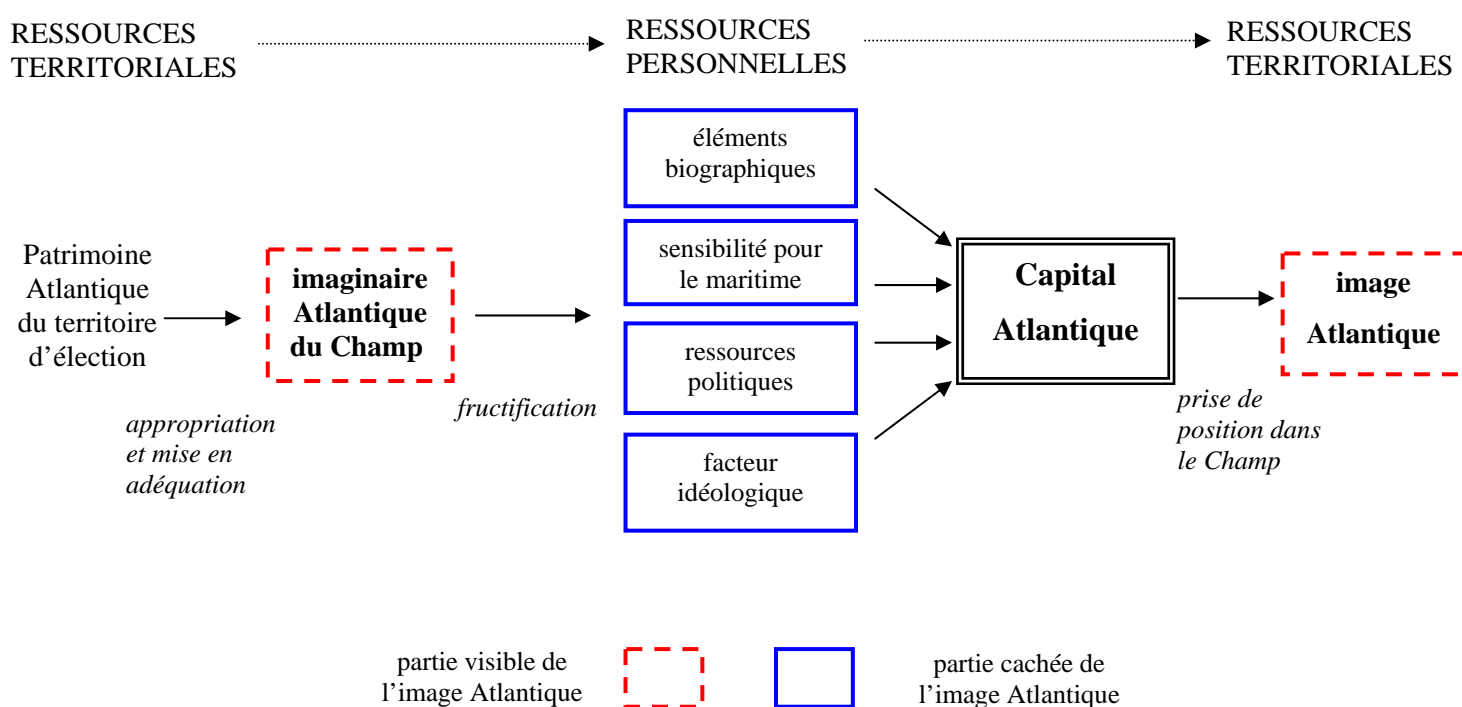
- (a) Trois éléments sont pris en compte : retraite, profession et natif ; favorable = 3 critères ; moyen = 2 ; faible = 1 critère
 (b) « non renseigné » : élus non rencontrés
 (c) Deux aspects de ces ressources sont pris en compte : la notabilité (ancienneté, mandats, appartenance politique) et aux réseaux de sociabilité

Source : entretiens F. Brulay, Assemblée Nationale ; Sénat

PARTIE 2 Conclusion

La mise en lumière du degré d'appropriation du Patrimoine Atlantique territorial et des ressources mobilisées pour le faire fructifier ont permis de mettre en lumière le processus de formation du Capital Atlantique dans le Champ (figure n°21).

Figure n°21 - La formation du Capital Atlantique d'un élu du Champ



Conception : F. Brulay

Ainsi, pour bien figurer dans cette structure, un élu (ou un groupe d'élus) doit élaborer la dimension maritime de son image territoriale à partir d'un imaginaire Atlantique pluriel et composite. Celui-ci englobe le système de références des tenants de l'Arc Atlantique (patrimoines naturels et culturels, économie maritime) et intègre parfois d'autres thèmes comme le nautisme et le savoir maritime.

La présence de cet imaginaire trahit le degré d'appropriation du Patrimoine Atlantique local ; elle permet également de distinguer les élus qui adhèrent à cet imaginaire de ceux qui ne mobilisent qu'un nombre limité de thèmes dans leur image territoriale.

L'analyse des conditions de production de ces images Atlantiques a par ailleurs révélé les différentes ressources que les élus mobilisent pour faire fructifier le Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection : des éléments issus de leur itinéraire de vie (dans ses aspects biographiques, affectifs et politiques) et de leur territoire (« perméabilité » idéologique). Le processus de valorisation de ce Patrimoine s'effectue alors en deux temps, celui de la fructification dans l'« espace Champ » succédant à celui de la légitimation du projet maritime par l'élus au sein de son territoire d'élection.

La jouissance de l'ensemble des atouts qui participent du processus de mise en valeur n'est en fait réservée qu'à une minorité d'élus : ce sont principalement ceux dont les représentations de l'océan étaient les plus exhaustives. Les élus dont les périodiques sont les moins « Atlantiques » ne possèdent pas ces moyens, ou n'ont pas la même (forte) volonté de faire fructifier le Patrimoine Atlantique de leur territoire : ils utilisent alors leurs ressources pour d'autres objectifs.

Ainsi, le Capital d'un élu du Champ, que reflète l'image Atlantique, constitue une configuration singulière d'une combinaison entre :

- un élu ou un groupe d'élus, avec ses ressources propres et sa volonté de faire fructifier le Patrimoine Atlantique de son territoire d'élection ;
- un territoire d'élection, en tant que ressource (Patrimoine Atlantique) et contraintes (idéologiques et électorales) à la fois ;
- les logiques qui structurent le Champ : la concurrence (à partir d'une ressource océanique commune) et la hiérarchisation issue de l'appropriation individuelle de cette ressource.

Ces trois éléments, en interaction permanente, déterminent le volume de ce Capital, et au-delà la position de son possesseur dans le Champ.

PARTIE 3
Les enjeux géographiques du
Champ Atlantique

PARTIE 3

Introduction

« Le discours en images que tient la ville révèle une intention de ville, non ce qu'est la ville, un projet territorial non une stratégie spatiale »¹.

La première partie de ce travail a montré l'existence d'un discours « Atlantique » d'échelle européenne, qui est synonyme de développement à tout le moins de financements. Elle a également mis en relief les dynamiques générales qui parcourent les territoires de la façade océanique française, particulièrement des flux de mobilité massifs (résidentiels comme touristiques), le poids économique de la filière nautique, et le déclin des activités anciennement structurantes. De son côté, la seconde partie a révélé les dynamiques générales du Champ et de sa pierre angulaire, le Capital Atlantique. L'ambition de la troisième partie est en quelque sorte de confronter ces deux éléments, de mettre en perspective le Champ Atlantique avec les territoires dans lesquels il exerce ses forces.

En ce sens, la position singulière des acteurs politiques locaux constitue un atout : au travers de leur légitimité électorale, leurs pratiques se chargent des attentes et des espoirs de ceux qui les ont propulsés à la tête d'un territoire. Ils sont ainsi à l'origine de nombreuses initiatives locales, par exemple en fédérant les potentiels et les énergies en vue d'impulser le développement territorial ; le projet politique local s'attache également à satisfaire les électeurs en matière de cadre de vie. Par ailleurs, au-delà de leur influence sur les dynamiques territoriales, les élus tentent également de développer leurs intentions : ils disposent pour ce faire d'importantes capacités en matière de symbolisation de l'espace².

Le projet politique territorial est ainsi une subtile alchimie (à tout le moins un compromis) entre un personnage élu, ses électeurs et des dynamiques territoriales multiscalaires : dans une mandature, le territoire est à la fois support spatial et acteur (les électeurs).

Comment la mobilisation de l'océan Atlantique participe-t-elle des projets territoriaux des élus de la façade Atlantique française ? Quel sens (géographique) donner aux images Atlantiques ? Autrement dit, pourquoi certains élus se dotent-ils d'un Capital Atlantique volumineux, quand d'autres se désintéressent de leur Patrimoine Atlantique territorial ?

¹ Rosenberg, 2000, op. cité (p.169).

² Monnet, 2007, op. cité.

De façon plus pragmatique, quel intérêt un élu a-t-il à s'insérer dans des réseaux maritimes nationaux ? Et pourquoi la municipalité de La Baule-Escoublac sollicite-t-elle prioritairement son patrimoine architectural plutôt que sa plage ou sa baie dans l'image territoriale qu'elle élabore ?

A l'instar du processus de mise en patrimoine dans lequel « *ce qui compte finalement (et qui mérite d'être analysé en premier lieu), ce n'est pas tant le type de patrimoine produit (au risque de choquer, on aurait tendance à dire que ceci finalement importe peu) mais l'idée du projet qui porte sa construction* »³, nous postulons que l'image Atlantique constitue un des médiateurs du projet politique territorial⁴. Deux enjeux géographiques majeurs motivent sur la façade océanique française son élaboration : la recherche d'attractivité territoriale (chapitre 5) et d'identité (chapitre 6).

Le premier enjeu, qui renvoie au poids énorme de l'océan Atlantique dans les économies locales (en tant que support d'activité mais plus encore par sa simple proximité géographique), invite les élus à mettre en valeur le Patrimoine Atlantique par l'image qu'ils élaborent : « *Si l'atlantinité a un sens, c'est d'abord pour ceux qui le produisent. Il est dans l'optique du marketing urbain essentiellement environnemental (une qualité de vie) et touristique* »⁵. On pourra constater, sur le plan spatial, que ces volontés politiques de développer l'économie maritime (au sens large) entraînent un accroissement du nombre de lieux « Atlantiques », ainsi qu'une dilatation des zones dédiées à la pénétration de l'océan dans le territoire.

Par ailleurs, le fait que l'environnement océanique soit l'objet d'un important mouvement de patrimonialisation, et donc suscite des sentiments identitaires, constitue le second motif de mise en valeur d'un Patrimoine Atlantique territorial. La façon avec laquelle ce dernier est mobilisé permet en effet de mettre à jour les stratégies déployées par les acteurs politiques locaux face aux flux massifs de néo-résidents et à l'étalement urbain croissant sur la façade Atlantique française. Le chapitre 6 interrogera plus encore les identités maritimes élaborées par les élus. Plus largement, à l'échelle régionale, la mise en perspective des images Atlantiques avec les enjeux géographiques locaux offrira un regard singulier sur l'organisation de cette façade.

³ Gravari-Barbas dans Beauchard (dir.), 2003, op. cité (p.55).

⁴ Cf. chapitre 2.

⁵ Devisme dans Lacour et Farthing (dir.), 2000, op. cité (p.298).

Chapitre 5 : Images Atlantiques et recherche d'attractivité territoriale

« Les enjeux spatiaux sont aussi des enjeux de représentations : le discours de publication du projet {le projet métropolitain de Lille} en témoigne, qui dramatise les conditions de production du projet pour contourner l'opposition au projet, pour adapter les mentalités au projet. Les acteurs sont inscrits dans des « champs de forces » de représentations qui contribuent à déterminer leur action. Leur décision est à l'intersection d'un savoir objectif interprété pour l'action et de représentations de la ville : une culture urbaine ; leur choix prend en compte les héritages matériels de la ville et les héritages mentaux, les leurs et ceux des habitants »⁶.

Un des enjeux majeurs d'une mobilisation importante de l'océan par les acteurs politiques locaux est celui de l'attractivité territoriale. Celle-ci repose sur trois éléments puisqu'elle constitue un « système d'interactions positives entre des acteurs, des actes et des discours s'intégrant dans des contextes territoriaux et temporels donnés »⁷. La grille de lecture par le Champ Atlantique impose de focaliser sur les élus et leurs discours (qui regroupent dans notre travail l'ensemble de leurs pratiques)⁸ : l'enjeu n'est donc pas de vérifier l'attractivité de tel ou tel territoire, mais de comprendre comment l'océan participe de ce type de politique publique.

On sait que les espoirs contenus dans la mise en valeur des relations entre un territoire et l'océan sont tels que celui-ci constitue souvent aux yeux des élus un levier de développement local : les discours des tenants de l'Arc Atlantique - même si les modestes progrès économiques des régions océaniques tendent à relativiser sa portée - en sont des preuves incontestables. Les attentes politiques locales se situent également sur le plan de la fréquentation touristique⁹. Aussi, à d'importants espoirs en matière de développement local répond le plus souvent sur la façade océanique une image Atlantique forte, au contenu

⁶ Rosemberg, 2000, op. cité (p. 67).

⁷ Vye, 2005, op. cité (p. 639)

⁸ Cf. chapitre 2.

⁹ Gravari et Violier, 1998, (dir.), Villes et tourisme, *Norois*, n° 178 (thématique), avril – juin, 352 p.

exhaustif et aux modalités d'élaboration construites autour de ressources nombreuses et variées. Cette configuration est visible dans les territoires dont les difficultés économiques et géographiques sont patentes, et dans ceux dont la fréquentation touristique est le principal fondement de l'économie locale.

Toutefois la relation entre une image Atlantique forte et d'importantes attentes vis-à-vis de l'océan n'est pas toujours établie sur la façade, certains élus ne possédant qu'un intérêt modeste pour les questions littorales et maritimes. Les représentations territoriales qu'ils produisent sont ciblées sur certains thèmes (patrimoine, nautisme) ; parfois, l'océan y est même complètement délaissé : les ressources qu'ils mobilisent pour faire fructifier le Patrimoine Atlantique local étant limitées, le volume de leur Capital est faible.

Pour apprécier les différentes configurations de la relation image Atlantique/recherche d'attractivité territoriale, nous examinerons dans un premier temps celles qui sont les plus « Atlantiques ». Par la même occasion, nous montrerons les conséquences spatiales générées par les volontés politiques de mettre massivement en valeur leurs Patrimoines Atlantiques : elles constituent autant « d'effets de Champ ». Puis, dans un second temps, l'analyse des images Atlantiques d'autres territoires - stations balnéaires, certaines villes d'estuaires et la plupart des Conseils Généraux et Régionaux - permettra de montrer que leurs élus n'affichent que peu d'attentes vis-à-vis de l'océan. Cela ne veut pas spécifiquement dire que celui-ci n'a pas sa place dans leur discours : cela signifie que leurs élus ne ressentent pas le besoin ou ne peuvent pas développer une image « Atlantique ». Dans ces territoires les « effets de Champ » sont donc assez modestes.

A – L’océan Atlantique, un fondement des stratégies de développement des élus locaux

« Capbreton n’est pas une station balnéaire traditionnelle mais une cité marine : son histoire, son présent et son avenir sont liés à la mer. Il faut toutefois prendre le virage de la modernité, et éviter le repli sur le passé maritime comme ailleurs »¹⁰.

Cette citation illustre parfaitement les dynamiques qui structurent l’action des élus les mieux placés dans le Champ Atlantique. En premier lieu, elle permet, à partir du poids énorme de l’élément océanique dans certains territoires, de se faire une idée plus précise des représentations de l’océan chez les élus qui sont situés en haut de la hiérarchie du Champ Atlantique : il est au fondement du passé et du présent territorial. Ce type de représentation peut être observé parmi les territoires les plus dépendants de la ressource océanique, qu’elle que soit la façon dont celle-ci est exploitée : pêche, industries, tourisme, etc.

Par ailleurs, ces élus étant ceux pour lesquels la dimension maritime - notamment en terme d’attractivité touristique - de l’économie locale est la plus développée, leurs représentations de l’océan trahissent la concurrence la plus virulente : la dispute autour de la ressource commune se fait particulièrement intense quand elle a pour origine des enjeux territoriaux majeurs.

Enfin, cet extrait d’entretien nous permet d’apprécier l’importance de l’environnement océanique dans le projet politique local pour les années à venir. L’appropriation n’est pas de type passéiste (simple exaltation du passé maritime) mais est orientée par la volonté de conserver à l’avenir une présence importante de l’océan dans le territoire.

Dans la pratique, ces attentes fortes en matière de développement local suscitent deux dynamiques géographiques. D’une part, la volonté de se distinguer et d’être à la pointe de l’innovation en matière d’offre Atlantique : par exemple en matière d’équipements, dans les discours verbaux, dans les orientations des documents de planification et plus généralement dans l’ensemble du discours politique local (image Atlantique). Cela engendre des projets du type « Cité marine ». D’autre part il s’agit dans le même temps pour ces élus d’observer les

¹⁰ Entretien avec Jean-Pierre Dufau, maire de Capbreton (40).

pratiques des « concurrents » et de les copier afin de ne pas être distancés en matière d'offre « Atlantique ».

Cependant, bien que ces images mettent en scène un imaginaire Atlantique au contenu étoffé, les modalités de leur élaboration varient énormément en fonction des territoires et plus particulièrement de leurs enjeux : les ressources que mobilisent ces élus sont variables, discriminant le volume de leurs Capitaux Atlantiques. Ces images révèlent ainsi deux types de projets politiques territoriaux :

- le premier s'appuie sur un Capital Atlantique volumineux. C'est le cas des maires de Concarneau, Vannes, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne, La Rochelle, Capbreton et Biarritz ainsi que des Présidents des Conseils Généraux de Charente-Maritime et de Vendée. Au regard de la concurrence forte qui règne entre ces élus, nous nommerons leurs territoires des « territoires d'innovations » : la dispute autour de l'offre Atlantique les oblige à innover sans cesse pour prendre et/ou conserver une longueur d'avance ;
- dans le second les ressources déployées par les élus de Brest, Douarnenez, Lorient, Saint-Nazaire et des Conseils Généraux du Finistère et du Morbihan pour faire fructifier le Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection sont moins nombreuses.

I – Les images Atlantiques des « territoires d'innovation »

« Le littoral est au centre de la stratégie de communication du Conseil Général.

La problématique littorale, c'est le jeu de l'offre et de la demande : l'offre doit faire évoluer la demande sur des produits environnementaux et l'étalement de la fréquentation à l'année.

On a donc besoin d'un littoral multi-activités avec plusieurs tourisms »¹¹.

Les projets politiques territoriaux dont il est question ici ont en commun de placer l'activité touristique locale au cœur de leurs priorités. Ils s'inscrivent dans les espaces parmi les plus fréquentés de la façade, le tourisme y étant la principale source de richesses : si la mise en valeur de l'environnement océanique est un fondement de leur attractivité, elle constitue également la réponse des élus locaux aux évolutions du secteur. Elle serait pour eux en mesure de faire face aux mutations spectaculaires que le tourisme a connu, à partir de la

¹¹ Entretien avec Jean-Louis Frot, 1^{er} Vice-Président du Conseil Général de Charente-Maritime.

mobilité accrue des individus qui a largement modifié leurs pratiques : il est en effet de plus en plus difficile de distinguer la durée de leurs séjours ou les motifs de leurs visites¹². Par exemple les formes de tourisme se sont multipliées (urbain, culturel, d'affaires, etc.) et entraînent dans de nombreux territoires de la façade un étalement de la fréquentation sur une période allant des vacances de Pâques à celles de la Toussaint, parfois plus dans certains lieux. Les capacités accrues de déplacement ont également élargi l'éventail des choix de destinations, les littoraux océaniques français subissant une forte concurrence de la part de destinations étrangères souvent moins chères et plus ensoleillées (Maroc, Tunisie, Croatie, etc.). Simultanément, elles ont contribué à renforcer les exigences des touristes vis-à-vis de leur lieu d'accueil temporaire, rendant leurs aspirations plus difficiles à cerner. On assiste enfin à l'avènement du « touriste – habitant », originaire du territoire ou d'une périphérie plus ou moins éloignée, qui vient se promener la fin de semaine sur le bord de mer.

Aussi, les retombées de l'ensemble des pratiques touristiques sont devenues plus aléatoires, imposant des réajustements et une adaptation permanente de l'offre.

L'offre « Atlantique », longtemps cantonnée à la promotion des atouts traditionnels (sable et eau salée), s'est donc largement diversifiée, notamment depuis la fin des années 1990 dans nombre de communes du littoral du Centre Ouest (entre Vilaine et Gironde) comme Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne et La Rochelle¹³. Nous ajouterons Concarneau, Vannes, Capbreton et Biarritz ainsi que des Conseils Généraux de Charente-Maritime et de Vendée¹⁴ : outre que l'océan est très présent dans l'image de ces territoires, les ressources mobilisées par ces élus sont à la hauteur de leur grande ambition de pérenniser voire d'accroître la fréquentation touristique locale par la valorisation du Patrimoine Atlantique local.

Afin d'établir la relation entre une image Atlantique importante et un projet politique territorial orienté par la volonté de pérenniser et d'augmenter la fréquentation touristique locale grâce à l'océan, nous préciserons dans un premier temps les modalités d'élaborations

¹² Knafou, Bruston, Deprest, Duhamel, Gay, Sacareau, 1998, « Une approche géographique du tourisme », *L'Espace géographique*, n°3, p.193-204. On utilisera désormais touristes au sens large pour regrouper l'ensemble des fréquentations d'un lieu, sans distinction de durée de séjour ou de motivations des touristes.

¹³ L'Hote, 2000, *Les équipements, indicateurs et acteurs de l'évolution du fait touristique dans les espaces littoraux entre Vilaine et Gironde*, thèse de doctorat de géographie, université de Nantes, 2 tomes, 562 p. On retiendra par ailleurs que ces territoires constituent tous des « villes touristiques » au sens où ils cumulent fonctions touristiques et fonctions urbaines diversifiées (voir Knafou et alii, 2002, op. cité ; Gravari et Violier (dir.), 1998, op. cité).

¹⁴ Si la récurrence des références à l'océan est plus faible dans le périodique du Conseil Général de Vendée que dans les autres, la façon dont cette Institution met en valeur le Patrimoine Atlantique départemental - dans sa communication périodique comme au regard des ressources mobilisées par son Président - justifie sa place parmi les élus situés en haut de la hiérarchie du Champ Atlantique (cf. partie 1et 2).

des représentations territoriales. Un second temps viendra montrer les dynamiques géographiques générées par la forte concurrence entre ces élus autour de la ressource collective océanique à l'échelle de la façade ; puis, à partir de l'exemple de La Rochelle, à l'échelle locale.

1 – Imaginaire Atlantique pluriel et élus puissants

Les stocks de ressources de ces élus sont les plus efficaces dans le Champ : la partie visible de leurs images territoriales se compose en effet de l'ensemble des composantes de l'imaginaire Atlantique qui fonde la structure ; et les individus qui les conçoivent jouissent de ressources personnelles nombreuses et variées.

1.1 – Une appropriation exhaustive et dynamique du Patrimoine Atlantique

Dans les périodiques de ces élus l'océan est convoqué de façon la plus exhaustive possible, les élus multipliant les références pour asseoir les statuts de « cité marine », « cité maritime », « ville rêvée à la mer » ou de « ville bleue ». Tous les thèmes « Atlantiques » y sont omniprésents, grâce à des procédés rhétoriques variés et fondés sur la récurrence¹⁵.

Tableau n°36 - Les relations entre le « Vendée Globe » et la municipalité des Sables d'Olonne (85) dans le périodique municipal durant les six mois avant et les six mois après le départ de l'édition 2004 (mars 2004 – avril 2005)

| <i>La Lettre des Sables</i> | Nombre d'occurrence du terme « Vendée Globe » dans les périodiques | Thème principal des éditoriaux du maire |
|---------------------------------------|---|---|
| <i>n°69 (mars - avril 2004)</i> | 3 | filière nautique (dont le rôle du Vendée Globe) |
| <i>N°70 (mai – juin 2004)</i> | 13 | patrimoine maritime bâti |
| <i>N°71 (juillet – août 2004)</i> | 17 | préparatifs du Vendée Globe |
| <i>N°72 (sept. – oct. 2004)</i> | 25 | relations entre le Vendée Globe et la ville |
| <i>N°73 (nov. – déc. 2004)</i> | 57 | départ du Vendée Globe (départ de la course le 7 novembre) |
| <i>N°74 (janv. – fév. 2005)</i> | 18 | <i>pas d'éditorial (vœux du maire)</i> |
| <i>N°75 (mars – avril 2005)</i> | 19 | arrivée du Vendée Globe |

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

¹⁵ Cf. chapitre 3.

Derrière la forte récurrence et la grande diversité des argumentaires « Atlantiques », les représentations de ces élus semblent comme programmées pour accroître le poids de l’océan dans leurs territoires : dans le contexte de compétition intervilles, « *les vainqueurs sont les villes qui ont la meilleure visibilité* »¹⁶. Par exemple ils n’hésitent pas à afficher la singularité de leur territoire, et à personnifier une ville aux couleurs d’une course nautique comme le « Vendée Globe » aux Sables d’Olonne (tableau n°36).

Distinguer signifie également afficher une forte ressemblance avec un idéal de territoire « maritime » : « *Saint-Gilles n’est pas comme d’autres communes littorales de Vendée qui sont de simples stations balnéaires : elle est aussi une ville au bord de la mer. Cela est liée à son histoire (ville portuaire, industrielle et balnéaire enfin). Elle est donc proche philosophiquement de La Rochelle car la vie n’est pas exclusivement balnéaire et touristique, grâce au rôle des conserveries, de la culture industrielle (Bénéteau est à Saint-Gilles depuis longtemps et son siège social est sur la corniche depuis peu) et aux 4000 emplois industriels du bassin de vie* »¹⁷. Cela permet de se démarquer des territoires simplement littoraux, mais aussi de prendre de la distance avec la dimension terrestre de son département (la Vendée pour Saint-Gilles-Croix-de-Vie).

Parfois, c’est avec les représentations de sa région qu’il faut rompre : le périodique de Capbreton veut distinguer la commune des représentations naturelles et peu maritimes (portuaires) attribuées aux stations d’Aquitaine¹⁸. De son côté, le maire des Sables d’Olonne, Louis Guédon, prend trois fois La Rochelle en exemple lors de son entretien (deux fois pour la plaisance, une fois en matière d’aménagement urbain) : cette fascination trahit, comme chez le maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, une sorte d’identification à un modèle « Atlantique » à suivre¹⁹.

Par ailleurs, chez ces élus, les représentations du Patrimoine Atlantique local sont particulièrement dynamiques²⁰ : même si le déclin de la pêche a engendré de nombreuses difficultés, les discours politiques sont le plus souvent positifs. Par exemple l’image de nombreuses communes est associée avec un des poissons qui a participé de la prospérité locale : la sardine (tableau n°37).

¹⁶ Gravari-Barbas et Violier (dir.), 1998, op. cité (p.344).

¹⁷ Entretien avec Patrick Nayl, maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85).

¹⁸ Cf. chapitre 3.

¹⁹ L’identité « rochelaise » de celui qui interroge les élus a pu également constituer un biais ...

²⁰ Voir Couliou dans Péron (dir.), 2002 pour l’exemple de la pêche à Concarneau.

Tableau n°37 - Les manifestations sur la sardine soutenues ou initiées par les municipalités dans six communes de la façade Atlantique française

| Communes | Manifestations |
|---------------------------------------|--|
| <i>Douarnenez (29)</i> | - visites de la ville par l'office du Tourisme sur l'épopée de la sardine - festival « les arts dînent à l'huile » tous les ans - course nautique en 2004 : « la route de la sardine » |
| <i>Concarneau (29)</i> | Fête des Filets Bleus + fabrication de boîte de sardines « Ville Bleue » |
| <i>Quiberon (56)</i> | Fête de la sardine (2 fois par été) |
| <i>La Turballe (44)</i> | Fête de la sardine (2 fois par été) |
| <i>Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)</i> | Confrérie de la sardine : le maire ainsi que le député-maire des Sables d'Olonne ont été intronisés « commandeur sardiniers » en 2004 |
| <i>La Rochelle (17)</i> | Manifestation artistique « La sardine dans tous ses états » à l'Encan (expositions, ventes, dégustations) en 2005 |

Source : F. Brulay

La volonté de mettre en valeur cet aspect de la pêche locale possède parfois un poids important dans les pratiques politiques locales : « *Nous effectuons un véritable travail autour de la sardine. D'abord parce qu'elle sert le système productif local (construction de bateaux et pêche), mais aussi parce qu'elle est une ressource locale : les sardines se reproduisent sur les plateaux de cailloux au large de Saint-Gilles. Enfin il y a l'existence de la Confrérie de la sardine, qui est présente dans de nombreuses manifestations locales et ailleurs* »²¹.

Cette représentation dynamique du passé maritime n'est possible qu'à partir d'une adaptation permanente aux exigences sociétales contemporaines. Outre à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, ces intentions sont visibles chez le maire de la « Ville bleue » Concarneau : « *Lors des « Fêtes des Filets Bleus », les concarnois avaient l'habitude d'afficher des drapeaux bleus dans les rues de la ville. Donc on a déposé la marque « ville bleue » et aujourd'hui on a par exemple des lampadaires bleus dans toute la ville* »²². De leur côté les maires de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou La Baule-Escoublac n'hésitent pas à détourner les usages d'objets maritimes²³ : le premier a transformé 80 bittes d'amarrage en support d'information sur l'histoire maritime locale, le second a fait disposer des dizaines de bouées comme autant de support d'informations sur les animations proposées par la municipalité (figure n°22).

L'exaltation du passé maritime constitue un élément essentiel de la légitimité des images Atlantiques élaborées par les pouvoirs politiques locaux.

²¹ Entretien avec Patrick Nayl, maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85).

²² Entretien avec Gilbert Le Bris, maire de Concarneau (29).

²³ Cela rejoint la « *patrimoniophilie* », cette « *névrose sympathique qui consiste à tout protéger* » évoquée par Maria Gravari-Barbas et Philippe Violier (dir.), 1998, op. cité (p.171).

Figure n°22 - Les « rendez-vous » balnéaires, des bouées support de communication des animations de la municipalité de La Baule-Escoublac (44)



Source : couverture de La Baule Flash, n°32 (juillet - août 2004)

1.2 – La mise en valeur du Patrimoine Atlantique : un enjeu électoral fort

Les élus dont les périodiques assurent une place importante à l’océan sont aussi ceux qui cumulent le plus d’atouts en vue d’accroître la dimension « Atlantique » de leur image territoriale. En dehors du maire de La Rochelle, tous sont natifs de leur territoire d’élection : leur sensibilité à l’environnement océanique et plus largement l’intérêt qu’ils portent aux questions maritimes sont importants. Hommes de réseaux maritimes, leur influence et leur notabilité (ancienneté, cumul de mandats) dépassent largement les limites de leur territoire ; hormis le maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, ils sont pour la plupart députés ou sénateurs. Leur volonté inaltérable de mettre en valeur un Patrimoine Atlantique s’inscrit enfin dans une perspective électorale : dans ces territoires la présence de l’océan, au regard des enjeux qu’elle suscite localement, participe de l’issue d’un scrutin. Le Musée de la mer et la Cité du surf étaient au cœur de la campagne des municipales 2008 à Biarritz²⁴. Les adversaires des maires des Sables d’Olonne et de Capbreton ne manquent pas de stigmatiser lors des conseils

²⁴ Ces projets sont à l’origine de violents échanges verbaux en conseil municipal (voir *Sud-Ouest* du 30 janvier 2007).

municipaux ou dans les périodiques²⁵ le coût de certains équipements et projets urbains (respectivement la « Ville rêvée à la mer » ou la « Cité marine »). Enfin, nombreux sont ceux qui affirment que le renouvellement du mandat de Claude Belot (UMP) à la tête du Conseil Général de Charente-Maritime en 2004 est en partie lié à sa promesse d'une aide financière importante de son institution en faveur de la Cité de l'Huître de Marennes : elle aurait permis de récupérer le vote d'un conseiller général d'opposition et ainsi éviter que cette Assemblée ne bascule à gauche.

La mobilisation d'un imaginaire Atlantique participe également de la popularité des hommes politiques de la façade. Par exemple ces élus affichent, on l'a vu, un soutien sans faille aux pêcheurs (les maires de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, des Sables d'Olonne, de La Rochelle et de Concarneau) voire aux ostréiculteurs (le Président du Conseil Général de Charente-Maritime). Si son onde peut être observée jusqu'à Paris, l'intensité de ce soutien se mesure à la récurrence des arguments en faveur de la promotion des filières maritimes dans les périodiques : métiers et formations du nautisme, de la pêche ou de la marine marchande ; savoir-faire locaux. Le fait d'aller plaider la cause jusqu'au Ministère de l'Agriculture (pêche), accompagné des pêcheurs et d'élus départementaux (Louis Guédon)²⁶, constitue également un bon moyen de montrer aux administrés son intérêt pour des questions maritimes sensibles à l'échelle locale. Une telle initiative renforce aussi son statut d'homme politique « Atlantique ».

En outre, si le poids de ces gens de mer est localement non négligeable - notamment à Concarneau, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Les Sables d'Olonne - ce type d'actions constitue un atout auprès d'autres groupes d'électeurs. Au regard de l'afflux de nombreux néo-résidents sur ces littoraux, le fait d'afficher sa volonté de pérenniser et/ou de renforcer le poids de l'océan dans le territoire permet également de satisfaire à des attentes identitaires²⁷.

Enfin, les volontés politiques de conférer une présence importante à l'océan Atlantique dans leur territoire témoignent de l'influence considérable de ceux qui vivent de la venue d'individus exogènes : commerçants, restaurateurs, hôteliers, chefs d'entreprises, etc. Lorsque des revendications locales divergentes imposent de prendre position pour tel ou tel groupe aux intérêts maritimes, les opérateurs touristiques recueillent en effet la faveur du pouvoir

²⁵ Voir par exemple pour le projet de « Ville rêvée à la mer » aux Sables d'Olonne (85), *La Lettre des Sables*, n°82, mars – avril 2006 ; et pour l'ensemble des opérations du front de mer de la « Cité marine », voir *Capbreton* n°102 (juin 2005), n°103 (septembre 2005) et n°104 (janvier 2006).

²⁶ Voir la *Lettre des Sables*, n°71 - été 2004.

²⁷ Cf. chapitre 6.

politique local comme le montre les propos de Maxime Bono à La Rochelle : « *Le port de La Pallice ne doit pas étouffer la ville : il ne doit pas accaparer l'économie locale. Il ne s'agit pas d'en faire un port à 30 millions de tonnes* »²⁸. Et le même élu, lors du même entretien, d'affirmer ensuite que l'une de ses priorités est de multiplier le nombre de croisiéristes qui débarquent ... à La Pallice !

L'influence des opérateurs touristiques dans ces territoires se mesure également à la façon dont leurs élus locaux réinterprètent le passé maritime local. Nombre d'entre eux veulent continuer de faire vivre des activités anciennes, dont la valeur patrimoniale (et ses retombées en terme de fréquentation) a largement supplanté la valeur productive. Si le cas de la pêche à La Rochelle a déjà été évoqué²⁹, on peut observer des intentions politiques similaires de la part des municipalités de Concarneau, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, des Sables d'Olonne et Capbreton dans le même domaine. La culture du sel marin a également les honneurs des élus, par exemple dans le Golfe du Morbihan, aux Sables d'Olonne ou grâce au Conseil Général de Charente-Maritime (photographie n°4).

Photographie n°4 – Le plan du Port des Salines (commune de Grand Village-Plage) de l'île d'Oléron, un des quinze « pôles-nature » du Conseil Général de Charente-Maritime



Cliché : F. Brulay (juin 2005)

²⁸ Le volume du port de La Pallice oscille entre 7 et 8 millions de tonnes au début des années 2000.

²⁹ Cf. chapitre 3.

C'est plus largement la reconversion de l'économie maritime locale qui est en jeu. Cet extrait d'un éditorial du maire de Concarneau, Gilbert le Bris, illustre cette forme de continuité dans la rupture : « *L'économie traditionnelle concarnoise du XIX^{ème} siècle s'est essentiellement basée sur le secteur primaire : la pêche. Ensuite les évolutions techniques ainsi que les prémices d'une consommation de masse ont permis qu'entre les deux guerres s'ouvre la voie de l'industrie de transformation. Enfin un développement généralisé de l'économie nous permet maintenant d'affirmer la pertinence d'une économie relevant en partie du secteur tertiaire. Il y a fort à penser que l'essor de la réparation navale et de l'économie portuaire en général se fera par un apport d'énergie locale remarquable* »³⁰. Tenus dans la foulée de sa 4^{ème} réélection en 2001, ces propos témoignent de la teneur du projet politique territorial de la mandature : plaisance et tourisme en constituent les fondements. Toutefois, la pêche continue d'être largement mise en scène dans les politiques publiques locales, notamment au travers du musée qui lui est consacré ou de la « Fête des Filets Bleus » qui a fêté son centenaire en 2005 avec un programme de festivités étalées sur une semaine (au lieu de deux jours les années précédentes). La reconversion de l'économie maritime locale ne signifie pas la disparition des activités traditionnelles, elle leur assigne de nouveaux objectifs : collectifs (le développement territorial) comme individuels (la réélection).

1.3 –Des élus qui facilitent la mise en tourisme de leur territoire

En ce sens ces élus pratiquent le vote d'intérêt collectif : « *Entre un élu et une circonscription, on pourrait alors parler de " vote d'échange collectif ". Le notable " tient " un territoire puisque lui seul est capable d'assurer son développement. L'intérêt individuel de l'électeur n'est pas moteur ici, c'est l'intérêt collectif qui prime. L'ambiguïté du vote d'échange individuel repose sur le fait que le vote d'un territoire n'est pas anonyme. Le résultat collectif d'un vote sera pour le notable le signe qu'il maîtrise plus ou moins bien " sa clientèle ", et qu'il pourra alors plus ou moins facilement négocier des avantages pour elle et pour lui* »³¹. Cette forte appropriation de l'océan nous renvoie aussi sur le terrain de la communication « pure », plus particulièrement sur la façon dont ces élus légitiment leurs ambitions maritimes devant leur électorat : leur mise en scène dans les périodiques participe de leurs intentions.

Ces élus se placent le plus souvent dans la position de celui qui impulse les initiatives en matière de développement local. Par exemple le bon accueil des visiteurs fait parti de leurs

³⁰ *Sillage Concarneau* (n°44, janvier 2002).

³¹ Bussi et Badariotti, 2004, op. cité (p. 183).

principales préoccupations dans leur communication : le territoire touristique se doit d'être esthétique et agréable, plus lisible et donc conforme aux attentes des visiteurs³², par exemple à La Rochelle (figure n°23).

Figure n°23 - La mise en scène de la ville et du cadre de vie local à travers le tournage d'un film au pied des Tours de la Rochelle (17), face au Vieux Port



Source : 1^{ère} de couverture de *La Rochelle – Le Journal*, n°63 – juin 2006

Les périodiques se font les relais des préoccupations des élus en matière de propreté, d'ordre et de sécurité dans les territoires. À la volonté d'empêcher la mendicité dans les périmètres touristiques se succèdent, au milieu des années 2000, les opérations de communication sur le coût du nettoyage des déjections canines, des graffitis (Vannes, La Rochelle, Les Sables d'Olonne, Biarritz) ; à la rénovation des façades s'ajoutent les efforts municipaux pour ramasser et trier les ordures. À Concarneau, commune dont le maire est un ancien

³² Gravari-Barbas, M., 1998 : « Belle, propre, festive et sécurisante : l'esthétique de la ville touristique », in Gravari-Barbas et Violier (dir.), 1998, op. cité (p. 175-193).

commerçant, la mise en scène esthétique de la ville prend un relief particulier : « *La récente obtention du label « Ville d'art et d'histoire » est le signe d'une reconnaissance à l'égard de notre patrimoine, mais bien au-delà, c'est surtout l'annonce d'une nouvelle façon pour les concarnois de s'approprier leur environnement. Je pense que cette étape marque un tournant pour Concarneau et sa population. Elle renforcera rapidement leur sensibilité au cadre de vie* »³³.

Ces élus sont en résumé tels que les personnages décrits par Maria Gravari-Barbas à la fin des années 1990 : « *Ainsi, dans ces quartiers à fort potentiel touristique, l'ambiance dans laquelle plonge le visiteur doit de moins en moins de choses au hasard. Elle est souvent savamment orchestrée par des « maîtres de cérémonie », qui prennent en charge les émotions des visiteurs. Ceux-ci, autorités locales ou acteurs privés, aplanissent les conflits, organisent les fonctions ludiques, et accompagnent le traitement de l'espace de la promotion d'un style de vie* »³⁴.

Toute entrave à leur volonté de développer la fréquentation touristique locale par une forte présence de l'océan est donc mal perçue par ces individus, comme la remise en cause de projets à cause de la Loi « Littoral ». Plus largement, ce sont les actions des services de l'Etat (DDE, DIREN) et des institutions de rang supérieur (Régions) qui concentrent souvent leur mécontentement (tableau n°38).

Tableau n° 38 - Les obstacles « institutionnels » à la mise en valeur du Patrimoine Atlantique chez les élus des territoires d'innovation

| | |
|--|--|
| Joseph Kerguéris (Président CG 56) | « <i>L'économie résidentielle est beaucoup plus importante que la pression foncière : il faut donc accueillir des retraités tout en étant respectueux des contraintes et des usages du littoral. Ce n'est pas la région avec son EPF (Etablissement Public Foncier) ou l'Etat qui va permettre de concilier ces objectifs.</i> » |
| Aymé Kerguéris (VP CG 56) | « <i>La loi « Littoral » est trop floue et laisse trop de place à l'interprétation judiciaire : on ne peut faire qu'un constat d'échec. En plus en Bretagne le préfet est très proche de nombreuses associations écologiques.</i> » |
| Louis Guédon (Les Sables d'Olonne) (85) | « <i>La loi « Littoral » empêche la mise en valeur à cause du protectionnisme aveugle des services de l'Etat (DIREN, NATURA 2000 par exemple) avec des préfets qui sont des emmerdeurs.</i> » |
| Maxime Bono (La Rochelle) (17) | « <i>Le développement de ma commune est menacé par des jugements des tribunaux administratif qui sont à Poitiers et qui ont une vision exclusivement terrestre.</i> » |
| Didier Borotra (Biarritz) (64) | « <i>Je suis intransigeant sur le fait que ce sont les électeurs qui décident et pas les outils de planification : par exemple le GIP de la Région {Aquitaine} est inefficace, seul le local compte.</i> » |

Source : entretiens F. Brulay

³³ Gilbert le Bris (éditorial), *Sillage Concarneau*, n°47 – nov. 2002.

³⁴ Gravari-Barbas dans Gravari-Barbas et Violier (dir.), 1998, op. cité (p. 181).

Notables dotés d'une puissance locale considérable, ces élus veulent seuls présider aux destinées de leur territoire. Ces griefs sont aussi le signe qu'ils maîtrisent parfaitement les enjeux locaux, ce qui leur a permis d'instaurer une forme de gouvernance territoriale. Ils possèdent « *d'une part la capacité à intégrer, à donner forme aux intérêts locaux, aux organisations, groupes sociaux et, d'autre part, la capacité à représenter à l'extérieur, à développer des stratégies plus ou moins unifiées en relation avec le marché, l'Etat, les autres villes et autres niveaux de gouvernement* »³⁵. La façon dont ils ont su s'approprier puis mettre en valeur le Patrimoine Atlantique territorial participe ainsi du « bon » fonctionnement du système de relations élus / électeurs ; elle explique aussi leur grande ancienneté sur la scène politique locale.

2 – Singularité et diversité de la promotion du Patrimoine Atlantique territorial

Ainsi forgé, le Capital Atlantique de ces élus leur permet d'accroître la place de l'idéologie Atlantique dans leur territoire. Cela signifie développer dans les périodiques des vocables saisissants (« Cité maritime », « Cité marine », « Ville rêvée à la mer », etc.), qui sont ensuite à l'origine de nombre de leurs actions territoriales. Ces intentions dévoilent alors des « effets de Champ » importants, la dispute autour de la ressource océanique étant particulièrement forte entre ces individus. Cette concurrence prend l'apparence de deux mouvements :

- une course aux équipements « Atlantiques » : ils existent (et marchent) ailleurs, mais manquent chez soi. Il est donc nécessaire de s'équiper ;
- à l'opposé chacun de ces élus tente de rendre unique l'offre touristique « Atlantique » de son territoire : il faut innover pour trouver des « niches » afin de singulariser son territoire et distancer ses concurrents.

Ces deux dynamiques tendent en fait vers un même objectif : pérenniser la fréquentation touristique grâce à une forte présence de l'océan Atlantique.

2.1 – Une course à l'offre « Atlantique »

Le premier mouvement se nourrit du désir des élus de proposer l'offre touristique la plus exhaustive, par exemple dans le domaine du savoir maritime dans lequel chacun tente de se positionner. On peut ainsi constater, de façon synchrone, une multiplication des équipements (centre d'interprétation, espaces muséographiques) et des manifestations (tableau n°39).

³⁵ Benko dans Fontan, Klein et Tremblay (dir.), 1999, *Entre la métropolisation et le village global*, Presses Universitaires du Québec, coll. Etudes d'économie politique (p.83).

Tableau n°39 - La diffusion du savoir maritime dans les territoires d'innovation

| | Lieux de diffusion du savoir maritime | Manifestations autour du savoir maritime |
|---|--|---|
| <i>Concarneau</i> (29) | 2002 : rénovation du marinarium et ouverture au public (2002) | Festival Livre et mer crée en 1985 ; nouvelle formule en 2002 |
| <i>Vannes</i> (56) | Aquarium (1984) | Festival international de la photo de mer crée en 2005 |
| <i>Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i> (85) | Maison des écrivains du bord de mer (ouverte en septembre 2005) | |
| <i>Les Sables d'Olonne</i> (85) | Projet de développement d'un espace « d'aventure de la mer » | Festival du film sous-marin |
| <i>La Rochelle</i> (17) | nouvel aquarium et nouveau site (décembre 2000) : expositions, conférences, etc. + Musée maritime en mer et futur Musée maritime à terre (ouv. prévue en 2009) | |
| <i>Capbreton</i> (40) | Ecomusée de la mer et de la pêche (ouvert en 2007) : expositions, découvertes | |
| <i>Biarritz</i> (64) | Travaux d'agrandissement du Musée de la mer (à partir de 2008) + création d'une Cité du surf à proximité (ouverture prévue en 2009) | |
| <i>Conseil Général de Vendée</i> | 1 Ecole Départementale du Patrimoine Historique et Naturel (dans le marais de Bourgneuf, ouverte en 2003) : expositions et visites | |
| <i>Conseil Général de Charente-Maritime</i> | 15 pôles-nature « littoraux » : expositions, visites et animations | |

Source : F. Brulay

Il est vrai que l'engouement des touristes, et plus généralement des citoyens³⁶, pour le savoir maritime invite à une telle prolifération de ces structures. D'ailleurs, ces enjeux dépassent largement le cadre de ces territoires, la multiplication des équipements de ce type concernant également Brest (avec Océanopolis)³⁷, Lorient et sa Cité de la Voile Eric Tabarly (ouverte en avril 2008) ou Arcachon qui veut rénover et agrandir son marinarium pour qu'il devienne un pôle océanographique plus étoffé.

La course aux équipements « Atlantiques » peut également être observée dans le domaine de la gestion des plages. Si la pose d'épis, d'embrochement ou de ganivelles constitue une pratique ancienne, les élus de ces territoires furent les premiers à investir dans de coûteux systèmes de rechargement sédimentaire afin de lutter contre l'érosion littorale : en permettant de conserver voire d'améliorer le confort des plages, ces équipements contribuent à la pérennité de la fréquentation des touristes dans le territoire.

³⁶ Péron dans Cabantous, Lespagnol et Péron (dir.), 2005, op. cité. Á titre d'exemple, l'Aquarium de La Rochelle accueille chaque année plus de 800 000 visiteurs.

³⁷ Ouvert en 1988, rénové en 2000.

Deux types de stratégies existent dans les pratiques contemporaines de gestion de ce type de trait de côte :

- le premier s'appuie sur des systèmes « doux » (sans infrastructures fixes), qui sont largement utilisés depuis les années 1990. Le dépôt de sable (pour recharger les plages), l'extraction (quand il s'accumule) ou la rétention (pour stabiliser le volume de sable) sont utilisés notamment à La Baule-Escoublac, La Rochelle et plus largement en Charente-Maritime sous l'action d'un Conseil Général qui fut à la pointe dans ce domaine³⁸. À la fin des années 1990, ces pratiques ont essaimé sur l'ensemble de la façade ;
- la seconde stratégie se veut une démarche de long terme, elle s'appuie sur des infrastructures lourdes. En effet, particulièrement coûteux (plusieurs millions d'euros, sans compter le coût de fonctionnement annuel), ces équipements installés pour préserver la qualité de la plage sont prévus pour durer plusieurs dizaines d'années. Cette stratégie trahit donc plus encore que la première l'intérêt des élus pour leur littoral, pour sa fréquentation touristique et pour la dimension balnéaire de l'image territoriale qu'ils construisent. La première municipalité à avoir investi dans ce type d'infrastructures sur la façade océanique française est celle des Sables d'Olonne³⁹ en 1996. Puis d'autres ont suivi au cours des années 2000, comme la municipalité de Capbreton⁴⁰.

Le projet de la municipalité biarrote, dénommé « Biarritz-Océan », illustre également la course aux équipements « Atlantiques ». Ce projet regroupe la rénovation et l'extension d'un des plus anciens aquariums de France (le Musée de la Mer) ainsi que la création d'une Cité du Surf et de l'Océan : cette dernière proposera une histoire du surf, et plus largement évoquera les océans sous l'angle de cette activité. La façon dont le sénateur-maire, Didier Borotra, annonce aux administrés ce projet dans le périodique municipal montre les enjeux qu'il suscite en matière de pérennité de l'attractivité touristique et de développement territorial (figure n°24).

Plus encore cet éditorial donne à voir la forte concurrence qui règne entre les élus : la manière dont ce premier magistrat justifie l'extension du Musée de la Mer est particulièrement significative de la course à l'offre « Atlantique ». Elle témoigne par la même occasion de la dimension relationnelle qui structure également le Champ Atlantique.

³⁸ Pupier-Dauchez, 2002, *Le rechargement sédimentaire: de la défense des côtes à l'aménagement du littoral (analyse des pratiques sur la côte Atlantique française)*, thèse de doctorat de géographie, université de Bretagne Occidentale, 2 tomes, 510 p.

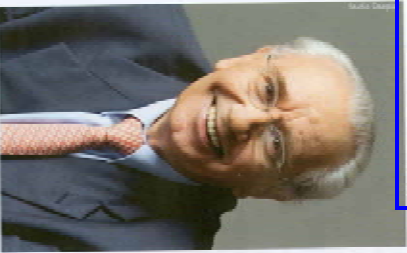
³⁹ Système Ecoplage®.

⁴⁰ Système by-pass.

"Biarritz-Océan", un grand et beau projet

« Cet équipement identitaire [la Cité de la Voile] est un lieu muséographique de référence, un lieu de vie et de culture (...)

L'espace « Aventure de la mer » est l'un des plus grands équipements atlantique consacré à la mer. Lieu de culture et de connaissance, de formation et de recherche, il concentre tous les savoir-faire rochelais en matière de nautisme, d'éducation à l'environnement et de tradition maritime. »



Jean Borotra

Toutes les grandes destinations touristiques ont des projets comparables à celui de Biarritz-Océan.

Dans le même esprit, voire sa sœur à Lorient est le site de l'ancien base de son rôle important pendant la guerre. Cet équipement identitaire muséographique de référence et de culture. La Cité de la Voile permanente et de musées, sera le point d'attrait du 1^{er} D'Alsace d'Éric Tibery, en quelque sorte la vitrine de la voile en Bretagne.

L'espace « Aventure de la mer » de La Rochelle est d'une ambition comparable. C'est l'un des plus grands équipements atlantiques consacrés à la mer. Lieu de culture et de connaissance, de formation et de recherche. Il concentre tous les savoirs moduels en matière de nautisme, d'éducation à l'environnement, et de tradition maritime. Avec un musée historique, des salles de conférences et d'exposition, un magnifique aquarium. Personnel reçoit un million de visiteurs chaque année, ce qui en fait le deuxième site touristique de l'Armor (Charentes).

« L'idée est simple. Biarritz s'est construit face à l'Océan. Son histoire, sa culture, ses fêtes à la balade, aux bains de mer, au 4^e, sont tous liés à cette mer. C'est notre identité. Notre projet s'inscrit dans cette continuité. Nous nous engageons à développer un espace de culture et de connaissance, de formation et de recherche. Il concentre tous les savoirs moduels en matière de nautisme, d'éducation à l'environnement, et de tradition maritime. Avec un musée historique, des salles de conférences et d'exposition, un magnifique aquarium. Personnel reçoit un million de visiteurs chaque année, ce qui en fait le deuxième site touristique de l'Armor (Charentes).

« Le programme du grand aquarium du musée de la mer a été conçu par M. Couant, l'architecte du musée océanographique de La Rochelle. »

« Autour de l'Océan, nous voulons exprimer notre identité propre, et créer ce pôle touristique supplémentaire qui fera venir de notre ville, de l'agglomération BAB, du Pays Basque français et espagnol, des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, de nombreux visiteurs qui seront autant de clients. »

« Le rayonnement de Biarritz-Océan constituera pour notre ville et sa région un facteur de notoriété et d'attractivité supplémentaire. »

Figure n°25 - La présentation du projet « Biarritz-Océan » par le maire de Biarritz (64)

Source : éditorial de Jean Borotra, Biarritz magazine (n°161 - mars 2007

Cet éditorial montre par ailleurs que le projet « Biarritz-Océan » s'inscrit dans le second mouvement de renforcement de la présence de l'océan dans ces territoires : à travers la construction de la Cité du Surf, il s'agit certes d'afficher sa volonté « *d'être prêt pour célébrer les 50 ans du surf dans sa commune* » mais aussi et surtout de montrer que « *le surf est arrivé en France par Biarritz à la fin des années 1950* »⁴¹. Car de l'autre côté de l'Adour, la municipalité d'Hossegor, avec l'aide du Conseil Général des Landes, s'active à faire reconnaître un pôle de compétitivité autour du surf et revendique une légitimité qui fait de l'ombre à Biarritz⁴². Cette commune veut conserver une longueur d'avance et ainsi se (re)positionne sur un créneau qui constitue un pilier de son image.

2.2 – Un important besoin d'innovation en matière d'offre « Atlantique »

Le plus souvent le besoin de se distinguer génère donc la nécessité de faire preuve d'innovation. En effet, contrairement au premier mouvement qui incite à multiplier (et copier) les équipements dans les territoires, le second repose sur l'initiative territoriale. En dehors de Biarritz, le désir d'innover dans le processus de mise en valeur du Patrimoine Atlantique est visible chez les élus du Conseil Général de Charente-Maritime qui, à partir de la construction de la Maison Champlain en 2004 (espace muséographique situé à Brouage), furent parmi les premiers en France à afficher la volonté de célébrer les 400 ans de la découverte de Québec. Suivirent ensuite, dans le même département, les villes de La Rochelle (avec notamment l'ouverture d'un centre d'interprétation de la Nouvelle-France en 2008), de Rochefort et de Royan. Simultanément, sur ce même sujet, la municipalité des Sables d'Olonne et le Conseil Général de Vendée se sont positionnés sur la façade océanique française.

La longueur d'avance prise par Les Sables d'Olonne avec la course du « Vendée Globe », que certains tentent de copier mais ne parviennent pas à égaler⁴³, est en ce sens décisive. Nombre d'élus n'ont pas hésité à l'admettre dans les entretiens : c'est le cas de Maxime Bono (La Rochelle), Gilbert le Bris (Concarneau), Claude Belot (Charente-Maritime) et Joseph Kerguéris (Morbihan), ce dernier nous ayant avoué qu'il avait refusé en 2007 de financer une course entre La Trinité-sur-mer et San Francisco à cause de l'investissement financier demandé. Ces élus rejettent en quelque sorte la concurrence sur le créneau de la course

⁴¹ Entretien avec Didier Borotra, sénateur-maire de Biarritz (64).

⁴² La compétition autour du surf est ancienne sur la côte sud Aquitaine (voir Augustin (dir.), 1994, op. cité).

⁴³ Par exemple Brest (29) avec le « Trophée Jules Verne ». Au-delà de la façade, la « Barcelona World Race » dont le succès médiatique fut plus modeste que le « Vendée Globe », malgré des prétentions aussi élevées.

« extrême » et préfèrent se reporter vers d'autres types de courses, moins médiatiques mais plus fréquentes (transatlantiques et transmanches).

Enfin, la volonté de se singulariser est parfois visible derrière la volonté de rompre avec une image régionale, de s'en démarquer : c'est le cas de Capbreton. La commune landaise, qui dispose déjà d'un vaste éventail : port de plaisance important⁴⁴, centres nautiques, thalassothérapie, plages équipées de système de gestion « lourds » pour lutter contre l'érosion littorale, etc., veut en effet renforcer sa dimension « Atlantique ». Pour ce faire la municipalité a développé la figure de la « Cité marine », qui se fonde sur différentes actions.

Sur le plan verbal, les argumentaires associent à la commune un imaginaire Atlantique le plus exhaustif possible. Ceux-ci rappellent en effet régulièrement :

- qu'un gouffre situé au large de la ville réduit localement la puissance de la houle ;
- que Capbreton était situé sur l'ancienne embouchure du fleuve Adour (avant que ce dernier ne soit détourné vers Bayonne par les ingénieurs de François 1^{er}), situation qui assurait la prospérité de son commerce portuaire.

Ces deux arguments suggèrent ainsi la présence d'un océan calme et docile sur le bord de mer communal. Il veut en fait distinguer la commune des nombreuses stations de la côte aquitaine aux caractéristiques « naturelles » et au littoral dangereux : pour ce faire il en appelle à d'autres valeurs pour associer l'image de Capbreton avec celle des ports situés dans des abris côtiers ou dans des fonds d'estuaire. La crédibilité de cet argumentaire est renforcée par la multiplication des références aux sauveteurs locaux⁴⁵ : si l'océan devenait dangereux, tout est prévu pour que ses usagers restent en sécurité. Simultanément les références au surf montrent que le périodique n'entend pas pour autant rompre avec la station traditionnelle de la côte aquitaine, naturelle et sportive.

Ces discours complémentaires sont les fondements de la « Cité marine », figure de rhétorique dont l'objectif est de produire un espace dans lesquels les limites entre terre et mer sont floues. Car, dans un second temps, à terre, les actions politiques locales se multiplient pour renforcer ce brouillage symbolique : la reconstruction du casino, celle de l'ancien Établissement des Bains de Mer ainsi que la création d'une grande esplanade pour profiter du bord de mer procèdent de la même volonté de profiter du spectacle d'un océan domestiqué (photographie n°5).

⁴⁴ 950 places en tout.

⁴⁵ Cf. chapitre 3.

Photographie n°5 – Panneau d’annonce des travaux du front de mer de Capbreton (40)



Cliché : F. Brulay (mars 2007)

La volonté d’innover est aussi présente chez le maire qui affiche fièrement le fait que « *L’aquarium de l’écomusée de Capbreton ne possède que des espèces locales puisqu’il est uniquement alimenté par les pêcheurs capbretonnais* »⁴⁶. La cité landaise se distingue ainsi de la grande majorité des aquariums dont la rivalité repose sur la présence d’espèces rares. Elle revendique par la même occasion sa dimension portuaire, qui renvoie ici à la pêche et aux ports de Bretagne, plus largement à l’Atlantique Nord. La commune du début du XXI^{ème} Siècle est en phase avec celle qui voyait partir les Terre-neuvas dès le XVI^{ème} Siècle.

On retrouve le même processus d’acquisition de valeurs « Atlantiques » dans l’analyse des argumentaires développés par les périodiques des municipalités de La Rochelle, Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou des Sables d’Olonne. Dans cette dernière, la quête d’une image Atlantique plurielle se fonde également sur la volonté de transcender l’idéal, la dimension balnéaire d’une commune nichée en fond de baie. En ce sens, l’omniprésence de « *l’Everest des mers* »⁴⁷ dans le périodique local est un moyen efficace⁴⁸ : il en appelle au dépassement de

⁴⁶ Entretien avec Jean-Pierre Dufau, maire de Capbreton (40).

⁴⁷ Terme fréquemment utilisé par le maire Louis Guédon pour qualifier le « Vendée Globe » dans le périodique municipal.

⁴⁸ Cf. le début de ce chapitre.

soi, à la liberté et plus généralement à la Nature⁴⁹. Et, comme à Capbreton, il ne s'agit pas de rompre avec l'image de la station mais de l'adapter aux exigences contemporaines : en cherchant à accroître la dimension « Atlantique » de leur territoire les élus veulent montrer que tous types d'individus, quelles que soient leurs aspirations et leurs attentes vis-à-vis de l'océan, sont les bienvenus dans la commune. En ce sens le choix d'une offre nautique importante contribue également à étirer la fréquentation d'un territoire sur plusieurs mois, d'autant qu'aux Sables d'Olonne le « Vendée Globe » est présent dans la ville en permanence⁵⁰.

Enfin, le travail autour de la plaisance s'inscrit dans une stratégie globale de renforcement des atouts maritimes : le projet « Ville rêvée à la mer »⁵¹. Celui-ci, à la suite des opérations menées (mobiliers urbains et aménagements) au début des années 2000 qui ont permis de redonner aux quais leur « *typicité de port de pêche* » (selon les mots du maire), veut étendre le périmètre de valorisation du Patrimoine Atlantique. Son objectif est de faire de la commune la première destination du littoral océanique français : pour ce faire, le projet préconise de donner à la station une « image forte et unique » fondée sur ses relations avec l'océan. Toutefois, la multiplication et la diversification du contenu des images Atlantiques élaborées par ces municipalités contribuent à entretenir un paradoxe : en voulant rendre plus lisible (Atlantique) leur territoire, les discours politiques brouillent les représentations des citoyens et développent une perte de lisibilité. En quelque sorte le territorial s'impose au régional comme à Capbreton, longtemps station de la côte Aquitaine aujourd'hui cité portuaire dans le discours municipal. Ces stratégies du « tout Atlantique » se révèlent indissociables du pouvoir de leurs producteurs : cette évolution n'est possible que grâce à leur capacité à manipuler l'idéologie territoriale.

3 – Trente-cinq ans de mise en valeur du Patrimoine Atlantique à La Rochelle

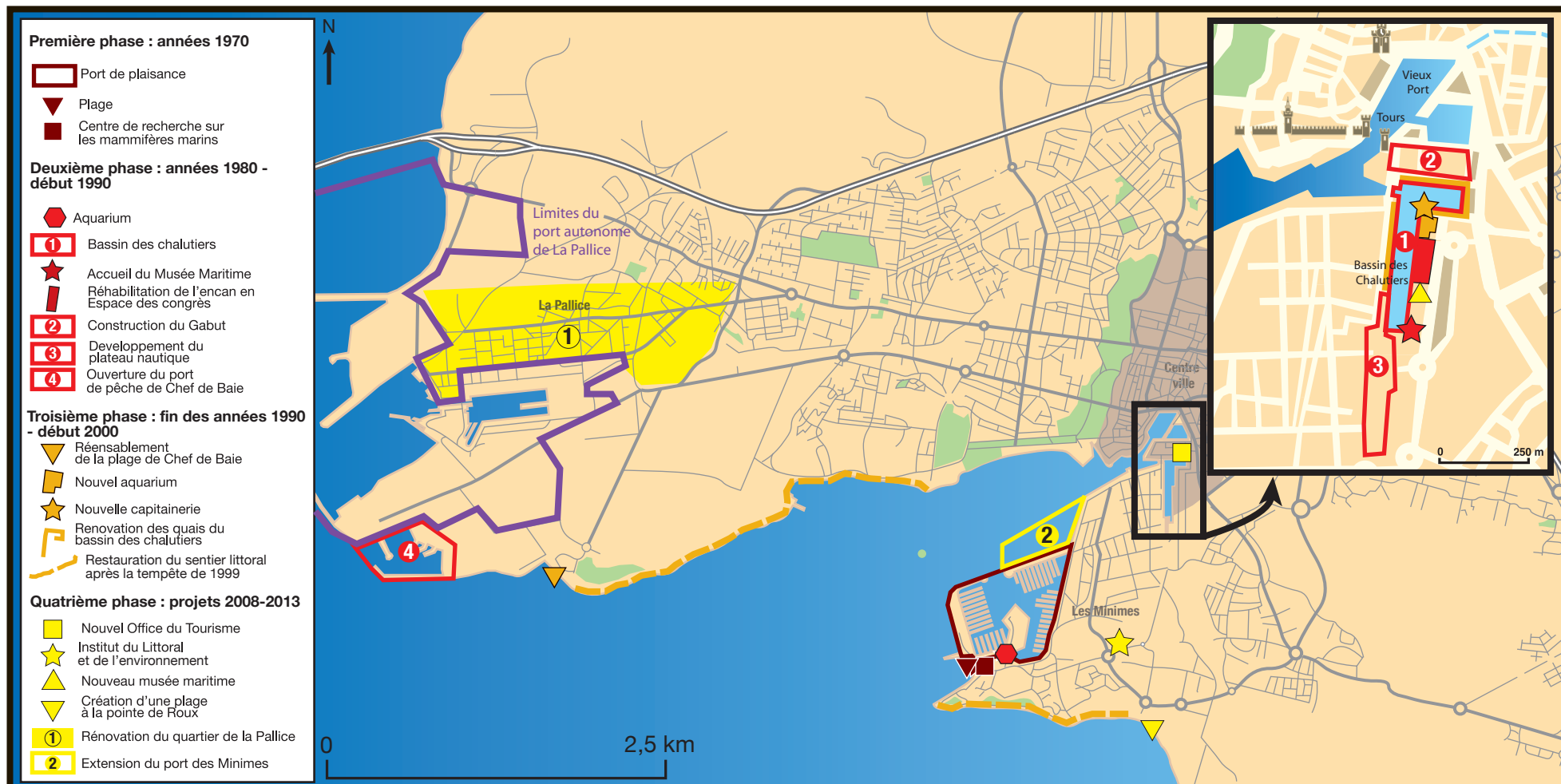
Une analyse sur le temps long permet de montrer que ce processus de diversification et de recherche de spécificité en matière d'offre « Atlantique » n'est pas nouveau ; et que, sur le plan spatial, cette quête s'accompagne d'une dilatation du périmètre de mise en valeur du Patrimoine Atlantique local (carte n°35).

⁴⁹ Péron et Rieucan (dir.), 1996, op. cité.

⁵⁰ Cf. chapitre 1.

⁵¹ Ce projet a été adopté en conseil municipal du 28/6/2005.

Carte n° 35 - Quarante ans de relations entre les municipalités rochelaises et l'océan Atlantique (1971-2013)



Cette double perspective est rendue possible à La Rochelle par le fait que depuis 1971 et l'arrivée de Michel Crépeau, une certaine continuité est visible entre les différentes municipalités. En effet, suite au décès de celui-ci c'est son 1^{er} adjoint Maxime Bono, ancien directeur de son cabinet parlementaire depuis 1986 et parmi ses conseillers depuis 1982, qui lui succède. Le successeur, s'il n'a pas été ministre, a « hérité » d'une partie de la puissance politique de son prédécesseur : député et Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Il a aussi, dans la grille de lecture du Champ Atlantique, « récupéré » la stratégie maritime initiée par Michel Crépeau. Ce dernier, à la tête d'une commune localisée dans une région (le centre ouest océanique) dont le manque d'identité est souvent souligné, et qui a largement subi le déclin de la pêche industrielle dans les années 1960-1970, comprend rapidement la nécessité de mettre en valeur la proximité de son territoire avec l'océan, et de doter la ville d'une image Atlantique forte. Ses fonctions (plusieurs fois ministres) et son rôle dans les tractations qui mènent à la création de l'Arc Atlantique⁵² constituent en ce sens des ressources de poids. Une analyse chronologique des équipements réalisés sous ses différents mandats illustre sa volonté de développer les relations de sa commune avec l'océan.

On peut distinguer en ce sens quatre périodes. La première concerne le début des années 1970 avec la construction du port de plaisance des Minimes et du développement de l'offre d'hébergements autour de la plage du même quartier. Ces réalisations d'envergure sont toutefois les seules de cette période, le climat socio-économique de la ville étant particulièrement délicat (désindustrialisation et licenciements nombreux).

Puis, à partir du milieu des années 1980, la dimension maritime de la ville s'étoffe. En dehors du développement de la plaisance (arrivées d'entreprises nautiques à la Ville-en-bois ; premières courses de voile), les relations avec l'océan se concentrent souvent à proximité du centre-ville. En ce sens le déclin de la pêche industrielle est un avantage puisqu'il libère :

- à terre l'ancienne criée, qui est réhabilitée dans les années 1990 en un espace dévolu au tourisme d'affaires ;
- l'espace maritime - le Bassin des Chalutiers - qui devient la vitrine de la plaisance rochelaise : celui-ci accueille les grands yachts, les navires de courses, le musée maritime et les vieux gréements. Au passage, toujours autour de l'ancien lieu de pêche, la réalisation du quartier du Gabut de forte inspiration portuaire scandinave participe au renforcement de l'urbanité maritime de la ville.

⁵² Poussard, 1997, op. cité.

L'image de La Rochelle change considérablement, les deux tours du Vieux Port sont de plus en plus célèbres. La création de l'université, le déménagement du port de pêche vers Chef-de-Baie ou l'arrivée du TGV depuis Paris contribuent également à apporter du dynamisme ; le renouveau démographique est en marche, la fréquentation touristique croissante. À la mort de Michel Crépeau en 1999, le processus de diversification de l'offre « Atlantique » est largement entamé.

Les actions de Maxime Bono s'inscrivent dans la continuité : au début des années 2000, l'ensemble formé par le Vieux Port et le Bassin des Chalutiers est à nouveau l'espace principal de la mise en valeur des relations entre la commune et l'océan. Outre l'installation de l'Aquarium et d'une nouvelle capitainerie, cette troisième phase est l'occasion de mettre en valeur l'esprit portuaire des lieux par différents aménagements et mobiliers urbains sur les quais du bassin. Et l'aménagement du nouveau musée maritime à terre viendra replacer La Rochelle à la pointe dans le domaine du savoir maritime, comme l'explique Maxime Bono (photographie n°6) : « *Ce centre d'interprétation de l'océan comprendra trois volets : le musée à flot ; la « machine océan » qui explique son fonctionnement ; et un dernier volet qui est encore à imaginer mais que je voudrais basé autour de l'idée de conservation des fabriques des mémoires, etc. ; même si les mémoires maritimes locales sont perçues comme ringardes, elles ne le sont pas pour moi* »⁵³.

La construction d'un Institut du littoral et de l'Environnement dans le domaine universitaire⁵⁴ (ouvert en 2008), le maintien de la présence de la pêche dans la ville⁵⁵, le réensablement de la plage de Chef de Baie et le projet de création d'une plage entre la commune et celle d'Aytré (plage de Roux) constituent les éléments les plus récents qui abondent dans le sens d'une diversification des atouts « Atlantiques » rochelais. Cette quatrième phase montre une nouvelle étape dans le processus de dilatation de l'espace de mise en valeur du Patrimoine Atlantique local : il occupe la totalité du littoral communal.

⁵³ Entretien avec Maxime Bono, député-maire de La Rochelle (17).

⁵⁴ Soutenu par le Conseil Général de Charente-Maritime et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

⁵⁵ Cf. chapitre 3.

**Photographie n°6 – La rénovation de l’ancien Encan de La Rochelle :
de la criée au musée maritime à terre**

mars
2005



janvier
2008



clichés : F. Brulay

Le programme de Maxime Bono pour la période 2008-2014 accorde une grande importance à la mise en valeur du quartier portuaire de La Pallice : ces opérations contribueront à pérenniser le processus de diversification des atouts maritimes de la ville et à « *faire en sorte que la mise en place du port autonome n'éloigne pas les Rochelais de leur port de commerce* »⁵⁶. Ce quartier est en quelque sorte voué à passer du statut de « lieu générique »

⁵⁶ Propos prononcés par Maxime Bono lors de sa campagne pour les municipales de 2008 (réunion de quartier de Fétilly, le 30 janvier 2008).

(quartier portuaire) à celui de « lieu de condensation »⁵⁷ de la stratégie Atlantique de l'équipe municipale rochelaise (figure n°25).

Figure n°25 - Le réinvestissement du quartier de La Pallice, qui jouxte le port autonome, par la municipalité de la Rochelle (17)

Ville en chantiers Talents : Virginie Richard photos : Guy Genty

<<< La Pallice

Le Port Autonome et son quartier, création d'un nouvel espace

Le quartier de La Pallice et son port sont intimement liés. Mais les contraintes d'un Port Autonome en terme de sécurité semblent antinomiques de la vie d'un quartier. Comment agir pour que port et ville ne se tournent pas le dos mais se serrent la main

Aujourd'hui, le quartier du boulevard Delmas est assoupi. Pour l'animer, il reste le marché et le port mais celui-ci devient une zone réservée. Pour protéger les installations portuaires et les navires, des contrôles d'accès ont été instaurés mais il est impensable de poser une clôture le long du boulevard ! Comment allier sécurité du port et préservation de l'intimité et de l'activité de cette artère qui constitue l'accès direct et naturel au port ?

La Ville sur le Port

Pour réussir cette interface délicate et rendre au boulevard sa vocation maritime et urbanistique, le Port Autonome a lancé une étude de programmation urbaine menée en concertation avec la Ville et la Communauté d'Agglomération. Une solution astucieuse est imaginée : pour éviter une vilaine ligne de démarcation, le boulevard côté port est prolongé par une promenade en terrasse recouvrant une voie de circulation du port tracée le long de la falaise. Cette terrasse donnant accès à des hangars relookés et aménagés en espaces de bureaux et services dans leur partie haute, les dessous conservant leur fonction initiale. De la même façon, le hangar sous douane pourrait trouver une orientation nouvelle. Créons un espace dessus : la Ville et un espace dessous : le Port ! A l'extrémité du boulevard, une immense grue, emblème du port, sera érigée et mise en lumière, un belvédère aménagé offrant balades et vues sur l'ensemble du port. ■



Source : La Rochelle – le journal, municipalité de La Rochelle, n° 71-février 2008 (p.7)

Aujourd'hui le poids de l'océan dans la ville est tel que les opposants à Maxime Bono aux élections municipales de 2008 trouvent que la ville se doit d'être encore plus... « Atlantique » (figure n°26).

⁵⁷ Debarbieux, 1995, op. cité.



Figure n°26 - Les relations avec l’océan Atlantique, un enjeu politique majeur à la Rochelle (17)

Source : 1^{ère} de couverture du programme de la candidate d’opposition au maire sortant (Maxime Bono) aux élections municipales de La Rochelle en 2008

La Rochelle a en tout cas réussi la mue de ses relations avec l’océan, l’accroissement et la diversification de l’imaginaire océanique contenu dans son image territoriale en constituant des témoins. Elles ont contribué au développement local, même si leurs retombées sont difficiles à quantifier : en tout certains élus évoquent la ville comme un modèle à suivre⁵⁸.

II – Les images Atlantiques des territoires « bretons » : entre héritages et volontés de reconversion

« Le changement de nom de la Communauté Urbaine de Brest en Brest Métropole Océane en décembre 2004 est lié à deux éléments : Brest a des fonctions de métropole à l’intérieur de la Bretagne occidentale (santé, commerces et services, etc.) et des fonctions internationales dans le domaine de la mer (sécurité maritime, pollution, etc.). Lors des conseils métropolitains je suis souvent obligée de rappeler que ses deux fonctions sont essentielles au développement, et qu’elles sont complémentaires : Brest ce n’est pas que la mer »⁵⁹.

⁵⁸ Voir les entretiens des maires de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (p.) et des Sables d’Olonne (p. 311) ; voir aussi l’éditorial du maire de Biarritz, Didier Borotra (p.322).

⁵⁹ Entretien avec Annick Cléac’h, Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Brest (29).

Annick Cléac'h, géographe et Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Brest chargée des grands projets et de l'urbanisme, est consciente des dangers que présente le fait de miser sur la seule ressource « Atlantique ». Il est vrai que le risque est grand tant ce territoire (communal ou intercommunal) incarne aux yeux de nombre de citoyens (y compris les élus locaux) le maritime : Brest est né de la mer mais aussi, en quelque sorte, pour la mer. C'est aussi le cas de Lorient, Douarnenez et de Saint-Nazaire.

Ces territoires⁶⁰, tous localisés au nord de la Loire, présentent en plus des situations géographiques qui participent d'une volonté politique similaire de jouer la carte exclusive de l'océan comme d'un moteur de développement :

- sur le plan terrestre, ces territoires sont périphériques et leur accessibilité demeure faible, avec toutefois des nuances depuis Saint-Nazaire jusqu'à Douarnenez ;
- sur le plan maritime, hors Saint-Nazaire, ces ports ne captent pas les flux importants de navires qui longent quotidiennement les côtes bretonnes ;
- leurs contextes démographiques⁶¹ et économiques sont délicats : pertes d'emplois massives issues notamment du désengagement de l'Etat dans les activités de marine (Brest et Lorient), difficultés structurelles de la pêche (Douarnenez), dépendance aux commandes de navires aux chantiers de Saint-Nazaire.

Aussi, dans ces territoires, les volontés politiques de développer le contenu des images Atlantiques (et au-delà de reconverter les économies maritimes locales) se heurtent à cette dépendance aux activités « traditionnelles » : si les relations fortes entre images et océan Atlantique y sont évidentes, le processus de diversification de l'imaginaire Atlantique est moins engagé que dans les territoires d'innovation. Loin de toute dimension incantatoire, les discours sont en Bretagne plus emprunts de travail que de ludisme. Enfin, les ressources mobilisées par leurs élus sont globalement faibles : les projets politiques territoriaux ne se fondent pas sur la pérennité de la fréquentation mais veulent la développer.

Partant de l'analyse des images Atlantiques, nous montrerons que le poids important des relations de l'océan et les enjeux politiques que l'élément océanique représente dans ces

⁶⁰ Brest (29), Douarnenez (29), Lorient (56), Saint-Nazaire (44) auxquels nous ajoutons les départements du Finistère et du Morbihan. En effet, on pourra de nouveau constater (voir le chapitre 3) au fil des pages que, outre la localisation géographique, les représentations politiques contenues dans ces périodiques départementaux sont assez similaires de celles des maires de ces quatre communes.

⁶¹ Cf. chapitre 1.

territoires freinent les initiatives des élus en matière de diversification de leur contenu. Cela même si de nombreuses tentatives de reconversion sont depuis longtemps amorcées, particulièrement autour du nautisme ou du savoir maritime (Brest et Lorient).

1 – Des Patrimoines Atlantiques pesants ?

Le chapitre 3 a permis de montrer que si l’océan est globalement moins présent que dans les territoires d’innovation, il est néanmoins loin d’être absent. On peut par exemple rappeler que les périodiques de Brest et du Conseil Général du Finistère lui accordent une large place, en appelant à un imaginaire au contenu étoffé. De leur côté, les autres collectivités bretonnes communiquent sur l’élément océanique soit de façon moins récurrente (Lorient et Douarnenez), soit plus ciblée (Conseil Général du Morbihan et Saint-Nazaire). Ces collectivités partagent en revanche le fait de reposer leurs images Atlantiques sur les patrimoines (naturels et/ou culturels, le nautisme) et d’accorder la place la plus importante sur la façade aux activités productrices.

1.1 – Une maritimité vécue plus que désirée

Le poids important du patrimoine maritime est largement visible dans les périodiques des municipalités de Brest, Douarnenez ou du Conseil Général du Finistère, qui multiplient les références aux grands sites maritimes et littoraux (îles, côtes déchiquetées), aux vieux gréements et aux phares. Ainsi, dans l’institution départementale finistérienne, la surreprésentation des espaces littoraux et maritimes dans le discours politique n’épouse que partiellement la répartition de la population (carte n°36).

Les lieux photographiés dans le périodique du Conseil Général du Finistère sont certes disséminés sur tout le littoral, mais la Presqu’île de Crozon, le Cap Sizun, les îles et les espaces maritimes (Baie d’Audierne, Mer d’Iroise, océan Atlantique) ne sont que faiblement peuplés. À l’opposé, les principaux pôles urbains de Quimper et de Brest - visible surtout pour sa rade, au contraire des quais de Douarnenez et du Guilvinec - ne sont que peu mis en scène.

Les lieux emblématiques du patrimoine maritime dans les périodiques des élus de Bretagne sud sont :

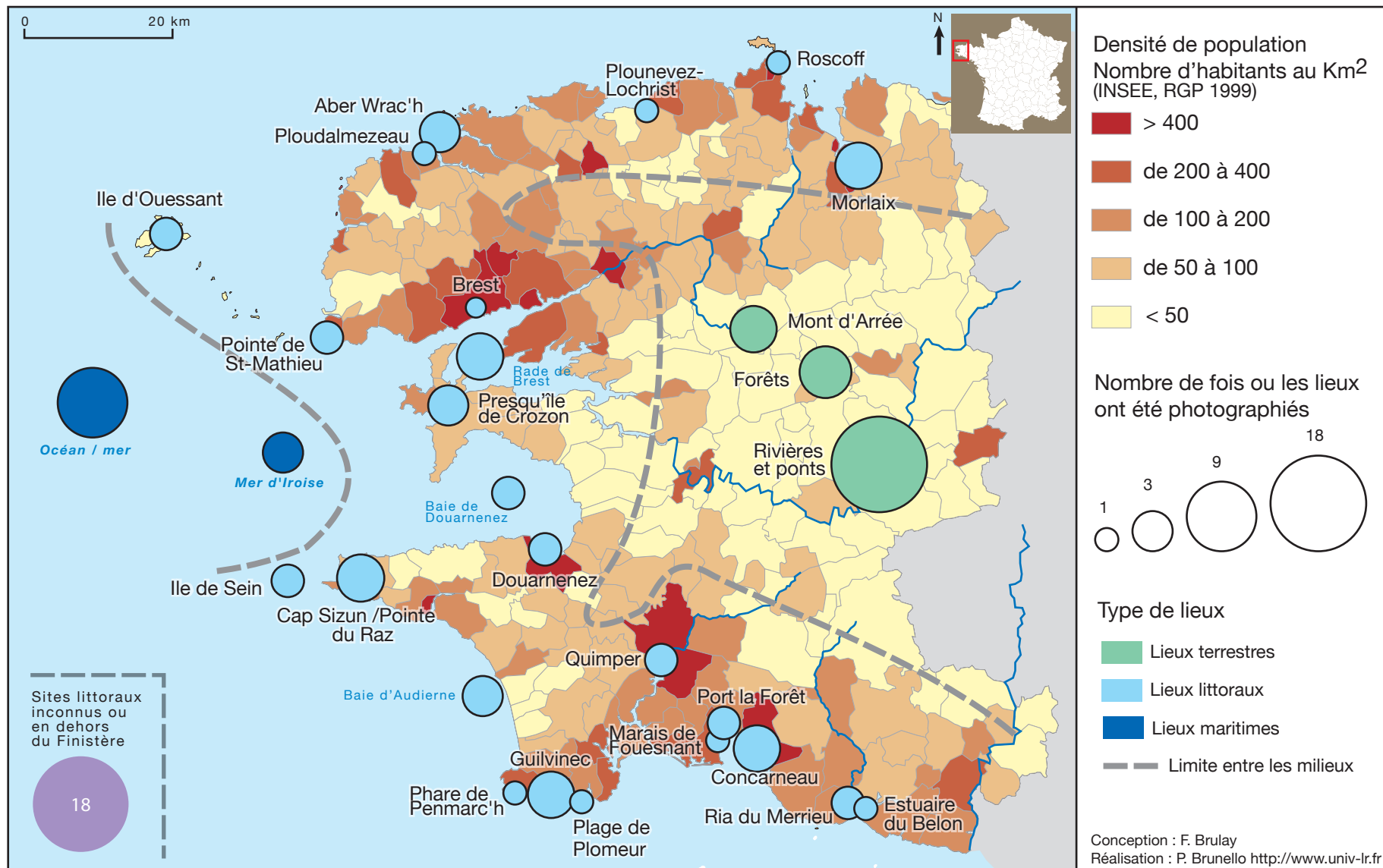
- les musées de la Marine et de la Compagnie des Indes, et la rade à Lorient ;
- les paquebots et les opérations urbaines sur la ville-port de Saint-Nazaire ;

- les rassemblements de vieux gréements (Semaine du golfe), et les îles et grands sites littoraux (ria et golfe) pour le périodique du Conseil Général du Morbihan.

Ces élus bretons s'attachent donc à (et continuent de) faire de ces territoires des incarnations de la Bretagne « maritime »⁶². En quelque sorte l'idéal oriente leur représenté : on notera en ce sens que sur cinq élus (hors Douarnenez), seuls Joseph Kerguéris (Morbihan) et François Cuillandre (Brest) sont nés dans leur territoire d'élection ; ce n'est pas le cas de Joël Batteux (Saint-Nazaire), Pierre Maille (Finistère) et Norbert Métairie (Lorient), nés respectivement à Vitré (35), Fréjus (83) et en Mayenne.

⁶² Une enquête d'Annie Le Dem auprès de 900 individus montre que les lieux du patrimoine maritime en Bretagne sont par ordre décroissant : Douarnenez, puis Brest et Concarneau ; ensuite viennent Saint-Malo et le Golfe du Morbihan (Le Dem, 2004, op. cité).

Carte n° 36 - Les lieux photographiés dans *Pen Ar Bed*, le périodique du Conseil Général du Finistère entre septembre 2003 et avril 2007 (17 numéros)



Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

Par rapport aux « territoires d'innovation », des différences notoires apparaissent également sur la façon dont ces images Atlantiques sont élaborées :

- 1 la réinterprétation du passé maritime, qui reposait dans les premiers cités sur une dynamique du « tout patrimoine », ne concerne dans cette seconde catégorie qu'une partie des relations passées. C'est encore plus flagrant si l'on compare l'image Atlantique construite par le périodique de Concarneau avec celles des collectivités « bretonnes » : pas ou peu de références à la période balnéaire, aux peintres du maritime (image de Douarnenez), à la marine (Brest), etc. ;
- 2 la mobilisation du Patrimoine Atlantique s'effectue au travers d'une rhétorique assez singulière, montrant un besoin moins important de stimuler l'imaginaire que dans les territoires d'innovation. Ainsi :

- les discours sont moins incantatoires, moins emprunts de la volonté de convaincre. Dans l'esprit des élus de Brest mais aussi de Douarnenez, de Lorient, de Saint-Nazaire ou des deux Conseils Généraux, la forte présence de l'océan dans leurs territoires est convenue, elle va de soi. Point de « Ville rêvée à la mer » ou de « Cité marine » : la réalité maritime n'a pas besoin d'être énoncée, elle est. Les acteurs politiques locaux - même s'ils sont parfois concernés par la course aux équipements « Atlantiques » ou par l'innovation – doivent faire face à des enjeux territoriaux moins orientés par la pérennité des flux de fréquentation. Pour le maire de Douarnenez, « *Le tourisme maritime doit reposer sur du fort et du profond, pas comme à Bénodet* »⁶³. Le faible nombre de résidents secondaires contribue également à expliquer cette différence : les périodiques sont le plus souvent destinés dans ces territoires aux habitants à l'année et ne sont que rarement distribués dans les maisons fermées, les offices du tourisme et les commerces. Ces éléments n'invitent pas non plus à accroître la présence de l'océan dans les images de ces territoires.

- le contenu de l'imaginaire Atlantique convoqué est moins ludique et plus sérieux. Ces périodiques sont ceux dans lesquels on peut observer les plus fortes présences des activités maritimes « traditionnelles » : pêche à Lorient et Douarnenez, chantiers navals à Saint-Nazaire. Cette récurrence est même étonnante si l'on considère que la représentation portée à la connaissance des citoyens par ces périodiques est forcément enjolivée : « *Il faut continuer d'apporter un important soutien aux fondamentaux : pêche, port de commerce et construction navale* »⁶⁴. Plus significatif, les questions maritimes à Douarnenez possèdent pour le maire une forte influence sur le moral de ses administrés et donc sur l'action politique

⁶³ Entretien avec Monique Provost, maire de Douarnenez (29).

⁶⁴ Entretien avec Marie-Christine Detraz, adjointe à l'urbanisme de la municipalité de Lorient (56).

locale : « *La fermeture de l'école de pêche, car elle était trop vaste depuis la restructuration de cette activité, a été impossible à cause des mentalités des habitants de Douarnenez. Donc avec le Conseil Régional on réfléchi à la restructuration d'un pôle plus vaste que la seule pêche, avec une diversification des formations* »⁶⁵. Par la faute du déclin des activités maritimes, c'est même la représentation d'un ensemble socio-spatial déprimé qui oriente ses pratiques : « *La forte décrue démographique liée au déclin de l'ensemble de la filière pêche mais aussi la fermeture de quelques services publics ont engendré une mentalité dépressive chez les habitants de Douarnenez* »⁶⁶. Dans les autres territoires les relations avec l'océan sont moins pesantes, notamment dans les périodiques des deux Conseils Généraux et de Brest.

1.2 – L'océan au cœur de la vie politique locale

Du fait que ces acteurs politiques locaux subissent en quelque sorte leur environnement océanique plus qu'ils ne les convoquent, leurs représentations de l'océan n'ont pas pour objectif de montrer leurs innovations : la communication périodique doit témoigner de la prise en compte de son poids et du soutien des élus aux activités maritimes. Pour Joseph Kerguéris, « *Le littoral est un atout, un élément central dans un projet de développement depuis toujours dans le Morbihan. La multiplicité des usages du littoral n'y est pas nouvelle* »⁶⁷ : ce département est pour lui dépendant des activités maritimes depuis longtemps et le sera toujours. Les périodiques s'attachent donc moins à montrer le rôle des élus en faveur du développement d'une seule activité (le tourisme) que leur volonté de soutenir des activités maritimes en difficulté mais toujours structurantes et auxquelles les habitants sont attachés.

Le poids de l'océan est également visible dans la posture adoptée par les politiques dans leur communication : il n'est pas évoqué comme s'il constituait un poids qui les écrase. Au contraire ceux-ci montrent qu'ils partagent avec leurs administrés les difficultés et les aléas de l'économie maritime : ils affichent une dévotion permanente et se montrent résolument optimistes. Par exemple le maire de Saint-Nazaire sent sa commune animée d'une « énergie Atlantique » : « *Nous avons choisi énergie parce que tout ici est né de l'énergie des hommes de cette ville, de son industrie à sa construction, et Atlantique parce que cela permet de bien identifier la ville comme étant la façade maritime de la métropole* »⁶⁸.

⁶⁵ Entretien avec Monique Provost, maire de Douarnenez (29).

⁶⁶ Id.

⁶⁷ Entretien avec Joseph Kerguéris, Président du Conseil Général du Morbihan. On observera que l'institution morbihannaise est présente dans les deux premières catégories de notre typologie : si son président et son 1^{er} vice-président perçoivent le littoral et la mer comme une ressource économique, leurs ambitions sont toutefois freinées par le poids des élus terriens dans leur majorité (cf. chapitre 4).

⁶⁸ Editorial de J. Batteux, *Saint-Nazaire Magazine*, n°116 - mars 1996.

Ce volontarisme a pour objectif de changer une image territoriale assez terne : il s'agit de faire évoluer le contenu de l'imaginaire Atlantique pour enjoliver l'image de la ville et au-delà - on l'espère - l'économie locale. Pour ce faire, les élus en appellent à certains aspects positifs du Patrimoine Atlantique local : à Saint-Nazaire c'est autour des croisières transatlantiques. Les éditoriaux du maire dans le périodique, sans négliger l'importance des chantiers, s'attachent ainsi à dépasser les crises et les aléas des commandes ou la pénibilité de ses métiers pour promouvoir l'évasion, le rêve et le plaisir des croisières. L'ouverture d' « Escal'Atlantic » a permis de donner une consistance spatiale à cette rhétorique (tableau n°40).

Tableau n°40 - L'image de Saint-Nazaire (44) dans les éditoriaux de son maire Joël Batteux dans le périodique municipal entre mars 1999 et avril 2000 (au moment de l'ouverture d' « Escal'Atlantic »)

| | |
|--|---|
| <p>N° 114 (mars 1999)</p> | <p><i>« Toutes les personnalités que je rencontre ici ou ailleurs, s'étonnent, voire s'émerveillent, de la performance de notre construction navale qui remplit jour après jour son carnet de commandes...Depuis longtemps nous avons dû gérer la récession, les réductions des effectifs et des revenus de certains d'entre nous. Aujourd'hui nous devons nous reconvertir pour gérer une quasi explosion d'activités, tout en sachant, le passé le montre, que dans la navale, dans l'aéronautique comme autrefois dans l'agriculture, les années de « vaches maigres suivent les années de « vaches grasses » et donc que l'euphorie n'est pas éternelle. »</i></p> |
| <p>N°116 (mai 1999)</p> | <p><i>« C'est un curieux destin que celui de notre cité. Créée il y a peu de temps, elle a d'abord connu un développement fulgurant. Détruite en pleine croissance, elle s'est mobilisée pour se reconstruire. Puis ce fut de nouveau la fin d'une époque. Au début des années 80, nous étions dans une ville neuve dont l'avenir apparaissait plus qu'incertain. En travaillant, partout, pour et dans la ville, nous parvenons de nouveau à bâtir ici de grands projets industriels, urbains, culturels, des projets qui intriguent, qui surprennent, qui passionnent. »</i></p> |
| <p>N° 120 (nov. 1999)</p> | <p><i>« Je constate avec plaisir que Saint-Nazaire fait aujourd'hui la « une » avec des titres qui la valorisent et donnent de la ville une image plus conforme à la réalité...Malgré tout, et nous le savons bien ici, rien n'est jamais définitivement gagné. »</i></p> |
| <p>N°122 (janv.2000)</p> | <p><i>Si les années qui s'annoncent portent l'espoir de nouvelles ressources pour nos concitoyens et pour la ville, il nous faut garder à l'esprit que Saint-Nazaire vit au rythme des conjonctures changeantes, d'années de vaches maigres et de vaches grasses. Certains de type cigale, pourraient être tentés de jouer la facilité. D'autres plutôt fourmis, dont je suis, sont portés à poursuivre notre effort et à rallier nos partenaires pour écrêter, autant que faire ce peut, ces cycles. Oui, Saint-Nazaire est sur la bonne voie. Elle le mérite bien après tant d'années de difficultés et de mobilisation de tous ceux qui n'ont jamais désespéré des valeurs qui font nos forces</i></p> |
| <p>N°123 (fév. 2000)</p> | <p><i>« Caché, « protégé » par la base sous-marine, un nouveau paquebot doit nous embarquer pour une belle croisière dans l'histoire et la légende des paquebots »</i></p> |
| <p>N° 124 (mars 2000)</p> | <p><i>(suite l'annonce du contrat de la construction du Queen Mary II à Saint-Nazaire) « A défaut de nous engager un jours sur ces paquebots que « nous » construisons, nous garderons le souvenir de la beauté inoubliable de cette immense silhouette dont nous rêvons déjà »</i></p> |
| <p>N°125 (avril 2000)</p> | <p><i>« Ce jour { celui de l'inauguration d'Escal'Atlantic, le 22 avril } ne marque pas le terme d'une belle aventure ni le début d'un paisible ronronnement autour de Ville-port. C'est le début d'une nouvelle ère de développement pour notre agglomération nazairienne. »</i></p> |

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

Ce tableau ne relate que les mois précédents l'inauguration d' « Escal'Atlantic » : toutefois le processus d'appropriation, ou plutôt d'appropriation, de la mémoire maritime locale est de longtemps antérieur⁶⁹ puisque dès l'année après son arrivée à la tête de la commune (1983) le maire avait initié la création du magazine (1984). Cette appropriation est la condition nécessaire à toute ambition de développer de nouvelles relations avec l'océan Atlantique : la présence du patrimoine maritime dans le périodique et plus largement dans l'ensemble du discours politique devient alors un des ressorts de l'action municipale⁷⁰. Sur un plan électoral, cette rhétorique sert aussi les intérêts de la municipalité : « *Il arrive dans certaines circonstances extrêmes qu'un territoire soit indissociable d'un élu, notamment dans les contextes de sortie de crise : l'élu est alors associé à la naissance, le construction ou la reconstruction, le développement d'un territoire (« héros de l'indépendance », résistants, « maires bâtisseurs. ») »*⁷¹.

Logiquement, comme chez les élus des « territoires d'innovation », la mise en valeur du Patrimoine Atlantique local constitue également un enjeu électoral majeur. Par exemple les pertes financières du musée de Port-Rhû ont coûté la place aux deux municipalités sortantes lors des élections de 1995 et 2001 de Douarnenez : ces projets ont été lancés sans ce travail préalable de légitimité territoriale du pouvoir politique local. Si à Brest et à Lorient les discours sont relativement moins dépendants du passé, c'est que Norbert Métairie et François Cuillandre agissent dans la continuité de leurs prédécesseurs (respectivement Jean-Yves Le Drian et Pierre Maille).

Hors Douarnenez, le climat politique est d'ailleurs propice dans ces territoires à la pérennité des fonctions électives, particulièrement aux élus de gauche qui s'appuient notamment sur les difficultés économiques récurrentes et la présence de nombreux fonctionnaires⁷². Cette ancienneté n'est pas toujours synonyme d'une forte influence politique locale : parmi les maires, seul Joël Batteux (Saint-Nazaire) cumule deux mandats locaux (maire et conseiller régional). Les autres ne disposent que d'un mandat principal (maire ou conseiller général) couplé avec un mandat « secondaire » (conseiller municipal ou intercommunal). La présence

⁶⁹ Par exemple, dans l'éditorial du numéro 84 (mars 1996), on peut lire : « *Je me demande si les nazairiens ressentent comme moi le fait que Saint-Nazaire est en passe de se forger une nouvelle image et que nous commençons à attirer des publics et des responsables qui, autrefois, nous ignoraient...c'est le printemps, petit à petit l'oiseau fait son nid* »... ».

⁷⁰ Lussault, 1993, op. cité. Rappelons toutefois que, dans le cas de Saint-Nazaire, les habitants ont refusé le changement de nom de la commune proposé par le maire (cf. chapitre 4).

⁷¹ Bussi et Badariotti (2004), op. cité (p.183).

⁷² Phlipponneau dans Lacoste (dir.), 1986, op. cité.

et la dévotion des élus à l'échelle locale y est plus importante que le rayonnement des territoires à l'échelle nationale. Aussi, hors Joseph Kerguéris, les seuls élus insérés dans des regroupements maritimes sont Pierre Maille (président du CEDRE) et Joël Batteux (président de l'AGLIA)⁷³ : ces deux regroupements agissent en faveur du développement des activités maritimes, non du tourisme comme pour les élus des « territoires d'innovation ».

En fait, la principale ressource que ces élus mobilisent pour faire fructifier leur Patrimoine Atlantique est une certaine solidarité entre eux⁷⁴. Celle-ci émane de caractéristiques territoriales assez proches (localisation périphérique, difficultés économiques et déclin démographique) et du poids des relations avec l'océan Atlantique. Cette vision commune s'est forgée notamment lors de l'élaboration du Schéma d'Aménagement du Littoral de Bretagne et des Iles (SALBI) approuvé au milieu des années 1970 : on pouvait en effet y lire une certaine cohérence entre les élus bretons vis-à-vis des enjeux littoraux, dans un contexte de coopération intercommunale précoce⁷⁵. Enfin, les élections de 2004 favorables aux socialistes (Conseil Régional de Bretagne) ont renforcé ce sentiment.

Parmi ces territoires on peut ainsi distinguer des solidarités de nature :

- politique : l'appartenance à une même famille politique, par exemple à Brest ou à Douarnenez. En effet, la majorité aux conseils municipaux, à la Communauté Urbaine, au Conseil Général du Finistère⁷⁶ et même au Conseil Régional de Bretagne sont socialistes : les deux derniers participent souvent des projets des deux premiers, et jouent un rôle d'accompagnateur non négligeable. On retrouve par exemple les fêtes maritimes de Brest ou de Douarnenez souvent à l'affiche dans leur communication périodique. Pour Lorient le fait que son ancien maire (Jean-Yves le Drian) est député de sa circonscription et Président de la Région Bretagne constitue également un avantage⁷⁷ ;

⁷³ Association du Grand Littoral Atlantique, qui rassemble les 4 Conseils Régionaux de la façade océanique française (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine) et des professionnels de la pêche et des cultures marines. Son objectif est de promouvoir les activités liées à la pêche et à l'aquaculture dans le golfe de Gascogne.

⁷⁴ Sur un modèle assez similaire à celui qui se forme dans les réseaux de villes (voir Fourny, Piolle et Tesson dans Debarbieux et Fourny (dir.), 2004, *L'effet géographique : construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble, publications de la MSH-Alpes, 248 p.).

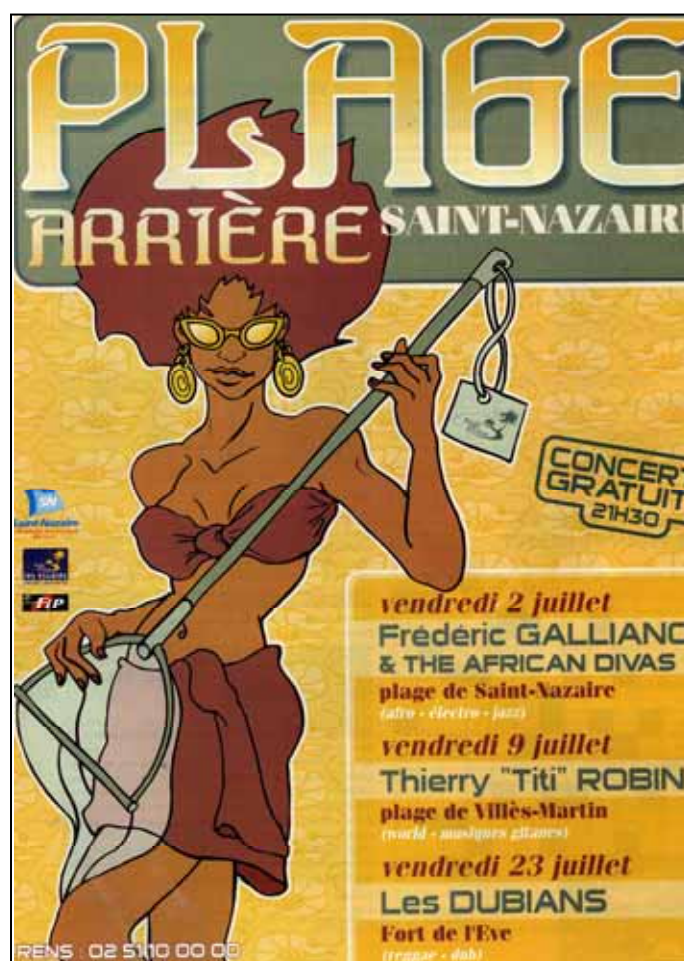
⁷⁵ Baudelle (dir.), 1995, *De l'intercommunalité au pays : les régions atlantiques entre tradition et projets*, La Tour d'Aigues, édition de l'Aube-IAAT, coll. Mondes en cours, 116 p.

⁷⁶ Rappelons que Pierre Maille est l'ancien maire de Brest, et il est en 2007 toujours membre du conseil municipal.

⁷⁷ Par exemple pour la réalisation de la Cité de la Voile à Lorient : sur un coût total de 18,3 millions d'euros, 2,6 sont venus de la communauté d'agglomération de Lorient, 1,5 du conseil Général du Morbihan et 3 de la Région (source : *Les Echos du 18/2/2008 ; Communauté d'Agglomération de Lorient*).

- institutionnelles pour Saint-Nazaire puisque, en plus des affinités politiques (même si elles sont moins prononcées qu'à Brest⁷⁸), la création du territoire métropolitain avec Nantes constitue une aubaine. La commune voit ainsi se conforter son rôle de débouché portuaire de l'ensemble ligérien mais aussi littoral (avec Pornichet) : la municipalité a fait des plages communales les lieux privilégiés de sa communication (« Saint-Nazaire la ville aux vingt plages ») mais aussi de son offre événementielle (Festival musical créé en 2003 (figure n°27), compétition de kayak de mer, etc.).

Figure n°27 – Les plages de Saint-Nazaire (44) : des lieux privilégiés de l'action municipale



Source : 4^{ème} de couverture, *Saint-Nazaire Mag*, n°168 – juin 2004

⁷⁸ Si la Communauté Urbaine de Nantes, le Conseil Général de Loire-Atlantique et le Conseil Régional de Pays de la Loire sont dirigés depuis 2004 par des majorités socialistes, le fait que le maire de Saint-Nazaire (44) ait à un moment soutenu le mouvement dissident de Jean-Pierre Chevènement a légèrement atténué la qualité de ces relations avec les socialistes. Il est néanmoins étiqueté PS.

Le Conseil Général du Morbihan reste en marge de cette solidarité entre les élus socialistes bretons. Bastion bleu dans la Bretagne rose, il incarne la droite morbihannaise conservatrice. Toutefois, la majorité de Joseph Kerguéris (UDF) est moins ancrée à droite que les précédentes (par exemple Raymond Marcellin, à la tête du Conseil Général pendant 35 ans, était RPR) : Michel Le Scouarnec, maire communiste d'une commune (Auray) de l'intercommunalité dirigée par Joseph Kerguéris, raconte ainsi « *qu'avec lui {Joseph Kerguéris} on peut discuter et trouver des terrains d'entente : c'est un homme ouvert* »⁷⁹. Les stratégies de cette Institution en matière de valorisation du Patrimoine Atlantique se révèlent néanmoins assez proches de celles des élus socialistes, par exemple en matière de nautisme⁸⁰. Le Conseil Général du Morbihan partage en fait la même difficulté de faire évoluer les représentations de l'océan en vigueur dans ces territoires. Si, pour celui-ci, ce sont les jeux d'acteurs politiques qui ont conduit à la formation d'un exécutif départemental assez terrien, pondérant ses velléités de renforcement du poids de l'océan Atlantique⁸¹, pour les autres élus de Bretagne le poids du passé maritime (héritages et activités) constitue un frein au développement d'une image Atlantique plus ludique, plus moderne et donc plus attirante et moins passéiste⁸².

2 – Le nautisme au cœur des tentatives de diversification des images Atlantiques des territoires bretons

« En matière de stratégie maritime, il faut être offensif : le littoral est une richesse, et il faut s'opposer à la vision traditionnelle du littoral. Par exemple il faut développer de nouveaux métiers, les énergies renouvelables »⁸³.

Si la valorisation des Patrimoines Atlantiques de ces territoires n'est possible qu'à partir de la prise en compte des héritages maritimes et des enjeux socio-économiques, de nombreuses tentatives de diversification de l'imaginaire politique Atlantique sont néanmoins visibles : particulièrement autour de la filière nautique. En effet, cette activité est un moyen de reconversion des économies locales ; elle est aussi un thème porteur grâce à des valeurs recherchées socialement (ludisme et modernité) pour des images territoriales chargées de

⁷⁹ Entretien avec Michel Le Scouarnec, maire d'Auray (56).

⁸⁰ Cf. chapitre 3.

⁸¹ Cf. chapitre 4.

⁸² Le refus du changement de nom de la commune émis par les nazairiens est en ce sens assez symbolique de ces difficultés (cf. chapitre 4).

représentations de l'océan assez stables. Aussi, même si l'engouement contemporain pour le patrimoine maritime est un élément d'attractivité qu'il faut continuer d'encourager, le nautisme constitue logiquement le domaine de reconversion privilégié par les élus bretons. Pour ce faire, leurs images Atlantiques s'appuient paradoxalement sur une conception singulière de cette activité, mélange de pratiques quotidiennes et de solidarité décrit précédemment⁸⁴. Une partie des argumentaires développés par les périodiques focalisent par exemple sur les pratiques nautiques accessibles à tous. Ils mettent en avant certains espaces maritimes qui constituent les lieux de ces pratiques (rades de Brest et de Lorient, Baie de Douarnenez). Simultanément, le Finistère est toujours figuré comme le berceau du nautisme, ses littoraux abritant des écoles de voile parmi les plus anciennes en France (figure n°28).


⁸³ Norbert Métairie, maire de Lorient, aux journées de l'ANEL du 10-12 octobre 2007 à Ploemeur (56).

⁸⁴ Cf. chapitre 3.

Figure n°28 - Le nautisme, un élément majeur de l'identité bretonne dans la communication périodique de ses élus

> sport

Le nautisme, facteur d'éducation et d'insertion



Terre de voyageurs et de grands navigateurs, inventeur des classes de mer et pépinière de champions, le Finistère, par ses kilomètres de côtes, son réseau de centres nautiques de qualité et la diversité des activités proposées, demeure LE département du nautisme. Un gisement économique également facteur d'éducation et d'insertion.

Le nautisme, un terme générique qui recouvre aujourd'hui nombre d'activités de plaisance. Loisirs, sports de compétition ou activités professionnelles, il concerne et passionne toutes les générations : du jeune surfeur sur sa vague bigoudène à ce retraité pratiquant la pêche-plaisance en mer d'Iroise, en passant par ces collégiens en classes de mer ou encore ces salariés, adeptes du kayak de mer entre les îlots de Molène croisant ce vieux gréement qui profite de sa seconde vie grâce à quelques passionnés de la marine ancienne... tous sont adeptes du nautisme ou plutôt "des nautismes". Et ces pratiques doivent être accessibles à toutes les catégories sociales. Car si les activités nautiques s'avèrent un formidable gisement économique, par la vente de loisirs et de services, par les entreprises de production qu'elles génèrent, elles jouent également un rôle social et éducatif très important. En 2005, plus de 6 200 élèves du primaire et près de 4 400 élèves du secondaire ont pratiqué une activité nautique dans le cadre scolaire. Quelque 1 144 personnes porteuses d'un handicap et plus de 5 500 personnes en insertion sociale ont également été accueillies dans les structures nautiques du Finistère. La mer comme terrain de sports, mais aussi espace d'apprentissage permettant à l'enfant à la fois de découvrir d'autres milieux, de conquérir son autonomie, mais aussi de développer le sens des responsabilités, et de se sociabiliser... Cet apprentissage par le nautisme peut donner envie à des jeunes de s'engager dans une pratique qui nourrit des valeurs essentielles : humilité, solidarité, sens de la compétition, volonté d'aller au bout de soi-même...

Les classes de mer : une invention du Finistère

Nées en Finistère en 1964 et fortes d'un réseau de 33 centres labellisés, les classes de mer offrent des prestations d'une grande qualité à de nombreux jeunes chaque année, venus de toutes les régions de France : en 2005, 14 785 enfants ont bénéficié des classes de mer en Finistère. L'an dernier toujours, le Conseil général a soutenu financièrement les classes de mer des jeunes Finistériens, séjournant en centres d'accueil dans le département, par un budget de 65 000 euros.

10 | Penn Ar Bed n°97 - Avril 2006

Source : Penn Ar Bed (Périodique d'information du Conseil Général du Finistère), n°97-avril 2006 (p.10)

Toutefois, si l'analyse des relations entre la municipalité de Saint-Nazaire et les chantiers navals a illustré le fait que l'évolution de la figuration des activités traditionnelles dans les périodiques nécessite un temps long, en revanche les représentations du nautisme ont rapidement pris le virage de la modernité. Le poids de l'histoire de cette activité constitue en effet le socle de la volonté politique locale de développer la filière. Ces intentions sont visibles dans la production d'un second type d'argumentaire fondé sur des références aux entreprises innovantes et aux champions de voile formés dans la région.

Ce virage n'est cependant possible que s'il ne met pas en danger les activités « traditionnelles ». Par exemple les volontés de reconversion de Douarnenez sont freinées par la place (spatiale comme mémorielle) occupée par la pêche. Dans le périodique local, la présence du nautisme repose principalement sur la présence d'un centre nautique (municipal) qui s'évertue à démocratiser les pratiques dans la baie, dans un contexte local plutôt morose. À Lorient, la cohabitation avec la pêche ou le commerce ne peut se faire qu'au prix d'une certaine régulation : « *Lorient n'a pas de waterfront : il n'y a pas eut de déplacement du port et des activités portuaires comme à La Rochelle ou Saint-Nazaire* »⁸⁵. De telles ambitions génèrent la volonté de réfléchir à l'échelle de la rade pour organiser les activités maritimes⁸⁶.

Néanmoins, dans ces territoires, les évolutions demeurent importantes, les élus rappelant par exemple que la filière nautique constitue un élément important dans les systèmes productifs locaux. C'est le cas à Lorient : « *Il faut développer autour de la plaisance les savoir-faire de la construction navale : avant on faisait des navires de pêche performants, aujourd'hui la plaisance doit être en lien avec les chantiers mais aussi l'université et la recherche avec les matériaux* »⁸⁷. Les élus de Brest et du Conseil Général du Finistère affichent également la compétitivité de l'industrie nautique locale et ses liens avec les structures de recherches dans leur communication périodique.

Ces stratégies de développement de l'économie maritime locale passent par une diversification de l'offre nautique. Par exemple la Communauté d'Agglomération de Lorient cherche par tous les moyens à faire revivre la transat en double vers les Bermudes : annulée en 2007 et 2008, les élus espèrent qu'elle verra à nouveau le jour en 2009, la ville ayant accueilli les premières éditions jusqu'à la fin des années 1980. Car cette course constitue un des éléments d'une offre nautique qui se nourrit du réaménagement de l'espace autour de la base sous-marine, qui abrite un pôle nautique de tout premier ordre : centre d'entraînement et d'hébergement des compétiteurs et de leurs bateaux, services et industries, augmentation du nombre de places en port (2300 à terme), Cité de la Voile, etc. Les périodiques locaux (municipaux comme communautaires) en constituent des relais médiatiques importants.

Pour Brest, la course au large est également une réalité : la commune est le port d'attache⁸⁸ depuis 2004 des bateaux engagés dans le trophée Jules Verne, dont la ligne de départ se situe

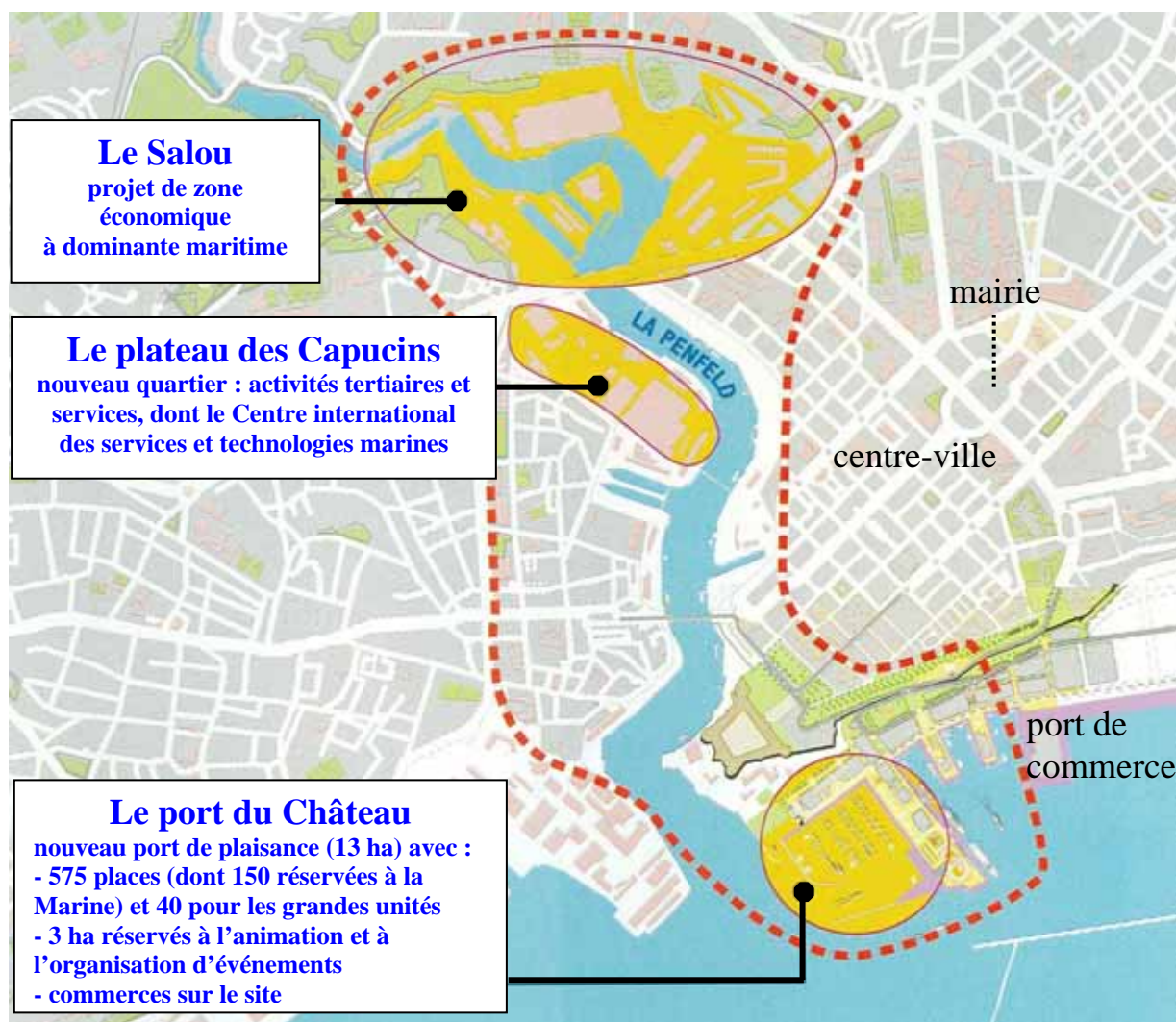
⁸⁵ Entretien avec Patrick Daniel, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lorient (56).

⁸⁶ Cette volonté est largement traduite dans les orientations du SCOT du Pays de Lorient.

⁸⁷ Entretien avec Patrick Daniel, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lorient (56).

au niveau de l'île d'Ouessant. Et la récupération des terrains vendus par la Marine permet notamment de créer un port de plaisance (le port du Château, livré fin 2008) au cœur de la ville et de disposer à terme de 575 places en plus. Parmi celles-ci entre 40 et 50 seront réservées aux grandes unités et aux multicoques des courses transatlantiques, et ce port pourra aussi servir à accueillir des manifestations ponctuelles comme les Fêtes Maritimes de Brest. Le projet prévoit enfin de développer la filière grâce à la création d'un plateau nautique (carte n°37), et s'inscrit plus largement dans la reconversion du front de mer local⁸⁹. L'importance de la plaisance ludique et solidaire se réduit dans la cité finistérienne, au profit d'une conception exhaustive.

Carte n°37 - Les projets politiques (2005 – 2010) en faveur du développement des relations entre Brest (29) et l'océan Atlantique



Source : mairie de Brest ; Brest Métropole Océane

⁸⁸ « Afin d'ancrer davantage le trophée Jules Verne à Brest, François Cuillandre {mairie de Brest} a annoncé l'octroi, par la communauté urbaine, d'une prime financière à l'équipage détenteur du fameux trophée, à condition qu'ils partent de Brest et qu'ils reviennent à Brest ». *Sillage* n°102 (mars – avril 2004)

⁸⁹ Cléac'h dans Péron (dir.), 2002, op. cité.

Ce positionnement sur le nautisme ne concerne pas que les élus Lorientais et Brestois. Pour le Président du Conseil Général du Morbihan Joseph Kerguéris, « *Le département doit devenir le « Le Mans de la plaisance de compétition » : il faut profiter de l'attractivité de nos côtes qui attirent énormément de voileux* »⁹⁰. De son côté, la municipalité de Saint-Nazaire, dépourvue de port de plaisance et d'espace pour développer la filière nautique, a longtemps développé dans ce domaine une stratégie principalement médiatique. Le périodique relatait au tournant du III^{ème} Millénaire l'accueil de courses à la voile : Solitaire du Figaro, Transgascogne, Tour de France à la voile, trophée SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer). L'intégration de Pornichet dans sa Communauté d'Agglomération constitue en ce sens une solution pour pérenniser son positionnement sur le secteur de la plaisance⁹¹, même si la filière nautique y restera peu développée en dehors de l'entretien des bateaux du port... à moins de reconverter une partie des chantiers de Saint-Nazaire !

Ainsi, les ambitions de ces élus (particulièrement ceux de Brest)⁹² souscrivent aux mêmes objectifs de renforcement et de diversification de la présence de l'océan que ceux de La Rochelle et des Sables d'Olonne : la dimension nautique y constitue un élément majeur d'une offre « Atlantique » que les élus tentent d'étoffer. La façon dont ces stratégies de développement se mettent en place diffère toutefois des positionnements politiques dans les territoires « d'innovation ». En dehors des spécificités des Capitaux Atlantiques de ces individus et de leurs Patrimoines Atlantiques pesants, on peut constater que leurs stratégies de diversification de l'offre « Atlantique » ont également pour origine la libération d'espaces anciennement propriétés de l'Etat (Brest, Lorient). Cela rend les opérations d'aménagement plus faciles à mener et à faire accepter aux populations, même si ces activités possèdent une charge patrimoniale importante. Par exemple la communication politique lorientaise insiste sur le fait que ces espaces sont enfin rendus aux habitants (« *Nous devons rendre aux Lorientais un bord de mer qui leur a été confisqué et qui leur a tant manqué* »)⁹³.

Doit-on en conclure que le retrait progressif de l'Etat dans les activités maritimes locales, qui place Lorient et Brest face à des enjeux territoriaux importants, invite les élus à continuer de s'investir dans le maritime ?

⁹⁰ Entretien avec Joseph Kerguéris, Président du Conseil Général du Morbihan.

⁹¹ Cf. chapitre 4.

⁹² Dont on peut rappeler le rôle du savoir maritime (cf. Chapitre 3).

⁹³ Entretien avec Marie-Christine Détraz, adjointe à l'urbanisme de la municipalité de Lorient (56)

On peut le penser au regard du contexte général de décentralisation qui, en accroissant la concurrence entre les territoires, a accentué la pression sur les décideurs locaux. Par conséquent, le développement territorial passe à leurs yeux par une modernisation et donc une diversification des relations avec l'océan Atlantique. Si l'on remplace, par rapport aux exemples de Brest et Lorient, l'Etat par le Port Autonome et les chantiers navals, Saint-Nazaire est une ville portuaire peut-être plus dépendante encore de logiques nationales et internationales : son maire a rapidement compris le bien-fondé d'une coopération avec Nantes. En effet, cette solidarité territoriale devrait contribuer à pondérer les effets des crises cycliques des chantiers, en plus de profiter de l'effet d'entraînement d'une métropole dynamique. Il s'agit d'un échange gagnant - gagnant entre Nantes (qui possède un débouché portuaire aval et un littoral) et Saint-Nazaire.

De leur côté, les élus Brestois et Lorientais misent également de plus en plus sur l'affirmation de leurs « pays » : le salut ne viendra que de l'ensemble terre-mer, et plus seulement de la mer⁹⁴. Pour Douarnenez en revanche les antagonismes avec l'arrière-pays (Quimper) semblent pour le moment difficilement surmontables, ce qui fait dire à Monique Provost : « *L'identité de Douarnenez c'est d'abord et surtout la mer, sous ses différents aspects* »⁹⁵. Ce maire est comme résigné, l'idéologie Atlantique semble en mesure de maintenir son emprise dans les pratiques du pouvoir politique local pour de longues années encore.

Cela est d'autant plus préoccupant, et l'on peut élargir ce propos aux territoires d'innovation, que les stratégies du « tout Atlantique » portent en elles les germes de leur perte. Les risques paraissent nombreux de se brûler de nouveau les ailes, comme lors des périodes passées : celles de la pêche, du développement balnéaire, du commerce ou de la saliculture. L'histoire de ces territoires, et plus largement l'histoire économique du maritime, montrent que ces activités connaissent des évolutions cycliques, alternant croissance et décroissance. En outre, sur le plan de la fréquentation, combien de temps durera l'attrait pour l'océan et ses activités ?

Voilà des éléments que ces élus particulièrement « Atlantiques » semblent négliger. Mais il est vrai que pour eux seul le temps court compte (celui des échéances démocratiques), ce qui les invite à surfer sur les aspirations contemporaines : de façon paradoxale le renforcement de la présence de l'océan se révèle garant de leur longévité électorale.

⁹⁴ Ce que signifiait également Annick Cléac'h pour ce concerne Brest (cf. p.333).

⁹⁵ Entretien avec Monique Provost, maire de Douarnenez (29).

B – L’océan Atlantique moins présent dans certains projets politiques d’attractivité

Sur la façade la proximité géographique avec l’océan Atlantique ou l’existence d’un discours Atlantique européen (celui de l’Arc) ne trouvent pas systématiquement un écho important auprès des pouvoirs politiques locaux. Dans nombre de ces territoires l’élément océanique possède pourtant une place importante dans l’image territoriale et au-delà dans l’économie locale, par exemple les stations balnéaires : néanmoins, la mise en valeur du Patrimoine Atlantique ne s’effectue le plus souvent qu’au travers d’un imaginaire au contenu ciblé sur les patrimoines maritimes, naturels comme culturels. Par exemple les périodiques ne mobilisent que peu de références aux pratiques nautiques ludiques malgré des plages qui constituent toujours la principale source locale de richesse. Aussi, de façon différente des territoires évoqués précédemment, la promotion des atouts Atlantiques suit principalement les canaux de la communication touristique. Elle ne nécessite donc que peu de ressources de la part des élus locaux.

Parfois, dans d’autres territoires, les périodiques trahissent le peu d’attentes assignés à l’environnement océanique en matière d’attractivité territoriale par les élus locaux : celles-ci dépassent rarement le simple ancrage géographique. Les maires de communes peuplées ou la majorité des présidents de structures institutionnelles importantes (Conseils Régionaux et Généraux) affichent de telles attitudes, et se situent à l’opposé des institutions départementales décrites précédemment (Charente-Maritime, Vendée, Morbihan et Finistère).

Pour expliquer cette modeste présence de l’océan, nous montrerons que les projets territoriaux des élus des stations balnéaires sont indissociables de l’adaptation aux évolutions des pratiques touristiques contemporaines. Ces municipalités (et leurs administrés) sont convaincues de la qualité de leur environnement océanique, et misent sur ses valeurs patrimoniales exclusivement. Dans un second temps, nous verrons que dans d’autres territoires certains facteurs politiques (au sens large : idéologique, stratégique et institutionnel) minorent la présence de l’océan dans les images territoriales.

I – Les patrimoines maritimes au cœur des images des stations balnéaires

Ces communes⁹⁶ possèdent un développement urbain fortement influencé par les pratiques balnéaires du XIX^{ème} siècle : pour la plupart la croissance s'est faite à partir de la plage. Logiquement, à l'instar des territoires bretons, ces communes génèrent des représentations « Atlantiques » aux yeux de nombre de citoyens. Toutefois leurs images ne trahissent que faiblement la volonté de construire des territoires les plus maritimes possible. Si les atouts « originels » sont toujours au cœur des argumentaires développées par les municipalités (patrimoine naturel et pratiques balnéaires), les autres atouts « Atlantiques » (portuaires ou autres) sont en revanche peu mis en valeur. Et la course aux équipements touristiques⁹⁷, particulièrement vive durant les années 1980 (notamment avec les contrats de station), est globalement révolue en dehors du domaine du tourisme d'affaires. En revanche, certaines images se chargent massivement de références aux patrimoines culturels balnéaires : la promotion du passé maritime contribue également à l'attractivité des territoires, le tourisme patrimonial participant de l'évolution des pratiques touristiques (le tourisme d'affaires mais aussi l'ensemble des tourisms urbains).

Au final, les images de ces stations ont assez peu évolué, les plages restant les lieux privilégiés de la communication périodique : elles se sont modernisées, et leurs politiques ne ressentent pas comme nécessaire la diversification de l'offre « Atlantique » locale. En quelque sorte ces stations suivent des évolutions opposées aux territoires d'innovation : ces municipalités se satisfont du cadre de vie local, et recherchent un ancrage identitaire par les patrimoines maritimes. Ces tendances générales ne doivent pas masquer des situations assez différentes selon les stations, qui résultent notamment d'un investissement variable de la part des élus : si la plupart ne mobilisent que peu de ressources pour mettre en valeur leur Patrimoine Atlantique territorial, en revanche certains se démènent (par exemple les maires de Soulac-sur-mer et de Châtelaiillon-Plage).

1 – L' « océan nature » est le fondement des images des stations balnéaires

La qualité de l'environnement naturel de ces communes est (toujours) au cœur de la communication politique périodique : si les références aux plages (dunes, pins et estrans) sont

⁹⁶ Du nord au sud de la façade : Fouesnant (29), Carnac (56), La Baule-Escoublac, Pornichet, Saint-Brévin, Pornic (44), Saint-Jean-de-Monts (85), Châtelaiillon-Plage, Royan (17), Soulac-sur-mer, Lège-Cap-Ferret, Arcachon (33), Biscarrosse (40), Anglet (64).

⁹⁷ L'Hote, 2000, op. cité.

les fondements des argumentaires, marais, îles et baies sont largement présents. Dans 12 stations sur 15, le patrimoine naturel est le thème le plus représenté parmi les 44 périodiques analysés⁹⁸. Ces communes jouissent d'un environnement privilégié pour leurs élus, la communication politique étant en adéquation avec les représentations généralement associées à ces lieux. Le fait que les plages soient toujours l'élément moteur pour attirer des touristes explique l'attention particulière dont elles sont l'objet. Elles subissent par exemple de nombreuses opérations de réaménagement ou d'entretiens pour perpétuer leur fonction de « première richesse: à Royan le réensablement de 1999 a permis de garder les gens qui partaient sur la grande côte »⁹⁹. Aussi, hors Fouesnant, Carnac et Biscarrosse, les douze autres communes pratiquent le rechargement sédimentaire.

Dans ces opérations de modernisation de l'attrait touristique principal les méthodes douces et les plus naturelles possibles sont privilégiées, les élus refusant les investissements importants comme dans d'autres territoires : ils seraient synonymes d'artificialisation. Ces plages sont des milieux « naturels » de grandes valeurs et cette caractéristique oriente la gestion par l'action politique locale, par exemple le maire de Fouesnant : « *Le littoral de ma commune est dominé par des plages, diverses et variées : celles exposées face à l'océan avec leur milieu naturel préservé (dunes et terrains appartenant au Conservatoire) ; celles de la Baie (les criques), urbanisées avec leurs sentiers côtiers ; et celles des Glénans. Il faut reconquérir ce littoral, ne pas emprisonner l'espace et en même temps assurer sa sécurité : protection dunaire par des ganivelles, par des défenses douces surtout* »¹⁰⁰.

Plus largement, c'est l'ensemble du front de mer qui se modernise comme à La Baule-Escoublac, Lacanau, Biscarrosse, Anglet ou Saint-Jean-de-Monts : il s'agit de bannir tout ce qui peut rappeler la vie urbaine. Par exemple à Saint-Jean-de-Monts le réaménagement du front de mer a consisté notamment à réduire la circulation des voitures, ce qui donne plus de place aux piétons et permet d'accroître les possibilités de profiter de l'océan : promenades, contemplations, manifestations, fêtes, etc. (photographie n°7). Le trait de côte ne constitue plus le lieu privilégié de l'activité locale, c'est l'ensemble du front de mer (avec le remblai) qui est devenu le cœur de ville. Aussi, bancs, candélabres et promontoires viennent briser la

⁹⁸ Cf. chapitre 3.

⁹⁹ Entretien avec Roger Boisnard, adjoint chargé de l'urbanisme à la municipalité de Royan (17).

¹⁰⁰ Entretien avec Roger le Goff, maire de Fouesnant (29).

monotonie de l'ancien remblai, et permettent de renouer avec les promenades balnéaires du XIX^{ème} siècle¹⁰¹.

**Photographie n°7 - Le front de mer de Saint-Jean-de-Monts (85)
après les opérations de réaménagement par la municipalité**



Cliché : F. Brulay (juin 2006)

En mettant en scène le bord de mer plus que la plage, cette municipalité tente également de rompre avec l'image de « Merlin Plage » qui colle aux stations de la côte vendéenne. Pour le maire « *Saint-Jean-de-Monts c'est la station des grands espaces : 6000 hectares dont 4000 de marais, 1000 de forêts et seulement 1000 urbanisés. En plus les milieux sont très variés et offrent de multiples possibilités de découvertes ; cependant l'atout n°1 c'est la plage* »¹⁰².

Si les stations balnéaires modernisent ainsi leur front de mer, c'est que les enjeux économiques sont importants : elles tentent de s'adapter aux évolutions des pratiques touristiques. En ce sens elles font le pari de la qualité au détriment de la quantité : attirer sur l'ensemble de l'année (pour être moins dépendants de l'été) et faire venir une clientèle plus aisée. Cela signifie notamment se positionner sur le créneau porteur du tourisme d'affaires¹⁰³, en développant des structures et en démarchant les entreprises comme le font les

¹⁰¹ Debié, 1993, « Une forme urbaine du premier âge touristique : les promenades littorales », *Mappemonde*, 1^{er} trimestre, p. 32-37.

¹⁰² Entretien avec André Ricolleau, maire de Saint-Jean-de-Monts (85).

municipalités de Saint-Jean-de-Monts, Pornichet, Anglet ou Saint-Brévin. Les infrastructures nécessaires à cette activité s'installent sur le bord de mer (La Baule-Escoublac, Saint-Jean-de-Monts, Arcachon, Anglet).

L'intérêt politique pour ce secteur d'activité est également visible dans les argumentaires développés par les périodiques : la mise en valeur de la proximité géographique des territoires avec l'élément océanique (littoraux naturels et iodés, grandes plages et fronts de mer modernes) y est récurrente. Ces mêmes périodiques sont également utiles pour justifier les lourds investissements que cette adaptation aux pratiques touristiques contemporaines nécessite (centre de congrès, hôtels, etc.). La rentabilité de ces équipements est d'ailleurs loin d'être assurée pour l'ensemble de ces communes, par exemple à Saint-Jean-de-Monts.

La faible présence des autres thèmes « Atlantiques » contribue également à la surreprésentation de l'environnement naturel dans le discours des élus de ces stations : par exemple la faible présence du nautisme, composante quasi originelle de l'image de ces territoires. Le volume de références à ce thème est globalement faible, et sa présence se résume à des figurations assez traditionnelles : régates, jeux de plages, parfois le surf et plus rarement les manifestations de vieux gréements (La Baule-Escoublac, Arcachon). Les élus de ces territoires n'ont que faiblement suivi les évolutions contemporaines du nautisme et, malgré le fort engouement social qu'elles génèrent, leurs périodiques n'accordent que peu, voire pas du tout, d'importance aux courses au large ou à d'autres types de manifestations portuaires. Ce type de communication est même visible dans les stations qui possèdent un port de plaisance relativement important comme Pornic, Royan, La Baule-Escoublac (port du Pouliguen), Saint-Brévin et Anglet : la mise en scène des courses de voile, de renommée modeste, s'y effectue exclusivement dans les numéros d'été pour attirer l'attention des visiteurs. En outre, les thèmes de l'économie et du savoir maritime ne doivent leur présence qu'à la proximité de zones d'activités conchylicoles, à ses employés (électeurs) voire à l'entretien de sa dimension mémorielle (Carnac, Châtelailon-Plage, Bassin d'Arcachon¹⁰⁴).

Ces élus sont donc globalement peu tentés de pratiquer la course à l'offre « Atlantique » : la modernisation du marinarium d'Arcachon est indissociable de la volonté municipale de le déménager du front de mer vers un espace rétro-littoral, afin de récupérer son emplacement (à côté de l'espace de congrès) pour construire un hôtel 4 étoiles¹⁰⁵.

¹⁰³ Cf. chapitre 1.

¹⁰⁴ Comme à Lège-Cap-Ferret, où l'on a déjà mesuré le poids de l'ostréiculture dans l'identité locale (cf. chap.3).

¹⁰⁵ Voir *COBAS Mag* (magazine de la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud), n°9 - déc. 2006.

2 – Un patrimoine culturel balnéaire qui s'affirme

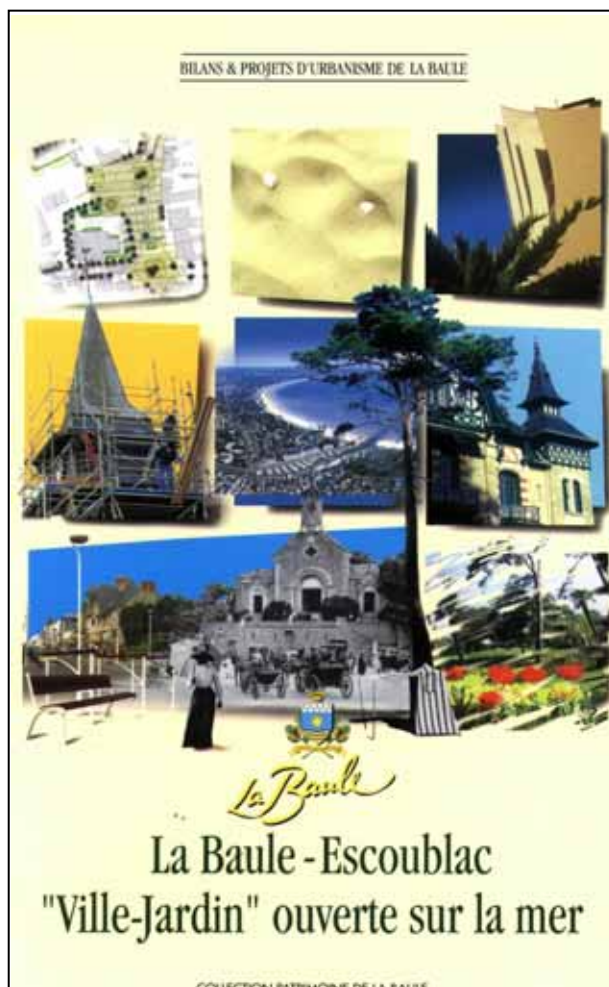
Si un double mouvement - de patrimonialisation des milieux littoraux et d'adaptation aux exigences de la fréquentation touristique – pérennise la place centrale du front de mer, sur le plan de la promotion du patrimoine culturel des différences importantes sont perceptibles entre les stations analysées. Certains périodiques révèlent en effet la forte volonté des élus locaux de mettre en valeur les héritages balnéaires (bâtis et pratiques) de leur territoire d'élection : le volume de références pour ce thème à La Baule-Escoublac, Royan, Soulac-sur-mer, Lège-Cap-Ferret et Arcachon dépasse celui des périodiques des territoires « d'innovation ». On a vu également que le contenu de ce patrimoine culturel peut localement être étoffé, englobant l'ensemble des pratiques, bâtis et mémoires de la période « originelle »¹⁰⁶. Les actions territoriales des élus sont au diapason : par exemple les itinéraires de découverte des villas communales (La Baule-Escoublac, Arcachon, Soorts-Hossegor) se multiplient, et permettent de satisfaire les attentes des touristes urbains.

L'analyse des images construites par les élus locaux montre également que le patrimoine culturel balnéaire est souvent indissociable de l'environnement océanique de ces communes : la dimension naturelle de leur territoire urbain donnent naissance à des « cités-jardins » ou des « villes-jardins » comme à Soulac-sur-mer, Lège-Cap-Ferret, Arcachon. Parfois, la qualité du patrimoine culturel peut même supplanter celle de l'environnement naturel de la station (figure n°29) : « *L'identité de La Baule repose sur ces villas qui ont pour certaines une centaine d'années. La deuxième grande richesse de la commune c'est sa plage* »¹⁰⁷. C'est l'ensemble du patrimoine balnéaire (naturel et culturel) qui constitue la principale ressource locale.

¹⁰⁶ Cf. chapitre 3.

¹⁰⁷ Entretien avec M. Lairy, adjoint chargé de l'urbanisme dans la municipalité La Baule-Escoublac (44).

Figure n°29 - Les patrimoines maritimes naturels et culturels sont en harmonie dans l'image territoriale de la municipalité de La Baule-Escoublac (44)



Source : 1^{ère} de couverture de « Bilans et projets d'urbanisme de La Baule »,
Mairie de La Baule, 2002, 78 p.

Dans les autres stations ces héritages sont globalement moins mis en valeur par les élus. Quand ils le sont, c'est plus pour la dimension immatérielle de la mémoire balnéaire que pour des bâtis moins conséquents, et surtout moins valorisés socialement : par exemple les fêtes de la Belle-Epoque (Royan, Soulac-sur-mer, Châtelailon-Plage ou les 100 ans de Lacanau-Océan). Néanmoins, le patrimoine culturel matériel est de plus en plus présent dans les périodiques et les actions politiques locales :

- promotion des villas classées à Pornic, Pornichet et Royan ;
- reconstruction très médiatisée (plusieurs numéros) de l'Etablissement des Bains de Mer à Anglet ;
- promotion de la ZPPAUP « balnéaire » de Saint-Brévin.

On peut d'ailleurs penser que dans ces communes de telles initiatives vont s'accroître : « *L'identité visuelle de Saint-Brévin se situe entre Bretagne et Vendée (plages de sables et cordon dunaire gris et vert comme en Bretagne) ; mais l'identité réelle, la carte de visite, c'est la station balnéaire avec son casino, sa société des bains de mer et sa ZPPAUP sur une trentaine de villas* »¹⁰⁸. Et le même élu de lever le voile sur une partie des éléments qui expliquent l'engouement politique local pour le patrimoine maritime culturel¹⁰⁹ : « *La commune est en évolution à partir de trois éléments : elle est toujours une station balnéaire, mais de plus en plus Saint-Brévin est aussi une ville dortoir vis-à-vis de la métropole [Nantes - Saint-Nazaire], un lieu de résidences principales qui accueille beaucoup de catégories moyennes dans un cadre de vie agréable ; enfin Saint-Brévin est une ville dans laquelle les logiques intercommunales sont importantes : elle est un pôle d'emplois et de services* »¹¹⁰. La valorisation de ce patrimoine dans les images locales constitue un atout pour attirer des résidents principaux, ou secondaires mais qui fréquentent la commune plusieurs fois par an, parfois au cours de longs séjours. Sa présence est ainsi indissociable de l'accroissement de la mobilité des individus, qui engendre une fréquentation étalée sur l'année et le développement des migrations pendulaires des néo-résidents vers Nantes et Saint-Nazaire. Aussi, la volonté d'accroître l'accessibilité locale constitue logiquement un enjeu majeur pour ces municipalités balnéaires (encadré n°2).

Encadré n°2 - Les élus des stations balnéaires des littoraux océaniques français et l'accessibilité de leur territoire

- « *Saint-Brévin est idéalement placé au cœur de la métropole ligérienne qui est un atout fantastique : elle est la première station Atlantique accessible depuis Paris par TGV* ». (Christian Renaudineau, maire de Saint-Brévin) (44)
- « *On veut soutenir le télétravail pour les cadres et en même temps aider à ce que le TGV vienne jusqu'à Auray* ». (Madeleine Bernard, adjointe chargée de l'urbanisme à la municipalité de Carnac) (56)
- « *Grâce au TGV à La Rochelle, Châtelailon-Plage a la possibilité d'accueillir des CSP+ qui viennent souvent en week-end tout au long de l'année et participent aux activités de la ville. C'est pourquoi nous créons des équipements « parapluie » qui occupent les gens quand il pleut. La municipalité veut accompagner le tourisme de résidences secondaires* ». (Jean-Louis Léonard député-maire de Châtelailon-Plage) (17)

Source : entretiens F. Brulay

¹⁰⁸ Entretien avec Christian Renaudineau, maire de Saint-Brévin (44).

¹⁰⁹ La quête identitaire (cf. chapitre 6).

¹¹⁰ Entretien avec Christian Renaudineau, maire de Saint-Brévin (44).

Le rôle du TGV dans les politiques publiques présentes et futures de ces communes a ainsi constitué un élément récurrent dans nombre d'entretiens avec les maires de ces stations. En effet, en plus de ceux cités précédemment, les élus de La Baule-Escoublac, Pornichet, Pornic (proximité de Nantes) et Biscarrosse (Bordeaux) ont également évoqué ce type d'enjeux ; ce fut enfin le cas avec d'autres individus dont le périodique n'a pas été analysé mais qui souhaitent un avenir similaire pour leur territoire (Le Croisic, La Tranche-sur-mer).

Plus largement, la mobilisation de l'océan Atlantique dans les images de ces stations balnéaires dévoile la volonté des pouvoirs politiques locaux de rétablir un certain équilibre en matière d'attractivité et donc de rompre avec la station strictement estivale. Il s'agit d'une part d'adapter les communes aux exigences de l'activité touristique contemporaine en assurant la promotion des atouts de la station (environnement océanique et histoire balnéaire). D'autre part, de façon complémentaire, la promotion d'un cadre de vie privilégié permet d'attirer de nouvelles populations résidente et ainsi d'amortir des investissements nécessaires à la fréquentation touristique.

3 – Des ressources politiques peu nombreuses

Cette façon plutôt économe de mettre en valeur le Patrimoine Atlantique territorial, même si ces stations sont encore largement dépendantes de la fréquentation touristique, ne nécessite pas de mobiliser des nombreuses ressources. On peut ainsi observer qu'en plus du contenu similaire de leurs images Atlantiques, ces élus possèdent également des profils assez proches. En effet, sur un plan politique, seuls deux maires sur 15 possèdent une portée électorale nationale (Châtelailon-Plage et Soulac-sur-mer) ; et seulement quatre cumulent des mandats locaux¹¹¹. Toutefois, huit sont présidents de leur intercommunalité : il est vrai que les périmètres de ces regroupements littoraux sont souvent étriqués, et que les communes littorales y sont les plus riches, ce qui bénéficie aux pouvoirs des maires de station. Les hommes de réseaux maritimes sont également peu nombreux : Philippe Boénec (Pornic) est à l'ANEL, et les maires de Soulac-sur-mer, Châtelailon-Plage, Fouesnant et Royan s'investissent dans le développement touristique (ANMSCCT).

Par ailleurs, seuls deux sont socialistes (Saint-Jean-de-Monts, Pornichet), ces stations ayant conservé un profil électoral en adéquation avec un vote littoral traditionnellement conservateur. Aussi, sur les treize professions renseignées, six étaient libérales : avocat (Pornichet, Lacanau, Arcachon), médecin (Pornic et Royan), chef d'entreprise (La

¹¹¹ Hors intercommunalité (cf. chapitre 4).

Baule) ; et les sept autres élus sont cadres dans le secteur privé (Fouesnant, Carnac, Saint-Brévin, Châtelaiillon-Plage, Soulac-sur-mer, Anglet) et dans l'armée de l'air (Biscarrosse). La moyenne d'âge de ces élus est la plus faible de notre typologie, plus de la moitié d'entre eux étant nés après 1949 (8 maires sur 15). Encore en activité, certains participent d'ailleurs des migrations pendulaires qui rythment de façon croissante ces stations¹¹² : les maires de Carnac et Saint-Brévin travaillent à Paris, Jacques Lambert (Pornichet) à Saint-Nazaire et Jean-Michel David (Lacanau) à Bordeaux.

Le profil biographique de ces maires fait également mine d'homogénéité. Quatre seulement sont natifs de leur territoire d'élection mais sept déclarent entretenir un lien important avec le maritime. Plus significatif encore de leur « ressemblance » est le fait que ces non-natifs sont majoritairement des urbains. Ils sont originaires de Paris (maire de La Baule-Escoublac), Bordeaux (Soulac-sur-mer, Lège-Cap-Ferret), Nantes (Pornic), Toulon (Saint-Brévin) ou de l'intérieur des terres (Belfort pour le maire de Châtelaiillon-Plage, La-Roche-sur-Yon pour celui de Saint-Jean-de-Monts). En outre, certains d'entre eux n'habitent pas sur leur commune mais à Paris comme les édiles de Saint-Brévin et Carnac¹¹³.

Par conséquent, le « maire-type » de ces stations est un urbain, d'âge moyen (pour un habitant du littoral), de niveau socio-culturel élevé, de tendance UMP ; il mêle gestion des affaires politiques locales et obligations professionnelles. Ces éléments permettent de mieux comprendre la dimension patrimoniale des images territoriales de ces stations : ces individus sont à la recherche d'un cadre de vie de qualité.

Cette homogénéité ne doit pas masquer des nuances en fonction des élus : par exemple la quantité de ressources qu'ils mobilisent pour mettre en valeur le Patrimoine Atlantique local dépend de l'évolution des processus d'adaptation aux exigences touristiques et plus largement des contextes géographiques locaux. Ainsi :

- ces ressources sont les plus nombreuses dans les territoires dont la plage (et la fréquentation estivale) constitue toujours une ressource fondamentale. Si les maires de Fouesnant, Saint-Jean-de-Monts, Châtelaiillon-Plage et Soulac-sur-mer appartiennent à l'ANMSCCT ou à l'ANEL, ils cumulent aussi les mandats. Et l'isolement géographique (localisation très périphérique comme à Soulac-sur-mer) ou politique (le maire UMP de Châtelaiillon-Plage dans la Communauté d'Agglomération socialiste de La Rochelle)

¹¹² DATAR, 2004, op. cité.

¹¹³ Sources : entretien avec Christian Renaudineau, maire de Saint-Brévin (44) ; pour Michel Grall, maire de Carnac (56) : *Mensuel du Golfe du Morbihan*, n°10- juin 2005.

renforce le besoin de disposer d'une forte influence politique (mandats nationaux). Localement, le poids de certains secteurs professionnels (commerçants, restaurateurs et hôteliers, entrepreneurs du bâtiment) est toujours important. On notera d'ailleurs, pour abonder dans le sens de la forte dépendance à l'économie touristique, que les maires de Châtelailon-Plage et de Saint-Jean-de-Monts, quand ils désignent les touristes, parlent de « clients » dans les entretiens ;

- a contrario, plus l'adaptation aux évolutions des pratiques touristiques contemporaines est avancée et moins les élus se démènent pour mettre en valeur la proximité de leur territoire avec l'océan : en quelque sorte ils sont sûrs du pouvoir d'attraction de leurs territoires. C'est le cas des communes comme La Baule-Escoublac, Arcachon, Anglet et de Lège-Cap-Ferret. Cette dernière illustre une situation assez singulière : étant l'incarnation d'un cadre de vie privilégié, les représentations politiques suffisent à attirer les visiteurs sans avoir besoin de multiplier les équipements touristiques. Les plages ne sont donc que faiblement évoquées dans les périodiques.

II – L'océan Atlantique, un simple élément d'ancrage géographique

Ces territoires sont ceux dont les périodiques ne contiennent qu'exceptionnellement des références aux cinq thèmes « Atlantiques ». Ce modeste intérêt politique pour l'environnement océanique montre que celui-ci ne constitue pas un fondement de leurs stratégies d'attractivité territoriale¹¹⁴. En fait, leur « oubli » (relatif) de la géographie et/ou de l'histoire locale symbolise une quête d'ancrage géographique.

On peut classer ces images peu « Atlantiques » en deux catégories : en premier lieu celles qui sont homogènes car elles montrent un désir de valorisation certes mesurée mais relativement exhaustive du Patrimoine Atlantique. C'est le cas de celles des Conseils Régionaux (hors Poitou-Charentes), de Quimper et dans une moindre mesure de trois Conseils Généraux : Loire-Atlantique, Gironde et Pyrénées-Atlantiques. La seconde catégorie se compose à l'opposé d'images au contenu « Atlantique » ciblé : sur le patrimoine culturel (communes portuaires estuariennes) ou sur le patrimoine naturel (Mimizan).

¹¹⁴ Sauf pour le Conseil Régional de Bretagne. Toutefois sa forte sollicitation du Patrimoine Atlantique régional témoigne moins d'une recherche d'attractivité que de visées régionalistes (cf. chapitre 6).

1 – Les images peu « Atlantiques » au contenu relativement étoffé

Le premier type de ces relations élus/océan Atlantique dévoile des capitaux Atlantiques modestes alors que de façon assez paradoxale ces élus sont parmi les mieux dotés en pouvoir politique. Outre la direction des exécutifs de territoires importants, quatre exercent des mandats nationaux ; et leur ancienneté dans la vie politique et les différents mandats qu'ils ont possédés tout au long de leur carrière sont également susceptibles d'agir en leur faveur. Toutefois, leurs puissants réseaux ne sont pas au service de leurs ambitions maritimes (en dehors du Président du Conseil Régional de Bretagne) ; et ils ne sont que la moitié à être natif de leur territoire d'élection.

Ces éléments sont à mettre en relation avec d'autres qui sont autant de « blocages » qui empêchent la diffusion de l'idéologie Atlantique dans ces territoires. Ils sont de nature :

- politiques : ces Conseils Généraux et Régionaux sont dirigés par des élus « terriens » et/ou « métropolitains », dont les préoccupations se situent le plus souvent aux antipodes d'une importante mise en valeur du Patrimoine Atlantique territorial¹¹⁵ ;
- géographiques et idéologiques, comme à Quimper, qui est « *une belle ville touristique d'influence médiévale au cœur du pays de Cornouailles : elle possède les mêmes atouts que Vannes, elle au cœur de la Bretagne traditionnelle. L'attraction de Quimper est liée à cette ville médiévale, et la mairie fait des efforts en ce sens. Nous avons la volonté de développer le tourisme d'affaires grâce à ce patrimoine et à la qualité de notre environnement* »¹¹⁶. Et le même élu de poursuivre : « *Quimper est une ville fluviale et pas maritime : c'est une ville d'arrière-pays immédiat. Par exemple le dernier pont que l'on vient de construire sur l'Odette n'a pas été prévu pour laisser passer les bateaux sans les démâter* ».

Pour les élus d'institutions régionales (Bretagne, Pays de la Loire et Aquitaine), la mise en valeur du Patrimoine Atlantique se fait en relation avec des compétences peu nombreuses¹¹⁷. Cette valorisation peut toutefois profiter de compétences « indirectes » notamment en matière de développement touristique, de promotion des richesses naturelles (conservatoires régionaux des espaces naturels et parcs naturels régionaux) et plus largement de développement économique. Nautisme, pêche maritime et activités conchylicoles ou espaces naturels sont alors visibles dans leurs représentations territoriales (figure n°30).

¹¹⁵ Cf. chapitre 1 et 4.

¹¹⁶ Entretien avec Robert Guénégan, adjoint au maire de Quimper (29) chargé du développement urbain et des travaux.

¹¹⁷ Cf. introduction générale.

Figure n°30 - Le Conseil Régional de Pays de la Loire affiche son soutien aux pêcheurs maritimes.

Menaces sur la pêche maritime

La pêche à l'anchois interdite pendant les six derniers mois de 2005 : cette décision de la Commission Européenne, prise à la suite de la publication par l'Iremer d'un rapport alarmant, a profondément bousculé la filière pêche de la façade Atlantique en général, et des Pays de la Loire en particulier. Les risques sont grands d'une déstabilisation générale d'un secteur qui représente 800 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 3 500 emplois directs. Lorsque, en juin dernier, il a été décidé de suspendre pour trois puis six mois la pêche à l'anchois, les professionnels ont tout de suite réagi, appuyés avec force par la Région. Ces décisions risquent de déstabiliser profondément la filière de la pêche à l'anchois, qui concerne des dizaines d'entreprises et des centaines d'emplois en Pays de la Loire, en particulier à La Turballe et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Et c'est également le secteur de la pêche tout entier qui est mis en péril, par un « effet de domino » de report d'une activité vers une autre », comme ainsi José Bataux, vice-président du Conseil régional.

A l'origine de la décision européenne, des inquiétudes relatives au stock d'anchois sur la façade Atlantique. Il est nécessaire bien sûr de s'enquêter de la ressource, analyse le Conseil régional, qui regrette cependant que les dimensions sociales et économiques soient peu prises en compte lors de telles décisions. D'une part, les données concernant l'anchois semblent sujettes à caution, car cette espèce est très volatile. D'autre part, plutôt que tout bloquer en une seule fois, n'aurait-il pas été possible de lancer une campagne limitée de prospection (quatre points de bateaux à Saint-Gilles et La Turballe...) qui aurait eu le mérite à la fois de ne pas asphyxier les entreprises de pêche concernées, mais aussi de recueillir de nouvelles informations sur le poisson...

A l'heure où l'on attend, en ce début 2006, la décision de Bruxelles de confirmer ou pas la fermeture de la pêche à l'anchois, les Régions de la façade Atlantique et les professionnels de la pêche affichent une mobilisation et un front commun sans faille. □□□



En savoir 

- 1) **La pêche maritime en Pays de la Loire**
6 ports disposant d'une criée : La Turballe et La Crieux en Loire-Atlantique, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Noirmoutier et Île d'Yeu en Vendée.
125 M€ de valeur débarquée par an (15% de la pêche maritime française, 2^e place nationale).
620 navires, 1 900 marins.
- 2) **La pêcherie de l'anchois**
La Turballe : 28 navires et 200 marins, 42% du chiffre d'affaires de la criée.
Saint-Gilles-Croix-de-Vie : 20 navires et 150 marins, 34% du chiffre d'affaires de la criée.
- 3) **L'Association du grand littoral Atlantique (Agilal)** rassemble depuis 1987 les Régions Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine, et la Région Bretagne depuis 2005, pour promouvoir les activités liées à la pêche et à l'aquaculture du golfe de Gascogne. Cette association, présidée par José Bataux, s'est imposée comme un partenaire de référence dans les débats.

Source : Pays de la Loire Magazine, n°5 – janvier 2006

La relation élu/océan dans les périodiques des Conseils Régionaux est donc conforme à ce qu'en attende la plupart des maires : pour eux les régions doivent (ne servent qu'à) accompagner (par une participation financière) ou fédérer les initiatives, sans trop s'investir

dans les affaires locales¹¹⁸. Elle est également conforme avec les représentations sociales de la présence de l'océan dans ces régions : la Bretagne et l'Aquitaine possèdent des littoraux « naturels », ceux des Pays de la Loire sont propices aux pratiques nautiques.

2 – Les images Atlantiques au contenu ciblé

La forte sollicitation du patrimoine maritime culturel (portuaire) dans les périodiques des communes estuariennes témoigne de situations assez distinctes. La présence de l'océan est par exemple relative à des enjeux de reconquête urbaine (Bordeaux, Nantes, Bayonne). Elle révèle aussi des logiques politiciennes (Rochefort), géographique (représentation de l'océan comme d'un grand danger pour le maire de Mimizan) ou idéologique (Auray). En tout cas la distance entre ces territoires et l'élément océanique est importante.

Pour les municipalités de Nantes, Bordeaux et Bayonne on peut rappeler que l'exaltation du patrimoine culturel « Atlantique » montre la reconquête d'espaces urbains plus que la volonté de renouer avec le passé maritime, plus largement leur rayonnement régional¹¹⁹.

À Rochefort, si l'exaltation du Patrimoine Atlantique fut important pendant une trentaine d'années (sous les municipalités dirigées par Jean-Louis Frot), depuis 2001 un revirement – à tout le moins une atténuation de sa présence - est visible avec l'équipe menée par Bernard Grasset. Cela même si « *Rochefort, c'est le territoire de la LPO, du Conservatoire du Littoral et du Centre International de la Mer* »¹²⁰. Le cadre de vie est en effet au centre des préoccupations de ce maire, et le développement « *d'un tourisme de qualité* » ne peut se faire qu'à partir de cet environnement : « *Pas de grands projets mais une plaisance douce dans l'estuaire ; développer le tourisme culturel (patrimoines bâtis) ; enfin le tourisme thermal : il faut labelliser Rochefort comme ville thermale* »¹²¹.

En outre, Bernard Grasset aimerait pouvoir travailler à l'échelle de l'estuaire de la Charente (et du Pays Rochefortais) mais les dissensions politiques freinent ses stratégies : ce territoire estuarien regorge de nombreux antagonistes dans ce domaine (carte n°38).

¹¹⁸ Cette vision est celle des élus de Soulac-sur-mer (33), Lège-Cap-Ferret, Arcachon, Biscarrosse (40), Bayonne (64) et Biarritz au sujet du GIP « Littoral » initié par la région Aquitaine. Tous ces élus sont il est vrai opposés à la majorité socialiste de la région, certains siégeant même en tant que conseiller régional d'opposition (le maire de Lège-Cap-Ferret).

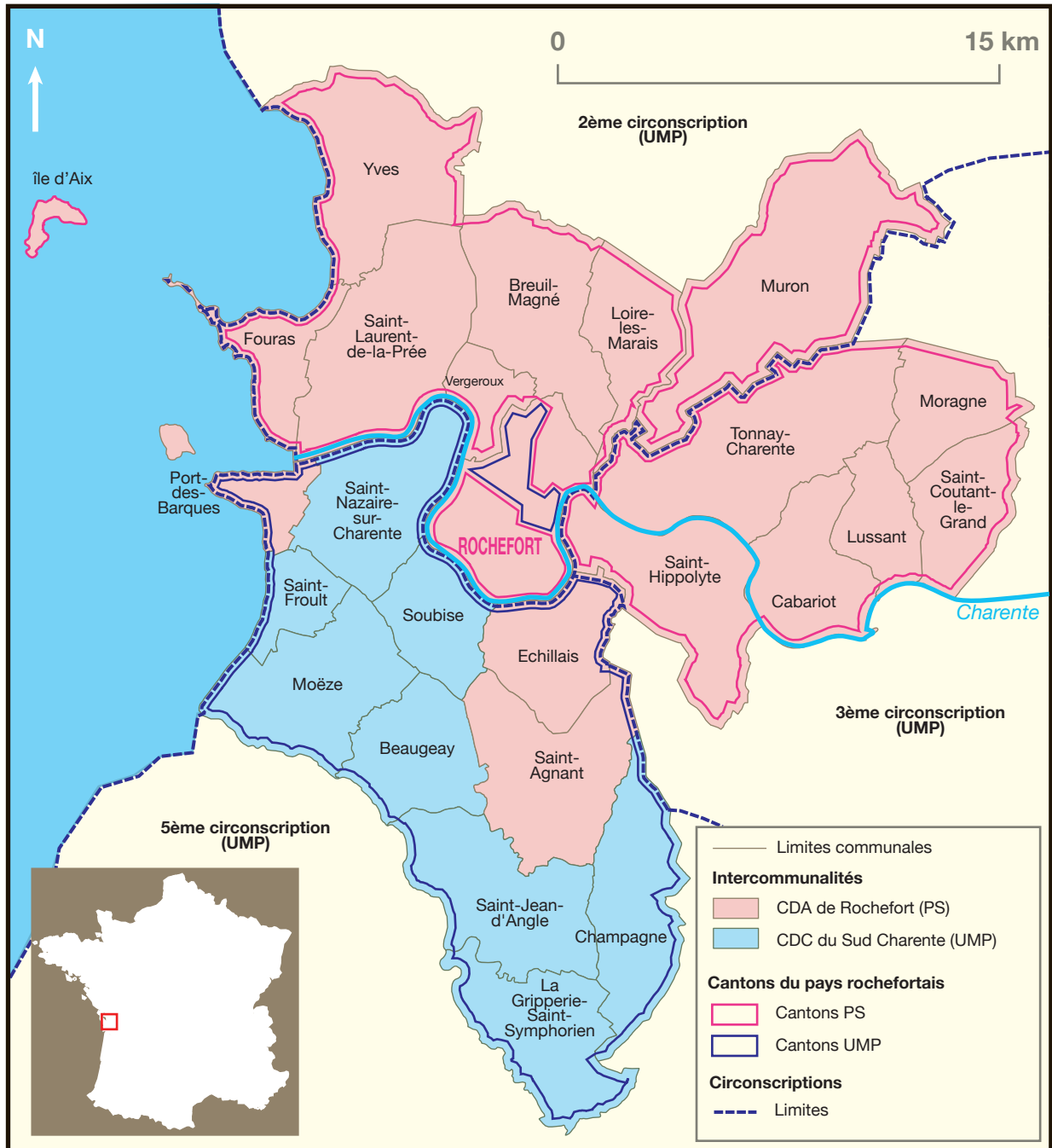
¹¹⁹ Cf. chapitre 4.

¹²⁰ Entretien avec Bernard Grasset, maire de Rochefort (17).

¹²¹ Id.

Par exemple les trois cantons présents sur la commune de Rochefort sont partagés entre deux socialistes et un élu UMP, le 1^{er} Vice-Président du Conseil Général de Charente-Maritime Jean-Louis Frot. Et le Pays rochefortais se subdivise en deux intercommunalités : la Communauté d'Agglomération de Rochefort (socialiste) et la Communauté de Communes du Sud Estuaire, dirigée par une majorité divers droite. Ce pays constitue en ce sens un élément emblématique de l'histoire géopolitique départementale, qui fait de la Charente une limite entre l'Aunis au nord avec sa tradition de vote en faveur des radicaux et la Saintonge au sud, globalement favorable aux conservateurs.

**Carte n° 38 - Les nombreux antagonismes politiques du Pays Rochefortais (17)
au 1er janvier 2007**



Source : entretiens F. Brulay
www.assemblee-nationale.fr

Conception : F. Brulay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-lr.fr>

Les élus de Mimizan et d'Auray affichent également leur volonté de ne pas mettre en valeur le Patrimoine Atlantique dont ils disposent.

Dans la station de la côte Aquitaine, le périodique ne valorise que modestement les relations avec l'élément océanique. La municipalité de Mimizan semble avoir abandonné toute velléité de développement de la fréquentation touristique à l'année comme dans les autres stations : « *Même si la saison s'étale un peu, la fréquentation reste surtout estivale. De plus, on a besoin de se protéger de l'océan (érosion, sédimentation, etc.) tout le temps ; l'hiver c'est intenable avec le vent, et le Courans de Mimizan est trop faible pour permettre de couper la houle et permettre de passer la barre des vagues. L'été la commune emploie une centaine de sauveteurs pour surveiller les plages : cela nous coûte très cher* »¹²². Si l'on peut prêter à cet édile une forme de mauvaise foi (les plages constituent la première source de richesse locale, même si leur fréquentation est quasi-exclusivement estivale), on est cependant face à une situation assez insolite : les plages communales constituent pour lui une sorte de contrainte ! Ses représentations du littoral sont en tout cas en adéquation avec ses pratiques territoriales : alors que certains élus, dont les caractéristiques géographiques du territoire d'élection sont proches de celles de Mimizan (dépendance au tourisme estival, localisation périphérique) développent des stratégies « Atlantiques » importantes et coûteuses (Soulac-sur-mer), ce maire préfère diversifier les ressources locales. Cette volonté est d'ailleurs à l'origine d'une forme de glissement vers les terres de la commune : la Cité du bois a ouvert ses portes en 2007, et de façon générale la sylviculture est la voie privilégiée par la municipalité mais aussi par l'intercommunalité dont Jean Bourdens est le Président. Mimizan-bourg et Mimizan-plage constituent toujours deux entités distinctes dans les représentations du pouvoir politique local, constat qui peut d'ailleurs être élargi à d'autres stations bicéphales de la côte aquitaine comme Lacanau et Biscarrosse. La conquête de la côte voulue par la MIACA n'a semble pas avoir généré des entités territoriales homogènes pour ces élus.

À Auray, commune située en fond de ria, le centre de gravité bascule également vers les terres. En Morbihan, les enjeux qui sous-tendent le projet politique local sont différents de Mimizan : grâce au fort pouvoir d'attraction des territoires littoraux environnants (Carnac, Quiberon, la ria d'Etel et le Golfe du Morbihan), la fréquentation d'Auray est importante et génère une économie touristique florissante (commerces principalement). Par conséquent, pour le maire Michel le Scouarnec, « *les préoccupations de communes littorales sont différentes de celles d'Auray. Le logement, les équipements sportifs et culturels constituent mes priorités. La*

moitié des gens qui fréquentent les équipements d'Auray viennent de l'extérieur de la commune. D'ailleurs les alréens vont se baigner à Saint-Philibert qui est la plage d'Auray »¹²³. Outre la large place accordée à la solidarité et à la culture par la municipalité communiste, la présence importante de l'idéologie bretonne terrestre (Auray est dans le Vannetais, bastion conservateur de la Bretagne traditionnelle)¹²⁴ participe du désintérêt politique pour l'océan, qui est notamment visible dans le périodique. Les relations que la municipalité entretient avec l'élément océanique sont en ce sens proches de Quimper, loin en revanche du développement de la dimension « Atlantique » de l'image de Vannes.

Conclusion du chapitre 5

La quête d'attractivité territoriale constitue un puissant motif de construction d'images territoriales à forte consonance « Atlantique ». Celles-ci varient toutefois selon les exigences des pouvoirs politiques locaux dans ce domaine :

- dans leur face visible, ces images sont très différentes selon les territoires, passant d'une grande « performativité » à un quasi déni du Patrimoine Atlantique ;
- les modalités d'élaboration de ces images oscillent selon les enjeux territoriaux auxquels les élus sont confrontés : contextes politiques et idéologiques ; développement local (maintien des activités traditionnelles, reconversion des économies maritimes, pérennité de la fréquentation touristique, etc.). Par conséquent les ressources qu'ils peuvent mobiliser sont fonction de leur maîtrise de l'idéologie territoriale, des jeux d'acteurs politiques, et de la puissance de leurs réseaux.

On peut donc observer une grande diversité de situation, chaque image Atlantique constituant la combinaison locale de ces différents éléments : son élaboration génère ainsi des empruntes différentes dans l'espace géographique local (figure n°31).

¹²² Entretien avec Jean Bourdens, maire de Mimizan (40).

¹²³ Entretien avec Michel le Scouarnec, maire d'Auray (56).

¹²⁴ Bussi, 1998, op. cité.

Figure n°31 : Synthèse du processus d'élaboration des images Atlantiques dans le Champ par rapport aux enjeux d'attractivité territoriale

| | élus « d'innovation » | élus « bretons » | élus de stations balnéaires | élus « désintéressés » |
|---|--|--|---|---|
| Rôle de l'océan dans l'économie locale | très important : tourisme et développement local | très important : développement local principalement | fort : fréquentation touristique | moyen à faible: ancrage géographique et fréquentation touristique |
| Patrimoine Atlantique territorial | appropriation exhaustive | Idéal maritime mais appropriation difficile (poids des héritages) | appropriation sélective | faible appropriation |
| Capital Atlantique | très volumineux (ressources mobilisées importantes) | volumineux à moyennement volumineux | moyennement à faiblement volumineux | peu volumineux |
| Image Atlantique | discours incantatoire, grande diversité de l'imaginaire (5 thèmes) | forte dimension patrimoniale et nautisme | imaginaire sélectif : patrimoine balnéaire (plage et bâtis) | faible présence de l'océan et/ou faible diversité |
| « effets de champ » dans l'espace géographique local | forte dilatation du périmètre de mise en valeur du Patrimoine Atlantique | dilatation du périmètre de mise en valeur du Patrimoine Atlantique | renovation des fronts de mer | peu visibles |

Conception :
F. Brulay

Néanmoins un facteur reste toutefois récurrent chez une large majorité des élus de la façade océanique française : leurs images Atlantiques reposent sur le postulat de la localisation périphérique de leur territoire. Aussi, leurs représentations sont pour la majorité d'entre eux indissociables d'autres éléments géographiques structurants, par exemple le rôle au moins supposé du TGV et plus largement des infrastructures territoriales¹²⁵. Ces images Atlantiques montrent à quel point la dépendance de ces territoires à l'égard des espaces terrestres reste prégnante dans l'esprit des politiques.

De nos jours la forte attractivité démographique des littoraux océaniques renforce de telles positions : cela impose une quête identitaire profonde, qui se fonde sur une forte présence du patrimoine maritime (naturel comme culturel)¹²⁶.

¹²⁵ Au sens de Guy Di Méo (2001, op. cité).

¹²⁶ Que l'on développe dans le chapitre 6. Voir également à ce sujet les réflexions de François Moriconi-Ebrard qui propose d'appréhender les littoraux comme des espaces délaissés par la Révolution Industrielle : la désindustrialisation contemporaine sera ainsi au fondement de leur attractivité actuelle (2008, « La localisation des résidences secondaires – Littoralisation et creusement des vacuums », *Etudes Foncières*, n°131, janvier – février, p.33-35).

Chapitre 6 : Images Atlantiques et identités maritimes

« Certaines identités personnelles et collectives travaillent, par la pensée symbolique et par les actes, à configurer des entités géographiques pérennes ou pensées comme telles ; elles sont alors « enracinées » et exploitent un registre de temporalité longue. D'autres délaissent les ressources de l'isomorphisme avec le territoire et exploitent plutôt les ressources du récit et de l'événement, comptant sur la reconstruction permanente de l'un et le renouvellement de l'autre pour maintenir un lien entre des formes sociales et spatiales éminemment changeantes »¹²⁷.

La recherche d'attractivité territoriale n'explique pas à elle seule la volonté des élus de prendre position dans le Champ Atlantique : celui-ci se nourrit aussi de leur quête identitaire. En effet, certains géographes font état de la complexification croissante de territoires qui *« combinent une multitude d'aires géographiques, une multitude de pratiques sociales et une multitude de cadres de l'action collective dans lesquels les unes et les autres s'inscrivent »¹²⁸*. Pour ces auteurs, les acteurs politiques locaux possèdent une grande responsabilité puisque leurs représentations sont en mesure de conférer un ordre symbolique à l'espace : ils peuvent *« énoncer le sens d'un bien commun au travers de références exclusives au territoire »¹²⁹*. En ce sens les discours patrimoniaux sont en mesure de faire face à cette perte de repères, la production patrimoniale étant étroitement liée à la construction territoriale¹³⁰. Sur la façade Atlantique française, les dynamiques géographiques contemporaines participent largement de cette complexité : le littoral prend de plus en plus la forme d'un liseré urbain continu dont les relations avec l'arrière-pays côtier sont croissantes et s'étalent sur l'année. Face à cette perte de lisibilité, il est essentiel pour les élus des territoires côtiers d'afficher des identités maritimes fortes : leur quête de sens spatial entraîne logiquement une importante dimension patrimoniale pour de nombreuses images Atlantiques¹³¹.

¹²⁷ Debarbieux, 2006, op. cité (p.352).

¹²⁸ Debarbieux et Vanier (dir.), 2002, op. cité (p. 17) ; voir aussi Di Méo dans Fournier (dir.), 2001, op. cité.

¹²⁹ Debarbieux et Vanier (dir.), 2002, op. cité (p.19).

¹³⁰ Di Méo et Hinnewinkel, 1999, op. cité. Voir aussi Gravari-Barbas dans Beauchard (dir.), 2003, op. cité ; Péron dans Péron (dir.), 2002, op. cité.

¹³¹ Cf. chapitre 3 et 5.

Pour Françoise Péron, « *Les constructions patrimoniales portent en germe l'organisation de nouveaux modes de vie ; et elles constituent une réponse positive à la nécessité de repenser les modes de vie et de redonner sens aux territoires* »¹³².

Plus largement, c'est un regard sur les dynamiques géographiques contemporaines que nous offre l'analyse des identités maritimes. En premier lieu parce que la construction de l'identité se fait sur deux plans :

- personnel car l'identité est « *le produit d'un exercice de conscientisation de soi* »¹³³ : celle de chaque « individu-élu » mais aussi, pour des personnages publics, celle du groupe qui s'identifie à lui ;
- collectif ensuite car l'identité désigne aussi « *le sentiment et la volonté partagés par plusieurs individus d'appartenir à un même groupe* »¹³⁴. L'image élaborée par le pouvoir politique, qui dispose de puissants moyens de communication, s'adresse à un groupe localisé, les administrés.

Plus que d'identité, il est donc plus juste de parler de projets identitaires, nombre d'auteurs insistant sur le fait que l'identité – de l'individu comme du groupe - est un processus évolutif. Il n'est finalement d'identité que de sentiments et/ou de projets identitaires. C'est notamment le cas des identités maritimes, par exemple à Douarnenez, comme l'a remarquablement montré Jean-Michel Le Boulanger¹³⁵ ; pour Alain Cabantous, il n'existe pas une identité maritime mais de nombreuses : « *L'utilisation volontaire de ce pluriel permet de récuser l'idée selon laquelle la mer constituait un élément, sinon l'élément, unificateur puissant, la référence unique partout et toujours. La mer, ou plutôt son rapport social et culturel au rivage, varie considérablement d'un rapport à un autre* »¹³⁶.

Les projets politiques identitaires, ceux qui sollicitent massivement les patrimoines maritimes locaux, ne sont donc pas indépendants des dynamiques géographiques qui parcourent les territoires. Sur la façade, leur contenu donne un visage souvent similaire à l'altérité : le refus d'être banalisé et de devenir des périphéries des ensembles urbains de l'arrière-pays côtier. En d'autre terme, en affichant une identité maritime forte, les élus veulent renforcer le

¹³² Péron dans Péron (dir.), 2002, op. cité (p. 20).

¹³³ Debarbieux, 2006, op. cité (p. 342).

¹³⁴ Id.

¹³⁵ Le Boulanger, 2000, *Douarnenez de 1800 à nos jours : essai de géographie historique sur l'identité de la ville*, Rennes, PUR, coll. Histoire, 502 p.

¹³⁶ Cabantous dans Péron (dir.), 2002, op. cité (p.543).

rayonnement de leur commune dans l'espace géographique régional et en faire un espace doté d'une certaine centralité : une ville littorale.

Pour montrer ces ambitions, nous distinguerons trois types de projets politiques identitaires qui correspondent à autant de voies choisies par les élus communaux pour conserver une certaine indépendance :

- celui qui se fonde sur une forte présence de la nature océanique. Il est visible dans la majorité des stations balnéaires, celles qui subissent les plus fortes augmentations de populations et qui sont les plus géographiquement intégrées dans les ensembles métropolitains de l'ouest français ;
- celui des élus des stations balnéaires huppées, qui se fonde sur le patrimoine culturel balnéaire. En renouant avec la station originelle » (celle de la Belle Epoque), ils veulent préserver le statut social élevé des lieux et, au-delà, assurer le passage vers des villes littorales haut de gamme ;
- celui des élus des communes portuaires (qui possèdent un port de commerce et/ou de pêche). Si pour les plus grands ports de la façade les enjeux identitaires restent faibles, en revanche pour d'autres comme Capbreton, Les Sables d'Olonne ou Saint-Gilles-Croix-de-Vie, ils sont énormes. Ces élus fondent leur volonté d'indépendance sur une importante présence du passé portuaire local, celui qui voyait leurs communes rayonner sur un vaste arrière-pays.

Enfin, nous verrons que les discours identitaires par la mobilisation du patrimoine maritime ne sont pas l'apanage des municipalités. Pour illustrer les enjeux identitaires départementaux et régionaux, nous analyserons dans un dernier temps les relations entre l'océan Atlantique et le Conseil Régional de Bretagne : la mise en valeur des patrimoines maritimes régionaux participe largement d'un projet politique territorial aux forts accents régionalistes.

A – Les projets politiques identitaires fondés sur le patrimoine maritime naturel

« Patrimonialiser c'est qualifier des espaces d'une manière pas toujours compatible avec les fonctions que ceux-ci assuraient dans le passé ou qu'ils assurent encore »¹³⁷.

Dans ces territoires (Fouesnant, Carnac, Pornichet, Saint-Brévin, Pornic, Saint-Jean-de-Monts, Châtelaiillon-plage, Lacanau, Biscarrosse et Anglet), les images Atlantiques se fondent principalement sur le patrimoine maritime naturel. On a vu que la présence de la nature océanique contribue toujours à la fréquentation touristique locale. Cependant, si les relations que ces communes entretiennent avec l'océan ont peu évolué, les transformations des cadres géographiques locaux ont assigné d'autres objectifs à la mobilisation du patrimoine maritime naturel.

En effet, les volontés politiques locales de garantir à leurs administrés un cadre de vie de qualité, loin d'être nouvelles, prennent de nos jours un relief particulier :

- sur le plan démographique, ces communes sont parmi les plus attractives de la façade ;
- leur composition sociologique évolue également puisqu'en plus de ceux qui viennent finir leurs jours sur le littoral, un nombre croissant de néo-résidents sont des actifs. Leur installation engendre le développement de mobilités pendulaires avec les pôles d'emplois rétro-littoraux, ainsi qu'une urbanisation importante (logements, équipements et infrastructures) et un étalement urbain considérable. Ces stations sont les territoires littoraux les plus intégrés : leurs liens avec les pôles urbains de l'arrière-pays côtiers sont les plus nombreux. En outre, les pratiques spatiales des néo-résidents contribuent à brouiller la lisibilité de l'espace géographique régional.

Facteur d'attractivité, enjeu politique local - il s'agit de concilier les intérêts souvent contradictoires des néo-résidents avec ceux qui vivent de la fréquentation de la commune¹³⁸ - la sollicitation des patrimoines maritimes naturels témoigne plus encore d'enjeux géographiques majeurs : nous pensons que ces projets politiques identitaires fondés sur le

¹³⁷ Gravari-Barbas dans Beauchard (dir.), 2003, op. cité (p.62).

¹³⁸ Violier, 2002, op. cité.

patrimoine maritime naturel trahissent le passage de la station balnéaire à la ville littorale dotée d'un cadre de vie au fort accent naturel.

Pour montrer ce passage, nous définirons en premier lieu les transformations des cadres géographiques locaux, plus particulièrement la forte intégration de ces stations avec leur arrière-pays. Puis nous développerons deux exemples, qui constituent deux positions dans le processus d'acquisition de centralité géographique par la promotion d'une identité maritime naturelle :

- Biscarrosse, en pleine croissance démographique, incarnera les stations en début de processus : cette municipalité n'attache que peu d'importance à son littoral, trop occupée à renforcer le poids du bourg terrestre ;
- à Pornic en revanche les liens avec la métropole ligérienne, et donc la mise en danger de l'identité locale, sont plus anciens. Aussi, la proximité avec l'océan est plus largement revendiquée : dans le discours municipal, le front de mer est idéalisé et diffuse ses effluves dans toute la cité. Enfin, si le processus de construction d'une ville littorale y est plus abouti, on verra que l'accroissement du Capital Atlantique du maire constitue en ce sens un élément décisif.

I – Des territoires littoraux écartelés entre temporalité estivale et annuelle

Pour appréhender les transformations des cadres géographiques locaux, nous prenons à témoin les évolutions sociologiques des populations de ces communes : elles montrent leur intégration croissante dans des ensembles métropolitains. Toutefois, une analyse des territoires vécus des municipalités permet de voir que, malgré l'intégration géographique de ces stations, leurs relations avec l'arrière-pays ne sont que rarement institutionnalisées : au contraire de telles positions symbolisent les volontés politiques locales de conserver une certaine indépendance.

1 – De nombreux actifs parmi les néo-résidents

Ces communes sont parmi celles qui profitent le plus des migrations résidentielles qui déferlent dans les territoires littoraux océaniques français : en dehors de Carnac, toutes enregistrent d'importants taux de croissance démographiques (tableau n°41).

Tableau n°41 - L'évolution de la population (1990-2005) et l'origine géographique des migrants (1999 – 2005) de dix stations balnéaires de la façade Atlantique française¹³⁹

| Communes | Population 1999 | Population 2005 | Variation 1999 – 2005 % (en habitants) | Variation 1990 – 2005 % (en habitants) | Individus résidant (en 2005) dans la même région cinq ans auparavant % (dans la même commune, en %) |
|---------------------------------|-----------------|----------------------|---|---|--|
| <i>Fouesnant (29)</i> | 8 063 | 9 403 | + 17 % (+ 1 340) | + 44% (+ 2 879) | 89,2% (72,2%) |
| <i>Carnac (56)</i> | 4 443 | 4 445 (2006) | + < 0,01 % (+2) | + 5% (+ 202) | 90 % (76,9%) |
| <i>Pornichet (44)</i> | 9 689 | 10 423 | + 8 % (+ 734) | + 28% (+ 2 290) | 89% (71,1%) |
| <i>Saint-Brévin (44)</i> | 9 608 | 12 055 (2007) | + 25 % (+ 2 447) | + 39 % (+ 3 367) | <i>non disponible</i> |
| <i>Pornic (44)</i> | 11 891 | 13 500 (estimée) | + 14 % (+ 1 609) | + 38 % (+ 3 685) | <i>non disponible</i> |
| <i>Saint-Jean-de-Monts (85)</i> | 6 886 | 7 599 | + 10 % (+ 713) | + 28 % (+ 1 640) | 87,7% (73,5%) |
| <i>Châtelailon-plage (17)</i> | 5264 | 5 659 (2007) | + 8% (+ 395) | + 19 % (+ 1067) | <i>non disponible</i> |
| <i>Lacanau (33)</i> | 3182 | 4 009 (2006) | + 26 % (+ 827) | + 67 % (+ 1 604) | <i>non disponible</i> |
| <i>Biscarrosse (40)</i> | 9 290 | 12 231 (2006) | + 32% (+ 2 941) | + 35 % (+ 3 177) | 79,9% (67,8%) |
| <i>Anglet (64)</i> | 34 798 | 37 900 (2006) | + 8 % (+ 3102) | + 13% (+ 4859) | 91 % (76%) |
| <i>France (métropole)</i> | 58 492 000 | 60 702 000 (2005) | + 4% | + 7 % | 92% (76,2%) |

Source : INSEE

Les variations de population s'effectuent sur un mode linéaire depuis au moins quinze ans à Fouesnant, Pornichet, Pornic, Saint-Jean-de-Monts, Châtelailon-plage, Lacanau et Anglet. En revanche à Saint-Brévin et Biscarrosse, la croissance est un fait plus récent que l'on peut dater sur les premières années du III^{ème} Millénaire : elle en est d'autant plus spectaculaire.

Sur le plan des origines géographiques de ces migrants, on notera que la commune landaise de Biscarrosse se démarque des autres de la façade Atlantique : elle attire plus largement au-delà de sa région. Si elle bénéficie de l'attractivité de la côte Aquitaine¹⁴⁰, elle profite également de sa proximité avec un Bassin d'Arcachon situé à une dizaine de kilomètres. Enfin, son intégration progressive dans l'espace vécu de l'agglomération bordelaise constitue le dernier facteur pour expliquer son dynamisme démographique, ce que confirme les évolutions de la

¹³⁹ Pour les communes de Carnac (56), Saint-Brévin (44), Pornic, Châtelailon-plage (17) et Lacanau (33), les données détaillées n'étaient toujours pas rendues publiques par l'INSEE en juin 2008.

¹⁴⁰ Voir à ce sujet le rapport du CESR Aquitaine, 2007, *L'Aquitaine d'aujourd'hui et de demain : des enjeux démographiques aux politiques régionales globales*, 87 p.

composition de la population locale : à l'instar des autres communes, les années 2000 sont favorables à l'installation de nombreux actifs (tableau n°42).

Tableau n°42 - Répartition de la croissance démographique par classe d'âge et variation de la population active (1999-2005) de Fouesnant (29), Pornichet (44), Saint-Jean-de-Monts (85) et Biscarrosse (40)

| Communes | Part de chaque classe d'âge dans la croissance de la population sur 1999 – 2005 (%) (habitants) | Évolution de la population active* occupée sur 1999 – 2005 % (rappel de la croissance de l'ensemble de la population) |
|---------------------------------|--|---|
| <i>Fouesnant (29)</i> | - 0 – 19 ans : + 33 % (446) - 20 – 39 ans : + 5 % (71) - 40 – 59 ans : + 37 % (491) - 60 ans et + : + 25 % (332) | + 19,4 % (+ 17 %) |
| <i>Pornichet (44)</i> | - 0 – 19 ans : + 7 % (60) - 20 – 39 ans : - 14 % (- 119) - 40 – 59 ans : + 48 % (406) - 60 ans et + : + 47 % (397) | + 10 % (+ 8 %) |
| <i>Saint-Jean-de-Monts (85)</i> | - 0 – 19 ans : + 21 % (173) - 20 – 39 ans : - 15 % (- 122) - 40 – 59 ans : + 44 % (370) - 60 ans et + : + 35 % (290) | + 11 % (+ 10 %) |
| <i>Biscarrosse (40)</i> | - 0 – 19 ans : + 22 % (594) - 20 – 39 ans : + 20 % (547) - 40 – 59 ans : + 28 % (767) - 60 ans et + : + 31 % (843) | + 34 % (+ 32%) |
| <i>France métropolitaine</i> | - 0 – 19 ans : + 5 % - 20 – 39 ans : - 2 % - 40 – 59 ans : + 10 % - 60 ans et + : +2 % | + 3 % (+ 4 %) |

* les 15 - 64 ans

Source : INSEE

Si le « papy-boom » est visible à l'échelle du pays, il l'est plus encore dans ces communes littorales : parmi les deux classes d'âge qui profitent du plus fort taux d'accroissement, on trouve celle des 60 ans et plus, ainsi que celle des 40–59 ans. La première montre la pérennité d'un phénomène ancien mais toujours d'actualité dans ces quatre communes : l'afflux de retraités qui ont fait des littoraux leur dernier lieu de vie. L'accroissement important des 40–59 ans témoigne en revanche d'une évolution plus récente mais néanmoins importante : les actifs d'âge mur constituent les néo-résidents les plus nombreux dans ces stations. Un coup d'œil sur les variations de la population active permet de confirmer ce constat, le taux de croissance de ces actifs étant supérieur à celui de la croissance totale des populations communales. Enfin, malgré l'accroissement de la catégorie 0–19 ans, il est difficile de

conclure que ces communes rajeunissent : beaucoup de ces nouveaux arrivants décident de passer leur retraite dans le même endroit que le dernier lieu de travail.

Ces éléments, cumulés avec le fait que ces communes n'arrivent pas à garder leurs jeunes (catégorie 20-39 ans), permettent d'identifier le phénomène migratoire national décrit par d'autres¹⁴¹ : les mobilités résidentielles se calquent sur l'évolution des cycles de vie. Les jeunes décrochent leur premier emploi dans les principaux pôles urbains du pays. Puis, au fur et à mesure de leurs évolutions professionnelles, la recherche d'un cadre de vie de qualité les conduits - s'ils en ont les moyens financiers - vers le littoral. Une fois installés, ils ne le quittent que rarement, transformant leur lieu de résidence en lieu de retraite. Ces migrations transforment profondément les cadres géographiques locaux, par exemple en participant à l'accroissement de l'étalement urbain sur les littoraux¹⁴². De plus, nombre de ces nouveaux actifs travaillant dans les principaux pôles urbains de l'arrière-pays côtier, les flux de mobilités résidentielles entre ces communes et les bassins d'emplois les plus proches sont croissants : par exemple entre Pornic et la métropole Nantes/ Saint-Nazaire (carte n°39).

Carte n°39 : Les migrations pendulaires des communes du Pays de Retz (44) vers les pôles d'emplois de Nantes et de Saint-Nazaire en 1999



Source : Charte du Pays de Retz (avril 2005)

¹⁴¹ INSEE Première, n°116 – janvier 2007, 5 p.

¹⁴² DATAR, 2004, op. cité.

2 - Les refus politiques d'être des périphéries littorales d'ensembles métropolitains

Toutefois, si le chapitre 5 a montré que les relations entre ces stations balnéaires et les métropoles constituaient des préoccupations majeures pour certains maires (notamment en matière d'accessibilité), sur un plan institutionnel l'intégration croissante dans les arrière-pays côtiers est rarement effective (carte n°40).

Parmi ces stations seulement quatre ont institutionnalisé leur proximité avec les ensembles urbains rétro-littoraux. Dans ce sous-groupe, seule Pornichet, présente dans la Communauté d'Agglomération de Saint-Nazaire et dans le SCOT de la métropole ligérienne, peut se targuer d'une véritable intégration. Cette municipalité joue la carte de la complémentarité¹⁴³, et le maire de Pornichet Jacques Lambert justifie ainsi son refus de dernière minute d'intégrer la Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique : « *Le projet de Cap Atlantique n'était pas séduisant : La Baule, Le Pouliguen ou Batz-sur-mer ont la volonté d'être seulement des stations balnéaires ; pas Pornichet* »¹⁴⁴.

Pour les trois autres, l'intégration reste relative : pour le maire de Châtelailon-plage, Jean-Louis Léonard, même si « *il n'y a pas de politique touristique à La Rochelle* », « *cependant l'échelle la plus pertinente pour le développement est celle de la Communauté d'Agglomération* »¹⁴⁵. De son côté le « BAB » (Biarritz-Bayonne-Anglet) constitue une somme de communes plus qu'une entité réelle¹⁴⁶. Enfin, si la commune de Fouesnant est englobée dans le périmètre du pays de Cornouailles et dans le SCOT de l'Odet (celui de Quimper), ce pays est aux dires des élus rencontrés¹⁴⁷ beaucoup trop vaste et hétérogène pour dégager une quelconque cohérence : selon eux son existence repose exclusivement sur les efforts du préfet du Finistère. Il est vrai que les antagonismes politiques entre l'agglomération quimpéroise et le Pays Bigouden d'un côté, et les socialistes de l'est des Cornouailles (de Concarneau à Quimperlé) sont nombreux. D'ailleurs les élus ne perçoivent pas en lui un avenir commun, le Pays de Cornouailles étant divisé en quatre SCOT.

¹⁴³ Cf. chapitre 4.

¹⁴⁴ Entretien avec Jacques Lambert, maire de Pornichet (44).

¹⁴⁵ Entretien avec Jean-Louis Léonard, maire de Châtelailon-plage (17).

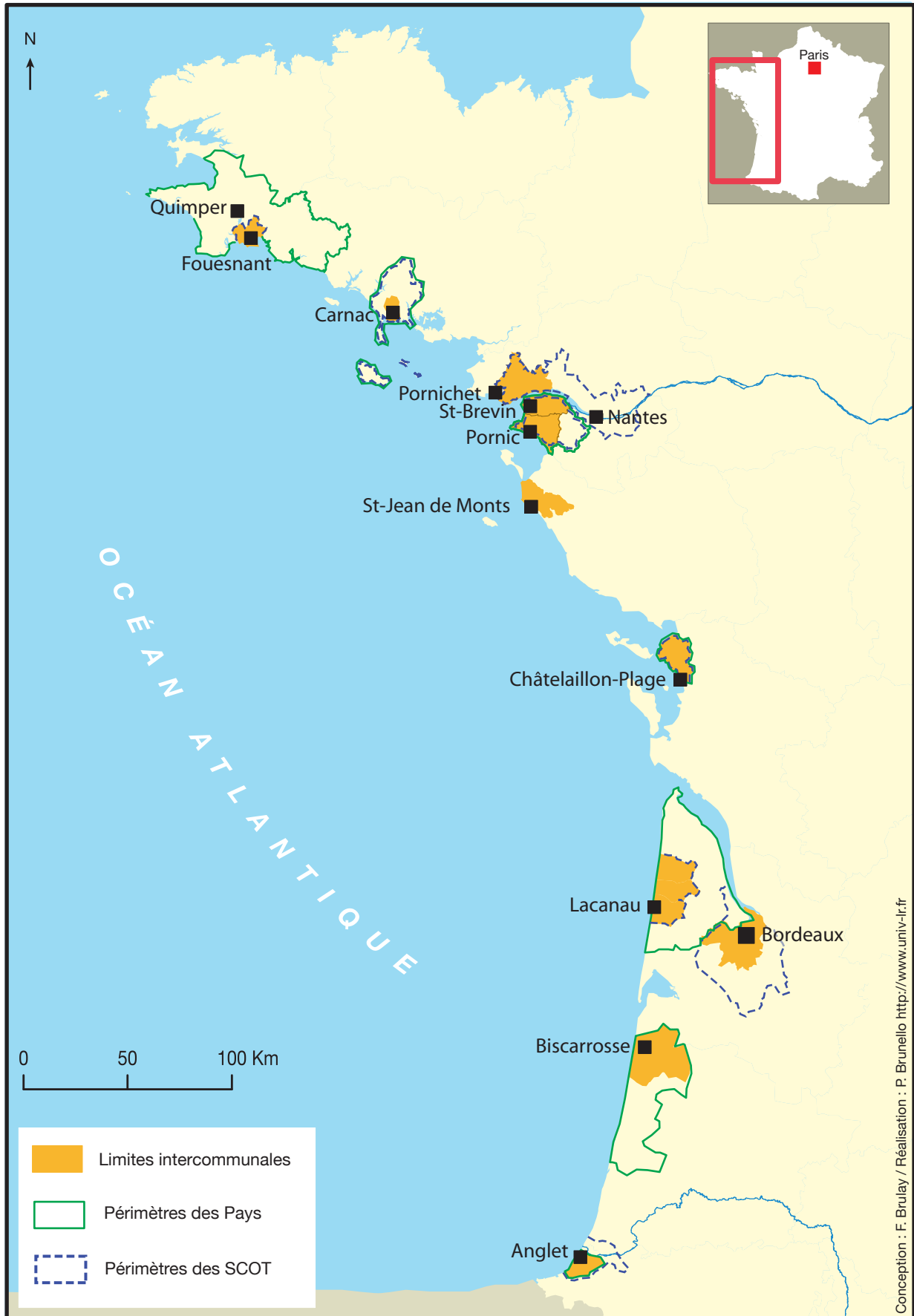
¹⁴⁶ Si nous n'avons pas rencontré d'élus de la municipalité d'Anglet, en revanche les deux autres maires concernés (Biarritz et Bayonne) avouent « les intérêts divergents » des communes de ce regroupement ; voir aussi sur ces difficultés de coopération, *Le Point* (n°1628) du 28/3/2003, et le journal *Sud-Ouest* du 4/3/2008.

¹⁴⁷ Le maire de Fouesnant mais aussi ceux de Concarneau, Douarnenez, Quimper et Annick le Loch, Vice-Présidente du Conseil Général du Finistère (canton de Pont-l'Abbé), anciennement maire de la commune de Pont-l'Abbé et députée du Pays Bigouden depuis 2007.

En revanche, pour les autres stations, l'institutionnalisation des situations géographiques contemporaines n'est pas à l'ordre du jour : elles sont plus éloignées des pôles urbains (sauf Saint-Brévin et Pornic avec Saint-Nazaire). Surtout, leurs élus revendiquent le statut de « ville-centre » pour leur territoire : Saint-Brévin, Saint-Jean-de-Monts, Biscarrosse et même la petite commune de Lacanau qui vient d'obtenir la création d'un collège. À Pornic, le maire Philippe Boënnec ambitionne de faire de sa commune un « *pôle départemental secondaire* » qui domine le Pays de Retz, mais la concurrence est rude avec Saint-Brévin.

Si leur forte croissance démographique abonde dans le sens de ce désir d'indépendance, sur le plan financier les importantes ressources issues de la fréquentation touristique y contribuent également. Ces stations restent également peu enclines à partager leurs richesses : de taille modeste (4 à 5 communes le plus souvent), leurs regroupements intercommunaux sont dépourvus de taxe professionnelle unique.

**Carte n° 40 - Territoires institutionnels et territoires vécus :
l'exemple des communes dont le projet identitaire maritime municipal
est fondé sur le patrimoine naturel océanique (au 1er janvier 2007)**



Pour ces élus les relations avec les autres communes de l'arrière-pays côtier, et plus encore avec les pôles urbains, sont unilatérales : il existe un écart important entre leurs pratiques et les réalités géographiques de leur territoire. Si leur commune profite du fait d'être la (ou une des) station(s) d'un proche ensemble urbain : une périphérie intégrée qui profitent des atouts métropolitains (emplois et services), il est toutefois inconcevable qu'elle soit banalisée comme une quelconque commune périphérique d'une agglomération urbaine. Il est donc à leurs yeux nécessaire d'afficher ses spécificités géographique, politique et surtout identitaire.

II – Biscarrosse (40), une ville-centre du littoral plus qu'une ville littorale

À Biscarrosse, la forte augmentation démographique et une intégration croissante dans la métropole bordelaise sont des faits récents. Si la promotion d'un cadre de vie de qualité constitue aux yeux des acteurs politiques locaux un moyen de se différencier d'un ensemble urbain perçu le plus souvent comme gris et minéral, dans cette commune les enjeux géographiques priment sur la recherche d'une identité maritime : les discours politiques qui assurent la promotion du Patrimoine Atlantique sont sous-représentés par rapport à ceux qui s'attachent à construire une ville-centre.

Le recensement des lieux mis en scène dans le périodique municipal est significatif de la position de la municipalité par rapport à l'océan Atlantique : il constitue un des médiateurs de la dimension terrestre du projet politique territorial (carte n°41)¹⁴⁸.

Si le pouvoir politique local n'ambitionne pas de rompre avec Biscarrosse-océan, les rives des lacs (de Cazeaux et Parentis ; de Biscarrosse et Sanguinet) et plus encore le centre-ville (« bourg ») sont en effet les lieux privilégiés des actions municipales portées à connaissance des administrés.

De telles représentations sont certes en adéquation avec la répartition géographique des « habitants-électeurs » du territoire communal. Toutefois, une analyse globale des préoccupations que la municipalité affiche dans sa communication périodique abonde dans le sens d'une surreprésentation du bourg. Les nouveaux équipements (station d'épuration), ainsi

¹⁴⁸ Sur un plan méthodologique cette carte permet de cumuler trois types d'informations : visuelles (première de couverture), verbales (les éditoriaux du maire) et quantitatives (les dossiers dont le volume est de 4 à 5 pages sur la vingtaine du périodique).

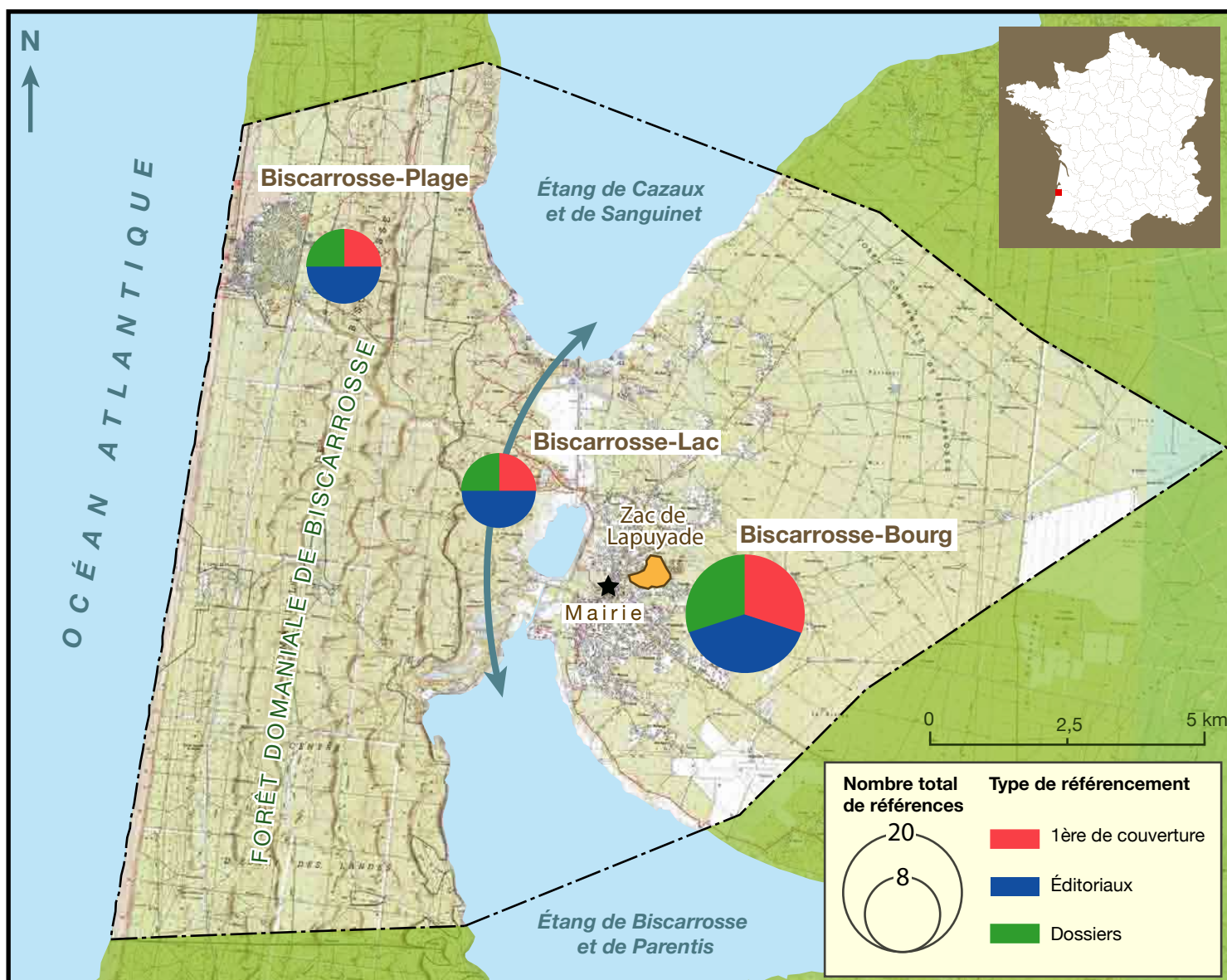
que tout ce qui touche à la jeunesse (crèche, rentrée scolaire, collège), constituent les plus forts contingents de références. Les plages (activités balnéaires comme le surf, réaménagement de la station) sont surtout présentes dans les numéros d'été, le périodique étant à cette période principalement diffusé à Biscarrosse-océan (en mairie annexe et dans les commerces). La communication périodique se fait enfin l'écho majeur du principal projet d'aménagement de la mandature 2001–2008, la rénovation du centre-bourg : outre la construction de nombreux équipements (crèche, nouveau collège, médiathèque, foyer pour personnes âgées et réalisation d'un parc), la rénovation des abords de l'église et du marché ont permis d'accroître la visibilité et l'importance du bourg. Ce projet, qui symbolise la quête de centralité géographique de la part des élus pour leur commune, médiatise par la même occasion la forte volonté municipale d'asseoir son ancrage géographique terrestre.

On notera en ce sens une forme de proximité entre le profil biographique du maire et un projet politique identitaire peu « Atlantique » : cela contribue à minorer la présence de l'océan dans le discours municipal. Par exemple le périodique relate largement les manifestations autour de la présence de l'armée sur la commune, particulièrement le Rassemblement International d'Hydravion. Le maire Alain Dudon, né à Biscarrosse, est un ancien cadre de l'armée de l'air revenu y terminer sa carrière. En outre, lors de son entretien, il a particulièrement insisté sur le fait que le développement de sa commune possède une relation forte avec l'installation d'un centre d'essai de l'armée au début des années 1960. Il n'a en revanche jamais évoqué le rôle de la MIACA dans le développement de Biscarrosse-océan¹⁴⁹, insistant plutôt sur l'identité landaise. Une forte présence de l'armée dans son territoire d'élection est pour cet élu logique, elle doit participer du projet territorial présent et à venir, du moins tant qu'il sera en fonction¹⁵⁰.

¹⁴⁹ Voir à ce sujet *Biscarrosse votre ville*, magazine de présentation de la ville distribué aux résidents, mairie de Biscarrosse – 2005, 31 p. Les 4 pages de ce numéro consacré à l'histoire de la commune ne font jamais référence au développement balnéaire : elles évoquent les langues et la tradition gasconne, ainsi que l'épopée de l'hydravion et le centre d'essai de l'armée.

¹⁵⁰ Alain Dudon a été réélu maire en 2008, et est également devenu conseiller général la même année.

Carte n° 41 - Les lieux mis en scène dans le périodique municipal de Biscarrosse (40) entre 2004 et 2007



Conception : F. Brulay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-lr.fr>

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

À Biscarrosse, la qualité du cadre de vie se fonde donc sur l'environnement naturel au sens large, plus que sur l'environnement océanique stricto sensu : la municipalité accorde plus d'importance aux lacs, à la gestion des déchets et de l'eau qu'aux plages locales et aux pratiques balnéaires (figure n°32).

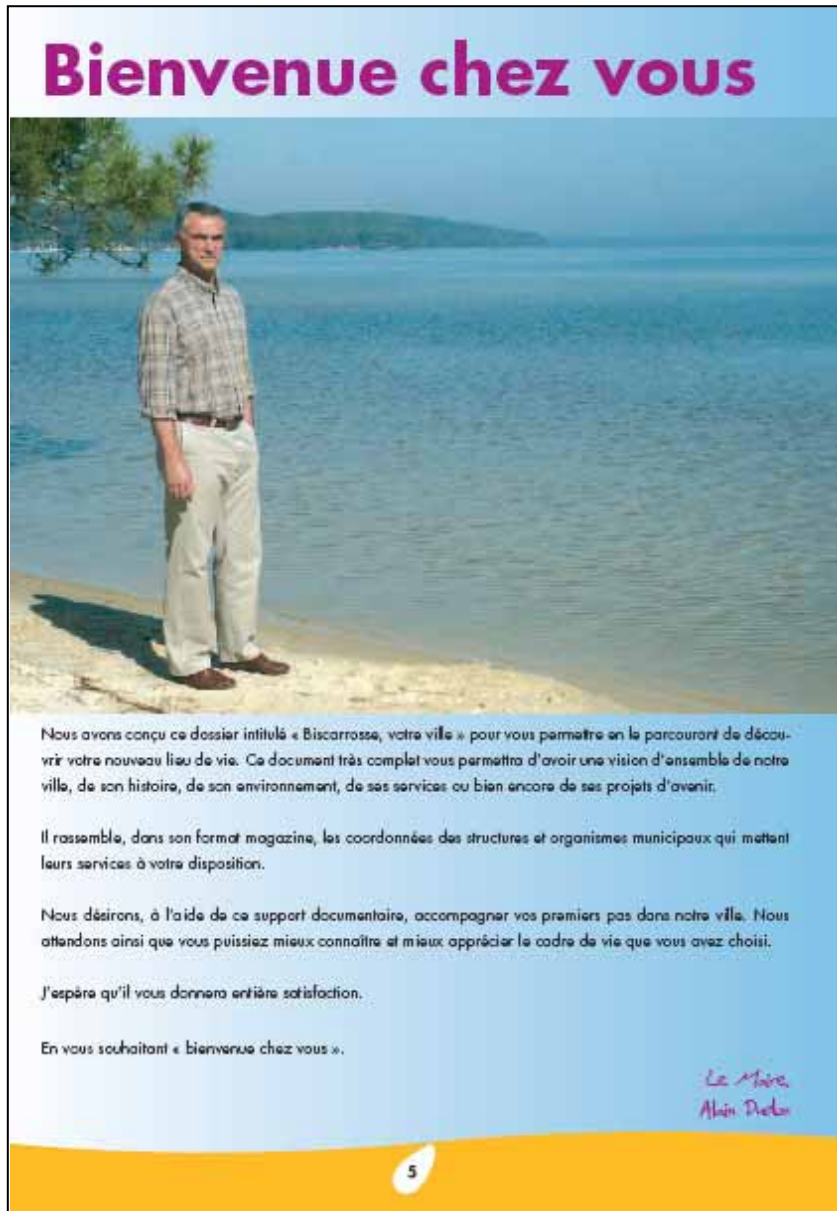


Figure n°32 - Le maire de Biscarrosse (40) s'adresse aux nouveaux résidents devant un des lacs de la commune

Source : « Biscarrosse votre ville », mairie de Biscarrosse 2005, 31 p.

Cette forte dimension environnementale, indissociable des attentes sociales contemporaines en matière de développement durable, est également à mettre en relation avec la forte croissance démographique. Nombre de discours politiques utilisent en effet le procédé rhétorique classique qui consiste à faire de la nature un élément prégnant du territoire alors que la croissance urbaine locale est importante. Cette opposition est particulièrement visible dans une communication périodique qui construit une vision enjolivée du territoire. Cet

artifice rhétorique est loin d'être l'apanage de la municipalité de Biscarrosse, il est visible dans les autres stations et, au-delà, dans de nombreuses communes des littoraux océaniques. En matière d'action territoriale, ces volontés de promouvoir un cadre de vie naturel apparaissent par exemple sous la forme d'un important fleurissement¹⁵¹ (carte n°42).

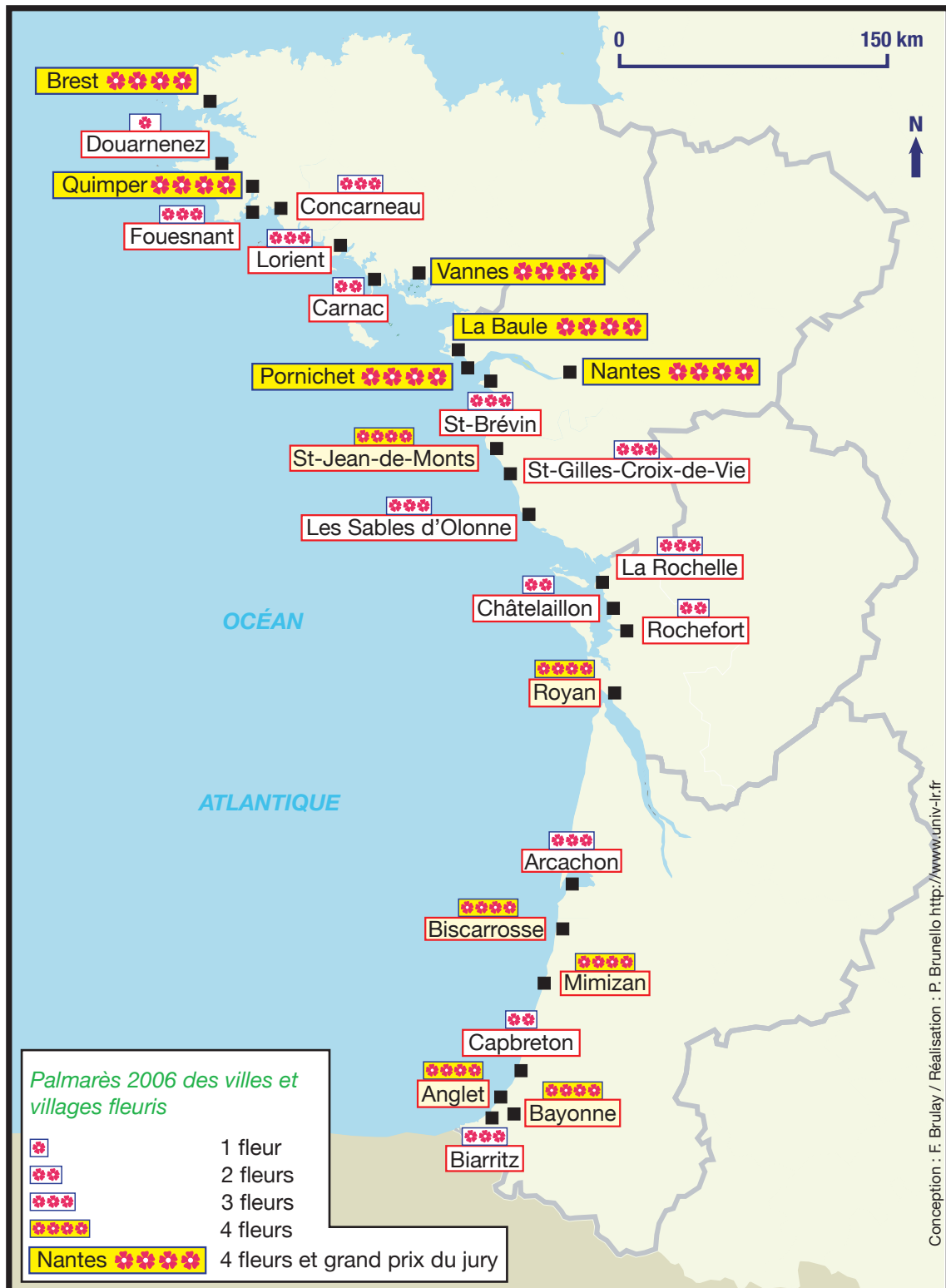
Une analyse à l'échelle nationale des récompenses en matière de fleurissement montre cependant que la relation entre une forte urbanisation et des efforts importants des municipalités en faveur du cadre de vie n'est pas systématique. En effet, si les communes qui ont obtenu 4 fleurs sont principalement localisées dans l'ouest français (Régions Bretagne, Pays de la Loire et Centre), en revanche celles des territoires méditerranéens, dont la croissance démographique est souvent très vigoureuse, n'affichent que rarement cette distinction (par exemple seule la petite commune - non-littorale - de Fraisse sur Agout a obtenu 4 fleurs dans le département de l'Hérault).

Sur la façade, parmi les stations dont les élus assurent une forte promotion de leur cadre de vie naturel, un rapport de force similaire - favorable à l'environnement naturel terrestre plus qu'à l'océan - peut être observé à Fouesnant, Carnac, Lacanau et, de façon moins spectaculaire, à Saint-Jean-de-Monts. Le fort accroissement de la population active et l'influence décroissante des opérateurs touristiques invitent les municipalités à n'afficher qu'un intérêt modéré pour l'environnement océanique. Le patrimoine maritime participe donc de l'image politique territoriale, au côté de la gestion de l'eau, des marais et des forêts. Cette image est d'abord celle d'une commune à forte tonalité environnementale, qui entend rayonner sur son canton.

¹⁵¹ Précisons que l'obtention des fleurs se décide par le jury des Villes et Villages Fleuris de France au regard de trois familles de critères :

- « la mise en valeur du patrimoine paysage et végétal de la commune (arbres, fleurs, arbustes, couvre-sols, etc.)
- les efforts engagés pour améliorer le cadre de vie et l'engagement dans des actions de développement durable : respect de l'environnement, propreté, valorisation, du bâti etc.)
- animation et valorisation touristique (actions pédagogiques, sensibilisation et participation des habitants, promotion etc. » (source : www.villes-et-villages-fleuris.com).

Carte n° 42 - Les communes de la façade Atlantique française distinguées par le palmarès des Villes et Villages Fleuris en 2006



Source : <http://www.villes-et-villages-fleuris.com>

III – Pornic, une ville littorale dotée d'une centralité « Atlantique »

Les élus des stations de Pornichet, Saint-Brévin, Pornic, Châtelaiillon-plage et Anglet associent davantage leur cadre de vie à l'environnement maritime dans son ensemble (géographie, histoire et activités) : ils sont tous en quête d'une identité territoriale maritime forte. Pour appréhender cette quête, Pornic nous paraît l'exemple le plus significatif : le projet politique territorial de construction d'une ville littorale « Atlantique » y est le plus avancé.

Si l'intérêt « résidentiel » (en dehors de la fréquentation des plages en été) des habitants de la métropole bordelaise pour Biscarrosse ou Lacanau est au regard de leur croissance démographique assez récent, les relations de Pornic avec la métropole ligérienne sont plus anciennes. Aussi, de nos jours, Nantes possède des liens géographiques avec le littoral océanique¹⁵² que Bordeaux néglige : le SCOT de la préfecture girondine ne comprend aucune commune littorale. Cependant la géographie régionale n'explique qu'en partie cette situation : la proximité contemporaine de Pornic avec la métropole ligérienne a également pour origine les intentions du pouvoir politique local, particulièrement les ambitions élevées de son maire Philippe Boënnec.

Dans le numéro 50 de *Pornic magazine* (octobre 1999), celui-ci est figuré comme l' élu qui guide le destin de sa commune : il est à la barre de l'avenir local (figure n°33). Cette posture symbolise le contenu de son projet territorial : faire de Pornic une ville littorale qui domine un Pays de Retz dont l'identité n'est pas particulièrement lisible, coincée entre Bretagne (historique) et Vendée chouanne.

¹⁵² Garat, Pottier, Guineberteau, Joussaume, Madoré, 2005, op. cité. ; voir aussi le rapport de Laurent Davezies, 2005, *Les moteurs de développement de la métropole Nantes – Saint-Nazaire*, Société d'Aménagement de la Métropole Ouest-Atlantique (SAMOA), 34 p. dans lequel l'aire métropolitaine englobe le Pays de Retz.

Éditorial

Une ville-centre pour le Pays de Retz

La ville de Pornic s'affirme d'année en année comme l'un des pôles secondaires du département de Loire-Atlantique. En effet, dans le triangle formé par Saint-Nazaire, Challans et Nantes-Rezé – territoire correspondant à un bassin de vie bien identifié –, ce rôle de ville-centre est aujourd'hui assuré par notre cité.

La politique municipale des quinze dernières années a permis l'émergence de ce pôle qui regroupe des administrations, des centres commerciaux, des services de santé publics ou privés, des établissements scolaires – collèges, lycée – et des équipements socio-culturels – piscine, cinéma. Ces différentes structures profitent aux habitants de Pornic, mais aussi à ceux des communes périphériques, et témoignent de ce que peut être le véritable aménagement du territoire.

Cette évolution positive est mise en évidence par les résultats du dernier recensement. La population pornicaise est passée de 9 815 habitants en 1990 à 11 884 habitants en 1999, soit une augmentation de 21 %. C'est l'une des plus fortes de Loire-Atlantique. La commune est donc attractive.

Ce dynamisme se manifeste au travers des créations d'entreprises, des commerces, des nouvelles constructions et de l'emploi. Jamais nous n'avons eu à faire face à autant de demandes. Cette croissance entraîne des obligations pour la collectivité, car il convient de poursuivre la mise en œuvre des services de proximité à la population. La politique familiale, développée aujourd'hui avec l'ouverture du Relais Assistantes Maternelles, va dans ce sens. De telles actions doivent se mettre en place en vue d'améliorer les services publics, tout en maîtrisant les impôts locaux, comme cela est le cas depuis plusieurs années. Dans le même temps, une attention constante est apportée à la préservation de la qualité du site, celle de l'urbanisation et de la vie au quotidien.

C'est la raison pour laquelle Pornic est aujourd'hui non seulement une station balnéaire classée, mais aussi une ville-centre qui vit toute l'année.

Dr Philippe Boënnec
Maire de Pornic
Conseiller Général

3

Pornic Magazine - octobre 1999 - n° 50



Figure n°33 - Le maire de Pornic (44) Philippe Boënnec préside au destin de sa commune

Source : Pornic magazine, n°50 – oct. 1999, p.3

Pour réussir son projet, cet élu possède de nombreux atouts. Par exemple son ancienneté au conseil municipal – il était adjoint de l'ancien maire Gilbert Pollono avant de prendre sa succession en 1993 – et son mandat de conseiller général de Loire-Atlantique (à partir de 1998) rassurent les électeurs sur sa capacité à faire de Pornic un « pôle départemental secondaire ». Chef de file de l'opposition UMP à partir de l'arrivée de la majorité socialiste en 2004, Philippe Boënnec fut également Vice-Président de l'institution départementale chargé des affaires portuaires et du littoral de l'ancienne majorité (2001-2004). Président de la Communauté de Communes de Pornic, son envergure locale s'est encore accrue en 2007 puisqu'il a été élu député de la IX^{ème} circonscription de Loire-Atlantique. Ce mandat lui

permet d'une part de s'insérer dans des réseaux fort utiles en vue de défendre les électeurs de sa circonscription (le Pays de Retz et la Baie de Bourgneuf), par exemple les groupes d'études « Mer, pêche et souveraineté maritime » et « Portuaire » à l'Assemblée Nationale. D'autre part, sa position de député agit aussi en faveur de la crédibilité et de la légitimité du projet territorial : Pornic assoit sa position de centre de la circonscription. Enfin, à l'échelle locale, Philippe Boënnec profite du retrait de l'un des hommes forts, le sénateur Jacques Oudin.

Ainsi, quand le député-maire de Châtelaiillon-plage met une large partie de son poids politique au service du développement touristique local, celui de Pornic travaille plutôt à développer la centralité géographique de sa commune : il est vrai que Pornic n'est pas insérée dans une communauté d'agglomération. Il ne néglige pas pour autant la fréquentation touristique puisque son mandat de député est aussi l'occasion d'inscrire la renommée de la ville et de la circonscription au-delà du cadre local : il appartient au groupe d'étude « tourisme » à l'Assemblée, et est toujours membre - en 2008 - du conseil d'administration de l'ANEL.

L'analyse de l'évolution des relations entre la municipalité pornicaise et l'océan Atlantique¹⁵³ dans le périodique local traduit les ambitions du maire, plus particulièrement la conception du littoral. À l'époque de la municipalité Pollono (années 1980), tous les sites et lieux littoraux étaient mis en valeur : casino et villas balnéaires, port de plaisance, plages, patrimoines portuaires, etc. Puis, dans la foulée de l'élection de Philippe Boënnec, la conception de l'interface terre/océan se réduit progressivement au seul trait de côte. Toutefois la réduction de son périmètre ne signifie pas que le littoral communal perd de la valeur. Au contraire il devient l'objet d'une attention particulière de la part de la municipalité : il est le plus souvent figuré pour sa grande fragilité. Suite à sa souillure par les boulettes de pétrole de l'Erika en 1999, il bénéficie d'un programme de restauration très médiatisé qui doit lui redonner une pureté originelle (figure n°34) ; au passage le périmètre du littoral communal se dilate légèrement, pour englober les espaces terrestres les plus proches : parkings, chemins, végétations.

¹⁵³ On renvoie le lecteur au chapitre 2 pour une vision générale de l'évolution de l'imaginaire Atlantique convoqué par le périodique de Pornic (44). Voir aussi Brulay (b), 2007, op. cité.



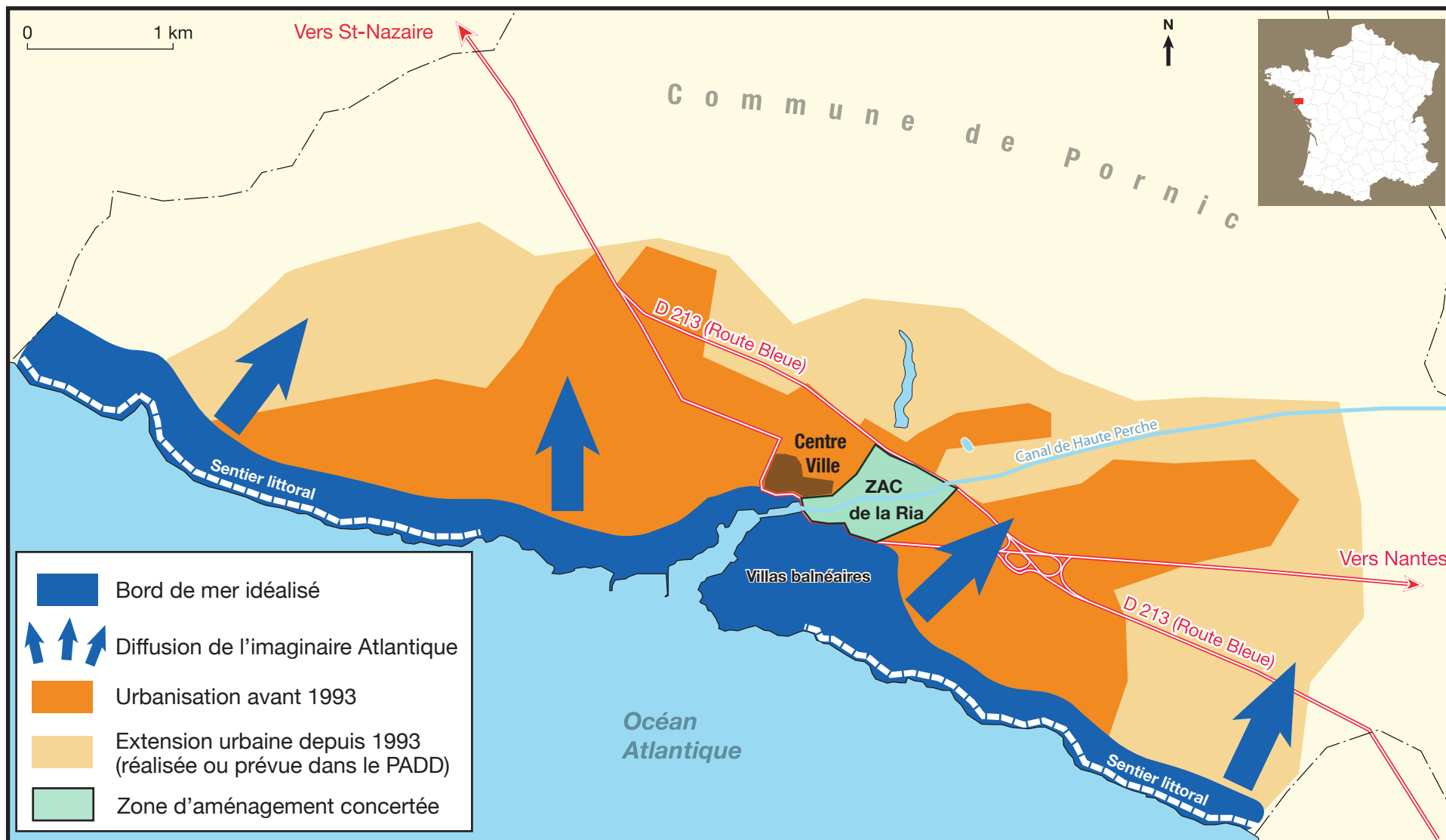
Figure n°34 – Le sentier littoral, une préoccupation majeure pour la municipalité de Pornic (44)

Source : Programme de restauration du sentier littoral - Municipalité de Pornic, 2000

Au début des années 2000, la volonté municipale de faire croître la valeur du bord de mer est plus visible encore. Par exemple la plupart des photos dans le périodique le montre dépourvu de toute présence humaine. Il est également frappant de constater que l'évocation du tourisme balnéaire local, dont la présence est certes décroissante mais néanmoins importante, ne s'appuie que rarement sur les plages communales. Enfin, en dehors de ce bord de mer, les références au Patrimoine Atlantique territorial (pêche, plaisance, patrimoines maritimes culturels) se font de plus en plus rares : comme à Biscarrosse les thèmes relatifs à la jeunesse, aux nouveaux équipements ou à l'action culturelle se développent, la volonté de construire une ville-centre étant affichée dès 1997 par la communication municipale¹⁵⁴. L'océan devient un non-dit dans le périodique : rarement énoncé, sa présence y est suggérée, latente.

¹⁵⁴ Pornic, projet de ville littorale, hors-série, municipalité de Pornic, 1997, 18 p. Ce numéro spécial a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

**Carte n° 43 - Les relations entre Pornic (44) et l'océan Atlantique dans le périodique municipal entre 1993 et 2007
(les trois municipalités dirigées par Philippe Boënnec)**



Ainsi, en monopolisant les relations communales (municipales) avec l'océan, le bord de mer constitue l'élément fondamental de la rhétorique politique sur ce territoire. Une telle mise en scène lui confère un caractère mythique puisqu'il constitue pour les habitants le seul moyen d'accéder à l'océan, une sorte de passeur. Doté d'une grande puissance symbolique, ce bord de mer est en mesure de rayonner sur tout le territoire communal. Cette stratégie discursive, indissociable de la forte croissance urbaine qui agite la commune, permet ainsi de garantir un cadre de vie littoral à des néo-résidents de plus en plus nombreux et éloignés géographiquement de l'océan (carte n°43).

Le projet d'aménagement de la ZAC¹⁵⁵ de la Ria¹⁵⁶ participe également de cette conception métaphorique du modèle centre-périphérie, et donc du renforcement de la puissance symbolique du bord de mer. Sa philosophie repose sur la volonté d'assurer la continuité avec le port. Pour ce faire, il prévoit la présence de certains aménagements aux toponymes « Atlantiques » (Jardin des marais, îles, Parc de la Ria). Les opérations y sont scindées en deux entités séparées par le canal de Haute-Perche :

- rive gauche (côté gare et en direction de la route de Nantes), on prévoit la construction de nombreux logements ;
- rive droite (côté centre-ville), des équipements nécessaires à la pérennité de la fréquentation touristique prendront place (hôtels et résidence de tourisme, équipements culturels et de loisirs, aires de stationnements).

Ce projet est enfin un condensé de stratégie politique territoriale : il participe à construire une ville littorale dont l'ambiance comme les équipements intéressent à la fois les touristes comme les résidents, nouveaux comme anciens. Il permet à la municipalité de concilier les différents intérêts locaux, de « *rendre compatible des appropriations contradictoires* »¹⁵⁷.

L'élaboration d'une identité maritime fondée sur le patrimoine naturel littoral constitue donc un élément majeur en vue de transformer Pornic en un « pôle départemental secondaire ». Sur un plan personnel, ce projet identitaire profite autant qu'il contribue à la réussite du maire.

Cependant, malgré les ambitions (territoriales comme politiques) de Philippe Boënnec, le nombre de citoyens en mesure de profiter d'un cadre de vie « naturel » sur cette portion du littoral de Loire-Atlantique devrait à l'avenir se limiter : malgré la croissance démographique

¹⁵⁵ Zone d'aménagement concerté.

¹⁵⁶ Le schéma directeur de ce projet a été voté le 15/12/2005 en conseil municipal de Pornic (44).

¹⁵⁷ Gravari-Barbas et Violier (dir.), 1998, op. cité (p.125).

localisée en périphérie, ce maire, à l’instar de certains autres élus de la façade, envisage en effet de stabiliser la population communale (encadré n°3).

Encadré n°3 - Les maires qui affichent la volonté de limiter le nombre d’habitants dans leur commune

Roger Le Goff / maire de Fouesnant (29) : « *Je voudrais garder Fouesnant autour de 10 000 habitants, avec tous les services nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes : il ne faut pas être aspiré par Quimper* ».

Henri Bénét / maire de Sarzeau (56) : « *Mon souhait pour Sarzeau dans cinquante ans c’est qu’il y ait moins de 20 % du territoire de la commune qui soit urbanisé* ».

Philippe Boënnec / Pornic (44) : « *La population de Pornic ne doit pas dépasser les 15 000 habitants car la qualité de vie pourrait se détériorer* ».

Alain Dudon / Biscarrosse (40) : « *J’aimerais que la population de Biscarrosse se fixe aux alentours de 15 000 habitants, avec une proportion de jeunes plus élevée qu’aujourd’hui* ».

Source : entretiens F. Brulay

Ces positions malthusiennes, qui abondent dans le sens de ceux qui s’interrogent sur l’accès au littoral de certaines catégories de populations¹⁵⁸, sont aussi visibles dans la dimension non maritime de l’image territoriale élaborée par les municipalités de stations « naturelles ». Ces dernières multiplient dans leurs périodiques les références aux églises, aux marchés et aux espaces agricoles, en appelant à une « *convivialité villageoise* »¹⁵⁹ peu propice à l’accueil de nouveaux habitants ; mais plutôt au repli et à la vie en communauté. Construits autour d’un fort accroissement de la population communale, ces projets politiques qui veulent développer des villes littorales à partir de la proximité avec l’élément océanique ambitionnent maintenant de mettre en adéquation leurs discours environnementalistes avec leurs pratiques urbaines, par exemple la réduction des surfaces dévouées à l’urbanisation.

De telles ambitions se rapprochent de celles des élus de stations qui s’appuient sur le passé maritime local pour construire leur projet identitaire.

¹⁵⁸ Voir par exemple la thèse de Clotilde Buhot qui montre, à partir de l’analyse des marchés fonciers, les divisions socio-spatiales dans les îles du Ponant (Buhot, 2006, *Marché du logement et divisions sociales de l’espace dans les îles du Ponant*, Université de Bretagne Occidentale, 445 p.).

¹⁵⁹ Fourny dans Beauchard (dir.), 2003, op. cité.

B – Les projets politiques identitaires fondés sur le patrimoine balnéaire culturel

« L'espace résidentiel doit ainsi faire identité et pour cela « faire » territoire. Mais ce territoire, restreint à ses attributs emblématiques, représente un usage « éventuel », constitue une offre qui augmente l'éventail des choix et qui atteste de l'agrément de l'espace résidentiel. Il a essentiellement la valeur symbolique et la valeur d'usage d'un objet de consommation qui tout à la fois augmente le fonctionnement du lieu de résidence – en l'occurrence sa capacité à rayonner sur des lieux diversifiés – et manifeste une position sociale »¹⁶⁰.

Les images Atlantiques d'Arcachon, de La Baule-Escoublac, de Soulac-sur-mer, de Royan ou de Biarritz se fondent sur leur patrimoine maritime, principalement leur passé balnéaire. Si la mise en scène de ces héritages est indissociable des volontés municipales d'attirer des flux de fréquentation ponctuels¹⁶¹, l'élaboration d'une identité maritime forte y est également, à l'instar des stations « naturelles », un moyen de faire face aux dangers de banalisation induits par les dynamiques géographiques qui agitent la façade Atlantique française. Toutefois, dans ces cinq stations, les enjeux pour les élus sont différents au regard de la forte valeur sociale attribuée à ces lieux ainsi que de leurs évolutions sociodémographiques.

Pour montrer ces spécificités, nous analyserons dans un premier temps les évolutions des populations de ces cinq communes : on peut y observer un renforcement des tendances lourdes (vieillesse, concentration de populations aisées, augmentation des résidents principaux). La mise en perspective de ces éléments avec les images Atlantiques mettra ensuite en lumière deux dynamiques complémentaires. D'une part, les discours patrimoniaux s'attachent à (continuent de) rassurer les résidents sur la qualité de leur environnement et, au-delà, sur la composition sociologique de leur espace de vie : pour ce faire, ces municipalités exaltent la période faste de la Belle Epoque. D'autre part, on verra que ces discours témoignent simultanément de la volonté des élus de dépasser la station balnéaire pour faire

¹⁶⁰ Fourny et Micoud dans Debarbieux et Vanier (dir.), 2002, op. cité (p.37-38).

¹⁶¹ Cf. chapitre 5.

évoluer leur territoire en une ville au rayonnement régional : cependant, du fait de leur forte valeur sociale, ces communes ne peuvent devenir que des villes littorales « haut de gamme ».

I – Des stations aux situations démographiques stables

Disposant de peu de réserves foncières, la population de ces communes n'augmente pas de façon rapide : leur croissance se concentre dans les périphéries. Plus vieilles et moins actives que dans les stations « naturelles », ces populations sont particulièrement aisées, plus encore qu'une population littorale pourtant en moyenne plus riche que l'intérieur des terres. La situation démographique de ces stations est donc assez stable au regard des bouleversements observés dans nombre de territoires littoraux : seul l'accroissement du nombre de résidents principaux constitue un fait notable.

1 – Une croissante démographique localisée en périphérie

La croissance démographique des communes de La Baule-Escoublac, Royan, Soulac-sur-mer, Arcachon et Biarritz est assez modeste (tableau n°43). Par rapport aux stations dont l'identité maritime se fonde sur le patrimoine maritime naturel, et plus largement au regard de l'attractivité démographique des littoraux océaniques français depuis les années 1990, la faiblesse de leur accroissement est même assez remarquable.

Tableau n°43 - L'évolution des populations de La Baule-Escoublac (44), Royan (17), Soulac-sur-mer (33), Arcachon (33) et Capbreton (40) entre 1990 et 2005

| Communes | Population 1990 | Population 1999 | Population en 2005 | Évolution 1990 – 2005 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|------------------------|--------------------------|
| <i>La Baule – Escoublac (44)</i> | 14 845 | 15 833 | 16 300 | + 9 % |
| <i>Royan (17)</i> | 16 837 | 17 210 | 18 100 | + 7 % |
| <i>Soulac-sur-mer (33)</i> | 2 790 | 2 729 | 2 679 (2007) | - 4,1 % (1990 – 2007) |
| <i>Arcachon (33)</i> | 11 770 | 11 459 | 12 200 | + 3,5 % |
| <i>Biarritz (64)</i> | 28 742 | 30 055 | recensement en 2008 | + 4,4 % (1990 – 1999) |

Source : INSEE (RGP)

Parmi ces communes Soulac-sur-mer fait figure d'exception. De taille et de densité modestes, elle est la seule à afficher une croissance négative : si le projet politique territorial y est adossé à une forte mobilisation du patrimoine maritime culturel, il ne se nourrit pas du même contexte géographique que les quatre autres communes. C'est aussi le cas à l'échelle régionale : le nord du Médoc ne profite pas non plus des flux de néo-résidents comme autour des autres stations (carte n°44).

Carte n°44 - Nombre de résidences principales commencées entre 2000 et 2005 dans les communes des cantons littoraux



NB : les cantons littoraux sont ceux définis avant le décret de 2004 (qui rajoute les cantons estuariens).

Source : www.ifen-littoral.fr (consulté le 4 février 2008)

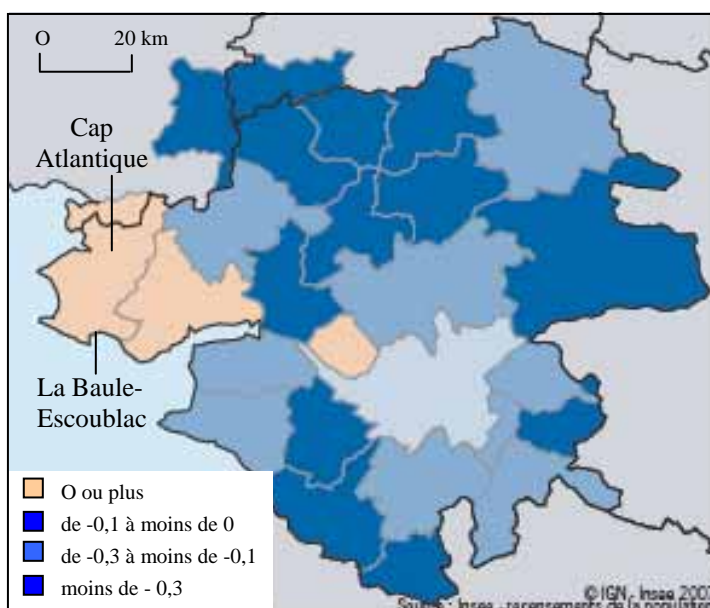
En effet, outre la littoralisation des populations, on peut mesurer sur cette carte le phénomène d'étalement urbain autour des principales agglomérations de la façade océanique qui touche, à

l'instar des stations naturelles, ces stations huppées. Toutefois, d'importantes nuances apparaissent entre chacune de ces communes :

- La Baule-Escoublac et Arcachon sont insérées dans les ensembles urbains ligériens et girondins, Biarritz depuis longtemps dans l'agglomération bayonnaise ;
- Royan, à l'écart des principaux ensembles urbains de la façade, profite néanmoins d'une importante croissance démographique dans un rayon d'une trentaine de kilomètres ;
- en revanche, Soulac-sur-mer souffre de son éloignement de la métropole bordelaise, ainsi que de la coupure d'avec Royan en raison de l'estuaire de la Gironde.

2 – Un renforcement des tendances démographiques anciennes

Par ailleurs, sur un plan qualitatif, les évolutions démographiques sont également peu nombreuses. L'âge moyen des populations locales continue par exemple de croître dans la commune de La Baule-Escoublac comme dans le périmètre de son intercommunalité, la Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique¹⁶² : la part des seniors, déjà élevée sur les littoraux, y est en effet de plus en plus importante (carte n°45 et graphique n°5).

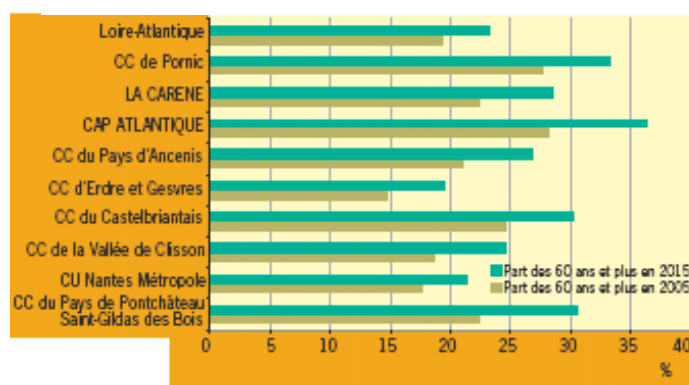


Carte n°45 - Évolution de la part des 60 ans et plus au sein des ménages (en point par an) de Loire-Atlantique entre 1999 et 2005 (unité territoriale = intercommunalité)

(Source : INSEE Pays de la Loire, 2008, « La vie après 60 ans en Loire-Atlantique : enjeux et perspectives », 44p.)

Graphique n°5 - Part des 60 ans et plus dans la population des intercommunalités de Loire-Atlantique en 2005 et 2015.

(Source : INSEE Pays de la Loire, 2008, « La vie après 60 ans en Loire-Atlantique : enjeux et perspectives », 44p.)

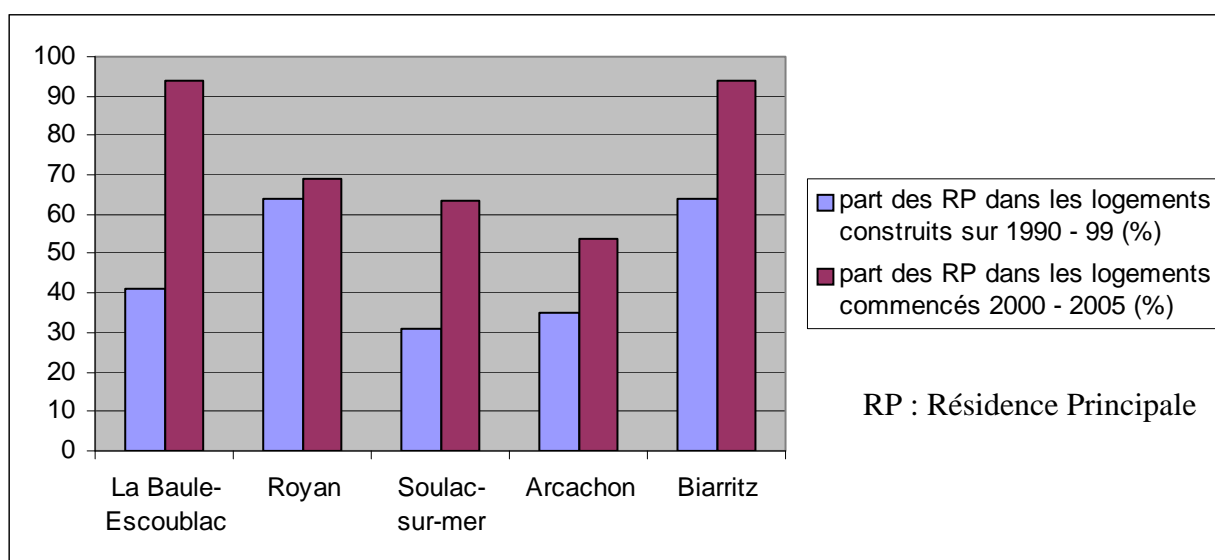


¹⁶² Ce type de données n'était toujours pas disponibles pour les autres communes en juin 2008. Néanmoins, la carte n°17 (Chapitre 1, p.83) permet d'avoir une vision à l'échelle de la façade océanique française.

Ces tendances sont également corroborées par le Conseil Economique et Social de la Région Aquitaine qui note, dans une situation démographique régionale déjà préoccupante sur ce point, que le vieillissement devrait continuer de croître sur le littoral régional¹⁶³.

Cette augmentation de l'âge moyen de la population est inhérente à l'afflux de personnes âgées autant qu'au vieillissement de personnes déjà résidentes ; elle se nourrit aussi du développement de la multirésidentialité¹⁶⁴. En tout cas ce phénomène participe à l'accroissement du nombre de résidences principales dans ces communes (graphique n°6).

Graphique n°6 - L'évolution de la part des résidences principales dans la construction de logements de La Baule-Escoublac (44), Royan (17), Soulac-sur-mer et Arcachon (33), et Biarritz (64) entre 1990 et 2005 (%)



Source : INSEE (RGP 1999) et Observatoire du littoral : <http://www.littoral.ifen.fr/Accueil.59.0.html> (consulté le 12 mars 2008)

On assiste ainsi depuis quelques années à une sorte d'inversion des phénomènes observés dans les décennies précédentes, lorsque le marché du logement était dominé par la construction de résidences secondaires ou touristiques : la majorité des constructions sont destinés à des individus qui déclarent en faire leur résidence principale.

Ce mouvement de « résidentialisation » est plus ou moins avancé. Il est particulièrement spectaculaire à La Baule-Escoublac, Soulac-sur-mer voire Arcachon, même si dans cette dernière les récents programmes de construction (quartier du port) comportent de nombreuses résidences secondaires ou locations qui minorent ponctuellement sa portée.

¹⁶³ INSEE Aquitaine - Le quatre pages , *Démographie et activités du littoral aquitain*, n°102- avril 2002.

¹⁶⁴ Pour La Baule-Escoublac voire Violier, 2002, op. cité.

La « résidentialisation » est en revanche plus ancienne à Biarritz et, lorsque l'on demande au maire de formuler ses souhaits pour les années à venir, il répond : « *Je ne veux pas que cette ville devienne une ville de résidents secondaires. Je veux leur faire la chasse, et je propose par exemple qu'ils soient surtaxés et de mettre en place dans les constructions que du logement locatif. La capacité d'accueil est suffisante, il n'y a pas besoin de construction mais d'une réorganisation du foncier* »¹⁶⁵. Il est vrai que les espaces disponibles pour de nouvelles constructions sont (très) modestes dans sa commune, qui est enserrée dans l'agglomération bayonnaise.

Cet afflux de résidents principaux prend plus de relief si l'on jette un coup d'œil sur le volume de construction de logements sur la même période : il se produit, en dehors de Biarritz, dans un contexte particulièrement dynamique (tableau n°44).

Tableau n°44 - L'évolution de la construction de logements (1990 – 2005) à La Baule-Escoublac (44), Royan (17), Soulac-sur-mer et Arcachon (33), et Biarritz (64)

| Communes | Nombre de logements construits entre 1990 et 1999 | Nombre de logements entamés entre 2000 et 2005 |
|--------------------------------|---|--|
| <i>La Baule-Escoublac (44)</i> | 2521 | 1120 |
| <i>Royan (17)</i> | 1275 | 964 |
| <i>Soulac-sur-mer (33)</i> | 328 | 248 |
| <i>Arcachon (33)</i> | 1799 | 819 |
| <i>Biarritz (64)</i> | 2605 | 261 |

Source : INSEE (RGP) et Observatoire du littoral : <http://www.littoral.ifen.fr/Accueil.59.0.html> (consulté le 12 mars 2008)

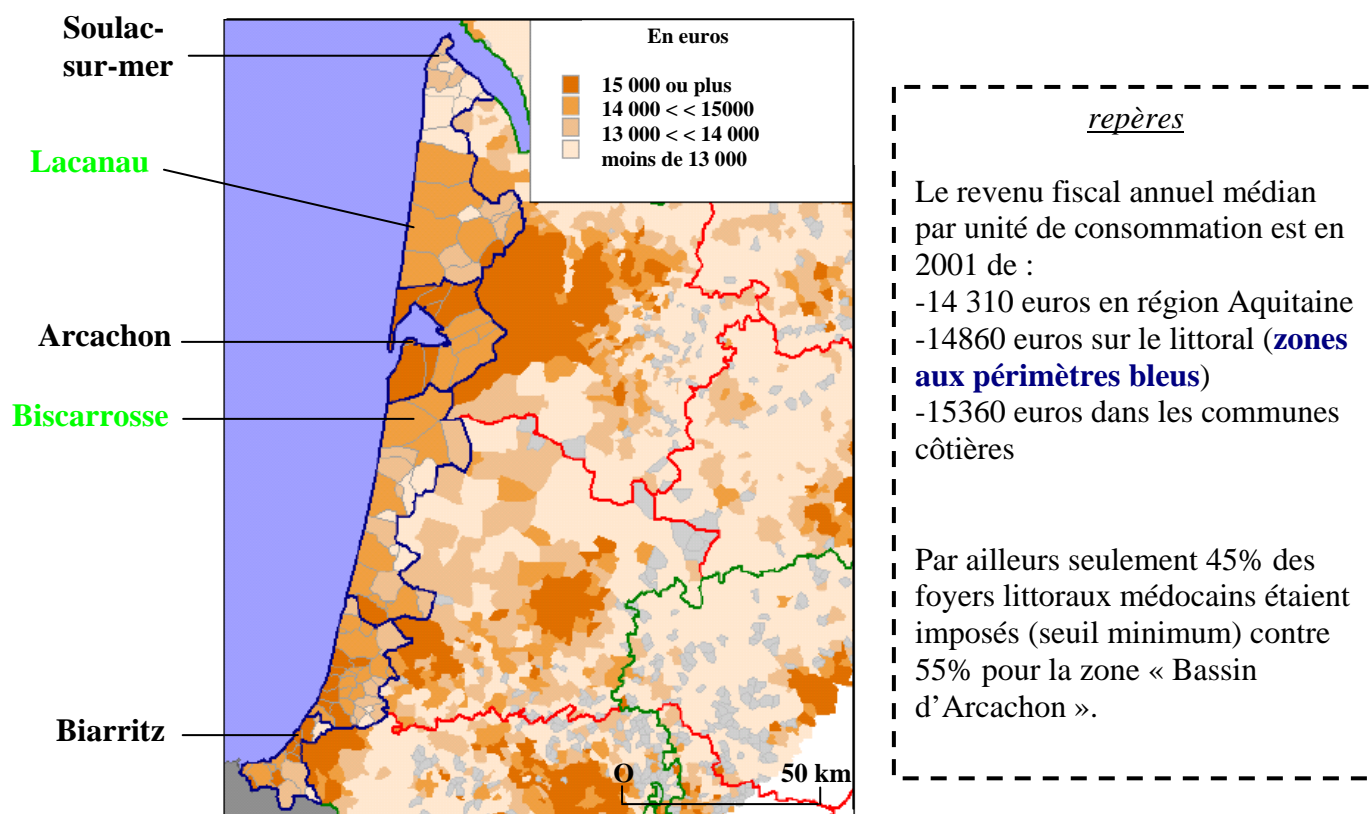
Le volume de construction reste élevé dans ces communes malgré la loi « Littoral » et la montée en puissance des dispositions de conservation et de protection du patrimoine naturel à partir des années 1970-1980 (NATURA 2000, ZNIEFF, acquisitions du Conservatoire du Littoral, etc.). L'écart entre la faible croissance démographique et la construction soutenue de logements s'explique par un nombre de personnes par logement qui ne cesse de décroître, notamment à cause du vieillissement des populations locales¹⁶⁶.

¹⁶⁵ Entretien avec Didier Borotra, sénateur-maire de Biarritz (64).

¹⁶⁶ Un rapport de l'INSEE Pays de la Loire montre que plus l'âge des résidents est élevé et plus le nombre d'habitants par logement se réduit, et que ce phénomène est accentué sur le littoral par les prix plus élevés des logements et par la plus grande densité de foyers pour personnes âgées (INSEE Pays de la Loire, 2006, *La vie après 60 ans en Pays de la Loire*, 44 p.).

Néanmoins, la construction de nouveaux logements est loin de faire face à la demande : au contraire cette pénurie contribue de faire croître les prix sur les marchés fonciers. Aussi, les revenus des habitants restent particulièrement élevés : dans ces communes de forte renommée, ils dépassent les revenus moyens des habitants des littoraux pourtant déjà supérieurs à la moyenne nationale comme c'est le cas en Aquitaine (carte n°46).

Carte n°46 - Le revenu annuel médian des ménages aquitains par unité de consommation en 2001



Source : INSEE Aquitaine, 2005, « Littoral Aquitain - diagnostic de territoire », 45 p.

On notera à nouveau que l'éloignement de Bordeaux pénalise Soulac-sur-mer, tout comme le fait de se situer en dehors des vignobles du Bordelais : le revenu moyen y est modeste.

Par ailleurs, la comparaison entre les revenus des habitants d'Arcachon ou de Biarritz avec ceux des stations "naturelles" intégrées dans des métropoles tourne largement à l'avantage des premières. Loin d'être nouveau, ce constat, malgré l'accroissement démographique généralisé sur le littoral Atlantique, reste toujours d'actualité. De façon moins prononcé à Royan, il trouve à La Baule-Escoublac une forme particulièrement visible car largement encouragé par la municipalité : dans cette commune l'élu rencontré se jouissait de la vente

d'appartements neufs en front de mer à près de 6 000 euros le m²¹⁶⁷. La distinction par le revenu continue ainsi d'alimenter des processus de ségrégation socio-spatiale entre les communes du littoral et l'arrière-pays, mais aussi entre les communes littorales.

II – Discours patrimoniaux et pérennité de la valeur sociale attribuée aux lieux

« Le front de mer permet de protéger les villas »¹⁶⁸.

Leurs représentations territoriales trahissent également les volontés de ces cinq municipalités de pérenniser la distinction avec les autres villes, littorales ou non.

En effet, ces élus fondent leurs discours sur un imaginaire Atlantique relativement limité et essentiellement fait de références à la station balnéaire de la fin du XIX^{ème} – début du XX^{ème} siècle. Certes, on constate toujours dans ces cinq périodiques la présence régulière de références aux plages, le plus souvent par le biais de nombreuses photos sur la 1^{ère} de couverture ou dans des articles. L'objectif de cette stratégie visuelle est de montrer que ces milieux constituent toujours, aux yeux des élus, des éléments importants de l'environnement océanique communal : ils participent de la qualité de vie locale¹⁶⁹. Ponctuellement un dossier et un éditorial peuvent même leur être consacrés, lorsque de spectaculaires opérations de luttés contre l'érosion littorale sont entreprises (La Baule-Escoublac, Soulac-sur-mer) ; ou quand les plages locales sont agressées par des boulettes de pétrole, par exemple au moment du naufrage du Prestige à Arcachon (figure n°35).

¹⁶⁷ Entretien avec Jean-Pierre Lairy, adjoint chargé de l'urbanisme à la mairie de La Baule-Escoublac (44).

¹⁶⁸ Id.

¹⁶⁹ Brulay (a), 2007, op. cité.



Figure n°35 - La municipalité d’Arcachon (33) affiche sa volonté de redonner sa qualité au Bassin d’Arcachon après la pollution par le navire « Prestige »

Source : 1^{ère} de couverture de *Vivre Arcachon*, n°13, février – mars 2003

Cependant, ces municipalités sont d’abord préoccupées par la partie terrestre de leur environnement géographique. Dans les périodiques, le plus gros volume de références est en relation avec la promotion des héritages issus du passé balnéaire : le bâti (villas, hôtels et casinos) et la nature (jardins, parcs, arbres et végétaux). Plusieurs pages leur sont consacrés dans une grande partie des numéros de *La Baule-Flash* et de *Climats* (Soulac-sur-mer) ; dans *Arcachon magazine* c’est la rubrique « histoire » qui assure leur promotion. *Biarritz* et *Royan informations* souscrivent au même mouvement mais de façon plus mesuré : les articles y sont de taille moins volumineuse, et sont moins fréquents.

Les actions territoriales développées par les pouvoirs politiques sont également significatives de la mise en valeur de ces héritages en ce sens qu’au-delà des villas et des hôtels c’est l’ensemble de la trame urbaine balnéaire qui est concernée par cette importante volonté de transmission. Ainsi, particulièrement passéistes, ces représentations politiques sont conformes à l’idée de « patrimoine bouclier » : « *La construction patrimoniale est en effet très souvent liée à des phénomènes Nimby (Not in my back-yard : pas dans mon jardin) qui constituent probablement un des plus importants producteurs patrimoniaux au cours des dernières*

années »¹⁷⁰. Pour le montrer, nous focaliserons dans un premier temps sur la « ville-jardin » promue par la municipalité de La Baule-Escoublac. Puis, nous verrons qu'à l'échelle des autres communes une volonté similaire de pérenniser la valeur sociale attribuée à ces lieux peut également être observée.

1 – La « ville-jardin » de la municipalité de La Baule-Escoublac (44)

Lancée officiellement en 2002, le projet de « ville-jardin » a en fait pris forme lors du mandat précédent : « *En 1996 la ville de La Baule-Escoublac entamait une réflexion approfondie sur ses origines et sur son identité, afin de définir et de construire son avenir... Le projet qui résulte de ces réflexions est la forme d'une ville singulière, une station balnéaire construite sur un tapis de dunes au bord de l'océan, dans une forêt de pins et de chênes verts, adossée à un pays de caractère, riche de son patrimoine et de ses traditions. Cette forme très libre et inventive, c'est une ville-jardin, conçue pour habiter, demeurer dans la nature* »¹⁷¹.

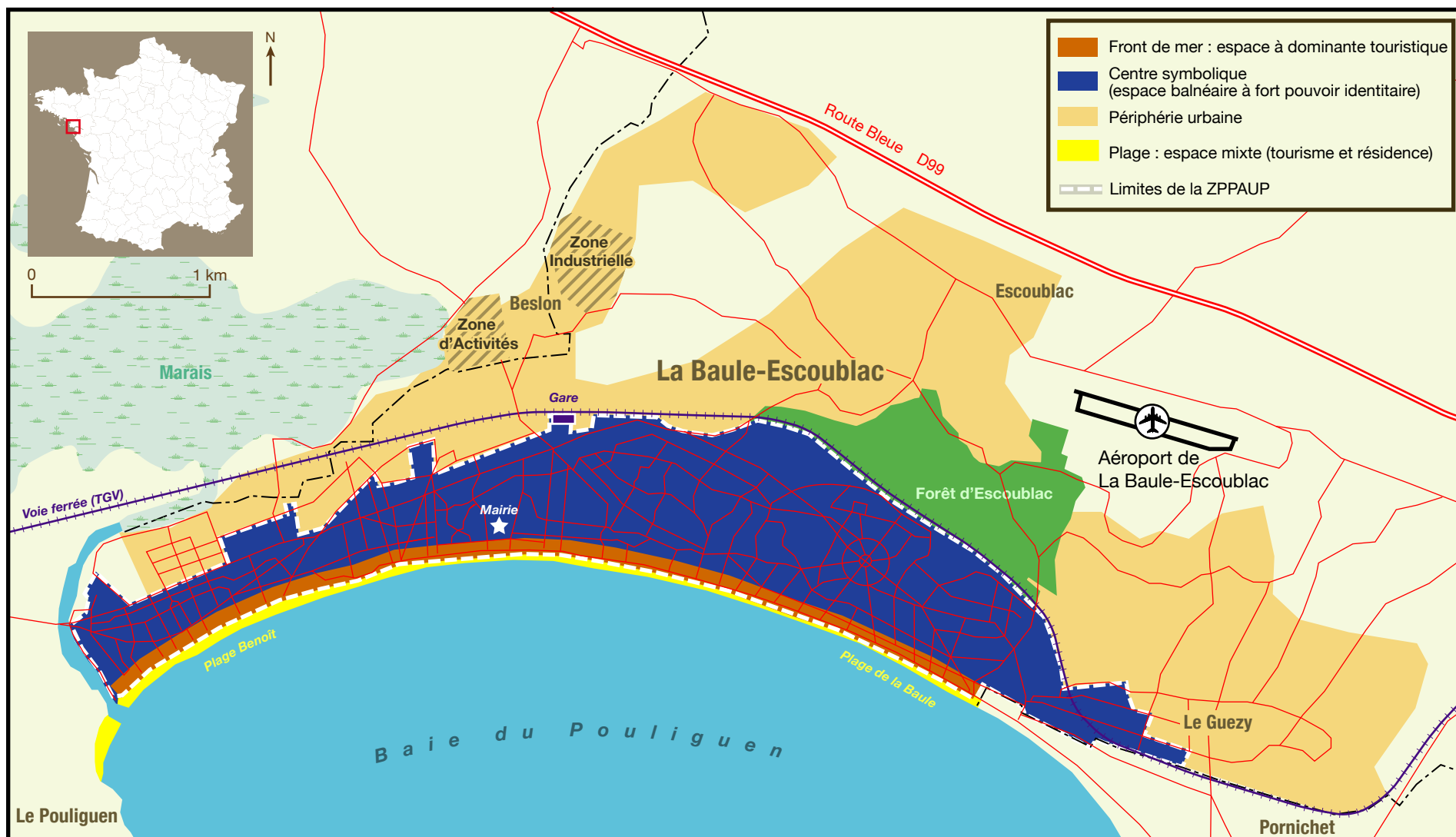
Chargé de promouvoir un nouveau mode d'urbanité - « *une nouvelle forme d'ingénierie écologique et sociale* »¹⁷² dirait la directrice du service aménagement de la ville chargée de cette opération - le projet de « ville-jardin » découpe la commune en trois couronnes aux spécificités fortes. Nous reprenons ce zonage car il constitue un témoin privilégié des représentations territoriales et, au-delà, des intentions de la municipalité. Toutefois, nous en excluons les plages, initialement situées dans la première couronne (« front de mer ») : leurs fonctions sont mixtes puisqu'elles constituent à la fois les lieux principaux de la fréquentation touristique et en même temps appartiennent aux héritages balnéaires locaux mis en valeur par les élus (carte n°47).

¹⁷⁰ Gravari-Barbas dans Beauchard (dir.), 2003, op. cité (p. 57).

¹⁷¹ Municipalité de La Baule-Escoublac, 2002, « La Baule-Escoublac, une « Ville-Jardin » ouverte sur la mer », *Bilans et projets d'urbanisme de la Baule* (p. 12-13). Le directeur de la publication de ce hors-série est le maire Yves Métaireau, qui a également préfacé l'ouvrage.

¹⁷² Anne-Marie Ménagé (resp. du service Aménagement de la Baule Escoublac) dans *Techni-cités* du 8/1/2005.

Carte n° 47 - L'organisation de l'espace communal pour la municipalité de La Baule-Escoublac (44) en 2007



Conception : F. Brulay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-lr.fr>

Dans ce projet, la première couronne n'a de valeur qu'au regard de ses fonctions touristiques et résidentielles. Elle représente un élément certes vital pour l'économie locale, mais également un héritage assez pesant dans la mesure où le front de mer constitue toujours, en dehors de quelques rares bâtiments, le « mur de l'Atlantique ».

La troisième couronne est réservée à la vie urbaine (hors habitat) : elle est un espace de circulation et d'accès vers la commune, et regroupe les zones d'activités commerciales et artisanales ainsi que les espaces agricoles.

Lieu emblématique de l'époque balnéaire, la deuxième couronne est celle qui est l'objet de la plus forte attention de la part des élus locaux. Elle regroupe la majorité des parcelles qui viennent de faire l'objet d'un classement en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager (ZPPAUP)¹⁷³. Au regard du souci « *de demeurer et habiter dans la nature* »¹⁷⁴, le périmètre de cette dernière englobe les villas ainsi que leur environnement végétal (les haies, les clôtures, les arbres, etc.). Cette zone de protection a également précipité, en complément de la « Semaine de l'arbre » lancée à la fin des années 1980, l'instauration d'une « Semaine du pin » qui permet chaque année de distribuer gratuitement des centaines d'arbres à planter. Enfin, en dehors des nombreuses références aux héritages balnéaires¹⁷⁵, des actions de sensibilisation à la qualité du patrimoine balnéaire végétal se déroulent régulièrement dans les écoles de la ville.

Cette ZPPAUP, et donc la deuxième couronne de la « ville-jardin », constituent les lieux privilégiés des actions patrimoniales de la municipalité et au-delà de ses relations avec l'océan Atlantique. Elle symbolise également le détournement des fonctions touristiques au profit d'une occupation résidentielle (personnes âgées, multirésidentialité)¹⁷⁶.

De tels projets, qui placent l'urbanité balnéaire au cœur de la vie locale, sont également visibles sous des formes très proches à Soulac-sur-mer (et sa « cité-jardin »), Soorts-Hossegor (« cité-parc »). Toutefois, dans ces deux communes, le front de mer est mieux intégré qu'à La Baule-Escoublac.

¹⁷³ Approuvé en conseil municipal du 10 mai 2006, le périmètre de cette ZPPAUP s'étend sur 391 hectares et se divise en 2 secteurs : le front de mer et le quartier des villas. Il englobe au total 2045 villas.

¹⁷⁴ Bilans et Projets d'urbanisme, 2002, op. cité (p.13).

¹⁷⁵ Cf. chapitre 3 et 5.

¹⁷⁶ Violier, 2002, op. cité.

Plus largement, si ces trois municipalités sont celles qui, sur la façade Atlantique, formulent le plus d'attention à l'égard de ce type de patrimoine, plusieurs ZPPAUP à thématique balnéaire montrent l'engouement politique pour ce type d'héritages (carte n°48).

La municipalité arcachonnaise n'a pas souhaité s'engager dans une telle démarche : aux dires des élus locaux, cet outil de protection « fige »¹⁷⁷ la commune. Le patrimoine balnéaire peut en revanche compter sur la présence de chartes (architecturale, paysagère) qui orientent les pratiques urbanistiques locales.

Enfin, à Royan, ce sont les héritages qui témoignent de la période de la Reconstruction qui sont à l'origine de l'instauration d'une ZPPAUP : du fait de la destruction de la ville lors de la Seconde Guerre, les villas de la grande plage sont l'objet d'un classement par parcelle. Pour les agents du service « urbanisme » de la commune, les actions municipales sur son bâti se font au coup par coup et manquent de cohérence et de vision globale à l'échelle de la ville¹⁷⁸ : une vaste opération de rénovation du quartier de Pontaillac a néanmoins été entreprise. Issu de la fréquentation bordelaise du XIX^{ème} siècle, ce quartier emblématique du passé balnéaire fut le seul à échapper aux bombardements : il accueille la majorité des villas épargnées ainsi que le casino.

¹⁷⁷ La maire de Pornic (44) revendique une posture similaire.

¹⁷⁸ Manque de cohérence qui s'inscrit en plus dans une période de flottement politique : Philippe Most, maire depuis 1989 a été contraint de démissionner en 2006 suite à des problèmes de santé ; il a été remplacé par son 1^{er} adjoint, Henri Le Gueut. Ce dernier est redevenu 1^{er} adjoint en 2008, suite à l'élection de Didier Quentin.

**Carte n° 48 - Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural,
Urbanistique et Paysager (ZPPAUP) à thématique balnéaire dans les communes
de la façade Atlantique française au 1^{er} janvier 2007**



Source : Ministère de la Culture et de la Communication

Conception : F. Brulay / Réalisation : P. Brunello <http://www.univ-lr.fr>

2 – Une volonté commune de renouer avec la station « originelle »

Pourquoi la mise en valeur du Patrimoine Atlantique territorial est-elle dans ces communes orientée sur les héritages balnéaires ?

On peut en premier lieu évoquer le fait que les outils de protection des patrimoines urbains participent de la mise en scène touristique de la ville – cela la rend par exemple plus lisible – et témoignent des ajustements locaux aux pratiques touristiques contemporaines : tourisme d'affaire, culturel et plus largement urbain. De telles actions permettent d'attirer des touristes fortunés et de positionner la commune sur le créneau des stations haut de gamme : elles entretiennent une part de rêve. De tels outils possèdent également des incidences sur le marché foncier¹⁷⁹.

Enfin, dans la grille de lecture par le Champ Atlantique, cet important mouvement de patrimonialisation apparaît particulièrement intéressant au regard des modalités d'élaboration de ces images : celles-ci trahissent, dans un domaine « Atlantique » similaire, une forte concurrence entre les municipalités de La Baule-Escoublac, Royan, Soulac-sur-mer, Arcachon et Biarritz.

En effet, la mise en valeur du Patrimoine Atlantique territorial s'appuie sur un imaginaire particulièrement ciblé : la mémoire politique locale ne se « souvient » que de son passé balnéaire, ou plutôt d'une seule partie de celui-ci, la Belle Epoque du début du XX^{ème} siècle. Considéré par ces élus comme l'âge d'or des pratiques balnéaires, ce moment est celui de la construction des villas et des quartiers les plus somptueux¹⁸⁰ et donc de la fréquentation la plus huppée, les individus en villégiature étant pour la plupart des bourgeois originaires des grandes villes de l'ouest, de l'ensemble du pays (par exemple les parisiens à La Baule-Escoublac)¹⁸¹ voire d'Europe (Biarritz). Lors des entretiens, ces élus ont largement précisé leur intérêt pour les héritages de la Belle Epoque : leur commune constitue pour eux des modèles d'architecture balnéaire de dimension nationale et/ou internationale¹⁸². Cette réinterprétation sélective du passé balnéaire local témoigne de leur volonté de rompre avec l'ère de démocratisation des bains de mer : à la suite de cette Belle Epoque, ces communes

¹⁷⁹ Un élu de La Baule-Escoublac nous a avoué que les prix de l'immobilier étaient, du fait de la qualité paysagère, plus élevée à l'intérieur du périmètre de la ZPPAUP qu'à l'extérieur. On peut également supposer que les exigences contenues dans leurs règlements contribuent à faire grimper le prix des biens immobiliers.

¹⁸⁰ On peut rappeler l'exemple de Pornichet (44) et le souhait de son maire de faire évoluer la station familiale vers la station huppée en mobilisant des références aux villas de la Belle Epoque (cf. chapitre 4).

¹⁸¹ Violier, 2002, op. cité.

¹⁸² Cf. la fin du chapitre 2.

ont vu arriver les flots massifs des estivants qui ont engendré des constructions denses sur leurs fronts de mer.

Tableau n°45 - Les relations du maire d’Arcachon (33) Yves Foulon avec les ministres ou les Présidents de la République dans le périodique municipal de la commune entre octobre 2004 et octobre 2007

| <i>Arcachon Magazine</i> | hommes politiques (Ministres / Présidents de la République) et motifs de leurs visites | modalités d’apparition dans le périodique municipal |
|-------------------------------------|--|---|
| N° 22 (oct – nov. 2004) | Nicolas Sarkozy (Ministre de l’Economie, des Finances et de l’Industrie) | photo et article avec Yves Foulon lors du défilé nautique des Fêtes de la mer |
| N° 28 (décembre 2005) | promotion du maire (sur proposition du Ministre de l’Intérieur N. Sarkozy) au grade de Chevalier de l’Ordre National du Mérite par le Président de la République J. Chirac | article |
| <i>Hors-Série</i> (février 2006) | inauguration de la salle de l’Olympia par Renaud Donnedieu de Vabres (Ministre de la culture et de la Communication) | article et photos avec Yves Foulon |
| N° 30 (avril – mai 2006) | visite d’Yves Foulon à Paris au Ministère de la Santé avec le Ministre Xavier Bertrand | article |
| N°31 (juillet – août 2006) | Brice Hortefeux (Ministre délégué aux Collectivités Territoriales) venu inaugurer la nouvelle sous-préfecture | article + 4 photos avec Yves Foulon |
| N°32 (octobre 2006) | visite du Ministre de la Santé Xavier Bertrand à l’hôpital du Hameau | article + photo avec Yves Foulon |
| N° 38 (sept. – oct. 2007) | visite du Président de la République Nicolas Sarkozy | 1 ^{ère} de couverture + 2 pages dans le périodique (dont 6 photos) |

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

Au regard de ces enjeux, la volonté de renouer avec « l’âge d’or » des bains de mer est largement présente dans les actions politiques de ces territoires. Par exemple les périodiques se font le relais de la portée nationale voire internationale de ces stations :

- régulièrement des articles viennent rappeler les individus célèbres (hommes politiques, peintres, musiciens, etc.) qui fréquentaient ces stations. Ces argumentaires participent de cette façon à l’exaltation de la Belle Epoque (Biarritz, La Baule-Escoublac, Arcachon) ;
- ces élus tentent également de pérenniser le prestige local en continuant de s’afficher avec des personnages « nationaux ». C’est le cas à Arcachon, dont le maire affiche sa grande proximité avec de nombreux ministres (tableau n°45), notamment l’ancien Ministre de l’Intérieur aujourd’hui Président de la République, Nicolas Sarkozy (figure n°36).



Figure n°36 - Le Président de la République Nicolas Sarkozy en visite à Arcachon (33), trois mois après son élection de mai 2007

Source : Mairie d'Arcachon – Arcachon magazine, 1^{ère} de couverture, n°37 - sept-oct. 2007

On notera à ce sujet le décalage important entre Biarritz, Arcachon et La Baule-Escoublac et leur fréquentation huppée (passée, présente et formulée pour l'avenir), et Royan et Soulac-sur-mer. Dans les premières les élus s'attachent à pérenniser ces fréquentations, qu'elles soient politiques ou plus largement mondaines ; dans les secondes stations, il s'agit prioritairement d'attirer plus de personnes aisées.

En ce sens, le cas de Soulac-sur-mer est assez étonnant. Alors que le sénateur-maire refuse toute comparaison architecturale avec d'autres stations tant il revendique l'originalité et l'avance de sa commune en matière de protection et de valorisation du patrimoine balnéaire, il ne peut en revanche afficher la venue de personnages importants. Au regard de la taille (très) modeste de Soulac-sur-mer, de son éloignement des métropoles françaises, de sa fréquentation principalement estivale et du peu d'équipements dont elle dispose pour accueillir une clientèle aisée, son projet territorial repose donc principalement sur ses épaules. Certes politiquement solides¹⁸³, celles-ci semblent néanmoins trop petites pour porter seules un projet similaire à celui des élus d'Arcachon ou de Biarritz. D'autant que les relations de

¹⁸³ Cf. chapitre 4.

Soulac-sur-mer avec la métropole bordelaise, réelles au tournant du XX^{ème} Siècle, sont au début du XXI^e peu nombreuses.

Aussi, et cette remarque est également valable pour les autres municipalités, la volonté de renouer avec « l'âge d'or » balnéaire nous paraît indissociable des relations fortes que chacun d'entre eux entretient avec son territoire. On a parfois du mal à dissocier ce qui relève de la valorisation du patrimoine territorial (Atlantique ou non) de ce qui agit en faveur de la satisfaction des ego de ces individus, de la projection de leur image sur celle de leur territoire. Par exemple en Loire-Atlantique : « *La Baule est la locomotive de la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique grâce à son image et sa plage, les autres communes sont des wagons nécessaires* »¹⁸⁴. Le fait de s'afficher aussi souvent que possible avec des ministres est aussi un moyen de montrer la valeur de son territoire mais également la sienne.

En résumé, ces discours montrent la façon avec laquelle ces élus « habitent » (dans sa double acceptation spatiale et temporelle)¹⁸⁵ le patrimoine local : ils révèlent leurs volontés de pérenniser l'identité balnéaire locale et de satisfaire aux exigences d'électeurs de plus en plus âgés et aisés. Ces ambitions ne nécessitent pas d'ouverture vers le large mais au contraire invitent au repli sur la partie terrestre du territoire, par le biais de l'exaltation d'un passé choisi. Ces discours « Atlantiques » passéistes et très valorisants pour le territoire – et leurs habitants - sont proches de ceux que l'on a rencontré chez les élus de certains espaces insulaires (île de Ré) et presque insulaires (Quiberon, Lège-Cap-Ferret). En effet, dans ces derniers, les volontés de repli sont également médiatisées par une forte volonté de renouer avec le passé maritime ; de plus les milieux géographiques et des situations de « bout du monde » sont largement rappelés par ces individus. Par exemple Léon Gendre, le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré¹⁸⁶, qui s'est battu pour empêcher la construction du pont dès son arrivée à la mairie de la Flotte en Ré en 1977, refuse « *tout rapprochement avec La Rochelle* ». Il aimerait un « *retour à la vie d'antan, quand les productions agricoles et salicoles permettaient l'autarcie de l'île* »¹⁸⁷. De son côté, le maire de Lège-Cap-Ferret a « *verrouillé le PLU car la population souhaite que la commune reste naturelle* »¹⁸⁸. Dans l'analyse du périodique municipal de cette commune, on est ainsi peu surpris de constater que

¹⁸⁴ Entretien avec Jean-Pierre Lairy, adjoint chargé de l'urbanisme à La Baule-Escoublac (44).

¹⁸⁵ Voir l'introduction et la conclusion de Maria Gravari-Barbas dans Gravari-Barbas (dir), 2005, *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécus*, Rennes, PUR, 618 p.

¹⁸⁶ Remplacé en 2008 par Lionel Quillet.

¹⁸⁷ Entretien avec Léon Gendre, maire de la Flotte en Ré (17).

¹⁸⁸ Entretien avec Michel Samarcelli, maire de Lège-Cap-Ferret (33).

les relations entre la commune et l’océan sont centrées sur le bassin d’Arcachon, ses conchyliculteurs, ses activités nautiques et les spécificités de ses milieux (oiseaux, marnage, etc.) ; et peu vers les plages et, au-delà, vers le large¹⁸⁹.

Enfin, malgré l’arrivée de néo-résidents depuis quelques années, les municipalités de ces communes affichent une grande stabilité : hors Royan, tous les maires ont été réélus sans souci en 2008, enchaînant un deuxième (Arcachon), un troisième (Lège-Cap-Ferret, La Baule-Escoublac, Quiberon), un quatrième (Biarritz et Soulac-sur-mer) voire un sixième mandat pour Léon Gendre à la Flotte en Ré. Michel Bussi et Dominique Badariotti avancent quatre hypothèses pour expliquer le fait que les nouveaux habitants votent prioritairement pour le candidat sortant¹⁹⁰ :

- une volonté d’intégration des néo-résidents qui passe aussi par le vote ;
- une réceptivité plus importante de ces habitants à la « propagande » locale ;
- une plus faible compétence pour discuter la légitimité du pouvoir en place ;
- une adéquation « idéologique » entre ces migrants et la politique communale, les critères politiques (fiscalité, habitat...) faisant parti des critères de choix d’un lieu d’habitat.

La mobilisation de l’océan Atlantique par le pouvoir politique local vérifie la première et plus encore la quatrième hypothèse dont la forme spatiale est la station balnéaire de la Belle Epoque. Ces images territoriales se posent ainsi en miroir des habitants : ces élus rassurent leurs électeurs sur la forte valeur sociale de leur territoire et donc de ceux qui l’habitent¹⁹¹. La pérennité de la valeur des lieux rime alors avec celle des édiles.

III – De la station balnéaire à la ville littorale haut de gamme ?

Parallèlement à leur volonté de renouer avec la station « originelle », ces élus tentent également d’assurer la transition vers la ville littorale en tant que lieu de vie à l’année. C’est le cas à La Baule-Escoublac, comme l’a montré Philippe Violier : sans remettre en cause les structures spatiales du tourisme, le développement des mobilités de loisirs et l’accroissement du nombre de résidents permanents (résidences principales et multirésidentialité) ont entraîné pour ce géographe la mise en place d’un espace composite dans lequel lieux de loisirs et de

¹⁸⁹ Cf. chapitre 3.

¹⁹⁰ Bussi et Badariotti, 2004, op. cité (p. 184).

¹⁹¹ Fourny et Micoud dans Debarbieux et Vanier (dir.), 2002, op. cité.

vie urbaine cohabitent¹⁹². La vie à l'année nécessite, à l'instar des stations « naturelles », la construction d'équipements (sportifs, culturels, etc.) et d'infrastructures. Par ailleurs, sur un plan identitaire, à la forte attractivité démographique a répondu une importante volonté politique de construire une identité balnéaire lisible, susceptible de concilier les attentes des touristes et des résidents. Au regard de la valeur sociale attribuée à ces lieux, ces évolutions ont entraîné la (re)construction de villes littorales haut de gamme : le processus d'acquisition de centralité géographique s'est déroulé en rapport avec les attributs qui caractérisent ces stations. L'analyse des images Atlantiques de ces stations permet d'appréhender ces évolutions : on peut en effet y observer une certaine diversification des références à l'océan, même si leur fondement reste patrimonial.

Ainsi, pour le maire de Biarritz, « *L'identification à l'océan ne se fait plus seulement sur un plan balnéaire* »¹⁹³. Dans le domaine du savoir maritime, le projet de Biarritz-Océan (Cité du Surf / Musée de la Mer) est piloté en partie par des scientifiques pour une réalisation qui se veut de grande qualité et à la hauteur des investissements importants (entre 25 et 35 millions d'euros selon les estimations). À Arcachon, le passage de la station marine (datant de 1857) en pôle océanographique de recherche et d'enseignement supérieur est également significative des ambitions de la municipalité. Pour accueillir à terme 150 chercheurs, quelques formations et plusieurs centaines d'étudiants¹⁹⁴ un déménagement des activités depuis le front de mer vers une zone rétro-littorale a dû être envisagé. Ce déplacement permettra de bénéficier d'un espace à la hauteur des ambitions du projet, et du rayonnement de la commune. Dans le domaine de la réinterprétation du passé maritime local, le contenu du périodique arcachonais est également significatif de la volonté municipale de lui redonner un statut de ville littorale haut de gamme. Il figure parmi ceux qui accordent le moins d'importance aux héritages balnéaires tout en assurant une plus large proportion à l'ensemble du Patrimoine Atlantique territorial (tableau n°46).

¹⁹² Violier, 2002, op. cité.

¹⁹³ Cf. chapitre 5.

¹⁹⁴ Grâce à un renforcement du partenariat avec l'Université de Bordeaux 1.

Tableau n° 46 - Les 17 thèmes développés dans la rubrique « histoire » de Vivre Arcachon (17 numéros de avril 2002 à octobre 2006)

| Rubrique « histoire » de Vivre Arcachon | Thèmes « Atlantiques » | Autres thèmes |
|--|--|---|
| nombre d'apparition et thèmes | 10 thèmes dont : - patrimoine balnéaire culturel : 6 - patrimoine maritime naturel (Bassin d'Arcachon) : 3 - pêche maritime : 1 | 7 thèmes dont - monuments locaux : 4 - autres : 3 |

Source : dépouillement de périodiques F. Brulay

La répartition temporelle de ces thèmes témoigne plus encore de ce type d'intentions politiques locales. Les éléments du passé balnéaire ainsi que ceux qui évoquent le Bassin d'Arcachon y sont présents pour moitié en 2002, à la suite de l'élection d'Yves Foulon ; pour l'autre moitié, à l'instar de son affichage avec les ministres dans le périodique, dans les numéros de 2006 donc avant les prochaines élections municipales de 2008¹⁹⁵. Ces référents territoriaux viennent rassurer les électeurs sur le contenu du projet politique à des moments stratégiques : *Vivre Arcachon* fonctionne sur le même mode que le périodique de Tours analysé par Michel Lussault¹⁹⁶. Les autres thèmes apparaissent entre 2003 et fin 2005, donc dans la période privilégiée de l'action d'une municipalité élue entre 2001 et 2008.

Par ailleurs, la présence de certains monuments locaux dans la rubrique « histoire », dont la dimension et le prestige sont à la hauteur du projet politique territorial, permet de rappeler qu'ils sont l'objet de travaux. Surtout ils soulignent le fait que l'appel au passé – dans le cas présent la Belle Epoque et la volonté de renouer avec la ville littorale haut de gamme – sert dans la communication politique à légitimer le présent (l'action municipale), et annonce l'avenir. C'est le cas de la rénovation du secteur du marché mais aussi, de façon plus symbolique, de l'Olympia dont l'inauguration s'est déroulée en présence du ministre de tutelle (figure n°37). Cette nouvelle salle de spectacle est en fait une reconstruction de l'ancien grand théâtre construit dans les années 1870 dans la ville d'été, l'ancienne façade ayant d'ailleurs été conservée. Cette opération, qui médiatise la volonté de renouer avec la vie de l'époque bénite et avec le prestige qui lui est associé, trahit aussi le désir des élus de développer le rayonnement régional de leur territoire.

¹⁹⁵ Elections qui étaient prévues initialement en 2007, avant le changement de calendrier suite aux élections législatives et présidentielles prévues cette année-là.

¹⁹⁶ Cf. chapitre 2.

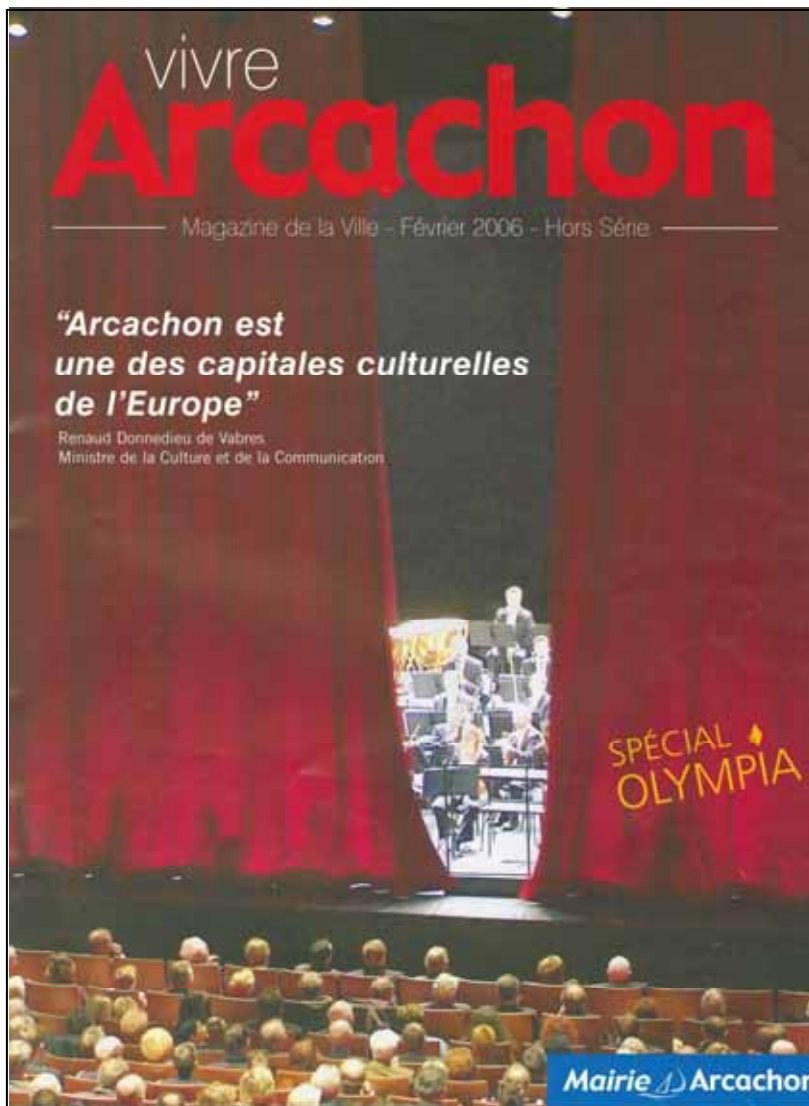


Figure n°37 - L'inauguration de la nouvelle salle de spectacle d'Arcachon (33) en janvier 2006

Source : Hors-Série de Arcachon magazine, février 2006 – mairie d'Arcachon, 16 p.

Pour les autres municipalités, l'ambition de constituer des villes littorales haut de gamme passe également par le développement de l'offre culturelle. Du coup, les palais des congrès, dont l'objectif principal reste de développer le tourisme d'affaires de vocation nationale voire internationale, accueillent de plus en plus de spectacles et de concerts. C'est le cas de l'espace Atlantia à La Baule-Escoublac et de la Halle Iraty à Biarritz dont le maire affirme avoir fait de l'excellence culturelle un des piliers de son mandat municipal¹⁹⁷. Le cas de la commune basque apparaît cependant comme assez singulier dans la mesure où la ville est depuis longtemps intégrée dans un ensemble urbain, même s'il règne dans l'agglomération bayonnaise une importante concurrence notamment autour des équipements culturels avec Bayonne et Anglet. Plus largement le domaine culturel témoigne d'une partie des nombreuses actions que ce maire entreprend pour distinguer sa commune dans l'ensemble métropolitain.

¹⁹⁷ *Sud Ouest* du 29 janvier 2007.

Si pour Arcachon, La Baule-Escoublac et Biarritz - « *Biarritz est une ville contrairement à Saint Jean de Luz ou Hossegor* »¹⁹⁸ - le développement de l'offre culturelle est possible, l'éloignement géographique des lieux de concentration de population constitue à nouveau un obstacle rédhibitoire pour Soulac-sur-mer. Il l'est également pour Royan puisque le développement du tourisme de congrès, un temps perçu comme l'avenir de la commune, a été rapidement abandonné par la municipalité. En effet, des études au début des années 1990 avaient démontré que la création des équipements et des infrastructures manquantes (notamment des hôtels haut de gamme) engendreraient des investissements pharaoniques.

On retrouve d'ailleurs dans les périodiques ces différences de situation géographique : dans les trois premières communes, la communication politique évoque de façon régulière la présence de lignes TGV quotidiennes vers les métropoles régionales et, au-delà, vers Paris¹⁹⁹.

L'intercommunalité constitue également un moyen pour réaliser de tels objectifs territoriaux, notamment en mutualisant les coûts des équipements. Par exemple à Soulac-sur-mer la Communauté de Communes de la Pointe Médoc a porté le projet de port de plaisance de Port Médoc ; elle supporte également une large part des coûts énormes des opérations de luttes contre l'érosion littorale. On peut aussi noter que ces cinq stations accueillent toutes les sièges de leurs structures intercommunales, et qu'en dehors du maire d'Arcachon, tous ces maires en sont les présidents²⁰⁰ ; mais Yves Foulon peut en revanche compter, par le biais de sa proximité avec certains ministres, de la création d'une sous-préfecture en 2006 à Arcachon.

La dénomination de ces nouveaux territoires intercommunaux constitue d'ailleurs une occasion de revendiquer une identité maritime, par exemple pour Royan et La Baule-Escoublac (tableau n°47).

¹⁹⁸ Entretien avec Didier Borotra, sénateur-maire de Biarritz (64).

¹⁹⁹ L'élection d'un « poids lourd » de la politique (Didier Quentin) à la tête de la municipalité royannaise en 2008 a toutefois relancé le dossier de l'arrivée du TGV dans cette station.

²⁰⁰ À Royan, la démission de Philippe Most (maire de Royan) en 1986 a donné la présidence de la Communauté d'Agglomération à Jean-Pierre Tallieu, le maire de La Tremblade. L'élection de Didier Quentin à la mairie de Royan n'a pas redonné ce pouvoir à la ville-centre, puisque Jean-Pierre Tallieu a été réélu en 2008.

Tableau n° 47 - Les intercommunalités (hors pays) de la façade océaniques française qui possèdent une dénomination « Atlantique »

| Territoires | Dénominations de l'intercommunalité |
|--|-------------------------------------|
| Communauté Urbaine de Brest (29) | Brest Métropole Océane (Finistère) |
| Communauté de Communes Blavet-Bellevue-Océan (56) | |
| Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande (44) | Cap Atlantique |
| Communauté d'Agglomération de Royan (17) | Agglomération Royan Atlantique |
| Communauté du Bassin d'Arcachon-Nord (33) | COBAN Atlantique |

Source : DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales), 2008

L'affichage progressif d'une dimension « Atlantique » plus vaste que le simple domaine balnéaire montre le positionnement de ces communes dans les changements géographiques à l'œuvre sur la façade océanique française²⁰¹. Si ces municipalités n'entendent pas rompre totalement avec l'existant - demeurer des stations balnéaires huppées - elles ne peuvent pas non plus ignorer les évolutions géographiques contemporaines des littoraux océaniques. Le passage de la station à la ville littorale s'y déroule toutefois, contrairement aux stations naturelles, dans la douceur : les attentes des résidents sont importantes, et les évolutions démographiques peu nombreuses. L'image Atlantique à forte dominante patrimoniale, qui constitue dans ces lieux un des médiateurs du projet *de vivre ensemble* au bord de l'eau salée, témoigne également d'une forme d'ouverture vers l'espace régional.

²⁰¹ Cf. la conclusion de la Partie 3.

C – Les projets politiques identitaires fondés sur les patrimoines portuaires

« Revendiquer la protection et la valorisation d'un espace donné, en mettant en avant des qualités patrimoniales, c'est tenter de le défendre et de se l'approprier, réellement ou symboliquement. C'est tenter d'acquérir une légitimité et d'exercer une forme de pouvoir sur cet espace »²⁰².

Certains projets identitaires des municipalités littorales, dont on a vu qu'ils trahissaient des stratégies de distinction territoriale fondées tantôt sur l'opposition urbain / naturel, tantôt sur un moment du passé balnéaire local, s'appuient sur l'exaltation des passés portuaires. En effet, si ces derniers participent d'une mise en valeur exhaustive des Patrimoines Atlantiques territoriaux en vue de pérenniser la fréquentation touristique, ils possèdent également une forte charge identitaire. Ces morceaux d'histoire locale sont ainsi omniprésents dans les images Atlantiques des municipalités de Douarnenez, Concarneau, Les Sables d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Capbreton voire La Rochelle²⁰³.

De telles initiatives trahissent des intentions politiques territoriales singulières : nous montrerons que la réinterprétation de ces passés portuaires est un moyen d'acquérir une position régionale privilégiée. Ces élus veulent constituer des ensembles urbains littoraux polarisés autour de leur commune portuaire, comme à l'époque où elle rayonnait sur un arrière-pays côtier vaste : ils tentent ainsi de résister aux processus de métropolisation sur la façade. Dans cette double quête de centralité, symbolique (Atlantique) et géographique, la possession d'un Capital Atlantique volumineux s'avère particulièrement décisive, à tel point qu'il s'avère impossible de dissocier les ambitions territoriales des élus de leur puissance.

- Par ailleurs, les projets politiques identitaires par la mobilisation du passé portuaire sont parfois visibles à l'échelle régionale, par exemple en Bretagne. Outre le fait que ces territoires possèdent dans les représentations sociales une forte dimension maritime, on

²⁰² Gravari-Barbas dans Beauchard (dir.), 2003, op. cité (p. 61).

²⁰³ Cf. chapitre 3.

peut constater de fortes similitudes entre les pratiques de l'exécutif régional et celles des municipalités des communes portuaires :

- les représentations territoriales du Conseil Régional de Bretagne, qui se fondent sur les patrimoines maritimes notamment portuaires, trahissent une ambition similaire de renouer avec les pays maritimes ;
- le Capital Atlantique du Président de cette Région Jean-Yves le Drian est, à l'instar de celui des maires des communes portuaires, particulièrement volumineux ;
- les intentions cachées dans le projet identitaire maritime sont également au service d'une forme d'indépendance accrue du territoire régional breton. Toutefois, si la croissance démographique de cette région est importante (notamment sur le littoral), ce n'est pas une quête de lisibilité qui fait agir cette Institution : c'est plutôt sa volonté d'accroître ses prérogatives et de faire progresser le régionalisme en France. D'ailleurs, à l'instar des communes portuaires, les relations de ce Conseil Régional avec l'océan Atlantique reposent sur d'autres thèmes que le patrimoine maritime : nautisme et savoir maritime.

I – Des patrimoines portuaires au service du rayonnement régional

En matière d'identités maritimes, les évolutions géographiques et démographiques contemporaines suscitent pour les territoires portuaires des risques variables. Pour l'ensemble Nantes - Saint-Nazaire, pour La Rochelle et Bordeaux, ces risques demeurent limités : même si les discours politiques continuent de mobiliser massivement le passé portuaire local, ces communes sont suffisamment importantes et rayonnent depuis longtemps sur leur arrière-pays. Pour d'autres raisons, les identités maritimes d'autres territoires sont également peu en danger :

- certaines sont « nées de la mer », de la présence d'un port : Brest, Lorient et Rochefort ;
- d'autres possèdent aussi des liens forts avec leur port, et n'attirent que faiblement de nouveaux habitants (Douarnenez, Concarneau) ;
- à Quimper et Bayonne, l'identité portuaire ne constitue qu'un élément mineur des projets politiques identitaires ;
- enfin, le cas de Vannes est à part du fait de l'engouement récent des élus locaux pour le patrimoine portuaire.

En revanche, pour les élus de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne et Capbreton les enjeux sont importants. Localisées parmi les espaces qui accueillent le plus de populations exogènes²⁰⁴, ces trois communes modestement peuplées se situent en outre dans les interstices des principaux ensembles urbains de la façade Atlantique française. L'élaboration d'une identité maritime lisible y est par conséquent essentielle : nous focaliserons donc sur ces territoires.

Pour montrer les enjeux de la forte mobilisation du passé maritime dans les communes portuaires, nous interrogerons dans un premier temps l'échelle locale : l'exaltation de ce passé permet de satisfaire des habitants à la recherche de l'esprit des lieux. Nous verrons ensuite que le maintien de la mémoire portuaire procède de l'envie des élus de tourner vers leur territoire les nombreux néo-résidents qui affluent dans les communes périphériques : de faire de leur commune le centre d'un ensemble intercommunal. L'analyse de leurs Capitaux Atlantiques permettra enfin de montrer les relations fortes qui existent entre ces projets territoriaux et leurs promoteurs.

1 – Une identité maritime en adéquation avec les attentes des administrés

Fin 2005, la municipalité de Capbreton lançait une consultation auprès de ses administrés pour connaître leurs préoccupations et leurs attentes vis-à-vis de l'action politique locale. On peut en tirer quelques éléments intéressants pour notre travail, notamment en matière de satisfaction des habitants par rapport à l'importante promotion politique du Patrimoine Atlantique local : le fait que 30 % de la population totale de la commune ait répondu confère une certaine représentativité à ce questionnaire (2029 réponses sur une population estimée de 8420 habitants en 2005).

Précisons d'abord que la moitié de la population des sondés a plus de 60 ans, que 90 % d'entre eux ne sont pas nés dans cette commune et que près de la moitié (40 %) y sont arrivés il y a moins de 10 ans. Voilà qui fournit de premiers enseignements sur les évolutions démographiques locales : la population est âgée et en forte croissance. Si les impôts et les taxes locales, le chômage et le logement constituent les préoccupations principales de ces administrés et nécessitent à leurs yeux les efforts les plus importants, en revanche l'action politique locale en matière d'environnement et de cadre de vie est le premier sujet de satisfaction (figure n°38).

²⁰⁴ Cf. chapitre 1.

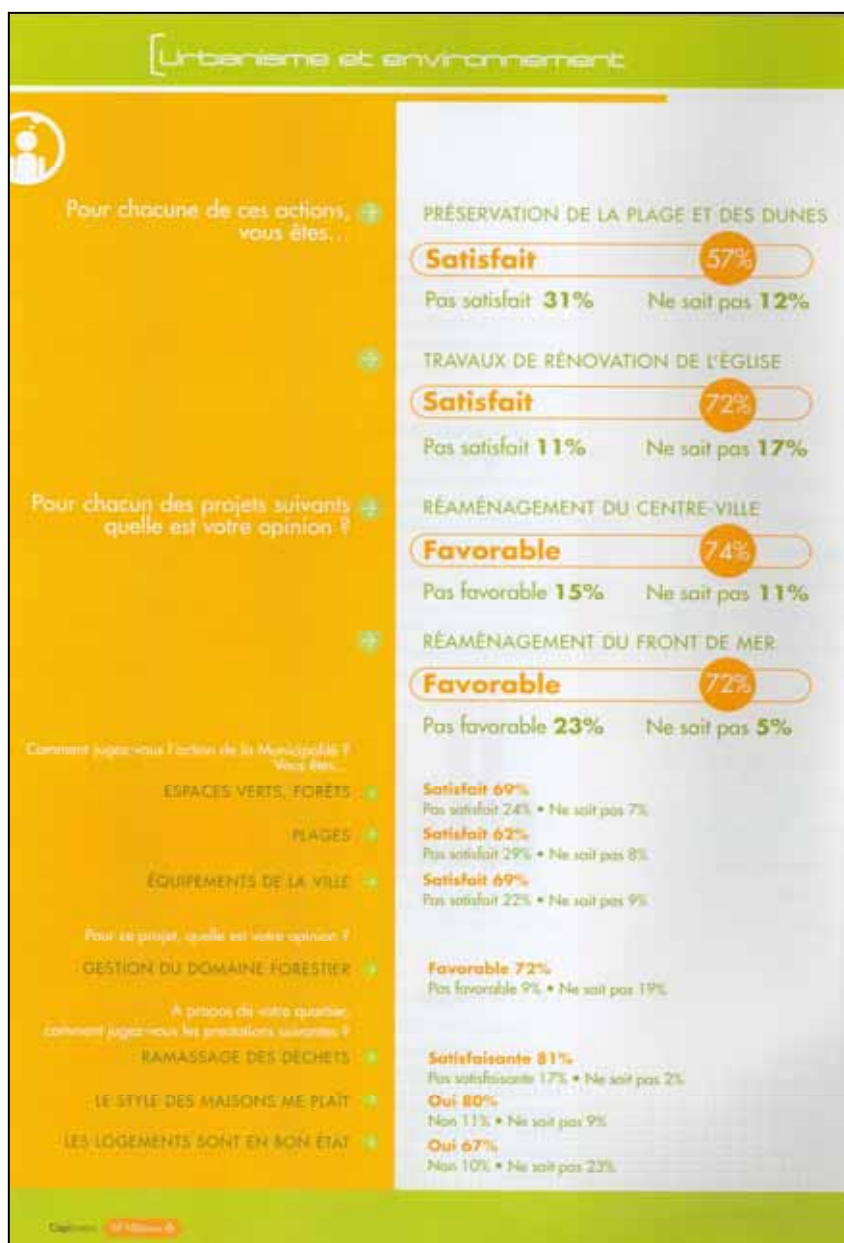


Figure n°38 – Les habitants de Capbreton (40) satisfaits de l'action municipale en matière de cadre de vie

Source : Hors-Série de « Capbreton », mairie de Capbreton – juillet 2006, 20 p.

Certes, la formulation du questionnaire – les réponses se limitent à « satisfait » / « pas satisfait » - contribue à expliquer le plébiscite en faveur du pouvoir politique local et de ses actions pour garantir une qualité de vie élevée. Cette satisfaction invite néanmoins le maire Jean-Pierre Dufau à conclure ainsi son éditorial dans le hors-série de *Capbreton* consacré aux résultats de la consultation : « *Le questionnaire a été un moment d'échange et de dialogue. Continuons à faire de notre cité marine un endroit où il fait bon vivre ensemble* »²⁰⁵.

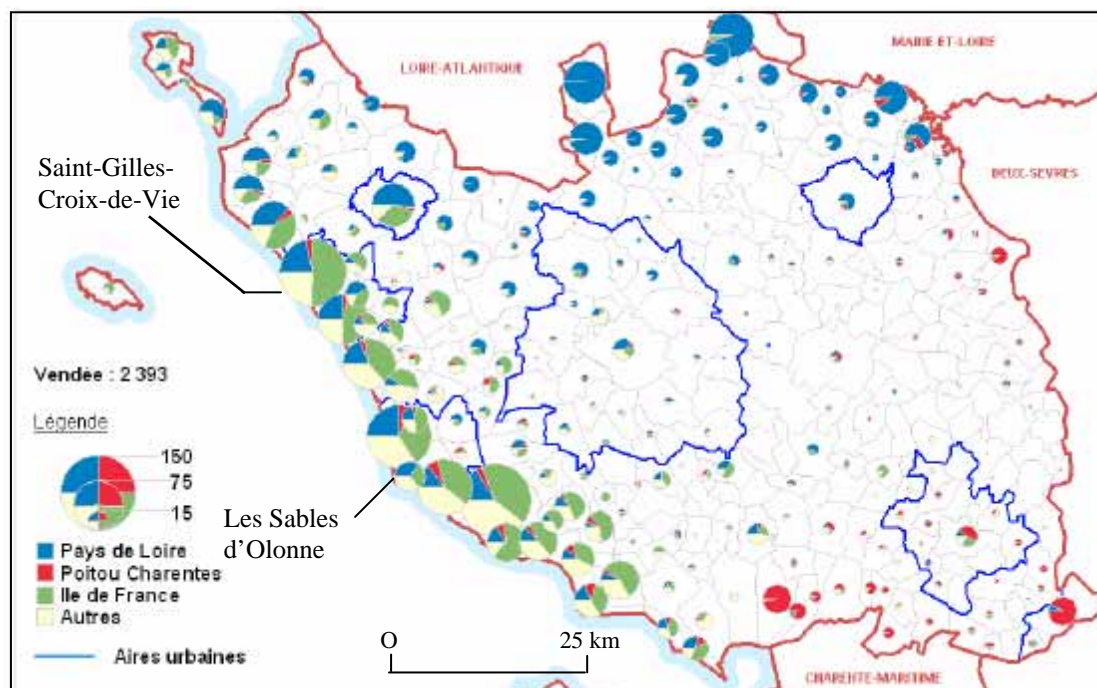
Si l'on vu dans le chapitre 5 que cette municipalité n'était pas avare d'efforts pour pérenniser la fréquentation touristique par une forte présence de l'océan, les résultats de la consultation

²⁰⁵ Hors-série du périodique *Capbreton*, juillet 2006 – mairie de Capbreton, (p.3).

montrent que ce type d'action procure également satisfaction à ses administrés. La figure de la « Cité marine » constitue par conséquent un artifice politique efficient au sens où elle permet de concilier les objectifs de fréquentation et les attentes des résidents, qu'ils se soient installés récemment ou depuis longtemps. Au regard des évolutions démographiques de Capbreton, cette satisfaction constitue une bonne nouvelle pour la pérennité de l'équipe municipale : la commune a gagné presque un quart (21%) d'habitants entre 1999 et 2005, le nombre de capbretonnais passant de 6642 à 8420 ; et les personnes âgées (+ de 60 ans) sont de plus en plus nombreuses et représentent 35% de la population en 2005.

Ce constat du rôle majeur d'un cadre de vie Atlantique pour satisfaire aux exigences de résidents particulièrement âgés peut également être établi dans les deux stations vendéennes. Les plus de 60 ans représentent en effet 42% en 2004 dans la « Cité maritime » (Saint-Gilles-Croix-de-Vie) et même 45 % en 1999 dans la « Ville rêvée à la mer » (Les Sables d'Olonne). En outre, plus encore qu'à Capbreton où les individus installés depuis moins de cinq ans sont originaires à 85 % d'Aquitaine, les populations attirées par les communes du littoral vendéen viennent d'autres régions, notamment d'Ile de France (carte n°49)²⁰⁶.

Carte n°49 - Nombre et origine des permis de construire de logements individuels « entrants » (demandés par des individus non-résidents dans le département) en Vendée entre 1999 et 2003



Source : Association Départementale d'Informations du Logement (ADIL 85), « La construction individuelle en Vendée entre 1999 et 2003 », mars 2005. 29 p

²⁰⁶ Les nouveaux venus originaires d'Ile de France semble toutefois sur le littoral moins nombreux que dans certaines îles du Ponant (voir Buhot, 2006, op. cité).

On peut en déduire que la place importante accordée à l'océan Atlantique dans le territoire d'élection montre la volonté de ces municipalités de mettre en adéquation l'image qu'elles en produisent avec l'idée que s'en font les habitants. Principalement urbains voire métropolitains, âgés, les nouveaux arrivants sont attachés à une forte présence de l'océan dans ces communes : ils sont satisfaits d'y trouver ce qu'ils estiment être l'esprit des lieux. Si l'origine géographique de ces néo-résidents est similaire à celle des individus qui s'installent dans les stations de forte promotion du patrimoine maritime naturel, ils sont aussi plus âgés et en ce sens plus proches des habitants des stations balnéaires huppées, quoique moins aisés. C'est pourquoi les intentions des municipalités des trois communes portuaires analysées (Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne et Capbreton) semblent parfois assez proches de celles des élus des stations qui fondent la relation de leur territoire avec l'océan sur l'exaltation du patrimoine maritime culturel. Les projets de « Cité marine », de « Cité maritime » ou de « Ville rêvée à la mer », qui tentent de brouiller les frontières entre terre (la commune) et mer, construisent en effet sur un plan symbolique une sorte d'isolat terrestre entouré d'eau. On retrouve dans ces discours l'idée de « patrimoine étendard » développée par Maria Gravari-Barbas²⁰⁷ pour montrer que certains patrimoines témoignent de la volonté de se distinguer socialement. Ces discours rappellent également les images élaborées par les élus insulaires et presque-insulaires²⁰⁸. Cette impression paraît d'autant plus vive que ces représentations possèdent une importante dimension passéiste : en effet la recherche d'un cadre de vie « Atlantique », qui contribue de façon importante au sens collectif que donnent les habitants à leur espace de vie, se fonde principalement (comme dans les stations balnéaires huppées) sur le patrimoine maritime culturel (portuaire). De fait, et au regard de la croissance et des niveaux atteints par les prix du foncier et des logements, on peut être inquiet des effets de tels discours en matière de mixité sociale dans ces territoires.

Par ailleurs, on sait que la personnification maritime de la ville (par exemple la « Ville rêvée à la mer ») contribue, pour les élus locaux, à l'attractivité touristique de leur territoire. Nous pensons également qu'en renforçant la dimension portuaire et donc l'identité maritime de leur commune, dans un contexte géographique propice à l'étalement urbain et à la métropolisation, ces élus tentent de développer son influence à l'échelle régionale. Ils ambitionnent de la faire rayonner sur un vaste territoire, en quelque sorte de refonder des pays « maritimes »²⁰⁹.

²⁰⁷ Dans Beauchard (dir.), 2003, op. cité.

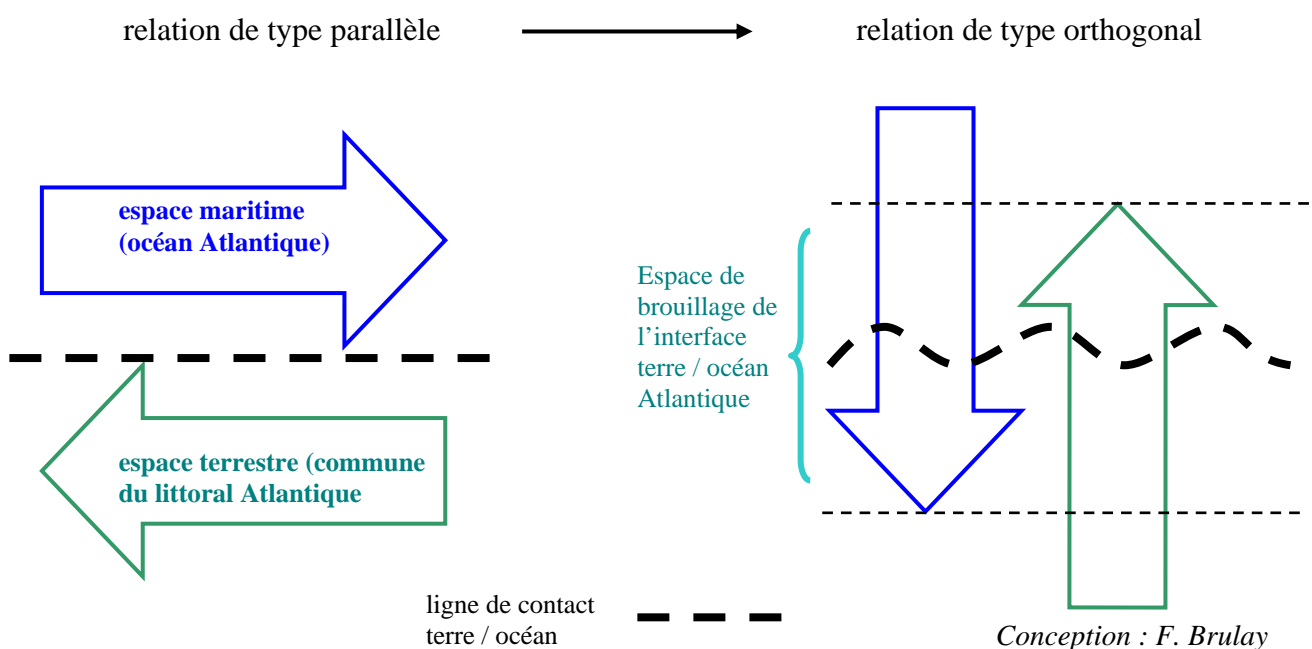
²⁰⁸ Cf. p.420-421.

²⁰⁹ Nous n'utilisons pas ce terme au sens défini par Yves Lebahy (dans Beauchard (dir.), 2000, op. cité.). En effet l'enjeu n'est pas pour les élus de ces communes portuaires de répondre à des logiques de maritimisation de

2 – La recherche de centralité géographique : vers la constitution de pays maritimes symboliques ?

L'affichage d'une forte identité maritime constitue à nouveau dans le processus d'acquisition de centralité géographique un atout. En effet, le fait de brouiller les limites entre terre et mer, grâce à la convocation d'un imaginaire portuaire, permet de faire de ces communes des portes d'entrée autant que des débouchés maritimes. Toutefois, dans le cas présent, la fonction portuaire ne sert pas à l'échange de marchandises : elle constitue un discours dont la portée recherchée se situe sur un plan strictement symbolique. Elle n'a d'autre but que de rendre possible la pénétration de l'océan Atlantique dans l'intérieur des terres : ces communes sont les lieux du passage entre l'élément océanique et l'arrière-pays côtier. Cette fonction leur confère une centralité (symbolique) Atlantique, ce qui *in fine* accroît leur rayonnement géographique sur l'arrière-pays. Les acteurs politiques locaux entendent ainsi se démarquer - sans rompre - de la station balnéaire : ils veulent faire évoluer les liens de la commune avec l'océan Atlantique et passer d'une relation parallèle avec le littoral (fondée sur le front de mer : plage, logements saisonniers, marinas, etc.) à une autre de type orthogonal (figure n°39).

Figure n°39 - Les deux types de relation : parallèle et orthogonale entre les communes littorales et l'océan Atlantique



l'économie locale (par exemple le cabotage) mais de faire face à des enjeux terrestres. Le port est dans le premier cas perçu comme une synapse entre l'océan et le continent ; dans le second comme un accès symbolique vers le large, sans quitter la terre.

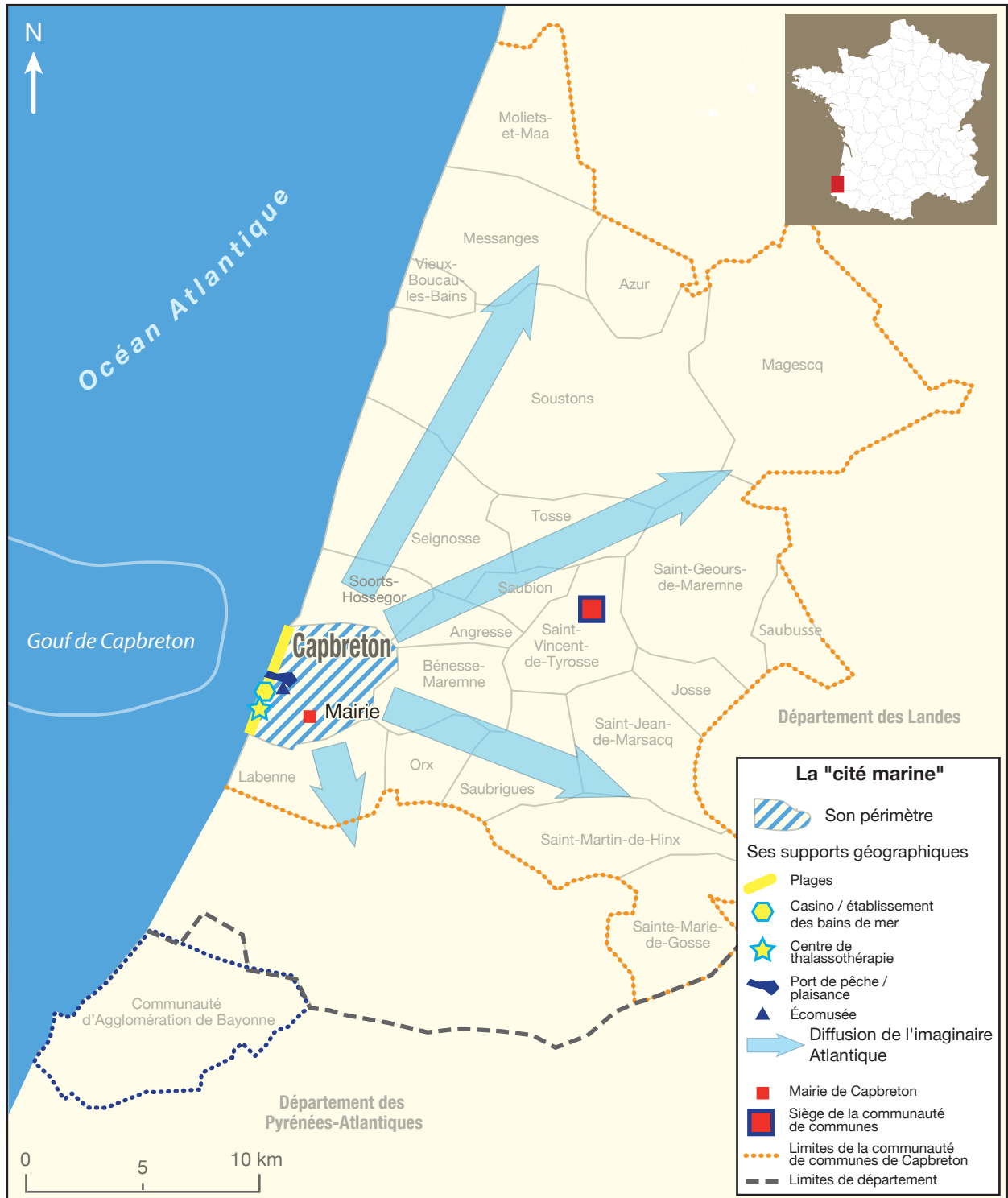
Les pratiques de la municipalité de Capbreton illustrent de telles intentions. Cette commune, située sur un littoral régional particulièrement rectiligne et monotone, et ouverte sur le sud d'un Golfe de Gascogne peu propice à la navigation, possède une activité portuaire moins développée qu'aux Sables d'Olonne et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Enfin (et surtout) les enjeux identitaires et plus largement territoriaux sont pour la municipalité capbretonnaise particulièrement forts : Bayonne est à une vingtaine de kilomètres, alors que les ports vendéens sont distants d'au moins quatre-vingts kilomètres de la métropole ligérienne et de l'agglomération rochelaise au sud. La promotion d'une « Cité marine » constitue un moyen pour affirmer son identité et refuser une certaine banalisation du type de celle que peuvent subir les communes plus proches de Bayonne (comme Tarnos ou Ondres). Cette « Cité marine » s'appuie sur un ensemble discursif varié, qui mêle communication périodique et pratiques territoriales en matière d'aménagement et d'urbanisme. Plus particulièrement, nous avons souligné le fait que la dimension portuaire de la commune se nourrissait de références à l'écomusée, au Gouf et à l'ancien estuaire de l'Adour²¹⁰. Dès le début de son entretien, le maire de Capbreton aborda le passé portuaire de sa commune, à l'époque où elle était située sur cet estuaire : « *Les XV^{ème} et XVI^{ème} siècles sont des siècles glorieux pour Capbreton : l'Adour s'y jetait, les pêcheurs étaient nombreux et l'activité était prospère. Le toponyme « Capbreton » est présent au Canada et les pêcheurs locaux y sont venus, sûrement avant même la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb* »²¹¹. Puis Jean-Pierre Dufau d'évoquer le fait que Capbreton est aujourd'hui le seul port du département, Port d'Albret au Vieux Boucau ne fonctionnant plus. Son discours et celui de sa municipalité, de façon verbale comme dans les actions territoriales, portent de nos jours le poids de ce qu'il considère être une responsabilité. On y mesure également sa volonté de renouer avec un passé portuaire prestigieux pour sa commune.

Ce positionnement est judicieux à l'échelle de la région Aquitaine. Unique port des Landes, cette cité peut se targuer d'être avec Arcachon le seul ensemble portuaire (plaisance et pêche) de la côte Aquitaine. N'oublions pas non plus que l'écomusée de la pêche de Capbreton ne contient que des espèces ayant pour origine le Golfe de Gascogne. Sachant qu'Arcachon n'est pas directement sur l'océan et que le Pays Basque est proche de la frontière et des ports espagnols, on mesure plus encore l'intérêt d'un tel appel au passé portuaire : en se distinguant de la côte Aquitaine, Capbreton devient un élément phare du littoral régional.

²¹⁰ Cf. chapitre 3 et 5.

²¹¹ Entretien avec Jean-Pierre Dufau, maire de Capbreton (40).

Carte n° 50 - La "Cité marine" (2006 -) de la municipalité de Capbreton (40) : un artifice rhétorique au service du rayonnement de la commune sur son arrière-pays



Source : dépouillement de périodiques et entretiens F. Brulay

Conception : F. Brulay / réalisation : P. Brunello <http://www.univ-lr.fr/ctig>

Aussi, grâce à sa forte dimension portuaire et plus largement patrimoniale, la « Cité marine » est en mesure de rayonner au moins sur les territoires environnants (carte n°50).

À une échelle plus fine, un tel discours engendre des relations conflictuelles avec l'agglomération bayonnaise ; toutefois la municipalité landaise ne veut pas rejouer la même scène qu'il y a cinq cents ans. Si, en évoquant l'époque estuarienne la communication rappelle que le détournement l'Adour vers Bayonne a entraîné une importante prospérité pour la commune des Pyrénées-Atlantiques au détriment de Capbreton, de nos jours la concurrence avec Bayonne n'a plus lieu sur le plan portuaire : Capbreton est un port de pêche et de plaisance, Bayonne un port de commerce.

Une vive concurrence est en revanche visible avec les communes littorales du Pays Basque, en premier lieu les stations d'Anglet et surtout de Biarritz. Peu nouvelle dans les domaines du surf ou de la balnéothérapie, cette concurrence se déroule dans un univers particulièrement vaste : les images Atlantiques de Capbreton et de Biarritz étant parmi les plus diversifiées de la façade, les motifs de dispute trouvent dans les relations avec Québec ou le savoir maritime de nouvelles formes d'existence. La concurrence autour du surf semble légèrement s'atténuer²¹², la commune de Soorts-Hossegor ayant les faveurs du Conseil Général des Landes pour développer un pôle de compétitivité. Dans le domaine portuaire la rivalité est plutôt à chercher du côté des ports du Pays Basque (Saint-Jean-de-Luz, Ciboure et Hendaye), mais elle reste peu développée car ces derniers sont essentiellement des ports de pêche.

Les images Atlantiques des ports vendéens trahissent également la volonté de leurs élus de renouer avec l'époque où la ville et le port ne faisait qu'un. Pour Saint-Gilles-Croix-de-Vie, c'est le plus souvent l'époque glorieuse de la pêche à la sardine – de la fin du XIX^{ème} siècle au milieu du XX^{ème}. Aux Sables d'Olonne, le lieu privilégié des relations entre la ville et son port est le quartier de la Chaume, qui est largement mis en scène dans le périodique local comme dans les actions territoriales de la municipalité. Ce quartier est celui qui a accueilli au cours des siècles différentes populations de gens de mer : pêcheurs, négociants, saliculteurs, etc. ; de nos jours, il fait face au port de plaisance qui accueille tous les quatre ans les navigateurs du « Vendée Globe ».

²¹² De façon assez relative toutefois puisque lorsqu'on évoqua le pôle de compétitivité sur le surf dans le sud Landes, le maire de Capbreton eut cette réponse : « *Ce pôle ne changera pas grand chose puisque Capbreton, Seignosse et Soorts-Hossegor sont déjà complémentaires. Capbreton accueille les compétitions de surf des jeunes, Hossegor à l'économie et la Fédération du surf et Seignosse les meilleures vagues. Biarritz n'a que le fait d'avoir eu les premiers surfeurs* » (source : entretien avec Jean-Pierre Dufau).

3 – Capitaux Atlantiques et recherche de centralité géographique

Dans cette quête de rayonnement à l'échelle régionale, un Capital Atlantique volumineux constitue un élément essentiel. En effet, en dehors des réseaux nationaux qu'il entretient à Paris, la puissance du maire de Capbreton Jean-Pierre Dufau est un atout majeur. Il fut en 2007 réélu député pour la troisième fois dans une circonscription dans laquelle l'aire urbaine de Dax représente la moitié de la population, devançant deux fois de suite le maire de la sous-préfecture (en 2002 et 2007). Socialiste comme l'exécutif du Conseil Général des Landes dirigé par Henri Emmanuelli, il bénéficie pour la même raison d'un certain écho à Bordeaux dans les rangs de la majorité régionale d'Alain Rousset. Un détail montre le poids de ce député-maire et, au-delà, sa capacité à résister à l'extension d'une agglomération bayonnaise qui nuirait au rayonnement de Capbreton : le périmètre du SCOT est le même que celui d'une Communauté de Communes Marenne-Adour Côte Sud²¹³ qui ne regroupe pas les communes les plus proches de Bayonne.

Si la réussite des objectifs de la municipalité capbretonnaise dépend beaucoup des pratiques de son principal promoteur, on observe des situations similaires à Saint-Gilles-Croix-de-Vie et aux Sables d'Olonne. Ces deux maires sont également des notables, dont le poids constitue un élément décisif par exemple quand il s'agit de construire des équipements intercommunaux dans des communes pourtant peu riches en surfaces à urbaniser (ouverture d'un multiplexe de cinéma à Saint-Gilles-Croix-de-Vie) ; ou d'étoffer l'offre culturelle (Les Sables d'Olonne).

En revanche, à la différence de Capbreton, sur un plan politique ces deux élus doivent composer avec l'omniprésence du Conseil Général de Vendée et du système de Villiers fondé sur la présence de fiefs locaux²¹⁴ ; ce que le député-maire des Sables d'Olonne traduit de façon géographique : « *Le découpage politique du littoral vendéen est lié à son histoire et à ses cours d'eau qui régulent les différences entre le Talmondais, les Olonnes, le Pays de la Vie, le Pays des Achards, etc.* »²¹⁵. De son côté, le maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, moins puissant que le député Louis Guédon, semble plus gêné par l'omniprésence du Conseil

²¹³ Jean-Pierre Dufau n'en est pas le président, même si il en fut l'artisan principal en tant que conseiller général pendant presque vingt ans. On notera par ailleurs que, dans un contexte intercommunal vendéen peu développé, la Communauté de Communes de la Côte de Lumière (Saint-Gilles-Croix-de-Vie) et la Communauté de Communes des Olonnes ne contiennent respectivement que 6 et 3 communes. Les deux maires des communes centres sont en revanche présidents de leurs structures intercommunales.

²¹⁴ Id.

²¹⁵ Entretien avec Louis Guédon, maire Des Sables d'Olonne (85).

Général : « *Aucun conseiller généraux n'a de connaissance de la mer ni de vision maritime. De toute façon, en Vendée, tout passe par le « château »*²¹⁶.

Cependant, la forte présence de cette Institution dans son département et le poids politique de son Président ne se posent pas toujours en contradiction avec les intérêts locaux. Ces éléments peuvent même être bénéfiques au rayonnement des communes portuaires, par exemple lorsqu'il s'agit de faciliter leur accessibilité. Ainsi, alors que les capbretonnais sont dans ce domaine dépendants de la proximité de l'agglomération bayonnaise (train et aéroport), les habitants des Sables d'Olonne devraient pouvoir enfin apercevoir des TGV arrivant depuis Nantes en gare de la ville d'ici fin 2008. On a également mesuré le rôle du Conseil Général dans le développement de la course de voile du « Vendée Globe »²¹⁷.

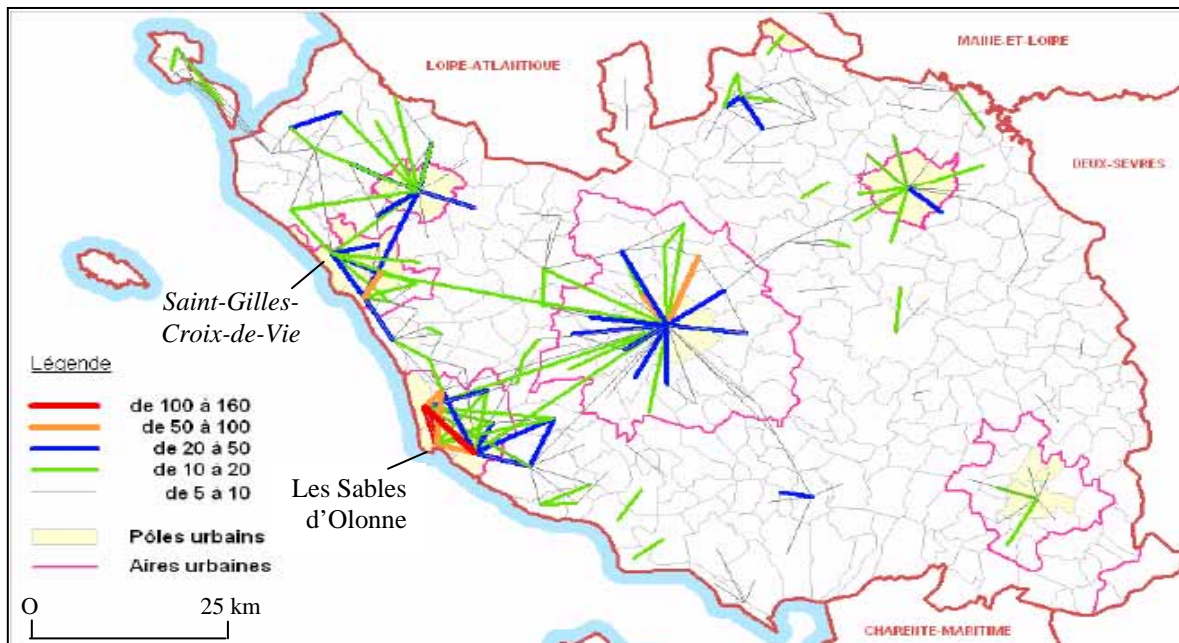
Si les ambitions régionales de ces communes sont indissociables de la puissance politique de leurs promoteurs (les maires), une importante mise en scène du passé portuaire constitue également un moyen d'accroître ce rayonnement : dans un contexte de forte attractivité démographique et de grande mobilité des individus, la « ville portuaire » contribue à l'acquisition de centralité géographique. Le fait que de nombreux individus s'installent dans les communes rétro-littorales et travaillent dans un bassin d'emploi côtier constitue une preuve de la centralité symbolique Atlantique de ces communes portuaires : par exemple, aux Sables d'Olonne, une partie des actifs migrent quotidiennement vers l'aire urbaine de La Roche-sur-Yon (carte n°51).

Ces individus peuvent ainsi profiter de l'océan sans habiter à proximité car la commune littorale est peu accessible pour se loger ; de son côté, cette dernière engrange de substantiels bénéfices en terme d'économie résidentielle grâce à l'élargissement de son bassin de « consommation ».

²¹⁶ Entretien avec Patrick Nayl, maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85). Le « château » est le Puy du Fou, propriété du Président du Conseil Général Philippe de Villiers.

²¹⁷ Cf. chapitre 4.

Carte n°51 – Les flux résidentiels générés par la construction individuelle de 1999 à 2003 en Vendée (flux supérieurs à 5 permis de construire)



Source : ADIL Vendée, 2005, op. cité.

II – Les patrimoines maritimes, des supports géographiques pour les revendications régionalistes du Conseil Régional de Bretagne

Pour la sociologue Catherine Bertho²¹⁸, la majorité des représentations régionales, qui contribuent à caractériser les anciennes grandes provinces françaises, ont pris naissance au cours du XIX^{ème} Siècle²¹⁹. Celle de la Bretagne, essentiellement terrienne et « noire » avant 1830, va progressivement intégrer, sous le coup de l'exode rural, de la montée des revendications régionalistes et plus particulièrement du développement des bains de mer, une connotation plus maritime. Certes, le développement de guides et d'ouvrages mais aussi les voyages romantiques construisent une vision « épurée » de cette région comme autant de lieux à voir, de points de vue, d'individus pittoresques bref de stéréotypes (« *coupé de la Bretagne réelle, le touriste prend l'habitude d'en consommer des ersatz* »)²²⁰. Néanmoins, les évolutions sont bien réelles. Puis, au début du XX^{ème} siècle, l'exil de nombreux bretons à

²¹⁸ Bertho, 1980, « L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°35, p. 45-62.

²¹⁹ Sur l'absence de représentations des provinces françaises avant la Révolution (Bretagne, mais aussi Bourgogne, Auvergne, etc.) voir De Planhol, 1988, op. cité.

²²⁰ Id., p.61.

Paris participe également du développement de la dimension maritime de la région. Toutefois, « *c'est toujours la culture rurale qui porte la personnalité de la province ; elle est toujours perçue en terme de folklore ; ce sont toujours le caractère de la race, de la personnalité de la langue bretonne, l'influence du climat et la nature du sol, la célébration des costumes, des danses, des monuments, qui continuent à nourrir la représentation de la province* »²²¹. Deux domaines sont ainsi présents et cohabitent dans les représentations de la Bretagne : l'une est maritime, l'autre et terrienne et rurale. En ce début de XXI^{ème} siècle, c'est la dimension maritime qui est au cœur du projet identitaire du Conseil Régional de Bretagne. Celui-ci s'est par exemple porté acquéreur en 2006 de trois ports régionaux (Brest, Lorient et Saint Malo), et a joué un rôle majeur pour obtenir la reconnaissance d'un pôle de compétitivité Mer dont la vocation se veut mondiale²²².

Afin de mettre en lumière les enjeux du discours maritime de ce Conseil Régional, nous analyserons dans un premier temps le contenu et les modalités d'élaboration de son image Atlantique : une forte préoccupation pour le patrimoine maritime, et le Capital Atlantique volumineux de son Président Jean-Yves Le Drian en constituent les éléments principaux. Ensuite, nous verrons que le Patrimoine Atlantique territorial constitue un élément majeur du projet régionaliste de l'exécutif régional breton : en tant que support de développement économique mais aussi comme socle spatial de ces revendications.

1 – Une représentation politique régionale fondée sur le patrimoine maritime

Si l'analyse de la communication périodique du Conseil Régional de Bretagne ne trahit pas une volonté forte de mettre en valeur le Patrimoine Atlantique régional²²³, en revanche les actions de cette Institution s'inscrivent dans une trajectoire opposée. Ces deux « discours » ne sont pas antagonistes, ils sont en fait complémentaires.

En effet, d'un côté les individus qui élaborent la communication périodique, à l'instar de celles des territoires « bretons »²²⁴, postulent la forte dimension maritime de la région : il ne leur paraît pas obligatoire de revendiquer une situation maritime qu'ils perçoivent comme

²²¹ Id., p.62. Pour une idée plus précise de la culture bretonne contemporaine, voir l'étude des fest-noz faite par Olivier Goré (2006, « Le géosymbole, vecteur de la territorialité régionale ; l'exemple des fest-noz », *Norois*, n°198, 2006/1, p.21 – 33).

²²² <http://www.pole-mer-bretagne.com/accueil.php>

²²³ Cf. chapitre 3. Précisons que, contrairement aux autres périodiques analysés, les 25 documents analysés pour cette Institution sont constitués de seulement 5 numéros du périodique *Bretagne ensemble* (trimestriel dont le premier numéro est sorti en novembre 2005) ; et de 20 *lettres d'informations* de 3 à 4 pages seulement. Celles-ci sont mensuelles, ne sont distribuées aux citoyens que par voie numérique et seulement s'ils le désirent : la différence est donc importante avec les autres collectifs de notre étude.

²²⁴ Cf. chapitre 5.

évidente pour les lecteurs. Leur communication se fait donc essentiellement le relais des actions de l'exécutif régional. De l'autre côté, ce dernier s'investit massivement dans la préservation et la gestion des espaces littoraux régionaux : par exemple, même si ce type d'action ne s'inscrit pas dans ces compétences, ce Conseil Régional n'hésite pas à rédiger une charte des espaces côtiers régionaux²²⁵. La comparaison avec le Conseil Régional d'Aquitaine est en ce sens saisissante : quand celui-ci tente de promouvoir une gestion durable de son trait de côte, il annonce de façon massive cette intention dans son périodique. En revanche, la mise en place « réelle » du GIP-Littoral que cet Assemblée initie constitue un échec, les élus locaux ne supportant pas ce qu'ils considèrent être une intrusion au sein de leurs prérogatives et de leurs territoires.

Il est vrai que la promotion du patrimoine maritime est un processus ancien en Bretagne : l'engouement pour les paysages littoraux régionaux y est concomitant du développement des bains de mer. La légitimité de l'action de l'exécutif régional en matière de promotion du patrimoine maritime repose également sur l'importante conscience patrimoniale des habitants de cette région, qui ont affiché rapidement leur volonté de protéger :

- le patrimoine naturel dès le début des années 1950, avec la SEPNB par exemple ;
- le patrimoine maritime culturel, la prise de conscience remontant dans ce domaine aux années 1970²²⁶.

Par ailleurs, sur un plan politique, le Conseil Régional de Bretagne s'appuie sur des « pays » bretons anciens²²⁷, qui sont pour la plupart dirigés par des élus socialistes dont les représentations littorales et maritimes sont assez similaires des siennes²²⁸.

Enfin, le contexte géographique est propice aux discours patrimoniaux. L'émergence de la Bretagne maritime s'était déjà mise en place dans un contexte d'accroissement de ses relations avec l'ensemble du pays, plus particulièrement avec la capitale : « *Si la Bretagne existe aujourd'hui, c'est grâce à ces efforts de composition d'une identité que mènent de multiples bretons, en Bretagne et ailleurs* »²²⁹. Cette région est toujours au début du XXI^{ème} siècle une terre attractive car favorable à l'accueil de résidents principaux, dont une large part vient de l'Île de France²³⁰ (carte n°52).

²²⁵ <http://www.labretagneetlamer.fr/?q=charte>

²²⁶ Le Dem, 2004, op. cité.

²²⁷ Baudelle (dir.), 1995, op. cité.

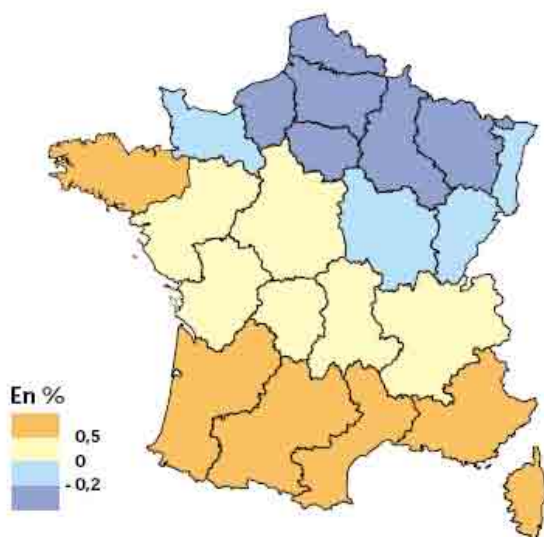
²²⁸ Cf. Chapitre 3 et 5.

²²⁹ Le Coadic, 2002, *Bretagne, le fruit défendu*, Rennes, PUR (p.49).

²³⁰ Un sondage IFOP pour Ouest-France, réalisé le 23 septembre 2007, montre qu'une large majorité des parisiens possèdent une image sympathique des bretons (<http://www.ifop.com/europe/docs/bretonsvusparis.pdf>)

Carte n°52 - La région Bretagne, un territoire d'accueil favorable aux franciliens entre 1999 et 2004

Taux annuel de migration interne nette entre 1999 et 2004



Source : Enquête de recensement de 2004

Solde migratoire de la Bretagne par rapport aux autres régions



Source : Enquête de recensement de 2004

Source : Octant n°102, INSEE, 6 p.

En dehors de la métropole rennaise, ces migrants s'installent principalement sur le littoral. Leur profil est assez similaire à ceux des autres littoraux océaniques : plutôt âgés (jeunes retraités ou en fin de carrière), avec des revenus supérieurs à la moyenne, ces néo-résidents accèdent le plus souvent à la propriété dès leur arrivée sur les côtes. Ils alimentent ainsi l'étalement urbain dans les communes de bord de mer ainsi que dans l'arrière-pays²³¹.

2 - Une image Atlantique qui révèle des ambitions maritimes importantes

La forte promotion du patrimoine maritime en Bretagne se nourrit ainsi de revendications écologistes, de contextes démographiques (densification et étalement urbain) et politiques (au sens large : « pays », associations, adhésion des citoyens au discours patrimonial) particulièrement favorables. C'est la maîtrise de ces éléments par l'exécutif régional qui permet d'asseoir la portée de son discours Atlantique : celle-ci repose largement sur la personnalité de Jean-Yves le Drian.

Maire de Lorient pendant 17 ans, plusieurs fois député, Président du District puis de la Communauté d'Agglomération de Lorient, il est l'homme fort des socialistes dans la région ;

²³¹ INSEE, Octant n°102, 6 p.

il a « grandi »²³² à proximité de Louis le Pensec, et fut un proche de François Mitterrand au cours des années 1980-1990. Par ailleurs, cet élu s’inscrit parmi ceux qui sont les plus liés à l’océan Atlantique grâce à son investissement en tant que maire de Lorient et comme Secrétaire d’Etat à la Mer. Il est, en 2007, toujours vice-président de l’ANEL. Aussi, celle qu’il a lui-même chargé de promouvoir une gestion durable des espaces côtiers bretons – Janick Moriceau sa Vice-Présidente à la Mer – n’hésite pas à affirmer que « *Cette charte est née de la forte volonté du Président du Conseil Régional, dont l’image et la présence porte une ambition maritime en France, dans la région mais aussi en Europe avec la CRPM* »²³³. Enfin, à l’échelle européenne, au-delà de son investissement dans l’élaboration des politiques publiques maritimes des années 2000, Jean-Yves le Drian fut l’un des plus ardents défenseurs des autoroutes de la mer (liaison Lorient–Gijon dans les années 1990).

Au regard des orientations de ces politiques publiques, on est peu surpris de constater que le discours patrimonial du Conseil Régional se double d’une ambition forte de développer l’économie maritime régionale²³⁴ : depuis 2004 et l’arrivée de la majorité dirigée par cet élu, les rapports du Conseil Economique et Social Régional (CESR) en ce sens se multiplient²³⁵. La lettre de saisine du CESR qui a précédé le rapport le plus récent (2007) est particulièrement éloquente : le Président le Drian y affirme notamment sa volonté de donner « *un nouveau souffle* »²³⁶ à l’économie régionale. Cette demande de contribution aux socio-économiques s’inscrit également dans la période de rédaction du Livre Vert sur la politique maritime de l’Union Européenne, le Conseil Régional essayant alors d’y imposer ses intérêts. Bref, cet élu l’a lui même rappelé lors des journées de l’ANEL en octobre 2007 à Ploemeur (56) : « *Il y a une opportunité majeure actuellement à valoriser le maritime* »²³⁷.

²³² Louis le Pensec fut notamment conseiller général du canton de Quimperlé et député de la circonscription de Concarneau qui sont situés à une trentaine de kilomètres de Lorient.

²³³ Entretien avec Janick Moriceau, Vice-Présidente de la Région Bretagne chargée de la Mer. On peut également, pour mieux cerner les ambitions du président de la région Bretagne, se référer à l’article qu’il a signé dans *La Revue Maritime* (Le Drian, 2005, « Quelle ambition maritime pour la Bretagne ? », *La Revue Maritime*, n°473, p.11–15).

²³⁴ Cf. chapitre 1.

²³⁵ Par ordre chronologique :

- CESR Bretagne, « Pour une gestion concerté du littoral en Bretagne », rapporteurs P. Euzenes et F. Le Foll, juin 2004, 214 p.
- CESR Bretagne, « Pour une stratégie portuaire dans une région maritime », rapporteurs G. Viala et G. Guillemot, janvier 2006, 290 p.
- CESR Bretagne, « Pour une politique maritime en Bretagne », rapporteur F. Le Foll, juin 2007, 194 p.

²³⁶ Cette lettre figure en annexe n°8.

²³⁷ Allocution du 11 octobre lors des Journées Nationales de l’ANEL 10-12 octobre 2007.

Il est vrai que dans le domaine maritime les liens entre l'exécutif régional et la sphère économique sont anciens : pour Anne Poussard, les entreprises régionales ont largement participé à la promotion de l'Arc Atlantique²³⁸. Pour les sociologues Anne Guillou et Christian Papinot, l'alliance de l'image de la Bretagne et de l'océan Atlantique constitue un plus indéniable pour ces entreprises²³⁹. Dans le domaine portuaire les entrepreneurs régionaux – notamment les transporteurs routiers – encouragent le développement du *feeder* : ce cabotage sur des petites distances permet en effet de desservir de nombreux ports d'envergure essentiellement locale, du type de ceux que l'on trouve en Bretagne.

Plus largement, l'enjeu pour le Conseil Régional est de moderniser son économie maritime : ses activités traditionnelles font face à des difficultés structurelles, son commerce maritime est quasi insignifiant aux échelles nationale et européenne, et ses activités nautiques, même en progression, ne génèrent pas des bénéfices comparables à ceux de la Vendée. L'ambition est donc de développer des activités maritimes modernes, et de se positionner sur des secteurs à fort potentiel de développement : biochimie et biologie marine, énergies renouvelables, sécurité en mer, nautisme de pointe, etc.

Dans le processus de modernisation de l'économie maritime, comme dans la mise en place d'une gestion durable des littoraux régionaux, le Conseil Régional se place ainsi en intermédiaire incontournable :

- il est un interlocuteur privilégié pour l'Union Européenne et ses politiques. De plus la présence de son Président dans le bureau de la CRPM permet de nouer des partenariats avec des régions périphériques (Toscane), portuaire (région de Brême) ou qui connaissent des problématiques similaires en matière de fortes densités littorales et de vieillissement de la population (PACA). Enfin, en dehors de l'Arc Atlantique, la région fait également parti de l'Arc Manche, ce qui « *renforce l'ancrage géographique de la région* »²⁴⁰ ;
- le Conseil Régional est également un intermédiaire incontournable dans son territoire puisqu'il se place en maillon fédérateur des intérêts de chaque « pays » en matière de gestion durables des littoraux, et de développement de l'économie maritime. Il veut créer un Etablissement Public Foncier régional, et a engendré la tenue d'assises régionales sur des préoccupations littorales et maritimes fortes (pêche et conchyliculture, et qualité de l'eau notamment). Le préambule du projet d'élaboration de la charte de gestion durable

²³⁸ Poussard, 1997, op. cité.

²³⁹ Guillou et Papinot, 1998, op. cité.

²⁴⁰ Entretien avec Janick Moriceau, Vice-Présidente de la Région Bretagne chargée de la Mer.

des espaces côtiers, signé par le Président Le Drian, illustre ce positionnement : « *Si la Région n'a pas de compétence de droit en matière de littoral, elle a une responsabilité et une légitimité incontestables. Elle est par ailleurs directement impliquée dans de très nombreux domaines touchant à la mer et au littoral. La nouvelle étape de la décentralisation, en matière portuaire notamment, vient encore de conforter ses moyens d'action. La Région est l'échelle pertinente de la concertation et de l'élaboration de consensus offensifs* »²⁴¹.

3 – L'image Atlantique, un médiateur des revendications régionalistes de l'exécutif breton

Les enjeux de cet investissement dans le maritime, en dehors de ceux strictement économiques, se situent donc dans la volonté d'accroître la lisibilité du Conseil Régional : il est vrai que les actions des institutions de ce type sont assez opaques pour les citoyens. En occupant le terrain des actions maritimes, cette institution contribue à produire sa propre légitimité.

Par ailleurs des enjeux identitaires sont également visibles, dans une double acceptation :

- en tant que représentation de soi, du « peuple breton » : les ambitions maritimes du Conseil Régional entretiennent en quelque sorte la représentation sociale d'une Bretagne qui incarne pour beaucoup une terre maritime ;
- politique car l'identité maritime est (aussi) produite par le Conseil Régional. Ce second aspect retient maintenant notre attention : il montre que la production d'une identité maritime est au service des revendications régionalistes de l'exécutif breton²⁴².

Ce type de revendications n'étant plus l'apanage de la droite conservatrice depuis les années 1960, les tenants de tels projets fondent leurs discours sur deux idées mobilisatrices²⁴³ :

- faire de l'Etat un ennemi (symbolique). Il s'agit notamment de dépasser le canton (et les départements) qui renvoient à l'action centralisée, et de s'appuyer sur les « pays ». Par la même occasion, l'Europe devient un allié. Ces deux éléments ont déjà été évoqués²⁴⁴ ;

²⁴¹ Ce préambule et le calendrier d'élaboration de la charte sont téléchargeables sur le site web de la région Bretagne : www.region-bretagne.fr

²⁴² Ces volontés régionalistes ne doivent pas être confondues avec celles des autonomistes : les élus bretons ne demandent pas l'autonomie, ils veulent que l'Etat reste présent dans leur région. Ils revendiquent en revanche un accroissement des compétences pour les collectivités territoriales, notamment régionales.

²⁴³ Voir l'introduction de Béatrice Giblin dans Giblin (dir.), 2004 op. cité.

²⁴⁴ Cf. chapitre 1.

- la seconde idée repose sur « *le caractère unique et exceptionnel du territoire de leur région, célébré par la beauté des paysages qui contribuent eux aussi à l'identité régionale* »²⁴⁵. D'ailleurs, pour Barbara Loyer, l'élection d'une majorité socialiste en 2004 en Bretagne doit beaucoup aux revendications régionalistes fondées sur le patrimoine naturel et culturel exceptionnel de la Bretagne, en plus des alliances avec les verts et les autonomistes²⁴⁶.

Nous ne développerons pas ici l'ensemble du contenu du projet régionaliste breton. D'autres l'ont déjà fait²⁴⁷, démontrant que celui-ci s'appuie sur la langue bretonne, la presse régionale, et la volonté de reformer le territoire « historique » à cinq départements²⁴⁸ ; bref, sur l'existence d'une véritable personnalité bretonne. En revanche, le fait que ces revendications se fondent en partie sur l'exploitation du Patrimoine Atlantique territorial intéresse notre grille de lecture par le Champ.

En suivant (à nouveau) Pierre Bourdieu, on sait que la volonté de se distinguer est à la base de toute ambition régionaliste : « *Le monde social est aussi représentation et volonté, et exister socialement, c'est aussi être perçu, et perçu comme distinct* »²⁴⁹. Dans le projet du Conseil Régional, la volonté de se distinguer s'appuie sur la mise en scène du territoire et plus particulièrement de certains espaces littoraux. Le logo de la région, élaboré par la majorité socialiste en 2005, traduit fidèlement cette intention (figure n°40).

²⁴⁵ Id. p.25.

²⁴⁶ Loyer dans Giblin (dir.), 2005, op. cité.

²⁴⁷ Id.

²⁴⁸ À peine installé, le Conseil Régional a voté à l'unanimité une résolution en faveur de la réunification administrative de la Bretagne : ce vote a eu lieu le 8/10/2004.

²⁴⁹ Bourdieu, 1980, « L'identité et la représentation : éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°35, p.63-72.

**Figure n°40 - Le logotype du Conseil Régional de Bretagne :
une forte dimension maritime**



Source : www.region-bretagne.fr (consulté le 1/04/2008)

Si sa forme en étoile filante veut témoigner d'un « nouvel élan »²⁵⁰, on peut également y voir la Pointe Finistère et les îles comme le cœur des préoccupations du Conseil Régional : la partie orientale de la région est en quelque sorte un point de départ vers la partie occidentale. Cette représentation met donc l'accent sur les lieux « emblématiques » de la Bretagne maritime : Presqu'île de Crozon, Pointe du Raz, îles d'Ouessant, de Sein et Belle-Île (la charte graphique expliquant que les trois étoiles figurent les îles).

Cet espace coïncide avec celui des pratiques linguistiques : à l'ouest d'une ligne Saint-Brieuc / Vannes on parle le breton « pur », à l'est le gallo qui est un mélange entre le breton et la langue d'oïl. Cette volonté de donner une place centrale à la partie occidentale du territoire administratif breton dans le projet de l'exécutif régional²⁵¹ nous renvoie également vers les représentations municipales de Brest, Douarnenez, Lorient, Saint-Nazaire et vers celles du Conseil Général du Finistère : l'image Atlantique du Conseil Régional participe du

²⁵⁰ Termes que l'on trouve dans la charte graphique de ce logotype (cf. le site web de la région).

²⁵¹ C'était aussi le cas lors de la « Breizh Touch ». Cette manifestation organisée par le Conseil Régional en septembre 2007 s'est fixée pour ambition de promouvoir l'identité bretonne à Paris : elle a généré de nombreuses animations pendant trois jours. Plus particulièrement la « Breizh sur Seine » mettait en scène un ensemble de rencontres et d'animations autour de la mer en Bretagne : les acteurs présents et les lieux mis en scène étaient majoritairement situés dans le Finistère (Océanopolis, port de pêche). Voir en annexe n°9.

« système » breton, par le biais de représentations similaires de l'océan. Deux éléments viennent asseoir ce constat :

- l'image Atlantique de Saint-Nazaire possède des caractéristiques similaires, de même que celle du département de Loire-Atlantique qui se fonde sur la promotion du patrimoine naturel. Ces représentations abondent dans le sens de la reformation de la Bretagne « historique ». D'ailleurs le Président de ce Conseil Général a, dès son arrivée en 2004, affiché sa volonté de tourner son département vers le nord en dressant un drapeau breton devant le bâtiment de l'Institution qu'il dirige, à Nantes ;
- l'image de Vannes, dont l'orientation maritime s'affirme depuis l'arrivée de la majorité dirigée par François Goulard en 2001, ne trahit pas la volonté de souscrire au projet politique du Conseil Régional, malgré sa présence dans le cœur de l'espace linguistique et idéologique breton. Au-delà des différences en matière de contenu des images Atlantiques, les antagonismes politiques contribuent à expliquer cette situation.

Ainsi, pour Barbara Loyer, « *Les élus du Finistère, de droite comme de gauche, sont au contraire depuis longtemps en pointe quant à la promotion d'une identité bretonne. Rappelons que c'est le seul département à être complètement inclus dans l'ensemble linguistique breton (...)* À cette singularité linguistique s'ajoute l'image des paysages côtiers du Finistère pour former la représentation d'un territoire « essentiellement » breton »²⁵².

La volonté d'une autonomie régionale accrue, et donc d'une certaine indépendance, se nourrit donc en partie d'une forte mobilisation du Patrimoine Atlantique territorial par l'exécutif régional. Si les activités maritimes sont les supports économiques de ce projet, les patrimoines naturels constituent les formes spatiales de ces revendications.

La mise en scène de la partie occidentale du territoire régional renforce, à l'instar des stratégies observées précédemment dans les communes littorales, sa centralité « Atlantique ». Ce centre symbolique se distingue du cœur géographique breton, la métropole Rennaise. Enfin, ce centre « Atlantique » est doté d'une forte puissance symbolique multiscalair :

- à l'échelle nationale, la pointe de la Bretagne et de ses milieux littoraux emblématiques s'oppose à Paris, à sa localisation terrestre et centrale en France, ainsi qu'au pouvoir centralisé auquel la capitale renvoie ;

²⁵² Loyer dans Giblin (dir.), 2004 op. cité (p. 304).

- à l'échelle de l'Union Européenne, cette centralité « Atlantique » permet de légitimer le discours sur la périphéricité qui est récurrent de la part des Conseils Régionaux bretons ; il est aussi un élément décisif dans l'exaltation de la « celtitude ».

À la différence du Conseil Général de Vendée²⁵³ pour lequel la mise en valeur du Patrimoine Atlantique départemental s'inscrit prioritairement dans des logiques de marketing territorial et, au-delà, dans des enjeux d'attractivité territoriale, pour le Conseil Régional de Bretagne ce Patrimoine constitue d'abord le fondement du projet politique identitaire et des intentions qu'il contient.

Conclusion du chapitre 6

Ce chapitre a permis de montrer que face aux mouvements des populations – périodiques comme définitifs - et à l'étalement urbain, et donc à la perte de lisibilité des territoires littoraux, l'océan Atlantique se situait au cœur des projets identitaires des élus de la façade océanique française²⁵⁴. La forte sollicitation des Patrimoines Atlantiques locaux, plus particulièrement les patrimoines maritimes, est le médiateur privilégié de ces préoccupations identitaires ; elle constitue en même temps une réponse de la part des acteurs politiques pour :

- dessiner les contours de leur « nouveau » territoire à partir de patrimoines maritimes susceptibles d'unifier les populations régionales (anciennes comme nouvelles), de faire adhérer le plus d'habitants à un projet commun ;
- faire face à des enjeux géographiques régionaux, les risques de banalisation et le refus d'être des périphéries métropolitaines qui entraînent la nécessité de devenir des villes littorales dotées d'une certaine centralité géographique.

²⁵³ Cf. chapitre 4.

²⁵⁴ Péron (dir.), 2002, op. cité. ; voir aussi la conclusion générale de et dans Gravari-Barbas (dir.), 2005, op. cité.

Au regard de ces enjeux identitaires et géographiques, la nature des patrimoines maritimes mobilisés dans les images Atlantiques varie en fonction des projets politiques territoriaux ; elle repose également sur des supports géographiques différents. Ainsi :

- dans certaines stations balnéaires, les identités maritimes se fondent sur une importante sollicitation du patrimoine naturel, principalement le bord de mer : pour leurs municipalités, les relations entre le territoire communal et l'océan sont parallèles ;
- ces relations sont également parallèles dans les stations qui fondent leurs identités maritimes sur l'exaltation du patrimoine balnéaire culturel. Cependant, plus que le bord de mer, ce sont des espaces rétro-littoraux qui constituent les supports géographiques des projets identitaires maritimes des élus ;
- la mise en valeur des passés maritimes engendre dans les communes portuaires des relations de type orthogonal avec l'océan. Ces projets identitaires correspondent à des ambitions territoriales différentes de celles des stations, l'objectif étant de conférer à l'ensemble du périmètre communal une centralité symbolique « Atlantique » afin d'accroître son rayonnement géographique ;
- enfin, la sollicitation de l'ensemble des patrimoines maritimes (naturel, culturel ou portuaire) par le conseil Régional de Bretagne, et donc la volonté de promouvoir une identité maritime lisible, entraîne la mise en valeur d'un espace vaste (le Finistère élargi, jusqu'à Lorient) qui constitue le support spatial de revendications régionalistes.

Dans l'élaboration de ces identités maritimes, le Capital Atlantique des acteurs politiques locaux s'avère un élément essentiel :

- dans sa dimension politique : les processus de patrimonialisation étant indissociables du mouvement de décentralisation et du retrait de l'Etat, le pouvoir de chacun est décisif. Un Capital volumineux témoigne d'une grande maîtrise sur le Patrimoine Atlantique local et donc sur le territoire, et légitime les projets identitaires comme géographiques.
- dans sa dimension territoriale, les ressources mobilisées par les élus se déterminant en fonction des enjeux territoriaux (géographiques comme électoraux) : les pratiques de mise en valeur des Patrimoines Atlantiques de la part des maires de Pornic, d'Arcachon et des communes portuaires (Capbreton, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne) en constituent des exemples patents.

PARTIE 3

Conclusion

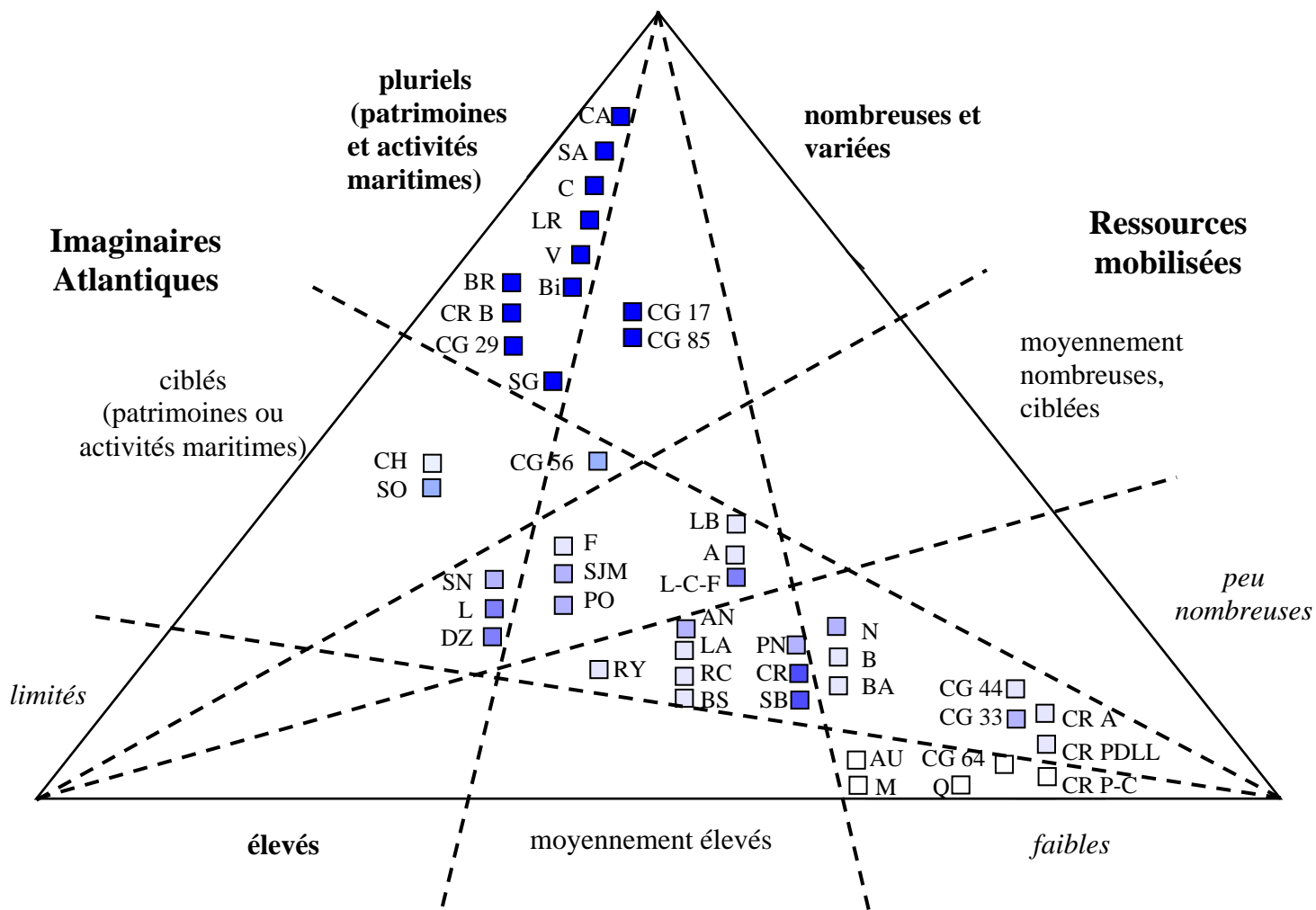
Cette partie a permis de montrer que la volonté des élus de se positionner à l'intérieur du « marché symbolique Atlantique » (le Champ) est indissociable des enjeux géographiques de leur territoire d'élection : le contenu et les modalités d'élaboration de leurs images Atlantiques varient en fonction des objectifs qu'ils lui assignent (figure n°41). Deux grands types d'enjeux géographiques existent sur la façade océanique française : la recherche d'attractivité territoriale et la quête identitaire. Ainsi :

- lorsque ces deux enjeux coexistent sur un même territoire, les pratiques politiques mettent en valeur le Patrimoine Atlantique de façon exhaustive, s'appuyant sur des ressources nombreuses et variées. On trouve de telles images Atlantiques dans les communes portuaires (en dehors de celles situées en fond d'estuaire). Par ailleurs, aux échelles extracommunales, des objectifs élevés en matière d'attractivité territoriale (Conseils Généraux de Vendée et de Charente-Maritime) ou certains projets identitaires (Conseil Général du Finistère, Conseil Régional de Bretagne) peuvent également contribuer à l'élaboration d'images particulièrement « Atlantiques » ;
- lorsque les enjeux géographiques sont moins élevés, les acteurs politiques locaux mettent en valeur leur Patrimoine Atlantique de façon ciblée : celui-ci est le plus souvent patrimonial (stations balnéaires), parfois fondé sur les activités nautiques (Conseil Général du Morbihan). Les ressources mobilisées sont donc moins nombreuses mais adaptées aux enjeux territoriaux ;
- enfin, certaines images Atlantiques trahissent le peu d'intérêt politique pour le Patrimoine Atlantique territorial et, au-delà, une faible volonté d'acquérir une position plus élevée dans le Champ. Cette dernière catégorie est assez hétérogène. On peut toutefois distinguer trois facteurs d'explication à ce faible intérêt politique :

1 sur un plan économique, cette catégorie regroupe les territoires les moins dépendants de la proximité de l'océan Atlantique ;

2 sur un plan identitaire, certains de ces territoires possèdent une identité non-maritime assez lisible : par exemple bretonne (terrestre) pour Auray et Quimper, basque pour Bayonne ;

Figure n°41 – Les relations entre les images Atlantiques et les enjeux géographiques des territoires d'élection sur la façade océanique française



Enjeux géographiques de la mise en valeur du Patrimoine Atlantique territorial (recherche d'attractivité territoriale et quête identitaire par le maritime)

| | | |
|--------------------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| CR A : Conseil Régional d'Aquitaine | AN : Anglet | L-C-F : Lège-Cap-Ferret |
| CR B : de Bretagne | AU : Auray | LR : La Rochelle |
| CR PDLL : de Pays de la Loire | B : Bordeaux | M : Mimizan |
| CR P-C : de Poitou-Charentes | BA : Bayonne | N : Nantes |
| | BI : Biarritz | Q : Quimper |
| | BR : Brest | PO : Pornic |
| CG 29 : Conseil Général du Finistère | BS : Biscarrosse | PN : Pornichet |
| CG 56 : du Morbihan | C : Concarneau | RC : Rochefort-sur-mer |
| CG 44 : de Loire-Atlantique | CA : Capbreton | RY : Royan |
| CG 85 : de Vendée | CH : Châtelailon-plage | SA : Les Sables d'Olonne |
| CG 17 : de Charente-Maritime | CR : Carnac | SB : Saint-Brévin |
| CG 33 : de Gironde | DZ : Douarnenez | SG : Saint-Gilles-Croix-de-Vie |
| CG 64 : de Pyrénées-Atlantiques | F : Fouesnant | SJM : Saint-Jean-de-Monts |
| | L : Lorient | SN : Saint-Nazaire |
| | LA : Lacanau | SO : Soulac-sur-mer |
| A : Arcachon | LB : La Baule-Escoublac | V : Vannes |

3 sur un plan électoral, ces images modestement « Atlantiques » sont celles des territoires dans lesquels la nécessité de mettre en valeur le Patrimoine Atlantique est la plus faible. Par exemple, les résultats des élections cantonales et régionales de 2004 se fondent d'abord sur un contexte politique national singulier²⁵⁵. Ces images contrastent avec l'échelon municipal, les actions en faveur du cadre de vie – et plus largement de l'identité maritime – constituant une préoccupation majeure des maires en vue de leur réélection, par exemple à Capbreton ou aux Sables d'Olonne.

Par ailleurs, à l'échelle de la façade océanique française, et au regard de la complexité croissante et du flou relatif de ces espaces littoraux, la mise en perspective des images Atlantiques avec les enjeux géographiques propose un regard singulier sur l'organisation de cette façade²⁵⁶.

On peut en effet distinguer :

1 des ensembles « Atlantiques », comprenant des territoires qui affichent une certaine complémentarité en matière d'images Atlantiques (carte n°53).

- Parmi ces ensembles, deux concilient complémentarité « Atlantique » et géographique. C'est le cas de « l'ensemble nantais », qui polarise autour de la métropole Nantes-Saint-Nazaire les communes littorales de La Baule-Escoublac, Pornichet, Saint-Brévin, Pornic jusqu'à Saint-Jean-de-Monts en Vendée. Si Nantes et Saint-Nazaire assurent la promotion de leur passé portuaire, les autres communes mettent en valeur leur « origine » balnéaire en tant que lieu de villégiature haut de gamme (La Baule-Escoublac) ou comme espace littoral urbain accessible à tous. Ces stations répondent en fait aux attentes de la population métropolitaine en matière de cadre de vie (résidence) ou simplement comme lieux de promenade ; en outre, Pornichet veut constituer l'atout plaisance qui faisait (en partie) défaut auparavant. Dans cette addition de potentiels, le Conseil Général de Loire-Atlantique et le Conseil Régional de Pays de la Loire constituent des forces le plus souvent bénéfiques en accompagnant nombre d'initiatives, par exemple le projet « Ville-Port » de Saint-Nazaire.

Le second ensemble, de taille plus modeste, est celui de la région rochelaise. Dans ce dernier, l'île de Ré constitue l'espace de « nature » socialement très valorisé, Châtelailon-plage celui de la station balnéaire à l'important patrimoine maritime balnéaire ; enfin, La Rochelle joue la

²⁵⁵ Voir à ce sujet le numéro spécial de la *Revue française de science politique* (2004, « Les élections régionales et cantonales de mars 2004 », Presses de Science Po, vol. 54, p.533- 730).

²⁵⁶ Nous rejoignons ici Françoise Péron, pour qui les espaces littoraux français sont soumis à de nombreux processus de recomposition territoriale (dans Cabantous, Lespagnol et Péron (dir.), 2005, op. cité).

carte de la plaisance et du portuaire. Ici aussi la complémentarité symbolique Atlantique correspond à l'organisation géographique régionale, et dépasse les oppositions politiques.

- deux autres « ensembles Atlantiques » sont visibles, mais la complémentarité entre les territoires est moins géographique, et plus politique. On y trouve un « ensemble Breton »²⁵⁷ particulièrement abouti. Celui-ci s'appuie sur un ensemble d'élus tous socialistes, qui partagent des contraintes géographiques et donc des attentes similaires vis-à-vis de l'océan ; leurs images territoriales sont en ce sens assez proches.

Enfin, un « ensemble vendéen » est également visible : il regroupe les communes portuaires de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, des Sables d'Olonne ainsi que le Conseil Général de Vendée. Les images Atlantiques se font les médiatrices de la géopolitique départementale, le système de Villiers avec ses fiefs et ses notables notamment littoraux. Aussi, malgré le poids de ces deux maires qui tentent de résister, la mise en valeur du Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection est en partie liée au Conseil Général.

2 Des « ensembles Atlantiques incomplets »

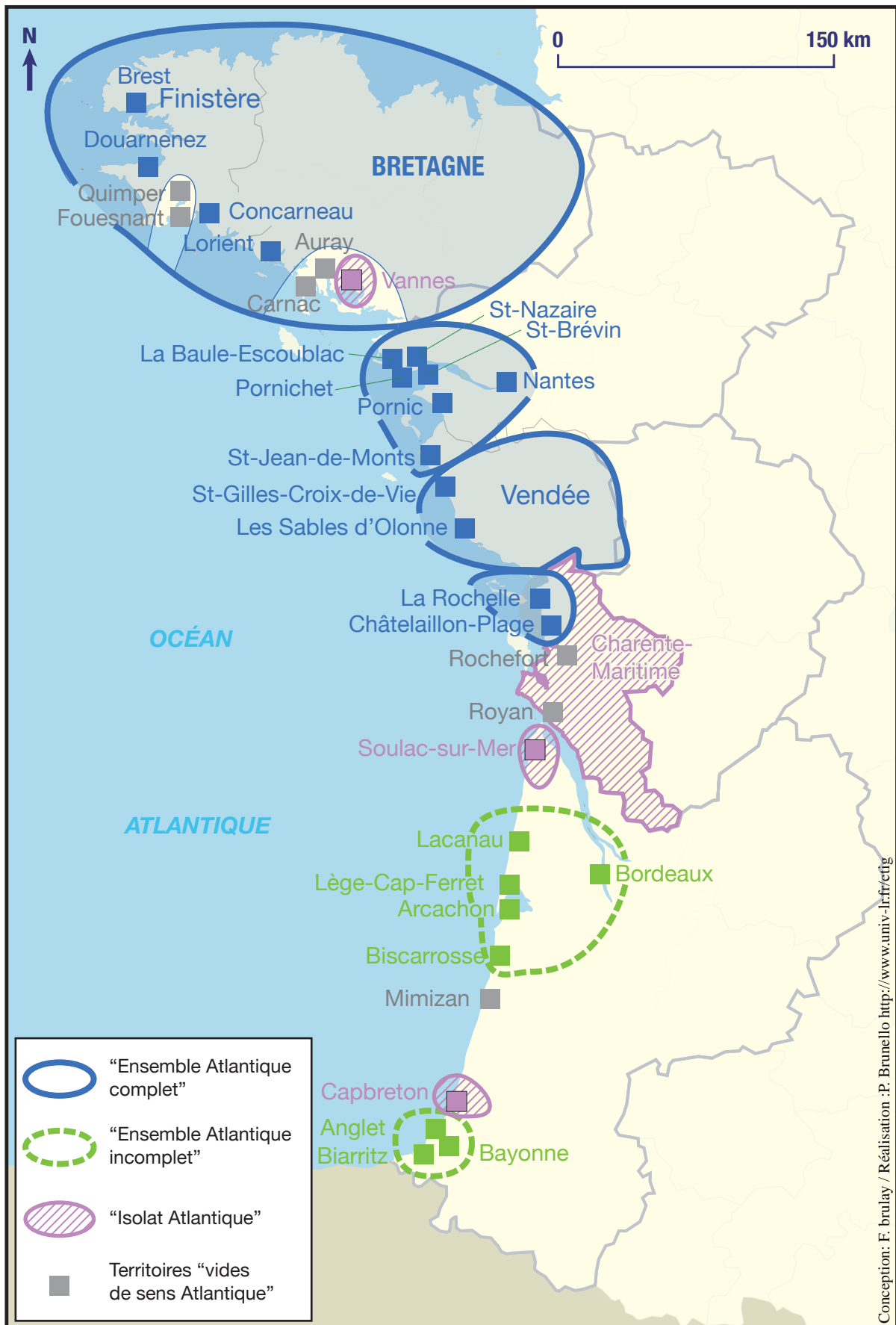
Dans la métropole girondine, la complémentarité est peu visible, même si Lacanau, Biscarrosse et Lège-Cap-Ferret évoluent dans un registre « Atlantique » différent de celui d'Arcachon (balnéaire) et de Bordeaux (portuaire). Outre l'intérêt modéré des élus de l'agglomération bordelaise pour les littoraux et leurs stratégies de développement terrestres²⁵⁸, on peut rappeler le peu d'affinités entre élus de la Communauté Urbaine et maires du littoral.

La région bayonnaise forme également un « ensemble Atlantique incomplet ». La coopération entre les élus y est faible, et les stratégies principalement concurrentielles ; en outre, le poids de l'idéologie basque reste prégnant. Enfin, si le rôle « Atlantique » de chaque commune est peu lisible, c'est aussi parce que, à la différence de Nantes ou de Bordeaux, la présence de Capbreton fait de l'ombre à la métropole basque. Si l'indépendance de cette petite commune est sur un plan géographique illusoire, la puissance de son maire et son attachement à assurer une promotion importante du Patrimoine Atlantique local font de ce territoire un « tout Atlantique » à lui seul.

²⁵⁷ Cf. la fin du chapitre 6.

²⁵⁸ Cf. chapitre 4 et 5.

Carte n° 53 - Les images Atlantiques, un regard original sur l'organisation géographique de la façade océanique française en 2007



Source : entretiens et dépouillement de périodiques F. Brulay

3 Des isolats et des vides « Atlantiques » :

- des espaces « vides de sens Atlantique » existent, notamment du fait d'oppositions idéologiques (Quimper) ; ou d'un relatif désintérêt politique dans le centre du littoral morbihannais (même si la récente montée en puissance du maire de Carnac peut faire évoluer cette configuration) ainsi que sur le littoral landais (hors Capbreton)²⁵⁹ ; ou encore d'antagonismes politiques trop importants sur le littoral sud de la Charente-Maritime (Rochefort et Royan) pour former un ensemble, malgré une évidente complémentarité ;

- par ailleurs, des isolats « Atlantiques » sont également visibles sur la façade. Ces territoires d'élection, qui possèdent des images territoriales fondées sur un imaginaire Atlantique pluriel, doivent ce statut aux nombreuses ressources de leurs élus même si ceux-ci sont relativement isolés sur un plan politique (comme à Vannes, autour de laquelle on peine à distinguer un « ensemble Atlantique » ; à Capbreton) ou géographique (Soulac-sur-mer). Au regard de ces caractéristiques, on ajoutera le Conseil Général de Charente-Maritime.

Au final, notre analyse des différentes configurations du triptyque océan / élu / territoire met en lumière, à l'échelle de la façade océanique française, deux ensembles géographiques séparés par l'estuaire de la Charente : dans celui du nord, l'idéologie Atlantique est fortement présente, alors qu'au sud elle est plus diffuse.

²⁵⁹ Rappelons que l'image territoriale de Conseil Général des Landes n'a pu être analysée, faute de périodique.

Conclusion générale

Notre analyse des relations que les acteurs politiques locaux de la façade Atlantique française entretiennent avec l’océan permet de mieux considérer : d’une part, les enjeux de leur appropriation de l’environnement océanique de leur territoire d’élection ; d’autre part, la pertinence de la notion de champ et du Champ Atlantique dans la lecture de l’espace géographique.

À partir d’une conception de l’image territoriale en tant que révélateur des pratiques politiques locales, nous avons d’abord cherché à mesurer l’intérêt que ces élus affichent pour l’élément océanique : dans la grille de lecture par le Champ, cet objectif signifie quantifier leur appropriation du Patrimoine Atlantique territorial. L’analyse de leur communication périodique a permis de montrer qu’une large majorité d’entre eux lui accorde un intérêt considérable. La place de l’élément océanique dans les images politiques territoriales varie toutefois selon les collectivités : elle est globalement importante dans les communes, plus faible dans la majorité des conseils généraux et régionaux. Le contenu de ces images affiche également des différences : si la quasi-totalité se fonde sur des références aux patrimoines maritimes (naturels et culturels) et au nautisme, seules celles d’une poignée de collectivités reposent sur un imaginaire Atlantique diversifié grâce à la présence de références aux activités productrices (pêche, conchyliculture, commerce) et au savoir maritime (ensemble des connaissances du monde maritime).

Nous avons ensuite analysé les conditions de production de ces images politiques territoriales : en inversant la perspective d’étude – de la face visible vers la face cachée des images – il s’agissait de mettre à jour la façon dont les élus s’y prennent pour faire fructifier le Patrimoine Atlantique de leur territoire d’élection. En ce sens, quatre types de facteurs - de nature politique, idéologique, biographique et affective - ont pu être isolés. Dans le Champ, ces éléments constituent des ressources pour faire fructifier ce Patrimoine : ils contribuent à déterminer le volume du Capital Atlantique de chacun et, au-delà, sa position dans la structure. Ce Capital est médiatisé par l’image Atlantique que chaque collectivité locale produit.

Nous avons dans un dernier temps élargi notre analyse du binôme élu/océan en le mettant en perspective avec les dynamiques qui parcourent les territoires de la façade océanique française : autrement dit, nous avons confronté Capitaux Atlantiques et enjeux territoriaux. Cette démarche a permis de montrer que les relations que les acteurs politiques locaux entretiennent avec l'océan sont indissociables des mobilités, pérennes comme ponctuelles, qui structurent cette façade. La forte dépendance des littoraux océaniques vis-à-vis de l'arrière-pays continental s'avère même fondamentale pour comprendre les images Atlantiques qu'ils produisent.

En effet, dans les représentations de ces élus, les littoraux sont des espaces dont l'intérêt réside dans leur potentiel ludique et patrimonial : ils sont figurés comme des débouchés terrestres. Ils renvoient à une certaine idée de la Nature, et constituent pour les politiques des confins du monde urbain (du monde fini ?) même s'ils subissent des mouvements d'urbanisation massifs : les représentations des espaces littoraux français ne semblent pouvoir se construire qu'au travers du regard de l'Autre, ici l'arrière-pays terrestre¹. De toute façon, l'objectif des élus n'est pas de faire évoluer de telles figurations : il est au contraire de les pérenniser, de continuer en quelque sorte à vendre du rêve et, au-delà, d'assurer la satisfaction des administrés ce qui contribue à la pérennité de leurs fonctions électives. Ces représentations sont d'ailleurs en adéquation avec leurs propres attentes, une partie de ces élus étant des résidents récemment installés et/ou natifs de leur territoire d'élection littoral².

Espace de la résonance (espérée) de leurs images, les pratiques des élus à l'échelle du territoire national témoignent également des liens forts qui unissent les littoraux avec leur arrière-pays terrestre. S'ils constituent des ressources majeures pour faire fructifier un Patrimoine Atlantique, les mandats de députés et de sénateurs ou l'insertion dans des réseaux – associatifs comme l'ANEL ou institutionnels comme le Conseil National du Littoral – s'affairent prioritairement autour du développement touristique des littoraux.

Les dynamiques géographiques régionales contribuent également à orienter vers le terrestre les relations que les élus entretiennent avec l'océan Atlantique. Par exemple, dans nombre de stations balnéaires, la promotion d'un cadre de vie naturel s'inscrit dans une recherche de complémentarité avec les agglomérations nantaise et bordelaise, même si certaines de ces municipalités littorales s'en défendent. Et l'important mouvement de patrimonialisation d'un

¹ Ce que traduit également l'intérêt considérable des élus pour la plaisance.

² Cf. chapitre 4.

passé portuaire glorieux symbolise les volontés des municipalités de résister aux processus de métropolisation, à l'étalement urbain et aux risques de banalisation identitaire³.

Toutefois, le facteur le plus influant pour comprendre les orientations fondamentalement terrestres des élus de la façade océanique française émane de l'échelle continentale : la Commission Arc Atlantique possède un rôle primordial dans le fonctionnement du Champ du début des années 2000.

D'une part, les fondements du discours élaboré par ce regroupement de régions occidentales de l'Europe, qui reposent sur la mise en valeur de l'environnement naturel des littoraux, sur leurs relations passées avec l'océan et sur leur localisation périphérique en Europe, sont visibles dans la quasi-totalité des images Atlantiques de la façade : ils structurent les représentations politiques locales. La diffusion progressive dans les territoires de l'océan « scientifique », plus largement de l'économie maritime de la connaissance (recherches et valorisation des ressources halieutiques)⁴, renvoie également aux préoccupations les plus récentes de cette Commission.

D'autre part, les élus qui sont les pivots des « ensembles Atlantiques » (autour de Nantes, de La Rochelle, en Vendée et dans une large partie de la région Bretagne)⁵ étaient présents au départ de l'aventure Arc Atlantique :

- l'actuel Président du Conseil Régional de Bretagne Jean-Yves le Drian, maire de Lorient au moment du lancement de la Commission en 1989, puis Secrétaire d'État à la Mer au début des années 1990. On rappellera également que cet élu continue de s'investir de nos jours dans cette Commission et dans la CRPM, et que le poids des régions « celtes » est redevenu prépondérant dans l'« Espace Atlantique » européen⁶ ;
- Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes et instigateur de « *l'effet Côte Ouest* » dès 1992. Fraîchement élu (1989) au moment de la création de l'Arc, il a su profiter du retrait d'Olivier Guichard au milieu des années 1990. En effet, si la mise en valeur du Patrimoine Atlantique de son territoire d'élection est assez modeste aujourd'hui, c'est qu'elle s'inscrit bien au-delà du périmètre de l'agglomération nantaise : cet élu est à l'origine de l'institutionnalisation d'une métropole Nantes-Saint-Nazaire dont les contours épouse largement « l'ensemble Atlantique nantais ».

³ Cf. chapitre 6.

⁴ Cf. chapitre 1.

⁵ Cf. conclusion de la partie 3.

⁶ Cf. chapitre 1 ; voir aussi Poussard, 1997, op. cité ; et Hamez et Lesecq dans Cattan (dir.), 2007, op. cité.

- de son côté, le maire de La Rochelle Maxime Bono, en récupérant les héritages⁷ d'un Michel Crépeau également très actif dans cette Commission, prolonge l'importante mise en valeur du Patrimoine Atlantique territorial initiée par son prédécesseur. Toutefois, il ne possède pas la même renommée ni le même investissement que son prédécesseur, à l'échelle européenne comme nationale.

La « participation » de ces élus au lancement de la Commission Arc Atlantique leur a permis d'imposer leurs représentations des relations entre les territoires littoraux français et l'océan. Ce discours européen étant toujours en vigueur au début des années 2000 sur la façade, il constitue la représentation collective qui structure le Champ, celle qui suscite les enjeux communs. Aussi, pour ces trois individus, cette « participation » à la Commission confère une certaine légitimité qui leur permet toujours de fixer le contenu de ce qui est « Atlantique » : elle constitue une ressource décisive dans le Champ. En témoigne les orientations du Programme 2007-2013 qui, en accordant une plus large place au développement de l'économie de la connaissance maritime, se montre plus favorable encore à ces « ensembles Atlantiques » français, particulièrement la Bretagne. Ces élus ont accumulé le plus de richesses « Atlantiques » (Capital), ils dirigent le Champ du début des années 2000.

Le cas de l'« ensemble vendéen » avec son leader Philippe de Villiers reste assez singulier. Si cet élu n'était pas présent aux origines de l'aventure Arc Atlantique, sa puissance lui permet néanmoins aujourd'hui de développer autour de lui, dans « son » département, un système politique dont la symbolique océanique constitue l'un des médiateurs au même titre que l'exaltation de la Vendée royaliste et des Guerres de Vendée.

La présence d'ensembles « Atlantiques » incomplets sur la façade contribue également à nous montrer à quel point l'Arc influence la structure contemporaine du Champ. Par exemple, en Aquitaine, le développement d'ambitions maritimes ne s'est jamais réellement fait sentir : au début des années 2000, ni Alain Juppé (maire de Bordeaux), ni Alain Rousset (Président de la Région Aquitaine)⁸, ni Henri Grenet (maire de Bayonne) n'affichent une volonté forte de faire fructifier leur Patrimoine Atlantique territorial. Ces élus préfèrent mettre leurs ressources au

⁷ On rappellera aussi qu'il était le 1^{er} adjoint de Michel Crépeau au moment du lancement de la Commission.

⁸ La présidence (2000-2006) de cet élu à la tête de la Commission Arc Atlantique fut plus propice à l'innovation et à la recherche qu'au développement de l'économie maritime de la Région Aquitaine. Plus largement, les trois Conseils Régionaux hors Bretagne sont peu investis dans cette Commission (cf. chapitre 1).

service d'autres projets. C'est plus largement le cas des municipalités des communes des littoraux girondins et landais, à la tête d'espaces « isolés » ou « vides » de « sens Atlantique ». Le cas du Conseil Régional de Poitou-Charentes de Ségolène Royal est encore plus significatif dans la mesure où cette Institution, dirigée jusqu'en 2004 par l'un des élus les plus investis dans la Commission Arc Atlantique (Jean-Pierre Raffarin), néglige ensuite son ouverture sur l'océan. En fait, dans cette région, seul le Conseil Général de Charente-Maritime, sous la férule de Claude Belot, prolonge la stratégie « Atlantique » impulsée dans les années 1980-1990 par le Conseil Régional.

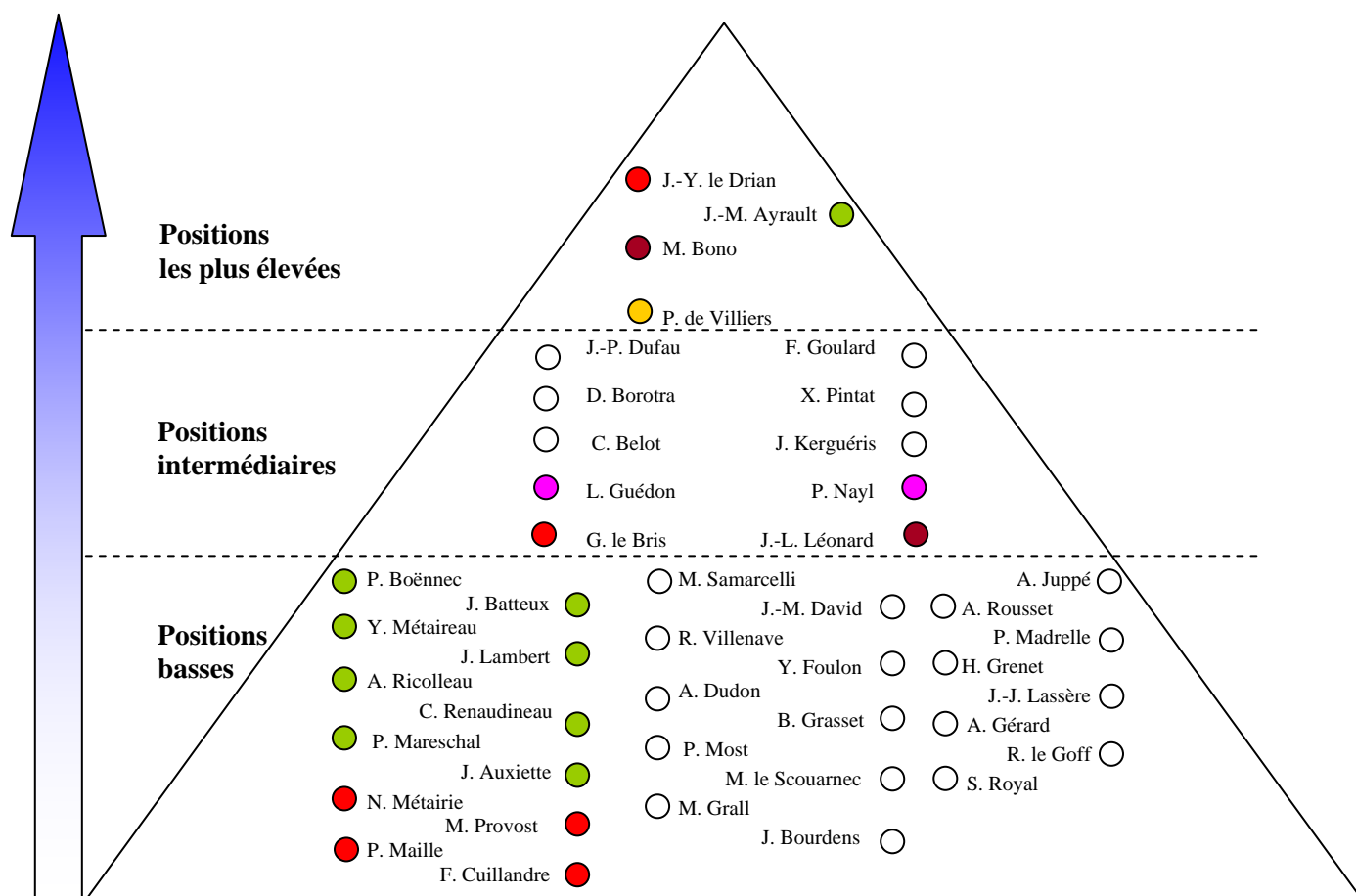
Enfin, entre les élus dotés des pouvoirs les plus importants et ceux qui se désintéressent des enjeux « Atlantiques », il existe une catégorie intermédiaire dans le Champ : celle des individus qui assurent la plus importante promotion des Patrimoines Atlantiques locaux. Ils tentent de s'approprier le bien commun avec le plus de virulence, et mobilisent les ressources les plus nombreuses et variées (leurs mandats nationaux, des réseaux puissants, etc.). Ils sont également les instigateurs de projets territoriaux aux noms évocateurs, comme la « Cité marine » de Capbreton. Toutefois, si leurs Capitaux Atlantiques leur confèrent une position meilleure que celle de nombreux élus dans la morphologie hiérarchisée du Champ, ils restent en quelque sorte inféodés à ceux qui disposent des pouvoirs de faire évoluer le contenu de la représentation collective. Il manque en fait à ces élus l'ancrage et la légitimité du discours « Atlantique » européen, même si leur grande maîtrise de l'idéologie territoriale leur permet de développer à l'échelle locale des desseins particulièrement « Atlantiques ».

L'analyse des relations entre l'océan et l'ex-Ministre et maire de Vannes François Goulard en témoigne, malgré des évolutions certaines ; en outre, ce dernier doit - comme à Quimper - composer avec la présence d'une idéologie bretonne terrestre encore très présente. Xavier Pintat à Soulac-sur-mer et Jean-Pierre Dufau (Capbreton), qui disposent également de ressources nombreuses et variées et comptent parmi les élus les plus actifs en matière de promotion du Patrimoine Atlantique local, voit également la portée de leur discours minoré par leur peu de légitimité face au discours maritime européen.

Ces distinctions entre les types de ressources dont disposent les élus de la façade pour faire fructifier le Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection nous permettent de proposer un état des lieux de la morphologie du Champ Atlantique en 2007⁹ (figure n°42).

⁹ Avant les élections législatives de 2007.

Figure n°42 : La morphologie du Champ Atlantique en 2007



NB : La hiérarchie entre les élus au sein de chacune des 3 catégories n'est pas établie

Conception : F. Brulay

- Élus de l' « ensemble Atlantique breton »
- Élus de l' « ensemble Atlantique nantais »
- Élus de l' « ensemble Atlantique vendéen »
- Élus « indépendants » (hors ensembles)

Territoires d'élection des élus

« ensemble breton »

J.-Y. le Drian : Région Bretagne
 F. Cuillandre : Brest
 G. le Bris : Concarneau
 P. Maille : Finistère
 N. Métairie : Lorient
 M. Provost : Douarnenez

« ensemble nantais »

J.-M. Ayrault : Nantes
 J. Auxiette : Région Pays de la Loire
 J. Batteux : Saint-Nazaire
 P. Boënnec : Pornic
 J. Lambert : Pornichet
 P. Mareschal : Loire-Atlantique
 Y. Métaireau : La Baule-Escoublac
 C. Renaudineau : Saint-Brévin
 A. Ricolleau : Saint-Jean-de-Monts

« ensemble rochelais »

Maxime Bono : La Rochelle
 J.-L. Léonard : Châtelaillon-plage

« ensemble vendéen »

P. de Villiers : Vendée
 L. Guédon : Les Sables d'Olonne
 P. Nayl : Saint-Gilles-Croix-de-Vie

élus « indépendants » (hors ensembles)

C. Belot : Charente-Maritime
 D. Borotra : Biarritz
 J. Bourdens : Mimizan
 J.-M. David : Lacanau
 J.-P. Dufau : Capbreton
 A. Dudon : Biscarrosse
 Y. Foulon : Arcachon

A. Gérard : Quimper
 M. Grall : Carnac
 B. Grasset : Rochefort
 H. Grenet : Bayonne
 F. Goulard : Vannes
 A. Juppé : Bordeaux
 J. Kerguéris : Morbihan
 J.-J. Lassère : Pyrénées-Atlantiques
 M. le Scouarnec : Auray
 R. le Goff : Fouesnant
 P. Madrelle : Gironde
 P. Most : Royan
 X. Pintat : Soulac-sur-mer
 A. Rousset : Région Aquitaine
 S. Royal : Région Poitou-Charentes
 M. Samarcelli : Lège-Cap-Ferret
 R. Villenave : Anglet

Outre ce manque de légitimité, d'autres éléments expliquent également que les acteurs politiques en position « intermédiaire », paradoxalement les plus actifs en matière de mise en valeur du Patrimoine Atlantique de leur territoire d'élection, ne soient pas mieux positionnés dans la morphologie du Champ.

Le premier élément d'explication est de nature méthodologique, il renvoie vers notre choix d'aborder les relations élu/océan par le biais des périodiques d'informations. Supports de propagande des pouvoirs politiques locaux, ces médias véhiculent des représentations enjolivées des territoires : l'exaltation du Patrimoine Atlantique local constitue en ce sens une formidable opportunité. Si les discours contenus dans les périodiques sont efficaces sur le plan électoral (les élus à l'origine des périodiques les plus « Atlantiques » sont parmi les plus anciens)¹⁰, en revanche ils ont pu donner une vision déformée de l'investissement réel de chacun dans le maritime. Cette distorsion est particulièrement visible à l'échelle des communes littorales, la présence de l'océan étant en adéquation avec les attentes fortes des habitants en matière de cadre de vie.

Par ailleurs, sur le plan géographique, les élus de cette catégorie sont à la tête des territoires soumis aux plus fortes pressions, touristiques comme résidentielles. Dans ce contexte, leurs intérêts se situent plus à l'échelle nationale qu'europpéenne : il est à leurs yeux plus judicieux de peser dans les décisions en matière de développement touristique et d'urbanisation du littoral (par exemple en terme d'assouplissement de la loi Littoral) que d'attirer des fonds de développement européens. Ces pressions contribuent également à expliquer le manque d'enthousiasme de la part de nombre d'acteurs politiques de la façade pour les programmes de développement communautaire, d'autant que certains de ces maires et présidents de conseils généraux se sentent peu concernés par l'Europe des régions voire des Etats (avec l'élargissement de l'Union Européenne)¹¹.

Le fait que ces individus soient tous des notables qui disposent de leurs fiefs constitue un autre élément d'explication de leur faible investissement à l'échelle européenne : l'acquisition de mandats de député ou de sénateur, de président de conseil général ou de maire d'une ville relativement importante, constitue une forme d'aboutissement de leur carrière politique. D'ailleurs, l'image Atlantique qu'ils construisent est parfois un moyen de rendre visible leur propre pouvoir à l'échelle locale : c'est le cas pour les députés-maires de Capbreton ou des Sables d'Olonne, et des sénateurs-maires de Soulac-sur-mer et de Biarritz.

¹⁰ Cf. chapitre 4.

¹¹ Nous faisons référence ici au programme 2007-2013 et au développement de l'économie maritime dans lequel Bruxelles aimerait que les États participent largement (Cf. chapitre 1).

À partir de la morphologie du Champ, et donc du pouvoir – le Capital Atlantique – dont disposent chacun des élus, on se propose également de localiser à l'échelle de la façade Atlantique française les territoires institutionnels dans lesquels il exerce ses forces (carte n°54).

La circulation de l'idéologie Atlantique est bien évidemment dépendante du volume des Capitaux et des orientations terrestres qui influencent leur construction, ainsi que de l'attitude des élus face à la présence d'autres idéologies (bretonne, basque ou chouanne) : ces éléments mineurent ou augmentent les « effets de Champ » dans les territoires de la façade.

Cet espace témoigne également d'une certaine profondeur historique. On retrouve par exemple la dimension maritime de la Bretagne, qui s'est forgée au XIX^{ème} siècle¹² à partir de pratiques d'urbains en quête de paysages romantiques et principalement originaires de métropoles notamment Paris. Toutefois, si depuis cette époque « l'atlantinité » de cette région n'est pas remise en question, elle le doit plus aux usages et aux projets que lui assignent ses habitants qu'à une quelconque dimension maritime intrinsèque : rappelons que ceux du Conseil Régional version 2004 – 2010 sont teintés d'ambitions régionalistes.

Le peu intérêt accordé à l'océan par les élus d'Aquitaine du début du XXI^{ème} siècle ne s'inscrit pas non plus en rupture avec les représentations principalement terriennes associées à une région qui regroupe il est vrai des départements (Gers, Landes, Dordogne) et des espaces (Béarn, sud Gironde) qui incarnent une certaine idée de la ruralité.

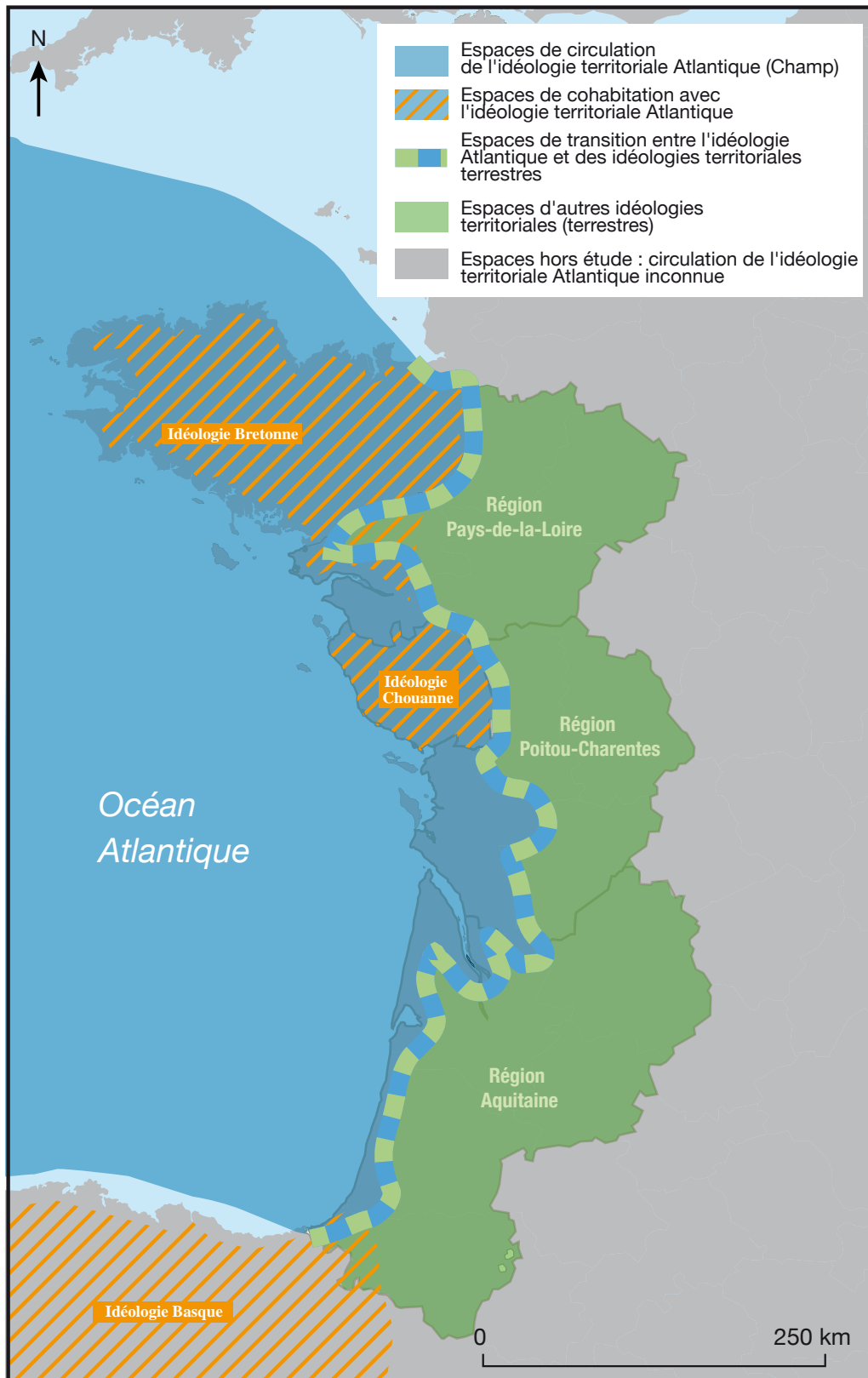
Finalement, le centre (entre Loire et Gironde) de la façade océanique française se révèle, dans l'étude des relations que les élus locaux entretiennent avec l'océan, le plus passionnant car le plus fluctuant. La présence de l'idéologie Atlantique dans cet espace repose en effet prioritairement sur l'attitude des acteurs politiques locaux, ce dont témoigne :

- l' « ensemble rochelais », qui doit beaucoup à Michel Crépeau ;
- l'attitude versatile – selon les majorités - du Conseil Régional de Poitou-Charentes ;
- ou encore, dans un autre registre, l' « ensemble vendéen ».

Cette perméabilité idéologique du centre de la façade renforce par la même occasion l'utilité d'une lecture stratégique de l'espace géographique au croisement du politique, du territorial et de l'environnement (océanique) ; au-delà, elle montre l'intérêt de la mobilisation de la notion de champ dans notre démarche disciplinaire.

¹² Cf. la fin du chapitre 6 sur l'émergence d'une représentation maritime de la Bretagne.

Carte n° 54 - Le Champ Atlantique : un état des lieux des relations élu / océan dans les territoires institutionnels de la façade océanique française en 2007



Le Champ Atlantique permet en effet de mieux comprendre comment, par le biais de l'ensemble des stratégies qu'ils déploient (dans les jeux d'acteurs, les coopérations ou les oppositions, leurs capacités à manier les idéologies territoriales, etc.), les élus tentent (ou pas) de développer la place de l'océan dans leurs territoires. En situant l'analyse en amont des actions d'individus qui participent aux processus de mise en tourisme, de mise en patrimoine, plus généralement de mise en scène des territoires, une telle posture méthodologique invite à démêler les fils qui tissent les représentations (en tant que processus) politiques locales, celles qui orientent leurs pratiques territoriales et, au final, influencent les espaces géographiques de la façade océanique française.

Certes, l'intérêt de cette grille de lecture et, au-delà, la validation de l'hypothèse de notre travail (l'existence d'un Champ Atlantique), est indissociable d'un double contexte : l'engouement pour les littoraux et le maritime ; et les processus de décentralisation.

D'une part, cet engouement entraîne un accroissement démographique important des espaces côtiers et plus largement un bouleversement des cadres géographiques. Ces évolutions renforcent la pression sur les élus locaux, particulièrement les relations qu'ils entretiennent avec l'environnement océanique de leur territoire d'élection. Le fait que les espaces côtiers océaniques français restent largement à l'écart de la maritimisation de l'économie mondiale constitue un des témoins de cette pression. Puisque les citoyens continuent de concevoir les littoraux comme des espaces de récréation et plus encore de nos jours comme des lieux de vie agréables, leurs usages restent éloignés des synapses qui se multiplient en Asie du Sud Est ou que les gouvernements français aimeraient développer¹³. L'écart entre les logiques d'aménagement du territoire à l'échelle nationale et les attentes locales en matière de cadre de vie semble même s'accroître : on a pu constater que les populations côtières sont plus que jamais désireuses de voir leurs élus s'investir en faveur de la qualité de leur environnement géographique territorial¹⁴. Aussi, face aux attentes citoyennes, l'accumulation

¹³ Cf. chapitre 1.

¹⁴ Le projet d'installation d'un terminal méthanier au Verdon à l'entrée de l'estuaire de la Gironde constitue une illustration récente de l'écart important entre les stratégies de développement portuaire de l'Etat et la défense des intérêts (touristiques et paysagers) des populations locales. Par exemple, le député-maire de Royan Didier Quentin multiplie les initiatives en faveur de la création d'un Parc Naturel Marin dans cet estuaire. Sur la rive gauche, Xavier Pintat, sénateur-maire de Soulac-sur-mer et Président de la Communauté de Communes de la Pointe Médoc (qui accueillerait le terminal), adopte une position moins tranchée. Certes, le tourisme constitue la première ressource locale de son territoire ; toutefois son isolement et sa faible attractivité démographique constituent des obstacles majeurs à son développement, rendant intéressante la présence d'un terminal méthanier. On notera également la position délicate de l'actuel Secrétaire d'Etat chargé des Transports, Dominique Bussereau, par ailleurs Président du Conseil Général de Charente-Maritime et adjoint au maire de Saint-Georges-de-Didonne (17), qui est l'une des communes qui feraient face à ce terminal.

de ressources nombreuses et variées, à tout le moins ciblées, constitue un enjeu majeur pour les personnels politiques. Nul doute que les pratiques des élus évolueraient si jamais une lassitude généralisée du maritime venait à se faire jour chez les citoyens.

D'autre part, le renforcement de la pression sur les élus locaux se nourrit, de façon structurelle cette fois, des processus de décentralisation. En plus d'être à l'origine d'un important développement de la compétition territoriale, ces processus ont en effet considérablement élargi l'horizon des attentes citoyennes vis-à-vis du politique : défense des intérêts des administrés, gestion du territoire, mise en valeur du cadre de vie, etc. À mesure que les prérogatives politiques locales se multiplient, le rôle des logiques partisanes, des coopérations, des réseaux et des stratégies de toutes sortes - notamment en matière de communication - s'accroît. Ces éléments abondent dans le sens d'une meilleure connaissance des stratégies (au sens large) politiques locales, notamment la place qu'y tient l'environnement géographique (océanique) de leur territoire. En outre, les résultats électoraux récents¹⁵, susceptibles de creuser l'écart entre les centres nationaux de décision (Gouvernement, Sénat, Assemblée Nationale) et des collectivités locales majoritairement socialistes, rajoutent à l'intérêt de prendre en compte ces logiques stratégiques au croisement du politique, du territorial et de l'environnement géographique.

C'est donc dans sa capacité à appréhender et à rendre cohérent un ensemble d'éléments de natures diverses et d'échelles multiples – ce qu'illustre merveilleusement l'existence d'un « ensemble breton », entre politiques publiques (européennes comme nationales) et leur appropriation par les collectivités locales régionales, départementales et communales voire intercommunales - que réside à notre sens l'intérêt principal d'une lecture géographique par le champ. Cette notion se révèle en effet souple car évolutive en fonction des configurations politiques et géographiques, individuelle et territoriale¹⁶ : elle offre la possibilité de mettre à jour une nuée de positionnements différents, dans le cas présent celui de chacun des élus en fonction des relations qu'il entretient personnellement et « territorialement » avec l'océan Atlantique. L'évolution des relations entre l'océan et le maire de Pornic sur le long terme témoigne des capacités de cette notion à intégrer des changements¹⁷. On peut en ce sens

¹⁵ Par exemple les résultats des élections récentes : cantonales de 2004 et 2008, municipales de 2008, régionales de 2004 ou législatives de 2007

¹⁶ Rappelons que nous l'avons en quelque sorte débarrassée de la dimension structuraliste contenue dans la théorie initiale de Bourdieu (cf. chapitre 2).

¹⁷ Cf. chapitre 6.

émettre l'hypothèse que ce maire, situé dans la partie basse en 2007, est susceptible d'émarger dans la catégorie des élus « intermédiaires » du Champ Atlantique des années suivantes. Le champ constitue plus largement une des postures d'analyse possibles pour appréhender la complexification croissante des pratiques spatiales contemporaines : il se pose en concept opératoire pour analyser les liens entre les individus et leur environnement géographique.

Au-delà de ces apports épistémologiques, la grille de lecture par le Champ Atlantique, qui offre un regard singulier sur l'organisation géographique de la façade océanique française¹⁸, ouvre plusieurs pistes de réflexion : nous en proposerons trois.

La première questionne les politiques publiques en matière d'aménagement du territoire : la mise en lumière « d'ensembles Atlantiques » peut contribuer à renouveler les approches traditionnelles dans ce domaine. Ces ensembles se fondent en effet sur les espaces vécus des politiques - qui sont en partie ceux des citoyens – plutôt que sur les bassins d'emplois, les réseaux de villes ou les systèmes polycentriques¹⁹ ; ils s'affranchissent également des périmètres institutionnels (ceux des régions, départements, pays et intercommunalités, et communes). Ils peuvent constituer des espaces de gouvernance à l'échelle régionale, fondés autour d'une communauté d'intérêts (au moins politiques) susceptible d'assurer une certaine adhésion des citoyens aux projets. De telles formes de coopération sont par exemple visibles dans la transformation de Pornichet en débouché portuaire de plaisance au sein de la métropole ligérienne. En outre, dans ces ensembles, les antagonismes politiques ne constituent pas toujours un obstacle, la position du maire de La Baule-Escoublac en témoigne. Reste toutefois à résoudre certaines contradictions spatiotemporelles, par exemple les aléas liés aux élections : le non renouvellement du maire de Pornichet en 2007 a provoqué l'abandon du projet Hippocampe, ce qui modifie le rôle de cette station dans l'« ensemble Atlantique nantais » voire peut à terme l'en exclure.

Les deux autres pistes de réflexion suggérées par l'existence d'un Champ Atlantique se nourrissent des mutations fortes que subissent les littoraux de nos jours : les pouvoirs politiques locaux de notre étude sont ceux qui font face à un contexte contemporain composé de fortes pressions liées aux mobilités touristiques et plus encore résidentielles. Leurs positionnements dans le Champ donnent à voir ces mutations autant qu'ils trahissent leur attitude face à celles-ci : si ces élus sont ceux du changement, ils constituent également des

¹⁸ Cf. conclusion de la Partie 3.

¹⁹ Cf. chapitre 1.

acteurs de ces évolutions. En effet, leur volonté d'être (ou non) le plus « Atlantique » participe largement à l'évolution du destin des lieux de la façade²⁰ : elle contribue à la pérennité des trajectoires de certains territoires (par exemple les stations balnéaires des Landes) ou se pose en rupture avec le passé comme à Capbreton, Les Sables d'Olonne ou Saint-Gilles-Croix-de-Vie où la ville portuaire tente de dépasser la station. Toutefois, une volonté générale est visible chez la majorité de ces élus, celle d'être une ville littorale dotée d'une certaine « Atlantïcité »²¹. De telles intentions ne manquent pas d'interroger la diversité des territoires de la façade : l'acquisition d'atouts « Atlantiques » porte en elle les germes d'une banalisation des littoraux océaniques, avec des lieux susceptibles de se ressembler au point d'entretenir une certaine confusion entre eux. Si ce risque de banalisation est inhérent au statut périphérique des littoraux vis-à-vis des centres nationaux comme européens, il interroge par la même occasion l'existence d'un mythe de la ville « Atlantique » : portuaire, patrimoniale, ludique, scientifique et naturelle à la fois²², que les politiques (et leurs administrés) poursuivraient.

L'accroissement des mobilités renvoie enfin au questionnement formulé par d'autres au sujet des métropoles du littoral méditerranéen²³. Pour ces auteurs, le fait de fonder leur distinction sur leur proximité avec cette mer est un moyen pour ces villes de faire face au sentiment d'uniformisation suscité par la mondialisation : peut-on formuler la même hypothèse face à l'urbanité voulue par les projets municipaux des « Cité marine », « Cité maritime » et autres « Ville rêvée à la mer » ?

²⁰ Cf. chapitre 6.

²¹ Cf. parties 2 et 3, particulièrement le chapitre 6.

²² Péron dans Cabantous, Lespagnol et Péron (dir.), 2005, op. cité.

²³ Crozat D., Viala L. et Volle J.-P. (dir.), 2006, *Villes méditerranéennes d'Europe et leurs périphéries : mutations territoriales, innovation sociales*, Montpellier, Université Paul Valéry, coll. Mutations des territoires en Europe, 357 p.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et actes de colloques

ALLAIN R., BEAUDELLE G. et GUY C. (dir.), 2003, *Le polycentrisme, un projet pour l'Europe*, Rennes, PUR, 306 p.

AUGUSTIN J.-P.(dir.), 1994, *Surf Atlantique : Les territoires de l'éphémère*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 272 p.

AURIAC F. et BRUNET R. (dir.), 1986, *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard - fondation Diderot, 343 p.

BAILLY A. et alii, 1998, *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, A. Colin, coll. U Géographie, 333 p.

BAUDELLE G. (a), (dir.), 1993, *La façade atlantique. Stratégies et prospective de développement*, Rennes, PUR, 238 p.

BAUDELLE G. (dir.), 1995, *De l'intercommunalité au pays : les régions atlantiques entre tradition et projets*, La Tour d'Aigues, édition de l'Aube – IAAT, coll. Mondes en cours, 116 p.

BEAUCHARD J. (dir.), 1993, *Destins atlantiques : entre mémoire et mobilité*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube - DATAR, coll. Mondes en cours, 191 p.

BEAUCHARD J. (dir.), 1994, *Cités Atlantiques : l'invention de la ville-pays*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube – DATAR, coll. Mondes en cours, 166 p.

BEAUCHARD J. (dir.), 1995, *Espaces-projets atlantiques : convertir des périphéries en façade*, la Tour d'Aigues, éditions de l'Aube – IAAT, coll. Mondes en cours, 121 p.

BEAUCHARD J (dir.), 2000, *L'Europe des mers. Pour une géographie de l'unité européenne*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube – IAAT, coll. Société et Territoires, 151 p.

BEAUCHARD J. (dir.), 2003, *La mosaïque territoriale. Enjeux identitaires de la décentralisation*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, coll. Mondes en cours, 181 p.

BERNARD N. (dir.), 2005, *Le nautisme : acteurs, pratiques et territoires*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Espace et territoires, 332 p.

BOURDIEU P., 1979, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, éditions de Minuit, 670 p.

BOURDIEU P., 1980, *Le sens pratique*, Paris, édition de Minuit, 478 p.

- BOURDIEU P. avec WACQUANT L., 1992, *Réponses*, Paris, Seuil, 267 p.
- BOURDIEU P., 1997, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, coll. Liber, 316 p.
- BRIGAND L., 2002, *Les îles du Ponant. Histoire et géographie des îles et archipels de la Manche et de l'Atlantique*, Plomelin, Palantines, 480 p.
- BRUNET R. (dir.), 1989, *La France dans l'espace européen*, Montpellier, GIP-Reclus, 31 p.
- BRUNET R., 1994, *La carte mode d'emploi*, Paris, Fayard –Reclus, 269 p.
- BRUNET R., 1997, *Champs et contrechamps, Raisons de Géographe*, Paris, Belin, coll. Mappemonde, 319 p.
- BRUNET R., 2001, *Le déchiffrement du monde : théorie et pratique de la géographie*, Paris, Belin, coll. Mappemonde, 401 p.
- BUSSI M., 1998, *Éléments de géographie électorale à travers l'exemple de la France de l'ouest*, Presses Universitaires de Rouen, coll. Nouvelles données en Géographie, 399 p.
- BUSSI M. et BADARIOTTI D., 2004, *Pour une nouvelle géographie du politique : territoire, démocratie, élections*, Paris, Anthropos, 301 p.
- CABANTOUS A., LESPAGNOL A. et PERON F. (dir.), 2005, *Les français, la terre et la mer XIII–XX^{ème} siècle*, Ligugé, Fayard, 902 p.
- CARRIERE J.-P. et FARTHING S., 2000, *Les cités Atlantiques : villes périphériques ou métropoles de demain ? diagnostic et politiques*, Paris, Publisud, 356 p.
- CATTAN N. (dir.), 2007, *Cities and networks in Europe : a critical approach of polycentrism*, Condé-sur-Noireau, John Libbey Eurotext, 207 p.
- COLLECTIF, 2000, *Repenser le territoire : un dictionnaire critique*, la Tour d'Aigues, DATAR, 287 p.
- CORBIN A., 1990, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage*, Paris, Flammarion, 487 p.
- COSTA O. et KERROUCHE E., 2007, *Qui sont les députés français ? Enquête sur des élites inconnues*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. Nouveaux débats, 207 p.
- CROZAT D., VIALA L. et VOLLE J.-P. (dir.), 2006, *Villes méditerranéennes d'Europe et leurs périphéries : mutations territoriales, innovation sociales*, Montpellier, Université Paul Valéry, coll. Mutations des territoires en Europe, 357 p.
- DEBARBIEUX B. et VANIER M. (dir.), 2002, *Ces territorialités qui se dessinent*, éditions de l'Aube, coll. Monde en cours, 267 p.
- DEBARBIEUX B. et LARDON S. (dir.), 2003, *Les figures du projet territorial*, La Tour d'Aigues, édition de l'Aube – DATAR, 269 p.

DEBARBIEUX B. et FOURNY M.-C. (dir.), 2004, *L'effet géographique : construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble, publications de la MSH-Alpes, 248 p.

DE PLANHOL X., 1988, *Géographie historique de la France*, Ligugé, Fayard, 635 p.

DI MEO Guy (dir.), 1996, *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, coll. Géographie sociale, 207 p.

DI MEO G., 2001, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan Université, coll. Fac géographie, 317 p.

DI MEO G. et BULEON P., 2005, *L'espace social. Une lecture géographique des sociétés*, Paris, A. Colin, coll. U, 305 p.

Direction du Patrimoine, 1993, *Le patrimoine maritime et fluvial : actes du colloque de Nantes de 1992*, Le Plessis – Robinson, 461 p.

DURAND M.-F., LEVY J., RETAILLE D., 1993, *Le Monde : espaces et systèmes*, Saint-Just-la-Pendue, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2^{ème} édition, 596 p.

FAUR M., 1999, *Bayonne et son image. Actions municipales et représentations 1983- 1995*, Bordeaux, CESURB, collection « Recherches Urbaines », n°13, 148 p.

FOURNIER J.-M. (dir.), 2001, *Faire de la géographie sociale aujourd'hui*, Caen, Les Documents de la MRSH, 255 p.

FREMONT A., 1976, *La région, espace vécu*, Paris, PUF, coll. Sup, 223 p.

FREMONT A, CHEVALIER J, HERIN R, et RENARD J, 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.

GARAT I., GUINEBERTEAU T., JOUSSAUME V., MADORE F. et POTTIER P., 2005, *Nantes, de la belle endormie au nouvel Eden de l'Ouest*, Paris, Economica / Anthropos, collection Villes, 177 p.

GIBLIN B. (dir.), 2004, *Nouvelle géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 976 p.

GRAVARI-BARBAS M. et VIOLIER P. (dir.), 2003, *Lieux de culture et culture des lieux : production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux: dynamiques, acteurs, enjeux*, Rennes, PUR, coll. Espaces et territoires, 301 p.

GIZARD X (dir.), 1996, *Le colporteur des mondes : penser l'Atlantique en Europe*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube – IAAT, 150 p.

GOURLAY F., 2004, *Lorient, une ville dans la mondialisation*, Rennes, PUR, coll. Espaces et territoires, 289 p.

GUILLOU A., 1996, *Histoire d'élus, enquête en Finistère*, Rennes, PUR, 217 p.

- GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Economica, 186 p.
- KNAFOU R. (dir.), 1997, *L'état de la géographie : autoscopie d'une science*, Paris, Belin, coll. Mappemonde, 438 p.
- LACOSTE Y. (dir.), 1986, *Geopolitiques des régions françaises*, Paris, Fayard, 3 vol. (1114 p., 1372 p., 1159 p.).
- LAHIRE B., 1998, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 271 p.
- LAHIRE B. (dir.), 1999, *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu : dettes et critiques*, Paris, La Découverte, 257 p.
- LE BART C., 2003, *Les maires. Sociologie d'un rôle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, coll. Espaces Politiques, 222 p.
- LE BOUEDEC G. et CHAPE F. (dir.), 2000, *Pouvoirs et littoraux du XV^e au XX^e Siècles*, Rennes, PUR, 720 p.
- LE BOULANGER J.-M., 2000, *Douarnenez de 1800 à nos jours : essai de géographie historique sur l'identité d'une ville*, Rennes, PUR, coll. Histoire, 502 p.
- LE COADIC R. , 2002, *Bretagne, le fruit défendu*, Rennes, PUR, 187 p.
- LE DEMEZET M, MARESCA B., 2003, *La protection de la nature en Bretagne. La SEPNE (1953 – 2003)*, Rennes, PUR, 239 p.
- LE GALES P., 2003, *Le retour des villes européennes : sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Science Politique, 454 p.
- LEVY J., 1994, *L'espace légitime – sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 442 p.
- LEVY J., 1995, *Egogéographies – Matériaux pour une biographie cognitive*, Condé-sur-Noireau, L'Harmattan, coll. Géotextes, 186 p.
- LEVY J et LUSSAULT M (dir.), 2000, *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographes à Cerisy*, Paris, Belin, coll. Mapemonde, 351 p.
- LUSSAULT M., 1993, *Tours, images de la ville et politique urbaine*, Tours, Maison des Sciences de la Ville, coll. Sciences de la Ville, 415 p.
- LUSSAULT M., 2007; *L'homme spatial: la construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, coll. La couleur des idées, 363 p.
- MANNEVILLE P. (dir.), 2001, *Des villes, des ports, la mer et les hommes*, Paris, édition du CTHS, 309 p.
- MOLES A. (avec ROHMER E.), 1972, *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman, 162 p.

- MONNET J., 1993, *La ville et son double. La parabole de Mexico*, Condé-sur-Noireau, Nathan, coll. Essais et Recherches, 224 p.
- MORVAN Y. (dir.), 1996, *L'entreprise Atlantique : du local à l'économie-monde*, La Tour-d'Aigues, éditions de l'Aube – IAAT, 115 p.
- O'TUATHAIL G., 1996, *Critical Geopolitics – The Politics of Writing Global Space*, London, Routledges, 314 p.
- PERON F et RIEUCAU J. (dir.), 1996, *La maritimité aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 335 p.
- PERON F. (dir.), 2002, *Le patrimoine maritime : construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages*, Rennes, PUR, coll. Arts et Sociétés, 538 p.
- PETAUX J. (dir.), 2001, *Géopolitique de l'Aquitaine : les élections municipales de 2001 : tableau politique de la France du sud-Ouest*, Villerbanne, Golias, 96 p.
- POUSSARD A., 1997, *L'Arc Atlantique. Chronique d'une coopération interrégionale*, Rennes, PUR, 241 p.
- QUIVY R. et VAN CAMPENOUDT L., 1997, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, coll. Psycho Sup, 2^{ème} édition, 287 p.
- RAFFESTIN C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 249 p.
- RENARD J., 2005, *La Vendée. Un demi-siècle d'observation d'un géographe*, Rennes, Pur, coll. Espace et Territoire, 308 p.
- ROSEMBERG M., 2000, *Le marketing urbain en question – production d'espace et de discours dans quatre projets de villes*, Economica, 184 p.
- ROUDAULT F. (dir.), 1996, *La ville maritime : temps, espaces et représentations*, Brest, Université de Bretagne Occidentale, 358 p.
- ROUX M., 1997, *L'imaginaire marin des français : mythes et géographie de la mer*, Paris, L'Harmattan, 219 p.
- SOUMAGNE J. (dir.), 1990, *Paysages et sociétés : Ibérique, France, région Atlantiques*, Poitiers, Centre de Géographie Humaine et Sociale, 640 p.
- STASZAK J.-F. (dir.), 1997, *Les discours du géographe*, Condé-sur-Noireau, L'Harmattan, coll. Géographie et cultures, 281 p.
- STEINBERG P., 2001, *The social construction of the ocean*, Cambridge, Cambridge University Press, 231 p.
- THUMERELLE P-J et alii, 2001, *Explications en Géographie : démarches, stratégies et modèles*, Liège, SEDES, coll. Dossiers des Images Economiques du Monde, 160 p.

Articles scientifiques, extraits d'ouvrages et numéros spéciaux de revues

BAILLY A.S., 1989, « L'imaginaire spatial. Plaidoyer pour la géographie des représentations », *Espaces Temps*, n°40-41, p.53-58.

BARON-YELLES N., 2001, « Tourisme et aires protégées du littoral : le cas de la façade Atlantique française », *L'Information Géographique*, n°2, p.141-155.

BAUELLE G. (b), 1993, « La façade Atlantique de l'Europe : handicaps et perspectives de développement d'une périphérie », *Noroi*, n° 157, janvier - mars, p.75-88.

BENKO G, 1999, « Marketing et territoire », in KLEIN J.-L. et TREMBLAY D.-G., *Entre la métropolisation et le village global*, Presses Universitaires du Québec, coll. Etudes d'économie politique, p.79-119

BERNARD N., 1995, « Ports de plaisance : pour quelle utilisation de l'espace maritime ? », *Noroi*, t.42, n°165, p.225-234.

BERTHO C., 1980, « L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°35, p.45-62.

BLANC N., 2004, « De l'écologie dans la ville », *Ethnologie Française*, n° XXXIV - 4^{ème} trimestre, p.601-607.

BOURDIEU P., 1980, « L'identité et la représentation : éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°35, p.63-72.

BRULAY F., PUIPIER-DAUCHEZ S., 2006, « From Marennes to Marennes-plage, the management of a mud-flat », *Cahiers de Biologie Marine*, vol. 47 :1, p.79-84.

BRULAY F., 2007 (a), « Océan et images urbaines de trois villes du littoral Atlantique : La Baule-Escoublac, Les Sables d'Olonne et Royan » dans Viala, Villepontoux et Volle (dir.), *Imaginaires, territoires, sociétés : contribution à un déploiement transdisciplinaire de la géographie sociale*, Montpellier, Publications de l'université Paul Valéry – Montpellier 3, coll. Mutations des Territoires en Europe, 499 p.

BRULAY F. (b), 2007, « De la station balnéaire à la ville littorale : trente ans de relations entre l'océan Atlantique et Pornic », *Noroi*, PUR, n°203 – 2007/2, p.27-36.

BRULAY F., 2008, « Les enjeux de la mobilisation de l'océan Atlantique dans les images de Pornichet et de Capbreton », *Actes du colloque pluridisciplinaire international de Lille 16 – 18 janvier 2008 « Le littoral : subir, dire, agir »*, http://www.ifresi.univ-lille1.fr/Littoral2008/Themes/Theme_2/seance_fr_2.htm

Centre Interdisciplinaire de recherches sur les villes moyennes (éditeur scientifique), 1996, « Villes moyennes dans l'Arc Atlantique », *Noroi*, p.478-708.

CHIVALLON C., 1999, « Fin des territoires ou nécessité d'une conceptualisation autre ? », *Géographie et cultures*, n°31, p.127-138.

- CHIVALLON C, 2003, « Une vision de la géographie sociale et culturelle en France », Paris, *Annales de Géographie*, n°634, p.646-657.
- COLLIN M. (dir.), 1992, *Grandes villes et ports de mer*, *Annales de la recherche urbaine*, Paris, Secrétariat Permanent du Plan Urbain n°55-56, 219 p.
- CORBIN A., 1997, « La mer et l'émergence du désir de rivage », *Aménagement et nature*, n° 125, p.5-15.
- DEBARBIEUX B., 1995, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace Géographique*, n°2, p.97-112.
- DEBARBIEUX B., 1996, « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et sociétés*, n° 82-83, p.13-35.
- DEBARBIEUX B., 2006, « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie », *L'espace géographique*, n°4-2006, p.340-354.
- DEBIE F., 1993, « Une forme urbaine du premier âge touristique : les promenades littorales », *Mappemonde*, 1^{er} trimestre 1993, p.32-37.
- DI MEO G. et HINNEWINKEL J.-C., 1999, « Représentations patrimoniales et recompositions territoriales vécues dans l'entre-deux-mers girondin », *Géographie et Cultures*, n°30, p.71-94.
- DI MEO, 2004, « Une géographie sociale dans le triangle des rapports hommes, sociétés, espaces », *Bulletin de l'Association de géographes français*, n°2, p.193-204.
- GARRAUD P., 1988, « La sélection du personnel politique local », *Revue de science politique*, volume 38, n°3, p.402-432.
- GEISTDOERFER A., 1993, « Conditions sociales et processus historique de constitution d'un patrimoine maritime ; l'ethnologie maritime, état des recherches en France », dans Direction du patrimoine, *Actes du colloque sur le patrimoine maritime de Nantes 1992*, Le Plessis – Robinson, 461 p.
- GILBERT A., 1986, « L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie », *L'espace géographique*, n°1, p.57-66.
- GORE O., 2006, « Le géosymbole, vecteur de la territorialité régionale ; l'exemple des fest noz », *Norois*, n°198, 2006/1, p.21-33.
- GRAVARI – BARBAS M. et VIOLIER P. (dir.), 1998, *Villes et tourisme : Images, espaces, acteurs*, *Norois*, n° 178 (numéro thématique), avril – juin, 352 p.
- GRAVARI - BARBAS, M., 1998 : « Belle, propre, festive et sécurisante : l'esthétique de la ville touristique », in M.Gravari-Barbas et Ph.Violier, *Villes et Tourisme : images, espaces, acteurs*, *Norois*, n°178, avril - juin, p.175-193.

- HANCOCK C., 1993, « L'usage du concept de « représentation sociale » dans l'étude de la représentation de la ville en Angleterre », *Géographie et cultures*, n°8, p.3-16.
- KNAFOU R., BRUSTON M., DEPREST F., DUHAMEL P., GAY J.-C., SACAREAU I., 1998, « Une approche géographique du tourisme », *L'Espace géographique*, n°3, p.193-204.
- LAGEISTE J., 1998, « Uniformité culturelle et culture locale sur le littoral Morbihannais », *Norois*, n°179, t. 45, p.473-486.
- LUSSAULT M., 1998, « Images (de la ville) et politique (urbaine) », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 73, 1/98, p.45-53.
- MARROU L., 1996, « Quel avenir pour le couple La Rochelle / Rochefort ? », *Norois*, t. 43, n°171, p.659-669.
- MIOSSEC A. et MARROU L. (dir.), 1998, « L'Atlantique un regard géographique », *Historiens et Géographes*, 312 p.
- MIOSSEC A., 1995, « Le traitement de recul de la ligne de rivage en France : pratiques sociales autour d'un problème de nature », *Norois*, n°165, t. 42, p.153-172.
- MONNET J., 2000, « Les dimensions symboliques de la centralité », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 44, n°123, p.399-418.
- MONNET J., 2007, « La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergéogé*, <http://www.cybergeogeo.eu/index5316.html>
- MORICONI-EBRARD F., 2008, « La localisation des résidences secondaires – littoralisation et creusement des vacuums », *Etudes Foncières*, n°131, janvier- février, p.33-35.
- PERON, 1994, « Fonctions sociales et dimensions subjectives du littoral », *Etudes rurales*, n°133-134 (janvier - juin), p.31-43.
- PIVETEAU J.-L., 1995, « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », *L'espace géographique*, n°2, p.113-123.
- RAPETTI, 2004, « Contre vents et marées : « Nantes Atlantique » la quête métropolitaine », *Mappemonde*, n°74 (2004-2), <http://mapemonde.mgm.fr/num2/articles/art04205b.html>.
- Revue française de science politique, 2004, « Les élections régionales et cantonales de 2004 », Presses de Science Po, vol. 54, p.533- 730.
- RIEUCAU J., 1998, « Sociétés et identification territoriale. Permanence des lieux, territorialités religieuses et festives sur le littoral du golfe du Lion », *Annales de Géographie*, n°604, p.610-636.
- TESSON F. (a), 2004, « Emergences territoriales et nouveaux rapports du pouvoir politique à l'espace », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°2, p.230-241.

TESSON F. (b), 2004, « Quand le politique parle du territoire, c'est pour le fabriquer », Colloque *Espaces et Sociétés aujourd'hui* (21-22 octobre - Rennes, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00145892> .

VANIER M., 1995, « La petite fabrique des territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 70, n°2, p.93–114.

VIOLIER P., 2002, « La Baule, du tourisme au lieu de vie », *Mappemonde*, n°66, p.20-24.

Mémoires, Thèses, Habilitations à diriger des recherches (HDR)

BARON–YELLES N, 1997, *Espaces protégés et tourisme de nature sur le littoral Atlantique français : stratégies et enjeux*, thèse de doctorat de Géographie, Université Paris I, 380 p.

BRIGAND L., 2000, *Îles, îlots et archipels du Ponant, de l'abandon à la surfréquentation ? essai sur la question des usages, de la gestion et de la conservation depuis 1950*, thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 469 p.

BUHOT C., 2006, *Marché du logement et divisions sociales de l'espace dans les îles du Ponant*, Université de Bretagne Occidentale, 445 p.

LE DEM A., 2004, *Les fêtes du patrimoine maritime au sein de la reconstruction des territoires littoraux ; l'exemple de la Bretagne*, thèse de doctorat de géographie, Université de Bretagne Occidentale, 2 tomes, 588 p.

LE RAY P., 2001, *Géographie des comportements électoraux des communes du littoral de l'ouest de la France : contribution à une géographie sociale des littoraux*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Nantes, 2 tomes, 453 p.

L'HOTE V., 2000, *Les équipements, indicateurs et acteurs de l'évolution du fait touristique dans les espaces littoraux entre Vilaine et Gironde*, thèse de doctorat de géographie, université de Nantes, 2 tomes, 562 p.

MONNET J., 1999, *Interpréter et aménager. Eléments d'une géographie de la relation au Monde*, Habilitation à Diriger des Recherches en Géographie-Aménagement, Université de Toulouse-2 Le Mirail, 2 volumes (157 et 404 p.).

MIOSSEC A., 1993, *La gestion de la nature littorale en France Atlantique : étude comparative (Royaume-Uni, Espagne, Pays-Bas, Etats-Unis)*, Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) de géographie, Université de Bretagne Occidentale, 3 vol. (469 – 293 – 623 p.).

PUPIER-DAUCHEZ S., 2002, *Le rechargement sédimentaire: de la défense des côtes à l'aménagement du littoral (analyse des pratiques sur la côte Atlantique française)*, thèse de doctorat de géographie, université de Bretagne Occidentale, 2 tomes, 510 p.

VYE D., 2005, *Une lecture géographique de l'attractivité : le cas des principales villes du Centre-Ouest Atlantique français*, thèse de doctorat de géographie, université de Paris XIII, 2 tomes, 678 p.

Ouvrages généraux et dictionnaires

ATLAS PERMANENT DE LA MER ET DU LITTORAL, CNRS-URA-904 / EDITMAR, n°2, 30 p.

BAILLY A, FERRAS R. et PUMAIN D., 1992, *Encyclopédie de géographie*, Lassay-les-Châteaux, Economica, 1132 p.

BRUNET, R., FERRAS R., THERY R. (dir.), 2005, *Les mots de la Géographie, dictionnaire critique*, Lassay-les-Châteaux, RECLUS – La Documentation Française, 3^{ème} édition, 518 p.

LEVY J. et LUSSAULT M. (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Saint-Just-La-Pendue, Belin, 1033 p.

Rapports et études

Agence Départementale de l'Information sur le Logement - Vendée, 2005, *La construction individuelle en Vendée de 1999 à 2003*, 28 p.

ASSEMBLEE NATIONALE (rapporteur Yvon Bonnot), 1995, *Pour une politique globale et cohérente du littoral en France*, 139 p.

ASSEMBLEE NATIONALE (rapporteur Jacques Le Guen), 2004, *L'application de la loi littoral*, 99 p.

CESR Aquitaine, 2007, *L'Aquitaine d'aujourd'hui et de demain : des enjeux démographiques aux politiques régionales globales*, 87 p.

CESR Bretagne, 2004, *Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne*, rapporteurs P. Euzenes – F. Le Foll, 214 p.

CESR Bretagne, 2006, *Pour une stratégie portuaire dans une région maritime*, rapporteurs G. Viala – G. Guillemot, 290 p.

CESR Bretagne, 2007, *Pour une politique maritime en Bretagne*, rapporteur F. Le Foll, 194 p.

CESR des Régions Atlantiques, 2002, *Avis interrégional sur la prospective des facteurs d'attractivité des régions atlantiques*, 149 p.

Conseil d'Analyse Economique (CAE), 2006, Vieillesse, activités et territoires à l'horizon 2030, La Documentation française, 295 p.

DATAR, 2002, Aménager la France de 2020 : mettre les territoires en mouvement, Paris, La Documentation Française, nouvelle édition, 112p.

DATAR, 2004, Construire ensemble un développement équilibré du littoral, Paris, La documentation Française, 156 p.

DATAR, 2005, Dynamiques et diversité des territoires français – rapport de l'Observatoire des territoires, Paris, La Documentation Française, 147 p.

Groupe Poséidon, 2006, Une ambition maritime pour la France, Centre d'Analyse Stratégique / Secrétariat Général de la Mer, 160 p.

GUILLOU A. et PAPINOT C., 1998, La valeur de l'image : l'usage de la symbolique bretonne dans la promotion des produits industriels et artisanaux dans le Finistère. Etude sociologique, Université de Bretagne Occidentale, Atelier de recherche sociologique, 28 p.

INSEE Aquitaine – Le quatre pages, 2002, Démographie et activités du littoral aquitain, n°102.

INSEE Aquitaine, 2005, Littoral Aquitain – diagnostic de territoire, 45 p.

INSEE Bretagne, 2006, Tableaux de l'économie bretonne, 172 p.

INSEE Pays de la Loire, 2006, Informations statistiques, n°217, juin 2006.

INSEE Pays de la Loire, 2006, La vie après 60 ans en Loire-Atlantique : enjeux et perspectives, 44 p.

INSEE - Octant n°102, 6 p.

INSEE – Première, n°116 – janvier 2007, 5 p.

KHIATI A., SYLVANDER M., TERRIER C., 2005, En haute saison touristique, la population présente double dans certains départements, *INSEE Première*, n°1050.

Rapport du Gouvernement au Parlement, 2007, Bilan de la loi littoral et des mesures en faveur du littoral, 127 p.

SENAT (rapporteur P. Gélard), 2003, L'application de la loi littoral : pour une mutualisation de l'aménagement du territoire, 92 p.

Sites web consultés

www.anel.fr

www.arcatlantic.org

www.assemblee-nationale.fr

www.france-congres.org
www.coop-atlantico.com/fr
www.ec.europa.eu/regional.policy
www.ifop.com/europe/docs/bretonsvusparis.pdf
www.labretagneetlamer.fr/?q=charte
www.littoral.ifen.fr
www.inegalites.fr
www.insee.fr
www.interreg-atlantique.org
www.observatoire.gouv.fr
www.pole-mer-bretagne.com/accueil
www.proces-erika.org/?id=4959
www.region-bretagne.fr
www.senat.fr
www.strategie.gouv.fr
www.villes-et-villages-fleuris.com

ainsi qu'une grande partie des sites web des collectivités locales analysées dans ce travail.

Articles de journaux et d'hebdomadaires

Ouest France

- du 7 / 11 / 2005.
- du 10 / 11 / 2007.
- du 17 / 4 / 2008.

Sud Ouest

- du 29 / 2007
- du 4 / 3 / 2008.
- du 18 / 7 / 2008.

Le Point

- n°1628 (28 / 3 / 2003).

Techni-cités

- du 8/1/2005.

Table des sigles

A

ADIL : Association Départementale d'Information sur le Logement
AGLIA : Association du Grand Littoral Atlantique
AIOLS : Association Interrégionale Ouest Solidarité Littoral
ANEL : Association Nationale des Elus du Littoral
ANMSCCT : Association Nationale des Maires de Stations Classées et des Communes Touristiques

C

CARENE : Communauté d'Agglomération de la REgion Nazairienne
CEDRE : Centre Européen de Développement Régional
CEL : Contrat Environnement Littoral
CESR : Comité Economique et Social Régional
CELIB : Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons
CG : Conseil Général
CNL : Conseil National du Littoral
COBAN : Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
COBAS : Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
CR : Conseil Régional
CRPM : Conférence des Régions Périphériques Maritimes
CVVA : Conférence des Villes de l'Arc Atlantique

D

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DDE : Direction Départementale de l'Equipement
DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales
DIACT : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
DIREN : DIrection Régionale de l'ENvironnement

E

ECPI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EDPHN : Ecole Départementale du Patrimoine Historique Naturel

F

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

G

GIP : Groupement d'Intérêt Public
GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières

I

IAAT : Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economique

L

LPO : Ligue de protection des Oiseaux

M

MIACA : Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine

O

ODIT : Observation, Développement et Ingénierie Touristique

P

PC : Parti communiste

PECO : Pays d'Europe Centrale et Orientale

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

PS : Parti Socialiste

RPR : Rassemblement Pour la République

S

SALBÎ : Schéma d'Aménagement du Littoral de Bretagne et des Îles

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SDEA : Schéma de Développement de l'Espace Atlantique

SDEC : Schéma de Développement de l'Espace Communautaire

SEPNB : Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne

SMACOPI : Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde

SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer

SNSM : Société Nationale de Sauvetage en Mer

U

UBS : Université de Bretagne Sud

UDF : Union pour la Démocratie Française

UMP : Union pour la Majorité Présidentielle

Z

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

ZEE : Zone Economique Exclusive

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager

ZPS : Zone de Protection Spéciale

TABLE DES DOCUMENTS

Table des cartes

| | |
|--|--------|
| Carte n°1 – Les territoires institutionnels qui possèdent une ouverture sur l’océan Atlantique | p. 15 |
| Carte n°2 – L’évolution du périmètre de l’Arc Atlantique de 1990 à 2007 (au 31 juillet) | p. 29 |
| Carte n°3 - La vision de l’Europe du GIP-Reclus à la fin des années 1980 | p. 31 |
| Carte n°4 – L’évolution du périmètre de l’Espace Atlantique de 1994 à 2013 | p. 42 |
| Carte n°5 - Les étapes de l’élargissement de l’Union Européenne | p. 54 |
| Carte n°6 - Les six ensembles de peuplement définis par la DATAR en 2002 | p. 63 |
| Carte n°7 - Les scénarios de la stratégie polycentrique de la DATAR aux échelles françaises et européennes en 2002 | p. 64 |
| Carte n°8 - L’évolution du nombre de bateaux de pêche immatriculés par quartier maritime entre 1997 et 2005 | p. 69 |
| Carte n°9 - Vente fraîche des pêches par quartier maritime en 2005 (en tonnes équivalent vif) | p. 70 |
| Carte n°10 - Capacité d’accueil des ports de plaisance de la façade Atlantique française et bassins de navigation « naturels » en 2003 | p. 72 |
| Carte n°11 - Les établissements (de 10 salariés et plus) de construction de bateaux de plaisance en France en 2003 | p. 73 |
| Carte n°12 - La fréquentation touristique par département en 2005 | p. 75 |
| Carte n°13 - Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) en France au 15/10/2004 | p. 77 |
| Carte n°14 - Les villes certifiées par le réseau France Congrès au 31/10/2007 | p. 78 |
| Carte n°15 - L’évolution de la densité de la population française entre 1982 et 1999 | p. 79 |
| Carte n°16 - Parc de logements en 1999 et évolution moyenne annuelle entre 1999 et 2004 (par canton) | p. 81 |
| Carte n°17 - Part des plus de 60 ans en 1999 qui ne résidaient pas dans la zone d’emploi en 1990 (en %) | p. 83 |
| Carte n°18 – Les territoires des périodiques analysés | p. 148 |
| Carte n°19 – Les territoires des élus rencontrés | p. 155 |
| Carte n°20 – Les territoires des élus ayant refusé un entretien | p. 158 |
| Carte n°21 - La présence des références au patrimoine maritime naturel dans les périodiques des collectivités locales de la façade Atlantique française | p. 175 |
| Carte n°22 - La présence des références au patrimoine maritime culturel dans les périodiques des collectivités locales de la façade Atlantique française | p. 187 |
| Carte n°23 – La présence des références aux patrimoines maritimes (naturels et culturels) dans les périodiques des collectivités locales de la façade océanique française | p. 199 |
| Carte n°24 - La présence des références au nautisme dans les périodiques des collectivités locales de la façade Atlantique française | p. 205 |
| Carte n°25 - La présence des références aux activités productrices de l’océan dans les périodiques des collectivités locales de la façade Atlantique française | p. 215 |
| Carte n°26 - La présence des références au savoir maritime dans les périodiques des collectivités locales de la façade Atlantique française | p. 221 |

| | |
|--|--------|
| Carte n°27 – La présence moyenne des cinq thèmes océaniques dans les périodiques des collectivités locales de la façade Atlantique française | p. 225 |
| Carte n°28 - Présence des références à l’océan Atlantique dans le périodique et élus retraités (au 1/1/2007) | p. 237 |
| Carte n°29 – Présence des références à l’océan Atlantique dans le périodique et lieu de naissance des élus (au 1/1/2007) | p. 245 |
| Carte n°30 - Les mandats des élus (hors intercommunalité) de la façade Atlantique française dont le périodique a été analysé (au 1/1/2007) | p. 259 |
| Carte n°31 – Origine géographique des députés membres du groupe d’étude « Mer, pêche et souveraineté maritime » à l’Assemblée Nationale (XIII ^e Législature) | p. 265 |
| Carte n°32 – L’appartenance politique (partis) des élus de la façade Atlantique française dont le périodique a été analysé (au 1/1/2007) | p. 269 |
| Carte n°33 – Les cantons d’élection des Présidents et Vice-Présidents des Conseils Généraux de Charente-Maritime et de Gironde (2004 – 2008) | p. 275 |
| Carte n°34 - Les membres de l’Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) (au 1/1/2007) | p. 281 |
| Carte n°35 – Quarante ans de relations entre les municipalités rochelaises et l’océan Atlantique (1971 – 2013) | p. 327 |
| Carte n°36 – Les lieux photographiés dans <i>Penn Ar Bed</i> , le périodique du Conseil Général du Finistère entre septembre 2003 et avril 2007 (17 numéros) | p. 337 |
| Carte n°37 – Les projets politiques (2005 - 2010) en faveur du développement des relations entre Brest (29) et l’océan Atlantique | p. 349 |
| Carte n°38 – Les nombreux antagonismes politiques du Pays Rochefortais (17) (au 1/1/2007) | p. 367 |
| Carte n°39 – Les migrations pendulaires des communes du Pays de Retz (44) vers les pôles d’emplois de Saint-Nazaire et de Nantes en 1999 | p. 380 |
| Carte n°40 – Territoires institutionnels et territoires vécus : l’exemple des communes dont le projet identitaire maritime municipal est fondé sur le patrimoine naturel océanique (au 1/1/2007) | p. 383 |
| Carte n°41 – Les lieux mis en scène dans le périodique municipal de Biscarosse (40) entre 2004 et 2007 | p. 387 |
| Carte n°42 – Les communes de la façade Atlantique française distinguées par le palmarès des Villes et Villages Fleuris en 2006 | p. 391 |
| Carte n°43 – Les relations entre Pornic (44) et l’océan Atlantique dans le périodique municipal entre 1993 et 2007 (les trois municipalités dirigées par Philippe Boënnec) | p. 397 |
| Carte n°44 – Nombre de résidences principales commencées entre 2000 et 2005 dans les communes des cantons littoraux | p. 403 |
| Carte n°45 – Évolution de la part des 60 ans et plus dans les ménages de Loire-Atlantique entre 1999 et 2005 (unité territoriale = intercommunalité) | p. 404 |
| Carte n°46 – Le revenu annuel médian des ménages aquitains par unité de consommation en 2001 | p. 407 |
| Carte n°47 – L’organisation de l’espace communal pour la municipalité de La Baule-Escoublac (44) en 2007 | p. 411 |
| Carte n°48 – Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager (ZPPAUP) à thématique balnéaire dans les communes de la façade océanique française au 1 ^{er} janvier 2007 | p. 415 |
| Carte n°49 – Nombre et origine des permis de construire de logements individuels « entrants » (demandés par des individus non-résidents dans le département) en Vendée entre 1999 et 2003 | p. 431 |

| | |
|---|--------|
| Carte n°50 – La « Cité marine » (2006 -) de la municipalité de Capbreton (40) : un artifice rhétorique au service du rayonnement de la commune sur son arrière-pays | p. 435 |
| Carte n°51 – Les flux résidentiels générés par la construction individuelle de 1999 à 2003 en Vendée (flux supérieurs à 5 permis de construire) | p. 440 |
| Carte n°52 – La région Bretagne, un territoire d'accueil favorable aux franciliens entre 1999 et 2004 | p. 443 |
| Carte n°53 – Les images Atlantiques, un regard original sur l'organisation géographique de la façade océanique française en 2007 | p. 457 |
| Carte n°54 – Le Champ Atlantique : un état des lieux des relations élu/océan dans les territoires institutionnels de la façade océanique française en 2007 | p. 467 |

Table des figures

| | |
|--|--------|
| Figure n°1 – La démarche méthodologique suivie pour tester l'hypothèse du « Champ Atlantique » | p. 19 |
| Figure n°2 - Le logo de l'Arc Atlantique en 1990 et en 2007 | p. 37 |
| Figure n°3 - L'« effet côte ouest » de la municipalité de Nantes (44) | p. 39 |
| Figure n°4 - L'appartenance politique des majorités des Conseils Régionaux des 4 régions de la façade océanique française entre 1989 et 2007 | p. 51 |
| Figure n°5 - Le logo de la Région Poitou-Charentes avant et après 2004 | p. 52 |
| Figure n°6 - Les trois espaces de la territorialité des individus socialisés | p. 92 |
| Figure n°7 - Schéma théorique simplifié d'un champ dans la sociologie de Pierre Bourdieu | p. 101 |
| Figure n°8 - Le logo de la ville de Niort (79) en 2007 | p. 111 |
| Figure n°9 - Les représentations de l'océan d'un joueur du Champ Atlantique : rétroaction dissymétrique entre représentation collective et individuelle | p. 114 |
| Figure n°10 - Un espace géographique parcouru de champs ? | p. 123 |
| Figure n°11 - L'océan Atlantique au cœur des stratégies de marketing territorial de la municipalité de Saint-Nazaire (44) | p. 135 |
| Figure n°12 - La concurrence territoriale et les relations de concurrence entre les élus du Champ Atlantique | p. 137 |
| Figure n°13 - L'image Atlantique, un médiateur de la prise de position des acteurs politiques locaux | p. 142 |
| Figure n°14 - L'évolution des relations entre la municipalité de Pornic (44) et l'océan Atlantique dans le périodique municipal | p. 145 |
| Figure n°15 - Les relations entre un joueur (un élu) et le Champ Atlantique | p. 164 |
| Figure n°16 - Présentation de la « Ville rêvée à la mer » dans le périodique d'informations municipales des Sables d'Olonne (85) | p. 248 |
| Figure n°17 – Lège-Cap-Ferret (33), une commune à l'urbanisation circonscrite et peu étendue | p. 250 |
| Figure n°18 - Le développement des relations de Pornichet (44) avec l'océan Atlantique dans <i>Vivre Pornichet</i> , le magazine d'informations municipales, entre 1997 et 2007 | p. 288 |
| Figure n°19 – Interview de Philippe de Villiers au sujet du « Vendée Globe » | p. 293 |
| Figure n°20 - Le <i>Spray of SaintBriac</i> , vieux gréement lancé dans un tour du monde et sponsorisé par le Conseil Général de Vendée | p. 294 |
| Figure n°21 - La formation du Capital Atlantique d'un élu du Champ | p. 299 |

| | |
|--|--------|
| Figure n°22 - Les « rendez-vous » balnéaires, des bouées supports de communication des animations de la municipalité de La Baule-Escoublac (44) | p. 313 |
| Figure n°23 - La mise en scène de la ville et du cadre de vie local à travers le tournage d'un film au pied des Tours de la Rochelle (17), face au Vieux Port | p. 317 |
| Figure n°24 - La présentation du projet « Biarritz-Océan » par le maire de Biarritz (64) | p. 322 |
| Figure n°25 - Le réinvestissement du quartier de La Pallice, qui jouxte le port autonome, par la municipalité de la Rochelle (17) | p. 332 |
| Figure n°26 - Les relations avec l'océan Atlantique, un enjeu politique majeur à la Rochelle (17) | p. 333 |
| Figure n°27 - Les plages de Saint-Nazaire, des lieux privilégiés de l'action municipale | p. 344 |
| Figure n°28 - Le nautisme, un élément majeur de l'identité bretonne dans la communication périodique de ses élus | p. 347 |
| Figure n°29 - Les patrimoines naturels et culturels océaniques sont en harmonie dans l'image territoriale de la municipalité de La Baule-Escoublac (44) | p. 358 |
| Figure n°30 - Le Conseil Régional de Pays de la Loire affiche son soutien aux pêcheurs maritimes | p. 364 |
| Figure n°31 - Synthèse du processus d'élaboration des images Atlantiques dans le Champ par rapport aux enjeux d'attractivité territoriale | p. 371 |
| Figure n°32 - Le maire de Biscarrosse (40) s'adresse aux nouveaux résidents devant un des lacs de la commune | p. 389 |
| Figure n°33 - Le maire de Pornic (44) Philippe Boënnec préside au destin de sa commune. | p. 394 |
| Figure n°34 - Le sentier littoral, une préoccupation pour la municipalité de Pornic (44) | p. 396 |
| Figure n°35 - La municipalité arcachonnaise (33) affiche sa volonté de redonner sa qualité au Bassin d'Arcachon après la pollution par le Prestige | p. 409 |
| Figure n°36 - Le Président de la République Nicolas Sarkozy en visite à Arcachon (33) trois mois après son élection de mai 2007 | p. 419 |
| Figure n°37 - L'inauguration de la nouvelle salle de spectacle d'Arcachon (33) en janvier 2006 | p. 424 |
| Figure n°38 - Les habitants de Capbreton (40) satisfaits de l'action municipale en matière de cadre de vie | p. 430 |
| Figure n°39 - Les deux types de relation : parallèle et orthogonale entre les communes littorales et l'océan Atlantique | p. 433 |
| Figure n°40 - Le logotype du Conseil Régional de Bretagne : une forte dimension maritime | p. 448 |
| Figure n°41 - Les relations entre les images Atlantiques et les dynamiques géographiques des territoires d'élection sur la façade Atlantique française | p. 454 |
| Figure n°42 - La morphologie du Champ Atlantique en 2007 | p. 465 |

Table des tableaux

| | |
|--|-------|
| Tableau n°1 - Les présidents français de la Commission Arc Atlantique et les villes françaises membres de la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique (CVAA) | p. 34 |
| Tableau n°2 - Les financements du FEDER dans 4 programmes de développement communautaire des régions océaniques de l'Union Européenne | p. 44 |

| | |
|---|--------|
| Tableau n°3 - Les objectifs et les projets des programmes transnationaux de l'Union Européenne en faveur de l'Espace Atlantique | p. 45 |
| Tableau n°4 - La répartition des fonds du FEDER par priorités dans 3 programmes communautaires de l'Espace Atlantique | p. 46 |
| Tableau n°5 - Nombre de participations des 5 pays de l'Espace Atlantique aux projets du programme INTERREG III B et tableau des données | p. 48 |
| Tableau n°6 - La participation des collectivités publiques et privées des 4 régions de la façade océanique française aux projets du programme INTERREG III B (2000-2006) | p. 49 |
| Tableau n°7 - Les priorités et les mesures en faveur des patrimoines maritimes dans les 4 programmes communautaires de l'Espace Atlantique | p. 56 |
| Tableau n°8 - Les élus membres du 1 ^{er} Conseil National du Littoral | p. 130 |
| Tableau n°9 - Les slogans « Atlantiques » de quelques municipalités de la façade océanique française | p.139 |
| Tableau n°10 - Les références « Atlantiques » : nombre et répartition dans quatre magazines d'informations municipales (Concarneau (29), Les Sables d'Olonne (85), Lacanau (33) et Arcachon) | p. 153 |
| Tableau n°11 - Les fonctions électives des 60 élus interviewés | p. 157 |
| Tableau n°12 - Les modalités d'apparition des références au patrimoine naturel océanique dans les périodiques des territoires de la façade Atlantique française | p. 177 |
| Tableau n°13 - Les périodiques qui possèdent une rubrique (« environnement » ou « cadre de vie ») allouée à la promotion du patrimoine naturel océanique | p. 178 |
| Tableau n°14 - Les références au patrimoine naturel océanique dans les périodiques des territoires de la façade Atlantique française | p. 180 |
| Tableau n°15 - La présence du patrimoine culturel océanique dans les périodiques des communes les plus peuplées de la façade Atlantique française | p. 189 |
| Tableau n°16 - Les périodiques qui possèdent une rubrique allouée à la promotion du patrimoine culturel océanique (« histoire » ou « patrimoine ») | p. 191 |
| Tableau n°17 - La présence du patrimoine culturel océanique dans les périodiques des stations balnéaires qui assurent une forte promotion du patrimoine naturel | p. 192 |
| Tableau n°18 - La présence du patrimoine culturel océanique dans les périodiques des stations balnéaires de la façade Atlantique française | p. 194 |
| Tableau n°19 - La présence du patrimoine culturel océanique dans les périodiques des Conseils Généraux et Régionaux de la façade Atlantique française | p. 197 |
| Tableau n°20 - Les patrimoines océaniques (naturel et culturel) dans les périodiques de la façade Atlantique française | p. 201 |
| Tableau n°21 - Les périodiques qui assurent la promotion de la filière nautique | p. 204 |
| Tableau n°22 - Les périodiques qui assurent la promotion de la dimension sportive du nautisme | p. 208 |
| Tableau n°23 - Les périodiques qui assurent la promotion de la dimension ludique du nautisme | p. 211 |
| Tableau n°24 - Les références aux activités maritimes productrices dans les périodiques de la façade Atlantique française | p. 217 |
| Tableau n°25 - Le savoir maritime dans les périodiques des territoires de la façade Atlantique française | p. 220 |
| Tableau n°26 - Les professions (sans distinction entre les personnes en activité et les retraités) des élus de la façade Atlantique française (au 1/1/2007) | p. 233 |

| | |
|---|--------|
| Tableau n°27 - Les retraités parmi les élus de la façade Atlantique française | p. 236 |
| Tableau n°28 - Les élus de la façade Atlantique française qui entretiennent des liens de proximité avec le maritime | p. 244 |
| Tableau n°29 - Exemples de longévité électorale parmi les élus dont les périodiques possèdent un indicateur Atlantique synthétique élevé | p. 257 |
| Tableau n°30 - Le cumul des mandats chez les élus de la façade Atlantique française au 1 ^{er} janvier 2007 | p. 261 |
| Tableau n°31 - Les députés dont les périodiques possèdent des indicateurs Atlantiques synthétiques élevés et leur appartenance dans des groupes d'études maritimes et littoraux de l'Assemblée Nationale | p. 263 |
| Tableau n°32 - La part des conseillers généraux littoraux (cantons soumis à la loi « Littoral ») dans les exécutifs des Conseils Généraux de la façade Atlantique française (hors Landes) au 1 ^{er} janvier 2007 | p. 272 |
| Tableau n°33 - La présence des élus de la façade Atlantique française dans des regroupements qui agissent en faveur des intérêts littoraux ou maritimes | p. 278 |
| Tableau n°34 - Les références à l'océan Atlantique et à l'idéologie basque dans <i>Bayonne magazine</i> (périodique d'informations municipales) | p. 291 |
| Tableau n°35 - Récapitulatif des facteurs influençant la construction des images Atlantiques élaborées par les élus de la façade Atlantique française (au 1/1/2007) | p. 297 |
| Tableau n°36 - Les relations entre le « Vendée Globe » et la municipalité des Sables d'Olonne (85) dans le périodique municipal durant les six mois avant et les six mois après le départ de l'édition 2004 (mars 2004 – avril 2005) | p. 310 |
| Tableau n°37 - Les manifestations sur la sardine soutenues ou initiées par les municipalités dans six communes de la façade Atlantique française | p. 312 |
| Tableau n° 38 - Les obstacles « institutionnels » à la mise en valeur du Patrimoine Atlantique chez les élus des territoires d'innovation | p. 318 |
| Tableau n°39 - La diffusion du savoir maritime dans les « territoires d'innovation » | p. 320 |
| Tableau n°40 - L'image de Saint-Nazaire (44) dans les éditoriaux de son maire Joël Batteux dans le périodique municipal entre mars 1999 et avril 2000 (au moment de l'ouverture de « Escal'Atlantic ») | p. 341 |
| Tableau n°41 - L'évolution de la population (1990-2005) et l'origine géographique des migrants (1999 – 2005) de dix stations balnéaires de la façade Atlantique française | p. 378 |
| Tableau n°42 - Répartition de la croissance démographique par classe d'âge et variation de la population active (1999-2005) de Fouesnant (29), Pornichet (44), Saint-Jean-de-Monts (85) et Biscarrosse (40) | p. 379 |
| Tableau n°43 - L'évolution des populations de La Baule-Escoublac (44), Royan (17), Soulac-sur-mer et Arcachon (33), et Capbreton (40) entre 1990 et 2005 | p. 402 |
| Tableau n°44 - L'évolution de la construction de logements (1990 – 2005) à La Baule-Escoublac (44), Royan (17), Soulac-sur-mer et Arcachon (33), et Biarritz (64) | p. 406 |
| Tableau n°45 - Les relations du maire d'Arcachon (33) Yves Foulon avec les ministres ou les Présidents de la République dans le périodique municipal de la commune entre octobre 2004 et octobre 2007 | p. 418 |
| Tableau n° 46 - Les 17 thèmes développés dans la rubrique « histoire » de <i>Vivre Arcachon</i> (17 numéros de avril 2002 à octobre 2006) | p. 423 |
| Tableau n° 47 - Les intercommunalités (hors pays) de la façade océanique française qui possèdent une dénomination « Atlantique » | p. 426 |

Tables des encadrés

| | |
|--|--------|
| Encadré n°1 - Les représentations du patrimoine balnéaire territorial pour les maires des Sables d'Olonne (85), de Châtelaiillon-Plage (17), de Soulac-sur-mer (33), de Biarritz (64) et pour les adjoints à l'urbanisme des municipalités de La Baule-Escoublac (44) et de La Tranche-sur-mer (85) | p. 162 |
| Encadré n°2 - Les élus des stations balnéaires des littoraux océaniques français et l'accessibilité de leur territoire | p. 359 |
| Encadré n°3 - Les maires qui affichent la volonté de limiter le nombre d'habitants dans leur commune | p. 400 |

Table des photographies

| | |
|--|--------|
| Photographie n°1 - Panneau d'annonce de la limite maritime entre la Manche et l'océan Atlantique (commune de Plouarzel, Finistère) | p. 14 |
| Photographie n°2 - La rénovation des quais des ports de pêche des Sables d'Olonne (85) | p. 138 |
| Photographie n°3 - Panneau publicitaire à l'entrée de Marennes (17) : un symbole de la nouvelle image balnéaire de la commune | p. 140 |
| Photographie n°4 - Le plan du Port des Salines (commune de Grand Village-Plage, Île d'Oléron), un des quinze « pôles-nature » du Conseil Général de Charente-Maritime | p. 315 |
| Photographie n°5 - Panneau d'annonce des travaux du front de mer à Capbreton (40) | p. 325 |
| Photographie n°6 - La rénovation de l'ancien Encan de La Rochelle : de la criée au musée maritime à terre | p. 331 |
| Photographie n°7 - Le front de mer de Saint-Jean-de-Monts (85) après les opérations de réaménagement par la municipalité | p. 355 |

Table des graphiques

| | |
|---|--------|
| Graphique n°1 - Nombre de participations des 5 pays de l'Espace Atlantique aux projets du programme INTERREG III B (et tableau des données) | p. 48 |
| Graphique n°2 - Le volume de références au patrimoine naturel et culturel océanique dans les périodiques des conseils généraux et régionaux de la façade Atlantique française | p. 196 |
| Graphique n°3 - Date de naissance des élus et présence de l'océan dans leurs périodiques | p. 240 |
| Graphique n°4 - L'appartenance (partis) politique des élus de la façade Atlantique française | p. 268 |
| Graphique n°5 - Part des 60 ans et plus dans la population des intercommunalités de Loire-Atlantique en 2005 et 2015 | p. 404 |
| Graphique n°6 - L'évolution de la part des résidences principales dans la construction de logements de cinq communes de la façade Atlantique française entre 1990 et 2005 (en %) | p. 405 |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-----------------------|------|
| Remerciements | p. 3 |
| Sommaire | p. 5 |
| Introduction générale | p. 7 |

PARTIE 1 : L'océan Atlantique, de la ressource collective à la ressource partagée

| | |
|---|-------|
| Partie 1 : Introduction | p. 23 |
| Chapitre 1 : Á la recherche d'un référentiel Atlantique commun | p. 25 |
| A – L'arc Atlantique : l'émergence d'une conscience Atlantique commune ? | p. 27 |
| <i>I – L'Arc Atlantique : un projet politique</i> | p. 27 |
| 1 – Les enjeux de la Commission Arc Atlantique | p. 28 |
| 2 - L'investissement décisif de certains acteurs politiques français | p. 33 |
| 3 - L'Arc Atlantique : localisation périphérique, environnement de qualité et patrimoines océaniques | p. 35 |
| 3.1) La périphéricité des régions océaniques | p. 36 |
| 3.2) Environnement préservé et qualité de vie | p. 38 |
| 3.3) Le passé maritime commun des régions océaniques | p. 39 |
| <i>II – De l'Arc à l'Espace Atlantique</i> | p. 40 |
| 1 - La montée en puissance de l'Espace Atlantique (1993 – 2006) | p. 43 |
| 2 - Les régions de la façade océanique française et l'Espace Atlantique | p. 47 |
| 2.1) L'exemple du programme INTERREG III B (2000 - 2006) | p. 47 |
| 2.2) Ambitions maritimes et stratégies politiques régionales | p. 50 |
| 3 - L'Espace Atlantique 2007–2013 : vers un renforcement de l'économie maritime ? | p. 53 |
| 3.1) L'économie maritime au cœur des stratégies de développement communautaire | p. 53 |
| 3.2) Qu'est-ce qu'une région de l'Espace Atlantique en 2007 ? | p. 57 |
| B – Discours « Atlantique » européen et territoires de la façade océanique française | p. 59 |
| <i>I – L'aménagement des territoires océaniques français : traditions jacobines et politiques publiques européennes</i> | p. 60 |
| 1 – L'aménagement du territoire français et l'émergence de l'Arc Atlantique | p. 60 |
| 2 – Le développement de l'économie maritime : une ouverture de la France vers l'océan Atlantique ? | p. 65 |
| <i>II – Du discours politique aux dynamiques géographiques des territoires de la façade Atlantique française</i> | p. 68 |
| 1 - De la pêche à la plaisance | p. 68 |
| 1.1) La pêche maritime, entre modernisation et enjeux locaux | p. 68 |
| 1.2) La plaisance : un enjeu économique majeur | p. 71 |
| 2 - Le rôle majeur des mobilités touristiques et résidentielles | p. 74 |
| 2.1) Une activité touristique toujours prégnante | p. 75 |
| 2.2) Des mutations démographiques profondes | p. 79 |

| | |
|---|--------|
| Chapitre 2 : Le Champ Atlantique, une grille de lecture géographique des espaces littoraux océaniques français ? | p. 85 |
| A – Espace social et champ | p. 87 |
| <i>I – Les représentations dans l’analyse de l’espace géographique</i> | p. 88 |
| 1 – Des représentations au cœur d’un profond renouvellement des cadres de la pensée géographique | p. 88 |
| 2 - Représentations et géographie sociale | p. 90 |
| 3 - De la dimension idéologique des territoires | p. 91 |
| 3.1) Quel rapport au temps pour les idéologies territoriales ? | p. 93 |
| 3.2) L’idéologie territoriale : le reflet d’un projet social | p. 94 |
| <i>II – La notion de champ : définition et apports théoriques</i> | p. 95 |
| 1 - Le champ dans la pensée sociologique de Pierre Bourdieu | p. 95 |
| 1.1) La présence fondamentale d’enjeux communs | p. 96 |
| 1.2) Stratégies des joueurs et hiérarchisation de la structure | p. 99 |
| 1.3) Les limites d’un champ | p. 100 |
| 2 - La notion de champ en Géographie | p. 102 |
| 2.1) Des inégalités spatiales à la lecture sémiotique de l’espace géographique | p. 102 |
| 2.2) Deux exemples de mobilisation de la notion de champ chez les géographes | p. 104 |
| 2.2.1) La spatialité symbolique des territoires | p. 105 |
| 2.2.2) Le champs de forces | p. 106 |
| B – Le Champ Atlantique : quelle « géographicit  » ? | p. 107 |
| <i>I – Champ Atlantique versus territoire : de la représentation « sensible » à la représentation « construite »</i> | p. 108 |
| 1 - Un donné et un construit | p. 109 |
| 2 - Représentations, territoires et Champ Atlantique | p. 110 |
| 2.1) De la dimension sensible de la relation océan / élu dans le Champ | p. 110 |
| 2.2) L’océan est l’objet d’une représentation collective dans le Champ | p. 112 |
| 2.3) Quel habitus pour les acteurs politiques du Champ Atlantique ? | p. 114 |
| 3 - Le Champ Atlantique et les dynamiques territoriales | p. 116 |
| 3.1) L’idéologie territoriale Atlantique et les processus identitaires | p. 116 |
| 3.2) Idéologie Atlantique et espaces géographiques | p. 118 |
| <i>II – Quelles limites pour le Champ Atlantique ?</i> | p. 120 |
| 1 - Les conditions de la saisie de l’idéologie Atlantique | p. 120 |
| 2 - De la spatialisation de l’idéologie Atlantique | p. 121 |
| <i>III – Quel Capital Atlantique pour les élus du Champ ?</i> | p. 123 |
| 1 - Du Patrimoine au Capital Atlantique | p. 125 |
| 2 - Quel Patrimoine Atlantique pour les élus de la Façade ? | p. 126 |
| 3 - Quelles ressources pour faire fructifier un Patrimoine Atlantique ? | p. 128 |
| C - L’image Atlantique : un médiateur du Champ ? | p. 132 |
| <i>I – L’image Atlantique dans le Champ : du discours sur au discours par l’océan</i> | p. 134 |
| 1 - Concurrence territoriale et concurrence dans le Champ Atlantique | p. 135 |
| 2 - La stratégie balnéaire de Marennes (17) | p. 139 |
| 3 - L’image Atlantique, un médiateur de la prise de position d’un élu dans le Champ | p. 141 |
| <i>II- Le Champ Atlantique, un outil opérationnel dans l’analyse géographique ?</i> | p. 143 |
| 1 - Le périodique, un élément central de la communication politique locale | p. 143 |
| 1.1) Les périodiques d’informations municipales au cœur des relations entre les élus, leur territoire et l’océan Atlantique | p. 144 |
| 1.2) Périodiques et Champ Atlantique | p. 147 |
| 2 - Des relations élu/océan plus vastes que la communication périodique | p. 154 |

| | |
|-----------------------|--------|
| Partie 1 : Conclusion | p. 165 |
|-----------------------|--------|

PARTIE 2 : Les dynamiques du Champ Atlantique

| | |
|-------------------------|--------|
| Partie 2 : Introduction | p. 169 |
|-------------------------|--------|

Chapitre 3 : L’imaginaire Atlantique des élus de la façade océanique française

A – Patrimoines maritimes et territoires de la façade

I – Une nature océanique toujours au cœur des images territoriales

1 - Les modalités de la promotion du patrimoine maritime naturel p. 177

2 - Quel patrimoine maritime naturel ? p. 179

3 - Des sous-ensembles régionaux dans la promotion du patrimoine maritime naturel p. 182

II – Un passé Atlantique omniprésent

1 - Périodiques et passés portuaires p. 189

2 - Les stations balnéaires face à la promotion du patrimoine maritime culturel p. 192

2.1) Les stations balnéaires peu préoccupées par leur passé maritime p. 192

2.2) Les stations balnéaires au fort patrimoine culturel p. 193

2.2.1) Les stations au passé balnéaire omniprésent p. 194

2.2.2) Les stations au vaste passé maritime p. 195

3 - Le manque d’intérêt des départements et des régions pour leur patrimoine maritime culturel p. 198

B – Activités océaniques et représentations politiques

I – Le nautisme dans les images territoriales : de la côte à l’immensité océanique

1 - Périodiques et filière nautique p. 203

2 - Les périodiques centrés sur les pratiques nautiques sportives p. 207

3 - Le nautisme ludique au cœur des images de certaines stations balnéaires et des territoires de la Bretagne p. 210

II – Des activités productrices peu présentes dans l’imaginaire Atlantique des élus de la façade océanique française

III – Le savoir maritime, une préoccupation essentiellement municipale

Chapitre 4 : Du Patrimoine au Capital Atlantique

A – Incarner le territoire, s’approprier le Patrimoine Atlantique

I – Electeurs versus élus : effet miroir sur la façade ?

1 - Les cadres sont majoritaires chez les élus des littoraux océaniques p. 233

2 - Une forte proportion d’élus retraités sur la façade p. 235

3 - Les territoires des littoraux océaniques : des gérontocraties ? p. 239

II – Elus, territoires d’élection et environnement océanique

1 - Un droit du sol...Atlantique ? p. 243

2 - La représentation du Patrimoine Atlantique territorial chez les élus de la façade océanique française p. 249

2.1) Une représentation pacifiée de l’océan domine chez les élus les plus « Atlantiques » p. 249

2.2) Un Patrimoine Atlantique parfois délaissé p. 251

2.3) La géographie au fondement du Patrimoine Atlantique p. 253

B – De la ressource territoriale à la ressource dans le Champ Atlantique

I – Le capital politique au service d’un projet maritime

1 - Notabilité et image Atlantique p. 256

1.1) Longévité électorale et cumul de mandats p. 256

| | |
|--|--------|
| 1.2) Les mandats nationaux, des atouts décisifs dans la promotion du Patrimoine Atlantique : l'exemple des députés | p. 262 |
| 2 - Contexte politique local et image Atlantique : quelles relations ? | p. 267 |
| 2.1) Les élus les plus « Atlantiques » sont-ils de droite ou de gauche ? | p. 267 |
| 2.2) L'organisation des collectivités, un révélateur de leurs ambitions « Atlantiques » ? | p. 272 |
| 3 - Les élus les plus « Atlantiques » sont insérés dans des réseaux de sociabilité maritimes | p. 277 |
| 3.1) Les élus des regroupements « institutionnels » | p. 279 |
| 3.2) L'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), un regroupement au service d'ambitions « Atlantiques » importantes | p. 280 |
| <i>II – Idéologie Atlantique versus idéologie territoriale</i> | p. 283 |
| 1 - L'idéologie Atlantique dans les territoires « nés de la mer » | p. 284 |
| 2 - Les territoires dont le rapport de force idéologique est équilibré | p. 287 |
| 3 - L'idéologie Atlantique minorée par d'autres idéologies territoriales | p. 291 |
| Partie 2 : Conclusion | p. 299 |

Partie 3 : Les enjeux géographiques du Champ Atlantique

| | |
|-------------------------|--------|
| Partie 3 : Introduction | p. 303 |
|-------------------------|--------|

| | |
|---|--------|
| Chapitre 5 : Images Atlantiques et recherche d'attractivité territoriale | p. 305 |
|---|--------|

| | |
|---|--------|
| A – L'océan Atlantique, un fondement des stratégies de développement des élus locaux | p. 307 |
|---|--------|

| | |
|--|--------|
| <i>I – Les images Atlantiques des territoires d'innovation</i> | p. 308 |
|--|--------|

| | |
|--|--------|
| 1- Imaginaire Atlantique pluriel et élus puissants | p. 310 |
|--|--------|

| | |
|---|--------|
| 1.1) Une appropriation exhaustive et dynamique du Patrimoine Atlantique | p. 310 |
|---|--------|

| | |
|---|--------|
| 1.2) La mise en valeur du patrimoine Atlantique : un enjeu électoral fort | p. 313 |
|---|--------|

| | |
|---|--------|
| 1.3) Des élus qui facilitent la mise en tourisme de leur territoire | p. 316 |
|---|--------|

| | |
|---|--------|
| 2 - Singularité et diversité de la promotion du Patrimoine Atlantique territorial | p. 319 |
|---|--------|

| | |
|--|--------|
| 2.1) Une course à l'offre « Atlantique » | p. 319 |
|--|--------|

| | |
|---|--------|
| 2.2) Un important besoin d'innovation en matière d'offre « Atlantique » | p. 323 |
|---|--------|

| | |
|--|--------|
| 3 - Trente-cinq ans de mise en valeur du Patrimoine Atlantique à La Rochelle | p. 326 |
|--|--------|

| | |
|--|--------|
| <i>II – Les images Atlantiques des territoires bretons : entre héritages et volontés de reconversion</i> | p. 333 |
|--|--------|

| | |
|---|--------|
| 1 - Des patrimoines Atlantiques pesants ? | p. 335 |
|---|--------|

| | |
|--|--------|
| 1.1) Une maritimité vécue plus que désirée | p. 335 |
|--|--------|

| | |
|---|--------|
| 1.2) L'océan au cœur de la vie politique locale | p. 340 |
|---|--------|

| | |
|--|--------|
| 2 - Le nautisme au cœur des tentatives de diversification des images Atlantiques des territoires bretons | p. 345 |
|--|--------|

| | |
|--|--------|
| B- L'océan Atlantique moins présent dans certains projets politiques d'attractivité | p. 352 |
|--|--------|

| | |
|--|--------|
| <i>I – Les patrimoines océaniques au cœur des images des stations balnéaires</i> | p. 353 |
|--|--------|

| | |
|--|--------|
| 1 - L'océan « nature » est le fondement des images des stations balnéaires | p. 353 |
|--|--------|

| | |
|--|--------|
| 2 - Un patrimoine culturel balnéaire qui s'affirme | p. 357 |
|--|--------|

| | |
|--|--------|
| 3 - Des ressources politiques peu nombreuses | p. 360 |
|--|--------|

| | |
|--|--------|
| <i>II – L'océan Atlantique, un simple élément d'ancrage géographique</i> | p. 362 |
|--|--------|

| | |
|---|--------|
| 1 - Les images peu « Atlantiques » au contenu relativement étoffé | p. 363 |
|---|--------|

| | |
|--|--------|
| 2 - Les images Atlantiques au contenu ciblé | p. 365 |
| Chapitre 6 : Images Atlantiques et identités maritimes | p. 373 |
| A – Les projets politiques identitaires fondés sur le patrimoine maritime naturel | p. 376 |
| <i>I – Des territoires littoraux écartelés entre temporalité estivale et annuelle</i> | p. 377 |
| 1 - De nombreux actifs parmi les néo-résidents | p. 377 |
| 2 - Les refus politiques d’être des périphéries littorales d’ensembles métropolitains | p. 381 |
| <i>II – Biscarrosse, une ville-centre du littoral plus qu’une ville littorale</i> | p. 385 |
| <i>III – Pornic, une ville littorale dotée d’une centralité « Atlantique »</i> | p. 393 |
| B – Les projets politiques identitaires fondés sur le patrimoine balnéaire culturel | p. 401 |
| <i>I – Des stations aux situations démographiques stables</i> | p. 402 |
| 1 - Une croissance démographique localisée en périphérie | p. 402 |
| 2 - Un renforcement des tendances démographiques anciennes | p. 405 |
| <i>II – Discours patrimoniaux et pérennité de la valeur sociale attribuée aux lieux</i> | p. 408 |
| 1 - La « ville-jardin » de la municipalité de La Baule-Escoublac | p. 410 |
| 2 - Une volonté commune de renouer avec la station « originelle » | p. 417 |
| <i>III – De la station balnéaire à la ville littorale haut de gamme ?</i> | p. 421 |
| C – Les projets politiques identitaires fondés sur l’ensemble des patrimoines océaniques | p. 427 |
| <i>I – Des patrimoines portuaires au service du rayonnement régional</i> | p. 428 |
| 1 - Une identité maritime en adéquation avec les attentes des administrés | p. 429 |
| 2 - La recherche de centralité géographique : vers la constitution de pays maritimes symboliques ? | p. 433 |
| 3 - Capitaux Atlantiques et centralité maritime | p. 438 |
| <i>II – Les patrimoines océaniques, des supports géographiques pour les revendications régionalistes du Conseil Régional de Bretagne</i> | p. 440 |
| 1 - Une représentation politique régionale fondée sur le patrimoine maritime | p. 441 |
| 2 - Une image Atlantique qui révèle des ambitions maritimes importantes | p. 443 |
| 3 - L’image Atlantique, un médiateur des revendications régionalistes de l’exécutif breton | p. 446 |
| Partie 3 : Conclusion | p. 453 |
| Conclusion générale | p. 461 |
| Bibliographie | p. 475 |
| Table des sigles | p. 487 |
| Table des documents | p. 489 |
| Table des matières | p. 497 |
| Table des annexes | p. 503 |

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 - Les 30 régions de l'Arc Atlantique (au 31 août 2007)

Annexe 2 - Liste des collectivités territoriales dont le périodique a été analysé

Annexe 3 - Présentation de la méthodologie de comptabilisation des références « Atlantiques » dans les périodiques des collectivités territoriales : l'exemple de Concarneau (29)

Annexe 4 - Liste des 60 élus ayant fait l'objet d'un entretien

Annexe 5 – Les résultats des élections sur la façade Atlantique française :

- **A** - en 1997, 2002 et 2007 pour les circonscriptions comportant des communes littorales (communes soumises à la loi « Littoral »)
- **B** - en 2004 et 2008 pour les cantons (présidents de conseils généraux)
- **C** - en 2001 et 2008 pour les communes soumises à la loi « Littoral » et dont le périodique a été analysé

Annexe 6 – Présentation de la méthodologie d'entretien avec les acteurs politiques locaux : le guide commun

Annexe 7 : Récapitulatif des références :

- **A** : au patrimoine maritime naturel dans les 44 périodiques analysés
- **B** : au patrimoine maritime culturel dans les 44 périodiques analysés
- **C** : au nautisme dans les 44 périodiques analysés
- **D** : aux activités productrices de l'océan dans les 44 périodiques analysés
- **E** : au savoir maritime dans les 44 périodiques analysés

Annexe 8 – La lettre de saisine du Conseil Économique et Social de la Région Bretagne par Jean-Yves le Drian pour « refonder la politique maritime de la Bretagne » en 2006

Annexe 9 - La mise en scène de la Bretagne par son Conseil Régional à travers l'exemple de la « Breizh Touch » (manifestation de trois jours à Paris en septembre 2007).

Annexe 1 - Les 30 régions de l'Arc Atlantique (au 31 août 2007)

| Pays | Régions |
|---------------------------|--|
| <i>Espagne</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Andalusia - Asturias - Cantabria - Castilla y Leon - Galicia - Navarria - Pays Vasco - Rioja |
| <i>France</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Aquitaine - Basse Normandie - Bretagne - Centre - Limousin - Pays de la Loire - Poitou-Charentes |
| <i>Irlande</i> | Border, Midland and Western |
| <i>Royaume-Uni</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Argill and Bute - Cornwall - South Glousterhire - Hampshire - Highland - Somerset - South of Scotland - Ulster - Wales |
| <i>Portugal</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Alentejo - Algarve - Centro - Lisbon e Vale do tejo - Norte |

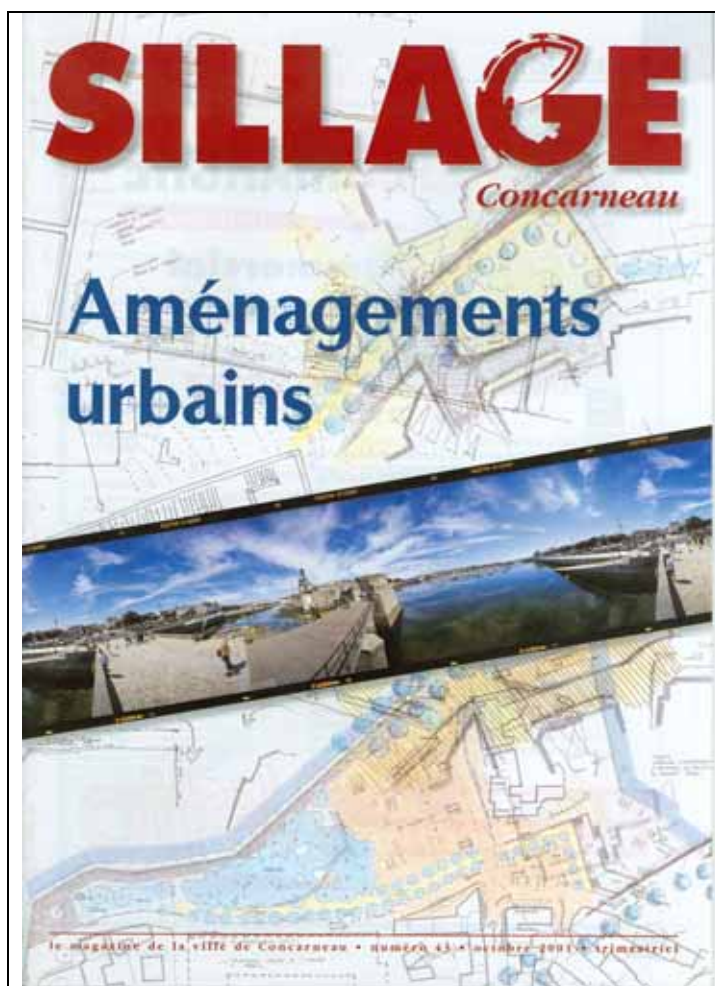
Source : www.arc-atlantique.org (consulté le 31/8/2007)

Annexe 2 – Liste des collectivités territoriales dont le périodique a été analysé

| Départements et régions | Collectivités territoriales | Noms des périodiques | Fréquence de parution | Corpus | | |
|-------------------------|------------------------------|---|---|---|---|--|
| BRETAGNE | Conseil Régional de Bretagne | - <i>Bretagne ensemble</i> | - trimestrielle | - 4 numéros de déc. 2005 à mars 2007 | | |
| | | - <i>Breizhine e-magazine de la région Bretagne</i> | - mensuelle | - 21 numéros de nov. 2005 à septembre 2007 | | |
| | Finistère | Conseil Général du Finistère | <i>Penn ar bed</i> | bimestrielle | 17 numéros de sept. 2003 à avril 2007 | |
| | | Brest et Communauté Urbaine de Brest | <i>Sillage</i> | bimestrielle | 17 numéros de décembre 2003 à mai 2006 | |
| | | Douarnenez | <i>Le DZ</i> | trimestrielle | 11 numéros de automne 2001 à janvier 2007 | |
| | | Fouesnant | <i>Fouesnant magazine</i> | trimestrielle (irrégulière) | 4 numéros du 1 ^{er} trimestre 2006 au printemps 2007 | |
| | | Quimper | <i>Couleurs Quimper</i> | bimestrielle | 23 numéros de septembre 2003 à juin 2006 | |
| | | Communauté d'Agglo. de Quimper | <i>Le magazine de Quimper Communauté</i> | bimestrielle | 10 numéros de mai 2005 à décembre 2006 | |
| | | Concarneau | <i>Sillage Concarneau</i> | trimestrielle | 20 numéros de mai 2001 à juin 2006 | |
| | Morbihan | Conseil Général du Morbihan | - <i>Morbihan, le magazine de notre département</i> | - trimestrielle | - 5 numéros de avril 2004 à janvier 2005 | |
| | | | - <i>Morbihan, le magazine du Conseil Général</i> | - bimestrielle | - 9 numéros de mai 2005 à sept. 2007 | |
| | | Lorient | <i>Lorient mag</i> | mensuelle | 37 numéros de mars 2002 à mai 2006 | |
| | | Communauté d'Agglo. de Lorient | <i>Les nouvelles de Cap l'Orient</i> | trimestrielle | 7 numéros de décembre 2005 à septembre 2007 | |
| | | Carnac | <i>Carnac</i> | trimestrielle | 6 numéros de octobre 2004 à hiver 2006 | |
| | | Auray | <i>Vivre Auray</i> | trimestrielle | 15 numéros de mars 2001 à juillet 2007 | |
| | | Vannes | <i>Vannes, le journal d'information municipale</i> | bimestrielle | 15 numéros de novembre 2003 à juin 2006 | |
| | | PAYS DE LA LOIRE | Conseil Régional de Pays de la Loire | <i>Pays de la Loire magazine</i> | trimestrielle puis bimestrielle | 15 numéros de février 2005 à août 2007 |
| | Loire Atlantique | | Conseil Général de Loire-Atlantique | <i>Loire Atlantique, le magazine du Conseil Général</i> | trimestrielle puis mensuelle (déc. 2004) | 21 numéros de avril 2004 à août 2006 |
| | | | La Baule-Escoublac | <i>La Baule Flash</i> | bimestrielle | 22 numéros de nov. 2001 à juin 2007 |
| Pornichet | | | <i>Vivre Pornichet</i> | trimestrielle | 25 numéros de juillet 1997 à sept. 2007 | |
| Saint-Nazaire | | | <i>Saint-Nazaire Magazine</i> | mensuelle | 47 numéros de mars 1996 à juin 2006 | |
| Nantes | | | <i>Nantes passion</i> | mensuelle | 36 numéros de juin 2003 à Juin 2006 | |
| Saint-Brévin | | | <i>Saint Brévin mag</i> | trimestrielle | 6 numéros entre printemps 2003 et octobre 2007 | |
| Pornic | | | <i>Pornic mag</i> | semestrielle puis trimestrielle | 60 numéros de 1976 à juillet 2006 | |

| | | | | |
|-----------------------------|--|---|---------------------------------|---|
| <i>Vendée</i> | Conseil Général de Vendée | <i>Le journal de la Vendée</i> | bimensuelle | 36 numéros de janvier 2003 à novembre 2005 |
| | Saint-Jean-de-Monts | <i>Saint-Jean-de-Monts</i> | trimestrielle | 17 numéros de juillet 2003 à juillet 2007 |
| | Saint-Gilles-Croix-de-Vie | <i>Saint-Gilles-Croix-de-Vie et vous</i> | semestrielle | 8 numéros de juillet 2002 à juillet 2006 |
| | Les Sables d'Olonne | <i>La Lettre des Sables</i> | bimestrielle | 22 numéros de nov. 2003 à oct. 2007 |
| <i>POITOU – CHARENTES</i> | Conseil Régional de Poitou-Charentes | <i>La Lettre d'information hebdomadaire de Poitou-Charentes</i> | hebdomadaire | 30 numéros de août 2006 à mars 2007 |
| | Conseil Général de Charente-Maritime | <i>Charente Maritime</i> | bimestrielle | 14 numéros de mai 2004 à juillet 2007 |
| | La Rochelle | <i>La Rochelle, le journal</i> | bimestrielle | 17 numéros de février 2004 à avril 2007 |
| | Communauté d'Agglo. de La Rochelle | <i>Point commun</i> | bimestrielle | 8 numéros de septembre 2005 à juin 2007 |
| | Châtelailon-plage | <i>Chatel magazine</i> | trimestrielle | 5 numéros de déc. 2005 à juillet 2007 |
| | Rochefort | <i>Le journal de Rochefort</i> | bimestrielle | 11 numéros de avril 2005 à été 2007 |
| | Royan | <i>Royan informations</i> | trimestrielle | 17 numéros de mars 2002 à mai 2007 |
| <i>AQUITAINE</i> | Conseil Régional d'Aquitaine | <i>L'Aquitaine</i> | trimestrielle | 24 numéros de février 2002 à juillet 2007 |
| | Conseil Général de Gironde | <i>Gironde</i> | trimestrielle puis bimestrielle | 15 numéros de mai 2004 à avril 2007 |
| | Soulac-sur-mer | <i>Climats</i> | trimestrielle | 7 numéros de printemps 2004 à hiver 2006 |
| | Lacanau | <i>Lacanau</i> | trimestrielle | 13 numéros de l'été 2003 à été 2006 |
| | Bordeaux | <i>Bordeaux magazine</i> | mensuelle | 18 numéros de mars 2005 à août 2006 |
| | Lège-Cap-Ferret | <i>Les nouvelles de la Presqu'île</i> | trimestrielle | 12 numéros de juillet 1996 à avril 2007 |
| | Arcachon | <i>Vivre Arcachon magazine</i> | bimestrielle | 17 numéros de avril 2002 à octobre 2006 |
| | Conseil Général des Landes | <i>Landes magazine</i> | trimestrielle | 2 numéros (4 ^{ème} trimestre 2006 ; 2 ^{ème} trimestre 2007) |
| | Biscarrosse | <i>Le lien biscarrossais</i> | trimestrielle | 10 numéros de juillet 2004 à avril 2007 |
| | Mimizan | <i>Bien vivre à Mimizan</i> | trimestrielle | 11 numéros de printemps 2003 à hiver 2006 |
| | Communauté de com. de Mimizan | <i>Action</i> | trimestrielle | 9 numéros de juin 2003 à février 2007 |
| | Capbreton | <i>Capbreton</i> | trimestrielle | 12 numéros de janvier 2005 à septembre 2007 |
| <i>Pyrénées-Atlantiques</i> | Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques | <i>Pyrénées Atlantiques</i> | trimestrielle | 15 numéros entre juillet 2003 et juin 2007 |
| | Bayonne | <i>Bayonne magazine</i> | bimestrielle | 18 numéros de juillet 2003 à avril 2007 |
| | Biarritz | <i>Biarritz</i> | mensuelle | 13 numéros de sept. 2006 à sept. 2007 |
| | Anglet | <i>Anglet magazine</i> | bimestrielle | 20 numéros de mars 2003 à déc. 2006 |

**Annexe 3 – Présentation de la méthodologie de comptabilisation des références
« Atlantiques » dans les périodiques des collectivités territoriales : l'exemple de
Concarneau (29) (un document = une référence)**



- classement thématique : patrimoine culturel
- classement rhétorique : 1^{ère} de couverture

- classement thématique : activités productrices
- classement rhétorique : éditorial



Concarneau marie depuis des siècles sa culture maritime et les atouts de sa tradition rurale. Cette diversité du paysage Concarnois trouve son symbole en ce début de nouvelle année par la rénovation de la ferme du Moros et par un nouvel équipement destiné à la construction navale.

L'achèvement de la cale sèche est sans nul doute le fait économique qui consacrera notre année 2002. La ville de Concarneau prend ainsi une ampleur significative en se tournant vers le secteur de la réparation navale. D'autant que le savoir-faire local, fidèle à nos traditions séculaires, est mis en valeur dans cette logique de développement. Développement qui se traduit également par le projet d'une zone technique petite pêche et plaisance. Les activités portuaires promettent encore de belles heures à Concarneau ! Si nous en sommes à ce point de développement économique, il faut en rendre hommage à nos arrières grand parents. Le travail de la mer initialement limité à la pêche, revêt désormais de nombreuses formes que nos ancêtres n'ont pas connu.

L'évolution de notre tissu économique s'est réalisé au prix d'un effort constant d'adaptation.

Dans cette ordre de chose l'économie traditionnelle Concarnoise du 19^e siècle s'est essentiellement basée sur le secteur primaire : la pêche. Ensuite les évolutions techniques ainsi que les prémices d'une consommation de masse ont permis qu'entre les deux guerres s'ouvre la voie de l'industrie de transformation.

Enfin un développement généralisé de l'économie nous permet maintenant d'affirmer la pertinence d'une économie relevant en partie du secteur tertiaire. Il y a fort à penser que l'essor de la réparation navale et de l'économie portuaire en général se fera par un apport d'énergie locale remarquable ■

A toutes et à tous bonne année 2002 !

*Gilbert Le Bris
Député Maire de Concarneau*

Source : *Sillage Concarneau*, n°43 – octobre 2001 (p.1)

Source : *Sillage Concarneau*, n°44 – janvier 2002 (p.3)



CONSTRUCTION NAVALE

Un premier motor-yacht pour JFA

Le chantier naval JFA se lance dans la construction d'un premier motor-yacht. L'entreprise s'y est préparée et les conditions concarnoises sont propices à cette nouvelle aventure.

37 mètres (122 pieds) de long, le premier « motor-yacht » du chantier JFA est un nouveau pari pour l'entreprise concarnoise.

Qu'elle s'apprête à assumer : « L'accès, à deux pas du chantier, à l'ensemble des infrastructures d'un port en eau profonde ainsi qu'aux commodités urbaines constitue un service de qualité qu'il faut s'empresse de mettre en valeur », explique Frédéric Jaouen.

Le marché du motor-yacht représente la plus grosse part du secteur de la grande plaisance. Pour autant, ce marché reste très fermé. L'année 2000, les constructeurs du monde entier n'avaient que 573 yachts de plus de 25 mètres en commande et seulement 73 de plus de 50 mètres. Paradoxalement, alors que les côtes fran-

çaises rassemblent les premiers ports d'accueil de ces navires, il n'existe qu'un seul constructeur français de référence dans ce secteur, le Chantier

qui garantissent une très grande sécurité dans la manipulation des bateaux. C'est pourquoi, JFA a construit un troisième hangar, en mesure d'accueillir des unités atteignant 42 mètres de long.

Les bateaux, déplacés par un élévateur sont acheminés directement du ponton aux hangars par des rails qui leur sont dédiés. « Nous diminuons ainsi les manipulations et donc les risques d'accidents ».

C'est ainsi que JFA poursuit sa route de spécialiste de la construction du bateau à l'unité, de la rénovation et

de la modification de navires de luxe. À l'écoute des besoins de sa clientèle, attentif à rassembler son équipe de 35 salariés autour de valeurs de qualité et d'efficacité, l'entreprise s'est petit à petit donné les moyens d'accéder à la cour des grands ■



« Magistral », dernier né du chantier JFA.

Naval de Bordeaux. « Comme au temps de la construction de nos premiers bateaux à voile de luxe, nous faisons encore figure d'outsider », précise Frédéric Jaouen.

La construction des motor-yachts réclame des infrastructures appropriées

- classement thématique : nautisme (filière)
- classement rhétorique : article court + photo

■ Sill le voilier de Roland Jourdain en poste à Concarneau

Depuis juillet 2000, JFA héberge la base technique de Sill, le voilier de Roland Jourdain. Vainqueur de la Route du Café, 3è au Vendée Globe 2001, ce monocoque de 60 pieds (18m36), pur-sang des mers aux plans Lombard, nécessite après chaque course une révision complète. « Roland Jourdain souhaitait installer sa base technique dans un port en eau profonde - le tirant d'eau de Sill atteint 4,7 m - pour effectuer confortablement les sorties du navire en atelier et mises à l'eau pour les essais », développe Frédéric Jaouen. Concarneau possède les conditions d'implantation adéquates et JFA offre une liaison directe entre le hangar et le plan d'eau.

« A chaque mise à l'eau, c'est un vrai bonheur de voir manoeuvrer ce voilier de prestige ». Un bonheur qui ne date pas d'hier. Déjà gamin, le petit Jaouen rêvait sur les quais en admirant le catamaran « Jet Services » de Patrick Morvan. Il lui passait en tête des courses folles sur toutes les mers du globe et les plans du bateau idéal... Ou comment l'on devient constructeur



naval... « En offrant cette base technique à Sill avec un accès libre à nos infrastructures, je poursuis mon rêve... et j'espère le transmettre aux plus jeunes. L'un d'entre eux attrapera peut-être le virus, et saisira plus tard le flambeau de la construction navale ! ».

- classement thématique : nautisme (filière)
- classement rhétorique : article court + photo



- classement thématique : activités productrices
- classement rhétorique : dossier (9 pages)

- classement thématique : savoir maritime
- classement rhétorique : article long (1 page) + 1 photo

Source : Sillage Concarneau, n°44 – janvier 2002, p.13

Source : Sillage Concarneau, n°44 – janvier 2002, p.20

Annexe 4 – Liste des 60 élus ayant fait l'objet d'un entretien

| ÉLUS | Département d'élection | Groupe politique | Lieu d'entretien | Date d'entretien |
|------------------------------|------------------------|------------------|-----------------------------------|------------------|
| <i>Annick Cléac'h</i> | 29 | PS | Brest (com. urbaine) | 07/05/05 |
| <i>Monique Provost</i> | 29 | PS | Douarnenez (mairie) | 07/07/05 |
| <i>Roger le Goff</i> | 29 | UMP | Fouesnant (mairie) | 24/02/06 |
| <i>André Guénégan</i> | 29 | UDF | Quimper (mairie) | 21/02/06 |
| <i>Annick le Loch</i> | 29 | PS | Quimper (conseil général) | 18/04/05 |
| <i>Janick Moriceau</i> | 29 | verte | Ploemeur | 10/10/07 |
| <i>Gilbert le Bris</i> | 29 | PS | Concarneau (mairie) | 23/02/06 |
| <i>Christine Detraz</i> | 56 | PS | Lorient (mairie) | 15/02/05 |
| <i>Patrick Daniel</i> | 56 | PS | Lorient (mairie) | 17/02/05 |
| <i>Aimé Kerguéris</i> | 56 | UMP | Plouhinec (cabinet) | 19/05/05 |
| <i>Joseph Kerguéris</i> | 56 | UDF | Ploemeur | 10/10/07 |
| <i>Jean-Marc Beltz</i> | 56 | UMP | Quiberon (mairie) | 18/05/05 |
| <i>Madeleine Bernard</i> | 56 | UMP | Carnac (mairie) | 17/05/05 |
| <i>Michel le Scouarnec</i> | 56 | PC | Auray (mairie) | 08/07/05 |
| <i>Bernard le Boru</i> | 56 | ? | Larmor Baden (mairie) | 19/05/06 |
| <i>Joël Labbé</i> | 56 | divers gauche | Saint-Nolff (mairie) | 07/07/05 |
| <i>Henri Bénéat</i> | 56 | UMP | Sarzeau (mairie) | 10/06/06 |
| <i>Daniel Altérac</i> | 56 | UMP | Séné (mairie) | 15/02/05 |
| <i>Jean-Claude Baudrais</i> | 56 | UMP | Pénestin (mairie) | 19/05/05 |
| <i>Christophe Priou</i> | 44 | UMP | Le Croisic (cabinet) | 12/04/06 |
| <i>Jean-Pierre Lairy</i> | 44 | UMP | La Baule – Escoublac (mairie) | 16/02/05 |
| <i>Jacques Lambert</i> | 44 | PS | Pornichet (mairie) | 04/07/05 |
| <i>Jean Fabri</i> | 44 | PS | Saint-Nazaire (mairie) | 01/02/05 |
| <i>Marcel Huou</i> | 44 | UMP | Saint-Etienne-de-Montluc (mairie) | 14/04/06 |
| <i>Françoise Verschère</i> | 44 | divers gauche | Nantes (Conseil Général) | 12/12/05 |
| <i>Patrick Rimbert</i> | 44 | PS | Nantes (mairie) | 16/04/05 |
| <i>Christian Renaudineau</i> | 44 | UMP | Saint-Brévin (mairie) | 21/06/05 |
| <i>Philippe Boënnec</i> | 44 | UMP | Pornic (mairie) | 09/06/05 |

| | | | | |
|-----------------------------|----|----------------|--|----------------|
| <i>Robert de Vogüé</i> | 44 | Sans étiquette | Pornic (mairie) | 19/02/07 |
| <i>Michel Dupont</i> | 85 | Divers droite | Beauvoir-sur-Mer (mairie) | 21/06/05 |
| <i>André Ricolleau</i> | 85 | PS | Saint-Jean-de-Monts (mairie) | 13/12/05 |
| <i>Jean-Claude Merceron</i> | 85 | UMP | Givrand (mairie) | 25/03/05 |
| <i>Patrick Nayl</i> | 85 | UMP | Saint-Gilles-Croix-de-Vie (mairie) | 02/05/05 |
| <i>Louis Guédon</i> | 85 | UMP | Les Sables d'Olonne (mairie) | 21/03/05 |
| <i>Pierre Berthomé</i> | 85 | UMP | Talmont-Saint-Hilaire (mairie) | 14/11/05 |
| <i>Joel Sarlot</i> | 85 | Divers droite | La-Roche-sur-Yon (conseil général) | 01/02/05 |
| <i>Guy Tessier</i> | 85 | Divers droite | La Tranche-sur-mer (mairie) | 13/01/05 |
| <i>Claude Belot</i> | 17 | UMP | La Rochelle (conseil général) | 20/05/05 |
| <i>Jean-Louis Frot</i> | 17 | UMP | La Rochelle (conseil général) | 09/03/05 |
| <i>Leon Gendre</i> | 17 | UMP | La Flotte en Ré (mairie) | 05/02/05 |
| <i>Maxime Bono</i> | 17 | PS | La Rochelle (mairie) | 13/04/07 |
| <i>Jean-Louis Léonard</i> | 17 | UMP | Chatelaillon (mairie) | 26/02/05 |
| <i>Bernard Grasset</i> | 17 | PS | Rochefort (mairie) | 08/06/05 |
| <i>André Bonnin</i> | 17 | PS | Rochefort (mairie) | 16/03/05 |
| <i>Michel Parent</i> | 17 | UMP | La Rochelle (conseil général) | 18/01/05 |
| <i>Mme Leroux</i> | 17 | Sans étiquette | Saint-Nazaire-sur-Charente (mairie) | 23/03/05 |
| <i>Jean- Pierre Tallieu</i> | 17 | UMP | La Tremblade (mairie) | 21 et 24/01/05 |
| <i>M. Boisnard</i> | 17 | UMP | Royan (mairie) | 09/03/05 |
| <i>Xavier Pintat</i> | 33 | UMP | Soulac-sur-mer (mairie) | 12/05/06 |
| <i>Jean-François Regère</i> | 33 | UMP | Talais (mairie) | 12/05/06 |
| <i>Michel Samarcelli</i> | 33 | UMP | Lège-Cap-Ferret (mairie) | 09/05/06 |
| <i>M. Fouillac</i> | 33 | UMP | Arcachon (mairie) | 05/04/06 |
| <i>M. Huchet</i> | 33 | PS | Blaye (mairie) | 09/05/06 |
| <i>S. Hourneau</i> | 33 | PS | Pauillac (mairie) | 05/04/06 |
| <i>Alain Dudon</i> | 40 | UMP | Biscarosse (mairie) | 15/03/07 |
| <i>Jean Bourgens</i> | 40 | PS | Mimizan (maison) | 13/03/07 |
| <i>Jean-Pierre Dufau</i> | 40 | PS | Capbreton (mairie) | 16/03/07 |
| <i>Pierrette Fontenas</i> | 40 | PC | Tarnos (mairie) | 14/03/07 |
| <i>Didier Boroira</i> | 64 | UDF | Biarritz (mairie) | 13/03/07 |
| <i>Jean Grenet</i> | 64 | UMP | Bayonne (mairie) | 16/03/07 |

**Annexe 5A – Les députés (Législatures : 1997-2002 ; 2002-2007 ; et 2007-)
des circonscriptions littorales* de la façade Atlantique française**

| Circonscriptions (avec les communes dont le périodique a été analysé) | 1997 - 2002 | 2002 - 2007 | 2007 - |
|--|---|---|---|
| FINISTÈRE | | | |
| <i>1ère (Quimper - Fouesnant)</i> | André Angot | Marcelle Rammonet | Jean-Jacques Urvoas |
| <i>2ème (Brest centre)</i> | Jean-Noël Kerdraon | Patricia Adam | réélu |
| <i>3ème (Brest rural)</i> | François Culliane | Marguerite Lamour | réélu |
| <i>6ème (Carhaix – Châteaulin – Presqu'île Crozon)</i> | Kofi Yamgnane | Christian Ménard | réélu |
| <i>7ème (Douarnenez – Pays Bigouden)</i> | Jacqueline Lazard | Hélène Tanguy | Annick Le Loch |
| <i>8ème (Concarneau)</i> | Louis Le Pensec ^(a) , remplacé par Gilbert le Bris | Gilbert Le Bris | réélu |
| MORBIHAN | | | |
| <i>1ère (Vannes)</i> | François Goulard | réélu ^(a) , remplacé par Josiane Boyce en 2004 | réélu |
| <i>2ème (Auray - Carnac)</i> | Aimé Kergueris | réélu | Michel Grall |
| <i>5ème (Lorient)</i> | Jean-Yves Le Drian | réélu | Françoise Olivier-Coupeau |
| LOIRE-ATLANTIQUE | | | |
| <i>1ère (Nantes – Orvault)</i> | Patrick Rimbert | Jean-Pierre Le Ridan | François de Rugy |
| <i>2ème (Nantes)</i> | Marie-Françoise Clergeau | réélu | réélu |
| <i>3ème (Nantes – Saint-Herblain)</i> | Jean-Marc Ayrault | réélu | réélu |
| <i>4ème (Nantes – Rezé)</i> | Jacques Floch | réélu | Dominique Raimbourg |
| <i>7ème (La Baule-Escoublac- Pornichet)</i> | Christophe Priou | réélu | Réélu |
| <i>8ème (Saint-Nazaire)</i> | Claude Evin | réélu | Marie-Odile Bouillé |
| <i>9ème (Pornic – Saint-Brévin)</i> | Pierre Hériaud | réélu | Philippe Boënnec |
| VENDÉE | | | |
| <i>2ème (Marais Poitevin – sud Vendée)</i> | Dominique Caillaud | réélu | réélu |
| <i>3ème (Saint-gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne)</i> | Louis Guédon | réélu | réélu |
| CHARENTE-MARITIME | | | |
| <i>1ère (La Rochelle – Île de Ré)</i> | M. Crépeau ^(b) , remplacé par Maxime Bono | Maxime Bono | réélu |
| <i>2ème (Rochefort – Châtelailon-plage)</i> | Bernard Grasset | Jean-Louis Léonard | réélu |
| <i>4ème (Estuaire de la Gironde – Sud Saintonge)</i> | Dominique Bussereau | réélu ^(a) , remplacé par Jean-Claude Beaulieu | réélu ^(a) , remplacé par Jean-Claude Beaulieu |
| <i>5ème (Royan – Marennes – Île d'Oléron)</i> | Didier Quentin | réélu | réélu |

| GIRONDE | | | |
|---|----------------------|--|--|
| <i>1^{ère} (Bordeaux – Le Bouscat)</i> | Jean Valleix | C. Bourragué | réélue |
| <i>2^{ème} (Bordeaux centre)</i> | Alain Juppé | réélu ^(c) , remplacé par Hugues Martin | Michel Delaunay |
| <i>3^{ème} (Bordeaux Talence)</i> | Noël Mamère | réélu | réélu |
| <i>4^{ème} (Bordeaux rive droite)</i> | Conchita Lacuey | réélue | réélue |
| <i>5^{ème} (Soulac-sur-mer - Lacanau)</i> | Pierre Brana | Jean-François Regère | Pascale Got |
| <i>8^{ème} (Arcachon – Lège-Cap-Ferret)</i> | François Deluga | Marie-Hélène des Esgaulx | réélue |
| <i>11^{ème} (Blaye)</i> | Bernard Madrelle | réélu | Philippe Plisson |
| LANDES | | | |
| <i>1^{ère} (Biscarosse – Mimizan – Littoral nord)</i> | Alain Vidalies | réélu | réélu |
| <i>2^{ème} (Capbreton – littoral sud Landes)</i> | Jean-Pierre Dufau | réélu | réélu |
| PYRÉNÉES-ATLANTIQUES | | | |
| <i>5^{ème} (Bayonne – Biarritz – Anglet)</i> | Nicole Péry | Jean Grenet | réélu |
| <i>6^{ème} (littoral sud Pays Basque)</i> | Michèle Alliot-Marie | réélue ^(a) , remplacé par Daniel Poulou | réélue ^(a) , remplacé par Daniel Poulou |

* **comprenant des communes soumises à la loi « Littoral »**

^(a) député(e) nommé au Gouvernement

^(b) décédé en cours de mandat (1999)

^(c) démissionnaire en 2004

Source : www.assemblée-nationale.fr

Annexe 5B – Les Présidents des Conseils Généraux de la façade Atlantique française à la suite des élections cantonales de 2004 et 2008

| Conseils Généraux | Président du conseil général en 2004 | Président du conseil général en 2008 |
|-----------------------------|---|---|
| <i>Finistère</i> | P. Maille (PS) | réélu |
| <i>Morbihan</i> | J. Kerguéris (majorité centriste ex-UDF) | réélu |
| <i>Loire-Atlantique</i> | P. Mareschal (PS) | réélu |
| <i>Vendée</i> | P. de Villiers (divers droite) | réélu |
| <i>Charente-Maritime</i> | C. Belot (UMP) | D. Bussereau (majorité inchangée) |
| <i>Gironde</i> | P. Madrelle (PS) | réélu |
| <i>Landes</i> | E. Emmanuelli (PS) | réélu |
| <i>Pyrénées-Atlantiques</i> | J.-J. Lassère (divers droite) | J. Castaing (majorité inchangée) |

Source : Ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr), consulté le 12/4/2008)

**Annexe 5C – Les résultats des élections municipales de 2001 et 2008 dans les communes
soumises à la loi « Littoral » et dont le périodique a été analysé**

| Communes et intercommunalités | Maires en 2001 / Président de l'intercommunalité | Maires en 2008 / Président de l'intercommunalité |
|--------------------------------------|---|--|
| FINISTÈRE | | |
| <i>Brest</i> | F. Culliaudre (PS) | réélu au 2 ^{ème} Tour |
| <i>Douarnenez</i> | M. Provost (PS) | battue au 1 ^{er} T ; changement majorité (Philippe Paul, DVD) |
| <i>Fouesnant</i> | R. Le Goff (UMP) | réélu au 1 ^{er} T |
| <i>Quimper</i> | A. Gérard (UMP) | ne se représentait pas ; changement majorité (B. Poignant, PS) |
| <i>CDA de Quimper</i> | Id. Quimper | Id. Quimper |
| <i>Concarneau</i> | G. le Bris (PS) | ne se représentait pas ; changement majorité (A. Fidelin, DVD) |
| MORBIHAN | | |
| <i>Lorient</i> | N. Métairie (PS) | réélu au 1 ^{er} T |
| <i>CDA. de Lorient</i> | Id. Lorient | Id. Lorient |
| <i>Carnac</i> | J. Bruneau / M. Grall (à partir de 2004) (UMP) | M. Grall réélu au 1 ^{er} T |
| <i>Auray</i> | M. le Scouarnec (PC) | réélu au 1 ^{er} T |
| <i>Vannes</i> | F. Goulard (UMP) | réélu au 2 ^{ème} T |
| LOIRE-ATLANTIQUE | | |
| <i>La Baule-Escoublac</i> | Y. Métaireau (UMP) | réélu au 1 ^{er} T |
| <i>Pornichet</i> | J. Lambert (PS) | |
| <i>Saint-Nazaire</i> | J. Batteux (PS) | réélu au 2 ^{ème} T |
| <i>Nantes</i> | J.-M. Ayrault (PS) | réélu au 1 ^{er} T |
| <i>Saint-Brévin</i> | C. Renaudineau / Y. Haury (à partir de 2006) (DVD) | Y. Haury réélu au 1 ^{er} T |
| <i>Pornic</i> | P. Boënnec (UMP) | réélu au 1 ^{er} T |
| VENDÉE | | |
| <i>Saint-Jean-de-Monts</i> | A. Ricolleau (PS) | réélu au 1 ^{er} T |
| <i>Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i> | P. Nayl (UMP) | réélu au 1 ^{er} T |
| <i>Les Sables d'Olonne</i> | L. Guédon (UMP) | réélu au 2 ^{ème} T |
| CHARENTE-MARITIME | | |
| <i>La Rochelle</i> | M. Bono (PS) | réélu au 1 ^{er} T |
| <i>CDA de La Rochelle</i> | Id. La Rochelle | Id. La Rochelle |
| <i>Châtelailon-plage</i> | J.-L. Léonard (UMP) | réélu au 1 ^{er} T |

| | | |
|-----------------------------|--|---|
| <i>Rochefort</i> | B. Grasset (PS) | réélu au 2 ^{ème} T |
| <i>Royan</i> | P. Most / Henri le Gueut (UMP) (2006) | D. Quentin (UMP) élu au 1 ^{er} T |
| GIRONDE | | |
| <i>Soulac-sur-mer</i> | X. Pintat (UMP) | réélu au 1 ^{er} T |
| <i>Lacanau</i> | J.-M. David (UMP) | réélu au 2 ^{ème} T |
| <i>Bordeaux</i> | A. Juppé / H. Martin (UMP) (à partir de 2004) | A. Juppé (UMP) élu au 1 ^{er} T |
| <i>Lège-Cap-Ferret</i> | M. Samarcelli (UMP) | réélu au 1 ^{er} T |
| <i>Arcachon</i> | Y. Foulon (UMP) | réélu au 1 ^{er} T |
| LANDES | | |
| <i>Biscarrosse</i> | A. Dudon (UMP) | réélu au 2 ^{ème} T |
| <i>Mimizan</i> | J. Bourdens (PS) | Battu par C. Plantier (DVD) |
| <i>CDC de Mimizan</i> | Id. Mimizan | Id. Mimizan |
| <i>Capbreton</i> | J.-P. Dufau (PS) | réélu au 1 ^{er} T |
| PYRÉNÉES-ATLANTIQUES | | |
| <i>Anglet</i> | R. Villenave (ex-UDF) | Battu par J. Espilondo (union de gauche) |
| <i>Bayonne</i> | J. Grenet (UMP) | réélu au 2 ^{ème} T |
| <i>Biarritz</i> | D. Borotra (centriste ex-UDF) | réélu au 2 ^{ème} T |

Source : Ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr , consulté le 12/4/2008)

| | |
|----------------------------------|---|
| Légende | |
| CDC : Communauté de Communes | PC : Parti communiste |
| CDA : Communauté d'Agglomération | PS : Parti Socialiste |
| CU : Communauté Urbaine | UDF : Union pour la Démocratie Française |
| | UMP : Union Pour la Majorité Présidentielle |
| | DVD : Divers Droite |

Annexe 6 – La méthodologie d’entretien pour interviewer les acteurs politiques locaux : présentation du guide commun

- *Question – guide n°1* : Quelle est la place de l’océan dans votre territoire ? A partir de quels fondements ? Quels sont les lieux qui symbolisent sa présence ?

- *Question – guide n° 2* : Quels sont les atouts / inconvénients de votre littoral ? Quels sont les points communs et les différences avec celui des autres territoires littoraux baignés par l’océan Atlantique ? Quels sont ses manques ?

- *Question – guide n°3* : Quelles sont les actions que vous menez durant votre mandat pour valoriser la place de l’océan dans votre territoire ? Comment agissiez-vous en ce sens ? Avec quelles priorités ?

- *Question – guide n°4* : Quels sont les projets en relation avec l’océan que vous aimeriez mettre en place sur le long terme ? Avec quels objectifs ?

- *Question – guide n° 5* : Comment situez-vous l’action des autres acteurs institutionnels de votre région en terme de mise en valeur de la proximité avec l’océan ? Et par rapport à votre territoire d’élection ?

- *Question – guide n° 6* : En dehors des questions littorales et maritimes, quels sont les objectifs des documents de planification de votre territoire (en cours de réalisation ou effectifs) ? Comment voyez-vous votre territoire à long terme ?

- *Questions – guide n° 7* : renseignements biographiques
 - Quels sont vos mandats en cours ?
 - Votre profession ?
 - Êtes-vous natif de votre territoire d’élection ? Quelle est votre année de naissance ?
 - Quelles sont vos autres appartenances (ANEL, Conseil National du Littoral, etc.) ?
 - À quelle(s) commission(s) et Groupe d’études appartenez-vous (pour les députés ou sénateurs) ?

**Annexe 7A – La présence des références au patrimoine maritime naturel
dans les 44 périodiques analysés**

| Collectivités territoriales | Indicateur de présence <i>(nombre de références dans nombre de périodiques)</i> |
|---|---|
| <i>Conseil Régional de Bretagne</i> | 0,28 |
| <i>Conseil Régional de Pays de la Loire</i> | 0,53 |
| <i>Conseil Régional de Poitou-Charentes</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Conseil Régional d'Aquitaine</i> | 0,33 |
| Conseils Généraux | |
| <i>Finistère</i> | 0,82 |
| <i>Morbihan</i> | 0,43 |
| <i>Loire-Atlantique</i> | 0,57 |
| <i>Vendée</i> | 0,36 |
| <i>Charente-Maritime</i> | 0,93 |
| <i>Gironde</i> | 0,33 |
| <i>Landes</i> | <i>absence de données</i> |
| <i>Pyrénées-Atlantiques</i> | 0,47 |
| Municipalités | |
| (29) <i>Brest</i> | 0,24 |
| <i>Douarnenez</i> | 0,09 |
| <i>Fouesnant</i> | 1,5 |
| <i>Quimper</i> | 0,13 |
| <i>Concarneau</i> | 0,25 |
| (56) <i>Lorient</i> | 0,32 |
| <i>Carnac</i> | 1 |
| <i>Auray</i> | 0,13 |
| <i>Vannes</i> | 0,27 |
| (44) <i>Nantes</i> | 0,14 |
| <i>La Baule-Escoublac</i> | 0,59 |
| <i>Pornichet</i> | 0,48 |
| <i>Saint-Nazaire</i> | 0,3 |
| <i>Saint-Brévin</i> | 0,5 |
| <i>Pornic</i> | 0,52 |
| (85) <i>Saint-Jean-de-Monts</i> | 0,53 |
| <i>Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i> | 0,37 |
| <i>Les Sables d'Olonne</i> | 0,32 |
| (17) <i>La Rochelle</i> | 0,12 |
| <i>Châtelailon-Plage</i> | 0,80 |
| <i>Rochefort</i> | 0,36 |
| <i>Royan</i> | 0,29 |
| (33) <i>Bordeaux</i> | 0,07 |
| <i>Soulac-sur-mer</i> | 1 |
| <i>Lacanau</i> | 0,46 |
| <i>Lège-Cap-Ferret</i> | 1,33 |
| <i>Arcachon</i> | 0,53 |
| (40) <i>Biscarrosse</i> | 0,80 |
| <i>Mimizan</i> | 0,45 |
| <i>Capbreton</i> | 0,92 |
| (64) <i>Bayonne</i> | 0,06 |
| <i>Anglet</i> | 0,65 |
| <i>Biarritz</i> | 0,69 |

**Annexe 7B - La présence des références au patrimoine maritime culturel
dans les 44 périodiques analysés**

| Collectivités territoriales | Indicateur de présence <i>(nombre de références dans nombre de périodiques)</i> |
|---|---|
| <i>Conseil Régional de Bretagne</i> | 0,12 |
| <i>Conseil Régional de Pays de la Loire</i> | 0,08 |
| <i>Conseil Régional de Poitou-Charentes</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Conseil Régional d'Aquitaine</i> | 0,04 |
| Conseils Généraux | |
| <i>Finistère</i> | 0,59 |
| <i>Morbihan</i> | 0,36 |
| <i>Loire-Atlantique</i> | 0,19 |
| <i>Vendée</i> | 0,22 |
| <i>Charente-Maritime</i> | 1 |
| <i>Gironde</i> | 0,07 |
| <i>Landes</i> | absence de données |
| <i>Pyrénées-Atlantiques</i> | 0 (aucune référence) |
| Municipalités | |
| (29) <i>Brest</i> | 0,76 |
| <i>Douarnenez</i> | 0,82 |
| <i>Fouesnant</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Quimper</i> | 0,08 |
| <i>Concarneau</i> | 1,25 |
| (56) <i>Lorient</i> | 0,27 |
| <i>Carnac</i> | 0,17 |
| <i>Auray</i> | 0,27 |
| <i>Vannes</i> | 0,73 |
| (44) <i>Nantes</i> | 0,44 |
| <i>La Baule-Escoublac</i> | 1,45 |
| <i>Pornichet</i> | 0,32 |
| <i>Saint-Nazaire</i> | 0,6 |
| <i>Saint-Brévin</i> | 0,33 |
| <i>Pornic</i> | 0,24 |
| (85) <i>Saint-Jean-de-Monts</i> | 0,42 |
| <i>Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i> | 0,87 |
| <i>Les Sables d'Olonne</i> | 1,73 |
| (17) <i>La Rochelle</i> | 0,88 |
| <i>Châtelailon-Plage</i> | 0,4 |
| <i>Rochefort</i> | 0,91 |
| <i>Royan</i> | 0,47 |
| (33) <i>Bordeaux</i> | 0,55 |
| <i>Soulac-sur-mer</i> | 1,29 |
| <i>Lacanau</i> | 0,38 |
| <i>Lège-Cap-Ferret</i> | 0,83 |
| <i>Arcachon</i> | 1,53 |
| (40) <i>Biscarrosse</i> | 0,1 |
| <i>Mimizan</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Capbreton</i> | 0,66 |
| (64) <i>Bayonne</i> | 0,33 |
| <i>Anglet</i> | 0,4 |
| <i>Biarritz</i> | 0,46 |

**Annexe 7C - La présence des références au nautisme
dans les 44 périodiques analysés**

| Collectivités territoriales | Indicateur de présence <i>(nombre de références sur nombre de périodiques)</i> |
|---|--|
| <i>Conseil Régional de Bretagne</i> | 0,28 |
| <i>Conseil Régional de Pays de la Loire</i> | 0,4 |
| <i>Conseil Régional de Poitou-Charentes</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Conseil Régional d'Aquitaine</i> | 0,17 |
| Conseils Généraux | |
| <i>Finistère</i> | 0,76 |
| <i>Morbihan</i> | 0,86 |
| <i>Loire-Atlantique</i> | 0,1 |
| <i>Vendée</i> | 0,53 |
| <i>Charente-Maritime</i> | 0,36 |
| <i>Gironde</i> | 0,2 |
| <i>Landes</i> | <i>absence de données</i> |
| <i>Pyrénées-Atlantiques</i> | 0,4 |
| Municipalités | |
| (29) <i>Brest</i> | 0,71 |
| <i>Douarnenez</i> | 0,54 |
| <i>Fouesnant</i> | 1 |
| <i>Quimper</i> | 0,26 |
| <i>Concarneau</i> | 0,8 |
| (56) <i>Lorient</i> | 0,62 |
| <i>Carnac</i> | 0,83 |
| <i>Auray</i> | 0,07 |
| <i>Vannes</i> | 0,73 |
| (44) <i>Nantes</i> | 0,19 |
| <i>La Baule-Escoublac</i> | 0,13 |
| <i>Pornichet</i> | 0,2 |
| <i>Saint-Nazaire</i> | 0,4 |
| <i>Saint-Brévin</i> | 0,5 |
| <i>Pornic</i> | 0,29 |
| (85) <i>Saint-Jean-de-Monts</i> | 0,18 |
| <i>Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i> | 1,37 |
| <i>Les Sables d'Olonne</i> | 1,64 |
| (17) <i>La Rochelle</i> | 1,59 |
| <i>Châtelailon-Plage</i> | 0,8 |
| <i>Rochefort</i> | 0,18 |
| <i>Royan</i> | 0,35 |
| (33) <i>Bordeaux</i> | 0,17 |
| <i>Soulac-sur-mer</i> | 0,14 |
| <i>Lacanau</i> | 0,46 |
| <i>Lège-Cap-Ferret</i> | 1,08 |
| <i>Arcachon</i> | 0,29 |
| (40) <i>Biscarrosse</i> | 0,5 |
| <i>Mimizan</i> | 0,09 |
| <i>Capbreton</i> | 1 |
| (64) <i>Bayonne</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Anglet</i> | 0,65 |
| <i>Biarritz</i> | 0,85 |

**Annexe 7D - La présence des références aux activités productrices de l’océan
dans les 44 périodiques analysés**

| Collectivités territoriales | Indicateur de présence <i>(nombre de références dans nombre de périodiques)</i> |
|---|---|
| <i>Conseil Régional de Bretagne</i> | 0,12 |
| <i>Conseil Régional de Pays de la Loire</i> | 0,16 |
| <i>Conseil Régional de Poitou-Charentes</i> | 0,07 |
| <i>Conseil Régionale d’Aquitaine</i> | 0,25 |
| Conseils Généraux | |
| <i>Finistère</i> | 0,18 |
| <i>Morbihan</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Loire-Atlantique</i> | 0,19 |
| <i>Vendée</i> | 0,22 |
| <i>Charente-Maritime</i> | 0,36 |
| <i>Gironde</i> | 0,20 |
| <i>Landes</i> | <i>absence de données</i> |
| <i>Pyrénées-Atlantiques</i> | 0,07 |
| Municipalités | |
| (29) <i>Brest</i> | 0,18 |
| <i>Douarnenez</i> | 0,27 |
| <i>Fouesnant</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Quimper</i> | 0,09 |
| <i>Concarneau</i> | 0,3 |
| (56) <i>Lorient</i> | 0,22 |
| <i>Carnac</i> | 0,33 |
| <i>Auray</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Vannes</i> | 0,27 |
| (44) <i>Nantes</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>La Baule-Escoublac</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Pornichet</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Saint-Nazaire</i> | 0,09 |
| <i>Saint-Brévin</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Pornic</i> | 0,07 |
| (85) <i>Saint-Jean-de-Monts</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i> | 0,37 |
| <i>Les Sables d’Olonne</i> | 0,23 |
| (17) <i>La Rochelle</i> | 0,29 |
| <i>Châtelailon-Plage</i> | 0,2 |
| <i>Rochefort</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Royan</i> | 0,06 |
| (33) <i>Bordeaux</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Soulac-sur-mer</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Lacanau</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Lège-Cap-Ferret</i> | 0,67 |
| <i>Arcachon</i> | 0,24 |
| (40) <i>Biscarrosse</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Mimizan</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Capbreton</i> | 0,25 |
| (64) <i>Bayonne</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Anglet</i> | 0,1 |
| <i>Biarritz</i> | 0 (aucune référence) |

**Annexe 7E – La présence des références au savoir maritime
dans les 44 périodiques analysés**

| Collectivités territoriales | Indicateur de présence <i>(nombre de références dans nombre de périodiques)</i> |
|---|---|
| <i>Conseil Régional de Bretagne</i> | 0,08 |
| <i>Conseil Régional de Pays de la Loire</i> | 0,07 |
| <i>Conseil Régional de Poitou-Charentes</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Conseil Régional d'Aquitaine</i> | 0,17 |
| Conseils Généraux | |
| <i>Finistère</i> | 0,06 |
| <i>Morbihan</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Loire-Atlantique</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Vendée</i> | 0,06 |
| <i>Charente-Maritime</i> | 0,12 |
| <i>Gironde</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Landes</i> | absence de données |
| <i>Pyrénées-Atlantiques</i> | 0,07 |
| Municipalités | |
| (29) <i>Brest</i> | 0,59 |
| <i>Douarnenez</i> | 0,27 |
| <i>Fouesnant</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Quimper</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Concarneau</i> | 0,5 |
| (56) <i>Lorient</i> | 0,16 |
| <i>Carnac</i> | 0,17 |
| <i>Auray</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Vannes</i> | 0,2 |
| (44) <i>Nantes</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>La Baule-Escoublac</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Pornichet</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Saint-Nazaire</i> | 0,2 |
| <i>Saint-Brévin</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Pornic</i> | 0 (aucune référence) |
| (85) <i>Saint-Jean-de-Monts</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Les Sables d'Olonne</i> | 0,27 |
| (17) <i>La Rochelle</i> | 0,18 |
| <i>Châtelaillon-Plage</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Rochefort</i> | 0,09 |
| <i>Royan</i> | 0 (aucune référence) |
| (33) <i>Bordeaux</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Soulac-sur-mer</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Lacanau</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Lège-Cap-Ferret</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Arcachon</i> | 0,12 |
| (40) <i>Biscarrosse</i> | 0,1 |
| <i>Mimizan</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Capbreton</i> | 0,17 |
| (64) <i>Bayonne</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Anglet</i> | 0 (aucune référence) |
| <i>Biarritz</i> | 0,23 |

Annexe 8 – La lettre de saisine du Conseil Économique et Social de la Région Bretagne par Jean-Yves le Drian pour « refonder la politique maritime de la Bretagne » en 2006

Le Président du Conseil régional de Bretagne

Monsieur Alain EVEN
Président du Conseil Economique
et Social Regional de Bretagne

Rennes, le 9 février 2006

Monsieur le Président,

Par sa géographie, son histoire et son économie, la Bretagne est profondément liée à la mer et aux activités qui en sont issues. Ceci se retrouve dans les politiques publiques régionales et dans les dotations budgétaires les finançant.

Mais nous voulons aller plus loin car il nous apparaît que bien des limites existent et il nous semble nécessaire de refonder notre politique maritime régionale pour lui donner un nouveau souffle.

Le contexte nous y invite puisque la commission européenne achève l'élaboration d'un Livre Vert sur la politique maritime qui servira de base à un large débat débouchant sur un Livre Blanc en 2006 et des décisions au niveau de l'Union.

Par ailleurs, en liaison avec le Secrétariat Général à la Mer, l'ex Commissariat au Plan, a mis sur pied un groupe de travail nommé Poséidon, auquel nous participons, ayant pour mission de faire, au gouvernement français, des propositions en matière de politique maritime pour notre pays qui, en ce domaine, témoigne d'une grande faiblesse.

En tout état de cause, il nous paraît important que notre région puisse définir son propre positionnement à partir d'une approche qui rassemble et fasse converger les différentes thématiques sectorielles qui sont fortement présentes, notamment : pêche, ports, formation, tourisme.

Dans ces différents domaines, notre assemblée a en chantier la préparation d'un ensemble de schémas qui vont lui servir de guide pour la définition et la mise en œuvre de ses politiques dans les années à venir. La mer doit prendre sa place dans ces réflexions et orientations et pouvoir se concrétiser dans une politique maritime intégrée à vocation réellement transversale permettant de prendre en compte les principes du développement durable et déployant pleinement une dimension sociale.

Nous ne voulons pas méconnaître la réalité institutionnelle et le partage des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales et entre elles-mêmes ni sous-estimer ce que sont nos responsabilités propres. Mais nous considérons que la légitimité de la Région comme porteuse des aspirations de la population bretonne autour de son identité maritime doit la conduire à aborder l'ensemble des questions liées à la mer et, en définitive, à se positionner sur elles, même si évidemment elle n'interviendra que dans ses domaines propres tels que définis par la loi.

L'importance de cette question m'a amené à proposer à l'assemblée régionale d'en débattre à la fin 2006 afin de fixer les grands axes de notre future politique maritime et qui débouchera sur la refondation de nos politiques.

Aussi souhaitons-nous recueillir l'avis du Conseil Economique et Social Régional sur chacune des thématiques concernées et sur les synergies à créer et les moyens d'y parvenir à travers un rapport qui contribuera à l'élaboration, par l'assemblée régionale, d'une politique maritime renouvelée pour la Bretagne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

**Annexe 9 – La mise en scène de la Bretagne par son Conseil Régional
à travers l'exemple de la « Breizh Touch »
(manifestation de trois jours à Paris en septembre 2007)**



Source : <http://www.breizhtouch.com/> consulté le 31 mars 2008

Résumé

En posant l'hypothèse d'un Champ Atlantique, cette thèse propose de lire les relations océan/acteurs politiques locaux de la façade Atlantique française par le biais d'une approche stratégique : celle de la concurrence qui découle de l'existence d'une ressource « Atlantique » collective. Cette posture émane de l'engouement social contemporain pour le maritime et les littoraux, du déclin des activités maritimes et de l'existence d'un Arc Atlantique, dans un contexte de décentralisation croissante. Une telle hypothèse invite à mettre en lumière les enjeux de l'appropriation de cette ressource, les stratégies que les élus locaux déploient en ce sens et l'incidence de telles pratiques sur les espaces littoraux océaniques. Simultanément, sur un plan épistémologique, elle interroge la « géographicit   » de la notion de champ et met    l'  preuve ses capacit  s    r  unir des discours politiques « Atlantiques » multiscalaires, depuis l'  chelle europ  enne (Arc Atlantique) jusqu'   l'  chelle locale. Face    ces questionnements g  ographiques et   pist  mologiques, la m  thodologie choisie repose sur la m  diation de l'image territoriale   labor  e par les   lus, dans sa dimension maritime. La grille de lecture par le Champ Atlantique montre alors que l'appropriation de la ressource « Atlantique » par les pouvoirs politiques locaux se situe au croisement d'ambitions de d  veloppement territorial, de qu  te identitaire et de vis  es   lectorales ;    l'  chelle r  gionale, elle offre un regard original sur des espaces littoraux soumis    d'importantes mutations sociospatiales (multiplication et diversification des mobilit  s, urbanisation).

Mots-cl  s : oc  an Atlantique, champ, capital, image territoriale, repr  sentation, pouvoir politique, territoire, littoral, g  ographie politique, g  ographie sociale.

From the hypothesis of an Atlantic field, this thesis questions links between local political actors and the ocean on the French Atlantic side by strategic approach, that of the competition which ensues from a collective "Atlantic" resource. In a context of increasing decentralization and towards the contemporary craze for the maritime, this work invite to make one think about the stakes in the appropriation of this resource, about the local policies and their effects in oceanic coastal zones. In the same time the epistemological level is about the "geographicity" of the notion of field and put to the test its capacities to combine several "Atlantic" discourses (from European to local scale). In order to revolve these objectives and turn the notion into a concept thesis methodology built on maritime dimension political territorial picture analysis. Atlantic field perspective proves the appropriation of "Atlantic" resource is situated in the crossing of the policies ambitions of territorial development, identical quest and electoral aims ; this approach also permits an original look about important changing on French costal zones (particularly increasing mobility and urbanization).

Keywords: atlantic Ocean, field, capital, territorial picture, local policy, representation, coastal zone, political and social geography